Lagardère

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE/EXERCICE 2005

Lagardère SCA

Société en commandite par actions au capital de 866 456 932 €
divisé en 142 042 120 actions de 6,10 € nominal
Siège social : 4, rue de Presbourg – 75016 Paris (France)
Téléphone : (33 1) 01 40 69 16 00
320 366 446 RCS Paris
http://www.lagardere.com

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Exercice 2005

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS
AMF

Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 4 avril 2006, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

1 Personnes responsables du Document de référence et personnes responsables du Contrôle des Comptes p. 4

2 Principales données financières consolidées de l'exercice 2005 p. 8

3 Facteurs de risques p. 12

4 Renseignements de caractère général concernant Lagardère SCA p. 22

5 Informations concernant les activités de la Société et du Groupe p. 30

6 Informations concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats p. 132

7 Informations concernant l'organisation de la Société et du Groupe – Gouvernement d'entreprise p. 284

8 Autres informations sur la Société p. 336

9 Informations sur l'évolution récente et les perspectives d'avenir p. 356

10 Documents accessibles au public p. 362

11 Table de concordance du Document de référence avec le schéma visé par la réglementation européenne p. 366

1_1 Personnes qui assument la responsabilité des informations contenues dans le Document de référence 6

Les Gérants 6

1_2 Attestation des personnes responsables 6

Attestation des Gérants 6

1_3 Noms et adresses des Commissaires aux Comptes 7

1_3_1 Commissaires aux Comptes en fonction 7

1_3_2 Modifications intervenues au cours de l'exercice 2005 7

1

Personnes responsables du Document de référence et personnes responsables du Contrôle des Comptes

1 PERSONNES RESPONSABLES DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET PERSONNES RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

1_1 PERSONNES QUI ASSUMENT LA RESPONSABILITÉ DES INFORMATIONS CONTENUES DANS LE DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

LES GÉRANTS

M. Arnaud Lagardère, Gérant

La société Arjil Commanditée-ARCO, Associée Commanditée-Gérant
représentée par :

- M. Arnaud Lagardère, Président-Directeur Général ;
- M. Philippe Camus, Vice-Président, Directeur Général Délégué ;
- M. Pierre Leroy, Administrateur, Directeur Général Délégué ;

1_2 ATTESTATION DES PERSONNES RESPONSABLES

ATTESTATION DES GÉRANTS

"Après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, à notre connaissance, les données du présent document de référence sont conformes à la réalité : elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives du Groupe ; elles ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Nous avons obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent Document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du Document de référence".

Arnaud Lagardère

Pour la société ARCO :
Arnaud Lagardère - Philippe Camus - Pierre Leroy

1_3 NOMS ET ADRESSES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

1_3_1 Commissaires aux Comptes en fonction

	Date de première nomination	Prochaine échéance du mandat
Titulaires		
BARBIER FRINAULT & AUTRES *représenté par* M. Jean-François Ginies 41, rue Ybry 92576 Neuilly sur Seine Cedex	29 juin 1987	2011
MAZARS & GUÉRARD *représenté par* M. Jacques Kamienny Le Vinci 4, allée de l'Arche 92075 La Défense Cedex	20 juin 1996	2008
Suppléants		
M. Gilles Puissochet 41, rue Ybry 92576 Neuilly sur Seine Cedex	10 mai 2005	2011
M. Michel Rosse Le Vinci 4, allée de l'Arche 92075 La Défense Cedex	20 juin 1996	2008

1_3_2 Modifications intervenues au cours de l'exercice 2005

L'Assemblée Générale du 10 mai 2005, après avoir constaté que le mandat de Commissaire aux Comptes titulaire de M. Alain Ghez et le mandat de Commissaire aux Comptes suppléant de M. Charles-Éric Ravisse prenaient fin à l'issue de cette assemblée, et prenant acte de ce que les intéressés n'avaient pas sollicité le renouvellement de leur mandat, a décidé de ne pas les remplacer.

La même assemblée a pris acte de la fin de mandat de Commissaire aux Comptes suppléant de M. Alain Grossmann et a décidé de le remplacer par M. Gilles Puissochet.

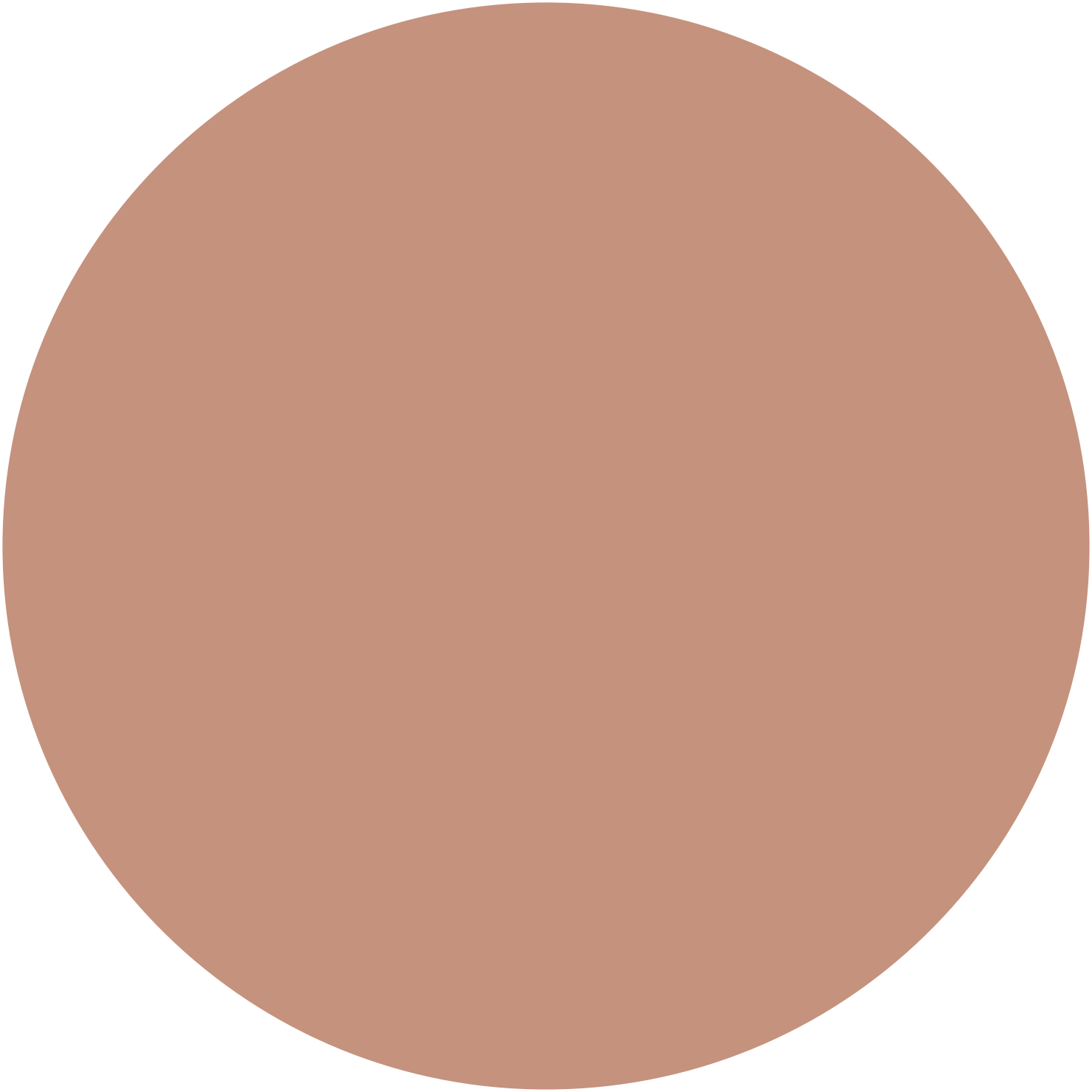

2

Principales données financières consolidées de l'exercice 2005

2 PRINCIPALES DONNÉES FINANCIÈRES CONSOLIDÉES DE L'EXERCICE 2005

Principales données financières consolidées de l'exercice 2005

(en millions d'euros)	Année 2005 Lagardère Media et Hors Poles	EADS	Total Groupe Lagardère	Année 2004 Lagardère Media et Hors Poles	EADS	Total Groupe Lagardère
Chiffre d'affaires	**7 901**	**5 112**	**13 013**	**7 501**	**4 795**	**12 296**
Résultat opérationnel courant des sociétés intégrées	**504**	**392**	**896**	**473**	**350**	**823**
Éléments non récurrents	(67)	(3)	(70)	30	(18)	12
Contribution des sociétés mises en équivalence	63	31	94	41	13	54
Résultat avant charges financières et impôts	**500**	**420**	**920**	**544**	**345**	**889**
Charges financières nettes	(53)	(23)	(76)	(52)	(45)	(97)
Impôts	(16)	(126)	(142)	(132)	(108)	(240)
Résultat net consolidé	**431**	**271**	**702**	**360**	**192**	**552**
dont Part des minoritaires	27	5	32	25	32	57
dont Résultat net - Part du Groupe	**404**	**266**	**670**	**335**	**160**	**495**

Cette page est laissée
intentionnellement blanche.

3_1 Risques de marché (taux, change, actions, crédit) 14

3_1_1 Risques de liquidité 15
3_1_2 Risques induits par des clauses de remboursement anticipé du fait de l'application de covenants 15
3_1_3 Risques de taux d'intérêt 16
3_1_4 Risques de change 16
3_1_5 Risques sur actions de sociétés cotées 16

3_2 Risques juridiques 17

3_2_1 Réglementations particulières applicables au Groupe 17
3_2_2 Risques liés aux marques et autres droits de propriété intellectuelle 17
3_2_3 Dépendance de l'émetteur à l'égard de certains contrats – principaux clients 18
3_2_4 Risques liés à des litiges en cours 18
3_2_5 Stratégie ou facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire, politique pouvant influer sensiblement sur les opérations du Groupe 18

3_3 Risques industriels et liés à l'environnement 19

3_3_1 Risques identifiés 19
3_3_2 Politique de prévention 19
3_3_3 Évaluation des impacts 19

3_4 Assurance – couverture des risques 20

3_4_1 Assurances souscrites 20
3_4_2 Niveau de couverture 21

3

Facteurs de risques

3 FACTEURS DE RISQUES

Lagardère est exposé dans l'exercice de ses activités, comme toute entreprise, à un ensemble de risques. Parmi ceux-ci figurent :

- l'évolution de grands facteurs économiques tels que le prix des papiers ou la conjoncture des marchés publicitaires ;
- les risques de marché et de crédit ;
- l'évolution des réglementations qui régissent les activités du Groupe et les atteintes aux biens, droits de propriété intellectuelle et marques du Groupe et des tiers ;
- les atteintes aux personnes et à l'environnement ;
- les pertes de revenu fortuites et la mise en cause de la responsabilité du Groupe du fait de ses produits et de ses activités.

La gestion des risques fait l'objet d'une attention particulière dans le Groupe. Elle est conduite tant au niveau des branches d'activité qu'au niveau central, qui en assure une synthèse.

En particulier Lagardère SCA et ses branches ont poursuivi en 2005 une démarche de cartographie des risques généraux, qui vise à hiérarchiser les principaux risques auxquels le Groupe pourrait se juger exposé, en termes de gravité, d'éventualité d'occurrence et de degré de maîtrise.

N.B. Depuis l'apport de Matra Hautes Technologies à Aerospatiale Matra et la constitution d'EADS N.V., la gestion des risques des entités concernées s'effectue sous la responsabilité d'EADS N.V., qui dispose de ses propres moyens, décrits dans le document de référence d'EADS.

3_1 RISQUES DE MARCHÉ (TAUX, CHANGE, ACTIONS, CRÉDIT)

Le Groupe s'est doté d'un outil d'analyse pour quantifier son exposition aux risques de marché selon la méthode des valeurs en risques.

Les risques de marché sont suivis au niveau du Groupe par la Direction de la Trésorerie et du Financement en liaison avec la Direction des Risques et sous l'autorité du Directeur Financier du Groupe. Cette gestion fait l'objet de comptes rendus périodiques à la Direction Générale. Le Groupe applique une politique visant à limiter les risques encourus par l'application de procédures d'autorisation et de contrôle interne et par l'utilisation d'outils de gestion permettant d'identifier et de quantifier ces risques. En particulier l'utilisation de produits dérivés est réservée à des opérations de couverture non spéculatives.

3_1_1 Risques de liquidité

Nature de la dette	Taux d'intérêt	Montant (M€)	Échéances	Couvertures
Emprunts obligataires	Taux variable	695	2006/2013	Conversions de devises en euros et de taux fixes en taux variables
Crédit-bail	Taux variable	79	Annuelles	Néant
Crédits bancaires				Néant (crédits conservés en taux variables dans leurs monnaies d'origine)
Euros		664	2006/2011 2006/2010	
Autres devises	Taux variable	52		
Autres dettes	Taux variable	434	2006	Néant
Lignes de crédit non tirées	-	2 106	2006/2010	Néant

Dans la répartition de l'endettement, les emprunts obligataires ne représentent plus que 36 % de l'endettement total compte tenu du remboursement en 2005 de l'emprunt obligataire échangeable en titres T-Online pour 767 M€.

Le risque de liquidité est minimum puisque la dette à moins de deux ans est de 693 M€ tandis que la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont de 668 M€ et les lignes de crédit non tirées de 2 106 M€.

3_1_2 Risques induits par des clauses de remboursement anticipé du fait de l'application de covenants

Certains emprunts obligataires et certains crédits bancaires comportent des clauses (appelées *covenants*) imposant le respect de ratios financiers. Pour l'essentiel ces ratios portent d'une part sur un montant minimum de capitaux propres et d'autre part sur un montant maximum d'endettement calculé en proportion soit des fonds propres, soit du résultat opérationnel courant des sociétés intégrées. Le non-respect de l'un ou l'autre de ces ratios donne aux prêteurs concernés la faculté d'exiger le remboursement anticipé de leurs concours.

Pour Lagardère SCA de telles clauses figurent :
– dans les emprunts obligataires émis en janvier 2001 pour 500 MUS$ et en juillet 2003 pour 150 M€ ;
– dans les crédits structurés conclus en juillet 2003 pour 70 M€ et en décembre 2005 pour 150 M€.

Les ratios sont calculés chaque semestre sur la base de comptes consolidés retraités dans lesquels EADS est consolidé par mise en équivalence au lieu d'une intégration proportionnelle.

Au 31 décembre 2005 les niveaux de capitaux propres, d'endettement brut et d'endettement net calculés selon les définitions de ces contrats sont inférieurs aux seuils déterminés, ce qui permet au Groupe de pouvoir, si nécessaire, accroître son niveau d'endettement sans dépendre d'un accord spécifique de ses prêteurs.

3_1_3 Risques de taux d'intérêt

L'ensemble des dettes obligataires et bancaires portent intérêt à taux variable, soit parce qu'elles ont été contractées à taux variable, soit parce qu'elles ont été converties de taux fixe en taux variable.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie représentent un encours de 668 M€. Ces excédents, placés à taux variables, apportent au niveau du Groupe consolidé une couverture naturelle à son endettement à taux variable dont l'encours est de 1 848 M€ (ce chiffre excluant les dettes liées au rachat d'intérêts minoritaires). L'essentiel du risque d'une augmentation du coût de l'endettement ne porte donc que sur la fraction à taux variable de l'endettement brut non compensée par les excédents de trésorerie soit 1 180 M€. Une variation de 1 point des taux d'intérêts entraînerait à ce titre une charge complémentaire de l'ordre de 12 M€ en base annuelle.

3_1_4 Risques de change

En raison de la nature de ses métiers tant en France qu'à l'étranger, le Groupe est très peu exposé à des risques de change liés à sa position transactionnelle.

Le financement des activités courantes est en général assuré par recours à des crédits libellés dans la devise locale.

Les principales opérations financières en devises réalisées en France ont fait l'objet de couvertures par des contrats d'achats à terme (placements privés obligataires émis en US$ en 2001 et en 2003).

Les opérations de couverture en devises liées à la position transactionnelle sont limitées, au 31 décembre 2005, à des ventes à terme de devises pour un montant de 26 M€ et à des achats à terme de devises pour un montant de 20 M€.

3_1_5 Risques sur actions de sociétés cotées

Les principaux titres de sociétés cotées détenus directement ou indirectement par le Groupe sont les suivants :

Titres	Nombre	Cours au 31.12.2005	Cotation boursière au 31.12.2005
Lagardère SCA	3 426 123	65	222 697 995 €
EADS	122 223 852	31,9	3 898 940 879 €
T-Online	5 455 453	8,11	44 243 723 €
Viel et Cie	8 917 677	3,46	30 855 162 €

Les variations de valeur des titres d'autocontrôle sont directement inscrites dans les capitaux propres consolidés.
En tant que société cotée, la valeur du groupe EADS est soumise aux aléas des marchés. Toutefois, du fait de la méthode de consolidation retenue (intégration proportionnelle à 14,95 %), sa valeur dans les comptes n'est pas affectée par ces variations.
Les titres T-Online sont classés en placements financiers et comptabilisés pour une valeur de 45 M€ correspondant au cours moyen de bourse de décembre de 8,21 €.
Les titres Viel et Cie sont classés en autres actifs non courants et comptabilisés pour une valeur de 31 M€ correspondant au cours de bourse du 31 décembre 2005.

3_2 RISQUES JURIDIQUES

3_2_1 Réglementations particulières applicables au Groupe

Le Groupe est soumis à un certain nombre de lois et réglementations spécifiques pour l'exercice de ses activités, en particulier, au niveau de Lagardère Media, celles relatives aux activités de presse, d'édition, de distribution et de communication audiovisuelle.

Dans le cadre de ses activités d'édition et de distribution de livres, le Groupe est soumis, dans les pays où sont exercées ces activités, à des réglementations locales particulières en matière, notamment, de propriété intellectuelle, de dépôt légal des publications, de fixation des prix du livre et de TVA. À titre d'exemple, en France, le Groupe est soumis aux réglementations relatives au prix unique du livre, fixé par l'éditeur ou l'importateur et limitant les remises qualitatives et quantitatives accordées aux distributeurs, ainsi qu'à la réglementation applicable aux ouvrages pour la jeunesse.

Dans le cadre de ses activités d'édition de livres comme en matière de presse, le Groupe est soumis, en particulier, aux législations applicables en matière de diffamation, de droit à l'image et de respect de la vie privée.

Par ailleurs, concernant ses activités de distribution, le Groupe est soumis, dans les pays où sont exercées ces activités, à certaines réglementations locales spécifiques relatives, notamment, à la commercialisation de la presse, de produits alimentaires ou du tabac et des alcools, ainsi qu'à la vente de produits hors taxe (pouvant faire l'objet, le cas échéant, de conventions signées avec l'administration nationale des Douanes concernée). À titre d'exemple, en France, la loi Bichet réglemente la distribution de la presse et définit la structure juridique des sociétés commerciales de distribution de la presse.

En outre, dans le cadre de ses activités publicitaires, le Groupe est soumis aux lois et réglementations applicables en la matière, en particulier celles relatives à la publicité pour le tabac ou l'alcool, et celles liées à la publicité mensongère.

Enfin, la loi du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication est applicable aux activités françaises du Groupe relevant de la communication audiovisuelle. L'exploitation de services de radio et de télévision par le Groupe en France est subordonnée à l'obtention d'autorisations délivrées pour une durée déterminée, par le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA). Les obligations spécifiques à cette exploitation font l'objet d'une convention signée avec le CSA et leur renouvellement s'effectue dans les conditions prévues par la loi précitée.

3_2_2 Risques liés aux marques et autres droits de propriété intellectuelle

La protection des marques et autres droits de propriété intellectuelle du Groupe fait l'objet d'une attention particulière (cf. § 7_4_3_1 – E4). Toutefois, certains pays dans lesquels le Groupe est présent offrent une protection de la propriété industrielle ou littéraire moins efficace que celle dont le Groupe bénéficie en Europe ou en Amérique du Nord.

3_2_3 Dépendance de l'émetteur à l'égard de certains contrats - principaux clients

Compte tenu de leur nature, les activités de Lagardère Media, qui sont caractérisées par des cycles courts très réactifs à la conjoncture et une multitude de contrats, ne sont pas dépendantes de certains contrats. Leur clientèle est très diversifiée s'agissant de produits de grande consommation.

3_2_4 Risques liés à des litiges en cours

Les principaux litiges du Groupe font l'objet d'une description dans l'annexe aux comptes consolidés de l'exercice 2005 (cf. note 30).

Lagardère et/ou ses filiales sont par ailleurs partie à un certain nombre de contentieux dans le cadre de la conduite normale de leurs affaires, principalement d'origine contractuelle. Le Groupe a passé, si nécessaire, les provisions adéquates afin de couvrir les risques afférents à des litiges généraux ou spécifiques.

Le Groupe n'a pas connaissance de procédures judiciaires ou arbitrales qui pourraient avoir une incidence négative significative sur sa situation financière.

3_2_5 Stratégie ou facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire, politique pouvant influer sensiblement sur les opérations du Groupe

- **Droits d'auteur**

Le Parlement examine actuellement un projet de loi sur le droit d'auteur et les droits voisins dans la société de l'information, visant à assurer la transposition en droit interne de la directive communautaire n° 2001/29/CE du 22 mai 2001 et des traités de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle du 20 décembre 1996. L'objectif de cette loi est d'adapter le régime de la propriété littéraire et artistique aux nouveaux usages liés aux technologies de l'information et de la communication, notamment en renforçant la protection des auteurs et des créateurs contre les risques accrus de contrefaçon par la voie numérique et en facilitant l'accès aux œuvres notamment aux personnes handicapées. Le groupe Lagardère, en tant que producteur, éditeur et distributeur de contenus protégeables au titre du droit d'auteur (presse, livre, production audiovisuelle), est favorable à toute mesure efficace et adaptée ayant pour objet de faciliter l'accès aux œuvres tout en luttant contre le téléchargement illicite et en sécurisant les droits d'auteur.

- **Commission Lancelot**

La commission Lancelot, chargée par le gouvernement de faire un état des lieux et des propositions sur la concentration des médias en France, a rendu son rapport au mois de janvier 2006. Après avoir fait le constat de la complexité et des inadaptations des dispositifs anticoncentration spécifiques aux médias applicables actuellement, la Commission propose une série de mesures en vue notamment de simplifier les dispositifs monomédia et plurimédias actuels et de les adapter au droit général des concentrations en préconisant une approche plus économique (seuils d'audience réelle, notion d'influence déterminante, consultation plus systématique des autorités de la concurrence, etc.).

L'impact éventuel de ce rapport sur les opérateurs médias, dont le groupe Lagardère, dépendra bien évidemment des modifications législatives et réglementaires qui seraient adoptées à la suite de sa publication. Les préconisations qui y sont contenues sur les seuils d'audience en monomédia comme en plurimédias ne permettent pas, si elles venaient en elles-mêmes à être reprises par la loi, d'anticiper, à ce stade, des conséquences substantielles pour le groupe Lagardère. Une concertation publique, prélude à une réforme de la loi du 30 septembre 1986 modifiée relative à la liberté de communication, a été annoncée, à laquelle le groupe Lagardère apportera sa contribution comme il l'avait fait dans le cadre des travaux de la commission Lancelot.

3_3 RISQUES INDUSTRIELS ET LIÉS À L'ENVIRONNEMENT

La gestion des risques industriels et liés à l'environnement s'appuie sur des méthodes, outils et procédures visant à identifier, quantifier, puis réduire les risques significatifs.

Le Groupe conduit des actions internes destinées, d'une part, à renforcer la culture des risques par le partage d'informations et la sensibilisation et, d'autre part, à renforcer la visibilité particulière de certains risques émergents, ainsi que la capacité à faire face à d'éventuelles crises.

3_3_1 Risques identifiés

La nature des activités du Groupe est largement tertiaire et une grande partie des actifs sont de nature incorporelle.

Le Groupe est néanmoins exposé à des risques industriels et environnementaux, lesquels sont liés principalement aux entrepôts du Groupe (dans les branches Presse, Livre, Distribution & Services et l'activité de pièces détachées pour l'Automobile) et aux imprimeries de la Presse Quotidienne Régionale (dont un exposé est détaillé au § 5_3_3_2 du présent Document de référence). La nature des risques encourus par ces activités n'est pas spécifique au Groupe et se retrouve dans des activités similaires.

Certains sites sont soumis à autorisation ou déclaration d'exploitation par les autorités administratives. Il n'y a aucun site classé SEVESO 1, ni SEVESO 2.

3_3_2 Politique de prévention

Le Groupe accorde une attention particulière à la prévention des risques industriels et à la protection de l'environnement, afin de limiter la probabilité d'occurrence d'évènements adverses (cf. § 5_3_3). Les sites mettent en application les différentes réglementations qui les concernent et mettent en œuvre des procédures opérationnelles, des systèmes de qualité et un ensemble de mesures de sécurité propres aux divers métiers.

3_3_3 Évaluation des impacts

Le Groupe évalue l'impact des risques, tant au niveau local qu'au niveau central, en se basant sur l'expertise interne et en faisant appel à des experts externes spécialisés.

Le Groupe n'a pas connaissance d'éléments ou de situations susceptibles d'avoir un impact significatif sur le patrimoine ou sur les résultats de la société. Le Groupe n'a par ailleurs connaissance d'aucune question environnementale pouvant influencer l'utilisation qu'il fait de ses immobilisations corporelles. Compte tenu du passé industriel ancien de certains de ses sites, le Groupe reste attentif aux atteintes environnementales qui pourraient y survenir ou y être découvertes à l'avenir.

Plus généralement les coûts liés à l'évaluation et au traitement des risques industriels et environnementaux sont intégrés dans les différents postes d'investissements et de charges, et leur ordre de grandeur n'a pas justifié une identification séparée. En conséquence, en 2005, aucune provision ou garantie pour risques en matière d'environnement n'a été enregistrée dans les comptes consolidés du Groupe. De même, en 2005, aucune charge n'a été intégrée dans ces mêmes comptes au titre d'une décision judiciaire en matière d'environnement ou d'actions menées en réparation de dommages causés à celui-ci.

3_4 ASSURANCE – COUVERTURE DES RISQUES

Les risques non complètement supprimés sont conservés ou transférés au marché de l'assurance lorsque leur ordre de grandeur le justifie, et en fonction de la disponibilité de couvertures à des conditions acceptables. Le Groupe (hors EADS) possède une société d'assurance captive basée aux États-Unis pour la couverture de certains risques de la branche HDS en Amérique du Nord ; les polices d'assurance qui s'y rattachent interviennent en addition des assurances souscrites décrites au § 3_4_1, sans s'y substituer.

Le Groupe se réserve également d'être son propre assureur pour certains risques non assurables ou difficilement assurables. Les branches peuvent être amenées à auto-assurer une partie de leurs risques de fréquence, dans une limite ne dépassant pas 1 M€.

Les assurances concernant EADS sont souscrites et gérées sous la seule responsabilité d'EADS. Elles sont décrites dans son propre Document de référence.

3_4_1 Assurances souscrites

Les principales assurances mises en place concernent les dommages aux biens et les pertes d'exploitation, d'une part, la responsabilité civile, d'autre part. Selon la nature des risques, les couvertures sont composées de polices permanentes et de polices spécifiques ou temporaires.

En 2005 et pour 2006, le Groupe et ses branches ont été en mesure de renouveler l'ensemble de leurs couvertures pour leurs activités dans le monde entier. Une politique coordonnée d'achats d'assurance permet dans de nombreux cas d'optimiser les budgets.

Le Groupe porte une attention particulière au choix des assureurs et à leur solvabilité.

3_4_2 Niveau de couverture

De nombreuses polices d'assurance sont souscrites au niveau des branches et de leurs implantations, et la diversité des situations ne permet pas d'en détailler les plafonnements de façon exhaustive.

3_4_2_1 DOMMAGES ET PERTES D'EXPLOITATION

• Risques couverts

Les polices d'assurance couvrent les risques d'incendie/explosion, foudre, dégâts des eaux, tempêtes, évènements naturels, attentats et terrorisme. Lorsqu'une législation spécifique est applicable à ces risques dans certains pays, les couvertures sont souscrites en conformité avec la réglementation applicable dans chaque pays concerné.

• Niveaux de plafonnement

En règle générale, les assurances de dommages et de pertes d'exploitation sont souscrites à hauteur des montants en risque (valeur des actifs et coût des interruptions d'activité). Dans certains cas, elles peuvent être assorties de limitations contractuelles d'indemnité, agréées avec les assureurs. Le niveau des franchises est adapté aux capacités des branches et de leurs implantations.

Les limites d'assurance les plus élevées souscrites dans le Groupe sont de 400 M€ en couverture de certaines implantations de Hachette Livre et de 200 M€ pour la Presse Quotidienne Régionale. Les autres limites assurées sont égales ou inférieures à 100 M€. Par ailleurs, pour les différents plafonds décrits ci-dessus, des sous-limites spécifiques à certains risques (par exemple, tempêtes, tremblements de terre, inondations) peuvent s'appliquer.

3_4_2_2 RESPONSABILITÉ CIVILE

• Risques couverts

Des programmes de couverture responsabilité civile exploitation et produits, pour les dommages matériels ou corporels pouvant être causés à des tiers, sont souscrits au niveau des branches ou de certaines activités.

• Niveaux de plafonnement

En matière de responsabilité civile, la sévérité maximum des expositions étant difficile à apprécier, les niveaux assurés par les branches et leurs implantations sont liés à la disponibilité des couvertures et à un coût économique acceptable. Hors USA, les montants de garantie souscrits dans le Groupe vont généralement de 5 à 10 M€, auxquels s'ajoute un complément de 20 M€ en excédent de 10 M€ pour les activités médias.

Aux États-Unis, la limite la plus élevée (hors auto-assurance) est de 100 MUS$. Par ailleurs, pour les différents plafonds décrits ci-dessus, des sous-limites spécifiques à certains risques peuvent s'appliquer.

3_4_2_3 MONTANT DES PRIMES

En 2006, le budget global des principales assurances souscrites par le Groupe est estimé 15,0 M€ (hors assurances collectives) se répartissant comme suit :

- dommages et pertes d'exploitation : 6,4 M€ ;
- responsabilité civile : 2,5 M€ ;
- autres (essentiellement automobiles, transports, expositions et assurances de personnes, tournages) : 6,1 M€.

4_1 Renseignements généraux concernant l'émetteur 24

4_1_1 Dénomination sociale et nom commercial 24
4_1_2 Siège social, adresse, téléphone 24
4_1_3 Forme et législation 24
4_1_4 Immatriculation au registre du commerce et des sociétés 24
4_1_5 Date de constitution et durée 24

4_2 Historique 24

4_3 Organigramme 26

4_3_1 Organigramme sommaire du Groupe 26
4_3_2 Liste des filiales importantes 27

4_4 Principaux investissements 27

4_4_1 Politique d'investissement et d'innovation 27
4_4_2 Principaux investissements 2004 28
4_4_3 Principaux investissements 2005 28
4_4_4 Investissements réalisés début 2006 28

4

Renseignements de caractère général concernant Lagardère SCA

4 RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LAGARDÈRE SCA

4_1 RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX CONCERNANT L'ÉMETTEUR

4_1_1 Dénomination sociale et nom commercial

Dénomination sociale : Lagardère SCA

Nom commercial : Lagardère

4_1_2 Siège social, adresse, téléphone

Siège Social :

4, rue de Presbourg – Paris 16e (75)

Adresse :

4, rue de Presbourg – 75116 Paris

Téléphone :

(33) 1 40 69 16 00

4_1_3 Forme et législation

Société en commandite par actions soumise à la législation française

4_1_4 Immatriculation au registre du commerce et des sociétés

320 366 446 RCS Paris

4_1_5 Date de constitution et durée

Constitution le 24 septembre 1980

Expiration le 14 décembre 2079

4_2 HISTORIQUE

Lagardère SCA, dénommée MMB jusqu'à fin 1992, puis Lagardère Groupe jusqu'en juin 1996, est une société dont la vocation d'origine a été de regrouper en 1982 les actifs détenus par le groupe Matra dans le domaine des médias, préalablement à l'entrée de l'État dans son capital, afin que celui-ci ne puisse en avoir le contrôle.

Elle a ensuite progressivement, à l'initiative et sous la direction de Jean-Luc Lagardère, pris le contrôle de la société Hachette, puis de la société Matra rendue début 1988 au secteur privé. Les activités de ces deux sociétés ont été regroupées fin 1992 par voie de fusion de leurs deux sociétés mères, Lagardère SCA ayant adopté à cette même époque la forme juridique de commandite par actions.

C'est en juin 1996 que ce processus de restructuration s'est achevé avec l'absorption de Matra Hachette par Lagardère Groupe qui a pris à cette occasion sa dénomination actuelle de Lagardère SCA.

Le Groupe comprenait alors dix branches d'activités distinctes : Défense, Espace, Télécommunications et CAO-CFAO, Automobile, Transport, Livre, Presse, Audiovisuel, Distribution Services, Multimédias.

Il s'est, depuis cette époque, progressivement recentré vers les médias et la communication.

Dès le début des années 1990, des alliances avaient été nouées dans le domaine de la Défense et de l'Espace avec d'autres acteurs majeurs européens et, notamment, avec DaimlerChrysler et GEC. Ce processus d'alliances européennes, amplifié par les conséquences de la chute du mur de Berlin, s'est poursuivi et après avoir franchi une étape importante en 1999 avec la création Aerospaciale Matra, s'est parachevé le 10 juillet 2000 par le regroupement des activités de cette dernière avec celles de DaimlerChrysler Aerospace A.G. et celles de l'espagnol CASA, pour constituer la société européenne EADS N.V. dans laquelle Lagardère SCA détient une participation économique de 14,95 %.

Les activités Transport (métro léger VAL et automatismes ferroviaires) ont de leur côté été regroupées en 1994 avec celles du groupe Siemens qui en a par la suite pris le contrôle intégral, à l'exception du contentieux Taïpeh demeuré et géré chez Matra Transport SAS, filiale du groupe Lagardère.

Les activités de construction automobile, après le succès exceptionnel du véhicule Espace conçu et fabriqué par Matra Automobile pendant près de quinze ans et commercialisé par Renault, ont finalement été abandonnées après la reprise par cette dernière de la construction de l'Espace, le dernier produit issu de leur collaboration, l'Avantime, s'étant révélé un échec commercial. Les activités d'ingénierie automobile ont été intégrées en 2003 à celles du leader mondial en ce domaine, Pininfarina.

Cette dernière cession, de même que celle des activités d'Arjil fin 2004, ont marqué l'orientation stratégique du groupe Lagardère consistant à concentrer désormais le développement de ses activités vers le seul secteur des Médias et de la Communication.

Dans ce domaine, après avoir cédé en 1999 certains actifs considérés comme non stratégiques (affichage, Grolier Inc.), et après avoir pris le contrôle total des activités de ce pôle (activités audiovisuelles en 1999 avec l'offre publique d'achat sur Europe 1 Communication, et activités de Presse en 2000 avec les offres publiques d'échange et de retrait de la cote de Hachette Filipacchi Médias), les principaux accords finalisés par le Groupe depuis cette date ont à ce jour concerné essentiellement le secteur Audiovisuel (accords en 2000, puis en 2006 avec le groupe Canal+ dans le domaine de la télévision payante) et le secteur du Livre (acquisition en 2004 des actifs européens —France et Espagne— de Vivendi Universal Publishing et des activités de Hodder Headline en Grande-Bretagne, accord en 2006 pour la reprise de Time Warner Book), les branches Presse et Distribution et Services ayant, en ce qui les concerne, accru le poids de leurs activités davantage par croissance organique que par des acquisitions extérieures.

4_3 ORGANIGRAMME

4_3_1 Organigramme sommaire du Groupe

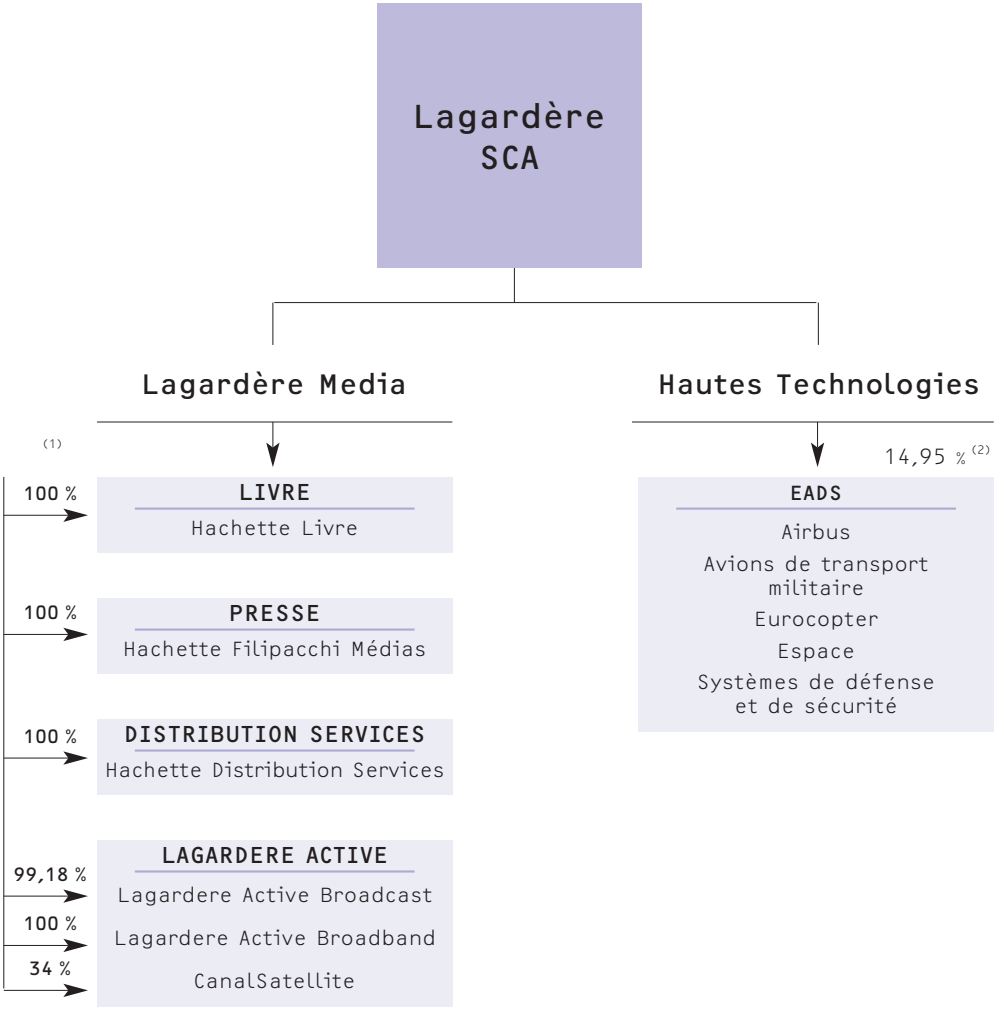

(1) Les sociétés mentionnées ci-dessous sont détenues par l'intermédiaire de la société Hachette SA, dont Lagardère SCA détient la totalité du capital.

(2) Pourcentage de consolidation indirecte.

4_3_2 Liste des filiales importantes

Comme cela est indiqué au § 7_4_1 relatif à l'organisation générale du Groupe, la société Lagardère SCA est une société holding dont les activités opérationnelles sont regroupées en deux pôles : le pôle Lagardère Media et le pôle Hautes Technologies.

Les principales filiales du pôle Lagardère Media sont les suivantes :

- **Hachette Livre**, société française contrôlée à 100 % et qui constitue la holding de la branche Livre du Groupe ;
- **Hachette Filipacchi Médias**, société française contrôlée à 100 % et qui constitue la société holding de la branche Presse du Groupe ;
- **Hachette Distribution Services**, société française également contrôlée à 100 % par Lagardère SCA et qui constitue la société holding de la branche Distribution Services (activités Relay, Boutiques d'aéroports et magasins Virgin) ;
- **Lagardere Active**, société française également contrôlée à 100 % qui détient elle-même les participations du Groupe dans les activités dites numériques, à savoir, dans les activités audiovisuelles (radio, télévision, production...) au travers notamment de sa filiale monégasque à 99 % Lagardere Active Broadcast (ex-Europe 1 Communications) et de sa participation de 34 % dans la société française CanalSatellite.

Les principales filiales du pôle Hautes Technologies, contrôlées par la société hollandaise EADS N.V., issue du processus de restructuration de l'industrie aéronautique européenne décrit au § 5_2_2 sont :

- **Airbus SAS**, société française contrôlée à 80 % par EADS N.V. et à 20 % par BAe ;
- **Eurocopter Holding SA**, société française contrôlée à 100 % par EADS N.V., holding de l'activité hélicoptères ;
- **Astrium Holding**, société française contrôlée à 100 % par EADS N.V., holding des activités spatiales.

4_4 PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS

4_4_1 Politique d'investissement et d'innovation

4_4_1_1 INVESTISSEMENTS CORPORELS ET INCORPORELS

Concernant Lagardère Media, l'innovation n'est pas reflétée par la politique d'investissements corporels et incorporels. Les investissements éditoriaux, qu'ils concernent l'édition de livres ou de magazines, ne sont en effet pas immobilisés mais comptabilisés en charges dans le compte de résultat.

Pôles (en M€)	2001	2002	2003	2004	2005
Lagardère Media	268	228	206	204	161
Automobile	24	33	-	-	-
Hautes Technologies	332	349	445	554	427
Hors Pôles	3	1	1	12	3
TOTAL	**627**	**611**	**652**	**770**	**591**

4_4_1_2 INVESTISSEMENTS FINANCIERS

Pôles (en M€)	2001	2002	2003	2004	2005
Lagardère Media	453	1 415*	55	420	62
Automobile	2	0	-	-	-
Hautes Technologies	169	284	190	127	151
Hors Pôles	9	14	8	4	22
TOTAL	**633**	**1 713**	**253**	**551**	**235**

* Y compris le versement de 1 180 M€ intervenu dans le cadre de l'opération Vivendi Universal Publishing dont une partie a été cédée à Wendel en 2004 sur la base d'une valeur d'entreprise de 660 M€

4_4_2 Principaux investissements 2004

Branche Livre – Acquisition d'Hodder Headline

Après l'approbation des autorités britanniques de la concurrence et de l'Assemblée Générale des actionnaires de W.H. Smith, l'acquisition d'Hodder Headline par Hachette Livre a été finalisée le 24 septembre 2004, sur la base d'une valeur de 210M£, soit 313 M€ comprenant la reprise d'un endettement net de 44 M€.

Hodder Headline présente l'un des portefeuilles d'activités les mieux équilibrés des acteurs anglo-saxons ; le Groupe est également présent sur des segments comparables à ceux d'Hachette Livre, avec des marques fortes et des auteurs phares comme Stephen King, John Le Carré ou James Patterson.

L'acquisition d'Hodder Headline, quatrième éditeur au Royaume-Uni, permet à Hachette Livre de devenir le numéro 2 sur le marché anglais.
Hodder Headline est consolidé par intégration globale depuis le 1er octobre 2004.

4_4_3 Principaux investissements 2005

Le groupe Lagardère et le groupe Canal+ ont signé en janvier 2005 un accord de dénouement de leurs participations croisées dans Lagardère Thématiques et multiThématiques. Le groupe Lagardère a porté sa participation dans Lagardère Thématiques de 51 % à 100 % et a cédé au groupe Canal+ sa participation de 30 % dans multiThématiques.

Cette opération est intervenue après la décision du Conseil d'État du 20 octobre 2004 qui avait annulé les autorisations TNT de 6 chaînes au motif de la situation de contrôle conjoint dans Lagardère Thématiques.

4_4_4 Investissements réalisés début 2006

Voir § 9_1_1_1 et 9_1_1_2 : "Évènements récents"

Cette page est laissée
intentionnellement blanche.

5_1 Activités et stratégie de Lagardère SCA 32

5_2 Principales activités du Groupe et principaux marchés – activités au cours de l'exercice 2005 34

5_2_1 **Médias** 34
5_2_1_1 Branche Livre 34
5_2_1_2 Branche Presse 40
5_2_1_3 Branche Distribution et Services 45
5_2_1_4 Lagardere Active 50
5_2_2 **Hautes Technologies** 59
5_2_3 **Divers et Hors Branches** 74

5_3 Informations sociales, sociétales et environnementales – éthique 76

5_3_1 **Informations sociales** 77
5_3_2 **Informations sociétales** 99
5_3_3 **Informations environnementales** 112
5_3_4 **Éthique – déontologie** 128

5

Informations concernant les activités de la Société et du Groupe

5 INFORMATIONS CONCERNANT LES ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ ET DU GROUPE

5_1 ACTIVITÉS ET STRATÉGIE DE LAGARDÈRE SCA

Le groupe Lagardère ajoute aux activités médias qui constituent le cœur de son engagement une participation stratégique dans la société EADS (European Aeronautic Defence and Space company).

En matière de **Médias**, la stratégie du groupe Lagardère est de capitaliser sur ses actifs puissants – présence internationale, marques fortes (Elle, Paris Match, Europe 1, Hachette, Hodder Headline, Relay, Virgin…), maîtrise de l'édition de contenus (livre, magazine, audiovisuel, nouveaux médias…), leadership mondial dans ses métiers de presse magazine grand public et de commercialisation de produits et services de loisirs culturels – afin de développer sa présence et sa performance dans tous les domaines liés à l'édition et à la distribution de contenus. L'ambition du groupe Lagardère est de figurer à terme parmi les trois principaux acteurs des médias dans le monde.

Hachette Livre poursuit à un rythme soutenu son objectif de figurer parmi les leaders mondiaux de l'édition. Ainsi, après avoir acquis l'éditeur britannique Hodder Headline fin 2004, la Branche a non seulement procédé à l'intégration opérationnelle avec ses actifs en Grande-Bretagne (Orion, Octopus, Watts), mais a également préparé activement une nouvelle percée sur le bassin linguistique anglophone. Ainsi, le 6 février 2006, le Groupe a annoncé un accord avec Time Warner (cf. § 9_1_1_2) pour l'acquisition de Time Warner Books Group, pour un montant de 537,5 MUS$. Grâce à cette acquisition, et sous réserve de son approbation par les autorités de concurrence aux États-Unis, Hachette Livre prend solidement pied sur le marché américain en prenant le contrôle d'un actif très performant qui pourra le cas échéant servir de base de consolidation pour d'autres activités d'édition américaines. En outre, cette transaction permet de renforcer la présence de la Branche au Royaume-Uni, où elle prend la place de n° 1. Globalement, Hachette Livre devient le n° 3 mondial sur le marché de l'édition de livres, sans impact négatif sur ses niveaux de performance opérationnelle. L'ambition du Groupe dans ce domaine est donc encore une fois affirmée.

Hachette Filipacchi Médias (HFM) a connu en 2005 une année de stabilisation et de rationalisation de ses activités, sous la pression de marchés de la presse magazine tendus dans les pays d'Europe occidentale, comme aux États-Unis et au Japon. 2005 a également été une année de préparation d'initiatives liées à l'Internet qui devraient se concrétiser dès 2006. En effet, il est crucial, pour renouveler le lectorat des magazines et pour développer le chiffre d'affaires publicitaire, de proposer des accès alternatifs aux contenus édités ou contrôlés par la Branche. HFM a donc à la fois développé une offre de magazines en version électronique qui devrait prendre de l'ampleur cette année, tant sur l'abonnement que sur la vente au numéro. En outre, un effort significatif est actuellement en cours pour renforcer l'offre éditoriale des sites Internet majeurs et proposer ainsi des destinations attractives aux internautes et des offres plus structurées aux annonceurs. Ces développements devraient être majoritairement organiques, mais le Groupe saura saisir les opportunités éventuelles d'acquisitions qui pourraient concourir à atteindre cet objectif ou à renforcer le portefeuille de titres de HFM. En ce qui concerne plus particulièrement le développement international, HFM continue à développer ses principales thématiques dans de nouveaux pays, de manière à capitaliser sur le dynamisme des marchés émergents tels la Russie ou la Chine, qui sont aujourd'hui de forts leviers de croissance et de rentabilité.

Le développement de Hachette Distribution Services (HDS) n'induit pas de modification radicale de ses activités actuelles, mais se fonde principalement sur l'extension progressive de ses réseaux de points de vente, notamment dans les pays d'Europe centrale qui connaissent des taux de croissance significatifs. Toutefois, HDS est attentif également aux impacts de la numérisation sur ses activités de vente au détail. Ainsi le site virginmega.fr, premier lancé sur le marché en 2004, est aujourd'hui en 2e position des sites de téléchargement légal et payant de musique sur le marché français, l'un des seuls où iTunes se trouve en face d'une véritable alternative locale. Les principaux axes stratégiques de HDS visent à renforcer ses activités actuelles : consolidation de sa position de leader mondial du commerce de détail dans les lieux de transport *(Travel Retail)* ; développement de nouveaux points de vente et le lancement de concepts commerciaux innovants dans les centres-villes et les lieux de transport. La Branche s'attachera en outre à saisir les leviers de croissance nés de la numérisation des contenus. Elle dispose pour cela de marques puissantes et d'un savoir-faire commercial reconnu.

Lagardere Active, dans ses activités de radio, fait face à des modifications profondes liées à la diffusion : l'élaboration d'un nouveau plan de fréquences pour la FM et les projets de numérisation. Ces deux facteurs, s'ils présentent des risques (en particulier l'ouverture du paysage radio à de nouveaux entrants induisant potentiellement une pression sur le marché publicitaire), sont surtout envisagés comme des opportunités de renforcer la position du Groupe : possibilité de déclinaison et de segmentation des offres de programmes, amélioration de la couverture géographique… Lagardere Active est très attentif à ces développements de son environnement concurrentiel et jouera son rôle de leader en accompagnant activement ces évolutions.
Les marchés d'Europe centrale sur lesquels évolue Lagardere Active Radio International (LARI) sont pour la Branche un fort levier de croissance. En effet, les marchés publicitaires dans cette zone se développent à des rythmes élevés. C'est pourquoi toutes les opportunités d'acquisitions complémentaires aux activités actuelles seront étudiées, afin d'accroître rapidement le périmètre tout en améliorant la rentabilité opérationnelle grâce aux synergies potentielles que LARI pourra mettre en œuvre.
Du côté des chaînes thématiques, Lagardere Active a contribué à redéfinir l'offre TNT en 2005 suite à la remise en jeu de certaines autorisations. Ainsi, le Groupe a pu lancer à l'automne les chaînes gratuites Gulli (jeunesse) et Europe 2 TV (musicale), ainsi que Canal J au sein de l'offre payante. Les premières indications d'audience sont très encourageantes ; la priorité maintenant est au développement de ses performances de façon a atteindre le seuil permettant de rentabiliser les chaînes gratuites grâce aux revenus publicitaires.

Le groupe Lagardère a annoncé le 17 février 2006 un projet d'accord avec Vivendi Universal (cf. § 9_1_1_1) portant sur une prise de participation de 20 % dans Canal+ France. Cet investissement traduit l'ambition du Groupe dans le secteur de la télévision et le positionne idéalement, en tant que 2e actionnaire, pour en devenir opérateur si la structure du capital devait être amenée à évoluer. Le groupe Canal+, grâce à la qualité de ses équipes, à son ambition éditoriale et à la rigueur de sa gestion, a reconquis une position unique dans le paysage de la télévision en France.
Il disposera, si la fusion avec TPS est autorisée par les autorités de la concurrence, d'un accès aux contenus les plus attractifs, d'une base d'abonnés extrêmement fidèles et d'une plate-forme de distribution de télévision particulièrement performante et présente sur la plupart des réseaux de diffusion numériques (satellite, ADSL, TNT, mobile).

5 INFORMATIONS CONCERNANT LES ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ ET DU GROUPE

Lagardère aborde donc l'année 2006 dans une dynamique particulièrement positive sur l'ensemble de ses métiers. Deux opérations majeures Canal+ France et Time Warner Books Group ont été annoncées depuis le début de l'année, qui confirment les atouts et l'ambition du Groupe dans les médias.

Dans le domaine des **Hautes Technologies**, EADS est considéré comme un exemple de réussite en matière d'intégration européenne. Celle-ci a pu être mise en œuvre grâce au regroupement d'acteurs français (Matra Hautes Technologies, Aerospatiale), allemand (DASA) et espagnol (CASA), et ainsi EADS, héritier de trente années de partenariat entre ses membres fondateurs, a su capitaliser les atouts offerts par son profil transnational.
La création de cette société européenne a permis d'augmenter considérablement le volume global des activités du nouvel ensemble ainsi constitué et de réaliser des économies importantes grâce aux synergies dégagées. Aujourd'hui, le Groupe affiche un chiffre d'affaires voisin de 34 Mds€ avec un effectif de cent treize mille salariés répartis sur plus de soixante-dix sites. Son portefeuille de marques, de renommée internationale, telles Airbus, Eurocopter ou Astrium, le place aux premiers rangs de l'industrie mondiale de l'aéronautique, de l'espace et de la défense, donnant à l'Europe, par l'étendue des activités rassemblées, les moyens de rivaliser avec les grands groupes du secteur, outre-Atlantique notamment.

Lagardère joue, de façon équilibrée avec ses partenaires, un rôle décisif dans le management et la stratégie du nouvel ensemble. La taille critique de ce dernier, au plan mondial, l'amélioration du résultat d'exploitation grâce aux synergies réalisées, constituent autant d'atouts pour EADS et pour tous ses actionnaires.

5_2 PRINCIPALES ACTIVITÉS DU GROUPE ET PRINCIPAUX MARCHÉS – ACTIVITÉS AU COURS DE L'EXERCICE 2005

5_2_1 Médias

	2001*	2002	2003	2004	2005
Contribution au chiffre d'affaires consolidé (en M€)	7 668	8 095	7 944	7 501	7 901
Contribution au résultat d'exploitation consolidé (en M€)	353	385	427	–	–
Contribution au RESOP consolidé (en M€)	–	–	–	470	503
Effectifs	27 521	26 949	26 239	30 786	30 863

* Par suite de la modification statutaire de la date de clôture de ses comptes annuels déterminés fixée au 31 décembre au lieu de 30 septembre, l'activité de Lagardere Active Broadcast est consolidée, en 2001, sur cinq trimestres pour une période courant du 1er octobre 2000 au 31 décembre 2001.

5_2_1_1 BRANCHE LIVRE

A. Principales activités et principaux marchés

Hachette Livre, aujourd'hui cinquième éditeur mondial (avant l'acquisition de Time Warner Books Group) et premier éditeur en Europe, fait désormais jeu égal avec ses grands concurrents sur chacun de ses marchés*.

* Ce calcul de position concurrentielle tient compte du CA 2004 de Hachette Livre aux normes IFRS, des CA 2004 des 30 premiers acteurs mondiaux, sauf CA de Pearson, calculé pro forma à date de septembre 2005 afin de tenir compte de l'acquisition de AGS Publishing en juin 2005. Le CA Livre de Bertelsmann n'inclut que celui de Random House, excluant celui réalisé sur les clubs de livres. Les activités d'édition professionnelle ont été exclues dans la mesure où elles étaient isolables.

N° 1 en France et n° 2 en Grande-Bretagne et en Espagne, Hachette Livre a toujours eu pour mission, depuis sa création en 1826, de publier, de vendre et de distribuer des livres innovants et de qualité qui répondent aux envies de savoir, de connaissances, de culture et de divertissement de ses lecteurs.

Cette mission est aujourd'hui assurée par 6 435 employés qui assurent son développement et sa pérennité, et ont permis à l'ensemble des sociétés de la branche Livre de réaliser en 2005 un chiffre d'affaires consolidé de 1 644 M€.

Hachette Livre dispose d'un portefeuille équilibré, diversifié entre segments éditoriaux (éducation, littérature générale, illustré, fascicules, dictionnaires, jeunesse, etc.) et fortement ancré dans les trois grands bassins linguistiques (anglais, espagnol, français). Il offre de nouvelles bases de développement par zones géographiques et par métiers, et permet au Groupe de capitaliser sur les segments les plus porteurs et les marchés les plus dynamiques.

Hachette Livre est intégré sur l'ensemble de la chaîne de valeur édition–distribution : la Branche, avec ses maisons et ses marques de renom, sait capitaliser autant sur la qualité de la relation qu'il entretient avec ses auteurs que sur l'expertise de ses forces de vente, la logistique rigoureuse de sa distribution et l'engagement de son personnel.

L'autonomie des éditeurs, indépendants et pleinement responsables du processus de création et de décision éditoriales, encourage tant la créativité que la concurrence interne. C'est dans cette autonomie que Hachette Livre laisse à chacune de ses divisions opérationnelles que réside l'un des éléments clés de son succès : les différentes divisions de Hachette Livre constituent en quelque sorte une fédération de petites et moyennes maisons d'édition indépendantes, chacune avec sa culture d'entreprise et son accent éditorial particulier, voire unique.

Chaque maison assure la relation avec ses auteurs : cette relation, de grande qualité, permet le contrôle du portefeuille de droits ainsi que l'alimentation de l'édition de poche et des opportunités de droits dérivés.

Les fonctions centrales, pour leur part, permettent à Hachette Livre d'assurer sa santé financière et de mener un développement cohérent avec l'objectif de maintenir le juste équilibre entre performance opérationnelle et croissance du portefeuille.

Tous ces atouts font de Hachette Livre le premier groupe d'édition en France : devant des concurrents qui comprennent, entre autres, Editis, Gallimard, Flammarion, Albin Michel, la Martinière-Le Seuil et Media Participations, Hachette Livre occupe la place de n° 1, tant sur des marchés fragmentés comme celui de la littérature générale, que sur les segments traditionnellement plus concentrés que sont le scolaire ou les dictionnaires.

À l'international, Hachette Livre se mesure à des concurrents tels que Pearson, MacGrawHill Education, Random House, Scholastic, De Agostini, Reed Elsevier, HarperCollins ou Holtzbrinck, et a réussi en quelques années à se hisser du 13e au 5e rang mondial.

5 INFORMATIONS CONCERNANT LES ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ ET DU GROUPE

A.1. Activités en France[1]

La Division *"Littérature"* regroupe des maisons de renom, qui ont publié 2 086 nouveautés en 2005 : Grasset, Fayard, Stock, Calmann-Lévy, Lattès, Hachette Littératures, Le Livre de Poche, Harlequin. Chacune conserve ses spécificités mais reste en concurrence avec les autres maisons autant qu'avec les marques d'autres groupes d'édition. En 2005, la division a encore confirmé sa place de n° 1 sur le marché de la littérature adulte, en Poche comme en Grand Format.

"Hachette Illustré" couvre toute la gamme des livres illustrés, des livres "utiles" aux livres de "divertissement" : n° 1 en France sur les guides pratiques et le bricolage avec Hachette Pratique et Marabout, n° 1 également sur les guides de voyages avec Hachette Tourisme et Le Routard, Hachette Illustré est également présent sur les livres d'art avec deux marques de prestige, le Chêne et Hazan. La Division inclut aussi Hachette JD et possède un fonds inestimable en Jeunesse, comprenant des personnages comme Babar, Oui-Oui, Titeuf (en roman) et les Teletubbies.

En *"Scolaire"*, Hachette Livre est le premier éditeur[2] en France grâce à deux entités distinctes, Hachette Éducation et le groupe Alexandre Hatier : ces entités comprennent des éditeurs de renom (Hatier, Didier, Foucher, Rageot) et des marques fortes (Bled, Bescherelle, Littré, Gaffiot) qui permettent également à Hachette Livre d'avoir une position de leader sur le marché du parascolaire.

Les ouvrages de *"Référence"* et les *"Dictionnaires"* comptent Larousse ou Harrap's parmi leurs actifs les plus emblématiques. Hachette Livre est n° 1 en France sur le marché des dictionnaires tant monolingues que bilingues. Jouissant d'une réputation internationale, Larousse réalise approximativement 50 % de ses ventes en France et est aujourd'hui une marque particulièrement bien établie en Amérique latine.

Les *"Fascicules"* sont édités par la branche Encyclopédies et Collections, qui s'est très fortement développée à l'international, en Europe et en Asie, particulièrement en Italie (avec Hachette Fascicoli), en Grande-Bretagne, en Espagne *via* sa filiale Salvat Editores, au Japon, en Allemagne, en Pologne… Son savoir-faire marketing et sa capacité à créer de nouveaux produits en font un acteur de premier rang et un atout pour la performance globale de Hachette Livre.

La Division *"Universitaire et Professionnel"* comprend Dunod et Armand Colin. Dalloz est en voie de cession aux Éditions Lefebvre Sarrut. Leaders sur le marché français, ces maisons s'attachent à préparer la numérisation des contenus sur le secteur.

La *"Distribution"*, pour Hachette Livre et d'autres éditeurs sous contrat exclusif, se fait grâce à un réseau de distribution géré depuis le centre national de Maurepas. Hachette Livre manipule 220 millions d'exemplaires par an et couvre 12 000 librairies, kiosques et supermarchés en France. Hachette Livre Distribution, n° 1 en France, est également présent en Belgique, en Suisse et dans le Canada francophone.

(1) Les positions concurrentielles de Hachette Livre tiennent compte des statistiques fournies par les panels IPSOS auxquels souscrit la Branche.
(2) Estimations internes.

*A.2. Activités à l'étranger**

Au Royaume-Uni, Hachette Livre est n°2, grâce à quatre éditeurs : Octopus Publishing Group, sur le marché de l'illustré, Watts Publishing Group sur les livres pour enfants, Orion Publishing Group, sur le marché de la littérature et Hodder Headline, racheté en 2004, présent en scolaire et littérature générale pour adultes et pour enfants.

Ces maisons et leurs différentes marques permettent également à Hachette Livre d'occuper la 3e position en Australie et Nouvelle-Zélande.

Enfin, Hachette Livre a une activité de distribution au Royaume-Uni, *via* ses deux centres BookPoint et LBS (LittleHampton Book Services).

En Espagne, Hachette Livre est le deuxième éditeur et occupe la première place sur le marché du livre scolaire grâce à Anaya : tout comme Bruño, Anaya est un acteur de l'éducatif, également présent sur le parascolaire et la littérature générale et jeunesse. Salvat Editores, maison active tant en Espagne qu'en Amérique latine, permet en outre au Groupe d'avoir une présence significative sur les fascicules et d'être le deuxième éditeur espagnol sur les ouvrages de référence.

Globalement, Hachette Livre est représenté dans 33 pays au travers de l'ensemble de ses métiers.

B. Activités au cours de l'exercice 2005

Chiffre d'affaires consolidé 2005 : 1 644 M€

Répartition du chiffre d'affaires par activités – France

	2005
Éducation	22,3 %
Littérature générale	19,3 %
Illustré	16,3 %
Universitaire et professionnel	9,9 %
Autres	32,2 %
Total CA	**100 %**

Répartition géographique du chiffre d'affaires

	2005
France	48,8 %
Grande-Bretagne	28,2 %
Espagne	13,8 %
Autres	9,2 %
Total CA	**100 %**

2003 et 2004 avaient été deux années de fort développement avec l'intégration d'Anaya en Espagne et les acquisitions de Larousse, Dalloz, Dunod et Armand Colin en France et de Hodder Headline au Royaume-Uni.

* Source : données internes, basées sur Nielsen Bookscan en Grande-Bretagne, et sources internes en Espagne.

5 INFORMATIONS CONCERNANT LES ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ ET DU GROUPE

2005 a été une année riche en croissance organique et en succès commerciaux, en France comme à l'étranger. Hachette Livre a su tirer le meilleur de ses activités et de ses marques, et l'ensemble a bénéficié de performances remarquables dans tous les secteurs, tant en Littérature Générale, qu'en Éducation, en Livres Illustrés ou en Fascicules.

Après les importantes acquisitions de Hachette Livre en 2004, aucun investissement significatif n'a été réalisé en 2005, l'année étant consacrée à la consolidation du Groupe.

B.1. En France

En *"Littérature"*, 2005 fut une année remarquable, récompensée par de nombreux prix, et par l'immense succès, cette année encore, du *Da Vinci Code* (Dan Brown) chez JC Lattès, avec plus de 2 millions d'exemplaires vendus dont plus de 750 000 en 2005, qui viennent s'ajouter au 1 million d'exemplaires d'*Anges et Démons* (Dan Brown). Les prestigieuses maisons Grasset, Fayard et Stock ont presque réussi le grand chelem des prix littéraires : le prix Goncourt a récompensé *Trois jours chez ma mère* de François Weyergans chez Grasset, Fayard a été couronné de l'Interallié pour *La Possibilité d'une île* de Michel Houellebecq et, chez Stock, Nina Bouraoui a reçu le prix Renaudot pour *Mes mauvaises pensées*.

En *"Scolaire"*, la croissance mieux soutenue du marché a été exploitée par Hatier en primaire, Hachette Éducation en collège et en parascolaire, et Didier en lycée, tandis que Rageot et Didier Jeunesse ont poursuivi brillamment leur développement.

Dans l'édition de Livres Illustrés grand public, *"Hachette Illustré"* a une fois de plus démontré sa réactivité et la force de sa créativité : notamment en créant de nouveaux personnages et de nouveaux formats à succès chez Hachette Jeunesse Image, Hachette Jeunesse Roman et Hachette JD, et en rénovant sa politique éditoriale sur le Pratique. Les succès ont de nouveau été au rendez-vous en 2005 pour Marabout et le Tourisme qui restent leaders sur leurs marchés. Enfin, dans un environnement de plus en plus concurrentiel, le Chêne et Hazan ont su maintenir ou améliorer leurs positions.

Concernant les *"Fascicules"*, 2005 aura presque égalé les records de 2004, grâce notamment au développement international réussi en Amérique latine, aux premiers signes encourageants de la filiale au Japon, à l'essor brillant de *Hachette Fascicoli* en Italie et à une créativité exceptionnelle.

En *"Référence"* (Encyclopédies) et *"Dictionnaires"*, 2005 a été l'année de préparation du passage de Larousse chez Hachette Livre Distribution, accompagné, comme toujours d'une politique éditoriale dynamique. La branche *"Universitaire et Professionnel"* a été marquée par l'annonce et la préparation de la cession de Dalloz au groupe ELS (Éditions Lefèbvre Sarrut), programmée pour 2006. Dunod a bien défendu ses positions sur un marché universitaire décevant tout en améliorant ses positions sur le marché professionnel. Armand Colin, qui a accru son portefeuille de revues et clarifié ses collections, est un actif de qualité pour le Groupe.

La *"Distribution"* a connu une année 2005 très dense, marquée par le passage, chez Hachette Distribution, de Larousse, et la préparation de l'arrivée de deux nouveaux éditeurs : Payot-Rivages et Tonkam.

B.2. À l'étranger

L'évènement de l'année 2004 avait été l'acquisition de Hodder Headline en septembre, étape majeure dans le développement de Hachette Livre sur le bassin linguistique anglophone. L'année 2005 a été marquée par

la réorganisation des activités de Hachette Livre UK et la réalisation des synergies prévues dans le cadre de l'acquisition.

Hodder Headline a réalisé en 2005 une performance largement supérieure aux objectifs du dossier d'acquisition grâce à une excellente activité "grand public" (Trade Publishing), en dépit d'un léger tassement de l'Éducation dans un marché scolaire en baisse. Hodder Headline a bénéficié de nombreux succès en "Fiction" : titres primés tels que *Small Island* d'Andréa Levy (prix Whitbread 2005), et parutions des auteurs réguliers de best sellers : Martina Cole (*The Take*), Penny Vincenzy (*Sheer Abandon*), James Patterson (*Mary, Mary, Honeymoon*) ou Jodi Picoult (*My Sister's Keeper*), ainsi qu'en "Non Fiction" dans le domaine du sport : A. Flintoff (*Being Freddie*), R. Bobson (*Farewell But Not Goodbye*).

En Espagne, Bruño a trouvé le chemin des bénéfices et Anaya réalise une année excellente, franchissant la barre de 100 M€ de chiffre d'affaires en scolaire.

B.3. Cession d'actif

Hachette Livre a annoncé courant 2005 son projet de cession des Éditions Dalloz aux Éditions Lefèbvre Sarrut.

Ce rapprochement, prévu pour 2006, sera réalisé progressivement dans un délai permettant d'assurer à Dalloz les conditions de son autonomie opérationnelle à sa sortie du pôle universitaire et professionnel de Hachette Livre.
Pour Hachette Livre, cette opération est liée aux spécificités du marché de l'édition professionnelle juridique, objet d'une forte concentration au niveau mondial et détenue par des groupes spécialisés.

Des particularités qui, compte tenu de la vocation d'éditeur grand public de Hachette Livre, justifient cette opération avec ELS qui saura mobiliser les moyens propres à renforcer la position de Dalloz sur ses marchés.

Les Éditions Dalloz ont réalisé en 2005 un chiffre d'affaires de 45 M€.

B.4. Options stratégiques et perspectives à partir de 2006

Hachette Livre est le groupe d'édition qui a connu la croissance la plus spectaculaire dans l'édition mondiale depuis 2002. Avec aujourd'hui une taille de leader et des performances au niveau des meilleurs, Hachette Livre compte appuyer son développement futur sur trois piliers, avec l'objectif ambitieux de devenir le plus performant des principaux acteurs mondiaux au cours des années à venir :

- l'exploitation des synergies que permettent les récentes acquisitions, sa nouvelle taille et sa diversité, notamment en coordonnant les moyens internationaux pour capter des opportunités jusque-là difficilement accessibles, en priorité en langue anglaise et espagnole ;
- le développement dans les bassins linguistiques où il est déjà présent : 2006 comme 2005 sera consacré à la consolidation et à la transformation du Groupe ;
- l'élargissement de son emprise à de nouvelles frontières géographiques et à de nouveaux métiers.

Dans ce contexte, Lagardère a conclu un accord le 6 février 2006, en vue de l'acquisition de Time Warner Books Group, cinquième éditeur américain de livres et détenteur de prestigieuses maisons d'éditions (Little Brown, Warner Books…), pour un montant de 537,5 MUS$.

Cette opération, actuellement soumise aux autorités de la concurrence aux États-Unis, fera de Hachette Livre le n° 3 mondial sur le marché de l'édition.

Elle marque un mouvement stratégique ambitieux vers le marché américain et renforce de manière significative la présence de la Branche sur le bassin anglophone, en lui permettant de conquérir en particulier la première place au Royaume-Uni.
Ainsi, Hachette Livre continue son ascension dans le paysage éditorial mondial et confirme ses ambitions et ses positions sur tous ses marchés.

5_2_1_2 BRANCHE PRESSE

A. Principales activités et principaux marchés

Les activités de Hachette Filipacchi Médias (HFM) concernent principalement la Presse Magazine grand public en France et à l'étranger : Actualité, Automobile, Décoration, Féminine, Jeunesse, Loisir, Masculine, People, Télévision. HFM est le premier éditeur de Presse Magazine au monde en nombre de titres (plus de 260 titres publiés) et d'implantations internationales (présent dans 39 pays) représentant plus d'un milliard d'exemplaires et plus de 130 000 pages de publicité vendues.
Interdeco, première régie publicitaire française de l'écrit avec une part de marché de 30 %, a également développé un réseau international très puissant. Ses filiales gèrent les titres de HFM en France et à l'étranger, mais également des titres d'éditeurs tiers.

HFM est n° 1 en France(1) et en Espagne(2), n° 7 aux États-Unis (1er éditeur étranger)(3), n° 3 en Italie(4) et en Russie(5), et 1er éditeur étranger au Japon(6) et en Chine(7).
Le chiffre d'affaires de l'activité Magazine (France et International) représente 84 % du chiffre d'affaires total, dont 65 % à l'international. L'effectif de cette activité représente 75 % des effectifs de HFM.
HFM possède également une Division Presse Quotidienne Régionale et Suppléments comprenant le groupe Nice Matin et Corse Matin et le groupe La Provence, et 2 suppléments magazines hebdomadaires (*Version Femina* et *TV Hebdo*). Il est à noter que *Version Femina* est diffusé à plus de 3,8 millions d'exemplaires par 38 titres de presse quotidienne à travers toute la France (majoritairement extérieurs au Groupe). Ce supplément est le leader de la presse magazine féminine en Europe.
Cette branche représente environ 15 % du chiffre d'affaires de HFM et 24 % de ses effectifs.

HFM a également développé des activités complémentaires telles que :

- agences Photos qui regroupent plusieurs marques prestigieuses (Gamma, Rapho, Hoa Qui) dans les domaines de l'Actualité/Reportage, du People, du Portrait de célébrité et Illustrations ;
- *Licensing* : déclinaisons de la marque *Elle* en particulier en matière de mode, à travers des licenciés dans le monde entier.

Les intervenants sur le marché de la presse magazine grand public sont soit des groupes nationaux ou mono-langue (Time Inc et Primedia aux États-Unis, Mondadori en Italie...), soit des groupes multi-langues. Ces derniers mettent en œuvre soit des politiques de marques globales (Hearst, CondéNast), soit des porte-

(1) Sources : OJD pour la diffusion et TNS-MI pour la publicité.
(2) Sources : chiffres d'affaires totaux publiés par INFO ADEX. Nombre total d'exemplaires vendus (OJD) ; nombre de lecteurs totaux (EGM).
(3) Sources : Ad Age Top Consumer Magazine Company (chiffre d'affaires total) ; TNS Media Intelligence Report (chiffre d'affaires publicité).
(4) Source : comptes officiellement publiés par les éditeurs (chiffre d'affaires total).
(5) Source : chiffres d'affaires diffusion au prix public (distributeurs).
(6) Source : "Bureau des taxes" de Tokyo.
(7) Classement des éditeurs étrangers bénéficiant de "copyright coopération" avec contrôle direct.

feuilles de titres locaux (EMAP, Gruner&Jahr, Burda…). HFM a un positionnement unique parmi les acteurs majeurs puisque c'est le seul ayant développé la capacité d'allier ces deux axes dans une stratégie globale.

Les parts de marché (2004) de HFM en tant qu'éditeur de presse magazine sont

	PDM diffusion* en %	PDM publicitaire* en %
France	20,4 (Top 6 : 73,1)	20,3 (Top 6 : 63,7)
États-Unis	3,5 (Top 6 : 44,8)	5,1 (Top 5 : 42,1)
Espagne	21,7 (Top 5 : 62,9)	15,8 (Top 4 : 41,5)
Italie	7,4 (Top 5 : 78)	12,3 (Top 5 : 74,2)

Le chiffre d'affaires de HFM provient pour 39 % de la vente des magazines et quotidiens (dont le quart par abonnement), pour 57 % de la vente de pages de publicité et pour 4 % des autres activités et des produits combinés.

L'évolution des diffusions depuis cinq ans est contrastée selon les pays et les segments de lecture. Le marché de la Presse Magazine est plutôt mature dans les pays développés, mais les dépenses par individu continuent de croître, surtout dans les pays anglo-saxons notamment sous l'effet des lancements de nouveaux titres qui dynamisent le marché et renouvellent l'offre : HFM a ainsi lancé près de 30 nouveaux titres sur les cinq dernières années.

Dans les pays émergents, les croissances des diffusions sont tirées par leur ouverture relativement récente à l'économie de marché et à l'élévation progressive du niveau de vie de leurs populations ; HFM a pris position depuis de nombreuses années sur ces marchés, en particulier en Chine et en Russie.

L'évolution du marché publicitaire de la presse magazine grand public sur les cinq dernières années dégage des croissances contrastées dans les pays développés et très fortes dans les pays émergents.

Évolution des dépenses en devises locales en pourcentage par région

	Presse Magazine Grand Public			Presse Magazine totale	
	Europe	Japon	USA	Chine	Russie
2004/2003	2,2 %	– 1,6 %	7,1 %	40,0 %	34,3 %
2005/2004	– 0,4 %	– 1,1 %	2,5 %	20,0 %	20,0 %

B. Activités au cours de l'exercice 2005

Chiffre d'affaires consolidé 2005 : 1 863 M€.

Répartition du chiffre d'affaires par activités

	2005
Presse Magazine France + Régies	29,9 %
Presse Magazine Internationale	54,6 %
Presse Quotidienne Régionale	14,7 %
Autres activités	0,8 %
Total CA	**100 %**

* PDM Diffusion = nombre total d'exemplaires diffusés dans l'année/PDM publicitaire = en valeur. Sources Interdeco Expert, IGA, PMI.

Répartition géographique du chiffre d'affaires

	2005
France	45,4 %
USA	18,9 %
Asie Pacifique	7,7 %
Italie	7,6 %
Espagne	6,8 %
Autres	13,6 %
Total CA	**100 %**

L'année 2005 a été marquée par une stabilité sur les marchés publicitaires de la Presse Magazine dans la plupart des pays, notamment dans les secteurs du luxe et de la beauté, et d'une certaine contraction pour la presse automobile aux États-Unis. Cette année a vu également la percée du média Internet dont la croissance amène les annonceurs à réexaminer leurs investissements publicitaires dans les autres médias. Dans un contexte de publicité morose et de renforcement de la concurrence sur les diffusions tant en France qu'à l'étranger, HFM a bénéficié de la croissance apportée par ses récents investissements en lancement, en renfort des marques leader qui se sont bien défendues, pour préserver ses parts de marché.

HFM a ainsi poursuivi ses efforts de lancement avec notamment les déclinaisons de *Psychologies Magazine* à l'étranger (Italie fin 2004, Espagne, Royaume-Uni et Russie en 2005), ce qui a représenté un investissement de 37 M€ en 2005 (contre 41 M€ en 2004). La Branche a également continué à rationaliser ses activités, notamment en Italie (arrêt de 4 titres), aux États-Unis et en France (réorganisation des services et rédactions) et en arrêtant les titres sans perspective de marges futures positives (*Ohla* en France, *Nova* en Espagne, *Elle Girl* en Allemagne et au Royaume-Uni).

B.1. Presse Magazine France

L'année a été marquée par un recul des investissements publicitaires des annonceurs de l'alimentation, du luxe et de la beauté suivant la tendance amorcée fin 2004. Le chiffre d'affaires publicitaire est en baisse à périmètre de titres constant : principalement sur la presse TV et dans une moindre mesure les mensuels féminins. Néanmoins, les titres leader de leur segment tels *Psychologies Magazine* ou *Elle* ont continué leur progression, et les lancements récents affichent de bonnes performances.

Les diffusions ont bénéficié d'un premier semestre riche en évènements (bonnes performances de *Paris Match*) et du succès des nouveaux lancements et acquisitions 2004-2005 :

- *Public* : succès confirmé, pour sa 2e année, avec une diffusion moyenne totale payée supérieure à 380 000 exemplaires par semaine (chiffres non audités). Les performances de l'été ont été très bonnes, malgré le lancement d'un titre concurrent, fortement soutenu publicitairement par EMAP en juin. Le titre affiche plus de 1 150 000 lecteurs pour sa première étude d'audience AEPM 2004 et est leader auprès des lectrices de 15/34 ans. Les revenus publicitaires sont également en avance sur les objectifs. Le site Internet, développé en novembre 2004, accueille plus de 80 000 visiteurs uniques et compte plus de 2,5 millions de pages vues par mois ;

- *Choc* : "quinzomadaire", lancé fin juin 2004, a connu un succès immédiat. La diffusion moyenne sur l'année 2005 est supérieure à 360 000 exemplaires (au prix de 2,5 €) avec de très bonnes performances des numéros de l'été, mais un léger ralentissement sur le mois de décembre. L'impact sur les résultats 2005 de ce titre est largement positif, titre devenu rentable après seulement six mois de lancement. *Choc* a lancé un site Internet et également créé des services sur Internet mobile (2 500 MMS reçus entre chaque parution) ;
- *Psychologies Magazine* : la première année pleine de cette prise de participation enregistre une bonne progression de la diffusion, dont la moyenne totale mensuelle sur l'année 2005 est supérieure à 340 000 exemplaires (chiffres non audités), grâce notamment au succès du petit format qui dépasse les 110 000 exemplaires. L'accord de participation signé en 2004, aux termes duquel HFM détient 49 % de *Psychologies Magazine* a pour but de développer en commun des magazines et des sites Internet haut de gamme.

Sur les autres segments, *Elle* conforte sa place de leader parmi les magazines féminins haut de gamme ; la presse jeunesse continue d'afficher de bonnes performances alors que la presse TV enregistre un recul de son activité. Des actions ont par ailleurs été engagées sur *Première* (refonte de la formule, nouveau prix) et *Isa* (repositionnement complet du concept).

B.2. Presse Magazine Internationale

L'activité de la branche est marquée dans plusieurs pays par la montée en puissance de l'Internet, et par l'intensification de la concurrence sur les diffusions (lancements de "clones", multiplication des "plus-produits"…).

Aux États-Unis, outre les phénomènes déjà cités, les performances de HFM US ont été impactées par la perte du contrat de *custom publishing** Philip Morris. Le chiffre d'affaires diffusion est en hausse du fait du lancement de *For Me* fin 2004 et de changements de fréquences de parution des titres Décoration notamment. *Elle* et *Première* maintiennent de bonnes performances.

En Italie, la restructuration des activités de Hachette Rusconi a permis d'améliorer sensiblement les résultats. Les diffusions de *Gente* et *Gioia* se sont stabilisées après les lancements de titres concurrents en 2004. Les revenus publicitaires sont en croissance sur 2004 (hors titres arrêtés), notamment sur *Elle*, *Marie Claire* et *Psychologies Magazine* (première année pleine).

En Espagne, le chiffre d'affaires du groupe Hachette Filipacchi Espagne affiche une légère hausse grâce aux lancements (*Psychologies Magazine* en janvier 2005 et *Maxim* en mai 2004). *Nova* a été arrêté en juin 2005. *Elle* affiche de très bonnes performances tant en publicité qu'en diffusion.

Au Japon, le contexte est toujours tendu sur les diffusions, et le marché publicitaire a connu une baisse en 2005 ; cependant, le résultat de Hachette Fujingaho est préservé grâce à des actions de rationalisation (tirage, arrêt de *Première* en février…). La fin d'année a été marquée par le centenaire du magazine *Fujin-gaho* (titre féminin haut de gamme).

* Édition d'un magazine spécifique pour le compte d'un tiers (généralement un annonceur).

Au Royaume-Uni, le segment de la presse "jeune" subit l'escalade des plus-produits gratuits : les titres *B* et *Sugar* en ont souffert et *Elle Girl* a été arrêté en septembre 2005. *Psychologies Magazine* a été lancé en septembre 2005 et Hachette Filipacchi UK a acquis un magazine de décoration *Real Home* et cédé *TV Hits*. Les titres féminins *Elle* et *Red* se sont bien comportés face aux nouveaux lancements sur ce secteur et les magazines *soap* évoluent positivement grâce à la relance promotionnelle faite en 2004. Le marché publicitaire a fortement ralenti sur la 2e partie de l'année suivant les tendances de la consommation anglaise.

Les fortes croissances économiques de la Russie et de la Chine continuent de bénéficier aux filiales de HFM qui poursuit son développement dans ces pays, soit par des conquêtes de nouvelles villes pour ses guides TV russes, soit par les déclinaisons de ses thématiques internationales. *Psychologies Magazine* a ainsi été lancé en Russie en novembre 2005 et le projet a démarré en Chine pour un lancement début 2006. Des investissements ont été également nécessaires en promotion et contenu éditorial sur nos produits leader dans ces pays pour accompagner la forte croissance de la publicité. Le renforcement des structures et activités support (Finance, Diffusion et Contrôle..), lancé en 2005, se poursuivra sur 2006.

B.3. Presse quotidienne et suppléments

Les diffusions des quotidiens régionaux restent tendues en 2005 ; les ventes du samedi, notamment, ont souffert de l'arrivée des quinzomadaires de TV. Face à cette érosion, l'accent a été mis en 2005 sur le développement du portage et la mise en place de points de vente supplétifs. Les augmentations de prix ont permis néanmoins une augmentation du chiffre d'affaires diffusion, malgré l'impact de la grève des porteurs corses. La publicité locale continue sa croissance, compensant le recul de l'extra-locale.
Le plan industriel a démarré à Marseille avec le démontage de la 3e rotative et l'aménagement du site, en vue de l'installation des nouvelles rotatives en 2006.
Le gratuit *Marseilleplus* continue à progresser, et le réseau Villeplus s'est agrandi avec l'entrée de *Montpellierplus*.

Du côté des suppléments, *TV hebdo* qui a maintenu son chiffre d'affaires et prépare une nouvelle formule pour 2006, évolue dans un marché en pleine mutation compte tenu de la concurrence des quinzomadaires. *Version Femina*, qui a souffert de la baisse d'investissements des annonceurs de la beauté, de l'alimentaire et de la distribution ressentie sur l'ensemble du marché, accroît néanmoins son leadership sur la presse féminine en dépassant en audience le cap des 10 millions de lecteurs.

B.4. Autres activités

Les restructurations sur le pôle Agences Photos se poursuivent, avec notamment la liquidation de Katz (filiale anglaise). Le chiffre d'affaires, à périmètre constant, est en hausse par rapport à 2004.

La croissance des revenus du *licensing* se poursuit, notamment en Asie, malgré les difficultés de la zone Europe.

B.5. Perspectives 2006

Dans un marché de la presse en transformation, les enjeux de 2006 concerneront :

- la réussite et la poursuite des investissements éditoriaux dans le magazine, notamment par la consolidation des lancements récents et la poursuite du développement des réseaux (*Elle* et ses déclinaisons, *Marie Claire, Psychologies Magazine*…) ;
- l'utilisation d'Internet comme moteur de croissance avec :
  - l'accroissement des diffusions numériques des magazines de HFM (déjà 30 000 abonnements aux États-Unis, et bientôt possibilité de vente au numéro) pouvant se substituer, parfois totalement, à l'abonnement papier (test de conversion prévu sur *Elle Girl* États-Unis) ;
  - la création de sites de trafic, véhiculant les valeurs des marques des magazines (blog, chat, échanges entre lecteurs, conseils du magazine...) générateurs de revenus publicitaires ;
- la Presse Quotidienne Régionale avec les investissements industriels en cours (changement de rotatives à La Provence, création d'une imprimerie en Corse) et la recherche de partenariats pour le lancement d'un quotidien gratuit à Paris afin de compléter le réseau Villeplus.

La position de leader de HFM et la solidité de ses grandes marques lui permettront de relever ces défis.

5_2_1_3 BRANCHE DISTRIBUTION ET SERVICES

A. Principales activités et principaux marchés

Leader mondial de la distribution de presse, HDS anime le premier réseau international de magasins de produits de communication et de loisirs culturels (4 000 magasins) sous enseigne internationale (RELAY, Virgin) ou à forte identité locale (Payot, Le Furet du Nord, Inmedio).

En 2005, HDS a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 3 773 M€ dont 63,6 % générés hors de France.

HDS poursuit le développement de son activité de commerce de détail en testant des concepts commerciaux nouveaux et en renouvelant de nombreux contrats de concession dans les lieux de transport. Les sociétés filiales de HDS concluent de nouveaux contrats de distribution de presse en Europe comme en Amérique du Nord ou en Asie, confortant ainsi leur expertise unique de distributeur spécialisé de produits de communication.

Quelques chiffres clés :

- HDS a constitué un réseau unique de 4 000 magasins dans 17 pays à travers le monde ;
- HDS est n° 1 sur le marché de la distribution de presse internationale en Belgique, au Canada, en Espagne, en Hongrie et en République tchèque ;
- plus de 50 000 magasins de presse sont approvisionnés chaque jour par HDS en Europe et 180 000 en Amérique du Nord ;
- 1 100 magasins sous enseigne Relay dans 15 pays servent 1 million de clients par jour ;
- Virgin Megastore est la 3e chaîne de magasins culturels multimédias en France ;
- Virginmega.fr a enregistré 5 millions de téléchargements musicaux en 2005.

5 INFORMATIONS CONCERNANT LES ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ ET DU GROUPE

HDS articule son développement autour de deux métiers :

1) le commerce de détail, regroupant le commerce dédié au service des voyageurs et le commerce de produits de loisirs culturels ;
2) les activités de distribution de presse aux points de vente.

A.1. Le commerce dédié au service des voyageurs

Leader mondial du commerce dédié au service des voyageurs avec des entreprises telles Relais H, Newslink ou Aelia, HDS a réalisé de nouvelles implantations dans les aéroports et les gares des 15 pays où ses enseignes sont présentes. Avec RELAY, HDS anime aujourd'hui le premier réseau international de magasins de presse. Profitant de l'ouverture de nouveaux points de vente (Allemagne, Canada, Espagne, République tchèque, Roumanie…), RELAY propose à un nombre croissant de voyageurs une large gamme de produits à consommer à l'occasion du transport : journaux, magazines, livres, confiserie, souvenirs….

Les déclinaisons de la marque, RELAY Livres ou RELAY Services, complètent l'offre traditionnelle de produits de lecture pour mieux répondre aux attentes des clients dans plusieurs pays (Suisse, Pologne, Belgique…) en mettant à la disposition des voyageurs de nombreux produits de dépannage et des services de proximité.

Dans les aéroports, outre les Relay implantés dans une soixantaine d'aéroports internationaux et les magasins Newslink en Australie et à Singapour, HDS exploite également des ventes hors taxes et des enseignes spécialisées grâce à Aelia, n° 1 français du commerce en aéroports (classement élaboré à partir des chiffres d'affaires 2004). Aelia gère plus de 100 points de vente dans 11 aéroports métropolitains. En plus des enseignes en franchise comme Virgin ou Hermès, Aelia dispose d'un portefeuille d'enseignes propres, telles que Pure & Rare, Beauty Unlimited, French Days, The Gourmet Shop, Cosmopole… Aelia exerce également une activité de vente à bord de produits haut de gamme, pour le compte de compagnies aériennes dont Air France, Royal Air Maroc et depuis 2004, Swiss Airlines. Aelia a également remporté des appels d'offre significatifs au Royaume-Uni, dans les aéroports de Belfast et de Luton.

Dans les gares et les aéroports, HDS exploite également de nombreux magasins de musique, de lecture et de petite électronique sous enseigne Virgin (en France, en Australie et aux États-Unis). Enfin, les enseignes "Découvrir" en France, en Espagne, en Amérique et en Australie offrent aux touristes des produits spécifiquement liés aux sites ou aux régions dans lesquels ils sont implantés.

La concurrence, dans la vente de presse en zone de transport, est essentiellement locale : Hudson News (qui a racheté les activités de WHSmith), Paradies ou HMSHost en Amérique du Nord, Valora en Suisse, Valora et Eckert en Allemagne, Areas en Espagne, Ruch et Kolporter en Pologne…

Les principaux acteurs mondiaux sur le segment des ventes en hors taxes et enseignes spécialisées sont DFS (Groupe LVMH), TNG (The Nuance Group), World Duty Free (Groupe BAA), Heinemann et Dufry auxquels s'ajoutent des acteurs européens tels que Aelia, Aldeasa et Alpha.

A.2. Le commerce spécialisé de produits de communication

HDS, 3e acteur de distribution spécialisée de produits de communication en France après la Fnac et France Loisirs (classement élaboré à partir des chiffres d'affaires 2004), gère 35 magasins culturels multimédias sous l'enseigne Virgin Megastore. Le site VirginMega.fr, seconde plate-forme française de téléchargement légal derrière iTunes dépasse maintenant les 600 000 téléchargements payants en rythme mensuel. VirginMega.fr détient une part de marché de 30 % sur le second semestre 2005(1).

Plus de 11 millions de personnes ont visité les Virgin Megastore en 2005 et profité de plus de 100 concerts ou séances de dédicaces que l'enseigne organise régulièrement. L'an dernier, Virgin Megastore a reçu de nombreux artistes et écrivains : Mary Higgins Clark, Charles Aznavour, Luc Besson, Ethan Hawke, Kio, Muse…

Dans ces lieux de découverte et d'échanges, 40 % des clients viennent au moins une fois par semaine ; ils font leur choix parmi 100 000 références musicales, plus de 60 000 livres et 15 000 films disponibles en vidéo.

Les enseignes "Le Furet du Nord", dans le nord de la France, et "Payot Libraire", avec ses 12 magasins et plus d'un tiers du marché du livre en Suisse romande, constituent de véritables références régionales.

Il est à noter que Virgin Megastore étend sa présence géographique grâce au développement d'un réseau de franchisés implantés et comptant désormais 14 points de vente au Moyen-Orient (Koweït, Liban, Égypte, Émirats arabes unis).

A.3. Le leader mondial de la distribution de presse nationale et de l'import-export de presse

Approvisionner les points de vente en journaux et magazines est une fonction indispensable de la commercialisation de la presse ; HDS exerce cette activité dans 15 pays en intervenant à deux niveaux :

- leader mondial de la distribution de presse nationale, HDS est le n° 1 aux États-Unis, en Suisse romande, en Espagne, en Hongrie, et pratique également ce métier en Pologne. Dans de nombreux pays, HDS dessert des réseaux de points de vente de proximité : Lapker en Hongrie (13 000 points de vente, dont 1 000 intégrés), SGEL en Espagne (18 000 points de vente). En Amérique du Nord, Curtis Circulation Company, premier distributeur national de presse magazine sur le territoire nord-américain, anime un réseau de grossistes indépendants et gère la vente des titres représentés auprès des plus grandes chaînes de commerce de détail. Sa part de marché reste stable à près de 45 %(2). Ses concurrents sont d'importants acteurs locaux comme TDS/WPS (groupe Time Warner), KABLE, ou COMAG (Hearst/Conde Nast). En Espagne, la SGEL, premier distributeur national de presse, détient plus de 20 % du marché(3), son principal concurrent, Logista, ayant une taille similaire. HDS n'a pas de concurrence significative en Hongrie, Belgique et Suisse ;
- HDS est également une entreprise leader du segment de l'import-export de presse internationale, présente dans 12 pays (Belgique, Bulgarie, Canada, Espagne, États-Unis, Hongrie, République tchèque, Roumanie, Russie, Serbie-Monténégro, Slovaquie, Suisse).

(1) Source : IFOP.
(2) Source : étude interne.
(3) Source : étude interne.

B. Activités au cours de l'exercice 2005

Chiffre d'affaires consolidé 2005 : 3 773 M€

Répartition du chiffre d'affaires par activités

	2005
Détail	62,7 %
Distribution	37,3 %
Total CA	**100 %**

Répartition géographique du chiffre d'affaires

	2005
France	36,4 %
Europe	55,9 %
Amérique du Nord	5,7 %
Asie/Océanie	2,0 %
Total CA	**100 %**

Au cours de l'année 2005, HDS a consolidé ses positions dans le monde en atteignant les objectifs fixés : le renforcement de l'activité de ses principales enseignes, le développement de nouveaux concepts commerciaux, le gain ou le renouvellement de contrats de concession dans les lieux de transport, et le renforcement de ses positions en Asie/Océanie.

À fin 2005, le commerce de détail et la distribution de presse représentent respectivement 62,7 % et 37,3 % du chiffre d'affaires consolidé de HDS, ce qui traduit une nouvelle fois une progression en part relative des activités de détail (61,5 % à fin 2004).

L'environnement de marché en 2005 a été marqué par la poursuite de la reprise du trafic aérien amorcée en 2004, mais aussi par les suites de l'effondrement du Terminal 2 E à Roissy, dont la date de reprise d'activité est reportée à mi-2008, le tout dans un contexte de maintien des procédures de sécurité en aéroports qui provoquent des phénomènes d'engorgement dans les terminaux et sont défavorables à l'acte d'achat.

B.1. Le commerce dédié au service des voyageurs

Relais H affiche en France une stabilité de son activité grâce à la bonne performance des produits hors presse (dont les produits alimentaires, le livre et les produits souvenirs) soutenus par une politique commerciale innovante de diversification de l'offre, qui compense le recul enregistré sur la presse et le tabac.

Les autres pays d'Europe ont connu des tendances haussières : l'Allemagne progresse grâce à une hausse des trafics en aéroports ; l'Espagne bénéficie de gains de contrats significatifs sur les réseaux ferroviaires. Le gain du nouveau terminal de l'aéroport Madrid Barajas dont l'ouverture est prévue le premier trimestre 2006 est un facteur de croissance pour l'année 2006. La Belgique enregistre également une hausse de son chiffre d'affaires grâce à l'acquisition de nouveaux points de vente. En Suisse, le dynamisme commercial et la marque de Naville permettent de bien résister à la morosité du marché de la presse.

En Europe centrale, HDS poursuit son développement à un rythme élevé, particulièrement :

- en Pologne : ouvertures de 90 points de vente en 2005 (360 au total) ;
- en République tchèque : 11 ouvertures et plan de modernisation des points de vente. HDS a négocié fin 2005 le rachat de 50 % des parts détenues par le groupe finlandais Rautakirja, ce qui lui permet de détenir, à compter du 1er janvier 2006, 100 % du capital ;
- en Hongrie : développement du réseau sous enseignes "Relay" et "In Medio" (276 points de vente).

La reprise de l'activité observée en 2004 dans le commerce de détail en Amérique du Nord se poursuit en 2005. Si elle bénéficie principalement aux points de vente en aéroports, elle est également notable dans les points de vente de centre-ville.

En Australie, HDS, qui avait porté en 2004 sa participation de 40 % à 100 % dans la société Newslink, a connu un fort développement en 2005, notamment à travers le rachat, sur le dernier trimestre 2005, de l'ensemble des points de vente WHSmith en Australie et à Hong Kong (respectivement 5 et 10 points de vente).

L'activité d'Aelia a enregistré une hausse significative en 2005 grâce à la progression du trafic des Aéroports de Paris, d'une part, et, d'autre part, au récent développement d'Aelia au Royaume-Uni dans les aéroports de Luton et Belfast. Aelia a su maintenir sa position de leader français du commerce en aéroports en renouvelant notamment la concession de Roissy 1 et en gagnant l'appel d'offre pour opérer l'activité de vente hors taxes de l'aéroport de Marseille.

B.2. Le commerce spécialisé de produits de communication

Les 33 magasins Virgin (y compris 4 Music Railways) et les 12 magasins Furet du Nord, spécialisés dans le livre, la musique, la vidéo et le multimédia, ont réalisé un chiffre d'affaires stable par rapport à 2004. En 2005, 2 points de vente ont ouvert à Saint-Quentin-en-Yvelines (sous enseigne Virgin) et à Roubaix (sous enseigne Le Furet du Nord) alors que le Megastore de Rosny a fermé ses portes le 30 juin.

L'année 2005 a vu le marché de la musique continuer à se dégrader sensiblement avec une baisse de 11 %, après celles de 9 % en 2004 et 13 % en 2003, tandis que le livre et la papeterie ont connu au contraire des progressions remarquables dans les magasins Virgin. Le redéploiement des surfaces commerciales au bénéfice des segments les plus porteurs permet d'afficher un chiffre d'affaires quasiment stable.
Désormais, l'activité des magasins Virgin se répartit principalement autour de 3 produits phares : la musique (30 % des ventes), dont la part diminue au profit du livre (27 % des ventes), et la vidéo (23 % des ventes).

La marque Virgin a également poursuivi son développement dans les lieux de transport qui totalisent désormais 4 points de vente en gares (3 en France et 1 en Espagne) ainsi que 20 points de vente en aéroports : 12 en France, 1 en Espagne, 5 en Amérique du Nord et 2 en Australie. Enfin, le réseau des magasins Virgin Megastore bénéficie de la croissance soutenue des activités de franchise au Moyen-Orient.

Finalement, le site de téléchargement payant de musique en ligne ouvert en 2004, VirginMega.fr, a enregistré 5 millions de téléchargements payants. Il propose désormais 750 000 titres et se place comme le 2e opérateur français du téléchargement payant et légal de musique en ligne.

B.3. Distribution de presse

L'année 2005 a été marquée par une légère régression de l'ensemble des activités de distribution de presse.

Cette tendance a été constatée notamment en Espagne où l'année 2004 avait cependant été exceptionnelle (+ 14,2 % par rapport à 2003). Ce léger retrait s'explique principalement par la diminution de l'activité fascicules, liée à un nombre de lancements de nouvelles collections inférieur à 2004 et à un succès moindre des collections lancées. L'activité magazine progresse en revanche de façon satisfaisante.

En Belgique également, les activités de distribution AMP ont vu leur chiffre d'affaires reculer : le développement de la distribution de cartes téléphoniques permet de compenser partiellement l'érosion des ventes de presse. Par ailleurs AMP va réorganiser les activités de distribution de presse pour faire face au départ de l'éditeur Sanoma au 1er janvier 2006 (près du quart de l'activité).

L'érosion des ventes de presse affecte également l'activité de distribution de Naville en Suisse.
En revanche, l'activité est en croissance sensible en Hongrie en 2005, grâce notamment au très fort développement du hors-presse (cartes téléphoniques et tabac).

Aux États-Unis, le chiffre d'affaires consolidé est en recul. Les gains de parts de marché enregistrés en 2005 chez Curtis ne permettent pas de compenser totalement la tendance baissière de la vente en kiosque de presse magazine.

B.4. Perspectives 2006

Les perspectives d'évolution de l'activité de HDS pour 2006 dépendent une nouvelle fois pour partie de l'évolution du trafic en aéroports, la reprise observée étant fragilisée par les risques de grippe aviaire.

Néanmoins, au cours de l'année 2006 et au-delà, HDS entend maintenir une croissance régulière de ses activités de base tout en pénétrant de nouveaux marchés par croissance interne ou par acquisition en recherchant systématiquement une complémentarité géographique ou opérationnelle avec les activités existantes.

Au niveau des activités de commerce de détail, les objectifs se focalisent sur la consolidation des activités en Asie/Océanie suite au rachat de WHSmith, sur la poursuite de la consolidation des activités sous la marque Virgin en France, sur le développement de points de vente spécialisés (aéroports) notamment à l'international, et sur la déclinaison de concepts commerciaux dans les lieux de transport.

Hachette Distribution Services, reconnu pour ses positions de leadership sur ses métiers, sa rigueur opérationnelle, sa culture de la performance et ses marques internationales, dispose de nombreux atouts pour atteindre ses objectifs.

5_2_1_4 LAGARDERE ACTIVE

A. Principales activités et principaux marchés

Lagardere Active rassemble les activités Radio, Chaînes thématiques, Production et distribution audiovisuelles, Régies publicitaires et Nouveaux Médias du groupe Lagardère, ainsi que la participation dans CanalSat (34 %).

Au cours des cinq dernières années, Lagardere Active s'est efforcée de rationaliser son portefeuille d'activités, de conforter ses positions historiques dans chacun de ses métiers et de développer des relais de croissance :

- pour ses activités de radio en France, Lagardere Active a affirmé le positionnement de chacun de ses trois réseaux et propose aujourd'hui une offre commerciale puissante et cohérente sur l'ensemble des cibles annonceurs. À l'international, elle a quitté les pays dans lesquels elle enregistrait des pertes ou dans lesquelles elle n'avait pas de taille critique. LARI se concentre aujourd'hui sur les pays où elle a une position de leader et où les perspectives de croissance sont les plus prometteuses. Depuis quelques années, LARI rachète la part des minoritaires qui l'ont accompagnée historiquement sur ces activités ;
- dans le domaine des chaînes thématiques, Lagardere Active s'est concentrée sur ses domaines leaders de la jeunesse et de la musique. Pour répondre aux arrivées nombreuses de concurrents ces dernières années, elle a développé son offre autour de ses marques phare Canal J (lancement de TiJi en 2002 et de Filles TV en 2004) et MCM (Mezzo rachetée en 2001 et fusionnée avec Muzzik, lancement de MCM Belgique en 2002, de MCM Top et MCM Pop en 2003). Lagardere Active a aussi bénéficié de son expertise dans ces domaines pour se développer sur tous les nouveaux moyens de diffusion, en particulier la TNT avec les lancements en "gratuit" de Gulli et Europe 2 TV en 2005, et la diffusion de Canal J en "payant" depuis novembre 2005 ;
- Lagardere Active est historiquement très présente dans la production de fiction. Tout en se renforçant dans ce métier historique, elle s'est développée depuis cinq ans dans le flux et l'animation pour être aujourd'hui un partenaire incontournable des chaînes hertziennes à qui elle peut proposer une offre complète ;
- Lagardere Active Publicité s'est attachée au cours des dernières années à devenir la première régie publicitaire multisupports : elle a ainsi développé une activité dans les domaines d'Internet et des chaînes thématiques tout en maintenant sa position de leader dans la radio ;
- dans le domaine des nouveaux médias, après l'éclatement de la bulle Internet, Lagardere Active Broadband s'est recentrée sur les services mobiles, en France et en Allemagne. Fort de cette expertise, elle s'est également implantée mi-2004 aux États-Unis.

A.1. Une offre radio très large tant en France qu'à l'international

En France, Lagardere Active est, avec ses trois réseaux nationaux, l'un des acteurs majeurs sur le marché de la radio :

- *Europe 1,* radio généraliste fidèle à ses valeurs de liberté, de rigueur et d'innovation. Ses programmes sont construits autour de l'actualité, de l'information et du débat. Média de société, Europe 1 est aussi accessible sur le site Internet Europe1.fr, sur les bouquets radio des principaux opérateurs du câble et du satellite, sur les mobiles et, depuis octobre 2005, *via* la baladodiffusion (*podcasting*). Écoutée en moyenne par 4,6 millions d'auditeurs de 13 ans et plus chaque jour, Europe 1 est la première radio privée sur les CSP+ et les cadres* ;
- *Europe 2 "Ma musique de 90 à demain"* affirme une musique pop-rock qui trouve ses racines dans les années 90 et qui continue aujourd'hui de s'exprimer avec puissance. Radio musicale générationnelle des jeunes adultes 15/34 ans, Europe 2 revendique un nouveau souffle dans le paysage radiophonique par une programmation qui est une véritable alternative au "tout commercial préfabriqué" ;

* Source : enquête Médiamétrie 126 000 radio 13 ans et +, vague novembre-décembre 2005.

- *RFM "Le meilleur des années 80 à aujourd'hui"* est une radio musicale "adulte contemporaine". Son format est le résultat d'un minutieux travail d'études et de recherches sur la programmation musicale tout en maintenant une identité spécifique avec la matinale de Jean-Luc Reichmann et la tranche de l'après-midi de Bruno Robles.

Ces activités de radios sont soumises aux législations et réglementations communautaires et françaises qui régissent le secteur de l'audiovisuel et des télécommunications.
Lagardere Active dispose aujourd'hui de 548 autorisations d'émettre accordées par le CSA dont la moitié environ devra faire l'objet d'une procédure de demande de renouvellement auprès du CSA entre 2006 et 2008.

Les revenus de ces radios sont constitués à plus de 90 % de recettes publicitaires qui dépendent largement des mesures d'audience et du marché publicitaire, sur lequel, compte tenu de sa nature cyclique, volatile et fortement corrélée à la conjoncture économique, il est de plus en plus difficile d'avoir une visibilité à plusieurs mois.

À l'international, Lagardere Active Radio International (LARI) exploite le savoir-faire radio de la Branche dans sept pays (Europe de l'Est, Allemagne et Afrique du Sud). Ses 17 radios, essentiellement musicales, sont écoutées quotidiennement par 30 millions d'auditeurs. Ces activités, qui enregistrent une progression forte et régulière de leur chiffre d'affaires ainsi que de leur profitabilité, constituent un des moteurs de croissance de Lagardere Active.

Dans quasiment tous les pays où elle est présente, LARI est l'un des leaders du marché local des radios privées (1er groupe en République tchèque, en Roumanie, dans le land de Sarre en Allemagne, en Afrique du Sud, 2e en Russie et en Pologne). En Russie, LARI opère notamment Europa Plus qui, avec plus de 10 millions d'auditeurs quotidiens, est la deuxième radio privée du pays en terme d'audience(1). Le marché publicitaire russe qui devrait plus que doubler entre 2004 et 2007(2) est parmi les plus dynamiques au monde. En Pologne, LARI est le deuxième opérateur privé avec RadioZet qui touche près de 8 millions d'auditeurs par jour(3).

Enfin, Lagardere Active est présent dans le téléchargement payant de musique *via* sa filiale VirginMega.fr codétenue avec Hachette Distribution Services.

A.2. Des positions de leader dans la télévision

Lagardere Active édite 11 chaînes thématiques dans trois domaines :

- la musique, avec une offre musicale de référence grâce à 6 chaînes :
  - MCM, la chaîne musicale et générationnelle des 15/34 ans ;
  - MCM TOP, 100 % clips des hits d'aujourd'hui, destinée aux 15/24 ans ;
  - MCM POP, 100 % clips des tubes des années 80 à aujourd'hui, à destination des 25/34 ans ;
  - Mezzo, la chaîne de la musique classique et du jazz, en partenariat avec France Télévisions ;
  - MCM Belgique, leader des chaînes musicales en Belgique ;
  - Europe 2 TV sur la Télévision Numérique Terrestre (TNT) gratuite, lancée en octobre 2005.

(1) Source : TNS Gallup Media.
(2) Source : étude ZenithOptimedia juillet 2005.
(3) Source : SMG/KRC.

- la jeunesse, avec Canal J (pour les enfants de 7 à 14 ans), TiJi, (pour les moins de 7 ans), Filles TV (pour les filles de 11 à 17 ans), et, depuis novembre 2005 sur la TNT gratuite, Gulli ;
- la vie quotidienne avec La Chaîne Météo.

Grâce à cette offre, Lagardere Active est leader en France sur les domaines de la musique et de la jeunesse(1).

Les revenus de ces chaînes sont très majoritairement constitués de la rémunération versée par les opérateurs qui les diffusent, sauf pour Gulli et Europe 2 TV qui, diffusées gratuitement sur la Télévision Numérique Terrestre, ne tirent leurs revenus que de la publicité, mais constituent également des éléments essentiels d'un dispositif intégré destiné à maximiser les points de contact et à fidéliser les enfants, d'une part, et les adolescents et jeunes adultes, d'autre part.

Ainsi, Lagardere Active saisit toutes les opportunités, notamment technologiques, pour renforcer ses positions de leader en France sur les thématiques de la jeunesse et de la musique. Lagardere Active est ainsi particulièrement impliquée dans le développement de la TNT avec la diffusion de ses chaînes Gulli et Europe 2 TV en gratuit, et Canal J en payant.

Dans le domaine de la production et de la distribution audiovisuelle, Lagardere Active fournit à toutes les chaînes hertziennes des programmes de stocks (fictions, documentaires, animation) et de flux (magazines, divertissements, access prime time), à travers sa filiale Europe Audiovisuel. En 2005, Lagardere Active est toujours le premier producteur de fictions prime time en France(2) (en nombre d'heures diffusées) et le second producteur de flux(3).

Le chiffre d'affaires de ces sociétés est composé des financements accordés par les diffuseurs ou les coproducteurs, auxquels viennent s'ajouter des aides du type CNC. Le chiffre d'affaires d'une production donnée ne dépend pas directement du niveau d'audience réalisé, ce qui en fait une activité moins risquée que les productions cinématographiques exploitées en salle par exemple. La réputation des producteurs de Lagardere Active et le succès de leurs produits en terme d'audience (par exemple *Julie Lescaut*, diffusé sur TF1, *Nous ne sommes pas des anges* sur Canal+, *C dans l'air* sur France 5) leur assurent une collaboration suivie avec les principaux diffuseurs.

A.3. Une offre commerciale puissante et multisupports

Lagardere Active Publicité est en France la principale régie publicitaire multisupports (radio, télévision, Internet) :

- 1re régie radio de France, avec 34,6 % d'audience cumulée sur les 13 ans et plus(4) : Europe 1, Europe 2, RFM, le GIE Les Indépendants (réseau 109 radios), Oui FM, Autoroute FM, Autoroute Info, 107.7 FM ;
- régie leader sur le marché des chaînes thématiques : les chaînes de Lagardere Active, les chaînes du groupe AB, dont RTL9, soit au total une vingtaine de chaînes thématiques ;
- régie Internet : Club Internet, SeLoger.com, Le Guide du Routard… ;
- enfin, Lagardere Active Publicité est entrée dans la régie publicitaire des chaînes hertziennes, avec la commercialisation de la chaîne Arte depuis 2005.

(1) Source : enquête MédiaCabSat décembre 2004–juin 2005.
(2) Source : Écran Total n° 576 du 14 septembre 2005.
(3) Source : Écran Total n° 587 du 30 novembre 2005.
(4) Source : enquête Médiamétrie 126 000 radio 13 ans et +, vague novembre-décembre 2005.

A.4. Un acteur majeur dans l'édition et la production de services mobiles

Lagardere Active Broadband, qui réunit les activités dans les nouveaux médias, est un acteur majeur dans les domaines de la production et de la distribution de services mobiles, aussi bien en France qu'à l'international.

En France, sa filiale Plurimedia est ainsi un des premiers acteurs sur ce marché, leader sur les thématiques les plus consultées en mobilité (personnalisation du mobile, astrologie, chat, météo, infos, sorties…). S'appuyant sur cette expertise, Lagardere Active Broadband s'est implanté aux États-Unis où il développe depuis fin 2004 une offre de contenus spécifiquement produits pour le mobile (sonneries, images, vidéos). Lagardere Active Broadband est également présent, à travers sa filiale Legion, en Allemagne, en Angleterre et en Grèce où il fournit des services interactifs mobiles et vocaux aux plus grands médias nationaux et où il a développé des partenariats avec les principaux opérateurs mobiles.

B. Activités au cours de l'exercice 2005

Chiffre d'affaires consolidé 2005 : 621 M€

Répartition du chiffre d'affaires par activités

	2005
Télévision	41 %
Radio	43 %
Nouveaux médias	16 %
Total CA	**100 %**

Répartition géographique du chiffre d'affaires

	2005
France	72,9 %
Étranger	27,1 %
Total CA	**100 %**

Grâce à son portefeuille d'activités diversifié, Lagardere Active a su exploiter en 2005 les opportunités dans chacun de ses marchés tant en France qu'à l'international. La Branche a ainsi réalisé un bon niveau de performance global, en conjuguant la capacité d'innover, la maîtrise des savoir-faire dans ses différents métiers, la puissance commerciale et la rigueur de gestion.

B.1. Radio

2005 a été marquée par l'arrivée à la tête d'Europe 1 de Jean-Pierre Elkabbach, un nouveau logo, une campagne de promotion à la télévision et un nouveau mot d'ordre, "*Parlons-nous*". Les programmes ont été repensés autour de l'actualité, de l'information et du débat ; le site Europe1.fr a été relancé pendant l'été 2005 et en octobre, la baladodiffusion (*podcasting*) a été lancée, pour devenir aujourd'hui l'un des principaux programmes de radios téléchargés sur la rubrique *podcast* du site iTunes.

La pertinence de ces choix a été confirmée avec une part d'audience de 8,0 %[1], en progression de 0,4 point et une durée d'écoute en progression de 10 minutes depuis septembre 2005.

Europe 2 crée encore l'évènement avec, depuis septembre 2005, une nouvelle identité portée par un nouveau logo qui révèle les valeurs d'Europe 2 : passion et authenticité, partage et puissance, ancrage d'un esprit musical issu des années 90. À la rentrée 2005, Europe 2 a démarré "*On plaisante pas*", une matinale animée par Alexandre Pesle (les Nuls, H, Caméra Café, les Guignols) et son équipe. Avec plus de 2,8 millions d'auditeurs de 13 ans et plus en moyenne par jour de semaine sur la période novembre-décembre 2005, Europe 2 enregistre des performances stables par rapport à septembre 2005[2].

Pour sa matinale, RFM accueille depuis septembre 2005 Jean-Luc Reichmann. Bruno Robles, fidèle de RFM depuis trois ans, anime désormais les fins d'après-midi. Grâce à cette nouvelle grille, RFM poursuit sa progression d'audience et atteint 2,5 millions d'auditeurs en moyenne par jour pour une durée d'écoute quotidienne par auditeur de cent six minutes.

Lagardere Active renforce les synergies entre ses radios musicales et ses TV musicales en constituant un pôle Musique dont les équipes sont physiquement regroupées depuis septembre 2005.

Dans un marché publicitaire tendu en 2005 pour les supports traditionnels, le média radio a globalement mieux résisté. Il a certes pâti, comme les autres supports, de la baisse des investissements publicitaires de la grande distribution, mais il a en revanche bénéficié de la migration de secteurs comme les produits d'entretien, de toilette et de beauté, ou les marques de boisson qui investissent traditionnellement plutôt en télévision.

À l'international, LARI poursuit la hausse de son audience sur l'ensemble des 7 pays où elle est implantée. Ses radios réunissent plus de 14 millions d'auditeurs quotidiens en Russie[3], près de 8 millions en Pologne[4], 3 millions en Roumanie[5], 2 millions en Allemagne[6], en République tchèque et en Afrique du Sud, soit 30 millions d'auditeurs sur l'ensemble des pays où opère LARI[7] contre 27 millions un an plus tôt.

Poursuivant sa stratégie, LARI est désormais actionnaire à 100 % de ses activités en Pologne, et a acquis Radio Bonton en République tchèque. En Russie, la présence historique de LARI lui a permis de poursuivre l'extension de ses réseaux Europa Plus et Radio Retro en obtenant 18 nouvelles licences de diffusion dans un pays dont le marché publicitaire a connu une des plus fortes croissances au monde[8].

B.2. Chaînes thématiques

Dans le domaine des chaînes thématiques, l'année 2005 a été marquée en février par l'accord de dénouement entre Lagardere Active Broadcast et Groupe Canal+ de leurs participations croisées dans multiThématiques et dans Lagardère Thématiques. multiThématiques, qui était détenue avant cette opération à 70 % par le Groupe Canal+ et à 30 % par Lagardere Active Broadcast, est désormais détenue à 100 % par Groupe Canal+. Lagardère Thématiques qui était détenue à 51 % par Lagardere Active Broadcast (*via* Lagardère Images) et à 49 % par le Groupe Canal+ est désormais détenue quasi intégralement par le groupe Lagardère.

(1) Source : enquête Médiamétrie 126 000 radio 13 ans et +, vagues septembre.-octobre 2005 et novembre-décembre 2005.
(2) Source : enquête Médiamétrie 126 000 radio 13 ans et +, vagues septembre.-octobre 2005 et novembre-décembre 2005.
(3) Source : TNS Gallup Media.
(4) Source : SMG/KRC.
(5) Source : IMAS.
(6) Source : AG.MA.
(7) Autres sources : AC Nielsen, Szonda-GFK, Median + GFK Prague.
(8) Source : étude ZenithOptimedia juillet 2005.

En octobre et novembre, Lagardere Active a lancé sur la TNT gratuite, deux nouvelles chaînes : Europe 2 TV, chaîne musicale, et Gulli, chaîne jeunesse, éditée en partenariat avec France Télévisions. Europe 2 TV offre une télévision musicale originale avec des rendez-vous thématiques chaque jour de la semaine. Elle vise un public de jeunes adultes et en complément des clips vidéo ou des performances *live*, elle propose notamment des séries et des mangas. Gulli est la première chaîne gratuite entièrement dédiée aux enfants ce qui en fait un projet particulièrement innovant et ambitieux. Canal J est également diffusée sur la TNT payante depuis novembre 2005.

Après l'arrêt de Match TV, Lagardere Active édite désormais 11 chaînes thématiques.
Les excellents résultats d'audience(1) obtenus confirment la performance des chaînes du Groupe, malgré l'intensification de la concurrence :

- MCM est la 1re chaîne musicale du câble et du satellite depuis plus de dix ans et la 1re chaîne thématique des 15-24 ans. L'offre MCM (MCM, MCM Pop et MCM Top) représente 3,2 % de part d'audience sur les 15-24 ans et est supérieure à la somme des parts d'audience de l'ensemble des offres musicales concurrentes sur les 15–34 ans ;
- dans un environnement de plus en plus concurrentiel, Canal J, TiJi et Filles TV obtiennent à elles trois 12,5 % de part d'audience sur les 4-14 ans et représentent 35 % de part de marché des chaînes thématiques jeunesse. Canal J, qui a fêté en 2005 son vingtième anniversaire, est la 4e chaîne du câble et du satellite tous publics confondus avec 1,2 % de part d'audience sur les 4 ans et plus.

B.3. Production et distribution audiovisuelles

Au travers de ses activités de production et distribution audiovisuelles, Lagardere Active est un partenaire majeur des chaînes hertziennes pour la fiction de prime time et les programmes de flux (magazines, émissions de divertissement,…) avec environ 850 heures produites en 2005 et 22 des 100 meilleures audiences de prime time en 2005 tous programmes confondus(2).

Dans le domaine de la fiction de prime time, et pour la 4e année consécutive, Lagardere Active arrive à la 1re place du classement annuel 2005(3) avec 114 heures diffusées sur la saison 2004/2005. Europe Audiovisuel se distingue par la production d'unitaires et de fictions de prestige, et par ses productions de mini-séries : *D'Artagnan et les trois mousquetaires* (produit par GMT Productions pour TF1 avec Emmanuelle Béart), *Dans la tête du tueur* (GMT Productions pour TF1, Prix de la fiction de l'année au Festival de Saint-Tropez, avec Thierry Fremont, récompensé par un Emmy Award, et Bernard Giraudeau).

Pour répondre à l'attente du public, qui plébiscite ces programmes, Europe Audiovisuel est également un fournisseur majeur de séries-phares à héros récurrent : *Julie Lescaut* et *Diane Femme Flic* (GMT Productions pour TF1), qui, à elle deux, réalisent 11 des 100 meilleures audiences 2005(4), *Joséphine ange gardien* (DEMD Productions pour TF1), *Père & Maire* (Aubes Productions pour TF1).

(1) Source : enquête MédiaCabSat décembre 2004–juin 2005.
(2) Source : Mediamétrie/Médiamat sur les 4 ans et plus.
(3) Source : Écran Total n° 576 du 14 septembre 2005
(4) Source : Mediamétrie/Médiamat sur les 4 ans et plus.

Lagardere Active est également un des leaders dans le domaine du flux, grâce notamment à Maximal Productions (*C' dans l'air,* quotidienne sur France 5), Angel Productions (*Nous ne sommes pas des anges* pour Canal+ et *Sagas* pour TF1), Léo Vision (*La Grande Course* pour Canal+), Image et Cie (*Ripostes* pour France 5), DMLS TV (*Les 500 Choristes ensemble, Podium, Le Top du rire* pour TF1).

Par ailleurs après la réalisation d'une mission d'étude sur la création d'une chaîne jeunesse éducative panarabe, la société Lagardère Images International a été chargée par la Fondation du Qatar d'une mission d'accompagnement après le lancement de cette chaîne jeunesse qui est intervenu en septembre 2005.

B.4. Nouveaux Médias (Lagardere Active Broadband)

En 2005, Lagardere Active Broadband a poursuivi sa croissance dans les domaines de la production et de la distribution de services mobiles, en France comme à l'international.

En France, Plurimedia est devenu en 2005 le deuxième annonceur en presse magazine de services de personnalisation des mobiles. Avec plus d'une centaine de services pour les trois opérateurs nationaux, Plurimedia compte parmi les trois premiers éditeurs de contenus de téléchargements (logos et sonneries) et bénéficie de la croissance de l'Internet mobile (Wap et i-mode).

Aux États-Unis, Lagardere Active Broadband avait lancé fin 2004 BlingTones, le premier label Rap/R&B dont les contenus (sonneries, images et vidéos) sont spécifiquement produits pour le mobile. BlingTones ainsi que d'autres labels thématiques 100 % mobile lancés en 2005 (Bario Mobile par exemple, spécialisé dans la musique hispanique) sont aujourd'hui distribués par tous les principaux opérateurs américains et permettent à Lagardere Active Broadband, un an après le lancement de ses activités, de compter parmi les principaux acteurs du marché mobile américain.

En Allemagne, Legion GmbH est leader de la fourniture de services interactifs mobiles et vocaux pour les médias. En 2005, Legion GmbH a enregistré près de 100 millions d'appels et de SMS surtaxés, notamment avec ses principaux clients (Pro7, Endemol, RTL…).

En Angleterre, Lagardere Active Broadband a vendu sa participation dans Greenland qui était détenue à 50/50 avec le groupe Daily Mail. Elle se concentre désormais sur Legion UK, sa filiale à 100 % qui poursuivra le développement de ses activités mobiles en Angleterre avec notamment les ringbacktones d'Orange UK et les développements en cours avec les différents opérateurs mobile anglais.

En Grèce, Plurimedia développe pour Antenna, la première chaîne de télévision grecque, de nombreux services interactifs vocaux et est le plus important éditeur de sites i-mode de Cosmote, le 1er opérateur mobile national.

En ce qui concerne le marché toujours très difficile du CD-Rom, Hachette Multimedia a cédé en 2005 au groupe Emme son fonds de commerce de diffusion de CD-Rom. Cet accord s'est traduit par le rapprochement des équipes commerciales et la fusion des deux catalogues, contribuant ainsi à la consolidation du secteur.

B.5. Perspectives

L'activité des radios en France dépendra du marché publicitaire sur lequel il est très difficile aujourd'hui d'avoir une visibilité pour 2006.

Les enjeux des années à venir pour les activités de radio en France sont liées principalement aux réseaux de diffusion :

- en application de la loi du 9 juillet 2004 relative aux communications électroniques et aux services de communication audiovisuelle, le CSA a réalisé au cours de l'année 2005 une consultation publique contradictoire dite "FM 2006" relative à l'aménagement du spectre hertzien et à l'élaboration d'un nouveau plan de fréquences pour la radio FM en France. Lagardere Active espère que les arbitrages définitifs qui seront rendus en 2006 par le CSA lui permettront d'optimiser sa couverture actuelle ;
- par ailleurs, le CSA a également lancé courant 2005 une consultation publique sur la radio numérique qui sera suivie d'un appel aux candidatures dans la perspective de l'attribution de fréquences. L'avènement de la radio numérique pourrait élargir l'accès au marché de la radio et favoriser l'entrée de nouveaux concurrents auxquels Lagardere Active devra faire face. Mais la radio numérique doit également être une opportunité de renforcer les marques et les contenus grâce à un portefeuille de stations rationalisé et une structure de coûts optimisée.

À l'international, LARI est bien positionnée pour profiter de la croissance attendue dans les pays où elle est présente. LARI continuera par ailleurs à appliquer sa stratégie de rationalisation de ses localisations géographiques pour concentrer ses ressources sur les pays où elle pourrait renforcer encore son leadership.

LARI a finalisé début 2006 l'acquisition de 100 % des 4 radios détenues principalement par le fonds d'investissement Warburg Pincus (2 radios à Moscou : Radio 7 et Mélodia Moscou, et 2 à Saint-Pétersbourg : Eldoradio et Mélodia Saint-Pétersbourg). Cette acquisition permet à LARI de devenir leader en radio à Moscou et en Russie.*

Après son lancement fin 2005, la Télévision Numérique Terrestre sera le fait marquant de l'année 2006 pour les activités de télévision de Lagardere Active qui s'attachera à exploiter au mieux cette opportunité de conforter ses positions de leader dans les domaines de la musique et de la jeunesse. Dans le même temps, les activités de production audiovisuelle continueront de proposer aux différentes chaînes de nouveaux produits, tout en s'appuyant sur les formats existants qui ont déjà fait leurs preuves.

Le groupe Lagardère a annoncé le 17 février 2006 un projet d'accord avec Vivendi Universal portant sur une prise de participation de 20 % dans Canal+ France (cf. § 9_1_1_1). Cet investissement permet à Lagardère d'être le 2e actionnaire de Canal+ France, derrière Vivendi Universal qui en détient 65 %, et d'être ainsi idéalement positionné, en cas d'évolution significative de l'actionnariat de la société, pour devenir opérateur du principal acteur de la télévision en France.

* Source : audiences Gallup.

En ce qui concerne Lagardere Active Broadband, l'enjeu pour 2006 consiste à renforcer la pénétration de son offre de services mobiles à valeur ajoutée tant dans le grand public qu'auprès des opérateurs mobiles européens et américains, de manière à franchir un seuil critique qui devrait permettre d'atteindre rapidement la rentabilité d'exploitation.

Lagardere Active s'efforcera dans les prochaines années de capitaliser sur toutes les évolutions technologiques pertinentes permettant d'assurer la pérennité et le renforcement de ses positions actuelles. Le paysage des médias numériques, en mutation rapide, est porteur de nombreuses opportunités que Lagardere Active doit s'efforcer de saisir grâce à la réactivité et à l'expertise de ses équipes, tout en y appliquant la rigueur d'analyse caractéristique d'un grand groupe.

B.6. CanalSatellite (participation minoritaire de 34 %)

CanalSat propose plus de 290 chaînes dont 60 en exclusivité ce qui en fait le leader de son marché notamment sur les offres jeunesse ou famille et découverte. En 2005, l'offre de CanalSat s'est enrichie de 14 nouvelles chaînes dont Sci-Fi, Fox Life, Nickelodeon, Gulli et Discovery Real Time. Cette offre a contribué à permettre à CanalSat d'augmenter sa part de marché à 65 % sur les nouveaux abonnés, y compris ADSL, et d'atteindre près de 2,9 millions d'abonnés fin 2005.

Le chiffre d'affaires de CanalSat est de 1 030 M€ en 2005, en hausse de 7 % par rapport à l'année dernière. Sa rentabilité établie depuis plusieurs années lui donne les moyens de soutenir sa progression tant en termes de contenus de programmes que d'équipements collectifs et de terminaux.

5_2_2 Hautes Technologies

Les décisions prises à la fin de l'année 1999 par l'État français, Lagardère SCA, DaimlerChrysler AG et l'État espagnol (via le Holding SEPI), ont conduit les trois sociétés Aerospatiale Matra (ASM), DaimlerChrysler Aerospace AG (DASA) et Construcciones Aeronauticas SA (CASA), à regrouper leurs activités afin de créer la société EADS N.V.

L'organisation du groupe demeure strictement conforme aux principes fondateurs d'EADS, à savoir :

- *principe de parité :*
  - *au niveau des structures de contrôle : ce principe de parité se traduit tout d'abord au niveau du Holding français de contrôle représenté par la société en commandite par actions Sogeade : le capital de cette dernière est en effet détenu à 50 % par la société Sogepa (détenue par l'État français) et à 50 % par la société Désirade dont Lagardère détient 100 % du capital.*

    Ce principe de parité s'exprime également au sein du "Partnership" de droit hollandais à qui a été délégué le mandat d'exercer les droits de vote de Sogeade, de DaimlerChrysler et de SEPI dans les Assemblées d'actionnaires d'EADS N.V. conformément à leur pacte d'actionnaires et dans le capital de laquelle Sogeade et DaimlerChrysler détiennent un pourcentage strictement identique ;
  - *au niveau managerial : au sein du Conseil d'Administration d'EADS N.V., Sogeade dispose de quatre représentants, nommés sur proposition de Lagardère, DaimlerChrysler désignant lui-même un nombre identique de représentants. Le Conseil d'Administration est, par ailleurs, complété par deux personnalités indépendantes, l'une désignée par Sogeade et l'autre par DaimlerChrysler.*

En conformité avec ces principes, l'Assemblée Générale d'EADS N.V. du 11 mai 2005 a désigné les membres du Conseil d'Administration pour un mandat de cinq ans.

Sans préjudice du fait que SEPI ne dispose plus en propre du droit de désigner un administrateur, l'Assemblée Générale précitée a en outre désigné, sur proposition de Sogeade et de DaimlerChrysler, un administrateur espagnol.

Le Conseil d'Administration d'EADS N.V. qui est plus particulièrement en charge d'élaborer la stratégie du Groupe demeure présidé par deux Chairmen, respectivement M. Arnaud Lagardère et M. Manfred Bischoff dont les fonctions ont été renouvelées pour un mandat de cinq ans lors du Conseil d'Administration du 11 mai 2005.

Le management exécutif est confié à deux "CEOs" selon le même principe paritaire ; MM. Noël Forgeard et Thomas Enders ont été nommés dans ces fonctions par le Conseil d'Administration du 25 juin 2005 pour un mandat de cinq ans.

Il est rappelé que les décisions au sein de ce Conseil sont prises à une majorité qualifiée qui nécessite obligatoirement l'accord conjoint de Sogeade et de DaimlerChrysler.

- *principe d'unicité :*
  - *conformément aux vœux exprimés au moment de sa création, EADS N.V. n'a qu'une seule Direction Générale (même si elle est assurée conjointement par les deux "CEOs"), qu'une seule Direction Financière, qu'une seule Direction de la Stratégie, etc. ;*
  - *le Comité Exécutif du groupe EADS N.V., qui est chargé conjointement avec les "CEOs" du management exécutif du Groupe, est composé de onze membres.*

Lagardère bénéficie ainsi, à tous les échelons de la structure de contrôle d'EADS N.V., de prérogatives lui garantissant un accès de premier rang à la gestion de cet ensemble ; ce dispositif conjugue, en outre, la protection des droits de Lagardère que permet l'application du principe de parité, avec l'efficacité du management d'EADS N.V. qu'autorise le principe d'unicité qui préside au fonctionnement de ce dernier.

Depuis le 1er juillet 2003, les actions EADS N.V. détenues par tous ses actionnaires de contrôle au sein du Partnership sont librement cessibles sur le marché, sous réserve d'un droit de préemption entre Sogeade et DaimlerChrysler.

Actionnariat et contrôle d'EADS N.V. au 31 décembre 2005

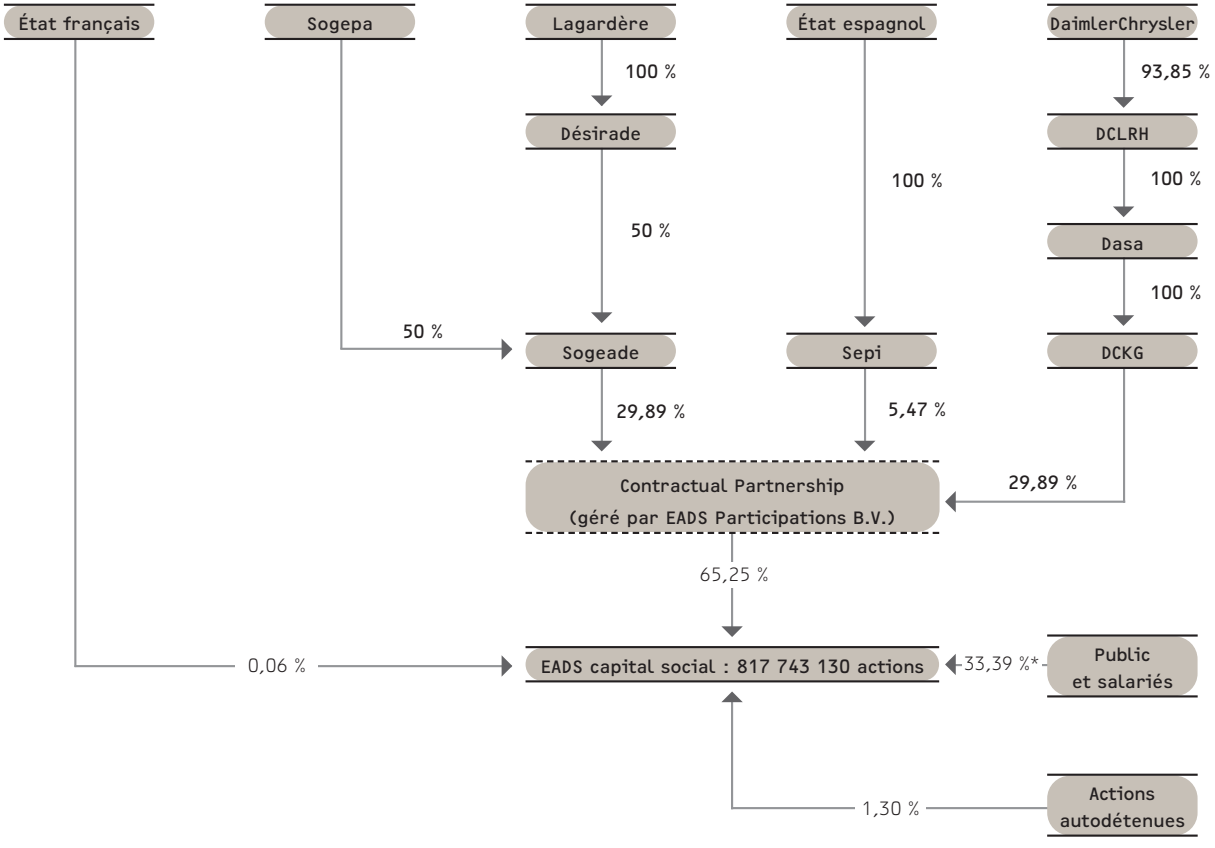

* Dont salariés : 2,25 %.

	2001	2002	2003	2004	2005
Contribution au chiffre d'affaires consolidé* (en M€)	4 486	4 339	4 510	4 795	5 112
Contribution au résultat d'exploitation consolidé* (en M€)	104	63	232	–	–
Contribution au RESOP consolidé* (en M€)	–	–	–	350	391
Effectifs*	15 358	15 665	16 409	16 707	16 921

* Indicateurs exprimés en quote-part attribuable au groupe Lagardère (14,95 % en 2005)

5_2_2_1 PRINCIPALES ACTIVITÉS DU GROUPE ET PRINCIPAUX MARCHÉS*

Avec un chiffre d'affaires consolidé de 34,2 Mds€ en 2005, EADS est le leader européen de l'industrie de l'aéronautique, de l'espace et de la défense, et occupe le second rang au niveau mondial. En termes de parts de marché, EADS est le premier fabricant d'avions commerciaux, d'hélicoptères civils, de lanceurs commerciaux et de systèmes de missiles. C'est également l'un des principaux fournisseurs d'avions militaires, de satellites et d'électronique de défense. En 2005, EADS a réalisé environ 77 % de son chiffre d'affaires dans le domaine civil et 23 % dans le domaine militaire.

EADS a organisé ses activités en cinq Divisions : (1) Airbus, (2) Avions de Transport Militaire, (3) Eurocopter, (4) Systèmes de Défense et de Sécurité et (5) Espace. En juin 2005, l'ancienne Division Aéronautique qui comprenait, Eurocopter, ATR, EADS EFW, EADS Socata et EADS Sogerma a été dissoute. À la suite de ce changement dans la structure du Groupe, une nouvelle Division Eurocopter a été créée. Les unités opérationnelles ATR, EADS EFW, EADS Socata et EADS Sogerma Services ne font plus partie d'aucune division, mais sont placées sous la responsabilité directe de Gustav Humbert (EFW et Sogerma) et Hans Peter Ring (ATR et Socata). Au titre de ce nouveau périmètre, EADS classe les quatre unités opérationnelles précitées dans la catégorie "Autres activités".

A. Airbus

Airbus, détenue conjointement par EADS (80 %) et BAE SYSTEMS (20 %), est l'un des deux principaux fournisseurs au monde d'avions commerciaux d'une capacité de plus de 100 sièges. Airbus évolue sur un marché en situation de duopole depuis le retrait de Lockheed en 1986 et l'acquisition de McDonnell Douglas par Boeing en 1997. Ainsi, Airbus et Boeing se partagent désormais le marché des avions de transport de passagers de plus de 100 sièges. Compte tenu des importantes barrières à l'entrée sur le marché des avions de transport de passagers de plus de 100 places, il est fort peu probable qu'un nouveau venu soit effectivement en mesure de rivaliser avec l'un des fournisseurs établis sur ce marché dans un avenir prévisible.

Depuis sa création en 1970 et jusqu'à fin 2005, Airbus a reçu 6 307 commandes d'appareils d'environ 225 clients dans le monde. Sa part de marché des livraisons mondiales est passée de 15 % en 1990 à 57 % en 2005, ce qui lui permet de devancer son concurrent, Boeing, pour la troisième année consécutive. Au 31 décembre 2005, son carnet de commandes (2 177 appareils) valorisé au prix catalogue représentait 80 % de la valeur des commandes totales d'EADS. Compte tenu des annulations, le nombre de commandes fermes s'est élevé, en 2005, à 1 055 appareils.

Plusieurs facteurs ont contribué au succès d'Airbus : sa gamme d'avions modernes, ses innovations technologiques continues, son vivier stable de collaborateurs hautement qualifiés ainsi que son concept de "famille"

* Les sources de classement sont internes à EADS.

d'avions qui permet aux clients de réduire leurs coûts de formation d'équipages, de maintenance et d'approvisionnement pour leur flotte d'appareils Airbus de différentes tailles. En outre, la Direction estime que la composition internationale d'Airbus constitue un avantage concurrentiel sur le marché mondial. Le marché des jets commerciaux pour le transport de passagers dépend principalement de la demande de transport aérien, elle-même fortement alimentée par la croissance économique, les prix pratiqués et la croissance démographique. Le marché du transport aérien, mesuré en Passagers Kilomètres Transportés, a ainsi augmenté chaque année, entre 1967 et 2000, sauf en 1991 en raison de la guerre du Golfe, à un taux moyen annuel de 7,9 % sur la période. En 2004, Airbus prévoyait une croissance de 5,3 % par an du transport aérien sur la période 2004-2023.

Airbus opère actuellement sur chacun des trois grands segments principaux : les avions à fuselage standard tels que la famille des A320 ont 100 à 210 places en deux rangées de sièges séparées par une allée centrale, et sont principalement utilisés pour les court et moyen-courriers ; les avions à fuselage large tels que les familles A300-A310 et A330-A340 ont plus de 210 sièges répartis en trois rangées de sièges séparées par deux allées. Les familles A300/A310 et A330/A340/A350 sont utilisées pour des liaisons court et moyen-courriers, la famille A330/A340/A350 étant capable d'effectuer des opérations ultra-long-courrier. Les très gros porteurs comme ceux de la famille A380 sont conçus pour transporter plus de 400 passagers sans escale sur de très long-courriers dans des conditions de confort optimales en dégageant des avantages significatifs de coût par siège pour les compagnies aériennes. Les avions de transport de fret constituent un quatrième segment, souvent alimenté par la reconversion d'anciens avions de transport de passagers.

En 2005, la Division Airbus d'EADS a enregistré un chiffre d'affaires de 22,2 Mds€, soit 65 % du chiffre d'affaires total d'EADS.

B. Avions de Transport Militaire

La Division Avions de Transport Militaire (**Division ATM**) fabrique et vend des petits et moyens porteurs de transport militaire. Elle est responsable du développement du projet de gros porteur européen de transport militaire, l'A400M. Les gouvernements et organisations multinationales constituent les principaux clients de la Division ATM sur le marché des avions de transport militaire tactique. Ce marché est composé de 3 segments : (1) les avions légers de transport avec une capacité de charge comprise entre une à quatre tonnes, (2) les avions moyens de transport dont la capacité de charge varie de 5 à 14 tonnes et (3) les avions lourds de transport dotés d'une capacité de charge de 15 tonnes ou plus. Selon une étude menée par le Groupe Teal, cabinet de conseil indépendant, spécialiste du secteur aérospatial et de défense, le marché des avions de transport militaire représentera entre 2004 et 2013 une valeur estimée à 42,2 milliards de dollars.

En outre, elle produit et commercialise des avions destinés à des missions spéciales, dérivés de plates-formes existantes et consacrés à des tâches militaires spécifiques, telles que la surveillance maritime, la chasse anti-sous-marins et le ravitaillement en vol. Les avions militaires dérivés sont des avions de transport dérivés des plates-formes existantes et adaptées à des missions spéciales, généralement destinés à une clientèle militaire. Selon une étude menée par Forecast International, le marché des avions militaires dérivés s'élèvera à un montant estimé à 42,4 MdsUS$ entre 2004 et 2013. C'est un marché caractérisé par des technologies de pointe et des solutions à forte valeur ajoutée, où les clients affichent des exigences croissantes en termes de

recherche de systèmes complets et personnalisés en fonction de leurs besoins opérationnels respectifs. La défense et les combats modernes exigent, de plus en plus, un accès indépendant à l'information sous des formes complexes et sur des théâtres d'opérations variés. Ce phénomène et les besoins encore insatisfaits de l'Europe en matière de défense devraient stimuler la demande à court terme d'avions militaires dérivés produits en Europe. La Division ATM est bien positionnée sur ce marché puisqu'elle a accès, par l'intermédiaire d'Airbus, aux plates-formes efficaces qui sont déjà bien implantées sur le marché civil. Cependant, le marché est actuellement dominé par les sociétés américaines.

La Division ATM conçoit et fabrique également des éléments d'aérostructure. Elle a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 763 M€, soit 2 % du chiffre d'affaires total d'EADS en 2005. Un contrat portant sur la fabrication et la livraison d'appareils A400M a été signé en 2003 pour un montant de 19,7 Mds€, ce qui contribuera de façon significative à la croissance future du chiffre d'affaires d'EADS.

C. Eurocopter

Eurocopter est l'un des principaux constructeurs au monde d'hélicoptères qui produit une gamme très large d'hélicoptères civils et militaires. En 2005, Eurocopter s'est octroyé plus de 50 % du marché mondial des hélicoptères civils.

En 2002, la valeur des hélicoptères livrés dans le monde a été estimée à plus de 7 Mds€, un chiffre qui, selon la Direction, devrait atteindre 10 Mds€ d'ici à 2010. 5 300 hélicoptères civils et 5 100 hélicoptères militaires devraient être fabriqués dans le monde entre 2005 et 2014. Ces chiffres prévisionnels dépendent largement, tout particulièrement pour le segment militaire, de l'évolution future des grands programmes américains de développement.

Sur le segment militaire, les principaux concurrents d'Eurocopter sont les quatre grands constructeurs d'hélicoptères présents sur le marché mondial : Agusta-Westland en Europe et Bell Helicopter, Boeing et Sikorsky aux États-Unis. En outre, un certain nombre de constructeurs domestiques se concurrencent sur les marchés nationaux respectifs de ces quatre constructeurs.

Les hélicoptères vendus au secteur civil sont utilisés pour le transport de dirigeants d'entreprises, l'exploitation pétrolière offshore, ainsi que pour diverses applications destinées aux secteurs commercial et parapublic, comme les garde-côtes, la police, les services d'assistance médicale et les pompiers. La Direction estime que la valeur des livraisons d'hélicoptères civils va progresser à un taux moyen de 3 % sur les dix prochaines années. Les données de marché indiquent que les livraisons mondiales d'hélicoptères civils à turbine se sont maintenues à 580 appareils en 2005.

Sur le marché civil, le principal concurrent d'Eurocopter au plan mondial est l'américain Bell Helicopter, division de Textron Inc. Le segment des hélicoptères civils est relativement concentré, la part cumulée d'Eurocopter et Bell Helicopter représentant environ 75 % du total des ventes d'hélicoptères civils en 2005 (approximativement réparties comme suit : EC 52 %, Bell 23 %, Augusta 11 % et Siko 8 %).

La Direction estime qu'Eurocopter offre actuellement la gamme d'hélicoptères la plus complète et la plus moderne, couvrant plus de 85 % du marché civil et militaire global. La gamme de produits d'Eurocopter comprend des hélicoptères légers monomoteurs, des bimoteurs légers, des appareils moyens et des hélicoptères moyens-

lourds. La gamme de produits d'Eurocopter repose sur une série de plates-formes de nouvelle génération, conçues pour s'adapter à des applications tant militaires que civiles.

Au travers de ses activités de fabrication et de maintenance d'hélicoptères et d'activité aérostructures, Eurocopter a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 3,2 Mds€, soit 9 % du total du chiffre d'affaires consolidé d'EADS.

D. Espace

EADS est le troisième fabricant mondial de systèmes spatiaux, derrière Boeing et Lockheed Martin et le premier fournisseur européen de satellites, d'infrastructures orbitales et de lanceurs. La Division Espace conçoit, développe et fabrique des satellites, des infrastructures orbitales et des lanceurs, en grande partie par l'intermédiaire de ses filiales, EADS Astrium et EADS SPACE Transportation (**EADS ST**) et fournit des services spatiaux par l'intermédiaire de sa filiale, EADS Space Services. La Division Espace fournit également des services de lancement, par le biais de ses participations dans Arianespace, Starsem et Eurockot, ainsi que des services liés aux satellites de télécommunication et d'observation de la Terre, par l'intermédiaire de ses sociétés spécialisées telles que Paradigm.

Le marché de la fabrication de satellites de télécommunications commerciaux est un marché fortement concurrentiel où les décisions des clients se prennent essentiellement sur la base de critères de prix, de compétence technique et d'expérience. Les principaux concurrents d'EADS dans le monde sont Boeing, Lockheed Martin et Loral aux États-Unis, ainsi qu'Alcatel Space-AleniaSpazio (en France et en Italie). EADS-Astrium détient environ 15 % à 20 % de parts de ce marché. Alors que le segment des satellites de télécommunications est actuellement en repli du fait de la consolidation des opérateurs de satellites, la Direction estime qu'il pourrait se redresser progressivement et par paliers, sous l'effet de différents facteurs : la croissance de la demande de télécommunications, y compris Internet, le multimédia et les applications militaires et une hausse de la demande de remplacement des flottes vieillissantes. EADS entend demeurer un acteur majeur dans ce domaine pour pouvoir participer pleinement à la reprise anticipée du marché.

Le marché commercial des services de lancement, selon la Direction, demeurera probablement limité, représentant environ 20 charges utiles par an en moyenne, pour la plupart des satellites de télécommunications géostationnaires. Cependant, ce chiffre est extrêmement sensible à divers facteurs (progrès de la technologie, consolidation des entités clientes). Ce marché ne comprend pas les services de lancements institutionnels destinés aux agences gouvernementales et militaires américaine, russe et chinoise. Au cours des dernières années, l'émergence sur le marché des satellites d'une clientèle privée de plus en plus importante et mue par des impératifs de rentabilité a favorisé le développement de sociétés de services de lancement désireuses de rivaliser en termes de prix et de qualité de service. Parmi ces nouveaux intervenants, certaines entités ont été fondées pour proposer des lanceurs spatiaux dérivés de missiles balistiques militaires à faible coût, produits par des sociétés de l'ex-Union soviétique, associées aux capacités des fabricants occidentaux en matière de commercialisation. La présence de ces entités crée une forte concurrence sur le marché des lanceurs commerciaux.

En 2005, la contribution de la Division Espace au chiffre d'affaires consolidé d'EADS s'établit à 2,7 Mds€, soit 8 % du total du chiffre d'affaires consolidé.

E. Systèmes de Défense et de Sécurité

La division Systèmes de Défense et de Sécurité (**DS** ou **Division DS**) a été créée en 2003 pour servir de pôle fédérateur des activités de défense et de sécurité d'EADS. Par la combinaison des systèmes de missiles (MBDA et EADS/LFK), des systèmes de défense et communications (DCS), d'électronique de défense (DE), d'aviation militaire (MA) —y compris la participation d'EADS au programme Eurofighter— et de services au sein d'une seule Division, EADS a renforcé ses activités de défense afin de mieux répondre aux besoins de ses clients, exigeant des solutions intégrées en matière de défense et de sécurité.

Sur la base de son chiffre d'affaires, MBDA, filiale d'EADS, est devenue depuis 2004, le premier fournisseur mondial de systèmes de missiles tactiques. Son Unité Opérationnelle spécialisée dans les avions militaires, qui a été transférée de la Division Aéronautique à la Division DS en 2003, est un acteur majeur au sein du consortium Eurofighter. EADS, troisième fournisseur d'électronique de défense en Europe, joue un rôle important sur le marché des communications sécurisées et cryptées.

Au cours de sa troisième année entière d'activité, la Division DS a réussi à augmenter sensiblement sa rentabilité grâce à des progrès considérables en matière d'intégration et de transformation, en rationalisant ses activités et en renforçant ses capacités d'Intégration de Grands Systèmes (LSI, Large Systems Integration). Son portefeuille de produits innovants et de solutions intégrées —comprenant électronique, missiles, plates-formes, systèmes et services— est conçu pour répondre aux besoins croissants et en pleine mutation des forces armées et dans le domaine de la sécurité territoriale. DS entend poursuivre le renforcement de son rôle de LSI en tant que fournisseur de Systèmes et de Solutions d'EADS, en se concentrant sur ses métiers de base et en permettant la réalisation de gains de productivité ainsi que des adaptations nouvelles.

Sur une base consolidée, la Division DS a réalisé un chiffre d'affaires de 5,6 Mds€ en 2005, soit 17 % du chiffre d'affaires total d'EADS.

F. Siège et autres activités (n'étant rattachées à aucune division)

ATR est l'un des leaders mondiaux du marché aéronautique régional des appareils à turbo-propulsion de 40 à 70 sièges. ATR Integrated est un consortium composé d'EADS et d'Alenia dans lequel ces entités disposent chacune d'une participation de 50 %. Au 31 décembre 2005, le marché mondial des appareils à turbo-propulsion de 40 à 70 sièges toujours en production était dominé par deux fabricants : ATR et Bombardier. En 2005, ATR a enregistré 80 commandes d'appareils neufs, soit 6 fois plus qu'en 2004, et livré 15 nouveaux appareils.

EADS Socata fabrique une gamme d'appareils légers destinés aussi bien à l'aéronautique civile privée qu'à la flotte publique. Elle participe également à la sous-traitance d'aérostructures et à la production de matériaux et de tronçons pour d'importants programmes aéronautiques internationaux, y compris, notamment, les programmes d'EADS.

Dans les domaines de la reconversion des appareils et des services techniques, EADS regroupe les activités d'EADS Sogerma Services et de Elbe Flugzeugwerke GmbH (**EFW**). La Direction estime que la concentration du savoir-faire au sein d'une équipe expérimentée permet à l'activité de reconversion d'avions et de fourniture de

services techniques d'offrir ses services pour une large gamme d'appareils, y compris ceux construits par EADS. Par ailleurs, les transferts de personnels qualifiés s'intensifient au sein de cette activité, notamment en réponse aux variations cycliques, ce qui donne lieu à la création de synergies. De plus, EADS peut s'appuyer sur ses connaissances acquises dans le cadre de la maintenance des appareils Airbus afin d'améliorer la qualité initiale des Airbus et d'en réduire les coûts de maintenance.

5_2_2_2 ACTIVITÉS AU COURS DE L'EXERCICE 2005

Le groupe EADS N.V. comprend cinq grandes divisions : Airbus, Avions de Transport Militaire, Eurocopter, Espace, Systèmes de Défense et de Sécurité.

Groupe EADS (données publiées par EADS)

	2004	2005	Variation
Chiffre d'affaires (en M€)	31 761	34 206	+ 8 %
dont activités Défense (en M€)	7 694	7 700	+/- 0 %
EBE (1) (en M€)	3 841 (3)	4 365	+ 14 %
EBIT (2) (en M€)	2 432 (3)	2 852	+ 17 %
Coûts de recherche et développement (en M€)	2 126	2 075	- 2 %
Résultat net (en M€)	1 203 (3) (4)	1 676	+ 39%
Bénéfice par action (BPA)	1,5 (3) (4)	2,11	+ 0,61 %
Flux de trésorerie disponible (en M€)	1 614	2 413	+ 50 %
Flux de trésorerie disponible avant financement client (en M€)	1 802	2 239	+ 24 %
Dividende par action	0,50	0,65 (5)	+ 30 %
Prise de commandes (6) (en M€)	44 117	92 551	+ 110 %
Carnet de commandes (6) (en M€)	184 288	253 235	+ 37 %
dont activités Défense (en M€)	49 075	52 363	+ 7 %
Position de trésorerie nette (en M€)	3 961	5 489	+ 39 %
Effectifs	110 662	113 210	+ 2 %

(1) Résultat opérationnel avant intérêts, taxes, dépréciation, amortissement et éléments exceptionnels.
(2) Résultat opérationnel avant amortissement des écarts d'acquisition et éléments exceptionnels.
(3) Le chiffre de l'année antérieure est retraité pour prendre en compte les dépenses d'option d'achat d'actions (– 12 M€ pour le groupe EADS) conformément à la première application de la norme IFRS 2.
(4) EADS continue d'employer le terme "Résultat net". Celui-ci est identique au bénéfice pour la période imputable aux actionnaires de la société mère, comme le définit la norme IFRS. L'application révisée des normes IAS 32 a entraîné des changements relatifs à la comptabilisation de l'option de vente accordée à BAe Systems en tant qu'actionnaire minoritaire d'Airbus. Ces changements ont contribué au résultat net à hauteur de 289 M€ (2004 : 185 M€), soit 0,36 € au bénéfice par action (2004 : 0,23 €).
(5) Proposition soumise à l'Assemblée Générale Annuelle du 4 mai 2006.
(6) Les contributions des activités Avions commerciaux s'entendent prix catalogue.

A. Airbus

Airbus a conforté sa première position sur le marché de l'aviation commerciale en 2005, en réalisant sa meilleure année en termes de livraisons, prises de commandes et rentabilité. L'EBIT s'est envolé pour atteindre 2 307 M€ (2004 : 1 919 M€). Cette hausse résulte essentiellement de l'augmentation des livraisons (378 contre 320 en 2004) et du programme de réduction des coûts "Route 06", qui a permis de compenser un taux de change EUR/US$ moins favorable. Le chiffre d'affaires a gagné 10 % à 22 179 M€ (2004 : 20 224 M€). La marge opérationnelle EBIT d'Airbus a progressé de 9,5 % à 10,4 %.

Avec 1 111 commandes brutes enregistrées en 2005, Airbus enregistre des prises de commandes record dans l'aéronautique civile, surpassant son principal concurrent pour la cinquième année consécutive. Ces nouvelles commandes s'expliquent en partie par une croissance rapide de l'aviation commerciale en Asie, qui représente 47 % des prises de commandes totales d'Airbus l'année dernière. La demande des compagnies aériennes à bas coûts est également très forte puisque Airbus a placé plus d'un avion sur trois sur ce segment (36 %) en 2005. Les commandes de monocouloirs (918 exemplaires) et de gros porteurs A330/A340/A350 (166 unités) ont atteint un niveau sans précédent sur chacun de ces segments. Les commandes de vingt A380 et sept A300 cargo complètent cette liste. À fin 2005, le carnet de commandes d'Airbus représentait une valeur totale de 202 Mds€, sur la base des prix catalogue, soit une hausse de 48 % par rapport à fin 2004. Le carnet de commandes s'établit à 2 177 avions commerciaux à livrer (2004 : 1 500).

L'A380 est en bonne voie pour être certifié, en vue des premières livraisons prévues à la fin de l'année 2006. À ce jour, Airbus a déjà cumulé avec succès près de 1 000 heures de vol d'essai avec quatre appareils et totalise 159 commandes fermes émanant de 16 clients, dont trois nouveaux en 2005. Lancé en octobre dernier, l'A350 comptait 172 commandes fermes et engagements d'achat de 13 clients à fin 2005.

B. Avions de Transport Militaire

L'EBIT de la division Avions de Transport Militaire (MTA) a progressé pour s'établir à 48 M€ en 2005 (2004 : 26 M€). Cette hausse reflète le succès des opérations et la fin du processus de restructuration de l'année précédente. Le chiffre d'affaires est en retrait à 763 M€ (2004 : 1 304 M€) du fait du décalage au premier trimestre 2006 du revenu d'une étape interne au programme A400M d'un montant de 539 M€. Depuis, l'étape contractuelle suivante a été franchie avec succès à la date prévue en février 2006. Les commandes de l'Afrique du Sud et de la Malaisie ont porté le total des ventes fermes à 192 A400M. De plus, le Chili a exprimé son intention d'acquérir jusqu'à trois exemplaires. La phase de production est déjà en cours et la construction de la chaîne d'assemblage final à Séville, en Espagne, est bien avancée. Sur le segment des avions de transport de moyenne capacité, la division MTA a enregistré 16 nouvelles commandes en faveur de ses CN-235 et C-295. Ceci comprend 12 unités pour le Brésil, qui a également signé un contrat de modernisation de 8 avions de mission.

Le carnet de commandes de la division s'est apprécié de 5 % pour s'élever à 21 Mds€ (2004 : 19,9 Mds€). Le consortium AirTanker, dirigé par MTA, a été présélectionné en 2005 dans le cadre du programme des ravitailleurs stratégiques au Royaume-Uni. En vue d'un appel d'offres similaire aux États-Unis, EADS a conclu un partenariat avec Northrop Grumman pour fournir l'avion de ravitaillement le plus moderne au monde à l'US Air Force. En outre, EADS s'est associé avec Raytheon pour répondre à l'appel d'offres concernant le programme d'avion-cargomilitaire FCA (Future Cargo Aircraft) aux États-Unis.

C. Eurocopter

Eurocopter a conservé son leadership mondial sur les marchés civil et parapublic, tout en progressant sur le segment militaire et en renforçant sa présence internationale. L'EBIT s'est inscrit en hausse à 212 M€ (2004 : 201 M€), tandis que le chiffre d'affaires a gagné 15 % pour s'établir à 3 211 M€ (2004 : 2 786 M€). La croissance du chiffre d'affaires résulte principalement de la forte augmentation des livraisons d'hélicoptères (334 contre 279 en 2004) et de la première consolidation d'Australian Aerospace. La marge EBIT plus faible s'explique par un mix produit moins favorable, l'impact de la couverture du risque de change et l'augmentation des dépenses de R&D.

En 2005, la division a enregistré 401 nouvelles commandes d'hélicoptères (2004 : 332), dont 71 % en dehors de ses marchés domestiques européens. L'hélicoptère de transport multirôle NH90 compte trois nouveaux clients : la Belgique, la Nouvelle-Zélande et l'Espagne. À fin 2005, le carnet de commandes d'Eurocopter représentait une valeur globale de 10 Mds€ (2004 : 9,1 Mds€).

La création de l'entité Eurocopter España, la construction d'un nouveau site industriel à Albacete, en Castille, et la sélection du NH90 renforcent la place de l'Espagne comme le troisième marché domestique d'Eurocopter. L'hélicoptériste enregistre également une forte progression sur un marché asiatique en plein essor. Eurocopter et la Chine ont convenu de codévelopper un nouvel hélicoptère de transport de 6 à 7 tonnes. En Corée du Sud, marché traditionnellement dominé par les États-Unis, le gouvernement a confié à Eurocopter et KAI le développement du premier hélicoptère utilitaire militaire du pays. Aux États-Unis, Eurocopter maintient son avance sur le marché civil. Afin d'accroître ses activités militaires en Amérique du Nord, Eurocopter s'est allié avec Sikorsky Aircraft pour briguer le programme d'hélicoptère utilitaire léger LUH (Light Utility Helicopter) de l'U.S. Army.

D. Espace

La division Espace a réalisé des progrès notables en améliorant sa rentabilité et en dégageant un résultat opérationnel EBIT sensiblement accru à 58 M€ (2004 : 9 M€). Cette amélioration témoigne de la croissance de l'activité malgré un environnement commercial toujours défavorable et de l'incidence positive d'une base de coûts allégée, après une restructuration aujourd'hui terminée. Le chiffre d'affaires s'est élevé à 2 698 M€ (2004 : 2 592 M€). Cette hausse, à laquelle toutes les unités opérationnelles de la division ont participé, a été dynamisée par la livraison de satellites de télécommunications et la montée en cadence de la production du lanceur Ariane 5, ainsi que par l'accélération du chiffre d'affaires généré par les prestations de service de Paradigm. Ariane 5 a effectué cinq missions avec succès, dont deux avec la nouvelle version lourde de 10 tonnes. En 2005, EADS SPACE Transportation a rempli pour la première fois son rôle de principal maître d'œuvre industriel du lanceur Ariane 5.

Les principales commandes enregistrées par EADS Astrium comprennent les contrats signés avec la Corée du Sud et l'ESA, qui portent respectivement sur un satellite géostationnaire multimission et un programme d'observation de la Terre. L'Allemagne a présélectionné EADS pour se doter d'un système de télécommunications militaires par satellite. Le développement du système européen de navigation par satellite Galileo a été confirmé avec l'accord de construction des quatre premiers satellites. Signé en janvier 2006, le contrat Galileo renforcera les

activités spatiales d'EADS. À fin 2005, le carnet de commandes de la division Espace s'établissait à 10,9 Mds€ (2004 : 11,3 Mds€). Le rachat de la société Dutch Space, numéro un néerlandais du secteur spatial, est également venu élargir le périmètre de la division, faisant d'EADS la seule entreprise spatiale à couvrir cinq nations.

E. Systèmes de Défense et de Sécurité

La division **Systèmes de Défense et de Sécurité (DS)** a connu une année faste en termes de livraisons et de prises de commandes, tout en renforçant ses capacités dans les secteurs à fort potentiel. Dopé par les programmes de missiles et de l'avion de combat Eurofighter, le chiffre d'affaires a enregistré une croissance organique de 5 % pour s'établir à 5 636 M€ (2004 : 5 385 M€). EBIT s'est contracté à 201 M€ (2004 : 226 M€), notamment en raison de la reprise d'une provision pour contentieux en 2004 et des charges affectées aux activités Drones en 2005. Ce repli a cependant été quasiment compensé par l'amélioration des performances opérationnelles.

Les principales transactions réalisées portent sur les commandes de missiles Exocet par l'Inde et du missile de croisière air-sol Taurus par l'Espagne, sur l'achat du système d'autoprotection de l'Eurofighter et la confirmation du contrat de surveillance des frontières en Roumanie. EADS/LFK et MBDA se sont vu confier une part du contrat de conception et de développement du système trinational de défense antiaérienne à moyenne portée MEADS. Le carnet de commandes a progressé de 7 % pour s'élever à 18,5 Mds€ à fin 2005 (fin 2004 : 17,3 Mds€), et laisse entrevoir une forte croissance potentielle du chiffre d'affaires dans les années à venir.
Dans l'optique de renforcer ses capacités sur les segments porteurs, la division a racheté à Nokia l'activité PMR (radiocommunications mobiles professionnelles), faisant d'EADS un acteur de classe mondiale dans les télécommunications sécurisées. De plus, EADS et ThyssenKrupp Technologies ont racheté conjointement l'électronicien naval Atlas Elektronik, ce qui renforce à l'avenir la position du Groupe dans l'électronique navale et les systèmes associés, sans incidence sur les comptes de résultats 2005 d'EADS. Une meilleure intégration des fonctions centrales de la division optimisera son efficacité en générant des synergies et des réductions de coûts.

F. Siège et autres activités (n'étant rattachées à aucune division)

S'agissant du Siège d'EADS, le résultat opérationnel EBIT s'est amélioré grâce à une augmentation de la participation d'EADS (46,30 %) dans Dassault Aviation.

Le résultat opérationnel EBIT des Autres Activités (ATR, EADS EFW, EADS Socata et EADS Sogerma Services) s'est établi à – 171 M€ (2004 : 2 M€), malgré des contributions positives d'ATR, d'EADS EFW et d'EADS Socata. Le déficit d'EADS Sogerma Services s'est creusé de 198 M€ par rapport à 2004, notamment à cause de pertes d'exploitation, de la dépréciation d'actifs et de charges de restructuration. L'objectif consiste à rétablir l'équilibre aussi rapidement que possible, conformément à un plan de restructuration qui sera décidé le mois prochain.

La croissance économique et la demande d'avions de transport régional hautement performants ont contribué à relancer le marché des avions à turbopropulseurs. Avec 80 commandes, ATR est arrivé premier de son segment à l'échelle mondiale en 2005. À la fin de l'année, son carnet de commandes représentait une valeur globale de 707 M€.

EADS EFW a augmenté le nombre de conversions d'avions commerciaux en version fret, qui est passé de 8 en 2004 à 14. Son activité Aérostructures a bénéficié de l'accélération des cadences de production Airbus. Le carnet de commandes d'EADS EFW s'élevait à 384 M€ à fin 2005, dont la majeure partie constituée de 43 conversions.

Les autres activités ont généré un chiffre d'affaires de 1 155 M€ (2004 : 1 123 M€). À fin 2005, leur carnet de commandes global pour les Autres Activités a fortement progressé pour s'établir à 2,1 Mds€ (2004 : 1,1 Mds€).

5_2_2_3 STRATÉGIE : INTERNATIONALISATION, INNOVATION ET AMÉLIORATION

Afin de maximiser la valeur pour ses actionnaires et d'équilibrer son portefeuille d'activités, EADS vise à se positionner comme un leader sur les grands marchés de l'aéronautique et de la défense. EADS a ainsi défini quatre objectifs stratégiques pour soutenir une croissance durable et l'amélioration de sa rentabilité :

- maintenir la parité à long terme sur le marché de l'aviation commerciale :
  EADS entend maintenir son rôle de leader sur le marché mondial des avions commerciaux aussi bien sur le plan de l'innovation de ses produits que sur celui de la satisfaction de ses clients, et développer ses partenariats internationaux ;
- développer des vecteurs forts de croissance dans la gamme non Airbus d'EADS :
  confronté aux restrictions des budgets consacrés aux équipements des gouvernements européens et à la pénurie de nouveaux programmes en Europe, EADS entend poursuivre sa stratégie de croissance en adoptant une approche globale, avec des acquisitions stratégiques sur les marchés-clés et en accroissant ses efforts pour offrir de nouvelles solutions en capitalisant sur la large base de savoir-faire et de produits du Groupe ;
- devenir un groupe industriel véritablement global :
  pour s'assurer l'accès au potentiel de croissance de marchés où l'approche commerciale traditionnelle a atteint ses limites, EADS conçoit une stratégie industrielle à long terme et met en place une politique d'implantation industrielle sur les principaux marchés du Globe ;
- atteindre les meilleurs niveaux de rentabilité du secteur :
  EADS cherche à atteindre ses objectifs stratégiques à long terme, tout en réalisant les meilleurs niveaux de marges dans chacun des secteurs où le Groupe est présent. La marge du Groupe calculée sur EBIT s'est déjà sensiblement améliorée depuis 2001 et EADS entend poursuivre cette amélioration à l'avenir.

Pour atteindre les objectifs stratégiques décrits ci-dessus, EADS s'appuie sur trois principes directeurs de croissance et de rentabilité : internationalisation, innovation et amélioration.

A. Internationalisation

EADS est un groupe industriel européen, avec des ventes à l'export hors Europe supérieures à 55 %. Si EADS a établi une présence décisive et concluante sur plusieurs marchés non européens, il poursuivra ses efforts afin de renforcer son implantation industrielle mondiale. Ces efforts sont orchestrés au niveau du Groupe afin de profiter de l'antériorité, de la cohésion et des synergies entre les unités opérationnelles du Groupe.

Suivant cette approche, EADS cherche à s'établir comme acteur local fort sur les marchés stratégiques que sont les États-Unis, la Chine, la Russie, la Corée du Sud et l'Inde. Sur ces marchés, EADS cherche à bâtir une empreinte industrielle ciblée offrant un accès à long terme à ces marchés, tout en bénéficiant de leur potentiel de croissance, de compétences technologiques et de leurs structures de coût, d'une couverture

naturelle des changes et d'un partage des risques. Au-delà, EADS continuera à évoluer avec le paysage industriel et commercial mondial – concentré non seulement sur les marchés principaux mentionnés ci-dessus, mais sur d'autres pays au potentiel significatif tel que le Brésil, la Turquie, la Pologne et l'Australie.

Aux États-Unis, EADS vise à apparaître comme une entreprise citoyenne, respectée sur le premier marché mondial de la défense et de la sécurité intérieure. Pour y parvenir, le Groupe applique une approche stratégique qui se fonde sur quatre piliers : la création d'une présence industrielle aux États-Unis, le développement de relations transatlantiques avec les principaux acteurs américains de l'aéronautique et de la défense, l'acquisition de sociétés de défense de petite et moyenne taille, et la coopération avec les principales sociétés américaines du secteur. En 2005, plusieurs accords importants ont ainsi été conclus : MTAD s'est allié avec Raytheon pour la campagne du Future Cargo Aircraft, avec Northrop Grumman pour l'avion-ravitailleur KC-30 (décision comprise d'une chaîne d'assemblage final en Alabama) et Eurocopter avec Sikorsky pour le programme Light Utility Helicopter.

La Chine a été le pays pionnier pour l'établissement de l'approche industrielle à long terme d'EADS. La coopération industrielle a été progressivement élargie au cours des dernières années. Elle s'est accentuée en 2005 avec la signature de plusieurs accords stratégiques avec des partenaires chinois. Eurocopter a signé un accord avec AVIC II en vue de développer et produire conjointement un nouvel hélicoptère. Airbus propose un partage des risques et la possibilité d'implanter une chaîne d'assemblage final pour les avions monocouloirs d'Airbus en Chine est en cours d'évaluation. Le Groupe a investi dans des partenariats stratégiques à long terme en Chine, afin de soutenir le leadership d'EADS dans l'aviation commerciale.

En Corée du Sud, après un long processus de sélection, Eurocopter a été choisi pour développer, en collaboration avec KAI, un nouvel hélicoptère de transport militaire (8 tonnes). Ce projet doit servir de base à l'expansion commerciale d'EADS en Corée du Sud.

L'Inde s'est déjà affirmée comme un marché à fort potentiel commercial (par exemple, 229 commandes d'Airbus en 2005). Le défi actuel est de s'appuyer sur ses succès pour se développer dans la Défense, qui représente la plus grande part de la croissance potentielle du marché indien.

Alors que la Russie connaît un développement économique prometteur, l'industrie russe de l'espace et de la défense se renforce à force de restructuration et de consolidation. Avec l'acquisition en 2005 d'une participation de 10 % dans Irkut, EADS investit dans un acteur clé du futur paysage industriel en Russie.

B. Innovation

L'innovation technologique est au cœur de la stratégie d'EADS visant à renforcer son leadership et à s'imposer comme l'un des principaux fournisseurs du marché en solutions innovantes.

En valeur absolue comme en pourcentage de son chiffre d'affaires, EADS a toujours consacré une plus grande part de ses ressources à la recherche et au développement que ses concurrents. En 2005, EADS a dépensé 2,1 Mds€ autofinancés en R&D. La Direction est convaincue que cet investissement soutenu dans la recherche et le développement porte ses fruits en termes de positionnement par rapport à la concurrence et qu'il se traduit par un retour sur investissement positif. La création de valeur pour l'actionnaire dépend de cette vision à long terme.

EADS s'est fixé des objectifs ambitieux dans son approche de l'innovation. Le recours systématique aux outils numériques de pointe pour la conception et l'ingénierie doit constituer la base de ses efforts visant à pouvoir développer des plates-formes dans un délai relativement court. EADS prévoit d'amplifier son suivi de nouvelles technologies clés et d'accélérer ses processus pour créer ou compenser des lacunes technologiques vis-à-vis de ses concurrents.

Le Groupe a également l'intention de mettre l'accent sur la détection de technologies disruptives et sur le maintien d'une ouverture aux idées extérieurs. EADS a donc la volonté de doubler les programmes technologiques développés en coopération avec des partenaires universitaires et industriels internationaux.

Dans le domaine de la défense, la transformation des forces armées ainsi que des agences en charge de la sécurité publique, aux États-Unis comme en Europe, ainsi que la nécessité d'utiliser plus efficacement les budgets de défense existants, entraînent les clients d'EADS à exiger des systèmes et des solutions de service complets. EADS y répond en se fixant pour objectif de renforcer la compétitivité des solutions qu'elle propose en mettant en valeur ses capacités en matière d'intégration de systèmes et des solutions de service. EADS vise en particulier à s'affirmer comme un leader incontesté dans les nouveaux domaines à forte croissance que sont les opérations en réseaux autour des programmes développés en matière de défense aérienne étendue, de systèmes de C4ISR(1) de drones ainsi que dans le militaire spatial.

En complément des systèmes, EADS veut élargir son expertise en matière de pilotage de programmes, en proposant des solutions de services. S'appuyant sur le succès du programme Paradigm, EADS souhaite développer son offre de service d'externalisation aux forces armées.

C. Amélioration

Transformer le carnet de commandes record supérieur à 250 Mds€ du Groupe en rentabilité dépendra de la capacité d'EADS à améliorer sa performance opérationnelle mesurée en temps, en coût et en qualité aussi bien au sein du Groupe que chez ses principaux fournisseurs.

La Direction a donné la priorité à la mise en place et à la réalisation de programmes et de projets d'amélioration dans tout le Groupe. Les améliorations de la performance opérationnelle exigeront le suivi en temps réel de l'état d'avancement des opérations et des échanges de données entre EADS et ses principaux fournisseurs. Ces efforts seront soutenus par la planification intégrée et l'exécution de processus de collaboration en circuit fermé et des outils conçus pour soutenir la prise de décision efficace et permettre une réactivité immédiate.

5_2_3 Divers et Hors Branches

5_2_3_1 NOUVELLES MESSAGERIES DE LA PRESSE PARISIENNE

Sur le plan social, l'année 2005 a été celle de la transition entre le plan de restructuration 2000-2003 et le plan 2004-2007 qui implique des réorganisations correspondant aux grandes lignes du plan stratégique adopté pour conserver aux NMPP leur rôle de leader dans la distribution de presse. L'effectif CDI des NMPP a poursuivi sa décrue, s'établissant à 1 267 personnes (– 2,3 %) à fin 2005.

En termes d'activité, les ventes des NMPP exprimées en prix publics ont atteint 2 886 M€, en baisse de 4,9 %, cette baisse a concerné tant les quotidiens que les périodiques et les produits hors presse. Le résultat d'exploitation, après reversement aux éditeurs d'une somme de 4,9 M€, reste déficitaire malgré les restructurations entreprises. Le résultat net, après prise en compte de l'incidence positive du résultat financier et de l'aide publique à la distribution des quotidiens d'information générale et politique, reste légèrement positif (+ 0,5 M€).

Parmi les filiales les plus significatives, SPPS et SAD connaissent les mêmes évolutions (baisse des ventes) alors qu'AAP améliore légèrement son chiffre d'affaires et son résultat positif.

5_2_3_2 MATRA MANUFACTURING & SERVICES (EX-MATRA AUTOMOBILE)

Après les restructurations de 2003, MMS s'est concentré sur l'activité de distribution de Pièces de Rechange pour les véhicules précédemment fabriqués (Espace et Avantime).

Cette activité qui emploie 110 personnes essentiellement sur le site de Romorantin s'est déroulée conformément aux prévisions, générant un CA de 72 M€ (contre 80 M€ en 2004) constatant la diminution progressive de la base de véhicules concernés.

Le fort niveau de rentabilité a été maintenu en 2005, avec un Résultat d'exploitation d'environ 36 M€, tenant compte de la disparition de certains risques liée à la garantie constructeur sur les véhicules fabriqués.

Autour de cette activité, l'année 2005 a vu la poursuite des actions d'accompagnement des restructurations de 2003, désormais achevées pour l'essentiel, à l'exception de certains postes du plan de réindustrialisation de la région de Romorantin, mis en œuvre au titre de l'article 118 de la loi de modernisation sociale, qui devraient être achevés en 2006.

Au terme de 2005, et sur l'ensemble des 1 500 postes supprimés dans le cadre de l'arrêt de l'activité de constructeur automobile, les mesures d'accompagnement mises en œuvre par la société ont permis d'atteindre un taux de reclassement du personnel d'environ 98 %.

Le déroulement satisfaisant de ces opérations et la disparition de plusieurs risques (notamment à l'égard de certains fournisseurs) ainsi que le haut niveau de trésorerie s'est traduit par un résultat hors exploitation de 30 M€, portant à 66 M€ le résultat net de la société permettant la reconstitution des capitaux propres.

Enfin, l'année 2005 a également été celle du lancement par Matra MS de sa stratégie de reconversion destinée à compenser la baisse progressive de l'activité de Pièces de Rechange Renault pour pérenniser son activité.

Cette stratégie, basée sur la conception, la fabrication et la distribution de véhicules légers électriques, a notamment été illustrée par la présentation au Mondial du deux-roues de Paris, de vélos à motorisation électrique dont la commercialisation devrait intervenir à l'été 2006.

5_2_3_3 LE MONDE

Le groupe Lagardère est entré dans le capital de la société Le Monde SA le 27 octobre 2005 *via* un apport en numéraire de 25 M€ et un apport de l'intégralité des titres *Midi Libre* détenus par Quillet SA, filiale du Groupe Lagardère (ces titres représentant 9,52 % du capital social du Midi Libre et étant valorisés pour environ 11,4 M€).

La participation globale du groupe Lagardère dans le capital de cette société s'élève à 17,27 %.

La société Le Monde SA est la société tête de groupe détenant notamment les sociétés éditrices des titres *Le Monde, Télérama* et *Courrier International*.

Le contrôle de cette société continue d'être assuré de manière exclusive par la société Le Monde & Partenaires Associés (elle-même contrôlée par des actionnaires internes et en particulier la Société des Rédacteurs du Monde), garantissant ainsi le maintien de l'indépendance éditoriale du journal.

Cet investissement témoigne de l'attachement du groupe Lagardère au maintien du pluralisme de la presse quotidienne française.

Un premier retour économique de cet investissement a d'ores et déjà été enregistré au travers de la conclusion d'un contrat d'assistance, de management et de partenariat commercial entre Publicat (groupe Le Monde) et Interdeco (groupe Lagardère), sociétés de régie publicitaire de magazines.

5_3 INFORMATIONS SOCIALES, SOCIÉTALES ET ENVIRONNEMENTALES – ÉTHIQUE

Lagardère Media fonde son organisation, pour la définition de ses politiques sociale, sociétale et environnementale, sur le principe clé d'autonomie de ses branches – Hachette Livre, Hachette Filipacchi Médias, Hachette Distribution Services et Lagardere Active (Lagardere Active Broadcast et Lagardere Active Broadband) – et de leurs filiales.

Un Comité de Pilotage transverse, où sont représentées la Direction Juridique, la Direction des Relations Humaines et la Direction Financière du Groupe, est chargé de formaliser la situation du Groupe, en collaboration avec les branches, en matière de responsabilité sociale, sociétale et environnementale, et de coordonner la réflexion qui en découle :

- en ce qui concerne l'information sociale et sociétale, c'est sur la base des informations collectées grâce à un système de reporting mis au point par le Groupe que les données chiffrées et initiatives concrètes (notamment en matière sociétale) présentées dans ce document ont pu être établies ;

  Pour l'exercice 2005, dans un souci de progrès continu, l'objectif du Groupe a été d'étendre le reporting à l'ensemble de son périmètre Monde et de développer la palette d'indicateurs retenus afin d'approfondir le détail et la précision de certaines thématiques. Ainsi, certains indicateurs ont été affinés pour appréhender de manière plus exhaustive la question de l'égalité professionnelle hommes/femmes.

  Certains indicateurs ont été différenciés sur une base France et hors-France pour rendre compte des spécificités nationales et capturer au mieux les particularités de chaque branche et de leurs filiales. D'autres sont difficilement consolidables sur un périmètre plus vaste que le périmètre français en raison des difficultés d'interprétation de certains indicateurs à l'étranger ou de l'absence de suivi pour ces derniers en dehors de la France.

  Les entités cédées au cours de l'année et quelques entités de moins de 5 salariés n'ont pas participé à l'exercice de reporting. Compte tenu, par ailleurs, des difficultés ponctuelles qui ont pu être rencontrées pour déployer l'outil de reporting dans certaines entités nouvellement acquises, les indicateurs présentés ci-après (à l'exception des données sur les effectifs) couvrent environ 92 % de l'effectif total de Lagardère Media. Ce taux de couverture atteint 100 % pour la branche Audiovisuelle, 95 % pour Hachette Distribution Services et Hachette Livre, et 72 % pour la branche Presse. La couverture géographique varie entre 85 % et 100 % de l'effectif en fonction des zones.

- en 2004, la réflexion menée par le Comité de Pilotage a permis d'identifier les principaux enjeux environnementaux de Lagardère Media ainsi qu'un certain nombre d'axes d'amélioration qui y sont associés. Dans un premier temps, les efforts ont porté sur les enjeux clés en termes d'impacts environnementaux, en particulier dans le cadre du cycle de vie des publications du Groupe : livres, magazines et quotidiens.

À ce titre, bien que la quasi-totalité des processus de fabrication soit externalisée, les branches (notamment Livre et Presse) mettent en œuvre depuis un certain nombre d'années des actions dans le but de mieux contrôler et de réduire l'impact environnemental de leurs activités.

En 2005, les travaux du Comité de Pilotage menés en collaboration avec ses correspondants au sein des branches, détaillés au § 5_3_3 ci-après, ont été consacrés au suivi et à l'amélioration des actions mises en œuvre ainsi qu'au lancement d'un certain nombre de nouvelles initiatives.

5_3_1 Informations sociales

5_3_1_1 EFFECTIFS

Pôles

	2001	2002	2003	2004	2005
Lagardère Media	27 521	26 949	26 239	30 786	30 863
Hors Pôle	253	198	361	340	461
Total brut	**27 774**	**27 147**	**26 600**	**31 126**	**31 324**

A. Répartition par branche et par zone géographique

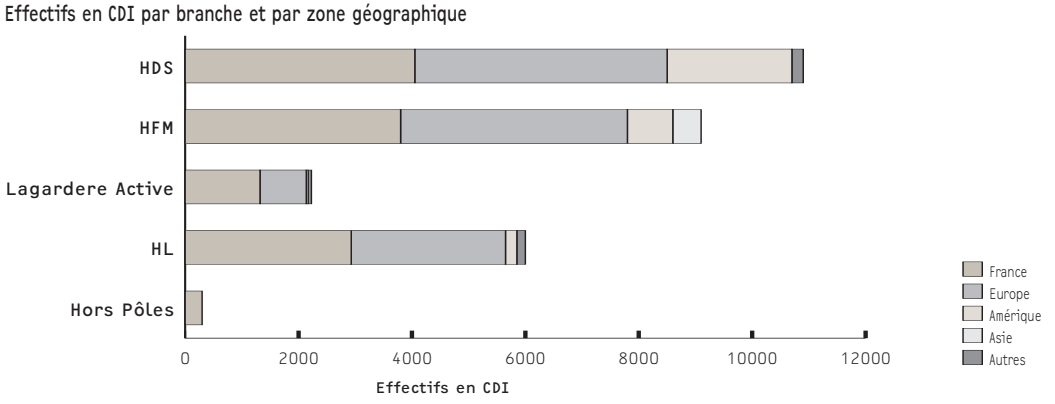

Les branches Distribution Services et Presse concentrent 70 % de l'effectif permanent du Groupe avec respectivement 39 % de l'effectif chez Hachette Distribution Services et 31 % chez Hachette Filipacchi Médias. Hachette Livre rassemble 21 % de l'effectif. Lagardere Active, qui regroupe Lagardere Active Broadband et Lagardere Active Broadcast, représente seulement 8 % de l'effectif.

Le rayonnement international du Groupe se reflète dans ses effectifs. Ainsi, en 2005, 57 % de l'effectif permanent du Groupe était basé à l'étranger. Le Groupe reste majoritairement européen avec 85 % des effectifs sur la zone Europe (France comprise), 12 % en Amérique, 2 % en Asie et 1 % dans les autres régions (Australie, Nouvelle-Zélande, Afrique du Sud et Maroc).

Hachette Distribution Services est la branche la plus internationale avec seulement 36 % de ses effectifs en France, contre 41 % pour Hachette Filipacchi Médias ou encore 49 % chez Hachette Livre.

B. Répartition par catégorie socioprofessionnelle et par sexe

Par catégorie socioprofessionnelle

Répartition de l'effectif cadres/non-cadres en CDI sur le périmètre France

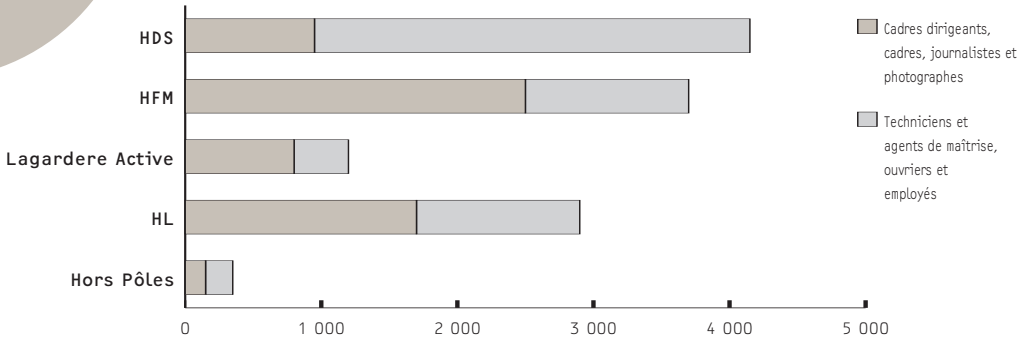

En France, on observe un taux d'encadrement de 50 % (journalistes et photographes inclus) qui reflète le recours à de la main-d'œuvre très qualifiée compte tenu des activités du Groupe. Toutefois, d'importantes différences existent entre les branches. Ainsi, le taux d'encadrement n'est que de 24 % chez Hachette Distribution Services où la proportion d'employés (62 % de l'effectif concerné) est la plus importante compte tenu des activités de la branche. À l'opposé, les cadres, journalistes et photographes représentent 66 % de l'effectif de Hachette Filipacchi Médias.

Répartition de l'effectif cadres/non-cadres en CDI sur le périmètre hors France

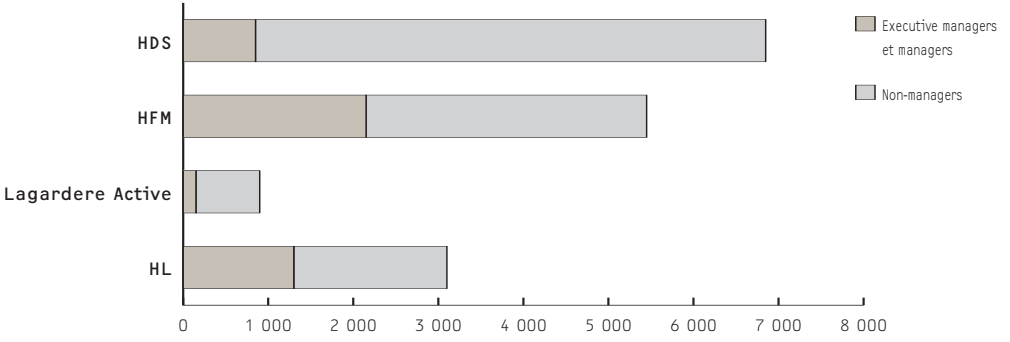

À l'étranger le Groupe remplace la distinction statutaire française cadres/non-cadres par les notions plus fonctionnelles de managers/non-managers. En raison de ce changement de définition, le taux d'encadrement apparaît plus faible avec une moyenne hors France de 27 %. On retrouve également les disparités par branche évoquées précédemment.

Par sexe

Effectifs en CDI hommes et femmes par branche sur le périmètre Monde

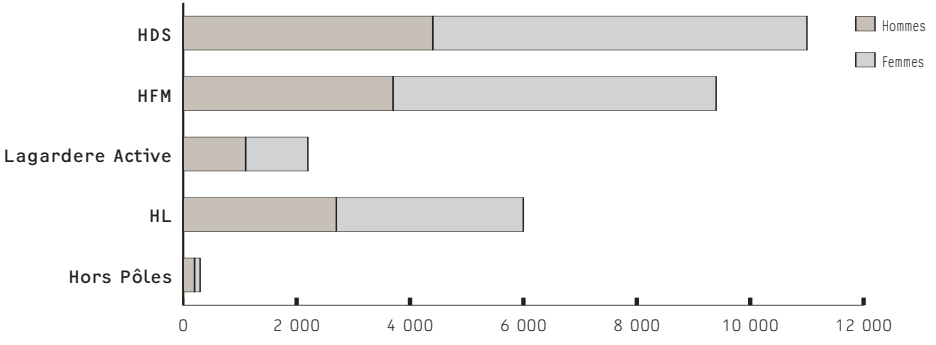

Les femmes sont majoritaires dans l'effectif global du Groupe. Elles représentent ainsi plus de la moitié de l'effectif dans toutes les branches sauf chez Lagardere Active et dans les activités dites Hors Pôles. Les femmes représentent 54 % de l'effectif permanent en France et 59 % à l'étranger.

Elles sont aussi très présentes dans les postes d'encadrement et les fonctions à niveau de qualification élevé : la moitié des cadres en France comme à l'étranger sont des femmes. Cette proportion atteint 59 % chez Hachette Livre en France et 57 % chez Hachette Filipacchi Médias à l'étranger.

Dans le Groupe, plus d'un cadre dirigeant sur quatre est une femme. Cette proportion varie de 11 % chez Hachette Distribution Services à 38 % chez Hachette Livre.

À titre d'exemple, chez Lagardere Active, plusieurs femmes occupent des postes clés comme la Présidence de Lagardere Active Publicité ou la Direction du pôle Jeunesse. Le pôle Musique compte aussi plusieurs femmes parmi les membres de son comité de direction, y compris dans des domaines techniques comme la direction de la production ou la direction d'antenne. Les filiales roumaines et polonaises sont aussi dirigées par des femmes.

Les activités du Groupe sont très ouvertes à l'emploi féminin que ce soit dans les activités de vente de détail de Hachette Distribution Services, dans la presse féminine chez Hachette Filipacchi Médias, dans l'édition chez Hachette Livre ou encore dans les régies publicitaires de Lagardere Active.

C. Répartition par classe d'âge et par ancienneté en France

Répartition par classe d'âge

Répartition de l'effectif en CDI par classe d'âge (périmètre France)

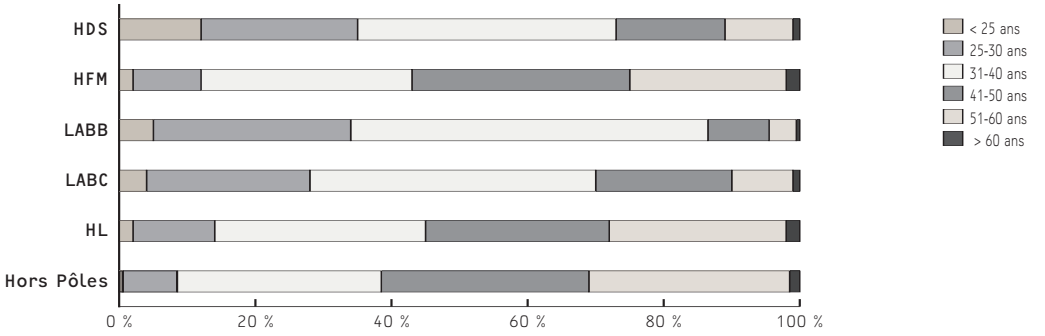

En France, chez Hachette Distribution Services et Lagardere Active Broadband, plus du tiers des collaborateurs a moins de trente ans.

Chez Hachette Distribution Services, l'offre de poste peu qualifié dans le commerce de détail et dans la distribution attire les candidats débutants. Par ailleurs, les contraintes contractuelles d'horaires d'ouverture longs liées aux concessions sur les lieux de transport nécessitent une organisation du travail reposant sur le travail à temps partiel, notamment pour assurer les plages horaires du week-end, du petit matin ou de la soirée.

Chez Lagardere Active Broadband, les activités des entités de création récente reposent sur les technologies de l'information et de la communication. Ces entités attirent surtout des jeunes diplômés hautement qualifiés dans ces nouvelles compétences. De la même manière, chez Lagardere Active Broadcast, les Régies Publicitaires, les Chaînes Thématiques et les Radios FM ont une politique de recrutement axée sur les jeunes diplômés qui constituent une population motivée et correspondent au cœur de cible de leurs activités ; l'évolution technologique des médias, qui touche notamment la radio et la télévision, conduit les entités de la branche, comme toutes les autres entreprises du secteur, à aller de plus en plus chercher les compétences nouvelles auprès des populations jeunes qui bénéficient, dans le cadre de leurs études, des formations les plus à jour et qui ont intégré, dans leur mode de vie, ces nouveaux produits de consommation.

À l'opposé, les classes d'âges les plus élevées se concentrent chez Hachette Filipacchi Médias et Hachette Livre.

La faible proportion de jeunes journalistes chez Hachette Filipacchi Médias reflète le parcours professionnel de cette catégorie socioprofessionnelle qui est rarement titularisée avant la trentaine. Ces personnels travaillent donc comme *freelance* pendant le début de leur carrière, pour différents titres.

Le métier d'édition de Hachette Livre repose sur la capitalisation d'expériences et de contacts ; c'est pourquoi, une carrière dans le livre s'inscrit généralement dans la durée, et l'expérience dans le métier est un atout majeur, notamment pour les métiers éditoriaux.

Répartition de l'effectif en CDI par classe d'âge (périmètre hors France)

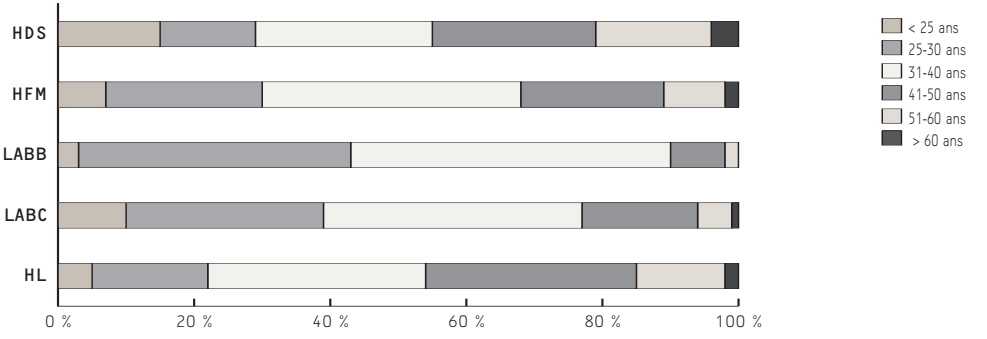

À l'étranger, les effectifs sont globalement plus jeunes ; ainsi la proportion des moins de 30 ans représente 27 % de l'effectif contre 22 % en France. L'écart se creuse pour la catégorie des 31-40 ans qui représente 59 % de l'effectif à l'étranger contre 47 % en France. Cela reflète, entre autres, l'implantation plus récente du Groupe vers l'étranger mais aussi la prépondérance des activités de Hachette Distribution Services à l'international, qui reposent sur des populations plutôt jeunes comme indiqué ci-dessus.

Répartition par ancienneté

Répartition de l'effectif en CDI par ancienneté (périmètre France)

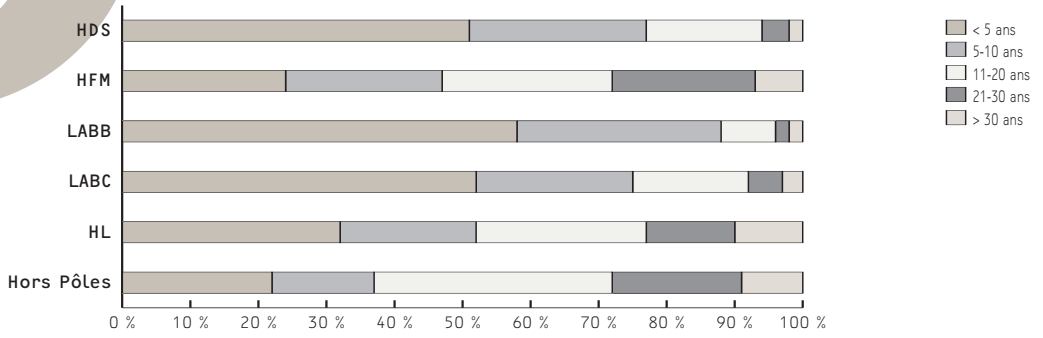

Les données sur l'ancienneté sont largement corrélées aux données sur les classes d'âges.

En France, 38 % des collaborateurs du Groupe ont moins de cinq ans d'ancienneté ; cette proportion atteint 50 % hors de France. Cette même catégorie représente plus de 50 % de l'effectif chez Hachette Distribution Services et chez Lagardere Active (Lagardere Active Broadband et Lagardere Active Broadcast) en France.

La branche Distribution Services est confrontée à un *turnover* important qui constitue l'une des caractéristiques des activités de commerce de détail où les gérants des points de vente, après trois à cinq ans en poste, soit accèdent à des postes de responsabilité au sein des magasins, soit quittent l'activité.

Lagardere Active intervient sur le marché du travail compétitif des nouvelles technologies où la faible ancienneté des effectifs a plusieurs origines :

- la forte compétition qui règne entre les employeurs d'un secteur d'activité de petite taille, très concurrentiel et concentré sur la région parisienne. C'est par exemple le cas pour les commerciaux des régies publicitaires ;
- le développement des activités de télévision de Lagardere Active Broadcast, qui a nécessité l'embauche de nouveaux collaborateurs ces cinq dernières années ;
- la nécessité, pour les entreprises du secteur des médias, d'embaucher, au cours des dernières années, des collaborateurs formés aux technologies récentes (numérique, multimédia…).

En revanche, chez Hachette Filipacchi Médias et Hachette Livre, la majorité des salariés ont plus de dix ans d'ancienneté, pour les raisons évoquées précédemment.

Répartition de l'effectif en CDI par ancienneté (périmètre hors France)

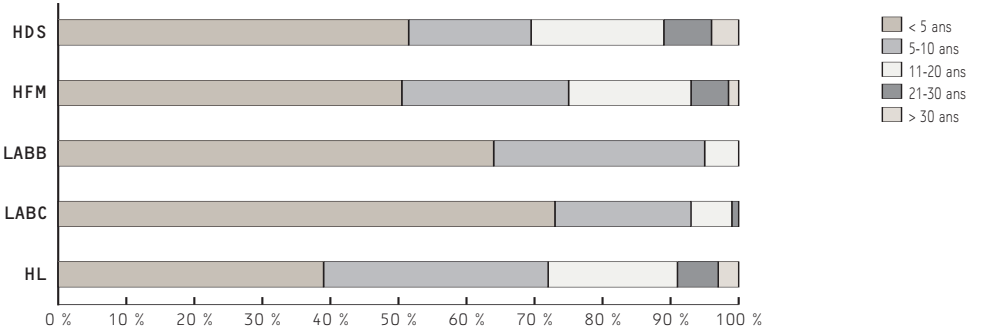

À l'étranger, la croissance des activités internationales ces dernières années s'est traduite par des embauches qui, en grande majorité, concernent des populations relativement jeunes, mieux formées en terme notamment de compétences managériales et linguistiques leur permettant ainsi de travailler dans des structures internationales.

D. Contrats à durée déterminée

L'effectif en CDD représente moins de 10 % de l'effectif permanent du Groupe. Ce taux est de 6 % en France.

L'effectif en CDD chez Hachette Distribution Services représente 12 % de l'effectif permanent. Le recours à ce type de contrat concerne essentiellement les points de vente pour en assurer l'ouverture pendant les congés, les formations ou les autres impératifs des gérants.

Dans les autres branches, le recours aux contrats à durée déterminée permet de faire face à l'absentéisme (congés maladies et congés maternité essentiellement) et aux pointes d'activité saisonnière. Ainsi, à titre d'exemple, le recours aux contrats à durée déterminée chez Hachette Livre correspond principalement aux phases de préparation de commandes plus nombreuses : la rentrée littéraire de septembre à novembre, la saison de Noël et la période des commandes scolaires de mai à septembre.

Chez Lagardere Active Broadcast, qui relève des métiers de l'audiovisuel (radio, télévision…), sont appliquées les dispositions des articles L122-1-1 et D121-2 du Code du travail. Dans ce cadre, les entreprises de certains secteurs de l'audiovisuel peuvent conclure des contrats à durée déterminée, dits contrats d'usage (CDU), par exemple sur la durée d'une saison radiophonique. Lagardere Active Broadcast, qui emploie des intermittents du spectacle, veille particulièrement au respect de la règlementation sociale spécifique à ce type de statut, notamment dans ses aspects contractuels.

5_3_1_2 MÉTIERS ET EMPLOI

A. Candidatures

En 2005 plus de 150 000 candidatures ont été reçues témoignant de la très forte attractivité du Groupe qui s'explique tant par la diversité de ses activités et de ses métiers que par la notoriété de ses noms et de ses marques. Lagardère Media met en ligne sur son site Internet plusieurs centaines d'annonces par an dont une grande partie figure en outre sur l'Intranet du Groupe offrant ainsi des possibilités nombreuses d'évolution interne à ses collaborateurs.

B. Entrées et sorties

Entrées et sorties de personnel en CDI par branche (périmètre Monde)

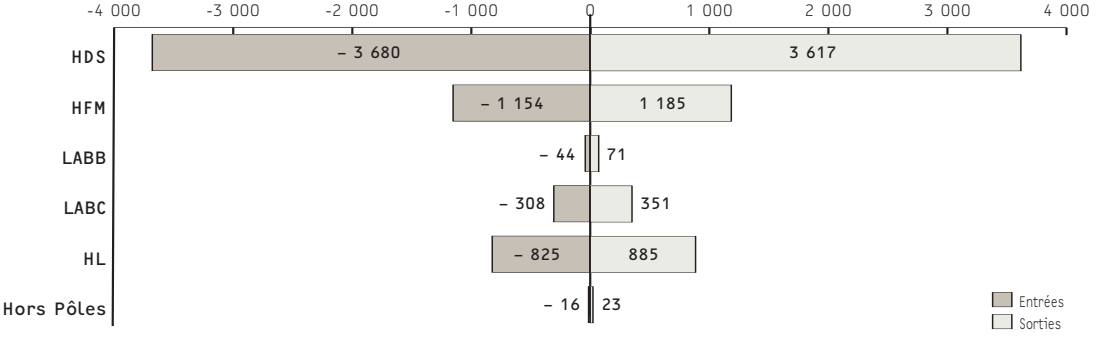

Typologie des entrées de personnel en CDI en %

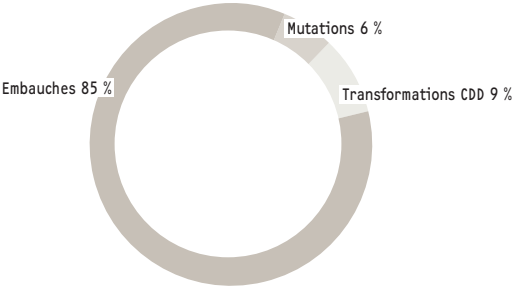

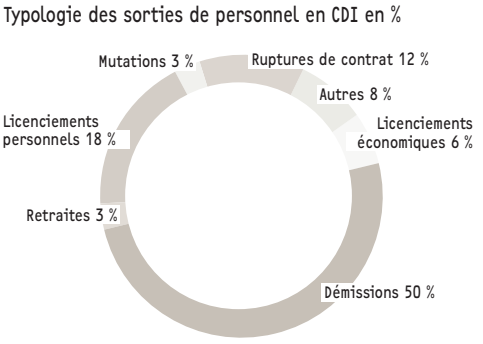

NB : les sorties "autres" regroupent des situations diverses, dont les départs en invalidité, les décès, les fins de période d'essai.

En 2005, les entrées et les sorties de personnel sont quasiment équilibrées puisqu'elles représentent toutes deux 21 % de l'effectif total. Les mouvements les plus importants ont eu lieu chez Hachette Distribution Services, où le *turnover* atteint 30 % en raison de la spécificité des activités de commerce de détail (cf. ci-dessus). Ce taux de *turnover* est d'environ 15 % dans les autres branches.

En 2005, le Groupe a embauché en CDI, 3 400 femmes contre 1 806 hommes ; cette tendance confirme la féminisation de l'effectif.

Le Groupe s'efforce de promouvoir la mobilité interne – dont les modalités sont précisées dans la charte de mobilité du Groupe – qui favorise la diffusion et l'appropriation des valeurs de Lagardère : le respect d'autrui, l'esprit d'équipe, l'excellence, la loyauté et l'indépendance. Toutefois, les spécificités, l'activité et la dispersion géographique des différentes branches ne facilitent pas la mobilité des collaborateurs entre branches, à l'exception de ceux exerçant des responsabilités fonctionnelles. En 2005, le taux de mobilité interne de Lagardère Media est de 6 % ; sur le périmètre France, ce taux atteint 16 %.

Le taux de mobilité interne le plus élevé se retrouve chez Hachette Filipacchi Médias avec 17 % des postes pourvus, ce qui traduit, entre autres, les possibilités de mobilité pour les journalistes compte tenu de la richesse du portefeuille de titres du Groupe. La création du pôle Musique de Lagardere Active Broadcast, qui réunit les chaînes musicales MCM/Mezzo/Europe 2 TV et les radios musicales Europe 2 et RFM, a été l'occasion de développer la transversalité entre les métiers et les activités et de donner à un certain nombre de cadres la possibilité d'élargir leurs domaines d'intervention. Le taux de mobilité interne a ainsi atteint 11 % chez Lagardere Active Broadcast.

5_3_1_3 MAIN-D'ŒUVRE EXTÉRIEURE

L'effectif intérimaire rapporté en équivalent temps ne représente que 3 % de l'effectif global du Groupe. Bien que globalement faible, le recours à la main-d'œuvre extérieure est plus important dans les branches Livre et Distribution Services.

Chez Hachette Livre, les intérimaires représentent 6 % des effectifs en équivalent temps plein ; ils sont particulièrement présents en France et dans la zone Amérique, et ils interviennent dans la préparation des commandes de livres durant les pointes d'activité saisonnières. Un certain nombre d'entre eux se voient proposer une embauche définitive.

Chez Hachette Distribution Services, les intérimaires interviennent dans certaines filiales européennes de distribution de presse. Certaines filiales dans le métier du commerce de détail en concession, notamment dans les aéroports, ont aussi recours au travail temporaire.

5_3_1_4 ORGANISATION DU TRAVAIL

A. Durée du travail

La durée du travail est variable d'un pays à l'autre et est fonction des dispositions légales, des accords collectifs ou des dispositions contractuelles. La durée hebdomadaire légale et/ou conventionnelle est de 35 heures en France, et varie entre 36 heures (certaines sociétés en Espagne) et 48 heures (Angleterre) à l'étranger. En Amérique du Nord, le nombre d'heures de travail hebdomadaire varie entre 40 heures et 44 heures. En Asie, la moyenne est de 40 heures.

En tout état de cause, dans l'ensemble des pays où elles exercent leurs activités, les filiales de Lagardère Media respectent les dispositions légales relatives à la durée du temps de travail.

B. Temps partiel

En moyenne 16 % des salariés du Groupe en contrat à durée indéterminée occupent des postes à temps partiel, les trois quarts de ces salariés à temps partiel étant des femmes.

Part des effectifs à temps partiel par branche (en %)

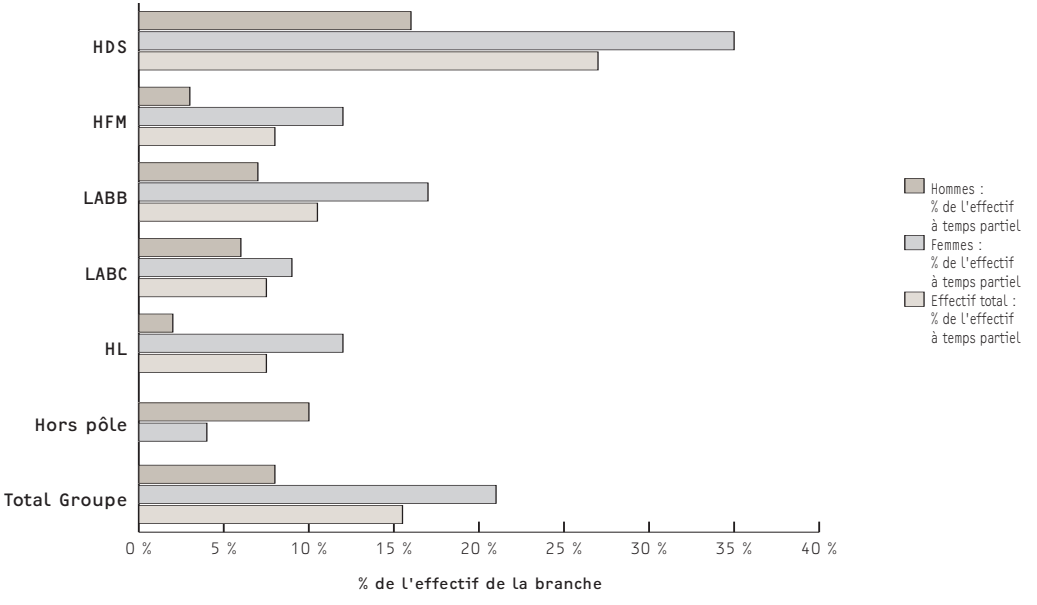

Chez Hachette Distribution Services, un quart des salariés est à temps partiel, alors qu'ils ne sont que 10 % chez Lagardere Active Broadband et environ 7 % au sein des autres branches.

Ce taux varie selon la nature des activités exercées. Ainsi, 70 % des salariés à temps partiel du Groupe travaillent chez Hachette Distribution Services. Cette situation s'explique notamment par le fait que les filiales de commerce de détail emploient beaucoup de personnel à temps partiel en raison de l'amplitude des horaires d'ouverture des points de vente (ouverture matinale, fermeture tardive), notamment sur les lieux de transports (gares, aéroports…) où les horaires d'ouverture sont fixés contractuellement dans le cadre des contrats de concessions ; il est aussi à noter qu'aux États-Unis, les postes proposés dans le commerce de détail sont souvent occupés par des étudiants ou des personnes qui occupent plusieurs postes au sein d'entreprises différentes.

En dehors du contexte propre au commerce de détail, les passages à temps partiel se font majoritairement à l'initiative des salariés en vue de concilier au mieux vie privée et activité professionnelle, demandes auxquelles les filiales du Groupe s'efforcent de répondre positivement. En 2005, la quasi-totalité des passages à temps partiel réalisés au sein de Lagardère Media ont eu lieu à l'initiative du salarié.

C. Absentéisme

Le nombre moyen de jours d'absence par personne, en 2005, était de 14,5 jours tous motifs confondus, ce nombre étant cependant variable d'une branche à l'autre voire même d'une filiale à l'autre au sein des branches.

Répartition des jours d'absence rémunérés pour maladie, congés maternité/parental et accidents du travail ou du trajet (en %)

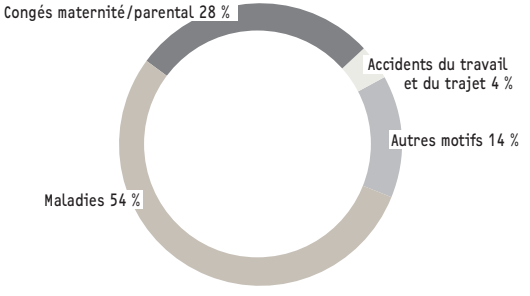

Les absences pour maladie (54 % des absences) et congés maternité ou parental (28 % des absences) ont représenté en 2005 la grande majorité des jours d'absence rémunérés.

5_3_1_5 POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

Compte tenu de la diversité de ses implantations et des spécificités propres à chaque branche, le Groupe n'envisage pas de mettre en place une politique globale de rémunération. En revanche, les principes communs de conformité, de compétitivité et d'équité des pratiques de rémunération sont partagés par l'ensemble des filiales de Lagardère Media.

Ainsi les filiales du Groupe s'emploient à mettre en œuvre des pratiques de rémunération compétitives par rapport aux pratiques du marché et cohérentes avec leurs résultats. Les pratiques de rémunération sont également définies en fonction du contexte économique et social constaté dans chaque pays et, le cas échéant, des accords négociés entre les partenaires sociaux du secteur d'activité en matière d'augmentation générale.

Afin de prendre en compte les niveaux de compétence, de formation et de responsabilité des collaborateurs mais également la spécificité des secteurs dans lesquels ils évoluent, l'individualisation des augmentations est de plus en plus pratiquée. L'évaluation des performances individuelles reposent sur des critères quantitatifs et qualitatifs définis par les filiales. Par ailleurs, les filiales du Groupe intègrent de plus en plus, au-delà du salaire de base, des éléments complémentaires liés à la performance collective et à la performance individuelle tels que des bonus ou parts variables. Ces pratiques permettent d'associer la rétribution des collaborateurs à la réalisation de leurs objectifs personnels et à l'atteinte de résultats collectifs au niveau de la filiale concernée.

En 2005, 80 % de l'effectif du Groupe a ainsi bénéficié d'une augmentation de salaire, tous types d'augmentation confondus (augmentation générale et/ou individuelle).

Comme le montrent les graphiques ci-dessous, ces augmentations ont concerné de façon homogène les différentes catégories socioprofessionnelles aussi bien chez les hommes que chez les femmes.

Part de l'effectif en CDI en France ayant bénéficié d'une augmentation de salaire (en %)

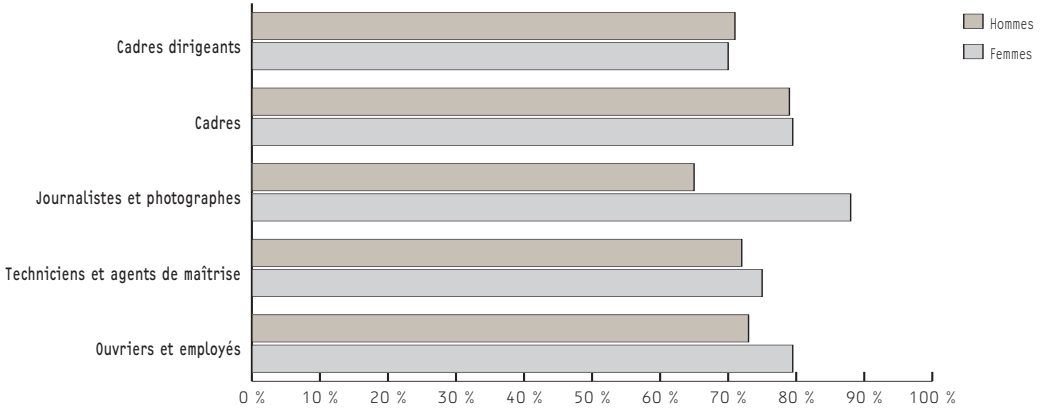

Part de l'effectif en CDI hors France ayant bénéficié d'une augmentation de salaire (en %)

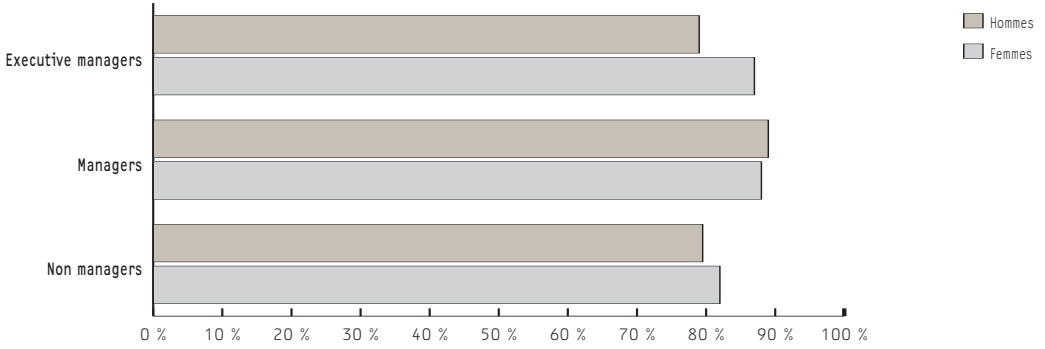

A. Masse salariale

Le salaire annuel moyen mondial (prime et part variable de la rémunération incluses) toutes catégories de personnel confondues s'est établi à environ 36 600 € en 2005.

Les salaires annuels moyens des cadres, journalistes et photographes en France et des managers à l'étranger sont relativement homogènes et se situent aux environs de 50 000 €.

Ceux des catégories "ouvriers et employés", "techniciens d'agents de maîtrise" et "non-managers" se situent dans une fourchette allant de 23 000 € à 28 000 € en France et de 18 000 € à 26 500 € à l'étranger.

Salaire moyen (en €)	Cadres dirigeants	Cadres	Journalistes et photographes	Techniciens et agents de maîtrise	Ouvriers et employés
France	159 067	48 087	51 094	28 148	22 977

Salaire moyen (en €)	Executive managers	Managers	Non-managers
Amérique	267 916	65 540	17 774
Asie	111 474	59 979	30 850
Autres	95 326	34 223	26 633
Europe	111 556	42 533	26 427

Ces moyennes n'ont évidemment qu'une valeur indicative et doivent être interprétées avec précaution. Elles correspondent en effet à une grande diversité de situations dues à la nature même des activités mais aussi à leur localisation géographique, les niveaux et coûts de la vie étant très différents selon les pays.

En moyenne, l'écart entre le salaire annuel moyen des hommes et des femmes d'une même catégorie socioprofessionnelle se situe entre 10 % et 30 %, l'écart étant le plus important pour les catégories les plus qualifiées. Les écarts constatés entre la rémunération moyenne des deux catégories sont dus essentiellement à des disparités liées à la nature des emplois et des responsabilités exercés ainsi qu'aux différences d'âge, d'ancienneté et de qualification existant entre les deux populations.

La volonté de Lagardère Media est de contribuer à l'égalité entre la rémunération des hommes et celle des femmes à conditions égales d'emploi et de qualification, et les grilles de salaires mises en place dans certaines des filiales du Groupe sont un des moyens de garantir cette égalité.

B. Salaire minimum

Les législations nationales des pays où le Groupe exerce ses activités ne fixent pas toutes un salaire minimum, ce qui est le cas, par exemple, à Hong Kong, en Allemagne ou encore en Suisse. Partout où la notion de salaire minimum légal existe, les filiales de Lagardère Media respectent les dispositions applicables. Dans les pays où il n'existe aucune législation nationale relative au salaire minimum, le salaire est fréquemment déterminé par les conventions collectives et les contrats types de travail.

L'existence d'un salaire minimum dans les sociétés du Groupe résulte donc le plus souvent d'une disposition nationale, d'une convention collective ou d'un accord au sein de la société.

Ainsi, en France l'existence d'un salaire minimum résulte d'une disposition légale nationale qui concerne la totalité de l'effectif. En Europe (hors France), 80 % de l'effectif est employé au sein d'une filiale où un salaire minimum est applicable à quelque titre que ce soit ; ce taux atteint 58 % en Asie. Bien que n'ayant pas instauré de salaire minimum commun, les filiales américaines et canadiennes respectent les dispositions légales en la matière qui varient en fonction des États et des provinces.

Dans certains pays où la notion de salaire minimum légal revêt parfois un caractère symbolique ou lorsqu'il n'existe aucun salaire minimum les pratiques salariales sont définies en fonction des salaires pratiqués sur le marché du travail local.

C. Plages de salaires par poste

En moyenne, 56 % des effectifs de Lagardère Media sont employés dans des filiales ayant défini des plages de salaire par poste. Cette proportion s'établit entre 40 % et 73 % à l'étranger et atteint 65 % en France.

La situation est cependant contrastée d'une branche à l'autre. À titre d'exemple, des plages de salaires sont définies pour près de 79 % des effectifs de Hachette Distribution Services. Les effectifs concernés chez Lagardere Active Broadcast sont également significatifs avec une proportion atteignant 61 %.

D. Part variable de la rémunération

Les parts variables de la rémunération sont un mode de complément salarial répandu au sein de Lagardère Media notamment pour les collaborateurs occupant des postes à responsabilité et ceux travaillant dans les fonctions éditoriale, marketing et commerciale.

En France, de nombreuses filiales du Groupe notamment chez Hachette Livre et Hachette Distribution Services ont également souhaité développer ce type de complément pour les "non-cadres", la part variable permettant notamment de récompenser la performance collective d'une équipe.

Part de l'effectif en CDI en France ayant une rémunération avec une partie variable (en %)

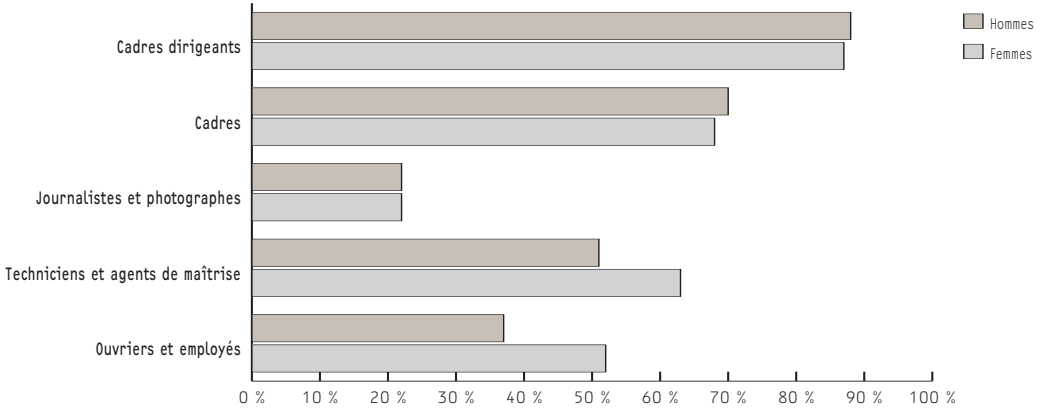

Part de l'effectif en CDI hors France ayant une rémunération avec une partie variable (en %)

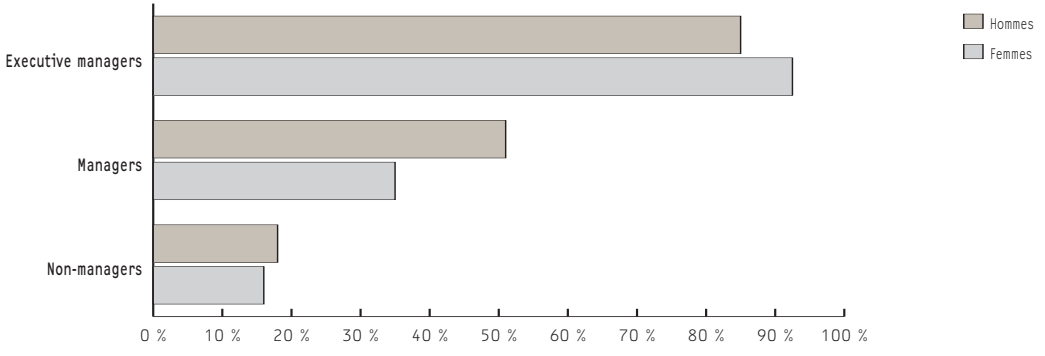

En moyenne dans le Groupe, la rémunération des cadres dirigeants comporte une partie variable pour 88 % d'entre eux, la perception de ces compléments étant notamment fonction de l'atteinte des objectifs de performance.

Concernant les autres catégories de personnel exerçant des fonctions d'encadrement et/ou disposant d'un niveau de qualification élevé, la situation se révèle un peu différente entre la France et l'étranger. Ainsi, en France, la rémunération variable est particulièrement développée chez les cadres puisque près de 70 % des effectifs concernés perçoivent une part variable en complément du salaire fixe, alors qu'à l'étranger la proportion des managers bénéficiant de ce type de complément salarial s'établit à 43 %.

En France, 45 % des ouvriers et employés, et 59 % des techniciens et agents de maîtrise bénéficient d'un complément à leur rémunération fixe. À l'étranger, cette pratique étant plus limitée, la proportion des non-managers concernés est de 17 %.

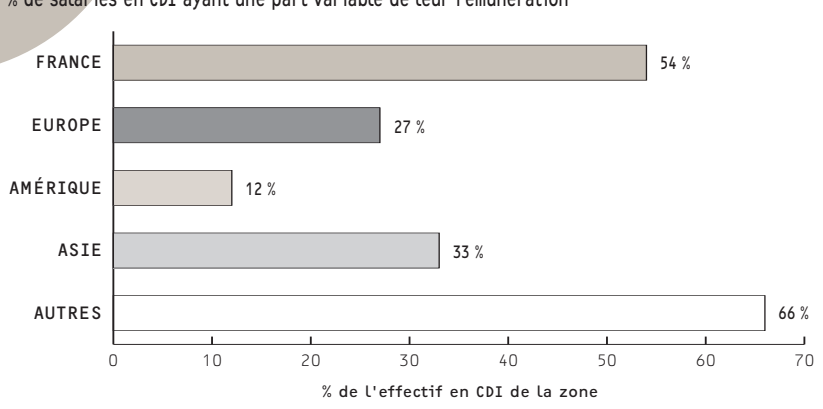

La disparité observée entre les zones géographiques s'explique notamment par :

- les pratiques locales, les politiques en matière de rémunération restant la prérogative des branches et du management local ;
- la proportion de cadres beaucoup plus importante en France (50 %) que la proportion de managers dans le reste du monde (24 %).

Ainsi, alors qu'en France 54 % des collaborateurs bénéficient d'une part variable de la rémunération, ce taux passe à 27 % en Europe (hors France) et à 12 % en Amérique du Nord.

E. Participation aux bénéfices et actionnariat des salariés

De plus en plus de filiales du Groupe développent des systèmes permettant aux salariés de participer aux résultats de l'entreprise soit sous la forme d'intéressements sur objectifs, soit sous la forme d'une participation aux bénéfices de l'entreprise qui vient ainsi s'ajouter à la rémunération normalement payée.

Les dispositions législatives ou fiscales en vigueur dans les différents pays d'implantation du Groupe influencent cependant fortement le développement de tels systèmes. Les filiales du Groupe ayant mis en place des systèmes de participation à la performance collective sont principalement localisées dans les pays suivants : France, Espagne, Italie, Royaume-Uni, Suède et Pologne.

En France, où la proportion de collaborateurs concernés est la plus élevée au sein du Groupe, au-delà de l'obligation légale imposant le versement d'une participation pour les entreprises de plus de 50 salariés de nombreuses filiales du Groupe y compris les petites structures ont mis en place des accords d'intéressement.

Des plans d'épargne salariale ont été mis en place principalement au sein des entités françaises de Lagardère Media.

En ce qui concerne la part du capital de Lagardère SCA détenue au 31 décembre 2005 par les salariés du Groupe, celle-ci s'élève à 2,41 % des actions émises par la Société, dont 0,95 % sous forme de fonds communs de placement.

F. Stock options

L'attribution d'options a pour objectif d'associer les collaborateurs aux résultats du Groupe, en contribuant à son développement par leur action particulièrement positive, et en fonction de leur niveau de responsabilité, de leurs performances et de leurs résultats. Elle favorise par ailleurs, une certaine fidélisation de ses collaborateurs en particulier les jeunes cadres à fort potentiel de développement professionnel.

En 2005, le nombre d'attributaires d'options d'achat de titres émis par Lagardère SCA est de 495 ; le nombre total d'options d'achat attribuées est de 1 683 844.

G. Prévoyance, retraite

En France, les collaborateurs du Groupe bénéficient de régimes complémentaires de santé et de prévoyance étant entendu que les statuts sociaux collectifs des filiales et branches ne sont pas tous identiques. La participation de l'employeur à ces régimes diffère en fonction des branches et/ou des sociétés de Lagardère Media, permettant ainsi de mieux s'adapter à leurs spécificités.

En matière de retraite complémentaire, quelques sociétés de Lagardère Media disposent, pour une ou plusieurs catégories spécifiques de collaborateurs, d'un système de retraite par capitalisation en complément de la retraite par répartition.

5_3_1_6 RELATIONS PROFESSIONNELLES

A. Les instances représentatives du personnel

Le Comité de Groupe est composé de 30 titulaires salariés du groupe Lagardère et de 5 "observateurs" représentants du groupe EADS (un par organisation syndicale représentative au niveau national). Il s'est réuni deux fois en 2005, tout d'abord avec les seuls membres du Bureau et les Représentants Syndicaux Centraux, puis en séance plénière avec l'ensemble de ses représentants.

En ce qui concerne le Comité d'Entreprise Européen, qui est également composé de 30 titulaires, sa première réunion s'est tenue en juin 2005. La France détient quinze sièges et six pays européens (Espagne, Belgique, Hongrie, Royaume-Uni, Italie et Allemagne) se partagent les quinze restants. La Pologne et la Tchéquie auraient également pu être représentées, mais les entreprises du Groupe situées dans ces pays ne disposant pas de représentants du personnel, aucun siège n'a pu leur être attribué.

Les protocoles respectifs du Comité de Groupe et du Comité d'Entreprise Européen prévoient une réunion annuelle pour chacune des deux instances.

À ces réunions plénières peuvent se rajouter, si l'actualité le nécessite, des réunions des membres du Bureau et des Représentants Syndicaux Centraux.

Proportion de salariés en CDI ou en CDD bénéficiant d'une représentation du personnel

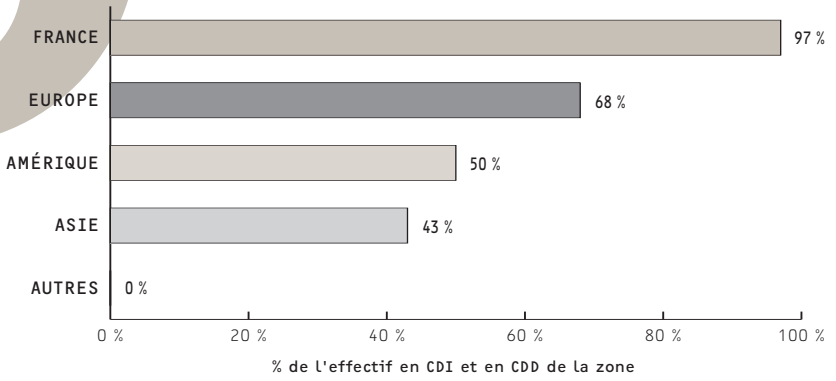

76 % des effectifs de Lagardère Media bénéficient d'une représentation du personnel dans leur entité. En France, ce taux atteint 97 %. Les entités non couvertes correspondent aux très petites structures de quelques salariés.

68 % des salariés européens hors France disposent d'une représentation des salariés. Le taux de représentation plus faible en Amérique et en Asie (respectivement de 50 % et de 43 %) s'explique par les pratiques et les législations du travail dans ces zones géographiques où le dialogue social ne repose pas nécessairement sur un processus collectif.

Le dialogue social est une composante essentielle de la politique du Groupe. 109 accords collectifs ont été ainsi signés en 2005, dont 91 en France et 16 en Europe.

Ces accords collectifs couvrent une large palette de thèmes, dont les plus fréquents sont la durée du travail, la rémunération et la couverture sociale (cf. graphique ci-après).

Part de l'effectif en CDI ou en CDD couvert par des accords collectifs sur des thématiques données (en %)

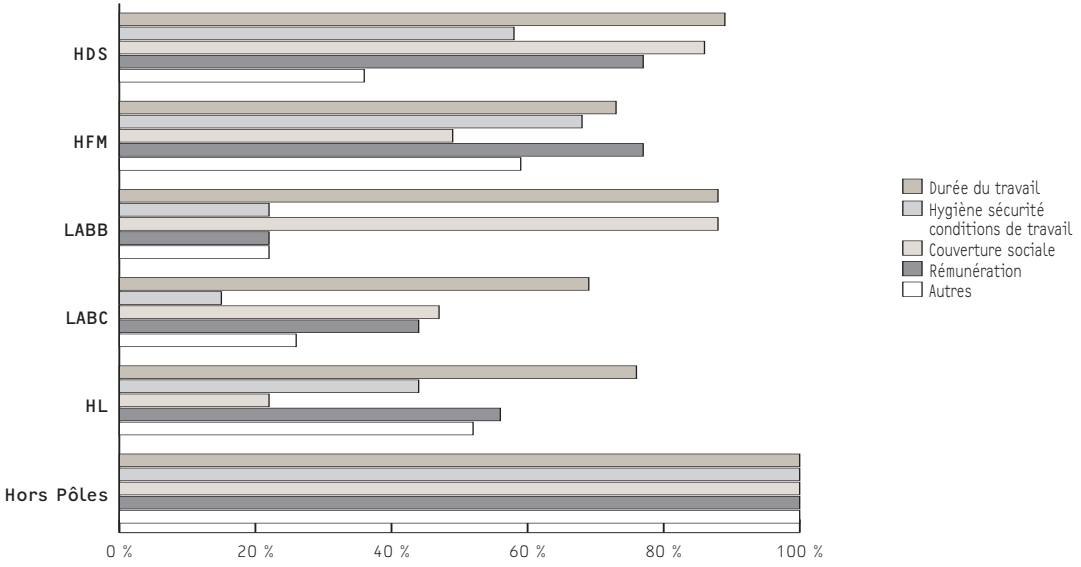

B. Les instances représentatives du monde des médias

Lagardère Media est présent dans de nombreuses instances représentatives du monde des médias, tels que les Syndicats de la Presse ou de l'Édition, tant au niveau régional que national. À ce titre, le Groupe est amené à participer activement aux négociations avec les partenaires sociaux.

5_3_1_7 DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

Les indicateurs ci-dessous concernent essentiellement la France. En effet, ces indicateurs ne font pas forcément l'objet d'un suivi régulier dans tous les pays où le Groupe est présent et les contraintes réglementaires locales sur le suivi et la comptabilisation ne sont pas nécessairement les mêmes qu'en France. Les indicateurs sur le périmètre hors France sont présentés à titre indicatif.

Le souci permanent d'harmoniser et de développer les compétences individuelles et collectives de ses collaborateurs, ainsi que de répondre aux besoins liés à la stratégie du Groupe a conduit Lagardère Media à investir considérablement dans la formation des salariés. Les bouleversements technologiques de ces dernières années dans le monde des médias ont conduit le Groupe à faire un effort particulier pour former ses collaborateurs aux nouveaux outils et leur permettre ainsi de suivre l'évolution technologique, tant au niveau des métiers (numérisation, multimédias…) qu'au niveau du support (informatique, finances…).

C'est ainsi qu'en 2005, en France près d'un collaborateur sur deux a suivi une formation pour un investissement moyen de 1 377 € par salarié formé. À l'étranger, près d'un tiers des salariés a suivi une formation.

Part de l'effectif de chaque catégorie socioprofessionnelle en France ayant suivi au moins une formation (en %)

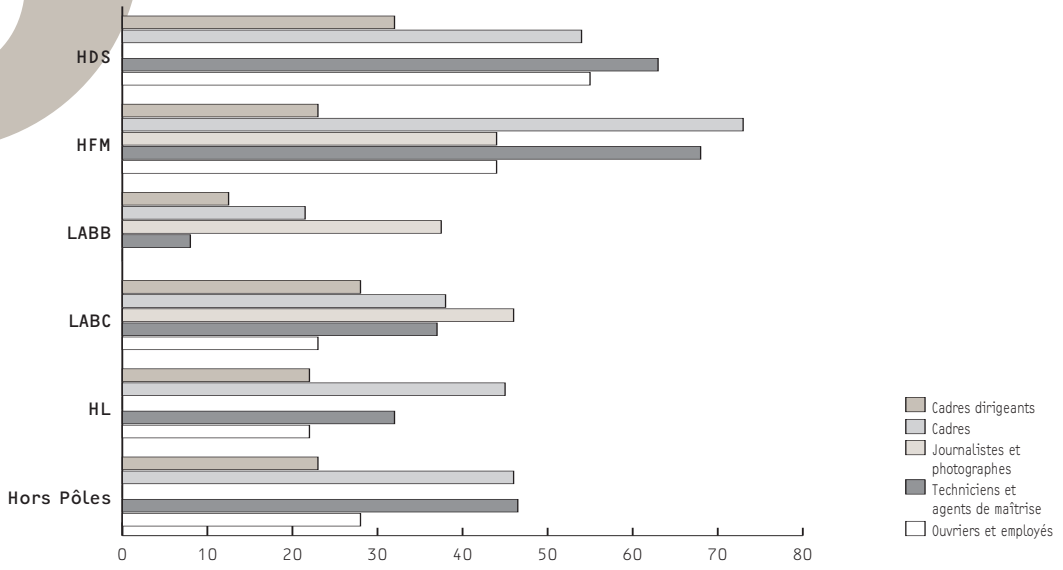

L'ensemble des catégories socioprofessionnelles de chacune des branches a bénéficié d'une formation en 2005 comme le démontre le graphique ci-dessus pour la France : 46 % des employés, 48 % des techniciens et agents de maîtrise, 44 % des journalistes et photographes, 53 % des cadres et 25 % des cadres dirigeants ont reçu une formation en 2005.

À l'étranger, un quart des non-managers et près de la moitié des managers ont bénéficié d'une ou plusieurs formations en 2005.

Les durées moyennes de formation se situent entre deux et cinq jours par salarié, selon la branche et la zone géographique.

Répartition du nombre de stages par thèmes en %

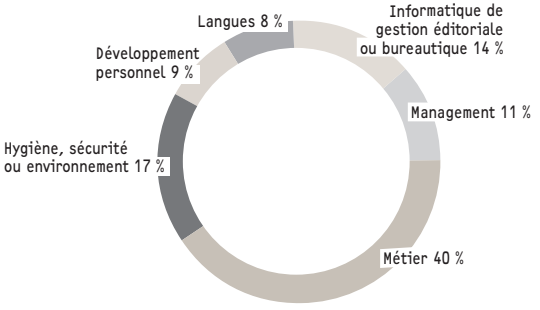

La plupart des formations suivies par les salariés sont soit directement liées à leur métier (40 % des formations), soit concernent l'hygiène et la sécurité ou encore l'informatique.

En sus du développement des compétences opérationnelles et fonctionnelles de son personnel liées à ses différentes activités, le Groupe veille particulièrement au développement des compétences managériales de ses collaborateurs. Chaque branche propose ainsi différents cycles de formation en management.

L'université interne "Media Campus", par l'intermédiaire de ses trois programmes ("Leadership", "Intégration" et "Jeunes Managers"), favorise le développement et la transmission des valeurs fortes du Groupe. En 2005, 270 jours de formation ont ainsi été dévolus à ces programmes destinés, notamment, à véhiculer la culture du Groupe.

Il est à noter, enfin, que Lagardère Media a accueilli plus de 2 200 stagiaires et 262 jeunes en contrat d'alternance en 2005, essentiellement dans les entités françaises du Groupe. Cette politique d'accueil est largement développée chez Hachette Filipacchi Médias, Hachette Livre et, dans une moindre mesure, chez Hachette Distribution Services. Elle permet notamment d'identifier les futurs collaborateurs et de se constituer un vivier de recrues potentielles. Le Rédacteur en Chef d'Europe 2 est formateur au Studio École de France auprès des élèves en journalisme, cette activité débouche régulièrement sur des stages ou des embauches au sein du Groupe.

Europe 1 organise, chaque année au mois de mai, la Bourse Lauga, un concours auquel les écoles de journalisme présentent des candidats parmi les étudiants de dernière année, le lauréat obtenant un stage de trois mois à la rédaction d'Europe 1, qui est souvent transformé en contrat de travail à la fin du stage.

5_3_1_8 HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

Les taux de fréquence et de gravité des accidents du travail* font l'objet d'un suivi rigoureux au sein des différentes branches. Les actions permanentes de préventions des risques qui y sont menées et le suivi par les salariés de formations adaptées aux exigences de leurs activités visent à réduire ces taux d'accidents du travail.

Taux de fréquence des accidents par branche en France et en Europe

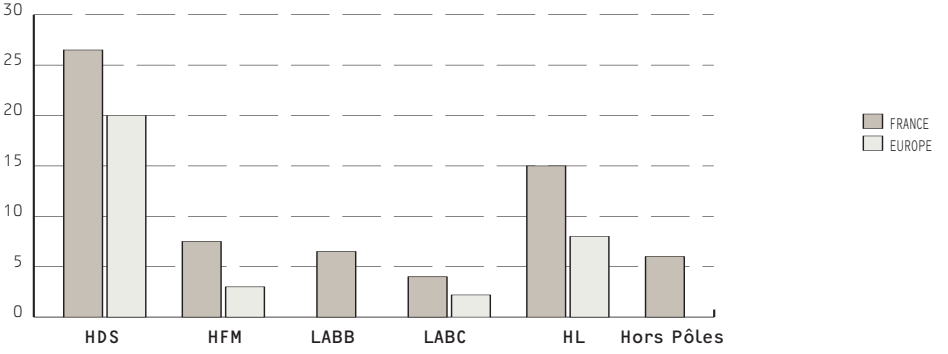

En France, le taux de fréquence moyen des accidents de travail au sein de Lagardère Media en 2005 est de l'ordre de 15 ce qui est légèrement inférieur à celui observé en France dans les activités dites de commerce (source CNAMTS). Le taux de gravité se situe quant à lui à 0,5 en moyenne pour Lagardère Media.
Ces taux sont cependant très variables d'une branche à l'autre. Chez Hachette Distribution Services le taux de fréquence était de 27 en 2005 et le taux de gravité de 0,8. Pour Hachette Livre, le taux de fréquence a atteint 15 et le taux de gravité 0,4 ; alors que chez Hachette Filipacchi Médias ces taux passent respectivement à 8 et 0,4.

Ces disparités s'expliquent assez aisément par la nature plus risquée de certaines activités des branches : chez Hachette Distribution Services et Hachette Livre, l'importance de la manutention génère un nombre d'accidents du travail (petites blessures type coupures, etc.) plus important que dans les autres branches.

Dans le reste de l'Europe, le taux de fréquence moyen des accidents du travail est de 11, les disparités entre les différentes branches étant similaires à celles observées en France.

Chaque année, des actions spécifiques relatives aux enjeux liés à la santé et à la sécurité au travail sont menées à l'initiative de certaines filiales. Ainsi en 2005, la Direction des Ressources Humaines de Hachette Filipachi Associés a mis en place un groupe de travail "Groupe Santé au Travail" dont l'objectif est de prévenir les risques professionnels des salariés en restriction d'aptitude ou pouvant être confrontés à des difficultés à leur poste de travail pour raison de santé. La recherche de solutions telles que la mise en place

* Taux de fréquence = (nombre d'accidents du travail avec arrêt x 10^6) : nombre d'heures travaillées.
Taux de gravité = (nombre de jours d'arrêt x 1 000) : nombre d'heures travaillées.

d'installations ergonomiques, l'aménagement du temps de travail, les bilans fonctionnels ou encore la facilitation des démarches des salariés par la coordination des différentes institutions allant du médecin conseil de la CPAM aux assistantes sociales des mairies se fait en veillant au respect du secret médical et professionnel. Il étudie également les actions possibles en matière de prévention de la santé individuelle et collective.

5_3_1_9 INTÉGRATION DES SALARIÉS HANDICAPÉS

Les statistiques présentées ci-après ont été établies en retenant, pour chaque pays concerné, la définition nationale de la notion de handicap.

Lagardère Media emploie en moyenne dans le monde 10,5 personnes handicapées pour 1 000 salariés, ce ratio atteignant 14 pour 1 000 en France.

En raison des spécificités des métiers des différentes branches, celles-ci sont toutefois plus ou moins aptes à fournir des postes à des personnes handicapées.

Au plan local, plusieurs filiales du Groupe se sont engagées à promouvoir l'intégration des travailleurs handicapés au travers de conventions signées avec les institutions locales. Ces programmes s'accompagnent d'actions de sensibilisation et de communication auprès du personnel.

Parmi les sociétés françaises de Lagardère Media, quatorze d'entre elles sont clientes d'un Centre d'Aide par le Travail (CAT), dont les prestations concernent principalement l'achat de fournitures de bureau, des prestations de conditionnement divers d'ouvrages (exemple : filmage, pose de jaquettes) ou encore de routage et d'entretien d'espaces verts.

L'entité Hachette Filipacchi et Associés de la branche Presse a participé à une journée d'orientation pour les étudiants handicapés. Avec les représentantes des missions handicap de Bayard Presse et de TF1, elle a entrepris des démarches pour mettre en place un partenariat avec les écoles de journalisme afin de faciliter le parcours d'insertion de leurs étudiants handicapés.

5_3_2 Informations sociétales

Les activités de Lagardère Media constituent un vecteur essentiel de la culture et de la diversité culturelle : en tant qu'acteur majeur des médias et en vue de satisfaire les attentes et la curiosité de tous, Lagardère Media s'attache à délivrer au public des contenus variés à travers divers modes de production, de diffusion ou de consommation, favorisant ainsi l'accès à la culture et la promotion de la diversité des opinions et des idées.

- Au travers de la branche Distribution Services, qui anime un réseau international d'environ 4 000 magasins de produits culturels et assure la promotion et la distribution de journaux et magazines dans quinze pays (avec la prise en charge, la répartition et la livraison, chaque jour, de millions d'exemplaires de titres nationaux et internationaux), le Groupe propose une large gamme de produits culturels : journaux, magazines, livres, musique, vidéo et multimédia.
- L'offre proposée par la branche Audiovisuelle favorise l'accès du public à des contenus culturels variés :
  - l'actualité, l'information et le débat, autour desquels sont construits les programmes d'Europe 1 ;
  - les radios musicales (Europe 2 et RFM en France et 17 radios essentiellement musicales à l'international) et les 6 chaînes musicales (MCM, MCM TOP, MCM POP, MCM Belgique Mezzo et Europe 2 TV) du Groupe permettent

de promouvoir la diversité des expressions artistiques en diffusant des contenus de genres très variés : variétés, pop, rap, musique classique, jazz, etc. ; par ailleurs, VirginMega (codétenue avec la branche Distribution Services) propose un catalogue de 750 000 titres musicaux à télécharger légalement ;

– les sociétés de production et de distribution audiovisuelle du Groupe proposent aux chaînes de télévision des programmes de stock (fictions, documentaires, animations) et de flux (magazines, divertissements, *access prime time*) ; la richesse de leur catalogue, qui représente au total environ 13 900 heures de programme, a vocation à favoriser l'accès à une gamme diversifiée de contenus.

- Hachette Livre a vocation à publier, vendre et distribuer des ouvrages innovants et de qualité qui répondent aux attentes des lecteurs en termes de savoir, connaissance, culture et divertissement. Le portefeuille du Groupe est extrêmement diversifié entre les différents segments éditoriaux : littérature générale, éducation, illustré, fascicules, dictionnaires, jeunesse, etc. Hachette Livre joue un rôle fondamental en matière d'éducation avec, notamment, l'édition d'un grand nombre d'ouvrages scolaires ou universitaires ainsi que d'ouvrages de "référence" et de dictionnaires.

- Avec plus de 260 titres publiés dans le monde, Hachette Filipacchi Médias couvre une large palette de familles de presse : actualité et économie, décoration et art de vivre, automobile, enfants, presse féminine et masculine, loisirs, *people*, télévision, voyage et presse quotidienne.

La diversité et l'autonomie des éditeurs de Hachette Livre et de Hachette Filipacchi Médias, indépendants et pleinement responsables du processus de création et de décision éditoriale, contribuent à la grande variété des contenus éditoriaux de ces deux branches.

Au-delà de ce rôle fondamental joué dans l'exercice de ses activités, le Groupe démontre son engagement sociétal par ses actions dans le cadre de la Fondation Jean-Luc Lagardère (5_3_2_1) ou en matière de mécénat culturel (5_3_2_2), son implication dans la promotion des activités sportives (5_3_2_3) ou par ses nombreuses contributions en faveur de la société civile (5_3_2_4).

5_3_2_1 FONDATION JEAN-LUC LAGARDÈRE

La Fondation Jean-Luc Lagardère, anciennement dénommée Fondation Hachette, est née en 1989 de la volonté de Jean-Luc Lagardère de prolonger le développement d'un grand groupe de communication par un engagement en faveur de la culture. L'objet de la Fondation a été étendu en 2004 à la recherche et au sport.

Dans le domaine de la culture, le mécénat de la Fondation Jean-Luc Lagardère s'est manifesté autour de trois missions : les bourses de talent, le rayonnement de la culture française et la culture à l'hôpital.

Soucieuse de promouvoir l'excellence, la Fondation Jean-Luc Lagardère attache une importance particulière aux bourses décernées chaque année à des jeunes talents pour leur permettre de mener à bien leurs projets dans les métiers de l'écrit, de l'audiovisuel, du numérique et de la musique. Les jurys de ces bourses composés de personnalités issues du monde des arts, de la culture et des médias donnent chaque année de leur temps pour découvrir et faire émerger les grands noms de demain. À ce jour, cent trente et un lauréats dans les catégories écrivain, libraire, journaliste de presse écrite, photographe, scénariste de télévision, producteur de cinéma, musicien, créateur numérique ont reçu près de 3 100 000 €. En 2005, compte tenu de la qualité des

dossiers, la Fondation Jean-Luc Lagardère a retenu onze lauréats, au lieu de huit habituellement, et leur a attribué une dotation globale de 197 000 €.

Dans le cadre de son soutien au rayonnement de la culture française, la Fondation Jean-Luc Lagardère a versé 250 000 € à l'Association du Comité d'Honneur de l'Année de la France en Chine pour la deuxième et dernière année de ce partenariat. Elle a accordé une subvention à la Fondation Jeannine Manuel pour permettre à l'École Active Bilingue de poursuivre sa mission d'éducation des futurs citoyens du monde. Elle a versé une subvention de 65 000 € à l'association Éducation Santé pour la construction d'une bibliothèque de 240 m^2 dans la ville de Richard-Toll au sud du Sénégal, et a apporté son soutien au bibliobus du Collège Saint-Joseph de Byblos au Liban. La présence de la Fondation Jean-Luc Lagardère à l'étranger s'est aussi traduite par le financement de l'ouvrage *Mauritanie lumière noire,* travail de reportage du lauréat de la Bourse Photographe 2002, et par un don à l'Association Médicale Franco-Asiatique qui s'occupe de transmettre les nouvelles technologies médicales dans les pays asiatiques. Le montant total de la contribution de la Fondation Jean-Luc Lagardère au titre du rayonnement de la culture française s'est élevé à environ 360 000 €.

Par ailleurs, la Fondation Jean-Luc Lagardère, qui contribue à humaniser et à rendre plus agréables des services pédiatriques en milieu hospitalier en y créant des espaces culturels, a participé en 2004 à la construction de la médiathèque de la Maison de Solenn/Maison des adolescents, implantée à l'hôpital Cochin à Paris, à destination des adolescents en souffrance. En 2005, la Fondation Jean-Luc Lagardère s'est attachée à veiller à ce que la médiathèque réponde toujours mieux aux besoins des adolescents (abonnements à de nouveaux magazines, renouvellement des stocks de livres...).

Dans le domaine de la recherche, la Fondation Jean-Luc Lagardère entend devenir un partenaire de premier plan dans les années à venir. D'ores et déjà, elle a mis en place un partenariat de long terme avec la Fondation Supélec au travers d'un dispositif de bourses croisées. Chaque année, une bourse Supélec et une bourse Jean-Luc Lagardère seront attribuées à des chercheurs admis en *post doc* à Supélec (montant du don : 1 M€ sur trois ans). Dans le cadre de son action en faveur de la recherche médicale la Fondation a accordé une subvention de 20 000 € à l'Unisep, une association qui finance la recherche médicale, biologique et thérapeutique concernant la sclérose en plaques et toute action ayant pour but l'aide aux patients. La Fondation a soutenu le Gala de l'Espoir du Comité de Paris de la Ligue Contre le Cancer, résolument engagée dans les objectifs définis par le Plan Cancer : prévention, dépistage, recherche, actions pour les malades et leurs proches.

Le montant total de la contribution dans le domaine de la recherche est d'environ 358 000 € pour l'année 2005.

Dans le domaine du sport, enfin, la Fondation Jean-Luc Lagardère, forte des valeurs du groupe Lagardère, a affirmé en 2005 son engagement dans le mécénat sportif à caractère social, en liaison avec le développement des activités de Team Lagardère récemment créé *(cf. infra)*. Cet engagement s'appuie sur deux convictions : le sport contribue à l'épanouissement personnel et il agit comme un facteur d'intégration sociale. La Fondation Jean-Luc Lagardère a d'ores et déjà apporté son soutien à *Foot Citoyen,* une association luttant contre l'incivisme et la violence au moyen d'un magazine sportif à destination des jeunes qui se veut éducatif et informatif.

5_3_2_2 UNE IMPORTANTE OPÉRATION DE MÉCÉNAT CULTUREL

Lagardère a financé fin 2005, pour 3,8 M€, dans le cadre des nouvelles règles fiscales favorisant le mécénat (article 238 bis OA du CGI), l'acquisition, par le Musée National d'Art Moderne (Centre Georges Pompidou), d'une collection unique de revues et de périodiques d'avant-garde, principalement liée à la première moitié du siècle dernier.

Ainsi regroupées, ces centaines de publications, parfois éphémères et confidentielles, dont certaines sont devenues rarissimes, jalonnent l'éclosion de tous les grands mouvements artistiques à qui elles ont servi de plate-forme d'élaboration et de diffusion. Primordial recueil des sources de l'Art du XX^{e} siècle, elles témoignent d'une presse qui a été le support décisif des idées, des inventions et des pensées des plus grands créateurs.

Le groupe Lagardère est heureux d'avoir ainsi contribué à la sauvegarde du patrimoine national dans le domaine de l'écrit, au titre d'un ensemble classé "trésor national" après avoir été l'objet de fortes convoitises d'institutions étrangères. L'acquisition de ce fonds met le Centre Pompidou à la première place dans ce domaine : l'exhaustivité de la collection fera de celui-ci l'interlocuteur incontournable pour toutes les recherches et expositions sur les avant-gardes artistiques.

5_3_2_3 ACTIONS VISANT À PROMOUVOIR LE DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS SPORTIVES

Lagardère s'inscrit dans une démarche de mécénat et de parrainage dans le domaine sportif qui prend aussi en compte la dimension de notoriété créée par le sport et qui s'appuie sur les valeurs indissociables du Groupe et de son histoire, en particulier, le respect d'autrui, l'esprit d'équipe et le dépassement de soi.

A. Le soutien de Lagardère à la candidature de Paris aux Jeux Olympiques et Paralympiques de 2012

Dans le cadre de la candidature de la Ville de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2012, le groupe Lagardère a poursuivi l'action engagée dès février 2004, par la création du Club des Entreprises Paris 2012. Une démarche fondée sur l'illustration, la promotion et la diffusion des valeurs de l'olympisme.

Trois objectifs principaux ont été poursuivis par le Club des Entreprises Paris 2012 : aider financièrement et techniquement la candidature, fédérer le tissu économique français ainsi que l'ensemble de la population, développer la communication autour de la candidature. L'action du Club des Entreprises s'est poursuivie jusqu'à la désignation, le 6 juillet 2005, à Singapour, de la ville retenue pour accueillir les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2012.

Le Club des Entreprises a travaillé en étroite relation avec la Mairie de Paris, le Groupement d'intérêt public Paris 2012, le Conseil Régional d'Ile-de-France, le Comité National Olympique et Sportif Français et, bien sûr, la Présidence de la République et le ministère de la Jeunesse et des Sports.

En dix-sept mois de campagne, sous l'impulsion de Lagardère, le Club des Entreprises a rassemblé vingt des plus grandes entreprises françaises : Accenture, Accor, Airbus, Air France, Bouygues, Carrefour, Crédit Agricole, EDF, France Télécom, Gaz de France, Lafarge, Lagardère, LVMH, Publicis Groupe, RATP, Renault, Sanofi-Aventis, Sodexho, Suez et VediorBis. Le Club des Entreprises a recueilli le soutien de plus de sept cents petites et moyennes entreprises. Aucune autre candidature n'a pu se prévaloir d'un tel soutien du monde économique.

En juillet 2005, grâce à ses "Supporteurs Officiels", le Club avait réuni un budget s'élevant à plus de 30 M€, devenant le plus important contributeur de la candidature de Paris, aux côtés de l'État, de la région Île-de-France et de la Ville de Paris, et témoignant ainsi des liens forts qui unissent le monde de l'entreprise au monde du sport. Au-delà du soutien financier, les "Supporteurs Officiels", tous leaders dans leur domaine, ont contribué au renforcement du dossier technique présenté par Paris.

Un certain nombre d'initiatives du Club des Entreprises témoignent de cette démarche. On citera, à titre d'exemples marquants, l'organisation du "Forum économique des Jeux" à l'Hôtel de Ville de Paris le 14 février 2005, la journée "Fêtons l'amour des Jeux" qui a rassemblé plus d'un million de Parisiens sur les Champs-Élysées le 5 juin 2005, la campagne de publicité "J'ai deux amours : les jeux et Paris" ou, encore, la réalisation du film de Luc Besson projeté à Singapour.

Le groupe Lagardère a pris toute sa part dans la préparation et l'organisation de ces évènements et de ces actions, en tant que "Supporteur Officiel" de la candidature et, surtout, en tant qu'animateur du Club des Entreprises.

Ces initiatives ont notamment été relayées au sein du Groupe par Elle, Europe 1, Le Journal du Dimanche, Paris Match, Relay, Télé7Jours, Virgin, qui ont ainsi donné toute son ampleur au soutien du Groupe à la candidature de Paris.

B. Lagardère, partenaire institutionnel du Club Omnisports Paris Jean-Bouin

Lagardère a pour ambition de contribuer au développement de la pratique sportive en accompagnant l'association (loi de 1901) Paris Jean-Bouin dans la réalisation de ses projets.

L'association, concessionnaire du stade Jean-Bouin qui fait partie du domaine public de la Ville de Paris, regroupe trois mille membres, dans six disciplines. Ses infrastructures constituent également un centre de pratique sportive pour les écoles du sud-ouest parisien.

Lagardère et l'association ont noué, en janvier 2004, un partenariat institutionnel visant à accompagner ce club omnisports centenaire dans sa modernisation et son développement et à faire du stade Jean-Bouin un pôle actif dans l'animation et le rayonnement de la vie sportive parisienne.

En 2004, l'association a mis en œuvre un important projet de restructuration et de modernisation, qui s'est poursuivi tout au long de l'année 2005. Elle a achevé récemment la rénovation de deux salles d'entraînement : une salle de musculation ouverte sur toutes les activités du club et une salle polyvalente qui permet au Paris Jean-Bouin d'organiser dans de bonnes conditions l'une des phases finales des championnats de France de tennis de 1re division. Cette dernière salle doit accueillir pour la saison sportive 2006 des cours, accessibles à tous, d'amélioration de la condition physique dans le cadre d'une politique sportive mettant en avant les bienfaits de l'activité physique pour la santé.

Grâce à ce partenariat, l'association a pu également accentuer son soutien au handisport et a contribué à des réussites significatives en particulier dans le tennis : titre de champion de France par équipe 2005, accession de Michaël Jeremiasz à la place de n° 1 mondial en 2005 et, en 2006, victoire de celui-ci à l'Open d'Australie.

Cette nouvelle dynamique au sein de ce club omnisports a bénéficié à toutes les disciplines. Ainsi, en 2005, les équipes féminine et masculine de hockey sur gazon ont accédé à la 1re division, un record de France cadet a été établi en décathlon pour la section athlétisme et l'équipe 1re masculine tennis a conservé son titre de champion de France.

Enfin, plus qu'un partenariat classique fondé sur le seul soutien financier, Lagardère a décidé de développer un modèle sportif novateur en implantant au cœur même du Paris Jean-Bouin un centre innovant d'expertise scientifique appliquée à la performance sportive, le *Team* Lagardère *(cf. infra)*. Ce centre contribue au développement de l'ensemble des sections sportives du Paris Jean-Bouin par la mise en place d'actions d'aide à l'entraînement, de formation des entraîneurs et de recherche appliquée.

C. La création d'un centre d'expertise scientifique appliquée au sport : Team Lagardère

Arnaud Lagardère a annoncé, le 17 mai 2005, la création de la société Team Lagardère. Cette société est en charge d'un programme ambitieux et novateur : créer et développer une plate-forme technique et scientifique inédite, destinée à favoriser l'entraînement sportif. Consacré dans un premier temps à des joueurs de tennis dans le cadre du sport de compétition, le Team Lagardère a vocation à s'ouvrir à d'autres disciplines et au sport de loisir.

Le Team Lagardère vise à promouvoir, avec une ouverture à l'international :

- un programme de développement global au service de la formation offrant plusieurs modes d'accompagnement (notamment technique, tactique et physique) ;
- une stratégie d'entraînement spécifique ;
- un système de formation continue de cadres techniques (en particulier par l'aide à la programmation et à l'évaluation des entraînements).

Pour atteindre ces objectifs, le Team Lagardère réunit une équipe de techniciens parmi les meilleurs du sport français. Ces techniciens sont chargés d'accompagner les sportifs dans deux domaines principaux : l'entraînement physique et le suivi technique.

L'entraînement physique se déroule principalement sur les terrains du Paris Jean-Bouin. En 2005, le Team Lagardère a également ouvert un *Training Center* à Sophia-Antipolis, près de Nice, sur un site qui permet au Team Lagardère de bénéficier d'installations sportives complémentaires et de conditions climatiques de qualité tout au long de l'année.

Le suivi technique est assuré au sein du dispositif *Research Center* dans l'enceinte de l'association omnisports Paris Jean-Bouin. Ce centre d'expertise scientifique appliquée au sport y occupe 900 m² et est consacré à la collecte et à l'analyse des données sportives de nature énergétique, technique ou musculaire. Ainsi traitées, ces données permettent d'adapter, de façon optimale, l'entraînement sportif. En outre, il abrite une salle de conférences permettant l'organisation de colloques sur les problématiques liées au sport.

Fin 2005, afin de bâtir un modèle favorisant la performance athlétique, Lagardère en qualité de sponsor avait réuni au sein de Team Lagardère seize joueurs de tennis professionnels : Julien Benneteau, Cindy Chala, Nelly Ciolkowski, Alizé Cornet, Nicolas Devilder, Arnaud Di Pasquale, Louise Doutrelant, Jonathan Eysseric, Richard Gasquet, Michaël Jeremiasz, Nicolas Mahut, Paul-Henri Mathieu, Gaël Monfils, Mary Pierce, Eric Prodon et Edouard Roger-Vasselin.

En 2005, le Team Lagardère a également mis en place en son sein un *Club des Partenaires* réunissant de grandes entreprises ayant décidé d'entreprendre des actions de communication mutualisées, cohérentes et efficaces associant leurs marques à la marque "*Team Lagardère*". À la fin de l'année 2005, Le Coq Sportif, Sony et Yves Cougnaud-Constructions modulaires avaient rejoint le *Club des Partenaires*.

D. Le tennis : un exemple de l'engagement de Lagardère pour asseoir sa notoriété

C'est dans le domaine tennistique que Lagardère a développé son modèle sportif, inédit, fondé sur une dynamique d'échange entre les jeunes joueurs "espoirs" et les joueurs de l'élite sportive.

À cet égard, le 22 avril 2005, Arnaud Lagardère a annoncé avec Christian Bîmes, président de la Fédération française de tennis, la mise en place d'un partenariat, faisant du groupe Lagardère un Partenaire Officiel des Internationaux de France de Roland Garros.

Ce partenariat permet au groupe Lagardère d'être présent sur l'ensemble du tournoi, en particulier avec sa marque Europe 1 qui bénéficie d'une "visibilité antenne" exceptionnelle en figurant sur l'un des terrains de tennis les plus médiatisés du monde. En outre, pour l'information de ses auditeurs, Europe 1 bénéficie d'un studio dans l'enceinte même du stade.

Par ailleurs, en 2005, Lagardère est devenu le partenaire-titre du tournoi international "Mondial Paris Cadets – Trophée Lagardère" pour une durée de trois ans. Ce tournoi, réservé aux joueuses et joueurs de seize ans et moins, s'est tenu du 24 juin au 2 juillet 2005 au Racing Club de France, à La Croix-Catelan, dans le bois de Boulogne.

Tout en confortant sa stratégie dans le tennis et en devenant partenaire de la Ligue de Paris de tennis, l'objectif du groupe Lagardère est de faire de ce tournoi une référence et d'affirmer une stratégie sur le long terme, en misant sur l'avenir de cette discipline sportive.

Enfin, dans le cadre de l'ATP Senior Tour, le groupe Lagardère a organisé, comme en 2004, la deuxième édition du Trophée Jean-Luc Lagardère. Cette édition a réuni, sous la direction de Guy Forget, capitaine des équipes de France de tennis, huit des plus grands joueurs qui ont fait l'histoire du tennis de ces vingt dernières années : Arnaud Boetsch, Sergi Bruguera, Pat Cash, Jim Courier, John McEnroe, Goran Ivanisevic, Thomas Muster et Cédric Pioline.

Le Trophée Jean-Luc Lagardère est un important vecteur de communication auprès du grand public dans la mesure où il réunit des *stars* dont la carrière est emblématique de la réussite dans un sport apprécié des Français.

E. Projet en cours

La Ville de Paris a lancé, le 13 janvier 2006, un appel à candidature portant sur la reprise de la concession domaniale du site de La Croix-Catelan. Ce site d'environ sept hectares, propriété de la Ville de Paris, se situe au cœur du bois de Boulogne (Paris 16e) et comporte de nombreux équipements sportifs (notamment 48 courts de tennis et une piscine olympique). Son occupant actuel est l'association (loi 1901) Racing Club de France. Le Groupe a répondu, le 30 janvier 2006, à cet appel à candidature, la décision de la Ville étant attendue dans les prochains mois.

Cette candidature s'inscrit dans la relation forte que le Groupe a nouée de longue date avec le monde du sport. Son ambition est de redynamiser ce site en lui permettant de devenir le vecteur d'un véritable projet sportif de haut niveau et familial. Son aboutissement permettrait de confirmer l'ancrage du Groupe dans le sport à Paris.

F. Autres actions visant à promouvoir les activités sportives au sein du Groupe

Les filiales du Groupe s'impliquent également dans des actions favorisant le développement des activités sportives. Ainsi, par exemple :

- au sein de la branche Médias, le magazine *Elle* était partenaire de la 37e course de l'EDHEC, régate organisée par les étudiants de l'école de commerce EDHEC Lille au mois d'avril 2005. Cette course accueille tous les ans 200 bateaux, 110 équipes concourant à terre et un grand nombre d'étudiants et de visiteurs ; au total, ce sont 6 000 étudiants issus d'universités et d'écoles françaises et étrangères, mais également des skippers amateurs ou professionnels qui se retrouvent à l'occasion de cet évènement qui est le plus grand rassemblement étudiant sportif d'Europe ;

  Associé à Ford, le magazine *Elle* est également partenaire, mais aussi participant, du *Rallye Aïcha des Gazelles*, une épreuve de rallye qui s'est déroulée en avril 2005. Outre sa dimension sportive, cette épreuve de navigation ouverte aux véhicules terrestres à moteur pilotés par des équipages féminins amateurs ou professionnels de différentes nationalités, a par ailleurs, depuis 2002, une vocation humanitaire puisqu'elle permet aux vainqueurs d'offrir une dotation à l'association qu'elles représentent. *Elle* a ainsi soutenu, dans ce cadre, l'association Enfants d'Asie qui agit au profit d'enfants défavorisés en Asie du Sud-Est et a déjà permis le parrainage, depuis 1991, de 4 000 enfants en situation de détresse ou orphelins.

  Par ailleurs, *Elle à Paris* est partenaire de La Parisienne, une course de six kilomètres exclusivement réservée aux femmes avec près de 7 000 participantes, qui s'est déroulée en septembre 2005.

  Enfin, au niveau régional, le groupe Nice Matin a assuré le pilotage et la promotion de la 29e édition du Cross groupe Nice Matin qui a eu lieu en novembre 2005. Ce cross rassemble des milliers de participants, licenciés ou non, sur diverses distances, et est inscrit au calendrier de la Fédération française d'athlétisme. Nice Matin parraine également, depuis 1994, l'association *Solidarsport* dont l'objet est la promotion du respect auprès des jeunes générations, à travers le sport en tant que facteur de rassemblement et la culture. L'association bénéficie de l'implication de l'ensemble des salariés de Nice Matin ainsi que du support technique du journal (notamment par la mise à disposition de locaux et la promotion des évènements sportifs, artistiques ou culturels organisés par *Solidarsport*). En 2005, *Solidarsport* a notamment décerné le troisième Prix de la citoyenneté mis en place en 2003 ; cet évènement, qui vise à récompenser les élèves de quatrième pour leur bon comportement et leur sens des responsabilités, a réuni plus de 1 000 élèves dans le cadre d'activités sportives et culturelles.

- les radios et les chaînes télévisées de la branche Audiovisuelle nouent chaque année un nombre important de partenariats avec des fédérations sportives dans le cadre des évènements qu'elles organisent. À titre d'exemples : RFM a assuré la promotion du patinage artistique, en participant à l'organisation du Trophée Eric Bompard à Bercy au mois de mai 2005, et de l'équitation, qui a fait l'objet d'une présentation lors du Salon du cheval en décembre 2005 à Paris ; MCM a été partenaire de plusieurs manifestations de surf telles que le *Biarritz Surf Festival*, le *Rip Curl Pro* ou l'*O'Neill Pro* ;

- la régie Lagardere Active Publicité Internet réalise la promotion de nombreuses activités sportives, les bannières qu'elle a mises en place ayant entraîné plus de 2 370 000 visites sur les sites sportifs dont elle a la charge.

5_3_2_4 LES AUTRES AXES DE L'IMPLICATION SOCIÉTALE DU GROUPE

De manière générale, les sociétés du Groupe contribuent à l'action d'un certain nombre d'associations ou d'œuvres caritatives par le versement de dons. À titre d'exemple, en 2005, la société HFM US, au sein de la branche Médias, a financé des musées et des opéras, œuvrant ainsi pour la promotion des arts et de la culture, et a apporté son soutien financier à divers organismes éducatifs (notamment dans le cadre d'initiatives académiques ou de l'attribution de bourses) et associations.

Par ailleurs, le Groupe –notamment au travers de sa branche Audiovisuelle– met régulièrement des espaces publicitaires à la disposition d'associations à vocation sociale et humanitaire, tels que le Secours Catholique, l'Unicef, la Croix Rouge, Reporters sans Frontières, les Restos du Cœur, Grandir à l'École, ATD Quart Monde, Handicap International, etc.

De manière plus spécifique, le Groupe a poursuivi en 2005 son action en faveur de la promotion de l'éducation et de la culture, de l'émancipation des femmes ainsi que de grandes causes telles que la liberté de la presse, la santé publique, la protection de l'enfance ou le soutien aux handicapés. Il a également participé à diverses actions caritatives.

A. La promotion de l'éducation et de la culture

Au-delà du rôle fondamental que joue le groupe Lagardère dans la promotion de la diversité culturelle au travers de l'exercice au quotidien de ses activités et outre les actions à l'initiative de la Fondation Jean-Luc Lagardère (cf. ci-dessus), les sociétés du Groupe organisent (ou participent à) de nombreuses actions pour la promotion de l'éducation et de la culture.

Promotion de l'éducation

Lagardère Media participe à de nombreux évènements en faveur de l'éducation. Ainsi, à titre d'exemples :

- Hachette Livre participe, au travers de l'association Savoir Livre, à des actions de promotion de la lecture à l'école primaire en concertation avec l'Éducation Nationale et la Direction du Livre et de la Lecture du Ministère de la Culture ;

  Par ailleurs, les sociétés de la branche Livre se distinguent par les nombreux dons de livres aux établissements scolaires publics, aux bibliothèques ou aux communautés en difficulté dans une multitude de pays, tels que l'Espagne, le Royaume-Uni , le Maroc, le Nicaragua, le Mexique, etc.

  Enfin, la société Hachette Diffusion Internationale a manifesté sa volonté de favoriser l'éducation et l'égalité des chances en participant, en 2005, au financement de la construction d'une école primaire au Cameroun.
- depuis 2002, Canal J organise, en partenariat avec le Festival International du Film d'Animation d'Annecy, les "Espoirs de l'animation", un concours qui s'adresse aux élèves de quatre écoles françaises d'animation. Les travaux réalisés par ces élèves, selon un cahier des charges prédéterminé, sont soumis à l'appréciation d'un jury composé de huit enfants de 11 à 15 ans, qui décerne des prix dans les catégories "courts métrages" et "films d'école et de fin d'études" ;

Par ailleurs, les chaînes Lagardère Images International et Lagardère Networks International ont participé à la maîtrise d'ouvrage du lancement d'une chaîne panarabique au Qatar dédiée à l'éducation des jeunes de la communauté arabe de par le monde *(Al Jazeera Children's Channel)*.

- au sein de la branche Distribution Services, l'enseigne Relay s'est associée une nouvelle fois à l'Unicef pour promouvoir l'apprentissage de l'écriture et de la lecture ; dans ce cadre, les points de vente de la chaîne ont soutenu l'action de l'association en faveur de l'éducation et de l'enfance.

Promotion de la culture

Les sociétés du Groupe organisent ou participent régulièrement à des concours, des expositions ou des évènements pour la promotion de la culture. Ainsi, par exemple :

- au sein de la branche Médias, le prix Louis Hachette, qui a pour objet de désigner les meilleurs journalistes de la profession et de diffuser ainsi les règles de l'art par l'exemplarité, récompense chaque année depuis plus de vingt ans les meilleurs articles, reportages, œuvres ou interviews de l'année ;

  Par ailleurs, à l'occasion de l'année du Brésil à Paris, le magazine *Elle* s'est associé au parc de la Villette pour soutenir l'évènement, en particulier en fournissant un soutien aux coopératives brésiliennes de commerce équitable. Dans ce cadre *Elle* a réalisé la promotion d'un défilé de mode de créateurs brésiliens et de femmes des favelas qui a par ailleurs fait l'objet d'un article dans le magazine avec une double page d'ouverture de la rubrique Vie Culturelle.

  Paris Match participe également à l'organisation du Grand prix du Photoreportage Etudiant qui vise à récompenser 10 photoreportages réalisés par des étudiants sur des évènements vécus dans le cadre d'un voyage personnel, de leurs études ou de projets humanitaires. Le meilleur photoreportage fait par ailleurs l'objet d'une publication dans le magazine *Paris Match*.
- de nombreux prix littéraires sont également organisés par les sociétés du Groupe. Ainsi, à titre d'exemples : au sein de la branche Distribution Services, l'enseigne Relay organise chaque année depuis vingt-cinq ans le Prix du Roman d'Évasion, destiné à récompenser et mettre en avant dans le réseau de points de vente un ouvrage romanesque ou un essai illustrant l'imaginaire et l'évasion ; de la même manière, le magazine *Elle* attribue chaque année son Grand Prix des lectrices à un roman sélectionné par plusieurs jurys composé de lectrices du magazine. Par ailleurs, le magazine *Version Femina* s'est associé aux éditions Robert Laffont pour permettre à deux lecteurs du magazine de voir leur roman publié à l'issue d'une phase de sélection sur dossier puis d'écriture du roman dans une résidence d'auteur, la première édition de cette manifestation ayant eu lieu en 2004/2005 ; le magazine *Version Femina* organise également, en partenariat avec le Grand Livre du Mois, un prix littéraire attribué à un ouvrage parmi les douze sélectionnés par les lecteurs ou lectrices de *Version Femina*.
- la régie Lagardere Active Publicité Internet réalise la promotion de nombreuses activités culturelles, les bannières qu'elle a mises en place sur Internet étant à l'origine de plus de 4 300 000 visites sur des sites à vocation culturelle ;
- en partenariat avec l'Unicef, dans le cadre de l'Opération Brikkado, Canal J sensibilise ses jeunes téléspectateurs aux actions de l'Unicef et notamment à la protection de l'environnement, la solidarité et l'amitié ;

- au cours de l'année 2005, enfin, le Groupe a parrainé de nombreuses expositions ; ainsi, à titre d'exemple, Paris Match était notamment partenaire de :
  - "La Collection Philips" au musée du Luxembourg, dont il a réalisé le guide officiel ;
  - "L'Âge d'or des sciences arabes" à l'Institut du Monde Arabe, pour laquelle une visite virtuelle commentée de la collection a été mise à la disposition des internautes sur le site de Paris Match ;
  - "Désert en panoramique : entre ciel et terre", exposition de photos de Serge Brunier sur le désert d'Atacama (Chili) au Palais de la Découverte ;
  - "Jacques-Louis David, grandeur et intimité d'une œuvre", au musée Jacquemart-André, pour laquelle Paris Match a réalisé une lithographie officielle.

B. L'émancipation des femmes

L'engagement du groupe Lagardère en faveur de l'émancipation des femmes est particulièrement marqué au sein de Hachette Filipacchi Médias qui est un acteur incontournable de la presse féminine, notamment *via* son magazine *Elle* qui promeut, depuis sa création, l'émancipation des femmes dans la société. À l'occasion des 60 ans du magazine, des manifestations destinées à retracer l'évolution de la femme dans la société française de l'après-guerre à nos jours ont été organisées : une exposition de photographies retraçant l'évolution du travail des femmes au travers de l'analyse de la mode vestimentaire ainsi que, en novembre 2005, des débats dans différentes villes de France et portant sur *"Conquête, enthousiasme, culpabilité, inégalités : l'aventure des femmes au travail"*, *"Contraception, sexualité, nouvelles familles : la vie privée des françaises"* et *"Des patrons de couturiers à la folie des dessous : évolutions et révolutions dans la mode"*, avec des intervenants experts sur chacun des sujets.

Hachette Filipacchi Médias a créé en 2004 une Fondation d'entreprise sous l'égide du magazine *Elle*. Cette fondation s'inscrit dans le prolongement de l'idée fondatrice du magazine : accompagner l'évolution, l'émancipation et la place des femmes dans la société.

La Fondation d'entreprise Elle, dotée d'un capital initial de 1 250 000 €, peut solliciter le concours de toutes les entreprises, organismes et marques qui sont les partenaires réguliers du groupe Hachette Filipacchi Médias afin d'accroître sa capacité d'intervention. Elle a pour objet de soutenir des projets émanant d'organisations non gouvernementales pour promouvoir l'émancipation des femmes en privilégiant la scolarisation des filles, la formation des enseignantes, l'éducation des femmes, leur insertion sociale. Elle peut aussi soutenir la création de supports (journaux, radios) à destination des femmes.

En 2005, la Fondation d'entreprise Elle a soutenu un certain nombre de projets et notamment :

- le développement du magazine féminin afghan *Roz*, édité par l'association Afghanistan Libre et dont Hachette Filipacchi Médias avait accompagné le lancement en 2004 ; ce magazine, qui est le fruit de la collaboration entre le magazine *Elle* et des journalistes afghanes, est tiré à 6 000 exemplaires ;
- la nouvelle édition du concours "Elle solidarité Mode", qui offre la possibilité à trois lauréates issues de quartiers difficiles de poursuivre des études de stylisme dans trois grandes écoles de mode de renom ;
- le projet "Étudiantes de Grozny" mis en œuvre par l'Association Études sans Frontières, qui vise à la prise en charge complète des frais universitaires de trois étudiantes tchétchènes dans des universités ou écoles françaises et un accompagnement pour le développement de leur projet professionnel une fois de retour dans leur pays ;

- le projet "Ma petite entreprise au féminin", dont l'objectif est d'accompagner, pendant dix-huit mois, une centaine de femmes en difficulté ayant choisi de créer leur entreprise en vue de se réinsérer ; l'accompagnement doit avoir lieu sous la forme de formation de terrain avec une intervention des salariés du groupe Hachette Filipacchi Médias pour faciliter le transfert de compétences.

À l'étranger, la fondation finance également :

- les projets visant à permettre la scolarisation de jeunes filles issues de milieux défavorisés, notamment au Guatemala (en partenariat avec l'association Les Trois Quarts du Monde – *Solo Para Mujeres*) et aux Philippines (avec l'association Enfants d'Asie en vue de financer les études supérieures de 100 jeunes filles bachelières) ;
- au Burkina Faso, la Fondation d'entreprise Elle finance l'association Eau Vive pour son programme de formation professionnelle de 355 femmes portant, en particulier, sur l'amélioration des techniques de production et de commercialisation du séchage des fruits et de la fabrication de fromage.

L'engagement du groupe Lagardère vis-à-vis de l'émancipation des femmes s'est par ailleurs traduit par la participation de plusieurs entités de la branche Livre à des débats et réflexions sur l'évolution de la place de la femme dans la société ainsi que par des campagnes de sensibilisation en faveur des femmes (Fédération Solidarité Femme, par exemple) portées par les radios ou chaînes de télévision de la branche Audiovisuelle.

Enfin, pour la cinquième année consécutive, le magazine *Version Femina*, a remis le prix des Femmes Version Femina qui rend hommage à des femmes ayant consacré leur action à faire évoluer les mœurs et les mentalités. Individuellement ou au travers d'associations, contre la détresse, la maladie, le dénuement, l'indifférence, l'abandon ou avec l'envie de promouvoir leur région. Ces femmes se sont engagées avec comme seuls moteurs leur volonté d'aider et leur désir de donner.

C. Les actions en faveur de "Grandes Causes"

Liberté de la presse

Lagardère Media a poursuivi, en 2005, ses actions en faveur de la liberté de la presse. Dans ce cadre, le Groupe participe au développement institutionnel de la Presse, ainsi que l'illustre son implication au sein d'associations telles que l'Association Presse-Liberté, qui a pour objet la défense et la promotion de la liberté de la presse et dont Hachette Filipacchi Médias assure l'animation.

De même, au sein de la branche Distribution Services, l'enseigne Relay France affirme chaque année, depuis près de dix ans, son attachement à la liberté d'expression et à la liberté de la presse en soutenant Reporters Sans Frontières (RSF), sous la forme d'une mise en vente de l'ouvrage photographique annuel de l'Association dans ses différents points de vente, dont les bénéfices lui sont intégralement reversés. D'autres filiales du Groupe soutiennent RSF au travers de dons mais aussi par la mise à disposition de leur réseau de distribution pour la promotion des ouvrages de l'association ou encore par l'attribution d'espaces publicitaires. La rédaction d'Europe 2 parraine en particulier le journaliste cubain Miguel Galvan Gutierrez, sous l'égide de l'association Reporter sans Frontières

Santé publique et dons aux hôpitaux

De manière générale, la santé constitue un autre domaine privilégié dans le cadre des initiatives du Groupe. Les grands thèmes de la recherche médicale (la lutte contre le cancer, le SIDA, etc.) font l'objet d'une couverture importante par les chaînes de télévision, les radios ainsi que les régies publicitaires du Groupe.

Les chaînes de télévision et les radios de Lagardere Active communiquent de manière importante sur les problématiques de santé publique afin d'y sensibiliser leurs auditoires. Ainsi, par exemple, une émission hebdomadaire de Filles TV est consacrée à des thèmes de société telles que l'anorexie, le SIDA ou encore le suicide des jeunes ; la chaîne MCM a hébergé en 2005 sur son site Internet le site www.jesuismanipule.com, édité par l'INPES (ministère de la Santé), dont l'objectif est la lutte contre le tabagisme des jeunes. Le SIDA a également largement mobilisé les chaînes MCM, Europe 2 TV, MCM Pop, MCM Top et Mezzo qui ont participé, à l'occasion de la Journée mondiale de lutte contre le SIDA, à une campagne de sensibilisation, notamment par la diffusion à l'antenne d'une signalétique "ruban rouge".

Europe 1, Télécompagnie et Europe News ont soutenu l'action de la Fondation pour la Recherche sur le Cerveau à l'occasion du Neurodon en organisant une campagne publicitaire spécifique.

Au sein de la branche Distribution Services, Newslink, la filiale australienne de commerce de détail du Groupe, a soutenu Canteen, une association australienne de lutte contre le cancer chez les enfants, en commercialisant au profit de celle-ci des objets aux couleurs de l'association. De la même manière, Virgin a mis en vente un ouvrage exclusif au profit d'une association française contre le cancer.
Paris Match organise régulièrement, en partenariat avec l'Unesco, des forums ouverts au public sur des sujets de santé publique comme les maladies des os et l'ostéoporose en 2005. À cette occasion, des professeurs et personnalités de premier plan dans leurs domaines d'activité sont invités à participer au débat.

Le Groupe a également témoigné de l'importance qu'il accordait aux questions de santé par ses nombreux dons aux hôpitaux. Les chaînes de télévision de Lagardere Active ont notamment fait don de CD et DVD aux services de communication de plusieurs grands hôpitaux et à des associations œuvrant auprès des enfants hospitalisés.

L'enseigne Relay, présente dans de très nombreux hôpitaux français, participe localement à de fréquentes animations en faveur des enfants malades ou à destination des personnes alitées.

Protection de l'enfance

Dans tous les pays où l'enseigne est présente, Hachette Distribution Services a soutenu des organisations caritatives défendant les droits de l'enfance (à titre d'exemples, Unicef en France, Child Focus en Belgique, SOS Kinderdorf en Allemagne, Caritas en Pologne, Intervida en Espagne, Calcutta Espoir en Suisse et Make a Wish au Canada).

Lagardere Active, au travers des chaînes Canal J et MCM Belgique, s'est notamment associée à des campagnes sur les dangers d'Internet et sur la promotion de la signalétique de protection des mineurs. Les radios et régies publicitaires se sont également mobilisées en faveur de la protection de l'enfance par la diffusion de spots ou la mise en place de bannières publicitaires pour des associations telles que SOS Villages Enfants, Petits Princes, etc.

Soutien aux personnes handicapées

Outre les actions du Groupe pour favoriser l'insertion des salariés handicapés (cf. § 5_4_1_9), Hachette Livre Distribution soutient le Téléthon ainsi que l'association pour enfants handicapés "Clairefontaine Enfance".

Par ailleurs, Lagardere Active a diffusé, par l'intermédiaire de ses chaînes de télévision, de nombreux spots au bénéfice d'associations pour handicapés et en particulier l'association Handicap International.

Les actions caritatives

Les sociétés du Groupe ont poursuivi, en 2005, les actions entreprises dès fin 2004 suite au raz-de-marée qui a endeuillé l'Asie. Ces actions immédiates ont pu prendre la forme de campagne d'affichage (appel aux dons en faveur de la Croix Rouge dans les enseignes Relay, par exemple), de mises à disposition d'espaces publicitaires (notamment par Paris Match, Europe 1, Europe 2 et MCM), de numéro spécial dont les bénéfices ont été reversés à une ONG (Nice Matin) ou encore de dons financiers.

Outre la mobilisation particulière du Groupe en faveur des sinistrés d'Asie, Lagardère apporte également, de manière régulière, son soutien aux personnes en difficulté. Ainsi, par exemple :

- plusieurs sociétés de Lagardere Active Broadband s'impliquent depuis plusieurs années dans une opération de parrainage de demandeurs d'emploi de longue durée, à l'initiative de la Mairie de Paris. Les personnes suivant ce programme bénéficient d'un bilan et de rencontres régulières avec les équipes des Ressources Humaines et des collaborateurs du Groupe leur prodiguant des conseils et leur apportant un soutien dans leur démarche. En Allemagne, la société Legion soutient activement les actions de la Croix Rouge et de l'Unicef en s'associant régulièrement aux campagnes de dons par la mise à disposition de ses infrastructures audiotel et son savoir-faire organisationnel. En 2005, plus de 4,4 M€ de dons ont ainsi pu être récoltés au bénéfice de diverses associations ;
- pour la 3e année consécutive, Interdeco, la régie publicitaire de *Pèlerin* (groupe Bayard) a organisé "Au cœur de la pub", une collecte de Noël d'envergure auprès des agences média. Les cadeaux ainsi récoltés sont destinés à venir en aide à des familles et personnes en difficulté. De même, en 2005, Interdeco et Pèlerin se sont engagés, dans le cadre de l'action "Pub de cœur", à reverser 1 % du chiffre d'affaires publicitaire de l'année à une association caritative ; cette somme a été versée, cette année, à l'association Cœur de femmes qui vient en aide, en France, à des femmes en situation d'exclusion sociale.

5_3_3 Informations environnementales

En 2005, en matière d'environnement, les travaux du Comité de Pilotage ont porté notamment sur les thèmes suivants :

- la politique responsable de gestion du papier (cf. § 5_3_3_1) ;
- la gestion responsable des besoins et travaux d'impression (cf. § 5_3_3_2) ;
- le transport des magazines et journaux (cf. § 5_3_3_3) ;
- la gestion et le recyclage des invendus (cf. § 5_3_3_4) ;
- les actions en matière de consommations d'énergie et de gestion des déchets (cf. § 5_3_3_5).

Un exposé des principaux risques industriels et environnementaux liés aux activités du Groupe figure par ailleurs au § 3_3 du présent Document de référence.

5_3_3_1 LA POLITIQUE RESPONSABLE DE GESTION DU PAPIER

La consommation annuelle de papier du Groupe pour la fabrication de ses livres, magazines et quotidiens a augmenté de 30 000 tonnes au cours de l'exercice 2005, pour passer de 460 000 tonnes en 2004 à 490 000 tonnes en 2005.

Cette augmentation résulte de l'intégration de nouvelles sociétés d'édition dans la branche Livre du Groupe, qui a eu pour effet de faire passer la consommation de papier de Hachette Livre de près de 50 000 tonnes pour l'exercice 2004 à 80 000 tonnes pour l'exercice 2005. En revanche, la consommation de papier dans le cadre de la fabrication des magazines et journaux du Groupe est restée stable en 2004 et 2005, pour représenter près de 410 000 tonnes.

Rappel sur le cycle du papier : de l'exploitation forestière au recyclage des papiers récupérés

La cellulose du bois constitue une matière première indispensable pour l'industrie papetière. Les fibres de cellulose proviennent de l'exploitation des forêts dans lesquelles les arbres destinés à une utilisation papetière sont ceux issus des coupes d'éclaircies. Ces coupes d'arbres soigneusement identifiés et calibrés sont indispensables à la bonne gestion et à la protection des forêts.

Les bois sont livrés aux papeteries sous forme de copeaux provenant directement de la forêt ou des déchets de scieries et sous forme de rondins ou fûts entiers.

L'écorce récupérée dans les papeteries sert, dans la majorité des cas, de combustible pour la production d'énergie.

Par des opérations successives de défibrage, raffinage, cuisson, épuration, parfois blanchiment, la cellulose est transformée en pâte à papier. Celle-ci, après mélange éventuel avec des fibres provenant de papiers récupérés et recyclés, alimente les machines sur lesquelles, après pressage et séchage, le papier est enroulé, puis découpé en bobines adaptées aux besoins des utilisateurs.

Le papier, livré sous forme de bobines ou de feuilles aux centres d'impression, y est imprimé, broché et conditionné aux spécifications des clients. Les produits imprimés (magazines, journaux, livres) sont livrés aux centres de distribution puis aux différents points de vente.

Les déchets et chutes de papier produits par ces centres d'impression, ainsi que les invendus, sont, après récupération et tri par les récupérateurs, recyclés vers l'industrie papetière. Après diverses opérations de trituration et, éventuellement, désencrage, ces fibres recyclées sont réintroduites, sous forme de pâte, dans le processus de fabrication du papier.

A. Les principaux fournisseurs de papier du Groupe se montrent particulièrement soucieux des enjeux environnementaux de leur activité

Hachette Filipacchi Médias se place parmi les plus grands acheteurs de papier au plan mondial. Pour l'ensemble de la branche Presse du Groupe, les achats de papier sont placés sous l'autorité d'une Direction unique qui négocie et gère directement les achats réalisés pour les magazines et journaux du Groupe publiés en France et supervise tous ceux réalisés par les différentes filiales étrangères.

La politique d'achat mise en place est essentiellement basée sur des contrats globaux avec des sociétés papetières majeures qui, toutes, agissent au niveau mondial. Hachette Filipacchi Médias sélectionne ses fournisseurs de papier en fonction d'une liste de critères parmi lesquels figure, notamment, leurs engagements vis-à-vis de l'environnement. La branche Presse du Groupe demande ainsi à ses fournisseurs, au travers de questionnaires, de faire état de leur politique et de leurs performances environnementales sur des sujets tels que l'utilisation de système de gestion de l'environnement, la gestion durable des ressources forestières, la traçabilité des approvisionnements, le recours à des technologies sans chlore ou la fabrication de papiers incorporant des fibres recyclées.

Hachette Livre, qui est un acteur de taille plus modeste sur le marché mondial des papiers avec un volume de 80 000 tonnes achetées en 2005, mène aussi une politique de sensibilisation environnementale auprès de ses fournisseurs de papier. Dans ce cadre, la Direction Technique de Hachette Livre demande aux principaux papetiers de la branche de faire état de leur politique et de leurs performances environnementales au travers de la certification par un tiers indépendant et compétent de leur système de management environnemental et demande à ceux qui ne seraient pas encore certifiés d'initier une démarche de certification.

Pour mémoire, les *systèmes de gestion de l'environnement* (type ISO 14001 ou le système de management environnemental et d'audit –EMAS– de l'Union européenne) fournissent des outils utiles aux sociétés papetières, leur permettant de fixer les objectifs environnementaux à atteindre, de suivre les progrès réalisés et de s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue. L'obtention d'une certification par un papetier (ou son renouvellement) démontre ainsi que le fournisseur concerné a pris en compte les impacts de son activité sur l'environnement et a mis en place les actions d'amélioration lui permettant d'atteindre ses objectifs.

Les fournisseurs de papier de Hachette Filipacchi Médias ont tous défini une politique environnementale et plus de 80 % d'entre eux ont mis en place un système de management environnemental certifié ISO 14001 et/ou EMAS. De plus, tous les fournisseurs de papier de Hachette Filipacchi Médias sensibilisent de manière importante leurs employés aux thématiques environnementales, en organisant notamment des formations régulières : la proportion d'employés formés à ces thématiques dépasse 80 % sur l'ensemble des papetiers.

Concernant les papetiers de Hachette Livre, à fin 2005, 80 % des sites concernés disposent d'un système de management environnemental certifié ISO 14001.

Concernant ensuite la *gestion durable des ressources forestières*, la *certification forestière* est un moyen de garantir que le bois utilisé pour la fabrication du papier provient de forêts gérées de manière responsable. Elle vise à garantir que les forêts sont exploitées d'une manière et à une intensité telles qu'elles maintiennent notamment leur diversité biologique, leur capacité de régénération, leur vitalité et leur capacité à satisfaire actuellement et pour le futur, les fonctions écologiques, économiques et sociales pertinentes au niveau local, national et mondial ; elle vise aussi à garantir qu'elles ne causent pas de préjudice à d'autres écosystèmes.

Exemple d'action de certification : le Programme Européen des Forêts Certifiées (PEFC)
La certification PEFC concerne la chaîne de contrôle du système d'approvisionnement en bois ou en pâte à papier. La certification PEFC s'inscrit dans la démarche de normalisation ISO. La certification PEFC, réalisée selon les règles de l'art communes à tous les secteurs d'activités, permet d'apporter aux papetiers s'approvisionnant dans cette filière une garantie totale de sérieux vis-à-vis des consommateurs et des acteurs de la filière bois.
La certification a pour but d'apporter une réponse indiscutable à la demande de confiance et de transparence des consommateurs et plus généralement de tous les acteurs économiques.

La part de la production des fournisseurs de papier de Hachette Filipacchi Médias provenant de forêts certifiées se situe déjà en moyenne à plus de 50 % et la quasi-totalité des papetiers (près de 90 %) montre une volonté forte de développement de la filière "forêt certifiée" pour leurs approvisionnements en définissant des objectifs d'augmentation de la part de bois provenant de ce type de forêts.

Dans le cadre de sa démarche de sensibilisation environnementale de ses fournisseurs de papier, Hachette Livre les incite plus particulièrement à s'engager sur la gestion durable des forêts, en développant ses approvisionnements en bois (ou de pâte produite avec du bois) issu de forêts certifiées. La part de la production des principaux fournisseurs de papier de Hachette Livre en France provenant de forêts certifiées se situe en moyenne à plus de 35 % et devrait ainsi continuer à progresser.

Pour ce qui est de la *traçabilité des approvisionnements*, les fournisseurs de papier de Hachette Filipacchi Médias ont tous indiqué avoir mis en place un système permettant de tracer leurs approvisionnements en bois ou en pâte à papier ; ces systèmes, qui ont tous été certifiés par un organisme tiers, permettent notamment de connaître avec précision les sources d'approvisionnement en bois ou en pâte à papier. De la même manière, les principaux fournisseurs de papier de Hachette Livre disposent d'un système de traçabilité de leurs approvisionnements en bois ou en pâte à papier.

Hachette Filipacchi Médias et Hachette Livre assurent aussi la traçabilité des papiers utilisés pour la fabrication des magazines et des livres depuis la réception des bobines ou des feuilles de papier chez les imprimeurs jusqu'à la livraison des magazines et des livres aux centres de distribution.

Concernant le *blanchiment du papier*, le produit le plus couramment utilisé jusqu'au début des années 90 était le chlore. Du fait de la toxicité des rejets occasionnés, deux nouveaux procédés ont été mis au point pour permettre d'éliminer partiellement et parfois même totalement les éléments chlorés dans le processus de blanchiment : les procédés dits ECF *(Elemental Chlorine Free)* basés sur l'utilisation du dioxyde de chlore, moins toxique, et les procédés dits TCF *(Totally Chlorine Free)* n'utilisant que des réactifs oxygénés (oxygène, ozone, peroxyde ou peracides).

Tous les fournisseurs de papiers de Hachette Filipacchi Médias ont mis en place des procédés ECF ou TCF sur l'ensemble de leur production, la part respective de chaque procédé dépendant du type de papier produit. Ils ont par ailleurs tous indiqué que la recherche de produits présentant un moindre niveau de dangerosité est devenue l'un des critères majeurs dans le choix de leurs propres fournisseurs.

L'utilisation de *fibres recyclées* pour la *fabrication de papier* permet à la fois de limiter les prélèvements de bois dans les forêts et, grâce au tri sélectif, de favoriser une meilleure valorisation énergétique des déchets ménagers. Mais la part de fibres recyclées est variable en fonction de la qualité de papier et, le cas échéant, d'impression recherchées. Ainsi, par exemple, le papier journal ou certains papiers d'emballage, qui sont des produits à durée de vie plutôt courte, peuvent être fabriqués totalement à partir de fibres recyclées. En revanche, l'utilisation, pour la fabrication des magazines, de papier incorporant une grande partie de fibres recyclées est rendue difficile du fait de leurs caractéristiques intrinsèques, notamment, leur état de surface, leur teinte et leur imprimabilité : le papier fin destiné aux magazines contient donc rarement des fibres récupérées. Néanmoins, 80 % des fournisseurs de Hachette Filipacchi Médias ont mis en place une politique volontariste d'augmentation de la part de fibres recyclées dans la production de papier. Pour certaines de ses publications, Hachette Filipacchi Médias utilise du papier incorporant près de 30 % de fibres recyclées et pour ce qui est des journaux du Groupe, le papier utilisé est entièrement produit à base de fibres recyclées.

De la même manière, le papier fin destiné aux livres, dont la durée de vie est normalement plus longue que celle des magazines, contient encore plus rarement des fibres récupérées.

Pour ce qui est des *rejets dans le milieu naturel*, l'industrie papetière est fortement concernée par les rejets d'eaux usées. En effet, le process de fabrication du papier mobilise des quantités importantes d'eau et les polluants dissous pourraient être la source de pollution du milieu naturel si les traitements des rejets aqueux étaient insuffisants. Pour résoudre ce problème, l'ensemble des fournisseurs de Hachette Filipacchi Médias ont mis en place une politique de réduction de leurs effluents et disposent, dans leurs usines, de stations de traitement de ces effluents. Par ailleurs, ces fournisseurs ont tous mis en place des procédures et des moyens d'urgence pour parer à tout déversement accidentel dans le réseau public.

La totalité des papetiers de Hachette Filipacchi Médias ont mis en place des politiques de *réduction des consommations d'eau et d'énergie*. Le développement de systèmes de recyclage des eaux de process a par ailleurs permis aux papetiers de Hachette Filipacchi Médias d'atteindre des diminutions remarquables de leur consommation en eau par tonne de papier produite (pouvant aller, pour certains, jusqu'à une diminution de 50 % entre 2000 et 2005).

Enfin, les *déchets* générés par l'industrie papetière sont principalement les écorces, les résidus de bois, les rebuts de pâte et de papier et les boues ; ces déchets sont, la plupart du temps, valorisés, par combustion, dans des installations de production d'énergie. Les déchets dangereux (huiles, containers vides de produits chimiques, produits chimiques notamment) sont produits en faibles quantités. L'ensemble des fournisseurs de Hachette Filipacchi Médias ont mis en place une politique volontaire de limitation et/ou de valorisation de leurs déchets.

B. Les actions en faveur de la réduction des grammages et des formats chez Hachette Filipacchi Médias

Grâce aux progrès techniques continus réalisés par l'industrie papetière, le Groupe s'attache à utiliser des papiers de grammage toujours plus faible chaque fois que cela est possible qualitativement.

À cette première mesure de réduction de la consommation de papier s'en ajoute une seconde liée à la diminution dans le temps des formats de plusieurs magazines (par exemple, *Télé7Jours, Parents, Elle à Table*) ou la déclinaison de magazines en petits formats (par exemple, *Isa, Parents* ou *Elle à Paris)*. Cette politique est appliquée par Hachette Filipacchi Médias au sein de l'ensemble de ses filiales, y compris à l'étranger.

Le graphique présenté ci-dessous illustre bien les résultats de la politique menée en France par Hachette Filipacchi Médias sur ses magazines. Ces résultats s'appuient sur un échantillon de titres représentant environ 2/3 des quantités de papier utilisées par Hachette Filipacchi & Associés (HFA), la société éditrice des magazines publiés en France par Hachette Filipacchi Médias (i.e., essentiellement, les titres édités par HFA depuis 2000, à l'exclusion des titres lancés ou acquis depuis cette année).

Les effets conjugués de la diminution des grammages des papiers et de la réduction des formats ont ainsi permis de réduire en l'espace de cinq ans, sur cet échantillon très représentatif la consommation de papier de plus de 7 % à tirage constant. En 2005, la poursuite de cette politique s'est traduite par une diminution de 1 % supplémentaire de la consommation de papier à tirage constant par rapport à 2004.

Poids moyen d'un millier de pages : évolution entre 2000 et 2005 chez HFA

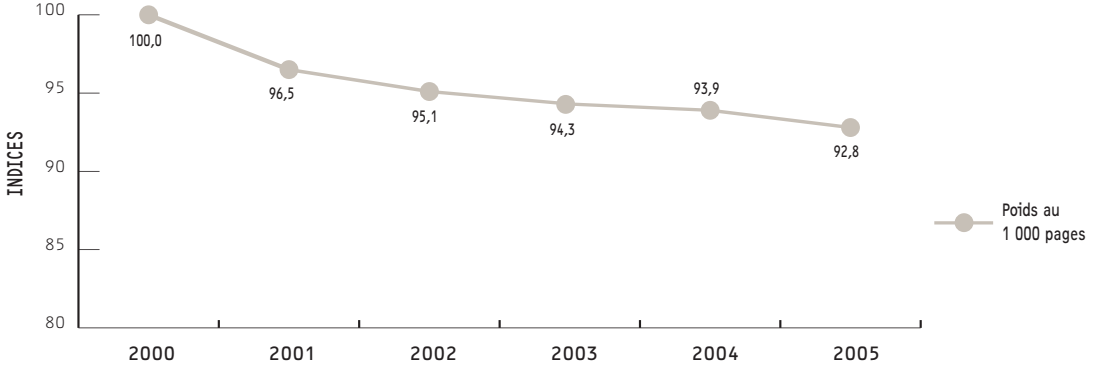

Les attentes des lecteurs n'étant pas semblables dans les secteurs des magazines et du livre, cette politique de réduction des formats et de diminution des grammages est difficilement transposable dans le cadre de la fabrication des livres.

5_3_3_2 UNE GESTION RESPONSABLE DES BESOINS ET TRAVAUX D'IMPRESSION

A. Limiter les pertes de papier au cours du processus de fabrication

Au sein du Groupe, les équipes de production et les responsables éditoriaux travaillent en étroite collaboration avec les imprimeurs afin de limiter au maximum les pertes de papier lors de l'impression.

Le taux de gâche correspond au pourcentage de papier perdu au cours du processus de fabrication. Il est calculé en comparant la quantité de papier utilisée dans le cadre du processus d'impression avec la quantité de papier livrée sous forme de livres ou de magazines, selon le cas.

Ces pertes, inhérentes au processus de fabrication, correspondent notamment au papier perdu au cours :

- de la phase d'impression, que ce soit lors du "calage" des machines (réglage des encres, repérage, etc.) ou pendant le "roulage" ;
- du façonnage des livres ou des magazines, au travers de la rogne lors de la mise définitive au format, de la reliure et de l'assemblage.

Les taux de gâche varient beaucoup en fonction de la technologie d'impression utilisée (types de machine, couleurs) et du nombre d'ouvrages ou de magazines fabriqués (tirage).

(i) L'action de Hachette Livre pour limiter le taux de gâche

Les pertes de papier liées à la fabrication des livres du Groupe peuvent représenter près d'un quart du papier utilisé chaque année par Hachette Livre. Dans le cadre de la politique d'optimisation de la gâche papier de la branche, les équipes de Hachette Livre déterminent les choix techniques optimaux et réalisent un calcul précis de la quantité de papier allouée à l'imprimeur. *La réduction de la gâche constitue ainsi l'un des objectifs figurant dans le tableau de bord des Directions Techniques de la branche Livre, en France. Un suivi régulier des consommations papier est aussi réalisé à l'étranger.*

Des analyses sur les consommations de matières et le suivi du taux de gâche sont ainsi réalisées régulièrement, permettant de valider les choix des imprimeurs, des techniques d'impression, des papiers, etc. Elle permet en outre d'identifier de nouvelles technologies utilisables et d'informer les responsables éditoriaux des formats les plus économiques afin de leur permettre de répondre dans les meilleures conditions aux sollicitations du marché.

Pour la France, le mix des productions réalisées ces dernières années ayant été relativement stable, l'étude de l'évolution du taux de gâche global permet de montrer les gains obtenus grâce au suivi systématique des consommations de papier et à une sélection de moyens d'impressions plus efficaces. *Le taux de perte de papier lors de la fabrication a ainsi baissé de plus de 10 % sur les cinq dernières années pour Hachette Livre en France.*

Pour l'étranger, cet indicateur ne fait pas encore l'objet d'une consolidation *via* un système d'information.

Taux de gâche : évolution entre 2000 et 2005 pour Hachette Livre en France

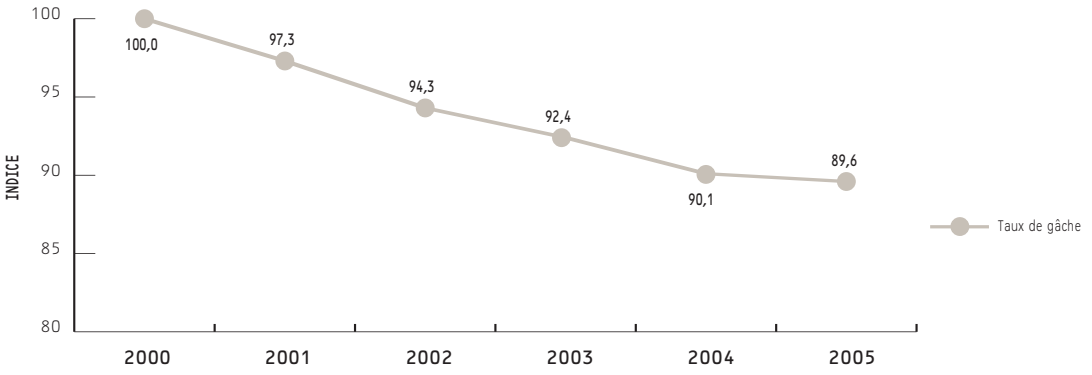

Mesurée sur un périmètre de production constant, cette diminution du taux de gâche devrait se poursuivre mais restera liée à la capacité des fournisseurs de développer des solutions technologiques innovantes permettant de poursuivre cette tendance.

L'évolution des tirages de livres à la baisse pourrait avoir un impact défavorable sur le taux de gâche papier en multipliant les calages alors que, *a contrario,* elle aurait un impact favorable sur le taux d'invendus en limitant le tirage initial.

(ii) L'action de Hachette Filipacchi Médias pour limiter le taux de gâche

Dans le cadre de sa politique de limitation du taux de gâche papier, Hachette Filipacchi Médias met en œuvre un certain nombre d'actions en ce sens lors des phases d'impression et de façonnage.

C'est ainsi que l'amélioration des taux de gâche constitue pour la Direction Technique de Hachette Filipacchi Médias un facteur clé lors des négociations avec ses imprimeurs.

Ensuite, pour chaque tirage de magazine en France, afin de limiter au maximum le taux de gâche au niveau de la phase d'impression, Hachette Filipacchi Médias détermine les choix techniques optimaux et calcule le nombre d'exemplaires à imprimer en fonction des statistiques de ventes. À partir de ces données, des instructions précises de tirage sont données à l'imprimeur.

Enfin, le suivi régulier, par Hachette Filipacchi Médias, des consommations et des nouvelles possibilités techniques permet de proposer aux responsables éditoriaux des optimisations de formats leur permettant, par ailleurs, de répondre dans les meilleures conditions aux exigences du marché.

Ainsi, pour la France, le taux de gâche global lors de la fabrication des magazines a baissé de plus de 10 % sur les cinq dernières années.

B. Techniques d'impression et enjeux environnementaux

(i) L'impression des magazines et des journaux chez Hachette Filipacchi Médias

La totalité de l'impression des magazines du Groupe, en France, est confiée à des tiers. Les sous-traitants sont choisis en fonction d'une liste de critères parmi lesquels figure, notamment, leurs engagements vis-à-vis de l'environnement. Hachette Filipacchi Médias a ainsi demandé à l'ensemble de ses imprimeurs français, de faire état de leur politique et de leurs performances environnementales notamment sur des sujets tels que l'utilisation de produits dangereux, les émissions dans l'air (notamment de composés organiques volatils liés à l'évaporation des encres contenant des solvants) et la gestion des déchets.

Pour ce qui est des journaux, les quotidiens régionaux édités par Hachette Filipacchi Médias sont imprimés par les deux seules imprimeries du Groupe : Nice Matin et La Provence.

Les techniques utilisées par les imprimeurs de Hachette Filipacchi Médias sont l'héliogravure et l'offset. L'*héliogravure* est un procédé d'impression dans lequel les parties imprimantes sont gravées sur un cylindre couvert d'une couche de cuivre puis chromé. L'encre est ensuite appliquée sur le cylindre, qui passe sur le papier pour impression. En *offset*, trois cylindres interviennent : un cylindre qui porte l'encre et une solution alcoolisée, un cylindre de pression qui imprime le papier, et entre les deux, un cylindre de blanchet qui transfère l'encre sur le cylindre de pression.

Concernant tout d'abord la *politique environnementale* des imprimeurs de Hachette Filipacchi Médias, sur les treize sous-traitants interrogés douze réalisent régulièrement des états des lieux de la performance de leur site ; cinq d'entre eux disposent d'une organisation dédiée (département environnement ou développement durable). De même, en matière d'hygiène et de sécurité, douze sous-traitants réalisent régulièrement des études d'évaluation des risques.

Nice Matin et La Provence se sont dotées chacune d'un responsable sécurité et environnement chargé, notamment, de réaliser régulièrement des états des lieux de la situation environnementale des deux sites et des études d'évaluation des risques en matière d'hygiène et de sécurité. C'est ainsi, par exemple, que Nice Matin a mené une étude d'évaluation des risques hygiène et sécurité en 2005 en vue de mettre en place courant 2006 une nouvelle politique dont l'objectif est d'améliorer encore les procédures en place en vue d'éviter au maximum la survenance d'accidents du travail ; de la même manière, La Provence a réalisé une évaluation complète de ses risques hygiène et sécurité en 2002 et mène régulièrement, depuis 2003, des actions de formation et de sensibilisation du personnel ainsi que d'accroissement de la sécurité et de la signalétique dans tous les endroits jugés dangereux.

Pour ce qui est des *produits utilisés*, l'ensemble des sous-traitants de Hachette Filipacchi Médias ont mis en place des procédures d'achat strictes afin de garantir l'absence de substances interdites. Par ailleurs, les imprimeurs ont mis en place des tests techniques qui doivent être validés par plusieurs membres du management des sites avant tout achat de nouveaux produits. Un contrôle systématique de la dangerosité des produits par les services sécurité et environnement est également mis en place, et le médecin du travail est consulté avant l'achat et l'utilisation de produits. De la même manière, au sein de Nice Matin et de La Provence, les "fiches produits" sont systématiquement analysées puis sont soumises, selon le cas, au médecin du travail ou à un laboratoire de toxicologie en cas de doute ; en cas d'observation négative, le produit est remplacé.

Plus de 90 % des sous-traitants de Hachette Filipacchi Médias ont indiqué avoir une politique de recherche de produits de substitution. Il en est de même pour Nice Matin et La Provence qui cherchent ainsi à remplacer leurs produits par des produits de moins en moins toxiques. Ainsi, à titre d'exemples, certains ont réussi à totalement supprimer le trichloréthylène des process ou remplacer certains solvants par des solvants à base d'esters végétaux ou encore supprimer totalement l'alcool isopropylique des process.

Un tiers des imprimeries prestataires de Hachette Filipacchi Médias ont déjà réussi à supprimer l'intégralité des produits dangereux de leur procédé de production et se sont vu attribuer le label Imprim'vert décerné par la Fédération de l'Imprimerie et de la Communication Graphique (FICG).

Le label Imprim'vert

La certification Imprim'vert est un gage d'activités respectueuses de l'environnement. Ce label récompense une démarche volontaire des imprimeurs qui s'engagent à respecter les trois bonnes pratiques suivantes :

- *élimination des déchets dangereux conformément à la réglementation :*
  - fixateurs et révélateurs de plaques et films ;
  - solvants de nettoyage ;
  - résidus d'encres ;
  - solutions de mouillage usées ;
  - boîtes d'encres et cartouches de toner ;
  - chiffons souillés ;
  - effluents de sérigraphie, etc ;
- *stockage sécurisé des liquides dangereux* ; par exemple, utilisation de bacs de rétention, local dédié et protégé, matériel de transfert,… ;
- *abandon des produits étiquetés toxiques* (encres, vernis, solvants) au profit de produits moins dangereux.

Pour l'ensemble des imprimeurs de Hachette Filipacchi Médias, y compris Nice Matin et La Provence, les produits ne pouvant être substitués font l'objet de procédures spécifiques, et notamment : définitions de fiches de poste, formation du personnel aux symboles de danger et/ou aux procédures de manipulation, limitation autant que possible des manipulations manuelles (passage à des prélèvements automatiques), etc.

C'est ainsi, par exemple, que le personnel de La Provence a été formé à la manipulation et l'utilisation de ces produits chimiques ou encore que la mise en place d'un système d'arrivée automatique des encres permet à Nice Matin de limiter les interventions manuelles. Enfin, afin d'éviter *les risques de pollution*, les deux imprimeries stockent leurs encres et autres produits chimiques dangereux pour l'environnement et la santé dans les locaux équipés de capacité de rétention et les deux imprimeries ont défini des procédures et moyens d'urgence en cas de déversement accidentel (rouleaux absorbants, kits de serviettes absorbantes, produits de récupération...).

5 INFORMATIONS CONCERNANT LES ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ ET DU GROUPE

Plus des trois-quarts des sous-traitants de Hachette Filipacchi Médias ont fait état de la mise en place d'une politique volontaire de *limitation de leurs consommations* de produits, notamment les révélateurs, les fixateurs, l'alcool isopropylique et les agents nettoyants. Nice Matin et La Provence ont également mis en place une politique de limitation de leurs consommations de produits ; ainsi, à titre d'exemple, La Provence cherche notamment à limiter l'utilisation de révélateur, de fixateur, d'agents nettoyants dans le cadre de ses process. Par ailleurs, Nice Matin et La Provence ont également une politique de limitation des consommations électriques, de gaz ou d'eau ; la mise en œuvre de cette politique passe notamment par un suivi régulier de ces consommations.

Un exemple de bonne pratique : la réduction de la consommation d'encre chez Nice Matin
Le système d'alimentation automatique des encres couleurs a permis à Nice Matin de diminuer ses pertes de produits de 8 %. Par ailleurs, Nice Matin a mis en place, fin 2005, un nouveau système d'impression qui devrait permettre, grâce à un système spécifique de traitement des fichiers, de limiter l'encrage couleur et, par là-même, de réduire encore la consommation d'encre couleur de près de moitié ; des résultats plus précis seront disponibles d'ici la fin de l'exercice 2006.

Pour ce qui est des *émissions dans l'air*, tous les sous-traitants de Hachette Filipacchi Médias font état d'efforts importants en matière de réduction de leurs émissions de composés organiques volatils ou COV (émissions dans l'air provenant des encres et solvants) ; par ailleurs, ils disposent tous d'un système de traitement des COV qui permet de récupérer les solvants en vue d'une réutilisation ou de les incinérer avec éventuellement récupération de l'énergie.

Les rotatives de Nice Matin et de La Provence sont équipées d'aspirateur à poussière, ce qui permet, en outre, de diminuer la fréquence du nettoyage des blanchets et donc de réduire l'utilisation de produits nettoyants. Nice Matin contrôle par ailleurs les vapeurs aux postes de travail localisés près des rotatives.

En matière de *gestion des déchets*, tous les imprimeurs de Hachette Filipacchi Médias, y compris Nice Matin et La Provence, ont une politique volontaire de limitation des rebuts de papier issus du process (pertes lors de la mise en route des machines, de la découpe, du rognage…). Cette politique de limitation de la gâche papier passe notamment par des mesures approfondies de contrôle des presses ou d'optimisation des réglages des machines (encrage, taille des découpes papier, démaculage des bobines sur les dérouleurs, arrêt des tests à chaque démarrage d'une nouvelle édition afin de contrôler la pagination et affiner la mise en encrage) afin de limiter la gâche papier. La mise en place par La Provence de deux nouvelles rotatives en 2006 devrait permettre une simplification des calages et donc une réduction supplémentaire de la gâche ; des résultats chiffrés devraient être disponibles courant 2007.

Enfin, les déchets de papier sont systématiquement recyclés par tous les imprimeurs de Hachette Filipacchi Médias.

Pour ce qui est des autres types de *déchets spécifiques* au secteur de l'impression, l'ensemble des sous-traitants de Hachette Filipacchi Médias utilisant la technique de l'héliogravure indiquent récupérer et valoriser le cuivre et le chrome présents sur les cylindres après utilisation.

Nice Matin et La Provence ont mis en place des procédures permettant de séparer les déchets non dangereux des déchets dangereux. Ainsi, les déchets sont stockés par catégories : Déchets Industriels Banals (DIB) ou Déchets Industriels Spéciaux (bobineaux, ferraille, cartouches d'encre, piles, batteries, palettes…). L'ensemble des Déchets Industriels Spéciaux (DIS) sont récupérés par des entreprises agréées (utilisation de camions spécifiques pour le ramassage, systèmes de retraitement spécifiques en fonction des déchets…) qui retraitent ces déchets. Les fiches de retraitement des DIS sont systématiquement transmises aux deux imprimeries, ce qui leur permet de suivre le devenir des DIS après leur récupération. Les deux sites disposent par ailleurs de containers spéciaux pour la récupération des chiffons utilisés dans le process de fabrication ; les chiffons sont ensuite nettoyés par une entreprise agréée, puis réutilisés par les deux imprimeries.

De la même manière, les *déchets liquides* des imprimeurs du Groupe susceptibles de contenir des métaux, des solvants ou autres agents chimiques (notamment les bains usés de révélateur et de fixateur) font aussi l'objet de récupération par des sociétés agréées, puis sont ensuite recyclés et valorisés.

(ii) La politique environnementale de Hachette Livre envers ses imprimeurs

Hachette Livre mène depuis 2004 une politique de sensibilisation environnementale auprès de ses imprimeurs et incite ceux qui ne seraient pas encore certifiés à initier une démarche de certification.

Les efforts ont porté en priorité sur les sous-traitants implantés dans les pays où les législations sociales et environnementales sont moins strictes qu'en Europe. Grâce à ces actions de sensibilisation, notamment, 80 % des imprimeurs de Hachette Livre localisés en dehors de l'Europe (principalement en Asie) sont certifiés ISO.

Ces actions de sensibilisation vont se poursuivre non seulement auprès des sous-traitants localisés en dehors de l'Europe, mais aussi auprès des imprimeurs européens de Hachette Livre qui représentent 85 % des travaux d'impression actuellement réalisés. Elles devraient permettre une amélioration progressive des performances environnementales des imprimeurs de la branche Livre, qui entend effectuer un suivi régulier de la certification de ses sous-traitants.

5_3_3_3 LE TRANSPORT DES MAGAZINES ET JOURNAUX

A. Les transports dans le cadre de la fabrication des magazines

La branche Presse a défini une politique de rationalisation de la chaîne de transport dans le cadre de la fabrication de ses magazines en vue d'en réduire l'impact économique et environnemental.

Dans le cadre de cette politique, Hachette Filipacchi Médias demande tout d'abord à ses imprimeurs de stocker eux-mêmes le papier destiné à être utilisé dans le processus de fabrication plutôt que de le faire transiter par un entrepôt dédié. Cela permet d'éviter les transports de bobines de papier entre les entrepôts de stockage et les imprimeries.

Ensuite, Hachette Filipacchi Médias mène régulièrement des réflexions avec ses sous-traitants (notamment les imprimeurs, les messageries et La Poste) en vue de rationaliser la chaîne de transport liée aux activités d'impression, de brochage, de routage et de distribution ; à titre d'exemple, l'un des objectifs recherchés est de concentrer, dans le cadre de la fabrication d'un magazine, un maximum d'opérations sur un même site en vue de limiter les transports d'un sous-traitant à un autre.

B. La rationalisation des transports dans le cadre de l'activité de distribution

En France, conformément à la réglementation relative au système de distribution de la presse magazine (la loi Bichet), la diffusion des magazine est assurée soit directement par les éditeurs, soit par des coopératives de messageries (NMPP, Transport Presse, MLP).

L'importante réduction du nombre de dépositaires, la diversification des produits de presse et la volonté d'optimiser les coûts ont conduit, il y a quelques années, les NMPP (qui est le principal diffuseur des magazines du Groupe) à réformer la logistique de distribution des publications ; cette réorganisation a notamment permis de réduire le nombre de kilomètres parcourus, réduisant par là-même la consommation de carburant et l'usure des véhicules. Les NMPP indiquent réitérer régulièrement ce processus d'optimisation.

À l'étranger, le système de distribution des journaux et magazines est propre à chaque pays. Les filiales du Groupe qui effectuent ce métier de distribution de presse (notamment la SGEL en Espagne, l'AMP en Belgique, Lapker en Hongrie et Naville en Suisse) livrent un grand nombre de points de vente et ceci quotidiennement voire, pour certains points de vente, plusieurs fois par jour, et cela dans des contraintes de temps assez fortes, entre les heures de sortie des imprimeries et les heures d'ouverture des points de vente. À titre d'exemples, Lapker en Hongrie livre 13 000 points de vente et la Sgel en Espagne livre 18 000 points de vente. Cette activité quotidienne de livraison et de reprise des exemplaires invendus par des véhicules de petit tonnage est organisée en tournées relativement fixes puisque tous les points de vente sont concernés tous les jours selon les mêmes contraintes horaires. Toutefois des variations peuvent intervenir, liées à l'évolution naturelle des réseaux de points de vente (ouvertures, fermetures, transformation) mais surtout à la saisonnalité des ventes (les volumes sont différents) et des réseaux : c'est ainsi qu'il existe des points de vente saisonniers, créés sur les zones de destination de vacances touristiques pendant les périodes estivale ou hivernale.

Au cours des dernières années, Hachette Distribution Services a réalisé des études d'optimisation de ses tournées soit par des processus manuels, soit à l'aide de logiciels spécifiques. Ces études d'optimisation ont permis de réduire le nombre de kilomètres parcourus et la réitération de ces processus d'optimisation permet de s'assurer que l'on ne s'éloigne pas de façon significative de l'*optimum*, c'est-à-dire le kilométrage et le temps de trajet *minima* pour desservir, en tenant compte des contraintes de temps, l'ensemble des points de vente.

5_3_3_4 LA GESTION ET LE RECYCLAGE DES INVENDUS

A. La gestion des invendus en France chez Hachette Filipacchi Médias

Une gestion efficace du taux d'invendus a des répercussions positives en matière environnementale puisqu'elle permet de limiter le nombre d'exemplaires fabriqués et le nombre d'exemplaires détruits, réduisant ainsi à la fois la consommation de papier et le volume de papier à recycler. C'est pourquoi Hachette Filipacchi Médias accorde beaucoup d'importance au "réglage" de ses invendus.

La gestion des ventes et, par voie de conséquence, des invendus dépend de l'organisation de la distribution des journaux et magazines qui est propre à chaque pays. Les actions et performances de Hachette Filipacchi Médias doivent donc être analysées au regard des spécificités de chaque système.

Pour gérer au mieux les exemplaires invendus, dont l'existence même est inhérente à la vente au numéro, Hachette Filipacchi Médias procède régulièrement à des actions de "réglage" des quantités imprimées et livrées à l'aide de logiciels spécialisés utilisés par les Directeurs de Vente des titres.

Les taux d'invendus en France, tous éditeurs confondus, ont régulièrement augmenté entre 2001 et 2004 (source NMPP : Tendances de la vente au numéro, Marché & Réseau 2003 et Bilan Presse NMPP-TP vente au numéro métropole 2004*) comme le démontre le graphique ci-après. Les taux d'invendus de Hachette Filipacchi Médias, sur ce périmètre où la moitié des ventes est réalisée, ont suivi la même tendance, mais sont largement inférieurs aux taux d'invendus nationaux pour l'ensemble de ces exercices (cf. graphique ci-après).

Comparaison des taux d'invendus HFM aux taux d'invendus nationaux

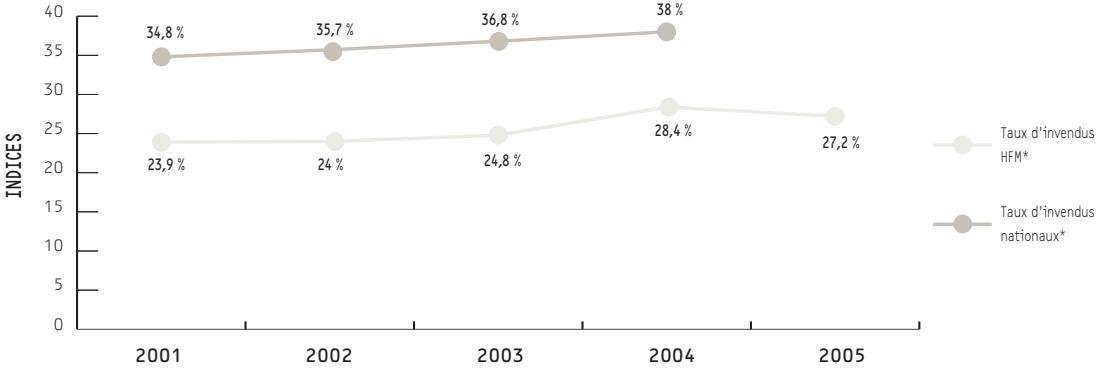

* Toutes périodicités confondues

De plus, le taux d'invendus de Hachette Filipacchi Médias a diminué en 2005 par rapport à 2004 pour passer de 28,4 % à 27,2 % toutes périodicités confondues.

De même, les taux d'invendus pour la vente au numéro varient sensiblement selon les familles et sous-familles de presse. Ainsi, à titre d'exemples, les taux d'invendus nationaux en 2004 étaient de (source NMPP, Bilan Presse NMPP-TP vente au numéro métropole 2004) :

- 36 % pour la presse d'actualité (dont, par exemple, 27,7 % pour les magazines "*people*", 53,4 % pour les magazines d'"économie", 54 % pour les magazines de "consommation", 66,9 % pour les magazines "société/tendances", etc.) ;
- 37 % pour les magazines de presse féminine (dont, par exemple, 41,4 % pour les magazines "mode/beauté", 48,7 % pour les magazines de "cuisine", 54,1 % pour les magazines "bien-être/santé", 60,3 % pour les magazines "famille", etc.) ;
- 54,4 % pour la presse enfants et
- 53 % pour la catégorie "maison".

Les actions de "réglage" réalisées par Hachette Filipacchi Médias permettent en moyenne, depuis plus de trois exercices et pour plus des trois-quarts des titres édités par Hachette Filipacchi Médias en France, d'obtenir des taux d'invendus significativement inférieurs à la moyenne nationale de leur catégorie.

* Les données relatives à la vente au numéro et présentant les taux d'invendus nationaux pour l'exercice 2005 ne sont pas encore disponibles à la date de réalisation de ce document.

B. La destruction et le recyclage des invendus.

Dans le cycle de traitement des invendus de presse, les entreprises de distribution de gros de presse reprennent les invendus aux points de ventes. Certains éditeurs demandent que ces invendus leur soient retournés en tout ou partie, et les autres exemplaires invendus doivent être détruits. Ainsi, en France, en moyenne 90 % des invendus issus du système de distribution de la presse pour la vente au numéro sont détruits, les 10 % restants étant retournés aux éditeurs à leur demande.

En France, pour la presse quotidienne et les magazines, les NMPP (qui sont le principal diffuseur des titres du Groupe) confient les invendus à détruire à des collecteurs répartis sur l'ensemble du territoire qui s'engagent à recycler ces invendus. Les exemplaires ainsi récupérés sont ensuite broyés pour en faire de la pâte à papier, elle-même revendue aux papetiers pour en faire du carton ou du papier recyclé.

Les filiales de la branche Distribution Services qui effectuent ce métier de distribution de presse (notamment la SGEL en Espagne, l'AMP en Belgique, Lapker en Hongrie et Naville en Suisse) expédient systématiquement les invendus à détruire à des entreprises qui en assurent le recyclage. Ces invendus représentent un tonnage annuel de 89 400 tonnes, dont 25 500 tonnes pour la SGEL, 16 300 tonnes pour Lapker, 38 900 tonnes pour l'AMP et 8 700 tonnes pour Naville.

Enfin, concernant les livres, environ 20 % des ouvrages mis en vente par Hachette Livre sont retournés par les points de vente ; la moitié de ces ouvrages est renvoyée aux éditeurs ou triée pour être remise en vente et l'autre moitié est envoyée au pilon et servira à la fabrication de la pâte à papier.

Le pilonnage des livres invendus

Le pilonnage des livres invendus est effectué par des prestataires indépendants. Les ouvrages invendus sont ainsi triés, découpés et broyés. Les fragments de pages rejetés sont ensuite compactés pour donner des balles de papier revendues aux papetiers. Les plus belles feuilles donneront du papier pour les livres en édition seconde et les pages de ces livres en édition seconde serviront à confectionner des serviettes de papier ou du papier d'emballage, tandis que le reste finira en carton.

5_3_3_5 LES ACTIONS EN MATIÈRE DE CONSOMMATION D'ÉNERGIE ET DE GESTION DES DÉCHETS

A. Les actions du Groupe en matière de consommations d'énergie

Lagardère a procédé, en 2005, à une démarche de mesure de ses consommations (énergie et fluides) auprès de ses filiales françaises. Ainsi, au 31 décembre 2005, la consommation annuelle d'électricité était de l'ordre de 100 gigawattheures*, celle de gaz de 25 gigawattheures* et la consommation d'eau était d'environ 145 milliers de mètres cubes*.

Les locaux où sont situés les sièges de Hachette Filipacchi Médias et de Hachette Livre, qui sont parmi les plus importants au sein du Groupe, sont chauffés par la Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain (CPCU), dont 75 % de l'énergie fournie est produite par des procédés plus respectueux de l'environnement : la valorisation énergétique des déchets ménagers et la cogénération.

Au premier trimestre 2005, Lagardère a initié une réflexion sur la réduction et/ou l'optimisation des consommations d'énergie au sein du Groupe. Ces consommations étant principalement de type tertiaire, les pistes de progrès identifiées sont plus particulièrement liées à l'éclairage (et notamment l'utilisation de lampes basse consommation), la climatisation ou la ventilation et le chauffage.

Ainsi, en partenariat avec son fournisseur d'électricité, une démarche globale de "Maîtrise des Dépenses d'Énergie" (MDE) a été mise en place, ayant pour objectifs d'identifier des sources d'économie d'énergie de tout type, d'estimer ces gains et de lancer les actions correspondantes.

Dans ce cadre, un audit énergétique de 10 sites représentant environ 40 % des consommations du Groupe en France a été entrepris. Les audits énergétiques réalisés ont eu pour objectif de recueillir un certain nombre de données techniques (notamment, structure des bâtiments, vitrage, surface, exposition, matériels existants, climatisation, etc.) et pratiques (heures de fréquentation, maintenance, etc.) à partir desquelles des axes de progrès spécifiques ont été identifiés et des actions d'amélioration ont été mises en place par les sites concernés.

B. La gestion des déchets

Une réflexion sur la réduction et/ou la gestion des déchets du Groupe, presque totalement tertiaires, va être initiée en 2006. Afin de préparer cette réflexion, un recensement des bonnes pratiques existantes est en cours de réalisation.

* Les consommations incluses dans les charges des sites et non détaillées ont été estimées en fonction des types de locaux et du nombre d'occupants concernés.

5_3_4 Éthique – déontologie

5_3_4_1 À L'ÉCHELLE DU GROUPE

Le groupe Lagardère entend exercer ses activités en toute honnêteté et impartialité, dans le respect des lois et réglementations applicables dans les différents pays où il intervient et dans le respect des valeurs universelles et des droits fondamentaux. Il est ainsi attaché aux principes de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), ainsi qu'aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, comme le démontre notamment son adhésion au Pacte Mondial des Nations unies.

La rédaction du projet de code de déontologie, destiné à remplacer le code d'éthique en vigueur au sein du Groupe depuis plus de dix ans, a été achevée à la fin de l'exercice 2005 et fait actuellement l'objet de procédures d'information et de consultation auprès des instances représentatives du personnel concernées. Ce projet de code, qui s'inspire directement des valeurs sur lesquelles Lagardère a bâti sa légitimité et sa réputation – le respect d'autrui, l'esprit d'équipe, la recherche d'excellence, la loyauté et l'indépendance –, a vocation à servir de référence à chacun des membres du Groupe dans le cadre de ses activités. Ainsi, ce document entend rappeler un certain nombre de principes fondamentaux concernant les relations du Groupe avec les collaborateurs, les partenaires extérieurs et les concurrents, les clients, actionnaires et, de manière générale, la communauté :

- concernant les relations du Groupe avec ses collaborateurs, le projet de code traite notamment :
  - des conditions de travail, d'hygiène et de sécurité ;
  - du respect des droits fondamentaux et des pratiques équitables en matière d'emploi (notamment en évitant toute forme de discrimination et de harcèlement) ;
  - du respect de la vie privée des collaborateurs.

Le Groupe entend encourager le développement des compétences professionnelles par le biais de la formation et de la promotion ;

- pour ce qui est de ses relations avec les partenaires extérieurs et les concurrents, le Groupe rappelle le principe du respect de la loyauté des pratiques commerciales et de la libre concurrence ; il interdit toute forme de corruption en France et à l'étranger ainsi que toute contribution politique par et au nom des sociétés du Groupe. Le projet de code fixe par ailleurs un certain nombre de règles pour l'acceptation ou l'offre de cadeaux d'affaires ;
- concernant ses relations avec les clients, le Groupe rappelle les principes de respect des engagements pris à leur égard et de la confidentialité des informations les concernant ; il fixe comme objectif de leur fournir des produits et services performants adaptés à leurs besoins et à leurs attentes et une information la plus sincère et loyale possible ;
- le Groupe entend agir dans l'intérêt et le respect de ses actionnaires et, à ce titre, le projet de code rappelle que Lagardère :
  - s'efforce non seulement d'atteindre un niveau optimum de valorisation patrimoniale mais aussi de protéger au mieux son patrimoine ;
  - entend fournir à ses actionnaires une information intelligible, pertinente et fiable, et se mettre à leur écoute, notamment par l'intermédiaire de son Comité des actionnaires.

- enfin, dans le cadre des relations du Groupe avec la communauté, le projet de code rappelle le principe du strict respect des lois et réglementations applicables, et sa volonté de contribuer au développement durable.

Une charte informatique spécifiant les règles d'utilisation des outils informatiques est également applicable à l'ensemble des collaborateurs du Groupe.

5_3_4_2 AU NIVEAU DES BRANCHES

Certaines branches ont mis en place des chartes spécifiques ou des règles déontologiques particulières applicables à leurs activités :

- au sein de la branche Presse, en France, une charte de déontologie, remise à chacun des journalistes lors de son arrivée, définit de manière précise les comportements éthiques auxquels les journalistes de l'ensemble des rédactions de Hachette Filipacchi Médias sont soumis. Cette charte permet en particulier, en défendant l'autorégulation de la profession, de dénoncer les menaces de censure de la presse ;

  Elle rappelle les valeurs fondamentales du journalisme : l'esprit critique, l'impartialité (qui impose notamment de rechercher et d'exposer les divers aspects d'une situation), l'équité, l'indépendance (qui doit maintenir le journaliste à distance de pouvoirs et des groupes de pression), le respect du public, l'honnêteté et l'ouverture d'esprit.

  La charte reprend ensuite les principes d'exercice de la profession de journaliste concernant notamment :
  - la véracité de l'information et sa communication rigoureuse ; ainsi, notamment, les journalistes ont pour devoir de (i) s'assurer de la véracité des faits rapportés en vérifiant notamment les informations et les sources, (ii) situer dans leur contexte les faits et opinions dont ils font état, de manière à ce qu'ils soient compréhensibles, sans en exagérer ou diminuer la portée, (iii) s'assurer que la présentation des articles et reportages ne déforme pas l'information ni induise en erreur ;
  - la recherche et la diffusion de l'information ;
  - la protection des sources et du matériel journalistique ;
  - le droit à l'information dans le respect du droit des personnes à la vie privée.

  Au sein de la branche Presse, chaque Directeur de publication est responsable des questions de déontologie éditoriale, conformément à la réglementation. L'ensemble des publicités des secteurs réglementés (par exemple, les offres de crédit, les allégations en matière de santé, les annonces de voyance, la publicité comparative, l'emploi de la langue française, la conformité à la loi Evin…) sont systématiquement soumises à l'appréciation du Secrétariat Général. La validité des publicités est ainsi appréciée, notamment, au regard des lois en vigueur, des dispositions du Code de la Consommation et des recommandations du Bureau de Vérification de la Publicité. Par ailleurs, les publicités pour les produits alcoolisés et les compléments alimentaires sont soumises aux avis de la Commission Publicité de l'APPM (Association pour la Promotion de la Presse Magazine) dont le Président est un membre du Comité de Direction de Hachette Filipacchi Médias. De la même manière, les articles rédactionnels présentant des marques d'alcool ou des concours sont soumis à l'appréciation du Secrétariat Général qui veille à leur conformité, notamment concernant le respect du message sanitaire.

- concernant les activités d'impression et de façonnage des livres, Hachette Livre mène depuis 2004 une politique de sensibilisation sociale auprès de ses fournisseurs situés hors Europe ; à ce jour, 40 % de ces fournisseurs sont déjà certifiés OHSAS 18001 (standard mondialement reconnu en terme d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail) et Hachette Livre incite ceux qui ne seraient pas encore certifiés à initier une démarche de certification. Ces actions de sensibilisation vont se poursuivre ;

  Par ailleurs, au sein de la branche Livre, certains éditeurs ont mis en place un code d'éthique spécifique qui vise à rappeler les principes fondamentaux de respect des droits de l'homme et des droits de l'enfant à l'ensemble de ses fournisseurs et sous-traitants participant, directement ou indirectement, au processus de production de ses produits ; à cet effet, et pour que ces principes s'imposent aux fournisseurs et sous-traitants, les contrats conclus avec les cocontractants prévoient l'opposabilité de ce document.

  Le code rappelle ainsi un certain nombre de valeurs fondamentales, pour la plupart issues des principes de l'OIT, que les fournisseurs et sous-traitants de la société se doivent de respecter : la prohibition du travail des enfants, de la discrimination ainsi que du travail forcé et des pratiques disciplinaires ; l'engagement d'assurer la santé et la sécurité sur les lieux de travail ainsi que des conditions de rémunération acceptables et des horaires de travail raisonnables.

  Enfin, le code prévoit que l'éditeur concerné puisse faire contrôler le parfait respect de ses principes par les fournisseurs et sous-traitants et, en conséquence, puisse diligenter pendant la durée des contrats de fabrication tout audit de conformité dans les locaux des fournisseurs et sous-traitants et dans tout site de production des fournisseurs et sous-traitants. En cas de non-respect des dispositions du code, des sanctions pouvant aller jusqu'à la résiliation du contrat accompagnée d'une pénalité financière sont susceptibles d'être prises à l'encontre du contrevenant.

  Au cours de l'exercice 2005, des audits de conformité ont été réalisés parmi lesquels certains ont donné lieu à des demandes d'actions correctives formulées aux fournisseurs et sous-traitants concernés (notamment, la diminution du temps hebdomadaire de travail des ouvriers et le respect des règles liées aux conditions de travail et d'hygiène). Un audit de contrôle sera effectué pour valider la prise en compte par les fournisseurs concernés des actions correctives demandées.

- au sein de la branche Audiovisuelle, le Secrétariat Général intervient régulièrement auprès des sociétés chargées, au sein de Lagardere Active, de la commercialisation de l'espace publicitaire pour les conseiller sur la réglementation applicable en la matière (notamment en matière de publicité réglementée). De la même manière, le Secrétariat Général répond aux interrogations spécifiques des opérationnels sur le contenu des messages publicitaires diffusés à l'antenne.

  En matière de radio, la Direction Générale d'Europe 1, radio d'information, est particulièrement vigilante au respect de la déontologie de la profession de journaliste, qui est garante de la crédibilité de l'entreprise et dont la violation pourrait porter sévèrement atteinte à son activité. Cette vigilance est exercée de la même manière par la Direction Générale des radios musicales auprès des rédacteurs en chef de ses radios.

L'indépendance d'Europe 1

L'entreprise Europe 1 est indépendante par tradition, conviction et pratique. Elle n'est soumise à aucune pression car elle veille à l'expression des différents courants d'expression. Éditeur d'information et de programmes, Europe 1 veille au respect de l'impartialité et au pluralisme de toute l'antenne. De fait, notre indépendance est protégée par quatre forces :

- la première, c'est bien évidemment les journalistes, avec leur déontologie, leurs règles, leurs exigences, leur sens des responsabilités. S'ils obéissent à des instructions, ils perdent toute crédibilité, ils n'existent plus sur le plan professionnel. Ils savent que quiconque, radio ou télévision, obéit à des influences extérieures perd tout crédit et s'affaiblit durablement ;
- la seconde, c'est le public. Aujourd'hui informé, il est lucide, exigeant et il a la capacité de choisir dans l'instant. Il n'a confiance que dans les médias dont il a la preuve de l'indépendance, ceux qui font le parti de la liberté, pas celui de la soumission. Le public n'est pas fou. Il repère tout média manipulé. Si la donne est truquée, il va écouter ou regarder ailleurs. Rien n'est plus contre-productif, y compris sur le plan commercial, que la dépendance ;
- la troisième force, c'est la créativité, la qualité et la cohésion des équipes. C'est la clé des résultats qui permettent de financer les ressources garantes de cette indépendance. On est d'autant plus libres et fort qu'on ne tend la main à personne ;
- la quatrième force, évidemment, c'est un actionnaire puissant et solidaire. Il reconnaît l'indépendance des équipes qu'il nomme comme un préalable systématique, respecté aussi bien dans le Groupe qu'à l'extérieur. C'est une manière d'accroître notre efficacité.

Le métier d'éditeur est inséparable de l'éthique. Il faut être exigeant d'abord avec soi-même. Être exhaustif, rigoureux, neutre, impartial. Pas de déférence, mais du respect. Un évènement ne s'explique jamais par une seule version. L'indépendance est protégée par les conventions et les contrats, mais c'est avant tout un moteur, un état d'esprit qui fait vibrer Europe 1 depuis plus de cinquante ans.

Jean-Pierre Elkabbach

Dans le cadre de ses programmes, la Direction des radios musicales veille aux principes de respect de la personne humaine, d'égalité entre les hommes et les femmes et de protection des enfants et des adolescents. Elle est particulièrement attentive à prévenir tout dérapage qui pourrait heurter la sensibilité de ses jeunes auditeurs. À cette fin, les contrats de travail des animateurs, qui prévoient les conditions de leur intervention sur les antennes, imposent systématiquement une obligation de respect des lois, de l'ordre public, des bonnes mœurs ou de la sécurité du pays.

Enfin, l'ensemble des chaînes "jeunesse" du Groupe ont pour principe un strict respect des enfants et notamment leur protection contre les contenus à risque. Ce principe guide l'ensemble des choix éditoriaux de chacune de ces chaînes. Concernant plus particulièrement Gulli, qui est une chaîne destinée aux enfants de 6 à 15 ans, un comité d'éthique composé de spécialistes du monde de l'enfance est chargé de générer à la fois une réflexion générale sur la place de la télévision auprès des enfants et une réflexion sur la chaîne et ses programmes.

6_1 Informations patrimoniales et actionnariales 134

6_1_1 Synthèse des données financières par action 134
6_1_2 Création de valeur pour l'actionnaire 134
6_1_3 Politique de distribution de dividendes 134
6_1_4 Évolution du cours de Bourse (derniers cours) du 1er janvier 2004 au 20 février 2006 135

6_2 Présentation de la situation financière et des résultats consolidés de Lagardère SCA 136

6_3 Comptes consolidés de Lagardère SCA au 31 décembre 2005 146

6_4 Présentation des comptes sociaux de Lagardère SCA 256

6_5 Comptes sociaux de Lagardère SCA au 31 décembre 2005 260

6_6 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux 276

6_7 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés 278

6_8 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées 280

6_9 Honoraires des Commissaires aux Comptes 282

6

Informations concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats

6_1 INFORMATIONS PATRIMONIALES ET ACTIONNARIALES

6_1_1 Synthèse des données financières par action

	2001		2002		2003		2004		2005	
(en €)	non dilué	dilué[1]	non dilué	dilué[2]	non dilué	dilué[2]	non dilué	dilué[2]	non dilué	dilué[2]
Résultat net consolidé– part du Groupe par action	4,59	4,41	(2,16)	(2,16)	2,47	2,42	3,65	3,44	4,88	4,74
Capitaux propres– part du Groupe par action	30,63	29,08	27,32	27,31	28,75	28,86	28,68	31,28	31,45	33,72
MBA par action	4,26	4,04	4,41	4,34	6,02	5,88	8,75	8,76	9,52	9,23
Cours de l'action au 31.12	47,00		38,71		45,77		53,10		65,00	
Dividende	0,82		0,82		0,90		1,00 + 2,00[3]		1,10[4]	

(1) Dilution tenant compte des actions à créer sur BSA, sur options de souscription et sur conversion d'obligations.
(2) Dilution tenant compte des actions à créer sur options de souscription.
(3) 1 € par action au titre du dividende annuel suivi d'un dividende exceptionnel de 2 € par action.
(4) Dividende qui sera soumis au vote des actionnaires lors de l'Assemblée Générale du 2 mai 2006.

6_1_2 Création de valeur pour l'actionnaire

À l'occasion du passage aux normes IFRS, le Groupe a redéfini ses indicateurs de performance.
La mesure de la création de valeur ne fait plus l'objet d'un calcul spécifique.

6_1_3 Politique de distribution de dividendes

Les dividendes versés aux actionnaires, au titre des exercices 2001, 2002, 2003, et 2004* (dividende annuel de 1 €), se sont élevés respectivement (montants totaux) à 110,8 M€, 111,2 M€, 122,8 M€ et 136,7 M€.
Pour les deux dernières années, ces montants ont représenté 36,8 % et 35,8 % du résultat net consolidé part du Groupe (hors dividende exceptionnel).

* Pour cette dernière année, seul le dividende annuel de 1 € est retenu. Le dividende exceptionnel de 2 € n'a donc pas été pris en compte (voir note 3 du tableau 6_1_1).

6_1_4 Évolution du cours de Bourse (derniers cours) du 1er janvier 2004 au 20 février 2006

Dernier cours de Bourse depuis le début de l'année 2004

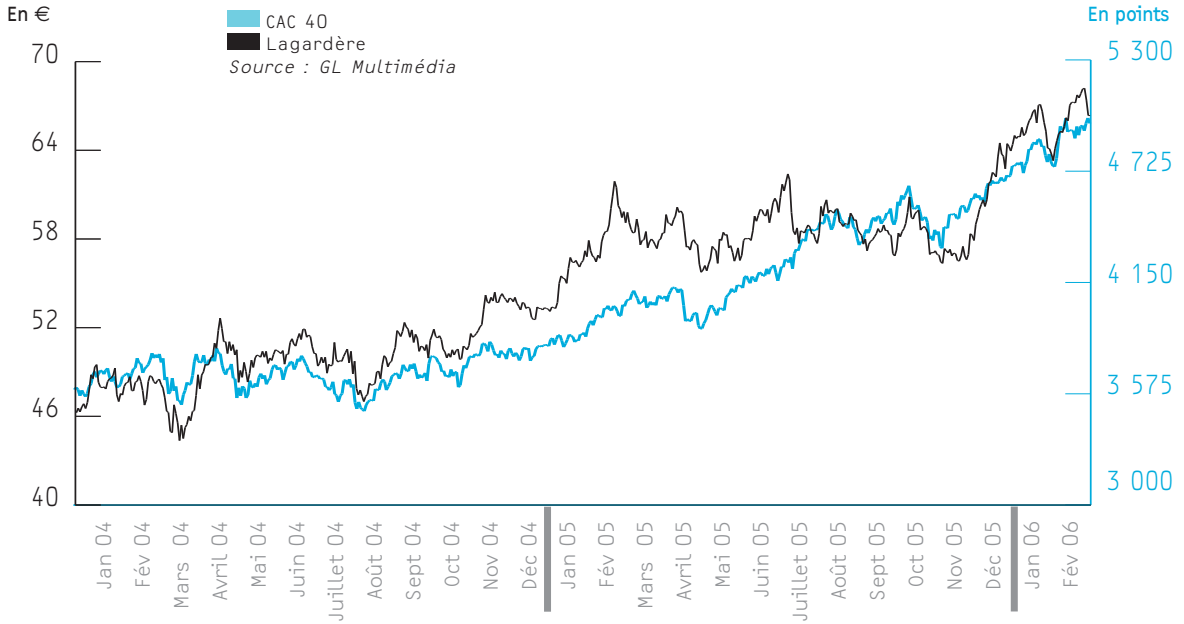

6_2 PRÉSENTATION DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DES RÉSULTATS CONSOLIDÉS DE LAGARDÈRE SCA

6_2_1 Présentation générale

En application du règlement européen du 19 juillet 2002, les comptes consolidés du groupe Lagardère sont établis à effet du 1er janvier 2005 conformément aux normes IFRS. Ces normes ont été appliquées avec effet rétrospectif dans le bilan d'ouverture au 1er janvier 2004, à l'exception des normes IAS 32 et IAS 39 sur les instruments financiers introduites à effet du 1er janvier 2005. À cette exception près, les comptes comparatifs présentés au titre de 2004 sont des comptes pro forma retraités suivant les mêmes principes IFRS que ceux appliqués au 31 décembre 2005.

Toutes les données chiffrées qui suivent sont exprimées en millions d'euros (M€).

Les comptes de résultats simplifiés se résument comme suit :

	31.12.05	31.12.04
Chiffre d'affaires	**13 013**	**12 296**
Résultat avant charges financières et impôts	**920**	**889**
Charges financières nettes	(76)	(97)
Charge d'impôts	(142)	(240)
Résultat net consolidé	**702**	**552**
dont part du Groupe	*670*	*495*
dont part des minoritaires	*32*	*57*

Les analyses qui suivent sont présentées par pôle d'activité.

6_2_2 Lagardère Media

Le pôle Lagardère Media comprend les activités Livre, Presse, Distribution Services et Lagardere Active.

Comparé à l'exercice 2004, le périmètre au 31 décembre 2005 du pôle Media comporte les principales modifications suivantes :

Branche Livre

- Consolidation par intégration globale et sur douze mois du groupe d'édition britannique Hodder Headline qui, sur l'exercice 2004, n'était intégré qu'à compter du 1er octobre.

Branche Presse

- Consolidation par intégration proportionnelle et sur douze mois de 49 % de Psychologies Magazine qui, sur l'exercice 2004, n'était intégré qu'à compter du 1er juillet.

Branche Distribution Services

- Consolidation par intégration globale à compter du 1er novembre 2005 des activités nouvellement acquises en Asie Pacifique.

Branche Lagardere Active

- En janvier 2005, échange avec le groupe Canal+ des participations croisées détenues dans multiThématiques et Lagardère Thématiques. Au terme de cet échange, le Groupe a cédé à Canal+ sa participation de 30 % dans multiThématiques et porté sa participation dans Lagardère Thématiques de 51 % à 100 %. En 2004, la participation dans multiThématiques était consolidée par mise en équivalence et Lagardère Thématiques était intégrée globalement.
- Intégration globale de la radio polonaise Eurozet désormais détenue à 95 % au lieu d'une intégration proportionnelle à 49 % en 2004.

L'évolution des principaux indicateurs se présente comme suit :

Comptes de résultat

	31.12.05	31.12.04*
Chiffre d'affaires	**7 901**	**7 501**
Résultat opérationnel courant des sociétés intégrées	503	470
Résultat des sociétés mises en équivalence	63	41
Éléments non récurrents	(67)	35
Résultat avant charges financières et impôts	**499**	**546**
Charges financières nettes	(52)	(59)
Résultat avant impôts	**447**	**487**

* Contributions recalculées rétrospectivement afin de réajuster les redevances facturées par le Hors Pôles sur les bases et taux appliqués en 2005.

Financement

	31.12.05	31.12.04
Marge brute d'autofinancement	662	684
Variation du besoin en fonds de roulement	2	41
Flux générés par l'activité	**664**	**725**
Intérêts payés, encaissés et impôts payés	(219)	(274)
Flux opérationnels	**445**	**451**
Investissements	(223)	(624)
– incorporels et corporels	*(161)*	*(204)*
– financiers	*(62)*	*(420)*
Cessions d'actifs	65	726
– incorporels et corporels	*14*	*23*
– financiers	*51*	*703*
(Augmentation) diminution des placements financiers	582	(13)
Flux nets d'investissements	**424**	**89**
Somme des flux opérationnels et d'investissements	**869**	**540**

	31.12.05	31.12.04
Fonds opérationnels employés*	**4 163**	**3 793**

* Somme des actifs non courants nets des passifs non courants (hors dettes financières) et du besoin en fonds de roulement.

6 INFORMATIONS CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS

L'exercice 2005, dans un environnement publicitaire et de consommation en très faible croissance, est principalement marqué par le développement des activités d'édition de livres et de distribution, par une activité soutenue du pôle Audiovisuel, par une très faible progression des recettes de publicité et de ventes de magazines. Hachette Filipacchi Médias fait face à des conditions de marché difficiles, mais la politique de lancements de titres se poursuit avec des succès confirmés sur des titres tels que *Public* et *Choc*. Hachette Distribution Services bénéficie de la reprise du trafic aérien et de la croissance soutenue dans les Pays de l'Est et en Australie.

Dans ce cadre, la progression du chiffre d'affaires des activités médias s'inscrit à 5,3 % à périmètre et change courants. Les variations des taux de change (calculés en taux moyen de l'exercice) n'ont qu'un impact marginal, du fait notamment de la stabilité du taux de conversion euro/dollar US entre les exercices 2005 et 2004. Par ailleurs, la croissance du chiffre d'affaires des activités médias bénéficie de la consolidation en année pleine du groupe d'édition Hodder Headline, soit un impact positif de 176 M€.

Hors incidences liées aux variations de périmètre et de change, la progression ressort à 2,5 %. Elle est positive dans l'ensemble des branches d'activités, mais plus particulièrement marquée pour Lagardere Active qui enregistre en 2005 un taux de croissance interne de 9,2 %.

Le résultat opérationnel courant des sociétés intégrées s'établit à 503 M€ enregistrant par rapport à 2004 une progression de 33 M€, soit 7,1 % à périmètre et change courants, étant préalablement précisé que :

- à effet du 1er janvier 2005, le groupe Lagardère a modifié les règles de refacturation par le Hors Pôles des frais centraux encourus pour la gestion des activités médias ce qui a eu pour conséquence d'augmenter la redevance mise à la charge des Unités Opérationnelles du pôle Media, avec pour contrepartie une augmentation équivalente de la contribution du Hors Pôles (modifications sans impact sur l'ensemble consolidé).
  Afin de présenter des comptes comparables à 2005, les comptes comparatifs rappelés au titre de 2004 ont été retraités sur une base pro forma qui intègre une allocation des coûts centraux recalculée suivant les règles appliquées en 2005. Au 31 décembre 2004, il s'ensuit une charge *pro forma* additionnelle dans le pôle Lagardère Media de 27 M€, contrebalancée par une amélioration d'égal montant du résultat des activités Hors Pôles ;
- la charge enregistrée dans le pôle Media au titre de l'avantage accordé au personnel par suite de l'attribution de plans d'options sur actions s'élève à 22 M€ au 31 décembre 2005 contre 10 M€ au 31 décembre 2004. Cette progression tient notamment au fait que l'exercice 2004 ne prenait en compte que la charge induite par le plan mis en place le 18.12.2003 à laquelle s'ajoute en 2005 la charge induite par le plan mis en place le 20.11.2004.

Hors coût des plans d'options, la progression du résultat ressort à 9,3 %.

L'évolution du résultat opérationnel des sociétés intégrées s'analyse par branche de la façon suivante :

- le résultat de Hachette Livre a progressé de 25 M€, toujours porté par le développement équilibré de l'ensemble des activités d'édition et de distribution françaises et par de belles performances en Espagne. La progression des résultats est également liée à l'effet "Dan Brown", dont les romans *Da Vinci Code* et *Anges et Démons* ont encore connu un succès exceptionnel, ainsi qu'aux bonnes ventes réalisées sur les livres attributaires de prix littéraires. Les activités nouvellement consolidées de Hodder Headline apportent une contribution additionnelle qui s'élève à 20 M€ ;

- Le résultat de la branche Presse présente un recul de 7 M€ dont 3 M€ proviennent de la progression des charges de plans d'options. Par ailleurs, l'amélioration des résultats du groupe en France (hors presse télévisée), en Italie et au Japon ne compense pas la croissance insuffisante des recettes publicitaires constatée dans la plupart des pays à laquelle s'ajoute la perte du contrat de custom publishing de Philip Morris aux États-Unis ;
- le résultat de la branche Hachette Distribution Services est en croissance de 5 M€. À la progression des résultats de la Pologne et des points de vente en aéroports s'ajoute la très belle performance du pôle Australie-Asie Pacifique ;
- Le résultat de la branche Lagardere Active affiche une progression de 10 M€ provenant de la forte croissance des activités de production et d'édition audiovisuelles.

Le résultat des sociétés mises en équivalence s'établit au 31 décembre 2005 à 63 M€, en progression de 22 M€ par rapport au 31 décembre 2004 grâce notamment aux bonnes performances de CanalSatellite (impact de + 6 M€) et parce que l'année 2004 intégrait une dépréciation exceptionnelle de 13 M€ sur la valeur des titres multiThématiques.

Au 31 décembre 2005, les éléments non récurrents du résultat avant charges financières et impôt se soldent par une perte nette de 67 M€.
Cette perte comporte :

- 25 M€ de coûts de restructuration, principalement engagés par la branche Presse dans le cadre de l'arrêt de *OhLà*, de la rationalisation des charges des agences photos et des plans d'économie mis en œuvre en France et aux États-Unis ;
- des pertes de valeur sur écarts d'acquisition et actifs incorporels pour 59 M€ qui concernent principalement certaines chaînes de télévision thématiques dont la valeur dans les comptes a été réduite du fait de l'alourdissement des coûts et de la concurrence croissante dans ce secteur, en partie liés à la TNT .

En 2004, les éléments non récurrents comprenaient une reprise de provision pour dépréciation des titres T-Online de 104 M€. Après neutralisation de l'incidence sur 2004 de cette reprise de provision, le résultat avant charges financières et impôts ressort en progression de 57 M€ soit + 12,9 %.

Les charges financières nettes sont en baisse de 7 M€ . Cette évolution intègre l'effet de la baisse de l'endettement portant charge d'intérêt du pôle Lagardère Media, suite à l'encaissement en 2005 du prix de cession de la plus grosse partie des titres T-Online détenus fin 2004 (582 M€).

Financement

La marge brute d'autofinancement s'élève à 662 M€, soit une baisse de 22 M€ par rapport à 2004, principalement imputable à la branche Presse.

Le besoin en fonds de roulement, en forte amélioration sur l'exercice 2004, a été stable sur l'exercice 2005 (diminution de 2 M€).

Compte tenu de la baisse des intérêts et impôts payés, les flux opérationnels dégagés en 2005 s'élèvent à 445 M€ contre 451 M€ en 2004.

Les investissements corporels et incorporels s'élèvent en 2005 à 161 M€, en retrait de 43 M€ par rapport à l'exercice 2004 qui intégrait l'acquisition de l'immeuble abritant le siège de la branche Presse en région parisienne pour 63 M€.

Sur l'exercice 2005, les investissements financiers s'élèvent à 62 M€, la principale acquisition portant sur un complément de participation de 46 % dans la société Eurozet, filiale polonaise du pôle Radios de Lagardere Active. En 2004, le principal investissement réalisé portait sur l'acquisition du groupe d'édition Hodder Headline par Hachette Livre (313 M€).

Les cessions d'actifs, 65 M€ en 2005, intègrent notamment le produit de la soulte payée par Groupe Canal+ à l'occasion du débouclage des participations croisées dans multiThématiques et Lagardère Thématiques ainsi que la cession de 10 % de l'éditeur Dalloz. Le montant important enregistré en 2004, soit 726 M€, comportait à hauteur de 667 M€ le prix encaissé au titre du rachat par Wendel des actifs Editis que le Groupe n'était pas autorisé à acquérir conformément à la décision de la Commission européenne.

Les cessions de valeurs mobilières de placement, soit 582 M€, représentent le prix encaissé sur la cession de la majeure partie du portefeuille d'actions T-Online. Au 31 décembre 2005, le Groupe détient une participation résiduelle de 5,5 millions d'actions (contre 69,6 millions d'actions détenues au 31 décembre 2004) valorisées dans les comptes et en valeur de marché à 45 M€.

L'ensemble de ces éléments conduit à dégager, en 2005, 869 M€ de ressources (somme des flux opérationnels et d'investissement) contre 540 M€ en 2004.

Au 31 décembre 2005, les fonds opérationnels employés s'établissent à 4 163 M€, en augmentation de 370 M€ par rapport au 31 décembre 2004 sous l'effet notamment de la revalorisation de certains actifs américains, le cours coté du dollar par rapport à l'euro ayant progressé d'environ 15 % au 31 décembre 2005 par rapport au même cours coté au 31 décembre 2004.

6_2_3 EADS

La présence du groupe Lagardère dans le domaine des hautes technologies est représentée par sa participation détenue dans le groupe EADS qui est consolidée par intégration proportionnelle sur la base du pourcentage d'intérêt financier, respectivement de 14,95 % pour l'exercice 2005 et 15,10 % pour l'exercice 2004.

À périmètre courant, les principaux indicateurs, exprimés en quote-part attribuable au groupe Lagardère, sont les suivants :

Comptes de résultat

	31.12.05	31.12.04
Chiffre d'affaires	**5 112**	**4 795**
Résultat opérationnel courant des sociétés intégrées	392	350
Résultat des sociétés mises en équivalence	31	13
Éléments non récurrents	(3)	(18)
Résultat avant charges financières et impôts	**420**	**345**
Charges financières nettes	(23)	(45)
Résultat avant impôts	**397**	**300**

Financement

	31.12.05	31.12.04
Marge brute d'autofinancement	644	551
Variation du besoin en fonds de roulement	155	264
Flux générés par l'activité	**799**	**815**
Intérêts payés, encaissés et impôts payés	(29)	(52)
Flux opérationnels	**770**	**763**
Investissements	(578)	(681)
- incorporels et corporels	*(427)*	*(554)*
- financiers	*(151)*	*(127)*
Cessions d'actifs	176	112
- incorporels et corporels	*53*	*17*
- financiers	*123*	*95*
(Augmentation) diminution des placements financiers	(123)	(11)
Flux nets d'investissements	**(525)**	**(580)**
Somme des flux opérationnels et d'investissements	**245**	**183**

	31.12.05	31.12.04
Fonds opérationnels employés*	**1 106**	**578**

* Somme des actifs non courants nets des passifs non courants (hors dettes financières) et du besoin en fonds de roulement.

Commentaires sur l'activité

La contribution en chiffre d'affaires d'EADS s'établit à 5 112 M€, en progression de 6,6 % par rapport aux comptes du 31 décembre 2004 qui affichaient un chiffre de 4 795 M€.

Les principaux moteurs de croissance sont Airbus, dont l'augmentation du chiffre d'affaires atteint 9,7 % grâce à l'amélioration du volume d'avions livrés (378 appareils livrés en 2005 contre 320 à fin décembre 2004) et Eurocopter, qui bénéficie également de la forte augmentation de ses livraisons et de la consolidation d'Australian Aerospace. Le chiffre d'affaires cumulé des activités Défense d'EADS est resté stable, en raison du décalage sur le premier semestre 2006 de la prise en compte des recettes générées par l'A400M.

Au terme de l'exercice 2005, les prises de commandes d'EADS (à 100 %) s'inscrivent en nette amélioration, à 92,6 Mds€, reflétant une augmentation forte des commandes d'Airbus et de grands contrats de défense comme le Tigre, le NH90 ou l'A400M à l'export.

Le carnet de commande s'élève à 253 Mds€ (à 100 %), soit 37 % de hausse par rapport à l'exercice précédent, bénéficiant notamment d'un taux de clôture du Dollar US plus favorable de 1 euro = 1,18 US$ (contre 1 euro = 1,36 US$ en 2004). À ce jour, le carnet de commandes d'EADS est le plus important dans les secteurs de l'aérospatial et de la défense au niveau mondial.

Au 31 décembre 2005, la contribution d'EADS au résultat opérationnel courant des sociétés intégrées s'établit à 392 M€, en progression par rapport aux 350 M€ enregistrés en 2004. Cette performance est principalement attribuable à Airbus et à la division Espace.

En effet, l'avionneur européen a conforté sa première position sur le marché de l'aviation commerciale en 2005, en réalisant sa meilleure année en termes de livraisons et de rentabilité notamment grâce au programme de réduction des coûts "Route 06". La baisse des dépenses de recherche et développement est concomitante à l'augmentation de la capitalisation des frais de développement inhérents à l'A380 et à la mise en production de la version passagers de l'appareil.

L'augmentation du résultat opérationnel de la division Avions de Transport Militaire reflète le succès des opérations et la fin du processus de restructuration de l'année précédente.

Eurocopter affiche un résultat opérationnel en hausse par rapport à 2004, malgré une légère dégradation de sa marge s'expliquant par un mix produit moins favorable, par l'impact de la couverture du risque de change et par l'augmentation des dépenses de recherche et développement.

La progression du résultat opérationnel de la division Espace au cours de l'exercice témoigne de la croissance de l'activité malgré un environnement commercial toujours défavorable et de l'incidence positive d'une base de coûts allégée, après une restructuration aujourd'hui terminée.

À fin 2005, le résultat opérationnel de la division Systèmes de Défense et de Sécurité se réduit par rapport à l'exercice précédent, notamment en raison de la reprise d'une provision pour contentieux enregistrée en 2004 et des charges affectées aux activités Drones en 2005. Ce repli a cependant été quasiment compensé par l'amélioration des performances opérationnelles.

Les Autres Activités n'étant rattachées à aucune division (ATR, EADS EFW, EADS Socata et EADS Sogerma Services) présentent un résultat opérationnel globalement en baisse par rapport à fin 2004, malgré des contributions positives d'ATR, d'EADS EFW et d'EADS Socata. Le déficit d'EADS Sogerma Services s'est sensiblement creusé par rapport à 2004, notamment à cause de pertes d'exploitation, de la dépréciation d'actifs et de charges de restructuration.

Le résultat des sociétés mises en équivalence représente pour sa quasi-totalité la contribution de Dassault Aviation.

La somme des flux opérationnels et d'investissements s'élèvent à 245 M€, en amélioration par rapport à 2004, s'expliquant notamment par des flux opérationnels stables soutenus par une marge brute d'autofinancement en progression et par la baisse des investissements liés au développement de l'A380.

6_2_4 Synthèse des résultats

À partir du résultat des activités avant impôt, le résultat net consolidé s'obtient de la façon suivante :

	31.12.05	31.12.04
Activités	844	787
Hors Pôles	-	5
Résultat avant impôts	**844**	**792**
Charge d'impôts	(142)	(240)
Résultat net consolidé	**702**	**552**
dont part du Groupe	*670*	*495*
dont part des minoritaires	*32*	*57*

- le Hors Pôles comprend les entités non spécifiquement rattachables aux pôles opérationnels présentés ci-dessus.

Comptes de résultat

	31.12.05	31.12.04*
Résultat opérationnel courant des sociétés intégrées	1	3
Éléments non récurrents	-	(5)
Résultat avant charges financières et impôts	**1**	**(2)**
Produits financiers nets	(1)	7
Résultat avant impôts	**0**	**5**

* Résultats recalculés rétrospectivement afin de réajuster les redevances facturées au pôle Media sur les bases et taux appliqués en 2005, soit une incidence positive pour le Hors Pôles de 27 M€ sur l'année 2004.

Le résultat opérationnel courant comprend, pour l'essentiel, les frais de fonctionnement qui restent à la charge des holdings centraux ainsi que la contribution apportée par le département Pièces Détachées de Matra Automobile. Il comprenait également en 2004 les activités de la Banque Arjil, cédées fin 2004.

- La charge d'impôt s'élève pour l'exercice 2005 à 142 M€ contre 240 M€ pour l'exercice 2004, soit une baisse de 98 M€. L'impôt d'EADS augmente de 18 M€ en conséquence de la progression des résultats. Pour la partie hors EADS, la baisse d'impôt représente 116 M€ et aboutit à une charge fiscale de 16 M€. Elle s'explique par des profits non récurrents de 99 M€ qui sont la conséquence, d'une part, de la résolution de contentieux fiscaux antérieurement provisionnés, d'autre part, des nouvelles règles publiées dans la loi de Finances 2005 en matière de taxation des schémas de sortie des TSDI.

6_2_5 Financement

6_2_5_1 TABLEAU DE FINANCEMENT

Au 31 décembre 2005, les flux opérationnels sont positifs de 1 215 M€, dont 445 M€ en provenance des activités Media et 770 M€ en provenance d'EADS. Par rapport à 2004, la progression ressort à 60 M€. Les flux générés par les activités Media et EADS sont stables entre les deux exercices. La progression provient des activités Hors Pôles dont les flux 2005 sont à l'équilibre alors qu'ils étaient négatifs de 59 M€ en 2004. Ce phénomène est notamment lié, d'une part, à l'augmentation en 2005 des refacturations de frais centraux encaissées auprès des branches Media, d'autre part, au fait que l'exercice 2004 avait supporté des frais non récurrents liés à la reprise de certains actifs Editis.

Les flux d'investissement s'élèvent en 2005 à 826 M€, en retrait de 495 M€ par rapport à l'exercice précédent du fait principalement de l'acquisition d'Hodder Headline réalisée en 2004 (313 M€).

Les flux de cessions s'élèvent à 254 M€ contre 835 M€ en 2004. Ce dernier chiffre comportait, à hauteur de 667 M€, le prix encaissé sur la revente des actifs Editis à Wendel. À ces montants, viennent s'ajouter les variations de placements financiers qui représentent une ressource de 459 M€ en 2005, principalement représentée par la cession des actions T-Online (582 M€).

Au total, la somme des flux opérationnels et des flux d'investissements s'élève à 1 102 M€ en 2005 contre 646 M€ en 2004.

Les flux liés aux opérations sur capitaux propres sont négatifs de 444 M€ et comprennent pour les principaux éléments :

- l'augmentation de capital réalisée chez Lagardère SCA par exercice d'options de souscription d'actions consenties au personnel (+ 40 M€) ;
- des acquisitions d'actions propres (– 54 M€) ;
- les dividendes versés (– 412 M€ dont 272 M€ au titre du dividende exceptionnel de 2 € par action versé en juillet 2005).

Les flux liés aux opérations de financement sont négatifs de 1 095 M€, pour l'essentiel en provenance de la holding Lagardère SCA qui a procédé en 2005 au remboursement du Crédit Syndiqué 2003 (700 M€), ainsi qu'au rachat puis au remboursement des obligations échangeables en actions T-Online (767 M€). En contrepartie, ont été mis en place un nouveau Crédit Syndiqué de 2,2 Mds€, tiré à hauteur de 250 M€ au 31 décembre 2005, ainsi qu'un Crédit Structuré de 151 M€.

Après prise en compte de l'incidence des différences de conversion et autres opérations de reclassement, l'ensemble de ces flux aboutit à une baisse de la trésorerie courante de 425 M€ par rapport au 31 décembre 2004. À fin 2005, celle-ci s'établit à 1 898 M€.

6_2_5_2 ENDETTEMENT FINANCIER NET

L'endettement financier net se calcule comme suit :

	31.12.2005			31.12.2004		
	Hors EADS	EADS	Total Groupe	Hors EADS	EADS	Total Groupe
Placements financiers et trésorerie	849	1 498	2 347	1 957	1 414	3 371
Dettes financières non courantes	(1 280)	(627)	(1 907)	(1 819)	(665)	(2 484)
Dettes financières courantes	(644)	(659)	(1 303)	(1 211)	(109)	(1 320)
Trésorerie (endettement) financier net	**(1 075)**	**212**	**(863)**	**(1 073)**	**640**	**(433)**

Par rapport au 31 décembre 2004, l'endettement net progresse de 430 M€ qui s'analysent, pour les principaux éléments, de la façon suivante :

	Hors EADS	EADS	Total Groupe
Trésorerie (endettement) net au 31.12.04	**(1 073)**	**640**	**(433)**
Somme des flux opérationnels et d'investissements telle qu'explicitée au tableau de financement	857	245	1 102
Flux liés aux opérations sur les capitaux propres, tels qu'explicités au tableau de financement	(369)	(75)	(444)
Cession des valeurs mobilières de placement T-Online	(582)	-	(582)
Dettes sur engagements de rachats d'intérêts minoritaires	(76)	(523)	(599)
Réduction, pour mise à la juste valeur, des dettes financières couvertes par des produits dérivés	118	-	118
Reclassements de trésorerie dans le pôle EADS	-	(66)	(66)
Incidence des effets de change	28	4	32
Périmètre et divers	22	(13)	9
Trésorerie (endettement) net au 31.12.05	**(1 075)**	**212**	**(863)**

6_3 COMPTES CONSOLIDÉS DE LAGARDÈRE SCA AU 31 DÉCEMBRE 2005

Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2005

(en M€)		31.12.05	31.12.04 IFRS
Chiffre d'affaires	*(notes 6 et 7)*	13 013	12 296
Produits annexes		519	542
Produits des activités ordinaires		13 532	12 838
Achats et variation de stocks		(7 210)	(6 602)
Production immobilisée		6	2
Production stockée		349	(17)
Charges externes		(2 291)	(2 127)
Charges de personnel	*(note 8)*	(2 949)	(2 746)
Dotations aux amortissements		(334)	(343)
Autres (charges) et produits	*(note 9)*	(277)	(170)
Contribution des sociétés mises en équivalence	*(note 16)*	94	54
RÉSULTAT AVANT CHARGES FINANCIÈRES ET IMPÔTS	*(note 6)*	**920**	**889**
Charges financières nettes	*(note 10)*	(76)	(97)
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS		**844**	**792**
Charge d'impôts	*(note 11)*	(142)	(240)
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ		**702**	**552**
dont part du Groupe		670	495
dont part des minoritaires	*(note 24)*	32	57
Résultat net – part du Groupe par action	*(note 12)*	*4,88*	*3,65*
Résultat net – part du Groupe dilué par action	*(note 12)*	*4,74*	*3,44*

Tableau de financement consolidé au 31 décembre 2005

(en M€)		31.12.05	31.12.04
Résultat net		**702**	**552**
Impôt sur le résultat		142	240
Charges financières nettes		76	97
Résultat avant charges financières et impôts		**920**	**889**
Dotations aux amortissements		334	343
Pertes de valeur, dotation aux provisions et autres éléments non monétaires		130	(25)
(Gain) perte sur cessions d'actifs		(23)	(8)
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		40	42
Résultat des sociétés mises en équivalence		(94)	(54)
MBA avant charges financières et impôts		**1 307**	**1 187**
Variation du besoin en fonds de roulement		146	223
Flux générés par l'activité		**1 453**	**1 410**
Intérêts payés		(130)	(162)
Intérêts encaissés		81	94
Impôts payés		(189)	(187)
Flux opérationnels	**(A)**	**1 215**	**1 155**
Investissements			
Incorporels et corporels		(591)	(770)
Titres de participation		(92)	(410)
Autres actifs non courants		(143)	(141)
Total investissements	**(B)**	**(826)**	**(1 321)**
Cessions ou diminutions de l'actif immobilisé			
Prix de vente des immobilisations cédées			
Incorporelles et corporelles		67	41
Titres de participation		63	681
Diminution des autres actifs non courants		124	113
Total cessions	**(C)**	**254**	**835**
(Augmentation) diminution des placements financiers	**(D)**	459	(23)
Flux d'investissements	**(E) = (B)+(C)+(D)**	**(113)**	**(509)**
Somme des flux opérationnels et d'investissements	**(F) = (A)+(E)**	**1 102**	**646**
Opérations sur les capitaux propres			
Augmentation de capital de la société mère		40	32
Variation des intérêts minoritaires sur mouvements en capital		17	9
Variation des actions d'autocontrôle		(54)	(27)
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère*		(412)	(126)
Dividendes versés aux intérêts minoritaires		(35)	(26)
Mouvements financiers			
Augmentation des dettes financières		488	98
Diminution des dettes financières		(1 583)	(167)
Flux de financement	**(G)**	**(1 539)**	**(207)**
Autres mouvements			
Trésorerie sur entrée de périmètre Editis			128
Différences de conversion sur la trésorerie		19	(6)
Autres éléments		(7)	4
Total des autres mouvements	**(H)**	**12**	**126**
Variation de trésorerie	**(I) = (F)+(G)+(H)**	**(425)**	**565**
Trésorerie début de période		**2 323**	**1 758**
Trésorerie fin de période	*(note 23)*	**1 898**	**2 323**

* Y compris quote-part du résultat versé aux associés commandités.

Bilan consolidé au 31 décembre 2005

ACTIF *(en M€)*		31.12.05	31.12.04
Immobilisations incorporelles	*(note 14)*	1 745	1 611
Écarts d'acquisition	*(note 13)*	2 649	2 468
Immobilisations corporelles	*(note 15)*	2 689	2 512
Titres mis en équivalence	*(note 16)*	1 542	1 523
Autres actifs non courants	*(note 18)*	1 194	620
Impôts différés – Actif	*(note 11)*	505	457
Autres actifs destinés à la vente		132	–
Actifs non courants		**10 456**	**9 191**
Stocks et en-cours	*(note 19)*	2 874	2 420
Créances clients et comptes rattachés	*(note 20)*	2 039	1 935
Autres actifs courants	*(note 21)*	1 273	1 049
Placements financiers	*(note 22)*	253	844
Trésorerie	*(note 23)*	2 094	2 527
Actifs courants		**8 533**	**8 775**
Total Actif		**18 989**	**17 966**

Bilan consolidé au 31 décembre 2005

PASSIF *(En M€)*		31.12.05	31.12.04
Capital social		866	859
Primes et réserves		2 783	2 537
Résultat de la période (part du Groupe)		670	495
Intérêts des minoritaires	*(note 24)*	142	272
Capitaux propres	*(note 24)*	**4 461**	**4 163**
Provisions pour retraites et obligations assimilées	*(note 25)*	725	708
Provisions pour risques et charges non courantes	*(note 25)*	624	575
Dettes financières non courantes	*(note 26)*	1 907	2 484
Autres passifs non courants	*(note 28)*	1 815	1 525
Impôts différés – Passif	*(note 11)*	761	529
Autres passifs destinés à la vente		9	–
Passifs non courants		**5 841**	**5 821**
Provisions pour risques et charges courantes	*(note 25)*	673	687
Dettes financières courantes	*(note 26)*	1 303	1 320
Fournisseurs et comptes rattachés		2 707	2 523
Autres passifs courants	*(note 28)*	4 004	3 452
Passifs courants		**8 687**	**7 982**
Total Passif		**18 989**	**17 966**

Capitaux propres

(en M€)	Capital social	Primes d'émission	Autres réserves	Actions propres	Écarts de conversion	Écarts d'évaluation	Intérêts minoritaires	Capitaux propres
Solde au 01.01.2004	**852**	**1 378**	**1 337**	**(194)**	**237**		**243**	**3 853**
Variation des écarts de conversion					(121)		(12)	**(133)**
Résultat de la période			495				57	**552**
Total produits et charges de la période			***495***		***(121)***		***45***	***419***
Distribution de dividendes			(126)				(25)	**(151)**
Augmentation de capital de la société mère*	7	25						**32**
Variation des actions propres				(16)				**(16)**
Rémunérations sur base d'actions			17					**17**
Variation de périmètre							9	**9**
Solde au 31.12.2004	**859**	**1 403**	**1 723**	**(210)**	**116**		**272**	**4 163**
Variation des écarts de conversion					122		1	**123**
Variation de juste valeur								
des instruments financiers dérivés						(555)		**(555)**
des titres non consolidés						6		**6**
Résultat de la période			670				32	**702**
Total produits et charges de la période			***670***		***122***	***(549)***	***33***	***276***
Introduction des normes IAS 32 et 39			(175)			733	(122)	**436**
Distribution de dividendes			(412)				(21)	**(433)**
Augmentation de capital de la société mère*	7	32						**39**
Augmentation de capital attribuable aux intérêts minoritaires							36	**36**
Variation des actions propres				44				**44**
Variation des instruments de capitaux propres			(81)					**(81)**
Rémunérations sur base d'actions			37					**37**
Variation de périmètre et autres							(56)	**(56)**
Solde au 31.12.2005	**866**	**1 435**	**1 762**	**(166)**	**238**	**184**	**142**	**4 461**

* Levées d'options.

Impact de la consolidation du groupe EADS sur les comptes Lagardère

Le groupe EADS a été constitué en juillet 2000 sur la base d'un accord conclu le 14 octobre 1999 entre les sociétés DaimlerChrysler, Lagardère SCA et l'État français en vue de regrouper les activités des sociétés Aerospatiale Matra et Dasa dans les domaines de l'aéronautique, de l'espace et de la défense. Compte tenu de la volonté et de l'attitude exprimées par les trois partenaires fondateurs, au travers des accords qui ont présidé à la création d'EADS, établissant les bases d'un contrôle conjoint durable, le groupe EADS est intégré proportionnellement dans les comptes consolidés du groupe Lagardère sur la base du pourcentage d'intérêt financier, respectivement de 14,95 % pour l'exercice 2005 et 15,10 % pour l'exercice 2004.

Préalablement à leur intégration, certains retraitements sont opérés sur les comptes consolidés du groupe EADS destinés à neutraliser les effets des ajustements enregistrés par EADS lors de la comptabilisation des apports reçus de Aerospatiale Matra et Dasa, le groupe Lagardère ayant pris l'option, dans le cadre de la première application des normes IFRS, de ne pas retraiter les acquisitions d'entreprises antérieures au 1er janvier 2004 et conservant donc dans ses comptes les valeurs comptables historiques de ces entités. Certains reclassements sont également effectués afin de retraduire dans le format de présentation du groupe Lagardère les comptes publiés par EADS.

Le rapprochement entre les comptes tels qu'établis par le groupe EADS et leur contribution dans la consolidation du groupe Lagardère se présente comme suit :

31.12.2005

(en M€)	EADS 100 % Format EADS	Reclassement des éléments financiers	Amortissement des écarts d'évaluation sur immobilisations	EADS retraité 100 %	Quote-part EADS 14,95 %	Résultat de dilution et divers	Quote-part EADS 14,95 %
Chiffre d'affaires	**34 206**			**34 206**	**5 112**		**5 112**
Résultat avant charges financières et impôts	2 712	(22)	57	2 747	410	10	420
Charges financières nettes	(177)	22		(155)	(23)		(23)
Charge d'impôts	(825)	0	(22)	(847)	(126)		(126)
Résultat net consolidé	**1 710**	**0**	**35**	**1 745**	**261**	**10**	**271**
dont part du Groupe	1 676	0	35	1 711	256	10	266
dont part des minoritaires	34	0	0	34	5	0	5

31.12.2004

(En M€)	EADS 100 % Format EADS	Reclassement des éléments financiers	Amortissement des écarts d'évaluation sur immobilisations	EADS retraité 100 %	Quote-part EADS 15,10 %	Résultat de dilution et divers	Quote-part EADS 15,10 %
Chiffre d'affaires	**31 761**			**31 761**	**4 795**		**4 795**
Résultat avant charges financières et impôts	2 131	55	129	2 315	349	(4)	345
Charges financières nettes	(246)	(55)		(301)	(45)		(45)
Charge d'impôts	(664)		(50)	(714)	(108)		(108)
Résultat net consolidé	**1 221**	**0**	**79**	**1 300**	**196**	**(4)**	**192**
dont part du Groupe	1 018	0	71	1 089	164	(4)	160
dont part des minoritaires	203	0	8	211	32	0	32

Compte de résultat consolidé

(en M€)	31.12.2005 Hors EADS	31.12.2005 EADS 14,95 %	31.12.2005 Total Groupe	31.12.2004 Hors EADS	31.12.2004 EADS 15,10 %	31.12.2004 Total Groupe
Chiffre d'affaires	7 901	5 112	13 013	7 501	4 795	12 296
Produits annexes	490	29	519	491	51	542
Produits des activités ordinaires	**8 391**	**5 141**	**13 532**	**7 992**	**4 846**	**12 838**
Achats et variation de stocks	(3 742)	(3 468)	(7 210)	(3 659)	(2 943)	(6 602)
Production immobilisée	6	0	6	2	0	2
Production stockée	(11)	360	349	19	(36)	(17)
Charges externes	(2 277)	(14)	(2 291)	(2 103)	(24)	(2 127)
Charges de personnel	(1 680)	(1 269)	(2 949)	(1 547)	(1 199)	(2 746)
Dotations aux amortissements	(127)	(207)	(334)	(134)	(209)	(343)
Autres (charges) et produits	(123)	(154)	(277)	(67)	(103)	(170)
Contribution des sociétés mises en équivalence	63	31	94	41	13	54
RÉSULTAT AVANT CHARGES FINANCIÈRES ET IMPÔTS	**500**	**420**	**920**	**544**	**345**	**889**
Charges financières nettes	(53)	(23)	(76)	(52)	(45)	(97)
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	**447**	**397**	**844**	**492**	**300**	**792**
Charge d'impôts	(16)	(126)	(142)	(132)	(108)	(240)
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ	**431**	**271**	**702**	**360**	**192**	**552**
dont part du Groupe	404	266	670	335	160	495
dont part des minoritaires	27	5	32	25	32	57

Tableau de financement consolidé

(en M€)	31.12.2005 Hors EADS	31.12.2005 EADS	31.12.2005 Total Groupe	31.12.2004 Hors EADS	31.12.2004 EADS	31.12.2004 Total Groupe
Résultat net	**431**	**271**	**702**	**360**	**192**	**552**
Impôt sur le résultat	16	126	142	132	108	240
Charges financières nettes	53	23	76	52	45	97
Résultat avant charges financières et impôts	**500**	**420**	**920**	**544**	**345**	**889**
Dotations aux amortissements	127	207	334	133	210	343
Pertes de valeur, dotations aux provisions et autres éléments non monétaires	81	49	130	(29)	4	(25)
(Gain) perte sur cessions d'actifs	(17)	(6)	(23)	(7)	(1)	(8)
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	35	5	40	36	6	42
Résultat des sociétés mises en équivalence	(63)	(31)	(94)	(41)	(13)	(54)
Variation du besoin en fonds de roulement	(9)	155	146	(41)	264	223
Flux générés par l'activité	**654**	**799**	**1 453**	**595**	**815**	**1 410**
Intérêts payés	(94)	(36)	(130)	(107)	(55)	(162)
Intérêts encaissés	35	46	81	44	50	94
Impôts payés	(150)	(39)	(189)	(140)	(47)	(187)
Flux opérationnels (A)	**445**	**770**	**1 215**	**392**	**763**	**1 155**
Investissements						
Incorporels et corporels	(164)	(427)	(591)	(216)	(554)	(770)
Titres de participation	(72)	(20)	(92)	(395)	(15)	(410)
Autres actifs non courants	(12)	(131)	(143)	(29)	(112)	(141)
Total investissements (B)	**(248)**	**(578)**	**(826)**	**(640)**	**(681)**	**(1 321)**
Cessions ou diminutions de l'actif immobilisé						
Prix de vente des immobilisations cédées						
Incorporelles et corporelles	14	53	67	24	17	41
Titres de participation	50	13	63	682	(1)	681
Diminution des autres actifs non courants	14	110	124	17	96	113
Total cessions (C)	**78**	**176**	**254**	**723**	**112**	**835**
(Augmentation) diminution des placements financiers (D)	582	(123)	459	(12)	(11)	(23)
Flux d'investissements (E) = (B)+(C)+(D)	**412**	**(525)**	**(113)**	**71**	**(580)**	**(509)**
Somme des flux opérationnels et d'investissements (F) = (A)+(E)	**857**	**245**	**1 102**	**463**	**183**	**646**
Opérations sur les capitaux propres						
Augmentation de capital de la société mère	40		40	32		32
Part des tiers dans les augmentations de capital des filiales	17		17	9		9
(Acquisition) cession d'actions d'autocontrôle	(54)		(54)	(27)		(27)
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère*	(351)	(61)	(412)	(77)	(49)	(126)
Dividendes versés aux intérêts minoritaires	(21)	(14)	(35)	(16)	(10)	(26)
Mouvements financiers						
Variation des dettes financières	(1 044)	(51)	(1 095)	(141)	72	(69)
Flux de financement (G)	**(1 413)**	**(126)**	**(1 539)**	**(220)**	**13**	**(207)**
Autres mouvements						
Trésorerie sur entrée de périmètre Editis				128		128
Différences de conversion sur la trésorerie	15	4	19	(3)	(3)	(6)
Autres éléments	6	(13)	(7)	(4)	8	4
Total des autres mouvements (H)	**21**	**(9)**	**12**	**121**	**5**	**126**
Variation de trésorerie (I) = (F)+(G)+(H)	**(535)**	**110**	**(425)**	**364**	**201**	**565**
Trésorerie début de période	**1 007**	**1 316**	**2 323**	**643**	**1 115**	**1 758**
Trésorerie fin de période	**472**	**1 426**	**1 898**	**1 007**	**1 316**	**2 323**

* Y compris quote-part du résultat versé aux associés commandités.

Bilan consolidé

ACTIF *(en M€)*	31.12.2005 Hors EADS	31.12.2005 EADS 14,95 %	31.12.2005 Total Groupe	31.12.2004 Hors EADS	31.12.2004 EADS 15,10 %	31.12.2004 Total Groupe
Immobilisations incorporelles	1 613	132	1 745	1 528	83	1 611
Écarts d'acquisition	1 838	811	2 649	1 755	713	2 468
Immobilisations corporelles	697	1 992	2 689	667	1 845	2 512
Titres mis en équivalence	1 316	226	1 542	1 359	164	1 523
Autres actifs non courants	215	979	1 194	190	430	620
Impôts différés – Actif	123	382	505	74	383	457
Autres actifs destinés à la vente*		132	132			–
Actifs non courants	**5 802**	**4 654**	**10 456**	**5 573**	**3 618**	**9 191**
Stocks et en-cours	568	2 306	2 874	558	1 862	2 420
Créances clients et comptes rattachés	1 322	717	2 039	1 270	665	1 935
Autres actifs courants	724	549	1 273	653	396	1 049
Placements financiers	181	72	253	746	98	844
Trésorerie	668	1 426	2 094	1 211	1 316	2 527
Actifs courants	**3 463**	**5 070**	**8 533**	**4 438**	**4 337**	**8 775**
Total Actif	**9 265**	**9 724**	**18 989**	**10 011**	**7 955**	**17 966**

* Ce poste reflète des actifs et groupes d'actifs à céder qui concernent essentiellement les activités de financement des ventes d'avions.

Bilan consolidé

PASSIF *(en M€)*	31.12.2005 Hors EADS	31.12.2005 EADS 14,95 %	31.12.2005 Total Groupe	31.12.2004 Hors EADS	31.12.2004 EADS 15,10 %	31.12.2004 Total Groupe
Capital social	866		866	859		859
Primes et réserves	1 757	1 026	2 783	1 598	939	2 537
Résultat de la période (part du Groupe)	404	266	670	335	160	495
Intérêts des minoritaires	116	26	142	153	119	272
Capitaux propres	**3 143**	**1 318**	**4 461**	**2 945**	**1 218**	**4 163**
Provisions pour retraites et obligations assimilées	142	583	725	142	566	708
Provisions pour risques et charges non courantes	249	375	624	249	326	575
Dettes financières non courantes	1 280	627	1 907	1 819	665	2 484
Autres passifs non courants	56	1 759	1 815	70	1 455	1 525
Impôts différés – Passif	443	318	761	415	114	529
Autres passifs destinés à la vente*		9	9			
Passifs non courants	**2 170**	**3 671**	**5 841**	**2 695**	**3 126**	**5 821**
Provisions pour risques et charges courantes	333	340	673	339	348	687
Dettes financières courantes	644	659	1 303	1 211	109	1 320
Fournisseurs et comptes rattachés	1 715	992	2 707	1 639	884	2 523
Autres passifs courants	1 260	2 744	4 004	1 182	2 270	3 452
Passifs courants	**3 952**	**4 735**	**8 687**	**4 371**	**3 611**	**7 982**
Total Passif	**9 265**	**9 724**	**18 989**	**10 011**	**7 955**	**17 966**

* Éléments de passifs compris dans les actifs et groupes d'actifs à céder.

Sommaire des notes

NOTE 1 RÉFÉRENTIEL COMPTABLE 157
NOTE 2 PÉRIMÈTRE ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION 157
NOTE 3 RÈGLES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION 158
NOTE 4 CHANGEMENT DE MÉTHODES COMPTABLES : APPLICATION AU 1ER JANVIER 2005 DES NORMES IAS 32 ET 39 170
NOTE 5 PRINCIPALES VARIATIONS DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION 171
NOTE 6 INFORMATIONS SECTORIELLES 173
NOTE 7 CHIFFRE D'AFFAIRES 178
NOTE 8 FRAIS DE PERSONNEL 178
NOTE 9 AUTRES CHARGES ET PRODUITS DES ACTIVITÉS 180
NOTE 10 CHARGES FINANCIÈRES NETTES 181
NOTE 11 IMPÔT SUR LES RÉSULTATS 181
NOTE 12 RÉSULTAT PAR ACTION 184
NOTE 13 ÉCARTS D'ACQUISITION 185
NOTE 14 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES 186
NOTE 15 IMMOBILISATIONS CORPORELLES 187
NOTE 16 TITRES MIS EN ÉQUIVALENCE 190
NOTE 17 PARTICIPATIONS DANS LES CO-ENTREPRISES 190
NOTE 18 AUTRES ACTIFS NON COURANTS 191
NOTE 19 STOCKS ET EN-COURS 192
NOTE 20 CRÉANCES CLIENTS 193
NOTE 21 AUTRES ACTIFS COURANTS 194
NOTE 22 PLACEMENTS FINANCIERS 194
NOTE 23 TRÉSORERIE 195
NOTE 24 CAPITAUX PROPRES 195
NOTE 25 PROVISIONS 199
NOTE 26 DETTES FINANCIÈRES 202
NOTE 27 INSTRUMENTS FINANCIERS ET EXPOSITIONS AUX RISQUES DE MARCHÉ 206
NOTE 28 AUTRES PASSIFS 212
NOTE 29 CONTRATS DE LOCATION SIMPLE 213
NOTE 30 ENGAGEMENTS, PASSIFS ET ACTIFS ÉVENTUELS 213
NOTE 31 PARTIES LIÉES 219
NOTE 32 ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE 221
NOTE 33 LISTE DES SOCIÉTÉS INCLUSES DANS LE PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION AU 31.12.2005 223
NOTE 34 COMPTES CONSOLIDÉS 2004 ET 2003 EN NORMES FRANÇAISES 238
NOTE 35 TRANSITION AUX NORMES IFRS 242

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Au 31 décembre 2005.

NOTE 1 RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés au 31 décembre 2005 du groupe Lagardère sont établis conformément aux normes IFRS *(International Financial Reporting Standards)* publiées par l'IASB *(International Accounting Standards Board)*.

Le référentiel appliqué est constitué des normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées dans l'Union Européenne au 31 décembre 2005. Par ailleurs, le Groupe n'a pas opté pour l'introduction anticipée des normes et interprétations publiées à fin décembre 2005 mais dont l'application n'est obligatoire que pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2006.

Les comptes consolidés 2005, qui constituent les premiers états financiers publiés en normes IFRS, sont présentés avec des comptes comparatifs 2004 établis selon le même référentiel, à l'exception des normes IAS 32 et IAS 39 sur les instruments financiers, qui ont été introduites à effet du 1er janvier 2005 et dont l'incidence est présentée en note 4. Les comptes 2004 et 2003 antérieurement établis conformément aux normes comptables françaises sont rappelés en note 34.

Par ailleurs, sont décrits dans un document "Transition aux normes IFRS" présenté en note 35, d'une part les options retenues au titre de la première application des normes IFRS telles que prévues par la norme IFRS 1, d'autre part les points de divergence par rapport aux normes françaises antérieurement appliquées ainsi que leur incidence chiffrée sur les capitaux propres consolidés au 1er janvier 2004, le bilan, le compte de résultat et le tableau de financement de l'exercice 2004.

Bases d'évaluation

Les états financiers ont été préparés selon la convention du coût historique, à l'exception de certains actifs et passifs financiers qui sont comptabilisés selon la convention de la juste valeur.

Jugements et utilisation d'estimations

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses pour la détermination de la valeur des actifs et des passifs, l'évaluation des aléas positifs et négatifs à la date de clôture, ainsi que les produits et charges de l'exercice.

La Direction du Groupe revoit régulièrement ses estimations et appréciations sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables, qui constituent le fondement de ses appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les résultats réels pourraient diverger de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

NOTE 2 PÉRIMÈTRE ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION

2_1 Périmètre

Les états financiers consolidés incluent les états financiers de la société mère ainsi que ceux, intégrés selon les méthodes de consolidation décrites ci-après, des entités contrôlées par la mère (filiales), des entités contrôlées conjointement (co-entreprises) et des entités sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable (entreprises associées).

2_2 Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation utilisées sont :

- **l'intégration globale** pour les sociétés filiales dans lesquelles le groupe Lagardère exerce le contrôle. Le contrôle consiste dans le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de ces sociétés. Les comptes sont intégrés à 100 % poste à poste. Au sein des capitaux propres consolidés, la quote-part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres des filiales intégrées est présentée sous une ligne spécifique ;
- **l'intégration proportionnelle** pour les sociétés contrôlées conjointement (partage du contrôle entre les actionnaires). Les comptes sont pris, poste à poste, au pourcentage détenu par le Groupe ;
- **la mise en équivalence** pour les entreprises associées dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sur la gestion et la politique financière. L'influence notable est présumée lorsque le Groupe détient, directement ou indirectement, une participation supérieure ou égale à 20 %. Cette méthode consiste à ne retenir dans les comptes consolidés que la quote-part de capitaux propres correspondant au pourcentage détenu par le Groupe.

La liste des sociétés consolidées par intégration globale, intégration proportionnelle et mise en équivalence est présentée en note 33.

2_3 Dates d'arrêtés comptables

Les dates d'arrêtés des comptes des sociétés consolidées correspondent à l'année civile.

2_4 Conversion des états financiers des filiales étrangères

Les états financiers des filiales étrangères sont convertis en euros suivant la méthode du cours de clôture, selon laquelle :

- les postes du bilan sont convertis en euros sur la base des cours officiels de change de fin d'exercice ;
- les postes du compte de résultat sont convertis, pour chaque devise, en utilisant le cours moyen de l'exercice.

Les différences résultant de la conversion de ces états financiers sont inscrites directement dans un compte spécial au sein des capitaux propres (Écart de conversion).

Les écarts d'acquisition et ajustements de juste valeur provenant de l'acquisition d'une entité étrangère sont considérés comme des actifs et passifs de l'entité étrangère. Ils sont exprimés dans la devise de l'entité et sont convertis au taux de clôture. Lors de la cession d'une entité étrangère, les différences de conversion antérieurement comptabilisées en capitaux propres sont reprises en résultat.

2_5 Opérations et comptes réciproques

Les opérations internes ainsi que les comptes réciproques entre les sociétés du Groupe sont éliminés. Les provisions pour dépréciation se rapportant à des participations ou à des créances détenues sur les sociétés consolidées sont réintégrées dans les capitaux propres consolidés, les mouvements de l'exercice étant neutralisés dans le compte de résultat.

NOTE 3 RÈGLES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

Remarque préliminaire

Les règles comptables et méthodes d'évaluation décrites dans cette note s'appliquent à l'ensemble du Groupe consolidé qui comprend l'intégration proportionnelle du groupe EADS. La nature des activités d'EADS peut justi-

fier de règles et méthodes comportant certaines particularités spécifiques à ces activités et qui sont présentées en note 3_20.

3_1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires comprend les ventes de produits et de services dès lors que le transfert de propriété est réalisé ou que la prestation est rendue aux clients.

Les achats et ventes correspondant à des opérations d'échange semblables sont éliminés et n'apparaissent donc pas au compte de résultat.

Pour les activités de Presse Magazine et ventes de fascicules (branche Livre), le chiffre d'affaires est présenté net des commissions de distribution.

Enfin, pour les activités de régie publicitaire et de distribution nationale (filiale Curtis de Hachette Distribution Services), le chiffre d'affaires est constitué des seules commissions perçues.

3_2 Contrats de location simple

Les charges de loyer en vertu d'un contrat de location simple sont comptabilisées en résultat de façon linéaire sur la durée du contrat de location.

3_3 Résultat opérationnel courant des sociétés intégrées

Le Groupe utilise comme principal indicateur de performance le résultat opérationnel courant des sociétés intégrées qui se calcule de la façon suivante à partir du résultat avant charges financières et impôts :

Résultat avant charges financières et impôts

Éléments à exclure :

Plus ou moins-values de cession

Pertes de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles

Charges de restructuration

= Résultat opérationnel courant

Moins :

Contribution des sociétés mises en équivalence

= Résultat opérationnel courant des sociétés intégrées

3_4 Conversion des opérations réalisées en devises

Au bilan, les dettes et créances libellées en devises étrangères sont converties en euros sur la base des cours de change en vigueur à la date de clôture. Les différences de change en résultant sont enregistrées en résultat, à l'exception de celles se rapportant à des opérations de financement à long terme d'une entité consolidée qui sont inscrites directement en capitaux propres.

3_5 Paiement fondé sur des actions

Des options de souscription et d'achat d'actions ont été accordées à certains dirigeants et salariés du Groupe. Conformément à la norme IFRS 2, "Paiement fondé sur des actions", est enregistré en charges de personnel un montant représentatif de l'avantage consenti aux bénéficiaires, calculé à la date d'octroi des options. La contre-

partie de cette charge est directement inscrite en capitaux propres. La norme s'applique aux plans mis en place à partir du 7 novembre 2002 et dont les droits n'étaient pas acquis au 1er janvier 2005.

La juste valeur de la charge est calculée en utilisant un modèle d'évaluation binomial qui tient compte des caractéristiques du plan (prix et période d'exercice), des données de marché à la date d'attribution (taux sans risque, cours de l'action, volatilité, dividendes attendus) et d'une hypothèse comportementale des bénéficiaires.

La charge est étalée linéairement sur la période d'acquisition des droits (deux ans pour les plans Lagardère SCA) et, durant cette période, peut être corrigée en fonction des départs ou des radiations. L'évolution ultérieure du cours de l'action n'entraîne, quant à elle, aucune modification de la charge à comptabiliser.

3_6 Résultat financier

Le résultat financier se compose des charges financières supportées en relation avec les dettes de financement du Groupe ainsi que des produits financiers perçus sur les placements et la trésorerie. Il enregistre également les résultats dégagés sur les opérations de produits dérivés dès lors que ces opérations sont rattachables aux dettes, aux placements financiers et à la trésorerie.

3_7 Impôts différés

Des impôts différés sont comptabilisés au titre des différences temporaires qui apparaissent lorsque la valeur comptable d'un actif ou d'un passif est différente de sa valeur fiscale. En cas de changement de taux d'impôt, les impositions différées sont ajustées au nouveau taux en vigueur sur l'exercice où le changement est connu et l'ajustement imputé en compte de résultat (méthode du report variable). Les impôts différés sont calculés en application des taux d'imposition adoptés ou quasi adoptés qui s'appliqueront sur les exercices probables au cours desquels les différences temporaires s'inverseront. Conformément à la norme IAS 12 "Impôts sur les résultats", les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Au niveau de chaque entité fiscale (société ou groupe de sociétés adhérentes à un régime d'intégration fiscale), les actifs d'impôts différés sur différences temporaires et ceux attachés aux crédits d'impôt et déficits fiscaux reportables ne sont comptabilisés que lorsque leur utilisation est probable dans un futur prévisible.

Pour les titres mis en équivalence et dans la mesure où l'écart entre la valeur comptable et la valeur fiscale représente les résultats accumulés non distribués depuis la date d'acquisition, l'impôt différé est calculé par application du taux d'imposition qui sera supporté par le Groupe lors de la distribution de ces résultats.

Les impôts différés sont comptabilisés en résultat sauf s'ils sont générés par des opérations directement enregistrées en capitaux propres auquel cas ils suivent le même traitement comptable.

3_8 Regroupements d'entreprises et écarts d'acquisition

L'écart d'acquisition correspond à l'écart constaté, à la date d'entrée d'une société dans le périmètre de consolidation, entre le coût d'acquisition de ses titres et la quote-part attribuable à l'acquéreur dans les capitaux propres après valorisation à leur juste valeur des éléments d'actifs et de passifs identifiables à cette date. Lorsque cette quote-part est supérieure au coût du regroupement, l'excédent est comptabilisé immédiatement en résultat. Les écarts d'acquisition sont initialement comptabilisés au coût d'entrée en tant qu'actif et sont ensuite évalués au coût diminué du cumul des pertes de valeur.

Conformément à la norme IFRS 3 "Regroupements d'entreprises", les écarts d'acquisition ne sont pas amortis mais font l'objet de tests de valeur lors de chaque clôture annuelle ou ponctuellement en cas d'indices de pertes de valeur liés à l'apparition d'indicateurs de performance défavorables. Les modalités de mise en œuvre de ces tests sont explicitées dans la note 3_10 ci-après.

Lors de la cession d'une filiale ou d'une co-participation, le montant de l'écart d'acquisition qui lui est attribuable est inclus dans le calcul du résultat de cession.

Les écarts d'acquisition relatifs aux entreprises associées sont inclus dans la valeur comptable des titres mis en équivalence.

3_9 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. Elles sont amorties sur leur durée probable d'utilisation. Celles dont la durée de vie est indéterminée ne sont pas amorties mais font l'objet de tests périodiques de dépréciation analogues à ceux pratiqués pour les écarts d'acquisition (cf. note 3_10 ci-après).

Par ailleurs et dans les activités de Lagardère Media, le Groupe n'encourt pas de frais de développement remplissant les critères de capitalisation au bilan.

3_10 Tests de dépréciation

Le Groupe analyse régulièrement la valeur comptable de ses actifs corporels et incorporels afin d'apprécier s'il existe un indice quelconque de perte de valeur, notamment en cas d'apparition d'indicateurs de performances défavorables. Si un tel indice existe, la valeur recouvrable de l'actif fait l'objet d'une estimation afin de la comparer à sa valeur comptable. La valeur recouvrable des écarts d'acquisition et des actifs incorporels à durée de vie indéterminée est estimée à chaque date de clôture annuelle, indépendamment de tout indice de perte de valeur. Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, une perte de valeur est enregistrée en résultat. Lorsqu'elle porte sur un écart d'acquisition, la perte de valeur est définitive et ne peut être reprise au cours d'une période ultérieure.

Dans le cas où il n'est pas possible ou pertinent d'estimer la valeur recouvrable d'un actif pris individuellement, l'estimation est réalisée au niveau de l'Unité Génératrice de Trésorerie à laquelle cet actif appartient.

Dans le pôle Lagardère Media

La détermination de la valeur recouvrable est réalisée au travers de l'utilisation de deux méthodes :

- la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés générés par l'actif testé ou par l'Unité Génératrice de Trésorerie à laquelle il appartient ;
- la méthode des comparables boursiers ou à défaut la référence à des valeurs de transaction récentes sur des actifs comparables.

Les flux de trésorerie futurs sont déterminés à partir des prévisions qui ressortent des derniers budgets-plans internes disponibles qui couvrent généralement une période de trois à cinq ans. Au-delà de cette période, il est fait application d'un taux de croissance à long terme spécifique à l'activité.

Les taux d'actualisation appliqués à ces flux de trésorerie sont calculés après impôt et propres à chacune des activités. Au 31 décembre, les taux retenus se situent dans les fourchettes suivantes :

	2005	2004
Taux d'actualisation (taux sans risque majoré de la prime de risque de marché)	7,1 à 8,9 %	8 à 10 %
Taux de croissance	2 à 5 %	2 à 5 %

Dans le groupe EADS

Les tests de dépréciation sont effectués chaque année au niveau des Unités Génératrices de Trésorerie (au niveau du secteur d'activité ou au niveau inférieur suivant) en utilisant les projections de flux de trésorerie sur la base des prévisions d'exploitation existantes portant normalement sur une période de cinq ans. Les prévisions existantes sont fondées sur l'expérience passée ainsi que sur les perspectives d'évolution du marché.

L'hypothèse de taux de croissance retenue pour calculer la valeur terminale s'élève en général à 2 %. Airbus utilise pour les nouveaux programmes les hypothèses spécifiques du marché concerné. Sur la base des prévisions et projections existantes des flux de trésorerie avant impôts, la valeur d'usage des Unités générant leurs propres flux de trésorerie a été déterminée en appliquant un taux d'actualisation avant impôt de 11,5 % (de l'ordre de 12,5 % à 14 % en 2004).

EADS suit une politique active de couverture des risques de change. Au 31 décembre 2005, le portefeuille de couverture total avec des échéances courant jusqu'en 2011, s'élève à 47 MdsUS$ (chiffre exprimé à 100 %) et couvre la majeure partie du risque net attendu au cours de la période de la prévision d'exploitation (2006 à 2010). Le taux de couverture moyen US$/€ du portefeuille de couverture total jusqu'en 2011 s'élève à 1,12 US$/€. Pour la détermination de la prévision d'exploitation, la direction a présumé des taux de change futurs de 1,30 US$/€ et 0,68 GB£/€ pour convertir en euros la partie des chiffres d'affaires libellés en US$ et GB £ futurs qui ne sont pas couverts.

3_11 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées suivant la méthode du coût historique amorti. Le Groupe n'a pas retenu l'option offerte par IFRS 1, norme fixant les règles de première application des normes internationales, de les réévaluer à leur juste valeur au 1er janvier 2004. Les coûts d'emprunt sont comptabilisés directement dans les charges de l'exercice.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire appliqué aux durées d'utilisation estimées dont les fourchettes par catégorie d'immobilisations sont :

Constructions	6 à 50 ans
Matériel et outillage industriels	3 à 20 ans
Autres matériels, mobilier, installations générales et agencements	2 à 10 ans

La base amortissable est constituée du coût d'acquisition réduit, le cas échéant, de la valeur résiduelle attribuable à l'issue de la durée de vie utile. À l'exception de l'immeuble abritant le siège social du Groupe, la valeur résiduelle retenue est généralement nulle.

Contrats de location financement

Toutes les opérations significatives de locations financières sont comptabilisées comme des investissements financés par emprunt. Les contrats de location sont ainsi classés lorsqu'ils transfèrent au Groupe et en substance la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété. Tous les autres contrats sont qualifiés de contrats de location simple.

Les actifs sont amortis, comme les autres actifs détenus, sur leur durée d'utilité attendue ou, si elle est plus courte, sur la durée du contrat de location.

Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements et pertes de valeur cumulés.

3_12 STOCKS ET EN-COURS

Les stocks et en-cours sont valorisés au plus bas de leur coût de revient ou de leur valeur nette de réalisation. Les coûts d'emprunt ne sont pas inclus dans le coût des stocks.

3_13 ACTIFS FINANCIERS

Titres non consolidés

Les titres non consolidés sont initialement enregistrés à leur prix de revient. Au regard des critères définis dans la norme IAS 39, ces titres sont exclusivement qualifiés de titres disponibles à la vente.
Lors de chaque clôture, ils sont évalués à leur juste valeur, représentative de leur valeur de marché, dès lors que le Groupe dispose d'éléments d'évaluation suffisamment fiables, notamment lorsqu'il existe un marché actif. Dans le cas contraire, ils sont maintenus à leur valeur d'entrée.
Si la juste valeur, lorsqu'elle peut être déterminée, est supérieure à la valeur d'entrée, les titres sont réévalués par contrepartie d'une augmentation des capitaux propres.

En cas de moins-value identifiée, une perte de valeur est comptabilisée et enregistrée :

- en résultat si la perte présente un caractère permanent, toute réappréciation ultérieure viendra alors s'imputer en capitaux propres ;
- en capitaux propres si la perte est présumée présenter un caractère temporaire.

Lors de la cession des titres, les ajustements de valeur inscrits en capitaux propres sont repris et comptabilisés au compte de résultat.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont comptabilisés au coût amorti calculé sur la base de la méthode du taux d'intérêt effectif. Des pertes de valeur sont enregistrées en résultat lorsque leur valeur recouvrable est inférieure à leur valeur comptable.

Trésorerie

La trésorerie comprend :

- les liquidités et dépôts à vue ;
- les dépôts et prêts dont l'échéancier de remboursement est inférieur à trois mois ;
- les valeurs mobilières de placement qui ne présentent pas de risque significatif de variation de valeur et qui peuvent être aisément converties en disponibilités (cas des SICAV monétaires notamment).

Les placements en actions et obligations ainsi que les dépôts et prêts à échéance supérieure à trois mois sont exclus de la trésorerie et présentés au bilan dans le poste Placements Financiers.

3_14 PASSIFS FINANCIERS

Les passifs financiers comprennent les dettes financières, les fournisseurs et comptes rattachés et autres passifs. Ils sont évalués au coût amorti sur la base de la méthode du taux d'intérêt effectif.
Des règles particulières d'évaluation, décrites en note 3_16 ci-dessous, s'appliquent lorsque les passifs financiers sont adossés à des instruments dérivés de couverture.

3_15 ENGAGEMENTS DE RACHATS D'INTÉRÊTS MINORITAIRES

Le Groupe, dans le cadre de ses activités Media ainsi qu'au sein du groupe EADS, a consenti à des actionnaires minoritaires de certaines de ses filiales consolidées par intégration globale des options de vente de leurs participations à des conditions déterminées. Toutefois, certaines valeurs de rachat n'ont pas fait l'objet de prix au départ mais seront dépendantes d'expertises ultérieures.

La norme IAS 32 considère que ces options de vente doivent être comptabilisées comme des dettes financières. L'IFRIC, qui constitue l'organe officiel d'interprétation des normes IFRS, a été interrogé sur le mode de comptabilisation de ces passifs et n'a communiqué aucune position à ce jour. Dans l'attente des conclusions de l'IFRIC, le groupe Lagardère pour son pôle Media et le groupe EADS ont retenu des traitements comptables différents tels que décrits ci-après.

Lagardère Media

Au bilan, lors de la comptabilisation initiale, l'engagement de rachat est enregistré, pour son montant estimé actualisé, en dettes financières par contrepartie des intérêts minoritaires et, pour le solde, en écart d'acquisition.

Au compte de résultat, le résultat net consolidé de l'exercice est réparti entre la part du Groupe et les intérêts minoritaires conformément aux droits juridiques effectivement détenus. La part des intérêts minoritaires dans le résultat de même que les dividendes qui leur ont été versés au cours de l'exercice viennent au bilan compléter la dette financière.

Toute variation de la valeur estimée de la dette est ensuite comptabilisée par un ajustement correspondant du montant de l'écart d'acquisition.

EADS

Lors de la création en 2001 de la nouvelle société Airbus SAS, EADS a acquis, auprès de Bae Systems, Airbus UK ainsi que la participation de 20 % que ce dernier détenait dans le GIE Airbus. À l'issue de cette opération, Bae Systems s'est trouvé détenteur d'une participation de 20 % dans le capital d'Airbus SAS et a bénéficié de la part d'EADS d'une option de vente portant sur la totalité de cette participation.

Dans les comptes d'EADS et dans le cadre de l'adoption au 1er janvier 2005 de la norme IAS 32, les intérêts minoritaires créés en 2001 lors de la prise de participation de BAe Systems dans Airbus SAS ont été remplacés par l'enregistrement d'une dette, la différence entre ces deux montants étant traitée en réduction des capitaux propres consolidés.

Au compte de résultat, les résultats d'Airbus sont intégralement reconnus comme un élément du résultat net consolidé attribuable au Groupe. Les dividendes versés à BAe Systems au cours des exercices précédents ont été traités comme des remboursements partiels de la dette, réduisant ainsi le montant de celle-ci.
Enfin, le réajustement du montant de la dette à sa juste valeur estimée aux 1er janvier et 31 décembre 2005 a été enregistré par ajustement du poste Écarts d'acquisition.

Impact des divergences de méthodes

Compte tenu de l'absence de doctrine de référence, le groupe Lagardère a décidé de maintenir pour l'établissement de ses comptes consolidés la méthode appliquée par EADS sans retraitement. Un retraitement de la méthode EADS sur la méthode Lagardère Media aurait conduit pour les comptes consolidés du groupe Lagardère au 31 décembre 2005 :

- au bilan, à augmenter dans la contribution du pôle EADS le montant des écarts d'acquisition de 131 M€, par contrepartie des capitaux propres consolidés ;
- au compte de résultat, à diminuer le résultat net-part du Groupe d'un montant de 44 M€ par une augmentation équivalente de la part des résultats attribuables aux intérêts minoritaires, ce montant représentant les droits juridiques de Bae Systems (20 %) dans le résultat net qu'Airbus a enregistré au titre de l'exercice 2005.

3_16 INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés pour couvrir ses risques de change et de taux d'intérêt. Ces instruments financiers sont initialement comptabilisés au bilan parmi les autres actifs ou passifs courants pour leur coût d'acquisition et sont ultérieurement évalués à leur valeur de marché (juste valeur). Les variations de valeur sont inscrites en compte de résultat.

Cependant, certains instruments dérivés peuvent être qualifiés d'instruments de couverture de juste valeur (couverture contre les risques de change et de taux relatifs à des dettes financières notamment) ou de flux futurs de trésorerie (dans le cas de ventes ou d'achats futurs).

La comptabilité de couverture leur est applicable si les critères suivants sont réunis :

- la relation de couverture est clairement définie et étayée par une documentation appropriée à la date de mise en place de l'opération ;
- l'efficacité de la couverture peut être démontrée dès l'origine et de manière fiable.

Les conséquences comptables de la comptabilité de couverture sont les suivantes :

Couvertures de juste valeur

Les instruments dérivés de même que les éléments couverts sont évalués à leur juste valeur. Les variations de juste valeur de l'instrument dérivé et de l'élément couvert sont symétriquement inscrites en compte de résultat. Lorsque la couverture est efficace, la variation de juste valeur du produit dérivé se trouve neutralisée par une variation de sens opposé de la juste valeur de l'élément couvert.

Couvertures de flux futurs de trésorerie

La part efficace de la variation de juste valeur est inscrite directement en capitaux propres, seule la part inefficace étant enregistrée en compte de résultat.
Les montants enregistrés en capitaux propres sont ultérieurement repris en résultat lors de la réalisation de la transaction couverte.

3_17 ACTIONS PROPRES

Les actions Lagardère SCA détenues en propre directement ou indirectement sont déduites des capitaux propres consolidés. En cas de cession à l'extérieur du Groupe, les plus ou moins-values réalisées sur cessions de ces actions sont également directement inscrites dans les capitaux propres consolidés pour leur montant net d'impôt.

3_18 PROVISIONS POUR RETRAITES ET OBLIGATIONS ASSIMILÉES

Des provisions sont constituées afin de couvrir la valeur actualisée des engagements sociaux correspondant aux avantages versés au personnel au moment et après son départ du Groupe dès lors que les régimes concernés peuvent être qualifiés de régimes à prestations définies. Dans le cadre des régimes à cotisations définies, la seule obligation du Groupe réside dans le paiement de primes ou cotisations à des organismes extérieurs ; ces primes et cotisations sont comptabilisées en charges à leur date d'échéance.

Les régimes à prestations définies dans lesquels le Groupe est engagé sont principalement constitués à l'étranger par des plans de retraite et en France par le régime des indemnités de fin de carrière versées aux salariés au moment de leur départ.

La valeur actualisée des engagements sociaux est calculée en utilisant la méthode actuarielle des unités de crédit projetées qui repose sur le principe que chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations. La méthode prend en compte des paramètres tels que :

- l'évolution prévisible des salaires ;
- la rotation des effectifs ;
- le risque de mortalité ;
- un taux d'actualisation financière et, si applicable, un taux de rendement attendu sur les actifs financiers dédiés.

Ces évaluations sont réalisées de façon complète au minimum tous les trois ans et mises à jour annuellement sauf évènements exceptionnels nécessitant un chiffrage plus rapproché (modifications substantielles dans les conditions du régime ou dans la composition des effectifs couverts par exemple).

Les gains et pertes actuariels nés des changements d'hypothèses intervenues dans le calcul des engagements sont comptabilisés en application de la méthode dite du corridor. Suivant cette méthode, lorsque le montant des gains et pertes actuariels non comptabilisés au titre d'un régime est supérieur à 10 % du montant le plus élevé entre la valeur des engagements et la juste valeur des actifs du régime, l'excédent est amorti en résultat sur la durée de vie active résiduelle des bénéficiaires du régime.

3_19 AUTRES PROVISIONS

Des provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation résultant d'un fait générateur passé qui entraînera probablement une sortie d'avantages économiques pouvant être raisonnablement estimée. Le montant comptabilisé en provisions est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation à la date de clôture.

Les provisions pour restructuration sont comptabilisées lorsque le Groupe dispose d'un plan formalisé et détaillé qui a été notifié aux parties concernées.

3_20 RÈGLES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION SPÉCIFIQUES AUX ACTIVITÉS D'EADS

3_20_1 Reconnaissance du chiffre d'affaires

Les produits des ventes sont comptabilisés lors du transfert des risques et des bénéfices de la propriété à l'acquéreur et lorsque leur montant peut être déterminé de manière fiable. Les produits des prestations de service sont comptabilisés en fonction de l'état de réalisation des prestations à la date de l'arrêté des comptes. En ce qui concerne les contrats à long terme, lorsque leur réalisation peut être estimée de manière fiable, les produits sont comptabilisés selon l'avancement des travaux prévus au contrat. L'avancement des travaux d'un contrat peut être déterminé de plusieurs manières différentes. Selon la nature du contrat, les produits sont comptabilisés au fur et à mesure que les étapes convenues par contrat sont atteintes, que les unités d'œuvre sont livrées ou que les travaux progressent. Les variations des taux de marge sont inscrites au résultat de l'exercice au cours duquel elles sont identifiées. Les résultats sur contrats sont analysés à chaque arrêté de comptes et des provisions pour pertes à terminaison sont enregistrées lorsque des pertes éventuelles sont identifiées.

Les primes relatives à la bonne exécution des contrats sont prises en compte dans les taux de marge estimés et sont comptabilisées lorsque la bonne exécution anticipée du contrat est probable et peut être appréciée de manière fiable.

Les ventes d'avions qui comportent des engagements de garantie de valeur sont comptabilisées comme des contrats de location simple lorsque la valeur de ces engagements est jugée significative au regard de la juste valeur de l'avion correspondant. Les revenus comprennent alors les loyers de ces contrats de location simple.

3_20_2 Contrats de location

Le Groupe loue des actifs aussi bien comme bailleur que comme locataire, essentiellement à l'occasion d'opérations de financement de ventes d'avions commerciaux. Les contrats pour lesquels la quasi-totalité des risques et des avantages de la propriété sont transférés par le bailleur au locataire sont comptabilisés comme des contrats de location-financement. Tous les autres contrats sont comptabilisés comme des contrats de location simple.

Les actifs détenus pour être loués dans le cadre de contrats de location simple sont inclus parmi les immobilisations corporelles à leur prix de revient diminué de tous amortissements. Les revenus locatifs des contrats de location simple d'avions sont enregistrés en produits sur la durée du contrat. Les actifs loués dans le cadre de contrats de location-financement cessent d'être comptabilisés au bilan consolidé en immobilisations corporelles ou stock dès la mise en œuvre du contrat. À la place, une créance au titre des loyers de location-financement, correspondant aux revenus locatifs futurs actualisés à recevoir du locataire, augmentés de l'éventuelle valeur résiduelle actualisée, est enregistrée parmi les actifs financiers non courants. Le chiffre d'affaires et les charges correspondantes sont comptabilisés à la date d'entrée en vigueur du contrat de location-financement.

Les actifs utilisés dans le cadre de contrats de location-financement sont inclus parmi les immobilisations corporelles à leur prix de revient diminué de tous amortissements cumulés, à moins qu'ils n'aient fait l'objet de contrats de sous-location à des clients. Dans de tels cas, l'actif respectif est qualifié de bien en location simple ou de bien en location-financement, avec EADS comme bailleur (transactions de bail principal et de sous-location), et il est comptabilisé en conséquence. Lorsque EADS est le locataire dans le cadre d'un contrat de location simple, les règlements au titre des loyers sont enregistrés à leur échéance. Ces contrats de location

s'inscrivent généralement dans des transactions de financement d'avions commerciaux au bénéfice de clients ; la sous-location correspondante est alors considérée comme un contrat de location simple (transactions de bail principal et de sous-location).

EADS considère les transactions de bail principal et de sous-location mises en place dans le but prédominant d'obtenir des avantages fiscaux et qui sont garanties par des dépôts bancaires bloqués *(defeased deposits)* correspondant à l'obligation contractuelle au titre du bail principal comme formant un tout, et comptabilise ces montages comme s'il s'agissait d'une seule transaction, conformément à la norme SIC 27 "Évaluation de la substance des transactions prenant la forme juridique d'un contrat de location". Afin de refléter la substance de la transaction, le Groupe opère par conséquent une compensation entre les obligations au titre du contrat de location-financement (principal) et le montant correspondant des dépôts bancaires bloqués.

3_20_3 FRAIS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Les activités de recherche et développement peuvent être soit (a) engagées dans le cadre de contrats, soit (b) lancées en interne.

a) Les coûts liés aux activités de recherche et développement (engagées dans le cadre de contrats), réalisées dans le cadre de contrats de recherche et développement subventionnés, sont inscrits en charges au fur et à mesure que les produits correspondants sont comptabilisés.

b) Les coûts liés aux activités de recherche et développement (lancées en interne) sont estimés afin de déterminer s'ils peuvent être comptabilisés comme des immobilisations incorporelles générées en interne. En plus des critères permettant la reconnaissance initiale d'une immobilisation incorporelle, les critères de qualification ne sont remplis que lorsque la faisabilité non seulement technique, mais également commerciale, peut être démontrée et que les coûts peuvent être déterminés de manière fiable. Il doit être également probable que l'immobilisation incorporelle permettra de dégager des avantages économiques futurs et qu'ils seront clairement identifiables et attribuables à un produit spécifique.

En vue de satisfaire à ces critères, seuls les coûts correspondant uniquement à la phase de développement d'un projet lancé en interne sont capitalisés. Tous les coûts qui sont classés comme relevant de la phase de recherche d'un projet (lancé en interne) sont inscrits en charges au fur et à mesure qu'ils sont encourus. Si la phase de recherche ne peut être clairement distinguée de la phase de développement, les coûts liés à ce projet sont traités comme s'ils étaient encourus au cours de la phase de recherche uniquement.
Les coûts de développement capitalisés sont, d'une façon générale, amortis sur le nombre estimé d'unités produites si aucune autre procédure ne reflète le schéma de consommation de manière plus appropriée. Ils font l'objet d'un test de dépréciation annuel lorsque l'actif n'est pas encore en service, et ensuite chaque fois que des évènements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable risque de n'être pas recouvrable.

Les crédits d'impôt accordés au titre des coûts encourus pour les activités de recherche et développement sont déduits soit des charges correspondantes, soit des montants relatifs capitalisés dès que les crédits d'impôts sont acquis.

3_20_4 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Elles sont évaluées aux coûts d'acquisition ou de production, diminués des amortissements cumulés et de toute dépréciation cumulée. Ces coûts comprennent le coût estimé du remplacement, de l'entretien et de la remise en état d'une partie de ces immobilisations corporelles. Les amortissements sont, d'une façon générale, comptabilisés selon la méthode linéaire. Les coûts des équipements et installations produits en interne intègrent les coûts directs de matières premières et de main-d'œuvre et les charges indirectes de production applicables, notamment les dotations aux amortissements. Les intérêts financiers sur emprunt ne sont pas immobilisés. Les durées d'usage des immobilisations suivantes sont utilisées : constructions, de 6 à 50 ans ; agencements, de 6 à 20 ans ; matériel et outillage techniques, de 3 à 20 ans ; et les autres matériels, matériel d'usine et mobilier de bureau, de 2 à 10 ans. Les durées d'usage et méthodes d'amortissement appliquées aux immobilisations corporelles sont revues périodiquement et, si elles changent de manière significative, seules les dotations aux amortissements pour les périodes courantes et futures sont ajustées en conséquence. Si la valeur comptable d'un actif est supérieure à son montant économique recouvrable, une charge de dépréciation est immédiatement comptabilisée en résultat. À chaque date d'arrêté des comptes, une analyse est effectuée afin d'identifier les indications éventuelles de perte de valeur des immobilisations corporelles.

Lorsqu'une inspection majeure est effectuée, son coût est constaté au sein de la valeur comptable de l'immobilisation s'il est satisfait aux critères de constatation.

Le prix de revient d'une immobilisation corporelle constaté à l'origine comprend l'estimation initiale des coûts de démantèlement et d'enlèvement de celle-ci et de remise en état du site où elle se trouve à la fin de sa durée de vie utile, le tout sur la base des valeurs actuelles. Une provision relative à l'obligation de mise au rebut de l'actif est constatée pour le même montant à la même date, conformément à la norme IAS 37 "Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels".

Les immobilisations corporelles comprennent également les coûts de développement capitalisés pour la confection d'outillages de production spécialisés, tels que gabarits et outils, ainsi que les coûts de conception, de construction et d'essais des prototypes et des modèles. Lorsqu'il est satisfait aux critères de capitalisation, ces coûts sont immobilisés et en général amortis de façon linéaire sur cinq ans ou, le cas échéant, sur la base du nombre d'unités produites ou d'autres unités semblables que l'on espère obtenir de cet outillage (méthode de l'amortissement proportionnel au nombre d'unités à produire). En ce qui concerne notamment les programmes de construction aéronautique tels que l'Airbus A380, prévoyant un nombre estimé d'avions à construire au moyen de ces outillages spécialisés, la méthode précitée permet d'affecter effectivement la quote-part de valeur des outillages spécialisés aux unités produites.

3_20_5 STOCKS

Les stocks sont évalués au plus bas de leur coût d'acquisition (en général au coût moyen) ou coût de production, et de leur valeur de réalisation nette. Les coûts de production comprennent tous les coûts directement attribuables au processus de fabrication, tels que les matières premières, la main-d'œuvre directe et les frais généraux relatifs à la production (basés sur la capacité d'exploitation normale et sur une consommation normale de matières premières et de main-d'œuvre, ainsi que sur d'autres coûts de production), amortissements compris. Les intérêts financiers sur emprunts ne sont pas capitalisés.

3_20_6 PROVISIONS POUR GARANTIES FINANCIÈRES (VENTES D'AVIONS)

Des provisions au titre des garanties financières accordées dans le cadre des ventes d'avions sont constituées pour refléter le risque sous-jacent pour le Groupe des garanties données lorsqu'il est probable qu'une sortie de fonds représentant des avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que des estimations fiables peuvent être faites quant au montant de cet engagement. Le montant de ces provisions est calculé de façon à couvrir la différence entre le risque encouru par le Groupe et la valeur estimée de la sûreté.

3_20_7 PROVISIONS POUR PERTES À TERMINAISON

Les provisions pour pertes à terminaison de contrats sont comptabilisées lorsqu'il devient probable que le total des coûts estimés pour un contrat excédera le total des produits probables relatifs au même contrat. Ces provisions sont comptabilisées en diminution des en-cours pour la partie des travaux qui est déjà achevée, et en provisions pour risques pour la partie des travaux restant à réaliser. Les pertes sont déterminées sur la base des résultats estimés à l'achèvement des contrats et sont régulièrement actualisées.

3_20_8 AVANCES REMBOURSABLES

Des avances remboursables sont accordées au Groupe par certains gouvernements européens pour financer les activités de recherche et développement liées à certains projets sur la base d'une notion de partage des risques. Elles doivent par conséquent être remboursées aux gouvernements européens en fonction de la réussite du projet considéré. En raison de ce principe de partage des risques, ces avances remboursables sont comptabilisées dans leur intégralité au poste "Autres passifs courants et non courants".

NOTE 4 CHANGEMENT DE MÉTHODES COMPTABLES : APPLICATION AU 1ER JANVIER 2005 DES NORMES IAS 32 ET 39

Les normes IAS 32 et 39 qui traitent de la comptabilisation, de l'évaluation et de la présentation des instruments financiers sont d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2005. Le groupe Lagardère n'a pas opté pour une application anticipée de ces normes au 1er janvier 2004.

L'incidence de l'application rétrospective de ces normes sur les éléments et opérations existant au 1er janvier 2005 a été enregistrée dans les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2005. Les comptes comparatifs 2004 n'ont pas été retraités.

Les principes appliqués à compter de l'introduction de ces normes sont présentés dans les notes 3_13 à 3_16 ci-dessus. En particulier :

- les instruments financiers dérivés ont été enregistrés à leur valeur de marché et présentés à l'actif ou au passif du bilan selon que leur valeur est positive ou négative ;
- lorsqu'une relation de couverture de juste valeur peut être démontrée, l'élément couvert a également été évalué à sa juste valeur. En pratique et pour l'essentiel, les couvertures concernées s'appliquent à des swaps sur devises et taux d'intérêts adossés à des dettes ;
- les charges financières ont été recalculées sur la base du taux d'intérêt effectif qui prend notamment en compte les frais de mise en place de la dette ainsi que les primes d'émission ou de remboursement ;
- les titres non consolidés (titres disponibles à la vente) pour lesquels le Groupe dispose d'éléments d'évaluation fiables ont été réévalués à leur valeur de marché ;

- les engagements de rachat portant sur les parts détenues par les intérêts minoritaires dans les sociétés intégrées globalement ont été enregistrées en dettes financières ;
- l'ensemble des ajustements ci-dessus a donné lieu à l'enregistrement des impôts différés correspondants.

L'incidence chiffrée de ces retraitements se récapitule comme suit :

(en M€)		Capitaux propres au 1.01.2005	Mouvements de l'exercice *Capitaux propres*	*Résultat*	Capitaux propres au 31.12.2005
Lagardère hors EADS					
Mise à la juste valeur					
– des instruments dérivés de couverture de juste valeur		(166)		48	(118)
– des dettes financières couvertes		167		(49)	118
– des autres instruments dérivés		13		(6)	7
– des titres disponibles à la vente		14	(5)		9
Engagements de rachat sur intérêts minoritaires		(26)	3		(23)
Autres éléments		2			2
Incidence des impôts différés		(7)		2	(5)
Incidence Lagardère hors EADS	(1)	(3)	(2)	(5)	(10)
EADS					
Mise à la juste valeur					
– des instruments dérivés (couverture de flux futurs de trésorerie, principalement)		1 309	(856)		453
– des titres disponibles à la vente		37	7		44
Engagements de rachat sur intérêts minoritaires		(442)			(442)
Incidence des impôts différés		(465)	305		(160)
Incidence EADS	(2)	439	(544)		(105)
Augmentation (diminution) totale des capitaux propres consolidés	(1)+(2)	436	(546)	(5)	(115)
dont – Part du Groupe		*558*	*(549)*	*(5)*	*4*
– Part des minoritaires		*(122)*	*3*		*(119)*

NOTE 5 PRINCIPALES VARIATIONS DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

5_1 Opérations intervenues en 2005

Comparé à l'exercice 2004, le périmètre de consolidation comporte en 2005 les principales modifications suivantes :

Pôle Lagardère Media

- BRANCHE LIVRE

  Consolidation par intégration globale et sur douze mois du groupe d'édition britannique Hodder Headline qui, sur l'exercice 2004, n'était intégré qu'à compter du 1er octobre.

- BRANCHE PRESSE :

  Consolidation par intégration proportionnelle et sur douze mois de 49 % de Psychologies Magazine qui, sur l'exercice 2004, n'était intégré qu'à compter du 1er juillet.

- BRANCHE DISTRIBUTION SERVICES
  Consolidation par intégration globale à compter du 1er novembre 2005 des activités nouvellement acquises en Asie Pacifique.

- BRANCHE LAGARDERE ACTIVE
  En janvier 2005, échange avec le groupe Canal+ des participations croisées détenues dans multiThématiques et Lagardère Thématiques. Au terme de cet échange, le Groupe a cédé à Canal+ sa participation de 30 % dans multiThématiques et porté sa participation dans Lagardère Thématiques de 51 % à 100 %. En 2004, la participation dans multiThématiques était consolidée par mise en équivalence et Lagardère Thématiques était intégrée globalement.

  Intégration globale de la radio polonaise Eurozet désormais détenue à 95 % au lieu d'une intégration proportionnelle à 49 % en 2004.

  Ces variations n'ont pas eu d'incidence significative sur les comptes consolidés à l'exception de la contribution additionnelle apportée au compte de résultat, par Hodder Headline, qui représente, pour les neuf premiers mois de 2005, 176 M€ en chiffre d'affaires et 20 M€ en résultat avant charges financières et impôts.

EADS

Par suite de mouvements enregistrés sur le nombre d'actions composant le capital (principalement par exercice d'options de souscription d'actions consenties au personnel), la participation du groupe Lagardère s'établit à 14,95 % au 31 décembre 2005 contre 15,10 % au 31 décembre 2004.

5_2 Opérations intervenues en 2004

Acquisition du groupe Editis

En septembre 2002, Lagardère s'était porté candidat à l'acquisition des actifs d'édition en Europe (principalement en France) et en Amérique latine (hors Brésil) de Vivendi Universal Publishing (VUP) que le groupe Vivendi Universal venait de décider de mettre en vente en même temps que ses actifs d'édition aux États-Unis.

Le groupe Vivendi Universal souhaitant pouvoir réaliser la transaction et en recevoir le paiement dans les meilleurs délais, Natexis Banques Populaires était intervenu, à la demande de Lagardère et sous le contrôle de la Commission européenne et avait acquis, au travers d'une de ses filiales dédiée à cette opération, lesdits actifs (ci-après dénommés « actifs Editis ») auprès de Vivendi Universal.

Le 7 janvier 2004, la Commission européenne a autorisé la reprise par le groupe Lagardère de certains actifs éditoriaux d'Editis, à savoir :

- dans le domaine de la Référence : les éditions Larousse et l'ensemble de leurs activités et fonds éditoriaux en France et à l'étranger ;
- dans le domaine de l'Édition scolaire et universitaire : le groupe espagnol Anaya, les éditions Dalloz, les éditions Dunod, incluant pour chacun l'ensemble de leurs activités et fonds éditoriaux, et les fonds universitaires composés des fonds éditoriaux Nathan Université, Armand Colin et Sedes et des revues universitaires ;
- dans le domaine de la distribution, le centre de distribution d'Ivry.

Le groupe Lagardère a donc procédé au rachat auprès du groupe Natexis Banques Populaires de leur filiale détentrice de l'ensemble des actifs Editis et a engagé un processus de cession des actifs qu'il n'était pas

autorisé à conserver. Ce processus a abouti à la cession desdits actifs le 30 septembre 2004 à une filiale du groupe Wendel Investissement.

Dans les comptes consolidés, les actifs conservés ont été consolidés par intégration globale à effet du 1er janvier 2004 et leur prix d'acquisition a été calculé sous déduction du produit de la cession réalisée avec Wendel Investissement. Les actifs cédés ont été directement enregistrés à leur prix de cession de 667 M€ correspondant à la valeur fixée dans les accords (660 M€) majorée de la trésorerie à la date de cession, de sorte qu'aucune plus ou moins-value n'a été enregistrée en résultat lors de la cession.

Sur l'exercice 2004, la contribution du nouvel ensemble est de 342 M€ en chiffre d'affaires, de 41 M€ en résultat avant charges financières et impôts et de 23 M€ en résultat net.

Acquisition du groupe Hodder Headline

Fin septembre 2004, Hachette Livre a procédé à l'acquisition de 100 % du groupe Hodder Headline, quatrième éditeur au Royaume-Uni, consolidé par intégration globale à effet du 1er octobre 2004.

Le prix payé pour cette acquisition s'est élevé à 269 M€ auquel est venue s'ajouter la reprise d'un endettement net de 44 M€. Il en est résulté un écart d'acquisition de 204 M€. Sur le quatrième trimestre 2004, Hodder Headline a enregistré un chiffre d'affaires de 61 M€ et un résultat avant charges financières et impôt de 6 M€.

Autres opérations

Les autres opérations intervenues en 2004 n'ont pas eu d'impact significatif sur les comptes consolidés du Groupe.

NOTE 6 INFORMATIONS SECTORIELLES

La structure du groupe Lagardère repose sur deux pôles opérationnels : le pôle Media et le pôle Hautes Technologies, ce dernier étant représenté par la participation de 14,95 % détenue dans le groupe EADS consolidée par intégration proportionnelle.

Le pôle Media regroupe quatre branches d'activités distinctes :

- Livre : édition d'ouvrages dans les domaines de la littérature générale, de l'éducation, de l'illustré et des fascicules ;
- Presse : édition de presse magazine et régie publicitaire de l'écrit ;
- Distribution Services : distribution de presse, magasins de commercialisation de produits de communication et de loisirs culturels ;
- Lagardere Active : édition de chaînes thématiques, production et distribution audiovisuelles, radio, régies publicitaires et production de services mobiles et interactifs.

L'activité du groupe EADS consiste en la construction d'avions commerciaux, d'hélicoptères civils, de lanceurs spatiaux commerciaux, de missiles, d'avions militaires, de satellites, de systèmes de défense et d'électronique de défense ainsi que de toutes prestations de services associées à ces activités.

Aux deux pôles opérationnels décrits ci-dessus, viennent s'ajouter les activités Hors Pôles qui rassemblent l'effet des financements contractés par le Groupe, le coût de fonctionnement des sociétés holding du Groupe ainsi que le département Pièces Détachées de l'ancienne activité Automobile dont les revenus sont inscrits en

produits annexes des activités ordinaires. Elles comprenaient également en 2004 les activités de la Banque Arjil, cédées fin 2004.

Le premier niveau d'informations sectorielles est fourni par branches d'activité ce qui correspond à la structure d'organisation et de gestion du Groupe. Le second niveau est présenté par zones géographiques.

Les cessions inter-branches sont généralement réalisées sur la base des conditions de marché.

6_1 Informations par branches d'activité

Compte de résultat au 31.12.2005

	Livre	Presse	Distribution Services	Lagardere Active	Lagardère Media	EADS	Hors Pôles	Total Consolidé
Chiffre d'affaires	1 706	1 917	3 776	623	**8 022**	5 112	-	**13 134**
Chiffre d'affaires inter-branches	(62)	(54)	(3)	(2)	**(121)**	-	-	**(121)**
Chiffre d'affaires consolidé	**1 644**	**1 863**	**3 773**	**621**	**7 901**	**5 112**	**-**	**13 013**
Résultat opérationnel courant des sociétés intégrées	**189**	**161**	**106**	**47**	**503**	**392**	**1**	**896**
Contribution des sociétés mises en équivalence	1	16	-	46	**63**	31	-	**94**
Résultat opérationnel courant	**190**	**177**	**106**	**93**	**566**	**423**	**1**	**990**
Plus ou moins-values de cession	6	1	3	7	**17**	6	-	**23**
Pertes de valeur sur écarts d'acquisition et immobilisations incorporelles	-	(10)	-	(49)	**(59)**	-	-	**(59)**
Charges de restructuration	-	(21)	-	(4)	**(25)**	(9)	-	**(34)**
Résultat avant charges financières et impôts	**196**	**147**	**109**	**47**	**499**	**420**	**1**	**920**
Charges financières nettes	(8)	(22)	(3)	(19)	**(52)**	(23)	(1)	**(76)**
Résultat avant impôts	**188**	**125**	**106**	**28**	**447**	**397**	**-**	**844**
Éléments inclus dans le résultat opérationnel courant :								
Amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	(27)	(24)	(53)	(18)	**(122)**	(207)	(5)	**(334)**
Coût des plans d'options	(7)	(6)	(3)	(6)	**(22)**	(5)	(10)	**(37)**

Compte de résultat au 31.12.2004*

	Livre	Presse	Distribution Services	Lagardere Active	Lagardère Media	EADS	Hors Pôles	Total Consolidé
Chiffre d'affaires	1 489	1 903	3 676	564	**7 632**	4 795	-	**12 427**
Chiffre d'affaires inter-branches	(69)	(55)	(1)	(6)	**(131)**	-	-	**(131)**
Chiffre d'affaires consolidé	**1 420**	**1 848**	**3 675**	**558**	**7 501**	**4 795**	**-**	**12 296**
Résultat opérationnel courant des sociétés intégrées	**164**	**168**	**101**	**37**	**470**	**350**	**3**	**823**
Contribution des sociétés mises en équivalence	1	12	-	28	**41**	13	-	**54**
Résultat opérationnel courant	**165**	**180**	**101**	**65**	**511**	**363**	**3**	**877**
Plus ou moins-values de cession	3	1	2	6	**12**	1	(5)	8
Pertes de valeur sur écarts d'acquisition et immobilisations incorporelles	(1)	(50)	(4)	(17)	**(72)**	-	-	**(72)**
Reprise pertes de valeur sur valeurs mobilières de placement	-	-	-	104	**104**	-	-	**104**
Charges de restructuration	-	(9)	-	-	**(9)**	(19)	-	**(28)**
Résultat avant charges financières et impôts	**167**	**122**	**99**	**158**	**546**	**345**	**(2)**	**889**
Charges financières nettes	(5)	(20)	(2)	(32)	**(59)**	(45)	7	**(97)**
Résultat avant impôts	**162**	**102**	**97**	**126**	**487**	**300**	**5**	**792**
Éléments inclus dans le résultat opérationnel courant :								
Amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	(30)	(28)	(50)	(21)	**(129)**	(209)	(5)	**(343)**
Coût des plans d'options	(3)	(3)	(2)	(2)	**(10)**	(2)	(5)	**(17)**

* Comptes pro forma 2004 dans lesquels les contributions des branches (hors EADS) ont été rétrospectivement recalculées afin de réajuster les redevances de frais centraux facturées par le Hors Pôles aux unités du pôle Media sur les bases et taux appliqués en 2005.

Financement au 31.12.2005

	Livre	Presse	Distribution Services	Lagardere Active	Lagardère Media	EADS	Hors Pôles et éliminations	Total Consolidé
Flux générés par l'activité	229	143	163	129	**664**	799	(10)	**1 453**
Intérêts payés, encaissés et impôts payés	(58)	(72)	(46)	(43)	**(219)**	(29)	10	**(238)**
Flux opérationnels	171	71	117	86	**445**	770	-	**1 215**
Investissements	(29)	(46)	(91)	(57)	**(223)**	(578)	(25)	**(826)**
- incorporels et corporels	*(25)*	*(41)*	*(72)*	*(23)*	***(161)***	*(427)*	*(3)*	***(591)***
- financiers	*(4)*	*(5)*	*(19)*	*(34)*	***(62)***	*(151)*	*(22)*	***(235)***
Cessions ou diminutions de l'actif immobilisé	23	7	7	28	**65**	176	13	**254**
(Augmentation) diminution des placements financiers	-	-	1	581	**582**	(123)	-	**459**
Flux nets d'investissements	**(6)**	**(39)**	**(83)**	**552**	**424**	**(525)**	**(12)**	**(113)**
Somme des flux opérationnels et d'investissements	**165**	**32**	**34**	**638**	**869**	**245**	**(12)**	**1 102**

Bilan au 31.12.2005

Actifs sectoriels	1 759	2 991	1 190	855	**6 795**	8 000	305	**15 100**
Titres mis en équivalence	10	318	-	987	**1 315**	226	1	**1 542**
Passifs sectoriels	(997)	(1 153)	(1 110)	(687)	**(3 947)**	(7 120)	(251)	**(11 318)**
Fonds opérationnels employés	**772**	**2 156**	**80**	**1 155**	**4 163**	**1 106**	**55**	**5 324**
Trésorerie (endettement) net comptable consolidé								**(863)**
Capitaux propres consolidés								**4 461**

Financement au 31.12.2004

	Livre	Presse	Distribution Services	Lagardere Active	Lagardère Media	EADS	Hors Pôles et éliminations	Total Consolidé
Flux générés par l'activité	249	185	192	99	**725**	815	(130)	**1 410**
Intérêts payés, encaissés et impôts payés	(77)	(62)	(31)	(104)	**(274)**	(52)	71	**(255)**
Flux opérationnels	**172**	**123**	**161**	**(5)**	**451**	**763**	**(59)**	**1 155**
Investissements	(339)	(118)	(94)	(73)	**(624)**	(681)	(16)	**(1 321)**
– incorporels et corporels	*(26)*	*(90)*	*(71)*	*(17)*	***(204)***	*(554)*	*(12)*	***(770)***
– financiers	*(313)*	*(28)*	*(23)*	*(56)*	***(420)***	*(127)*	*(4)*	***(551)***
Cessions ou diminutions de l'actif immobilisé	681	14	20	11	**726**	112	(3)	**835**
(Augmentation) diminution des placements financiers	-	-	(13)	-	**(13)**	(11)	1	**(23)**
Flux nets d'investissements	**342**	**(104)**	**(87)**	**(62)**	**89**	**(580)**	**(18)**	**(509)**
Somme des flux opérationnels et d'investissements	**514**	**19**	**74**	**(67)**	**540**	**183**	**(77)**	**646**

Bilan au 31.12.2005

Actifs sectoriels	1 742	2 850	1 094	817	**6 503**	6 378	191	**13 072**
Titres mis en équivalence	10	307	0	1 041	**1 358**	164	1	**1 523**
Passifs sectoriels	(1 163)	(1 137)	(1 062)	(706)	**(4 068)**	(5 964)	33	**(9 999)**
Fonds opérationnels employés	**589**	**2 020**	**32**	**1 152**	**3 793**	**578**	**225**	**4 596**
Trésorerie (endettement) net comptable consolidé								**(433)**
Capitaux propres consolidés								**4 163**

6_2 Informations par secteurs géographiques

Chiffre d'affaires

	31.12.2005			31.12.2004		
	Hors EADS	EADS	Total Groupe	Hors EADS	EADS	Total Groupe
France	3 443	524	3 967	3 405	502	3 907
Union européenne	2 973	1 410	4 383	2 731	1 619	4 350
Autres pays européens	495	38	533	465	72	537
USA et Canada	628	1 349	1 977	610	1 316	1 926
Moyen-Orient	11	334	345	7	345	352
Asie-Océanie	259	1 156	1 415	220	746	966
Autres (Afrique, Amérique latine)	92	301	393	63	195	258
TOTAL	**7 901**	**5 112**	**13 013**	**7 501**	**4 795**	**12 296**

Actifs sectoriels

	31.12.2005	31.12.2004
France	3 808	3 686
Union européenne	1 905	1 827
Autres pays européens	198	182
U.S.A et Canada	977	827
Moyen-Orient	-	-
Asie-Océanie	178	146
Autres (Afrique, Amérique Latine)	34	26
Hors EADS	**7 100**	**6 694**
EADS*	8 000	6 378
TOTAL	**15 100**	**13 072**

(*) Concernant EADS, la plupart des actifs du groupe sont situés dans l'Union européenne.

Investissements (immobilisations incorporelles et corporelles) hors EADS

	31.12.2005	31.12.2004
France	84	142
Union européenne	57	54
Autres pays européens	6	6
USA et Canada	7	12
Moyen-Orient	-	-
Asie-Océanie	9	2
Autres (Afrique, Amérique latine)	1	-
Total Hors EADS	**164**	**216**

Investissements (immobilisations incorporelles et corporelles) - EADS

	31.12.2005	31.12.2004
France	114	149
Allemagne	154	124
Royaume-Uni	120	104
Espagne	25	29
Autres pays	8	49
Total hors biens loués	**421**	**455**
Biens loués	**6**	**99**
Total EADS	**427**	**554**

NOTE 7 CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires de l'ensemble consolidé, incluant EADS, progresse sur l'exercice 2005 de 5,8 %. Pour les activités Media, la progression ressort à 5,3 % en données brutes et à 2,5 % à périmètre et taux de change comparables.

La variation du chiffre d'affaires à périmètre et change comparables est calculée par comparaison entre :

- le chiffre d'affaires 2005 retraité des entrées de périmètre et le chiffre d'affaires 2004 retraité des sorties de périmètre intervenues en 2005 ;
- le chiffre d'affaires 2005 et le chiffre d'affaires 2004 retraité sur la base des taux de change applicables en 2005.

Le chiffre d'affaires se décompose en :

	31.12.2005	31.12.2004
Ventes de biens et services	6 531	6 166
Publicité	1 346	1 308
Échanges dissemblables	24	27
Hors EADS	**7 901**	**7 501**
EADS*	5 112	4 795
TOTAL	**13 013**	**12 296**
* Dont :		
- provenant de la livraison de biens et services	*4 282*	*3 957*
– provenant des contrats à long terme (y compris activités de recherche et développement engagées dans le cadre de contrats)	*703*	*727*

NOTE 8 FRAIS DE PERSONNEL

8_1 Effectifs

Les effectifs moyens des entreprises consolidées par intégration se ventilent comme suit :

	31.12.2005	31.12.2004
Livre	6 433	6 433
Presse	9 972	10 034
Distribution Services	11 881	12 032
Lagardere Active	2 577	2 287
Lagardère Media	**30 863**	**30 786**
EADS	16 921	16 707
Hors Pôles	461	340
TOTAL	**48 245**	**47 833**

Dans les chiffres indiqués ci-dessus, les effectifs des filiales intégrées proportionnellement sont repris au pourcentage détenu.

8_2 Charges de personnel

	31.12.2005			31.12.2004		
	Hors EADS	EADS	Total Groupe	Hors EADS	EADS	Total Groupe
Salaires et rémunérations	1 311	958	2 269	1 209	890	2 099
Charges sociales	337	306	643	323	307	630
Coût des plans d'options	32	5	37	15	2	17
TOTAL	**1 680**	**1 269**	**2 949**	**1 547**	**1 199**	**2 746**

8_3 Paiements fondés sur des actions

Sur autorisation donnée par l'Assemblée Générale des actionnaires, la Gérance du Groupe a mis en place au cours des années précédentes et au profit de certains dirigeants et salariés du Groupe des plans d'options de souscription et d'achat d'actions Lagardère SCA. Les caractéristiques des plans en cours au 1er janvier 2005 sont présentées en note 24_2 ci-après.

Conformément aux principes énoncés en note 3_5 "Paiement fondé sur des actions", les options accordées à partir du 7 novembre 2002 et dont les droits n'étaient pas acquis au 1er janvier 2005 ont été évaluées à leur juste valeur à la date d'attribution.

Selon les termes définis dans les règlements des plans, les options sont acquises au bout de deux ans et expirent au dixième anniversaire à partir de la date d'attribution.

Le détail concernant ces options ainsi que leur évolution au cours de l'exercice sont décrits ci-dessous :

	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré en €
Options en circulation au 31 décembre 2004	**3 039 970**	**51,70**
Attribuées	1 683 844	56,97
Annulées	(56 745)	51,62
Exercées	(70)	51,45
Expirées	-	-
Options en circulation au 31 décembre 2005	**4 666 999**	**53,60**
Exerçables	1 416 866	51,45

La fourchette de prix d'exercice pour les stock-options en circulation au 31 décembre 2005 se situe entre 51,45 € et 56,97 €. Leur durée moyenne restant à courir jusqu'à maturité est de 8,97 ans.

Les hypothèses utilisées pour le calcul de la juste valeur des options par le modèle binomial sont détaillées ci-dessous :

	Plan du 21.11.05	Plan du 20.11.04	Plan du 18.12.03
Cours de l'action à la date d'attribution	58,25 €	54,40 €	46,00 €
Prix d'exercice	56,97 €	51,92 €	51,45 €
Volatilité attendue	30 %	40 %	40 %
Taux de dividendes attendu	2 %	2 %	2 %
Taux sans risque	3,5 %	3,7 %	4 %

Pour les plans 2004 et 2003, l'hypothèse de volatilité utilisée résultait d'une observation historique de l'évolution du cours du titre Lagardère sur une période de dix ans glissante.
Pour l'évaluation du plan 2005, cette hypothèse a été revue à la lumière de la méthode de détermination de la volatilité implicite telle que négociée pour l'opération réalisée en novembre 2005 avec une banque dans le cadre de la couverture des plans d'achat d'actions consentis au personnel (cf. note 24_3 ci-après).

Les charges comptabilisées s'élèvent à 32 M€ pour l'exercice 2005 et 15 M€ pour l'exercice 2004. Cette progression tient au fait que, pour l'essentiel, l'exercice 2004 supportait la charge calculée au titre du plan du 18 décembre 2003 à laquelle est venue s'ajouter en 2005 la charge calculée au titre du plan du 20 novembre 2004.

NOTE 9 AUTRES CHARGES ET PRODUITS DES ACTIVITÉS

	31.12.2005			31.12.2004		
	Hors EADS	EADS	Total Groupe	Hors EADS	EADS	Total Groupe
Plus et moins-values de cessions d'actifs	17	6	23	7	1	8
Restructurations	(25)	(9)	(34)	(9)	(19)	(28)
Pertes de valeur sur écarts d'acquisition et immobilisations incorporelles	(59)	-	(59)	(72)	-	(72)
Dépréciations d'actifs	(53)	(79)	(132)	(26)	(16)	(42)
Reprise de dépréciation sur titres T-Online	-	-	-	104	-	104
Gains et pertes de change	2	6	8	(4)	(4)	(8)
Charges financières hors intérêts	(6)	(13)	(19)	(12)	(9)	(21)
Autres charges et produits	1	(65)	(64)	(55)	(56)	(111)
TOTAL	**(123)**	**(154)**	**(277)**	**(67)**	**(103)**	**(170)**

En 2005 (hors EADS)

Les pertes de valeur sur écarts d'acquisition et immobilisations incorporelles s'élèvent à 59 M€ dont 43 M€ enregistrés par la branche Lagardere Active sur les activités d'Édition de chaînes thématiques. Cette perte de valeur est la conséquence d'un environnement devenu de plus en plus concurrentiel marqué par :

- l'arrivée sur le marché français en 2005 de huit nouvelles chaînes sur la thématique de la Musique et de quatre nouvelles chaînes sur la thématique de la Jeunesse ;
- la montée en puissance de nouveaux modes de diffusion comme la télévision par l'ADSL, la téléphonie mobile ou le numérique hertzien ;
- et enfin la consolidation du marché des opérateurs du câble.

Ces nouvelles conditions de marché ont renforcé la concurrence entre éditeurs, qu'elles mettent de surcroît en relation avec des distributeurs plus concentrés, donc plus puissants. Elles ont conduit à réviser à la baisse les hypothèses de résultats futurs et à constater la perte de valeur correspondante.

Le solde des pertes de valeur est réparti sur des montants individuels de faible valeur et porte sur les activités de Production Audiovisuelle (6 M€ dans la branche Lagardere Active) et sur des titres de publication (10 M€ dans la branche Presse).

Les coûts de restructuration, soit 25 M€ sur l'exercice 2005, ont été engagés à hauteur de 21 M€ par la branche Presse dans le cadre de l'arrêt de OHLA, de la rationalisation des agences photos ainsi que des plans d'économie mis en œuvre en France et aux États-Unis.

Les dépréciations d'actif s'élèvent à 53 M€ et concernent principalement des dépréciations de stocks et d'avances auteurs dans la branche Livre.

Les plus-values de cession, soit 17 M€, se rapportent essentiellement à des cessions d'immobilisations corporelles et au résultat enregistré sur la cession des titres T-Online (5 M€).

En 2004 (hors EADS)

Les pertes de valeur sur écarts d'acquisition et immobilisations incorporelles s'élevaient à 72 M€, dont 40 M€ relatifs aux immobilisations incorporelles du groupe de presse italien Rusconi, 7 M€ sur les catalogues du pôle photos (branche Presse) et 10 M€ sur des écarts d'acquisition de sociétés de production audiovisuelle. Le solde

se composait de montants individuels de faible valeur répartis sur les différentes branches du pôle Lagardère Media.
La perte de valeur enregistrée sur le groupe Rusconi était la conséquence d'un environnement de concurrence accrue en 2004, lié notamment à la multiplication sur le marché italien des offres de "plus produits "et de ventes couplées à prix cassé ainsi qu'au lancement de titres concurrents sur le segment *"people"*. Ce phénomène avait conduit à une révision du plan à moyen terme, intégrant ces nouvelles tendances pour la diffusion. Les nouvelles hypothèses inscrites dans le plan révisé avaient donc conduit à constater une perte de valeur de 40 M€ sur l'exercice 2004.

Au 31 décembre 2003, les titres T-Online étaient inscrits en comptabilité pour une valeur nette de dépréciation de 522 M€ ce qui valorisait le titre à 7,50 €. Au 31 décembre 2004, la dépréciation a été reprise à hauteur de 104 M€ ce qui valorisait le titre à 8,99 € correspondant au cours de l'offre d'achat au comptant initiée par Deutsche Telekom en novembre 2004. À la clôture de l'exercice 2004, le titre cotait 9,84 €.

Les charges de restructuration concernaient, dans Lagardère Media, la branche Presse et l'activité Défense chez EADS.

Les autres charges et produits comprenaient pour l'essentiel :

- des reprises de provisions antérieurement constituées au titre de la fermeture de l'activité industrielle de Matra Automobile (+ 39 M€) et ce, en conséquence d'une évolution favorable des prévisions de décaissements futurs ;
- des charges et provisions non récurrentes comptabilisées consécutivement à l'acquisition des actifs Editis (– 37 M€) ;
- des dotations aux provisions pour risques et charges.

NOTE 10 CHARGES FINANCIÈRES NETTES

Les charges financières nettes s'analysent comme suit :

	31.12.2005			31.12.2004		
	Hors EADS	EADS	Total Groupe	Hors EADS	EADS	Total Groupe
Charges d'intérêts des dettes financières	(77)	(94)	(171)	(97)	(79)	(176)
Produits financiers sur prêts	5	67	72	18	34	52
Revenus des placements et produits des cessions des VMP	19	4	23	27	-	27
Variation de juste valeur des produits dérivés sur endettement net	-	-	-	-	-	-
TOTAL	**(53)**	**(23)**	**(76)**	**(52)**	**(45)**	**(97)**

NOTE 11 IMPÔT SUR LES RÉSULTATS

11_1 Ventilation de la charge d'impôt comptabilisée en résultat

La charge d'impôt au compte de résultat se ventile en :

	31.12.2005			31.12.2004		
	Hors EADS	EADS	Total Groupe	Hors EADS	EADS	Total Groupe
Impôt courant	(65)	(66)	(131)	(105)	(19)	(124)
Mouvements sur les impôts différés	49	(60)	(11)	(27)	(89)	(116)
TOTAL	**(16)**	**(126)**	**(142)**	**(132)**	**(108)**	**(240)**

11_2 Rapprochement de la charge d'impôts

Le rapprochement entre la charge totale d'impôt comptabilisée dans le résultat et la charge d'impôt théorique se présente comme suit pour les exercices 2005 et 2004 :

	31.12.2005			31.12.2004		
	Hors EADS	EADS	Total Groupe	Hors EADS	EADS	Total Groupe
Résultat avant impôts	447	397	844	492	300	792
Contribution des sociétés mises en équivalence	63	31	94	41	13	54
Résultat des sociétés intégrées avant impôts et pertes de valeur sur immobilisations incorporelles	**384**	**366**	**750**	**451**	**287**	**738**
Charge d'impôt théorique [1]	(134)	(128)	(262)	(160)	(102)	(262)
Incidence sur l'impôt théorique des :						
Résultats taxés (déduits) à taux réduit	(1)	-	(1)	20	-	20
Déficits imputés dans l'exercice [2]	57	3	60	35	5	40
Déficits créés dans l'exercice [2]	(20)	(2)	(22)	(23)	(4)	(27)
Différentiels de taux d'imposition dans les filiales étrangères	8	4	12	7	(2)	5
Limitation des impôts différés	17	(4)	13	(3)	(4)	(7)
Variation des taux d'impôts	-	-	-	20	(3)	17
Avoirs fiscaux et crédits d'impôts	7	5	12	1	12	13
Pertes de valeur sur immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition	(13)	-	(13)	(26)	-	(26)
Différences permanentes et autres éléments	63	(4)	59	(3)	(10)	(13)
Charge d'impôts réelle	**(16)**	**(126)**	**(142)**	**(132)**	**(108)**	**(240)**

(1) Au taux en vigueur en France (34,93 % en 2005).
(2) Déficits n'ayant pas donné lieu à constitution d'impôts différés.

Sur l'exercice 2005 et dans le périmètre hors EADS, des profits d'impôts non récurrents ont été enregistrés à hauteur de 99 M€ en conséquence, d'une part, de la résolution de contentieux fiscaux antérieurement provisionnés, d'autre part, des nouvelles règles publiées fin 2005 par l'Administration fiscale française en matière de taxation des schémas de sortie des TSDI. Dans le tableau de rapprochement ci-dessus, ces éléments sont présentés à hauteur de 69 M€ parmi les différences permanentes de l'exercice et de 30 M€ parmi les déficits imputés dans l'exercice.

11_3 Impôts différés comptabilisés au bilan

Les impôts différés se rapportent aux éléments d'actif et de passif suivants :

	31.12.2005			31.12.2004		
	Hors EADS	EADS	Total Groupe	Hors EADS	EADS	Total Groupe
Actifs incorporels	(562)	(21)	(583)	(502)	(14)	(516)
Actifs corporels	(44)	(136)	(180)	(49)	(119)	(168)
Actifs financiers non courants	(51)	(27)	(78)	(41)	(18)	(59)
Stocks et en-cours	10	4	14	1	25	26
Provisions pour pensions	30	101	131	51	106	157
Autres provisions	55	135	190	30	76	106
Autres éléments du besoin en fonds de roulement	317	(80)	237	235	108	343
Différences temporaires (valeur brute)	**(245)**	**(24)**	**(269)**	**(275)**	**164**	**(111)**
Provision pour dépréciation des IDA	(131)	(34)	(165)	(148)	(86)	(234)
Différences temporaires (valeur nette)	**(376)**	**(58)**	**(434)**	**(423)**	**78**	**(345)**
Pertes reportables	56	90	146	82	163	245
Crédits d'impôts	-	32	32	-	28	28
Total impôts différés nets	**(320)**	**64**	**(256)**	**(341)**	**269**	**(72)**
Actifs d'impôts différés	123	382	505	74	383	457
Passifs d'impôts différés	(443)	(318)	(761)	(415)	(114)	(529)

11_4 Suivi des impôts différés

	31.12.2005			31.12.2004		
	Hors EADS	EADS	Total Groupe	Hors EADS	EADS	Total Groupe
Actifs (passifs) d'impôts différés nets à l'ouverture de l'exercice	(341)	269	(72)	(335)	328	(7)
Introduction au 01.01.05 des normes IAS 32/39	(7)	(465)	(472)	-	-	-
Produits (charges) d'impôts au compte de résultat	49	(60)	(11)	(27)	(89)	(116)
Impôts différés comptabilisés directement en capitaux propres	2	305	307	-	-	-
Change et périmètre	(23)	15	(8)	21	30	51
Actifs (passifs) d'impôts différés nets à la clôture	**(320)**	**64**	**(256)**	**(341)**	**269**	**(72)**

Les impôts différés directement comptabilisés en capitaux propres se présentent comme suit :

	31.12.2005			31.12.2004		
	Hors EADS	EADS	Total Groupe	Hors EADS	EADS	Total Groupe
Titres disponibles à la vente	3	-	3	5	-	5
Couvertures de flux de trésorerie	-	160	160	-	465	465
TOTAL	**3**	**160**	**163**	**5**	**465**	**470**

NOTE 12 RÉSULTAT PAR ACTION

Résultat par action non dilué

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net - part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, à l'exclusion des actions propres détenues par le Groupe. Dans le cas de variations du nombre d'actions liées à l'exercice des options sur actions consenties au personnel (mouvements répartis sur l'ensemble de l'année), il est fait la moyenne entre le nombre d'actions à l'ouverture et à la clôture de l'exercice.

	31.12.2005	31.12.2004
Résultat net – Part du Groupe (M€)	670	495
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	137 350 790	135 656 894
Résultat net par action (€)	**4,88**	**3,65**

Résultat par action dilué

La seule catégorie d'actions dilutives est constituée par les options sur actions consenties au personnel dès lors que le prix d'exercice est inférieur au cours de l'action coté à la date de clôture des comptes.

Pour le calcul du résultat par action dilué, le nombre moyen d'actions en circulation est corrigé du nombre d'options non encore exercées et n'ayant pas fait l'objet de contrats de couverture.

Le résultat net-part du Groupe de l'exercice est également ajusté par la prise en compte des produits financiers, nets d'impôt, induits par l'exercice des options de souscription.

	31.12.2005	31.12.2004
Résultat net – Part du Groupe ajusté (M€)	671	496
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	137 350 790	135 656 894
Nombre d'actions à créer par exercice des options	4 238 732	8 595 284
Nombre moyen d'actions après dilution	141 589 522	144 252 178
Résultat net dilué par action (€)	**4,74**	**3,44**

NOTE 13 ÉCARTS D'ACQUISITION

	2005			2004		
	Hors EADS	EADS	Total Groupe	Hors EADS	EADS	Total Groupe
Au 1er janvier	**1 755**	**713**	**2 468**	**1 156**	**696**	**1 852**
Valeur brute	*1 777*	*713*	*2 490*	*1 156*	*696*	*1 852*
Pertes de valeur cumulées	*(22)*	*-*	*(22)*	*0*	*0*	*0*
Acquisitions	63	16	79	620	13	633
Ajustements résultant de la comptabilisation des engagements de rachat sur intérêts minoritaires	54	81	135	-	-	-
Cessions et écarts d'acquisition classés en actifs détenus en vue de la vente	(13)	-	(13)	-	-	-
Pertes de valeur *(note 9)*	(35)	-	(35)	(22)	-	(22)
Écarts de conversion	15	1	16	-	-	-
Autres mouvements	(1)	-	(1)	1	4	5
Au 31 décembre	**1 838**	**811**	**2 649**	**1 755**	**713**	**2 468**
Valeur brute	*1 889*	*811*	*2 700*	*1 777*	*713*	*2 490*
Pertes de valeur cumulées	*(51)*	*-*	*(51)*	*(22)*	*-*	*(22)*

Au bilan, les écarts d'acquisition nets concernent les sociétés suivantes :

	31.12.2005	31.12.2004
Hachette Filipacchi Médias	596	596
Groupe Editis	352	369
Groupe Hodder Headline	216	204
Groupe Lagardere Active Broadcast	172	157
Groupe Hatier	84	84
Groupe Octopus	52	50
Groupe Payot Naville Distribution	40	40
Groupe Salvat	40	40
Lagardère*	35	35
Virgin	34	34
Groupe Orion	32	31
Newslink	26	24
Nice Matin	22	20
Groupe Lapker	17	17
Ajustement résultant de la comptabilisation des engagements de rachat sur intérêts minoritaires	54	-
Autres	66	54
Hors EADS	**1 838**	**1 755**
EADS**	811	713
TOTAL	**2 649**	**2 468**

* Écarts sur acquisitions de titres Matra Hachette antérieurement à la fusion.
** Écarts d'acquisition relatifs aux filiales du groupe EADS.

NOTE 14 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Valeurs brutes

	Titres de publication	Autres	Total hors EADS	EADS	Total
Au 1er janvier 2004	**1 374**	**466**	**1 840**	**103**	**1 943**
Acquisitions	-	34	**34**	55	**89**
Variations de périmètre	19	162	**181**	1	**182**
Cessions	-	(18)	**(18)**	(3)	**(21)**
Écarts de conversion	(54)	(3)	**(57)**	-	**(57)**
Reclassements	-	(13)	**(13)**	1	**(12)**
Au 31 décembre 2004	**1 339**	**628**	**1 967**	**157**	**2 124**
Acquisitions	1	32	**33**	75	**108**
Variations de périmètre	-	2	**2**	(2)	**-**
Cessions	-	(11)	**(11)**	(10)	**(21)**
Écarts de conversion	106	7	**113**	1	**114**
Reclassements	1	(92)	**(91)**	6	**(85)**
Au 31 décembre 2005	**1 447**	**566**	**2 013**	**227**	**2 240**

Amortissements et pertes de valeur

	Titres de publication	Autres	Total hors EADS	EADS	TOTAL
Au 1er janvier 2004	**-**	**(266)**	**(266)**	**(54)**	**(320)**
Amortissements	-	(36)	**(36)**	(21)	**(57)**
Pertes de valeur *(note 9)*	(43)	(7)	**(50)**	-	**(50)**
Variations de périmètre	-	(113)	**(113)**	-	**(113)**
Cessions	-	12	**12**	2	**14**
Écarts de conversion	-	2	**2**	-	**2**
Reclassements	-	12	**12**	(1)	**11**
Au 31 décembre 2004	**(43)**	**(396)**	**(439)**	**(74)**	**(513)**
Amortissements	-	(25)	**(25)**	(28)	**(53)**
Pertes de valeur *(note 9)*	(8)	(16)	**(24)**	-	**(24)**
Variations de périmètre	-	(1)	**(1)**	-	**(1)**
Cessions	-	11	**11**	9	**20**
Écarts de conversion	-	(4)	**(4)**	-	**(4)**
Reclassements	(1)	83	**82**	(2)	**80**
Au 31 décembre 2005	**(52)**	**(348)**	**(400)**	**(95)**	**(495)**
Valeurs nettes					
Au 31 décembre 2004	**1 296**	**232**	**1 528**	**83**	**1 611**
Au 31 décembre 2005	**1 395**	**218**	**1 613**	**132**	**1 745**

Dans le pôle EADS :

- le montant des frais de recherche et développement comptabilisé en charges s'élève en 2005 à 310 M€ contre 321 M€ en 2004 ;
- le montant capitalisé en immobilisations incorporelles générées en interne s'élève à 69 M€ en 2005 contre 26 M€ en 2004, essentiellement au titre du programme Airbus A380.

Les principaux titres de publication du pôle Lagardère Media sont portés par les sociétés suivantes :

(en valeur nette comptable)	31.12.2005	31.12.2004
Hachette Filipacchi Magazines Inc.*	760	658
Groupe Rusconi	164	164
Hachette Filipacchi UK	110	111
Nice Matin	80	76
Hachette Fujin Gaho	60	60
Hachette Filipacchi Médias	32	32
Groupe Quillet	25	29
Hachette Filipacchi SA (Espagne)	27	27

* Augmentation consécutive à la hausse du cours du dollar US.

NOTE 15 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

La répartition par nature des immobilisations corporelles est la suivante :

Valeurs brutes 2005

	Solde au 01.01.2005	Acquisitions	Variation de périmètre	Cessions	Écart de conversion	Reclassement	Solde au 31.12.2005
Terrains	151	-	-	(1)	-	3	**153**
Constructions	530	17	2	(6)	1	4	**548**
Matériel et outillage	373	41	3	(21)	2	16	**414**
Autres immobilisations	465	47	1	(29)	13	(13)	**484**
Immobilisations en cours	11	31	-	-	-	(14)	**28**
Hors EADS	**1 530**	**136**	**6**	**(57)**	**16**	**(4)**	**1 627**
Terrains et constructions	878	28	(9)	(12)	3	21	**909**
Matériel et outillage	1 501	123	(19)	(27)	32	124	**1 734**
Autres immobilisations	658	7	(6)	(62)	54	(47)	**604**
Immobilisations en cours	486	198	(5)	-	4	(165)	**518**
EADS	3 523	356	(39)	(101)	93	(67)	**3 765**
TOTAL	**5 053**	**492**	**(33)**	**(158)**	**109**	**(71)**	**5 392**

Amortissements et pertes de valeur 2005

	Solde au 01.01.2005	Amortissements	Pertes de valeur	Variation de périmètre	Cessions	Écart de conversion	Reclassement	Solde au 31.12.2005
Terrains	-	-	-	-	-	-	(3)	**(3)**
Constructions	(253)	(23)	-	(1)	4	(1)	-	**(274)**
Matériel et outillage	(286)	(35)	-	(2)	21	-	(9)	**(311)**
Autres immobilisations	(324)	(44)	-	(1)	25	(9)	11	**(342)**
Immobilisations en cours	-	-	-	-	-	-	-	**-**
Hors EADS	**(863)**	**(102)**	**-**	**(4)**	**50**	**(10)**	**(1)**	**(930)**
Terrains et constructions	(449)	(31)	-	6	10	(1)	27	**(438)**
Matériel et outillage	(981)	(123)	-	13	23	(14)	-	**(1 082)**
Autres immobilisations	(244)	(25)	-	2	31	(22)	10	**(248)**
Immobilisations en cours	(4)	-	-	-	-	(1)	-	(5)
EADS	(1 678)	(179)	-	21	64	(38)	37	**(1 773)**
Total	**(2 541)**	**(281)**	**-**	**17**	**114**	**(48)**	**36**	**(2 703)**
Valeur nette	**2 512**	**211**	**-**	**(16)**	**(44)**	**61**	**(35)**	**2 689**

Valeurs brutes 2004

	Solde au 01.01.2004	Acquisitions	Variation de périmètre	Cessions	Écart de conversion	Reclassement	Solde au 31.12.2004
Terrains	101	31	17	(1)	-	3	**151**
Constructions	425	59	38	(24)	1	31	**530**
Matériel et outillage	372	31	20	(26)	-	(24)	**373**
Autres immobilisations	390	49	54	(27)	(1)	-	**465**
Immobilisations en cours	12	10	1	(1)	-	(11)	**11**
Hors EADS	**1 300**	**180**	**130**	**(79)**	**-**	**(1)**	**1 530**
Terrains et constructions	786	38	6	(13)	(1)	62	**878**
Matériel et outillage	1 387	109	7	(40)	(12)	50	**1 501**
Autres immobilisations	675	99	3	(87)	(31)	(1)	**658**
Immobilisations en cours	346	254	1	(2)	(2)	(111)	**486**
EADS	3 194	500	17	(142)	(46)	-	**3 523**
TOTAL	**4 494**	**680**	**147**	**(221)**	**(46)**	**(1)**	**5 053**

Amortissement et pertes de valeur 2004

	Solde au 01.01.2004	Amortissements	Pertes de valeur	Variation de périmètre	Cessions	Écart de conversion	Reclassement	Solde au 31.12.2004
Terrains	-	-	-	-	-	-	-	-
Constructions	(237)	(21)	-	(3)	14	-	(6)	**(253)**
Matériel et outillage	(266)	(35)	-	(12)	23	-	4	**(286)**
Autres immobilisations	(266)	(45)	-	(37)	24	2	(2)	**(324)**
Immobilisations en cours	-	-	-	-	-	-	-	-
Hors EADS	**(769)**	**(101)**	**-**	**(52)**	**61**	**2**	**(4)**	**(863)**
Terrains et constructions	(432)	(12)	-	(2)	-	-	(3)	**(449)**
Matériel et outillage	(901)	(81)	-	(6)	-	5	2	**(981)**
Autres immobilisations	(259)	(4)	-	(1)	-	12	8	**(244)**
Immobilisations en cours	(4)	-	-	-	-	-	-	**(4)**
EADS	(1 596)	(97)	-	(9)	-	17	7	**(1 678)**
Total	**(2 365)**	**(198)**	**-**	**(61)**	**61**	**19**	**3**	**(2 541)**
Valeur nette	**2 129**	**482**	**-**	**86**	**(160)**	**(27)**	**2**	**2 512**

Immeubles de placement

Hors EADS

Dans le périmètre hors EADS, un ensemble immobilier est inscrit à l'actif du bilan pour une valeur nette de 80 M€ au 31 décembre 2005 et de 83 M€ au 31 décembre 2004 qui fait l'objet de location simple avec le groupe NMPP. La valeur de marché de cet immeuble est estimée à 93 M€ au 31 décembre 2005 (85 M€ au 31 décembre 2004). Les loyers en 2005 et 2004 s'élèvent à 9 M€.

EADS

Le groupe EADS détient des placements immobiliers comptabilisés en immobilisations corporelles, qui sont loués à des tiers. Au 31 décembre 2005, la valeur nette comptable de ces immeubles (rapportée en quote-part Lagardère dans EADS) s'élève à 20M€ (24 M€ au 31 déccembre 2004), montant représentatif de leur juste valeur. Les loyers perçus en 2005 s'élèvent à 2 M€.

Contrats de location financement

Les immobilisations faisant l'objet de contrats de location–financement comprises essentiellement dans les postes terrains et constructions et également chez EADS dans le poste matériel et outillage s'élèvent à :

	31.12.2005			31.12.2004		
	Hors EADS	EADS	Total Groupe	Hors EADS	EADS	Total Groupe
Valeur brute	130	65	195	130	66	196
Valeur nette	81	12	93	84	15	99

Contrats de location d'avions (EADS)

Dans le pôle EADS, le poste matériel et outillage inclut les avions loués au titre de contrats qualifiés de location simple qui comprennent :

(i) l'activité de financement des ventes prenant la forme d'avions qui ont été loués aux clients aux termes de contrats qualifiés de location simple : ils sont présentés nets d'amortissements et provisions pour perte de valeur. Ces opérations de financement des ventes sont généralement garanties par une sécurité prise sur l'avion objet des financements ;

Les montants de loyers futurs sur contrats non résiliables (non actualisés) dus par des clients, à inclure dans les produits futurs, sont les suivants au 31 décembre 2005 :

Au plus tard en 2006	26
Après 2006 et au plus tard en 2010	64
Après 2010	37
Total	**127**

(ii) les contrats qui ont été comptabilisés comme des contrats de location simple car ils ont été vendus selon des modalités comprenant des engagements de garantie de valeur dont la valeur actualisée de la garantie est supérieure à 10 % du prix de vente de l'avion (estimé comme étant sa juste valeur). Lors de la vente initiale de ces avions au client, leur coût total comptabilisé auparavant dans les stocks est transféré au poste matériel et outillage et amorti sur la durée de vie utile estimée des appareils, les montants perçus du client étant constatés en produits constatés d'avance.

Leur valeur nette comptable se présente comme suit :

	31.12.2005	31.12.2004
(i) Valeur nette comptable des avions livrés au titre de contrats de location simple avant provision pour perte de valeur	223	299
Provision pour perte de valeur	(47)	(80)
Valeur nette des avions livrés au titre de contrats de location simple	176	219
(ii) Avions livrés au titre de contrats de location simple dont la valeur actualisée de la garantie est supérieure à 10 %	180	195
Valeur nette totale des avions livrés au titre de contrats de location simple	**356**	**414**

NOTE 16 TITRES MIS EN ÉQUIVALENCE

Les principales sociétés mises en équivalence sont :

	% d'intérêt		Au bilan			Au compte de résultat	
	31.12.2005	31.12.2004	31.12.2005	01.01.2005**	31.12.2004	31.12.2005	31.12.2004
CanalSatellite	34 %	34 %	985	967	967	45	39
Marie-Claire	42 %	42 %	234	228	228	8	6
multiThématiques	-	30 %	-	71	71	-	(12)
Groupe Amaury	25 %	25 %	60	54	54	8	6
S.E.T.C.	39 %	39 %	13	12	12	1	1
Éditions J'ai lu	35 %	35 %	10	10	10	1	1
Autres			14	17	17	-	-
Hors EADS			**1 316**	**1 359**	**1 359**	**63**	**41**
EADS (*)			226	203	164	31	13
TOTAL			**1 542**	**1 562**	**1 523**	**94**	**54**
* Dont Dassault Aviation	46 %	46 %	220	201	162	31	12

** Après introduction des normes IAS 32 et 39 (réévaluation à la juste valeur des titres disponibles à la vente détenus par Dassault Aviation).

Une perte de valeur de 13 M€ sur l'exercice 2004 a été enregistrée sur la valeur des titres multiThématiques. Ces titres ont été cédés en 2005 (cf. note 5_1 ci-dessus).

Les informations financières condensées de CanalSatellite se présentent comme suit :

	CanalSatellite	
Chiffres exprimés à 100 %	31.12.2005	31.12.2004
Informations relatives au bilan		
Total des actifs	593	496
Total des passifs	384	340
Informations relatives au compte de résultat		
Chiffre d'affaires	1 030	963
Résultat net	134	115

NOTE 17 PARTICIPATIONS DANS LES CO-ENTREPRISES

L'impact des co-entreprises consolidées selon la méthode de la consolidation proportionnelle est le suivant :

31.12.2005

	EADS	Autres	Total
Informations relatives au bilan			
Actifs non courants	4 654	33	4 687
Actifs courants	5 070	68	5 138
Total des actifs	**9 724**	**101**	**9 825**
Passifs non courants	3 671	10	3 681
Passifs courants	4 735	56	4 791
Total des passifs	**8 406**	**66**	**8 472**
Informations relatives au compte de résultat :			
Produits des activités ordinaires	5 141	234	5 375
Charges	(4 870)	(230)	(5 100)
Résultat net	**271**	**4**	**275**

31.12.2004

	EADS	Autres	Total
Informations relatives au bilan			
Actifs non courants	3 618	35	3 653
Actifs courants	4 337	67	4 404
Total des actifs	**7 955**	**102**	**8 057**
Passifs non courants	3 126	9	3 135
Passifs courants	3 611	58	3 669
Total des passifs	**6 737**	**67**	**6 804**
Informations relatives au compte de résultat			
Produits des activités ordinaires	4 846	220	5 066
Charges	(4 654)	(211)	(4 865)
Résultat net	**192**	**9**	**201**

NOTE 18 AUTRES ACTIFS NON COURANTS

Les autres actifs non courants s'analysent comme suit :

Valeur nette

	31.12.2005			01.01.2005*			31.12.2004		
	Hors EADS	EADS	Total Groupe	Hors EADS	EADS	Total Groupe	Hors EADS	EADS	Total Groupe
Titres disponibles à la vente	124	80	204	102	68	170	88	70	158
Prêts et créances	91	486	577	102	360	462	102	360	462
Instruments financiers dérivés	-	413	413	-	932	932	-	-	-
TOTAL	**215**	**979**	**1 194**	**204**	**1 360**	**1 564**	**190**	**430**	**620**

* Après introduction des normes IAS 32 et 39.

Les titres disponibles à la vente comprennent :

Valeur nette

	31.12.2005		01.01.2005**	31.12.2004	
	Valeur comptable	% détenu	Valeur comptable	Valeur comptable	% détenu
Le Monde SA	36	17 %	-	-	-
Titres Viel	31	13 %	32	18	13 %
La Dépêche du Midi	12	15 %	12	12	15 %
Midi Libre	-	-	10	10	10 %
Autofin	6	10 %	6	6	10 %
Autres	39		42	42	
Hors EADS	**124**		**102**	**88**	
EADS*	80		68	70	
TOTAL	**204**		**170**	**158**	

* Participations non consolidées par le groupe EADS.
** Après introduction des normes IAS 32 et 39.

Les ajustements de valeur sur les titres disponibles à la vente s'élèvent en 2005 à + 6 M€ (+ 7 M€ dans le groupe EADS et – 1 M€ hors EADS), enregistrés en capitaux propres.

Les prêts et créances se répartissent comme suit :

Prêts et créances

	31.12.2005			31.12.2004		
	Hors EADS	EADS	Total Groupe	Hors EADS	EADS	Total Groupe
Valeur brute	191	546	737	242	437	679
Dépréciation	(100)	(60)	(160)	(140)	(77)	(217)
Valeur nette	**91**	**486**	**577**	**102**	**360**	**462**

Analyse de la dépréciation

	31.12.2005			31.12.2004		
	Hors EADS	EADS	Total Groupe	Hors EADS	EADS	Total Groupe
Dépréciation à l'ouverture	(140)	(77)	(217)	(146)	(72)	(218)
(Augmentation) diminution de la dépréciation	-	7	7	(1)	(6)	(7)
Autres mouvements et écarts de conversion	40	10	50	7	1	8
Dépréciation à la clôture	**(100)**	**(60)**	**(160)**	**(140)**	**(77)**	**(217)**

Les prêts et créances classés en actifs financiers non courants sont principalement composés :

Hors EADS

- de dépôts, prêts et créances dont l'échéance de recouvrement est estimée supérieure à un an ;

EADS

- de créances au titre des contrats de location-financement et de prêts liés au financement des ventes d'avions. Les prêts liés au financement des appareils ont normalement une échéance de remboursement qui est liée à la période d'utilisation de l'avion par le client.

NOTE 19 STOCKS ET EN-COURS

Ils se ventilent comme suit :

	31.12.2005	31.12.2004
Livre	371	348
Presse	53	52
Distribution Services	296	283
Lagardere Active	46	59
EADS	2 487	2 006
Hors Branches [1]	25	25
Valeur brute	**3 278**	**2 773**
Dépréciation [2]	(404)	(353)
Valeur nette	**2 874**	**2 420**
(1) Activité Pièces détachées de Matra Manufacturing & Services (ex Matra Automobile).		
(2) Dont EADS.	*(181)*	*(144)*

Analyse de la dépréciation

	31.12.2005			31.12.2004		
	Hors EADS	EADS	Total Groupe	Hors EADS	EADS	Total Groupe
Dépréciation à l'ouverture	(209)	(144)	(353)	(164)	(148)	(312)
(Augmentation) diminution de la dépréciation	(4)	(38)	(42)	(8)	4	(4)
Autres mouvements et écarts de conversion	(10)	1	(9)	(37)	-	(37)
Dépréciation à la clôture	**(223)**	**(181)**	**(404)**	**(209)**	**(144)**	**(353)**

NOTE 20 CRÉANCES CLIENTS

Les créances clients et leur valeur de réalisation se décomposent comme suit :

	31.12.2005			31.12.2004		
	Hors EADS	EADS	Total Groupe	Hors EADS	EADS	Total Groupe
Créances clients et comptes rattachés en valeur brute	1 433	778	2 211	1 376	722	2 098
Dépréciation	(111)	(61)	(172)	(106)	(57)	(163)
Valeur nette	**1 322**	**717**	**2 039**	**1 270**	**665**	**1 935**
Dont : créances à moins d'un an	*1 322*	*682*	*2 004*	*1 251*	*653*	*1 904*
créances à plus d'un an	*–*	*35*	*35*	*19*	*12*	*31*

Analyse de la dépréciation

	31.12.2005			31.12.2004		
	Hors EADS	EADS	Total Groupe	Hors EADS	EADS	Total Groupe
Dépréciation à l'ouverture	(106)	(57)	(163)	(101)	(56)	(157)
(Augmentation) diminution de la dépréciation	(3)	(4)	(7)	4	(3)	1
Autres mouvements et écarts de conversion	(2)	-	(2)	(9)	2	(7)
Dépréciation à la clôture	**(111)**	**(61)**	**(172)**	**(106)**	**(57)**	**(163)**

Titrisation de créances commerciales

Certaines filiales des branches Livre et Presse ont mis en place des contrats de titrisation de créances commerciales auprès de fonds communs de créances, dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- l'opération est une cession de créances sans recours ;
- la cession repose sur le principe du "surdimensionnement" selon lequel la différence entre la valeur comptable des créances cédées et la somme reçue de la part du fonds commun de créances est affectée à un dépôt de garantie ;
- lorsqu'une créance est défaillante, le montant non recouvré vient s'imputer sur le dépôt de garantie et constitue donc une perte pour le cédant ;
- le cédant bénéficie dans certains cas d'une option de rachat sur les créances cédées, notamment sur les créances défaillantes, auquel cas le montant du dépôt de garantie correspondant est récupéré.

Dans les comptes consolidés, les créances cédées ont été maintenues à l'actif du bilan, les dépôts de garanties versés aux fonds ont été annulés et en contrepartie une dette financière a été enregistrée.

Les montants concernés au 31 décembre sont les suivants :

	31.12.2005	31.12.2004
Bilan actif		
Créances clients	351	321
Créances diverses*	(124)	(99)
Bilan passif		
Dettes financières	227	222

* Dépôts de garanties.

NOTE 21 AUTRES ACTIFS COURANTS

Les autres actifs courants se décomposent comme suit :

	31.12.2005			01.01.2005*			31.12.2004		
	Hors EADS	EADS	Total Groupe	Hors EADS	EADS	Total Groupe	Hors EADS	EADS	Total Groupe
Avances et acomptes versés	24	-	24	22	-	22	22	-	22
Créances fiscales et sociales	324	35	359	255	115	370	255	115	370
Instruments financiers dérivés	16	178	194	18	404	422	-	-	-
Auteurs débiteurs	198	-	198	103	-	103	103	-	103
Fournisseurs débiteurs	156	-	156	174	-	174	174	-	174
Prêts	41	40	81	38	37	75	38	37	75
Charges constatées d'avance	66	50	116	58	74	132	58	74	132
Autres créances diverses	3	263	266	85	177	262	85	177	262
TOTAL	**828**	**566**	**1 394**	**753**	**807**	**1 560**	**735**	**403**	**1 138**
Dépréciation	(104)	(17)	(121)	(82)	(7)	(89)	(82)	(7)	(89)
Valeur nette	**724**	**549**	**1 273**	**671**	**800**	**1 471**	**653**	**396**	**1 049**

* Après introduction des normes IAS 32 et 39.

Analyse de la dépréciation

	31.12.2005			31.12.2004		
	Hors EADS	EADS	Total Groupe	Hors EADS	EADS	Total Groupe
Dépréciation à l'ouverture	(82)	(7)	(89)	(63)	-	(63)
(Augmentation) diminution de la dépréciation	(16)	(5)	(21)	(12)	(7)	(19)
Autres mouvements et écarts de conversion	(6)	(5)	(11)	(7)	-	(7)
Dépréciation à la clôture	**(104)**	**(17)**	**(121)**	**(82)**	**(7)**	**(89)**

NOTE 22 PLACEMENTS FINANCIERS

Les placements financiers comprennent exclusivement des titres disponibles à la vente, évalués au bilan à leur juste valeur. Ils se répartissent de la façon suivante :

	31.12.2005			31.12.2004		
	Hors EADS	EADS	Total Groupe	Hors EADS	EADS	Total Groupe
Actions	45	67	112	626	27	653
Obligations	136	–	136	120	–	120
Autres	-	5	5	-	71	71
TOTAL	**181**	**72**	**253**	**746**	**98**	**844**

En 2005, la baisse des placements en actions résulte de la cession d'actions T-Online. Au 31 décembre 2005, le Groupe détient une participation résiduelle de 5,5 millions d'actions contre 69,6 millions d'actions détenues au 31 décembre 2004. Ces actions sont valorisées pour 45 M€ au 31 décembre 2005 représentant le cours coté en décembre 2005. Au 31 décembre 2004, le portefeuille d'actions T-Online représentait 626 M€, valeur correspondant au cours de l'offre d'achat au comptant initié par Deutsche Telekom en novembre 2004 soit 8,99 € par action. La plus-value de cession enregistrée en 2005 s'est élevée à 5 M€.

Dans le pôle EADS, le poste actions correspond exclusivement aux actions propres détenues par EADS. Dans les comptes publiés par EADS, ces actions sont déduites des capitaux propres. Elles sont reclassées en placements financiers lors de l'intégration de ces comptes chez Lagardère.

NOTE 23 TRÉSORERIE

Au tableau de financement, la trésorerie courante est calculée comme suit :

	31.12.2005			31.12.2004		
	Hors EADS	EADS	Total Groupe	Hors EADS	EADS	Total Groupe
Trésorerie et équivalents de trésorerie	668	1 426	2 094	1 211	1 316	2 527
Concours financiers courants	(196)	-	(196)	(204)	-	(204)
Trésorerie courante	**472**	**1 426**	**1 898**	**1 007**	**1 316**	**2 323**

NOTE 24 CAPITAUX PROPRES

24_1 Capital

Au 31 décembre 2005, le capital social de Lagardère SCA s'élève à 866 456 932 € et est divisé en 142 042 120 actions de 6,10 € de nominal chacune, toutes de même rang et entièrement libérées.

L'évolution du capital est la suivante :

	2005	2004
Nombre d'actions au 1er janvier	140 818 685	139 617 199
Augmentation de capital par exercice d'option de souscription d'actions	1 223 435	1 201 486
Nombre d'actions au 31 décembre	**142 042 120**	**140 818 685**

24_2 Options consenties au personnel sur les actions de l'émetteur

Sur autorisation donnée par l'Assemblée Générale des actionnaires, la Gérance du Groupe a mis en place au cours des années précédentes et au profit de certains dirigeants et salariés du Groupe des plans d'options de souscription et d'achat d'actions Lagardère SCA.

Plan	Date de l'AG	Quantités attribuées Origine	Prix d'exercice avant repricing du 06.07.2005	Prix d'exercice après repricing du 06.07.2005	Nombre bénéficiaires
Options de souscription :					
30.10.98	30.05.97	1 671 750	27,44 €	27,14 €	558
10.12.99	30.05.97	1 300 800	44,00 €	43,52 €	696
18.12.00	23.05.00	1 254 500	63,00 €	62,31 €	458
Options d'achat :					
19.12.01	23.05.00	1 258 000	47,00 €	46,48 €	421
19.12.02	23.05.00	1 299 000	52,02 €	51,45 €	416
18.12.03	23.05.00	1 437 250	52,02 €	51,45 €	445
20.11.04	11.05.04	1 568 750	52,50 €	51,92 €	481
21.11.05	11.05.04	1 683 844	inexistant	56,97 €	495

Les caractéristiques des plans en cours au 1er janvier 2005 sont décrites ci-dessus, étant précisé qu'en date du 6 juillet 2005 et afin de tenir compte du prélèvement partiel opéré sur les réserves pour payer le dividende exceptionnel, les options non exercées ont fait l'objet d'un ajustement du prix d'exercice ("repricing") et des quantités restant à lever.

Par ailleurs, des options de souscription d'actions Hachette Filipacchi Médias avaient été attribuées aux salariés de ce groupe à l'époque où celui-ci était coté en Bourse. Suite à l'offre publique d'échange suivie d'une offre publique de retrait des actions HFM réalisée par Lagardère SCA en 2000, Lagardère SCA s'est engagée à échanger les actions HFM souscrites par les bénéficiaires contre des actions Lagardère SCA dans la proportion de 11 actions Lagardère SCA pour 10 actions HFM (et ce, conformément à la parité retenue lors de l'offre publique d'échange).

Les caractéristiques de ces plans sont les suivants :

Date de l'AG Date d'attribution	Prix d'exercice	Date d'exercice	Nombre d'options attribuées	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'options annulées	Nombre d'options restant à lever	Période de rachat
AG du 18.06.1997 18.06.1997	37,44 €	du 18.06.1997 au 17.06.2007	1 577(1)	11	-	745(3)	du 19.06.2002 au 19.06.2007
AG du 18.06.1997 22.07.1999	46,20 €	du 22.07.1999 au 21.07.2009	1 525(2)	63	-	1 095(4)	du 23.07.2004 au 23.07.2009

(1) Chaque option donne le droit de souscrire 300 actions.
(2) Chaque option donne le droit de souscrire 500 actions.
(3) En 2005, 227 options ont été exercées.
(4) En 2005, 383 options ont été exercées.

24_3 Actions d'autocontrôle

L'évolution du nombre de titres Lagardère SCA que le Groupe détient est la suivante :

	2005	2004
Détention au 1er janvier	4 733 103	4 400 494
Achats d'actions	963 071	562 609
Levées d'options d'achat	(429 714)	(230 000)
Ventes d'actions	(1 840 337)	-
Détention au 31 décembre	**3 426 123**	**4 733 103**

Qtés levées en 2005 avant repricing	Qtés restant à lever avant repricing	Qtés restant à lever après repricing	Qtés levées en 2005 après repricing	Nombre d'options annulées	Qtés restant à lever à fin 2005	Dates d'exercice
499 364	**476 755**	**482 141**	**355 723**	**126 418**	**–**	30.10.2000 au 29.10.2005
250 470	**973 710**	**984 786**	**104 733**	**243 968**	**636 085**	10.12.2001 au 09.12.2006
–	**1 254 500**	**1 268 688**	**13 145**	**184 840**	**1 070 703**	18.12.2002 au 17.12.2007
36 900	**1 211 100**	**1 224 840**	**98 201**	**113 080**	**1 013 559**	19.12.2003 au 19.12.2008
1 600	**1 297 400**	**1 312 039**	**7 383**	**86 169**	**1 218 487**	19.12.2004 au 19.12.2009
–	**1 437 250**	**1 453 451**	**70**	**36 515**	**1 416 866**	18.12.2005 au 18.12.2013
–	**1 568 750**	**1 586 519**	**–**	**20 230**	**1 566 289**	20.11.2006 au 20.11.2014
inexistant	inexistant	**1 683 844**	**–**	**-**	**1 683 844**	21.11.2007 au 21.11.2015

Lagardère SCA a, depuis 2001, mis en place chaque année au profit de salariés de son Groupe des plans d'options d'achat d'actions. Compte tenu de l'ensemble des engagements correspondants à ces plans, soit un nombre maximum d'options restant à lever de 5 333 483 au 3 novembre 2005, Lagardère SCA a réalisé à cette date une double transaction :

- vente de 1 840 337 actions propres à Barclays Capital Securities Limited. Cette cession a été réalisée *via* une vente à réméré, à un prix moyen pondéré de 40,83 €, Lagardère SCA se réservant ainsi la faculté de pouvoir racheter tout ou partie de ces actions ;
- achat par Lagardère SCA de 3 493 146 options d'achats auprès de Barclays Bank PLC pour le montant du prix de cession des actions propres de sorte que l'opération soit neutre.

À l'issue de ces deux opérations, Lagardère SCA disposait donc d'une couverture parfaite des plans d'options mis en place au profit des salariés de son Groupe pour la période 2001 à 2004.

La vente à réméré représente un prix de cession de 75 M€ sur lequel une moins-value de 21 M€ a été enregistrée. Le prix d'achat des options d'achats s'est élevé à 81 M€. Conformément à la norme IAS 32, l'ensemble de ces opérations qui portent sur des instruments de capitaux propres a été directement comptabilisé en capitaux propres.

Par ailleurs, en 2005, le Groupe a acheté 963 071 actions propres pour un prix de revient total de 55 M€ et cédé, dans le cadre des plans d'options attribués au personnel, 429 714 actions propres pour un prix total de 24 M€, et un résultat de cession non significatif.

En 2004, le Groupe avait acheté 562 609 actions propres pour un prix de revient total de 27 M€ et cédé, dans le cadre des plans d'options attribués au personnel, 230 000 actions propres pour un prix total de 11 M€. La plus-value de cession enregistrée dans les capitaux propres s'élevait à 3 M€. Au 31 décembre 2004, le Groupe détenait donc 4 733 103 actions propres.

24_4 Autres réserves

Écarts de conversion

Les écarts de conversion correspondent aux différences de change liées à la conversion des états financiers des filiales étrangères et dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro.

Écarts d'évaluation

Les écarts d'évaluation incluent :

- les ajustements de valeur sur les instruments financiers dérivés relatifs à des couvertures de flux futurs de trésorerie ;
- les ajustements de valeur des titres disponibles à la vente.

24_5 Intérêts minoritaires

La part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et les résultats des sociétés consolidées se décompose comme suit :

	Au bilan			Au compte de résultat	
	31.12.2005	01.01.2005*	31.12.2004	31.12.2005	31.12.2004
Livre	16	17	17	4	3
Presse	54	42	42	9	10
Distribution Services	42	42	44	12	12
Lagardere Active	4	26	50	2	-
Hors EADS	**116**	**127**	**153**	**27**	**25**
EADS	26	23	119	5	32
TOTAL	**142**	**150**	**272**	**32**	**57**

* Après introduction des normes IAS 32 et 39.

NOTE 25 PROVISIONS

25_1 Engagements de retraite et obligations assimilées

Conformément aux principes énoncés en note 3_18 "Provisions pour retraites et obligations assimilées " des provisions sont constituées afin de couvrir les engagements sociaux du Groupe relevant de régimes à prestations définies.

Les hypothèses d'évaluation utilisées ainsi que l'évolution des engagements et des provisions constituées se présentent comme suit :

Lagardère hors EADS

Variation de la valeur actualisée de l'obligation

	2005	2004
Valeur actualisée de l'obligation en début d'exercice	306	208
Coût des services rendus au cours de l'exercice	17	12
Coût financier	13	9
Prestations versées	(19)	(12)
Pertes actuarielles	16	13
Entrée et (sortie) de périmètre	-	77
Écarts de change et autres	7	(1)
Valeur actualisée de l'obligation en fin d'exercice	**340**	**306**
Valeur actualisée de l'obligation en fin d'exercice pour les plans préfinancés	252	221
Valeur actualisée de l'obligation en fin d'exercice pour les plans non préfinancés	88	85

Variation de la juste valeur des actifs du régime

	2005	2004
Juste valeur des actifs du régime en début d'exercice	(157)	(98)
Rendement réel des actifs du régime	(15)	(9)
Cotisations patronales	(13)	(10)
Prestations versées	10	7
(Entrée) et sortie de périmètre	-	(46)
Écarts de change et autres	(6)	1
Juste valeur des actifs du régime en fin d'exercice	**(181)**	**(157)**

Calcul du passif net comptabilisé

	2005	2004
Excédent des obligations sur la valeur des actifs du régime	159	149
Pertes actuarielles non reconnues	(17)	(7)
Passif net comptabilisé	**142**	**142**

Composition du portefeuille d'actifs au 31 décembre

	2005	2004
Actions	46 %	49 %
Obligations	36 %	42 %
Immobilier	3 %	0 %
Monétaire	3 %	3 %
Autres	12 %	6 %

Hypothèses utilisées pour déterminer l'obligation et la charge de l'année

	2005	2004
Taux d'actualisation	4,18 %	4,60 %
Taux d'augmentation moyen des salaires	3,36 %	3,43 %
Taux de progression des dépenses de santé		
– Taux initial	5,00 %	5,00 %
– Taux ultime	2,00 %	2,00 %
Taux de rendement attendu des actifs	4,84 %	5,83 %

Le taux de rendement attendu des actifs a été déterminé pour chaque plan à partir du rendement attendu individuel à long terme de chacune des classes d'actifs composant le portefeuille de financement du régime et de leur allocation réelle à la date d'évaluation.

La charge de l'exercice s'analyse comme suit :

	2005	2004
Coût des services rendus au cours de l'exercice	17	12
Coût financier	13	9
Rendement attendu des actifs du régime	(8)	(5)
Amortissement des pertes actuarielles	1	1
Effet des limitations des actifs	-	(1)
Effet de la réduction de droits futurs	(2)	(1)
Charges (produits) de retraite nets	**21**	**15**

EADS (chiffres exprimés en quote-part Lagardère)

Variation de la valeur actualisée de l'obligation

	2005	2004
Valeur actualisée de l'obligation en début d'exercice	785	715
Coût des services rendus au cours de l'exercice	23	19
Coût financier	38	37
Pertes actuarielles	77	42
Autres éléments	(6)	-
Prestations versées	(31)	(28)
Valeur actualisée de l'obligation en fin d'exercice	**886**	**785**

Variation de la juste valeur des actifs du régime

	2005	2004
Juste valeur des actifs du régime en début d'exercice	(99)	(93)
Rendement réel des actifs de régime	(12)	(8)
Cotisations	(17)	(7)
Prestations versées	9	9
Juste valeur des actifs du régime en fin d'exercice	**(119)**	**(99)**

Calcul du passif net comptabilisé

	2005	2004
Excédent des obligations sur la valeur des actifs de régime	767	686
Pertes actuarielles non reconnues	(167)	(100)
Coûts passés non constatés pour services rendus	(1)	(1)
Passif net comptabilisé	**599**	**585**
dont portion non courante	*583*	*566*
portion courante	*16*	*19*

Hypothèses utilisées pour déterminer l'obligation et la charge de l'année

	2005	2004
Taux d'actualisation	4,0 %	4,75 – 5,0 %
Taux d'augmentation des salaires	3,0 %	3,0 %
Taux d'inflation	1,75 – 2,0 %	1,5 – 2,0 %
Taux de rendement attendu des actifs	6,5 %	6,5 %

Le taux de rendement des actifs de 6,5 % est fondé sur l'expérience passée.

La charge de l'exercice s'analyse comme suit :

	2005	2004
Coûts des services rendus	23	19
Coût financier	38	37
Rendement attendu des actifs de régime	(6)	(6)
Amortissement des pertes actuarielles	2	-
Charges (produits) de retraite nets	**57**	**50**

25_2 Autres provisions

Les autres provisions courantes et non courantes s'analysent sous les principales rubriques suivantes :

	31.12.2005			31.12.2004		
	Hors EADS	EADS	Total Groupe	Hors EADS	EADS	Total Groupe
Pertes futures sur contrats à long terme et risques sur marchés	16	358	374	18	327	345
Restructurations et désengagements	84	9	93	95	20	115
Litiges	191	37	228	154	35	189
Garanties	-	26	26	-	24	24
Autres risques	291	285	576	321	268	589
Total	**582**	**715**	**1 297**	**588**	**674**	**1 262**
dont part non courante	*249*	*375*	*624*	*249*	*326*	*575*
part courante	*333*	*340*	*673*	*339*	*348*	*687*
	582	*715*	*1 297*	*588*	*674*	*1 262*

Hors EADS

	Solde au 01.01.2005	Écart de conversion	Changement de périmètre	Dotation de l'exercice	Reprise provisions utilisées	Reprise provisions non utilisées	Reclassement	Solde au 31.12.2005
Pertes futures sur contrats à long terme et risques sur marchés	18	-	-	-	(2)	-	-	16
Restructurations et désengagements	95	-	1	12	(24)	-	-	84
Litiges	154	-	-	61	(20)	(24)	20	191
Autres risques	321	1	(1)	95	(80)	(24)	(21)	291
Total	**588**	**1**	**-**	**168**	**(126)**	**(48)**	**(1)**	**582**

EADS

	Solde au 01.01.2005	Écart de conversion	Changement de périmètre	Dotation de l'exercice	Reprise provisions utilisées	Reprise provisions non utilisées	Reclassement	Solde au 31.12.2005
Pertes futures sur contrats à long terme et risques sur marchés	327	27	-	104	(71)	(22)	(7)	358
Restructurations et désengagements	20	-	-	3	(7)	(1)	(6)	9
Litiges	35	-	-	7	(4)	-	(1)	37
Garanties	24	-	-	13	(7)	(3)	(1)	26
Autres risques	268	1	-	92	(71)	(12)	7	285
Total	**674**	**28**	**-**	**219**	**(160)**	**(38)**	**(8)**	**715**

NOTE 26 DETTES FINANCIÈRES

26_1 Composition des dettes financières du Groupe

Les dettes financières du Groupe se décomposent comme suit :

	31.12.2005			01.01.2005*			31.12.2004		
	Hors EADS	EADS	Total Groupe	Hors EADS	EADS	Total Groupe	Hors EADS	EADS	Total Groupe
Emprunts obligataires	589	248	837	721	249	970	842	249	1 091
Emprunts auprès d'établissements de crédit	558	203	761	834	246	1 080	834	246	1 080
Dettes de location financement	68	36	104	80	33	113	80	33	113
Dettes sur engagements de rachat d'intérêts minoritaires	44	-	44	61	-	61	-	-	-
Autres dettes financières	21	140	161	63	137	200	63	137	200
Dettes financières non courantes	**1 280**	**627**	**1 907**	**1 759**	**665**	**2 424**	**1 819**	**665**	**2 484**
Emprunts obligataires	106	-	106	693	3	696	738	3	741
Emprunts auprès d'établissements de crédit	25	22	47	22	22	44	22	22	44
Dettes de location financement	11	13	24	10	8	18	10	8	18
Dettes sur engagements de rachat d'intérêts minoritaires	32	523	555	32	523	555	-	-	-
Autres dettes financières	470	101	571	438	76	514	441	76	517
Dettes financières courantes	**644**	**659**	**1 303**	**1 195**	**632**	**1 827**	**1 211**	**109**	**1 320**
Total dettes financières	**1 924**	**1 286**	**3 210**	**2 954**	**1 297**	**4 251**	**3 030**	**774**	**3 804**

* Après introduction des normes IAS 32 et 39.

26_2 Ventilation des dettes financières par échéance

Par échéance, les dettes financières se ventilent comme suit :

Par échéance – Total consolidé

	- 1 an*	1 à 5 ans	+ 5 ans	Cumul
Emprunts obligataires	106	152	685	**943**
Emprunts auprès d'établissements de crédit	47	424	337	**808**
Dettes de location financement	24	87	17	**128**
Dettes sur engagement de rachat d'intérêts minoritaires	555	44	-	**599**
Autres dettes financières	571	69	92	**732**
Au 31 décembre 2005	**1 303**	**776**	**1 131**	**3 210**
dont EADS	659	163	464	**1 286**
Au 31 décembre 2004	**1 320**	**1 410**	**1 074**	**3 804**
dont EADS	109	122	543	**774**

* Les dettes dont l'échéance est inférieure à un an sont classées en tant que dettes financières courantes au bilan consolidé.

L'échéancier des dettes financières hors EADS se présente comme suit :

Par échéance – Hors EADS

	- 1 an*	1 à 5 ans	+ 5 ans	Cumul
Emprunts obligataires	106	131	458	**695**
Emprunts auprès d'établissements de crédit	25	367	191	**583**
Dettes de location financemnt	11	63	5	**79**
Dettes sur engagement de rachat d'intérêts minoritaires	32	44	-	**76**
Autres dettes financières	470	8	13	**491**
Au 31 décembre 2005	**644**	**613**	**667**	**1 924**
Au 31 décembre 2004	**1 211**	**1 288**	**531**	**3 030**

* Les dettes dont l'échéance est inférieure à un an sont classées en tant que dettes financières courantes au bilan consolidé.

26_3 Caractéristiques des emprunts obligataires et des principaux emprunts auprès des établissements de crédit hors EADS

Les emprunts obligataires et emprunts auprès d'établissements de crédit hors EADS s'analysent comme suit :

31.12.2005 – Hors EADS

	Valeur au bilan	Valeur des instruments de couverture*	Total	Devise après couverture	Taux d'origine	Taux après couverture
Émission le 24 janvier 2001 sur le marché américain du Placement Privé :						
- Emprunt obligataire à 5 ans pour 125 MUS$	106	35	**141**	EUR	7,06 %	EURIBOR + 0,969 %
- Emprunt obligataire à 7 ans pour 150 MUS$	130	39	**169**	EUR	7,25 %	EURIBOR + 1,099 %
- Emprunt obligataire à 10 ans pour 225 MUS$	203	51	**254**	EUR	7,49 %	EURIBOR + 1.288 %
Émission le 24 juillet 2003 sur le marché américain du Placement Privé :						
- Emprunt obligataire à 10 ans pour 38 MUS$	31	2	**33**	EUR	5,18 %	EURIBOR 6 mois + 0,87 %
- Emprunt obligataire à 10 ans pour 116 M€	122	(6)	**116**	EUR	4,965 %	EURIBOR 6 mois + 0,88 %
Émission le 10 juillet 2003 d'un emprunt obligataire LCL à 10 ans pour 100 M€	103	(3)	**100**	EUR	4,75 %	EURIBOR 3 mois + 1,035 %
Emprunts obligataires	**695**	**118**	**813**			
Mise en place le 22 juin 2005 d'un crédit syndiqué à 5 ans de 2 200 M€ tiré à hauteur de 250 M€ au 31 décembre 2005	250	–	**250**	EUR	EURIBOR 1 mois + 0,92 %	
Mise en place le 21 décembre 2005 d'un crédit structuré à 6 ans de 151 M€						
- Tranche A pour 116 M€	*116*	–	**116**	EUR	EURIBOR 3 mois + 0,575 % limité à 4,375 %	EURIBOR 3 mois + 0,40 %
- Tranche B pour 35 M€	35	–	35	EUR	3,85 %	EURIBOR 3 mois + 0,40 %
Émission le 30 septembre 2003 d'un emprunt Crédit Agricole / Indosuez à 5 ans pour 70 M€						
- Tranche A pour 50 M€	50	–	**50**	EUR	EURIBOR 3 mois + 0,92 % limité à 5,92 %	EURIBOR 3 mois + 0,85 %
- Tranche B pour 20 M€	20	–	**20**	EUR	4,13 %	EURIBOR 3 mois + 0,85 %
Autres emprunts	112	–	**112**			
Emprunts auprès d'établissements de crédit	**583**	**0**	**583**			
Total	**1 278**	**118**	**1 396**			

* Juste valeur des instruments financiers dérivés affectés économiquement à la dette financière.

01.01.2005 – Hors EADS

	Valeur au bilan	Valeur des instruments de couverture*	Total	Devise après couverture	Taux d'origine	Taux après couverture
Émission le 24 janvier 2001 sur le marché américain du Placement Privé :						
- Emprunt obligataire à 5 ans pour 125 MUS$	95	46	**141**	EUR	7,06 %	EURIBOR + 0,969 %
- Emprunt obligataire à 7 ans pour 150 MUS$	119	50	**169**	EUR	7,25 %	EURIBOR + 1,099 %
- Emprunt obligataire à 10 ans pour 225 MUS$	185	69	**254**	EUR	7,49 %	EURIBOR + 1,288 %
Émission le 24 juillet 2003 sur le marché américain du Placement Privé :						
- Emprunt obligataire à 10 ans pour 38 MUS$	28	6	**34**	EUR	5,18 %	EURIBOR 6 mois + 0,87 %
- Emprunt obligataire à 10 ans pour 116 M€	119	(4)	**115**	EUR	4,965 %	EURIBOR 6 mois + 0,88 %
Émission le 10 juillet 2003 d'un emprunt obligataire LCL à 10 ans pour 100 M€	101	(1)	**100**	EUR	4,75 %	EURIBOR 3 mois + 1,035 %
Émission le 1er juillet 2002 d'un emprunt obligataire à 3 ans échangeable en actions T-Online	767	–	**767**			
Emprunts obligataires	**1 414**	**166**	**1 580**			
Mise en place le 31 juillet 2003 d'un crédit syndiqué à 5 ans pour 700 M€	700	–	**700**	EUR	EURIBOR + 0,475 %	
Émission le 30 septembre 2003 d'un emprunt Crédit Agricole / Indosuez à 5 ans pour 70 M€						
- Tranche A pour 50 M€	50	–	**50**	EUR	EURIBOR 3 mois + 0,92 % limité à 5,92 %	EURIBOR 3 mois + 0,85 %
- Tranche B pour 20 M€	20	–	**20**	EUR	4,13 %	EURIBOR 3 mois + 0,85 %
Autres emprunts	86	–	**86**			
Emprunts auprès d'établissements de crédit	**856**	**–**	**856**			
TOTAL	**2 270**	**166**	**2 436**			

* Juste valeur des instruments financiers dérivés affectés à la dette financière.

26_4 Caractéristiques des emprunts obligataires et des principaux emprunts auprès des établissements de crédit du groupe EADS

(sauf précision contraire, les chiffres mentionnés au paragraphe qui suit sont exprimés à 100 %)

En 2004, la BEI (Banque Européenne d'Investissement) a octroyé un prêt à long terme à EADS à hauteur de 421 MUS$ portant un taux d'intérêt fixe de 5,1 %. En outre, EADS a émis deux obligations libellées en euros (toutes deux en 2003) dans le cadre de son programme d'OMTE (Programme d'Obligations à Moyen Terme en euros). La première émission d'1 Mds€, dont l'échéance finale est prévue pour 2010, est assortie d'un coupon de 4,625 % qui, à la suite d'un swap, a été converti en un taux variable Euribor – 3 M + 1,02 %. La deuxième émission de 0,5 Mds€, dont l'échéance finale est en 2018, est assortie d'un coupon de 5,5 % qui, à la suite d'un swap courant 2005, est passé à un taux variable Euribor – 3M + 1,81 %.

Les dettes financières comprennent les dettes liées à des transactions de financement des ventes totalisant, en quote-part du groupe Lagardère, 310 M€, dont 85 M€ à un taux d'intérêt fixe de 9,88 %, le montant restant étant principalement à taux variable.

26_5 Analyse des dettes financières par devise

La répartition des dettes financières non courantes et courantes par devises avant et après prise en compte des instruments financiers dérivés s'analyse comme suit :

	Avant instruments financiers dérivés				Après instruments financiers dérivés			
	Hors EADS	EADS	Total Groupe	%	Hors EADS	EADS	Total Groupe	%
Zone euros	1 784	901	2 685	81	1 793	901	2 694	84
US $	177	375	552	17	50	375	425	13
Yen	29	-	29	1	29	-	29	1
Franc suisse	3	-	3	-	3	-	3	-
Livre sterling	6	8	14	-	6	8	14	-
Autres	43	2	45	1	43	2	45	2
Total des dettes financières	**2 042**	**1 286**	**3 328**	**100**	**1 924**	**1 286**	**3 210**	**100**

NOTE 27 INSTRUMENTS FINANCIERS ET EXPOSITIONS AUX RISQUES DE MARCHÉ

27_1 Lagardère hors EADS

27_1_1 GESTION DE L'EXPOSITION AUX RISQUES DE MARCHÉ

Le Groupe s'est doté d'un outil d'analyse pour quantifier son exposition aux risques de marché selon la méthode des valeurs en risques.

Les risques de marché sont suivis au niveau du Groupe par la Direction de la Trésorerie et du Financement en liaison avec la Direction des Risques et sous l'autorité du Directeur Financier du Groupe. Cette gestion fait l'objet de comptes rendus périodiques à la Direction Générale. Le Groupe applique une politique visant à limiter les risques encourus par l'application de procédures d'autorisation et de contrôle interne et par l'utilisation d'outils de gestion permettant d'identifier et de quantifier ces risques. En particulier l'utilisation de produits dérivés est réservée à des opérations de couverture non spéculatives.

Risque de liquidité

Dans la répartition de l'endettement, les emprunts obligataires ne représentent plus que 36 % de l'endettement total compte tenu du remboursement en 2005 de l'emprunt obligataire échangeable en titres T-Online pour 767 M€.

Le risque de liquidité est minimum puisque la dette à moins de deux ans est de 693 M€ tandis que la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont de 668 M€ et les lignes de crédit non tirées de 2 106 M€.

Risques induits par des clauses de remboursement anticipé du fait de l'application de covenants

Certains emprunts obligataires et certains crédits bancaires comportent des clauses (appelées "covenants") imposant le respect de ratios financiers. Pour l'essentiel ces ratios portent, d'une part ,sur un montant minimum de capitaux propres et, d'autre part, sur un montant maximum d'endettement calculé en proportion soit des fonds propres soit du résultat opérationnel courant des sociétés intégrées. Le non-respect de l'un ou l'autre de ces ratios donne aux prêteurs concernés la faculté d'exiger le remboursement anticipé de leurs concours.

Pour Lagardère SCA de telles clauses figurent :

- dans les emprunts obligataires émis en janvier 2001 pour 500 MUS$ et en juillet 2003 pour 150 M€ ;
- dans les crédits structurés conclus en juillet 2003 pour 70 M€ et en décembre 2005 pour 150 M€.

Les ratios sont calculés chaque semestre sur la base de comptes consolidés retraités dans lesquels EADS est consolidé par mise en équivalence au lieu d'une intégration proportionnelle.

Au 31 décembre 2005 les niveaux de capitaux propres, d'endettement brut et d'endettement net calculés selon les définitions de ces contrats sont inférieurs aux seuils déterminés ce qui permet au Groupe de pouvoir, si nécessaire, accroître son niveau d'endettement sans dépendre d'un accord spécifique de ses prêteurs.

Risque de taux d'intérêt

L'ensemble des dettes obligataires et bancaires portent intérêt à taux variable soit parce qu'elles ont été contractées à taux variable, soit parce qu'elles ont été converties de taux fixe en taux variable.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie représentent un en-cours de 668 M€. Ces excédents, placés à taux variables, apportent au niveau du Groupe consolidé une couverture naturelle à son endettement à taux variable dont l'en-cours est de 1 848 M€ (ce chiffre excluant les dettes liées au rachat d'intérêts minoritaires). L'essentiel du risque d'une augmentation du coût de l'endettement ne porte donc que sur la fraction à taux variable de l'endettement brut non compensée par les excédents de trésorerie soit 1 180 M€. Une variation de 1 point des taux d'intérêts entraînerait à ce titre une charge complémentaire de l'ordre de 12 M€ en base annuelle.

Risque de change

En raison de la nature de ses métiers tant en France qu'à l'étranger, le Groupe est très peu exposé à des risques de change liés à sa position transactionnelle.

Le financement des activités courantes est en général assuré par recours à des crédits libellés dans la devise locale.

Les principales opérations financières en devises réalisées en France ont fait l'objet de couvertures par des contrats d'achats à terme (placements privés obligataires émis en US$ en 2001 et en 2003).

Les opérations de couverture en devises liées à la position transactionnelle sont limitées, au 31 décembre 2005, à des ventes à terme de devises pour un montant de 26 M€ et à des achats à terme de devises pour un montant de 20 M€.

Risque sur actions de sociétés cotées

Les principaux titres de sociétés cotées détenus directement ou indirectement par le Groupe sont les suivants :

Titres

	Nombre	Cours au 31.12.2005	Cotation boursière au 31.12.2005
Lagardère SCA	3 426 123	65	222 697 995 €
EADS	122 223 852	31,9	3 898 940 879 €
T-Online	5 455 453	8,11	44 243 723 €
Viel et Cie	8 917 677	3,46	30 855 162 €

Les variations de valeur des titres d'autocontrôle sont directement inscrites dans les capitaux propres consolidés.
En tant que société cotée, la valeur du groupe EADS est soumise aux aléas des marchés. Toutefois, du fait de la méthode de consolidation retenue (intégration proportionnelle à 14,95 %), sa valeur dans les comptes n'est pas affectée par ces variations.
Les titres T-Online sont classés en placements financiers et comptabilisés pour une valeur de 45 M€ correspondant au cours moyen de bourse de décembre de 8,21 €.
Les titres Viel et Cie sont classés en autres actifs non courants et comptabilisés pour une valeur de 31 M€ correspondant au cours de bourse du 31 décembre 2005.

27_1_2 VALEUR AU BILAN DES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Les actifs et passifs financiers évalués à leur juste valeur sont constitués d'instruments dérivés s'analysant comme suit :

Hors EADS

	31.12.2005	01.01.2005*
Contrats de couverture de la dette avec des justes valeurs positives (actifs courants)	9	5
Contrats de couverture de la dette avec des justes valeurs négatives (passifs courants)	(127)	(171)
Autres produits dérivés avec des justes valeurs positives (actifs courants)	7	13
TOTAL (net)	**(111)**	**(153)**

* Après introduction des normes IAS 32 et 39.

27_1_3 MONTANTS NOTIONNELS DES CONTRATS DE COUVERTURE PAR ÉCHÉANCE

Hors EADS

	2006	2007	2008	2009	2010	> 5 ans	Total	Juste valeur des instruments financiers
Instruments de couverture de juste valeur de la dette	141		239			654	1 034	(118)

27_1_4 JUSTE VALEUR DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Hors EADS

	31.12.2005		01.01.2005*	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Actifs				
Autres actifs non courants	215	215	204	204
Créances clients et comptes rattachés	1 322	1 322	1 270	1 270
Autres actifs courants	724	724	671	671
Placemements financiers	181	181	746	746
Trésorerie	668	668	1 211	1 211
Passifs				
Dettes financières non courantes	1 280	1 280	1 759	1 759
Autres passifs non courants	56	56	70	70
Dettes financières courantes	644	644	1 195	1 195
Fournisseurs et comptes rattachés	1 715	1 715	1 639	1 639
Autres passifs courants	1 260	1 260	1 353	1 353

* Après introduction des normes IAS 32 et 39.

27_2 EADS

27_2_1 GESTION DES RISQUES FINANCIERS

En raison de la nature des activités qu'il exerce, le groupe EADS est exposé à de multiples risques financiers, notamment des risques de taux de change et des risques de taux d'intérêt, tels qu'ils seront développés ci-après. La gestion et la limitation de ces risques financiers chez EADS sont généralement prises en charge par le service central de trésorerie au siège d'EADS conformément à des politiques arrêtées par le Conseil d'Administration. La responsabilité du recensement, de l'évaluation et de la couverture des risques financiers appartient aux comités de trésorerie mis en place et aux Divisions et Unités Opérationnelles du groupe.

Risque de change

EADS gère un portefeuille de couverture à long terme avec une échéance de plusieurs années couvrant son risque net sur les ventes en dollars américains, provenant principalement des activités d'Airbus. Ce portefeuille de couverture recouvre la majorité des opérations hautement probables du groupe.

Une partie significative des produits d'EADS est exprimée en dollars américains bien que la majeure partie de ses dépenses soit engagée en euros et dans une moindre mesure en GBP. Par conséquent, dès lors qu'EADS n'utilise pas d'instruments financiers pour se couvrir d'un risque de change actuel ou futur, ses bénéfices seront affectés par les fluctuations du taux de change euro-dollar américain. L'intention du groupe étant de générer des résultats uniquement au travers de ses activités d'exploitation et non en spéculant sur des mouvements de taux des devises étrangères, EADS utilise des stratégies de couverture pour gérer et minimiser l'impact des variations des taux de change sur ses résultats.

Pour les besoins de la présentation des informations financières, EADS désigne une partie des flux de trésorerie futurs fermes comme la position couverte pour couvrir son risque en devises étrangères, comme le décrit le paragraphe suivant, en utilisant essentiellement des contrats de devises à terme et des contrats d'option, comme instruments de couverture.

EADS s'efforce de couvrir la majeure partie de son risque de change encouru au titre des engagements fermes de commandes et des opérations prévues. Pour les produits tels que les avions, EADS couvre de manière générale les ventes prévues en dollars américains de l'exercice suivant jusqu'à 2011. Les éléments couverts se définissent comme étant les premières rentrées de trésorerie futures hautement probables prévues au titre d'un mois considéré sur la base des règlements totaux à la livraison des appareils. Le montant des rentrées à couvrir est arrêté par un comité de trésorerie et peut couvrir jusqu'à 100 % de l'équivalent du risque net en dollars américains. Pour EADS, une opération prévue est jugée hautement probable si la livraison future est comprise dans le carnet de commande ferme ou s'il est tout à fait probable qu'elle se réalise au regard de documents contractuels. Le ratio de couverture est ajusté pour prendre en compte les mouvements macro-économiques affectant les cours au comptant *(spot)* et les taux d'intérêts, le cas échéant.

La société a également des instruments dérivés en devises étrangères incorporés dans certains contrats, d'acquisition et de location, libellés dans une autre devise que la monnaie fonctionnelle des parties significatives au contrat, essentiellement en US$ et GB£. Les gains ou pertes liés à ces dérivés en devises incorporés sont enregistrés en résultat.

Risque de taux d'intérêt

Le groupe utilise une approche bilantielle avec l'objectif de limiter son risque de taux d'intérêt. Le groupe s'efforce de faire concorder le profil de risque de ses actifs avec la structure de passif correspondante. Le risque de taux d'intérêt net résiduel est géré à travers plusieurs types de dérivés de taux d'intérêt afin de minimiser les risques et impacts financiers.

Les instruments de couverture qui sont affectés spécifiquement aux instruments de dettes ont au maximum les mêmes montants nominaux ainsi que les mêmes dates d'échéance que l'élément couvert. En ce qui concerne la trésorerie, EADS investit essentiellement dans des instruments à court terme et/ou des instruments qui sont liés à un indice d'intérêts variable afin de minimiser davantage tout risque de taux d'intérêt dans sa trésorerie et son portefeuille de valeurs.

Risque de prix

La trésorerie et le portefeuille de valeurs mobilières du groupe sont investis essentiellement dans des instruments financiers non spéculatifs, pour l'essentiel fortement liquides, tels que des certificats de dépôt, des dépôts à un jour, des billets de trésorerie et d'autres instruments du marché monétaire avec une échéance généralement à court terme et soumis uniquement à un risque de prix négligeable. Par conséquent, le groupe évalue son exposition au risque de prix comme étant minime.

Risque de liquidité

Le groupe a pour politique de maintenir à sa disposition suffisamment de trésorerie à tout moment pour faire face à ses engagements existants et futurs. Cela est rendu possible grâce au montant total disponible de trésorerie du groupe, supporté en outre par un montant non négligeable de lignes de crédit non consommées (3 Mds€ au 31 décembre 2005). Toute trésorerie excédentaire est quotidiennement investie par EADS essentiellement dans des instruments financiers fortement liquides et non spéculatifs, tels que des certificats de dépôt, des dépôts à un jour, des billets de trésorerie et d'autres instruments du marché monétaire avec une échéance généralement à court terme.

Risque de crédit

EADS est exposée à des risques de crédit liés au risque de défaillance, soit de ses clients (par exemple, les compagnies aériennes), soit de ses contreparties concernant les instruments financiers. Toutefois, le groupe a mis en place des procédures destinées à éviter la concentration du risque de crédit et à limiter le risque de crédit.

Les opérations de trésorerie ainsi que les instruments dérivés qui y sont rattachés sont limités aux établissements financiers bénéficiant d'une très bonne notation de crédit. Pour de telles opérations financières EADS a mis en place un système de limites de crédit pour gérer activement et limiter son risque de crédit. Ce système de limites affecte des lignes de risque maximum aux contreparties dans des opérations financières, basées au minimum sur leurs notations telles que publiées par Standard & Poors, Moody's et Fitch IBCA. Les limites correspondantes sont régulièrement suivies et mises à jour.

Les ventes de produits et de services sont faites aux clients après qu'une estimation appropriée du risque de crédit a été effectuée en interne. Afin de soutenir les ventes, essentiellement chez Airbus et ATR, EADS peut accepter de participer au financement des clients, au cas par cas, soit directement, soit à travers des garanties fournies aux tiers. Pour déterminer le montant et les modalités de l'opération de financement, Airbus et ATR

prennent en compte la notation de crédit de la compagnie aérienne ainsi que les facteurs de risques propres à l'environnement d'exploitation prévu de l'avion et sa valeur future attendue. Les rendements du marché et les pratiques bancaires actuellement en vigueur servent également à évaluer les modalités de financement offertes aux clients, y compris le prix.

27_2_2 VALEUR AU BILAN DES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Les justes valeurs des instruments financiers dérivés s'analysent comme suit :

EADS

	31.12.2005	01.01.2005
Contrats sur devises avec des justes valeurs positives	585	1 334
Contrats sur devises avec des justes valeurs négatives	(112)	(14)
Contrats de taux d'intérêt avec des justes valeurs positives	6	2
Contrats de taux d'intérêt avec des justes valeurs négatives	(23)	(13)
Dérivés de devises incorporés avec des justes valeurs positives (négatives)	(3)	–
TOTAL (net)	**453**	**1 309**

Elles sont présentées au bilan comme suit :

EADS

	31.12.2005	01.01.2005
Actifs non courants	413	932
Actifs courants	178	404
Passifs non courants	(71)	(20)
Passifs courants	(67)	(7)
TOTAL (net)	**453**	**1 309**

27_2_3 MONTANTS NOTIONNELS DES CONTRATS DE COUVERTURE PAR ÉCHÉANCE

Les montants contractuels ou notionnels des instruments financiers dérivés indiqués ci-dessous ne représentent pas forcément les montants échangés entre les parties et donc ne sont pas nécessairement une mesure adaptée de l'exposition du groupe liée à l'utilisation de produits dérivés.

Les montants notionnels des instruments financiers dérivés sont les suivants au 31. décembre 2005, indiqués selon leur année prévisible d'échéance et exprimés en quote-part Lagardère :

EADS

	Durée résiduelle			
	jusqu'à 1 an	1 à 5 ans	plus de 5 ans	Total
Contrats de change				
Contrats de vente à terme nets	1 443	4 048	55	**5 546**
Contrats à terme en US$ structuré				
Achats d'options d'achat *call* en US$	18	85	-	**103**
Achats d'options de vente *put* en US$	223	178	-	**401**
Ventes d'options d'achat *call* en US$	223	178	-	**401**
Contrats de swap de change	93	-	18	**111**
Contrats de taux	15	225	437	**677**
Caps	-	150	-	**150**

27_2_4 JUSTE VALEUR DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Les justes valeurs au bilan des actifs et passifs sont les suivantes :

EADS

	31.12.2005		01.01.2005*	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Actifs				
Autres actifs non courants	979	979	1 370	1 370
Créances clients et comptes rattachés	717	717	665	665
Autres actifs courants	549	549	804	804
Placements financiers	72	72	98	98
Trésorerie	1 426	1 426	1 316	1 316
Passifs				
Dettes financières courantes et non courantes	1 286	1 315	1 297	1 340
Autres passifs non courants	1 768	1 768	1 461	1 461
Fournisseurs et comptes rattachés	992	992	884	884
Autres passifs courants	2 744	2 744	2 291	2 291

* Après introduction des normes IAS 32 et 39.

NOTE 28 AUTRES PASSIFS

Les autres passifs se décomposent comme suit:

	31.12.2005			01.01.2005 *			31.12.2004		
	Hors EADS	EADS	Total Groupe	Hors EADS	EADS	Total Groupe	Hors EADS	EADS	Total Groupe
Dettes sur acquisition d'immobilisations	2	-	2	13	-	13	13	-	13
Avances remboursables	-	740	740	-	722	722	-	722	722
Avances et acomptes	-	734	734	-	506	506	-	506	506
Instruments financiers dérivés	-	71	71	-	20	20	-	-	-
Autres passifs	54	214	268	57	227	284	57	227	284
Autres passifs non courants	**56**	**1 759**	**1 815**	**70**	**1 475**	**1 545**	**70**	**1 455**	**1 525**
Instruments financiers dérivés	127	67	194	171	7	178	-	-	-
Dettes fiscales et sociales	589	182	771	620	168	788	620	168	788
Avances et acomptes	26	2 104	2 130	32	1 739	1 771	32	1 739	1 771
Auteurs créditeurs	109	-	109	107	-	107	107	-	107
Clients créditeurs	146	235	381	170	220	390	170	220	390
Autres dettes diverses	133	70	203	121	67	188	121	67	188
Produits constatés d'avance	130	86	216	132	76	208	132	76	208
Autres passifs courants	**1 260**	**2 744**	**4 004**	**1 353**	**2 277**	**3 630**	**1 182**	**2 270**	**3 452**

* Après introduction des normes IAS 32 et 39.

NOTE 29 CONTRATS DE LOCATION SIMPLE

29_1 Lagardère hors EADS

Le résultat opérationnel courant inclut une charge de loyer de 149 M€ au 31 décembre 2005.

Les montants des loyers nominaux futurs au titre des contrats de location simple non résiliables, y compris les *minima* garantis dans les contrats de concessions des magasins de distribution s'élèvent à 655 M€ au 31 décembre 2005. Les échéances sont les suivantes :

	31.12.2005
2 006	157
2 007	139
2 008	110
2 009	84
2 010	69
2011 et au-delà	96
TOTAL	**655**

29_2 EADS

Les loyers nominaux futurs (exigibles auprès d'EADS en qualité de locataire) au titre des contrats de location simple et des contrats de location financement (qui ne se rapportent pas au financement des ventes d'avions) s'élèvent, en quote-part Lagardère, à 155 M€ au 31 décembre 2005 et se rapportent pour l'essentiel aux frais généraux (à titre d'exemple, baux portant sur les installations, locations de véhicules). Les échéances sont les suivantes :

au plus tard en 2006	16
après 2006 et au plus tard en 2010	51
après 2010	88
TOTAL	**155**

NOTE 30 ENGAGEMENTS, PASSIFS ET ACTIFS ÉVENTUELS

30_1 Lagardère et ses filiales (hors EADS)

30_1_1 ENGAGEMENTS HORS BILAN

	31.12.2005	31.12.2004
Engagements donnés dans le cadre de l'activité courante		
– cautions et garanties sur exécution de marchés et contrats	47	57
– cautions au profit de tiers ou de sociétés non consolidées	59	61
Actifs faisant l'objet d'engagements	3	4
Valeur estimée des engagements de rachats de titres (hors intérêts minoritaires des sociétés intégrées globalement)	17	17
Engagements reçus :		
– contregaranties sur engagements donnés	1	1
– autres engagements reçus	19	19
Lignes de crédit autorisées et non utilisées	2 106	1 549

Engagements de cessions de titres

Le Groupe a consenti des promeses de ventes portant sur certaines de ses participations dont les deux plus importantes sont celles détenues indirectement dans EADS (14,95 %) et CanalSatellite (34 %). Ces options sont exerçables à la valeur de marché et uniquement sous réalisation de conditions qui concernent l'inexécution d'obligations prévues au pacte d'actionnaires ou les cas de changement de contrôle sur Lagardère ou sur certaines de ses branches d'activité.

30_1_2 LITIGES EN COURS

Construction du VAL à Taïpeh

Dans le cadre du projet de construction du VAL à Taïpeh, les ouvrages de génie civil, dont le DORTS *(Department of Rapid Transit Systems)* assurait la maîtrise d'œuvre, ont été remis à Matra Transport avec près de 3 ans de retard.

Ces décalages, très importants, ont engendré un certain nombre de surcoûts qui ont donné lieu au dépôt d'une réclamation de Matra Transport. À la suite de cette dernière, la chambre d'arbitrage de Taïpeh a décidé, le 6 octobre 1993, l'attribution d'un montant supérieur à 200 MF (30,49 M€), soit environ 60 % des surcoûts réclamés, et de reporter la date contractuelle de mise en service, initialement prévue le 12 janvier 1992.

Le 12 septembre 1994, la *District Court* de Taïpeh, sur la demande du DORTS, a prononcé l'annulation de la décision d'arbitrage du 6 octobre 1993, pour des raisons d'ordre procédural. Matra Transport, dont l'importance du préjudice subi et le principe du droit à compensation ne sont pas niés, a donc engagé les recours et actions appropriés pour invalider cette décision d'annulation.

Après deux décisions défavorables de la *High Court* de Taïpeh en dates des 2 avril 1996 et 26 novembre 1997, toutes deux cassées par la *Supreme Court* de Taïwan par deux arrêts des 25 avril 1997 et 11 septembre 1998, Matra Transport a obtenu de la même *High Court*, le 28 juillet 1999, un arrêt aux termes duquel le jugement d'annulation de la *District Court* du 12 septembre 1994 a été infirmé, aucune cause de nullité ne pouvant être retenue à l'encontre de la sentence arbitrale du 6 octobre 1993.

Par un arrêt du 24 novembre 2000, la *Supreme Court* a rejeté le recours dont le DORTS l'avait saisie à l'encontre de cet arrêt du 28 juillet 1999.

Matra Transport a aussitôt entrepris devant la *District Court* la procédure d'exécution de la sentence du 6 octobre 1993. Toutefois, le DORTS a intenté devant la même *District Court* une action aux fins de s'opposer à cette exécution en invoquant essentiellement la prescription des droits de Matra Transport.

Contre toute attente la *District Court* a fait droit à l'action du DORTS par jugement du 17 mai 2001, confirmé par la *High Court* le 22 novembre 2001.

Aux termes de son arrêt la *High Court*, après avoir décidé que la prescription applicable en l'espèce était de cinq ans à compter du prononcé de la sentence du 6 octobre 1993, a reproché à Matra Transport de ne pas avoir tenté de faire exécuter cette sentence nonobstant son annulation le 12 septembre 1994.

Matra Transport a frappé cet arrêt de pourvoi. Par un arrêt du 14 août 2003, la *Supreme Court* a cassé la décision de la *High Court* du 22 novembre 2001 pour que le litige opposant Matra Transport au DORTS soit jugé de nouveau par cette juridiction. Cet arrêt de cassation s'analyse comme une critique sévère de la décision du 22 novembre 2001, la *Supreme Court* ayant très fermement invité la *High Court* à concentrer son attention sur la nature juridique des droits de Matra Transport au titre de la sentence arbitrale du 6 octobre 1993 et sur la durée de la prescription devant résulter de la nature du contrat. En conséquence de cette décision de la *Supreme Court*, ce litige a fait l'objet d'une nouvelle instance devant la *High Court*.

Par un arrêt du 7 avril 2004, la *High Court* a statué en faveur de Matra Transport. Cette décision conclut, en effet, que les droits qui découlent pour Matra Transport de la sentence arbitrale du 6 octobre 1993 ne se prescrivent pas par 2 ans – comme le prétendait le DORTS – mais par 15 ans.

Le DORTS a formé un pourvoi à l'encontre de cette décision devant la *Supreme Court*.

Par un arrêt du 22 juillet 2005, la *Supreme Court* a rejeté ce pourvoi pour statuer à nouveau en faveur de Matra Transport.

En conséquence de cette décision, Matra Transport a engagé en août 2005 devant la *District Court* une action destinée à remettre en œuvre la procédure d'exécution de la sentence arbitrale de 1993 à l'encontre du DORTS, qui avait été stoppée en 2001 (cf. ci-dessus). Le DORTS s'est opposé à cette action en prétendant que Matra Transport n'aurait pas qualité pour mettre en œuvre cette procédure. Par décision en date du 6 décembre 2005, la *District Court* a décidé que Matra Transport disposait bien du droit d'exercer cette action et a ainsi rejeté l'objection du DORTS. Ce dernier a fait appel de cette décision devant la *High Court*. Ce litige fait donc actuellement l'objet d'une nouvelle instance devant cette juridiction.

Il reste que tant que ce litige opposant Matra Transport au DORTS n'aura pas trouvé une solution judiciaire définitive, l'exécution de la sentence du 6 octobre 1993 sera paralysée.

Quant aux instances introduites par Matra Transport devant la *District Court* à l'encontre du DORTS pour obtenir paiement des sommes indûment retenues par ce dernier sur le prix dû pour la construction du VAL ainsi que de celles dues par le DORTS au titre de retards imputables à ce dernier (distincts de ceux ayant donné lieu à la sentence du 6 octobre 1993), celles-ci sont toujours en cours devant cette juridiction.

Acquisition de LV&Co par Lagardere Active Broadcast ("LAB")
Dans le cadre des accords conclus par LAB en vue de la prise de contrôle de la société LV&Co et de son réseau radiophonique MFM (prise de contrôle qui n'avait pu aboutir en raison du défaut d'agrément du CSA), une série d'actions avaient été intentées par un actionnaire minoritaire de LV&Co, déçu de n'avoir pu, contrairement à son attente, acquérir la station parisienne Voltage (également propriété de LV&Co) face à des offres mieux disantes. Certaines de ces procédures visaient directement LAB. Cet actionnaire minoritaire a été, à ce jour, continûment débouté de toutes ses demandes.

Administration fiscale/Lagardère

Des contrôles fiscaux portant sur différentes sociétés et plusieurs exercices ont donné lieu à des redressements notifiés et contestés en tout ou partie. Des provisions ont été constituées afin de tenir compte des redressements notifiés par l'administration et acceptés par les sociétés et d'une estimation des risques sur les litiges restant.

Autres contentieux

Le Groupe est par ailleurs partie à un certain nombre de contentieux dans le cadre de la conduite normale de ses affaires, principalement d'origine contractuelle. Le Groupe a passé, si nécessaire, les provisions adéquates afin de couvrir les risques afférents à des litiges généraux ou spécifiques.

Le Groupe n'a pas connaissance de procédures judiciaires ou arbitrales qui pourraient avoir une incidence négative significative sur sa situation financière.

30_2 EADS

À l'exception d'une garantie de loyers de 20 M€ délivrée au profit d'une filiale d'EADS (chiffre inclus dans les engagements répertoriés en note 30_1_1), il n'existe pas de caution ou garantie donnée par Lagardère au profit du groupe EADS qui n'ait été contre-garantie par EADS N.V. ou par toute autre entité composant le groupe EADS.

Au sein du périmètre EADS, les engagements sont les suivants, indiqués ci-après sur la base de chiffres rapportés à la quote-part détenue par Lagardère.

30_2_1 ENGAGEMENTS HORS BILAN

Financement des ventes

Au regard de ses activités Airbus et ATR, EADS s'engage à réaliser des opérations de financement des ventes auprès de certains clients sélectionnés. Les opérations de financement des ventes sont généralement garanties par une sécurité prise sur l'avion objet des financements. En outre, Airbus et ATR bénéficient de clauses de sauvegarde et de la constitution de sécurités adaptées en fonction du risque perçu et du contexte juridique. EADS estime que la juste valeur estimée de l'avion pris en garantie de ses engagements couvre largement les éventuelles pertes correspondantes. Tout écart résiduel entre le montant des engagements de financement donnés et la valeur de garantie de l'avion financé donne lieu à une dépréciation de l'actif correspondant, s'il peut être imputé à un élément spécifique, ou à une provision constituée au titre du risque financier sur les avions. Le calcul de cette dépréciation repose sur un modèle de détermination du coût des risques, qui est appliqué lors de chaque clôture pour suivre de près la valeur résiduelle de l'avion.

Les actifs liés au financement des ventes sont comptabilisés au bilan en fonction du contractant qui assume les risques et les avantages de la propriété de l'avion financé aux termes d'une opération de financement, soit (i) comme un contrat de location simple, soit (ii) comme un prêt lié au financement des appareils, soit (iii) comme une créance au titre d'un contrat de location financement, soit enfin (iv) comme des actifs non courants destinés à la vente. Au 31 décembre 2005, la provision correspondante s'élève à 48 M€ (2004 : 80 M€) pour les contrats de location simple, 59 M€ (2004 : 70 M€) pour les prêts et contrats de location financement et 29 M€ pour les actifs non courants destinés à la vente. 5 M€ (2004 : 5M€) ont été enregistrés dans le cadre des provisions pour risques financiers liés aux avions.

Certaines opérations de financement des ventes comportent une opération de cession-bail de l'avion auprès d'un bailleur tiers aux termes d'un contrat de location simple. Tant que le Groupe n'a pas revendu les engagements au titre des contrats de location simple correspondants à des tiers, qui prennent en charge les paiements, il est exposé à des paiements de loyers futurs. Les loyers nominaux futurs au titre des contrats de location simple résultant des opérations de financement des ventes d'avions sont enregistrés en engagements hors bilan et se présentent comme suit :

Au plus tard en 2006	31
Après 2006 et au plus tard en 2010	148
Après 2010	108
Total	**287**
Dont engagements lorsque l'opération a été revendue à des tiers	(163)
Total des engagements au titre des contrats de location d'avions lorsque EADS supporte le risque (non actualisé)	**124**

Le montant total d'engagements au titre des contrats de location d'avions de 287 M€ au 31 décembre 2005 résulte de baux principaux portant sur les avions et est généralement couvert par les produits correspondants de la sous-location auprès des clients d'un montant de 204 M€. Une grande partie de ces engagements à recevoir au titre des contrats de location (163 M€ au 31 décembre 2005) résulte des opérations ayant donné lieu à une revente aux tiers, qui prennent en charge le recouvrement des loyers correspondants. EADS détermine son risque brut pour ces contrats de location simple comme la valeur actualisée des flux de paiements correspondants. L'écart entre le risque brut et la valeur estimée de l'avion pris en garantie, soit le risque net, est entièrement provisionné dans le cadre de la provision pour risques de financement des ventes d'avions à hauteur de 73 M€ au 31 décembre 2005.

Aux 31 décembre 2005 et 2004, le risque total consolidé au bilan et hors bilan au titre du financement des ventes d'avions commerciaux se présente comme suit (Airbus 100 % et ATR 50 %) :

	31.12.2005	31.12.2004
Risque brut total	533	556
Juste valeur estimée de la garantie (avion)	(319)	(335)
Risque net (entièrement provisionné)	**214**	**221**

Garanties de valeur des actifs

Certains contrats peuvent inclure l'obligation d'une garantie de valeur d'actif en vertu de laquelle Airbus et ATR garantissent une partie de la valeur d'un appareil à une date spécifiée après sa livraison. La direction estime que les risques financiers associés à ces garanties peuvent être raisonnablement appréhendés et estimés. Trois facteurs contribuent à cette appréciation : (i) la garantie couvre uniquement une tranche de la valeur future estimée de l'avion et son niveau est jugé prudent par rapport à la valeur future estimée de chaque avion ; (ii) le risque lié à la garantie de valeur de l'actif est réparti sur un grand nombre d'avions et de clients ; (iii) les dates de mise en œuvre des garanties de valeur des actifs en cours s'étalent jusqu'à 2019. Si la valeur actualisée de la garantie est supérieure à 10 % du prix de vente de l'avion, la vente de l'avion sous-jacent est comptabilisée comme un contrat de location simple. En outre, la responsabilité d'EADS peut être éventuellement

engagée si des garanties de valeur des actifs de moins de 10 % sont accordées aux clients dans le cadre des ventes d'avions. Des contre-garanties sont négociées avec des tiers et permettent de réduire le risque auquel le Groupe est exposé. Au 31 décembre 2005, la valeur nominale des garanties de valeur des actifs fournies aux compagnies aériennes, qui ne dépasse pas le critère des 10 %, s'élève à 158 M€, à l'exclusion de 76 M€ quand le risque est jugé infime. Dans de nombreux cas, le risque est limité à une partie spécifique de la valeur résiduelle de l'avion. La valeur actualisée du risque lié aux garanties de valeur des actifs données lorsqu'un règlement est jugé probable est entièrement provisionnée et incluse dans le montant total des provisions pour risques de valeur des actifs de 97 M€. Cette provision couvre un déficit attendu éventuel entre la valeur estimée de l'avion à la date à laquelle la garantie peut être mise en jeu et la valeur garantie sur la base de l'opération en prenant en considération les contre-garanties.

Comme les dates de mise en jeu des garanties de valeur des actifs ont lieu en moyenne au cours de la 10e année suivant la livraison de l'avion, les garanties de valeur des actifs émises en 2005 ne pourront pas, d'une manière générale, être exercées avant 2015, et, par conséquent, aucune augmentation du risque à court terme n'est prévue.

Malgré la garantie sous-jacente, si Airbus se trouvait dans l'impossibilité d'honorer ses obligations au titre des opérations de financement des ventes et des garanties de valeur des actifs, certaines sociétés du groupe EADS et BAES seraient conjointement et solidairement responsables des risques liés au financement des ventes encourus par Airbus avant le 1er janvier 2001. En revanche, après le 1er janvier 2001, les risques pour EADS au regard des engagements encourus par Airbus doivent être appréciés au titre de sa qualité d'actionnaire d'Airbus S.A.S. En ce qui concerne ATR, chaque associé est conjointement, solidairement et indéfiniment responsable à l'égard des tiers. Entre les associés, la responsabilité est proportionnelle à la quote-part détenue par chaque associé.

Bien que des *engagements de crédits relais* destinés à fournir un financement au titre des carnets de commandes d'Airbus et d'ATR soient également donnés, ils ne sont pas jugés comme faisant partie du risque brut tant que le financement n'est pas en place, ce qui ne se produit qu'au moment de la livraison de l'avion. Cela résulte du fait que (i) au regard de l'expérience passée, il est vraisemblable qu'ils ne seront pas tous réellement mis en place, tout comme il est possible que des clients ne bénéficiant d'aucun engagement requièrent une assistance de financement préalable à la livraison de leur appareil, (ii) jusqu'à la livraison de l'avion, Airbus ou ATR conserve la propriété de l'actif et n'encourt aucun risque particulier sur cet actif et (iii) certains tiers peuvent participer au financement. Afin d'atténuer l'exposition d'Airbus et ATR au titre d'engagements de crédits inacceptables, les contrats prévoient généralement des conditions financières que les parties garanties doivent remplir pour en bénéficier.

Engagements de financement des retraites

EADS participe à plusieurs participations communes avec BAES, dont les plus importantes en termes de personnel sont Airbus et MBDA. En ce qui concerne chaque participation commune, tant que BAES demeure actionnaire, les salariés britanniques peuvent rester affiliés aux régimes de retraite de BAES, qui remplissent actuellement les critères des régimes à prestations définies multi-employeurs. BAES applique les normes IFRS à partir du 1er janvier 2005. Conformément à la norme IAS 19, BAES a communiqué pour ses régimes de retraite à prestations définies du Royaume-Uni un engagement net de retraite (avant impôt) au 31 décembre 2005 d'un montant total de 4 659 MGB£. Au titre de leur participation aux régimes de BAES, les investissements d'EADS sont potentielle-

ment affectés par tout déficit de ces régimes. Cependant, les accords conclus entre EADS et BAES ont pour effet de plafonner pendant un certain temps les cotisations que l'investisseur doit verser au régime de retraite (jusqu'à juillet 2011 pour Airbus et jusqu'à décembre 2007 pour MBDA). Toute cotisation supplémentaire serait versée par BAES. EADS n'est, par conséquent, pas exposée à une augmentation des cotisations résultant du sous-financement du régime de retraite au cours de la période de plafonnement des cotisations. Au cours de l'année 2005, EADS a demandé des informations détaillées au sujet de ces régimes de retraite. EADS a jugé que les informations limitées mises à sa disposition n'étaient pas suffisantes pour lui permettre d'imputer correctement le déficit des régimes de retraite et qu'elle n'est donc pas en mesure de déterminer de manière fiable sa participation à tout déficit futur éventuel une fois que la période de plafonnement des cotisations aura expiré. En conséquence, EADS continue à comptabiliser en charges les cotisations versées au titre de ces régimes de retraite, comme s'il s'agissait de régimes à cotisations définies.

Autres engagements

Les autres engagements comprennent des garanties contractuelles et des garanties de bonne fin vis-à-vis de certains de ses clients ainsi que des engagements au titre des investissements futurs.

30_2_2 LITIGES ET RÉCLAMATIONS

Fin 2002, une demande d'arbitrage a été déposée à l'encontre d'une filiale d'EADS fournissant des équipements aux termes d'un contrat commercial qui a pris fin il y a plusieurs années. EADS estime avoir des arguments de défense solides, tant sur le fond que sur la forme, pour contester cette réclamation. À ce stade de la procédure, le risque financier ne peut être évalué dans la mesure où en juin 2003, il a été notifié à EADS que la procédure d'arbitrage était suspendue à la demande du requérant. À la date du présent document, cette demande d'arbitrage est toujours suspendue.

EADS n'a connaissance d'aucun autre élément exceptionnel ni procédure judiciaire ou arbitrale en instance ou susceptible d'être intentée qui aurait, ou aurait pu, au cours d'un exercice récent, avoir un impact défavorable significatif sur la situation financière, les activités ou les résultats du Groupe, mis à part les éléments indiqués ci-après.

EADS comptabilise des provisions pour litiges et réclamations lorsque (i) le groupe a une obligation en cours liée à des actions en justice, enquêtes gouvernementales, procédures contentieuses et autres réclamations résultant d'évènements passés qui sont en instance ou susceptibles d'être intentées à l'avenir contre le groupe, (ii) il est probable qu'une sortie de ressources représentant des avantages économiques sera nécessaire pour éteindre cette obligation et (iii) une estimation fiable de ce montant peut être faite.

NOTE 31 PARTIES LIÉES

31_1 Rémunération des dirigeants

Pour l'exercice 2005, le montant des rémunérations brutes allouées aux membres du Comité Éxécutif de Lagardère SCA (à l'exclusion des rémunérations versées par EADS) s'établit à 10,1 M€ et à 14,3 M€ charges sociales comprises.

Les jetons de présence perçus dans le cadre de Conseil d'administration de sociétés du Groupe (hors EADS) par les personnes concernées s'élèvent à 0,1 M€ en 2005.

Par ailleurs, 230 000 options d'achat d'actions Lagardère SCA leur ont été attribuées en 2005.

31_2 Transactions avec les parties liées

Opérations conclues avec LCM

La société Lagardère Capital & Management, que contrôle et préside M. Arnaud Lagardère, par ailleurs Gérant Commandité de Lagardère, incarne l'existence "concrète" du Groupe, en apportant à celui-ci, comme à chacune de ses composantes, un ensemble de moyens et de compétences spécifiques de management.

Pour remplir cette mission, Lagardère Capital & Management emploie les principaux dirigeants du Groupe, qui en constituent le Comité Exécutif. Celui-ci a pour rôle, autour des Gérants, d'élaborer la stratégie du Groupe et d'animer le développement de celui-ci, d'arrêter les principales décisions de gestion qui en découlent, et d'assurer leur mise en œuvre tant au niveau global de la société mère qu'à celui des différentes activités. Lagardère Capital & Management a la charge de la totalité du coût salarial de ses dirigeants ainsi que de leur environnement de travail, et des honoraires de consultants extérieurs français ou internationaux auxquels ils sont susceptibles de faire appel.

Cette mission est exercée dans le cadre d'une convention liant Lagardère Capital & Management à Lagardère Ressources, société qui assure la gestion de l'ensemble des moyens centraux du Groupe. Cette convention fait l'objet régulièrement, depuis son origine, de mentions dans les rapports spéciaux des Commissaires aux Comptes au titre des articles 225-38 et 226-10 du Code de Commerce, reproduits dans les rapports annuels.

Depuis 2004, la rémunération de Lagardère Capital & Management est égale au montant des charges qu'elle expose dans le cadre de sa mission, majoré d'une marge fixée à 10 % et plafonnée en valeur absolue au montant de 1 M€. Ces charges sont examinées pour chaque exercice par le Comité d'Audit qui émet un avis sur leur évolution. Ces dispositions, après avoir été examinées par le Comité d'Audit, ont reçu l'agrément du Conseil de Surveillance le 12 mars 2004.

Ainsi, au titre de l'exercice 2005, la rémunération reçue du Groupe par Lagardère Capital & Management s'est élevée à 15 M€ (contre 12,9 M€ pour 2004). La charge salariale, charges sociales comprises, qu'elle a enregistrée, est de 11,7 M€, correspondant à 7,5 M€ de rémunérations brutes. Compte tenu des autres dépenses (frais d'environnement remboursés au Groupe, concours extérieurs), le résultat d'exploitation, qui correspond à l'activité issue des conventions, s'est élevé, après imputation de l'impôt correspondant, à 0,7 M€.

Transactions réalisées avec les Nouvelles Messageries de la Presse Parisienne (NMPP)

Le Groupe utilise en France pour la distribution de ses magazines et fascicules les prestations du groupe de messageries NMPP dans lequel il détient une participation de 49 %. En 2005, les commissions de distribution facturées au groupe Lagardère par les NMPP se sont élevées à 132 M€.

Par ailleurs, le groupe Lagardère a facturé en 2005 au groupe NMPP des prestations de services comprenant notamment des loyers immobiliers pour un montant total de 25 M€.

Autres transactions

Les autres transactions intervenues en 2005 avec des parties liées dans le cadre du cours normal des activités ne sont pas jugées significatives pour le Groupe et ont été réalisées à des conditions de marché.

NOTE 32 ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Projet d'accord Lagardère / Vivendi Universal / Groupe Canal+

Lagardère, Vivendi Universal et Groupe Canal+ ont annoncé le 17 février 2006, un projet d'accord aux termes duquel Lagardère, déjà partenaire de Groupe Canal+ dans CanalSat, rejoindrait Groupe Canal+, TF1 et M6, au capital de Canal+ France, nouvelle société regroupant la totalité des activités de Groupe Canal+ et de TPS dans la télévision payante en France. Canal+ France serait, pour l'essentiel, constitué des actifs suivants : CanalSat, Canal+, Canal+ Distribution, TPS, multiThématiques, MediaOverseas, Sport+ et Kiosque. Par contre, StudioCanal, Cyfra+, la régie publicitaire, le PSG et i>TELE ne font pas partie de Canal+ France et restent détenus par Groupe Canal+.

En devenant le deuxième actionnaire de Canal+ France, Lagardère renforce significativement sa présence dans la télévision payante en France.

Le nouvel ensemble serait détenu par :

- Groupe Canal+ à 65 % ;
- Lagardère à 20 % ;
- TF1 à 9,9 % ;
- M6 à 5,1 %.

Vivendi Universal, *via* Groupe Canal+, en détiendrait donc le contrôle exclusif.

Ce projet d'accord sera soumis à la consultation des instances sociales et institutions représentatives du personnel concernées, au Conseil Supérieur de l'Audiovisuel et à l'approbation des autorités de concurrence compétentes.

Le projet prévoit notamment que :

- Lagardère prendrait une participation de 20 % dans Canal+ France moyennant l'apport de ses 34 % dans CanalSat et le versement d'un montant de 525 M€, en numéraire. Simultanément à la réalisation des opérations, Lagardère devrait bénéficier du reversement des résultats accumulés et non distribués de CanalSat à hauteur de 150 M€ ;
- Lagardère bénéficierait, en outre, d'une option d'achat portant sur 14 % supplémentaires du nouvel ensemble exerçable trois ans après la réalisation de l'opération. Le prix d'exercice de cette option serait égal à la valeur de marché de ces 14 % avec un montant minimum de 1,05 Mds€, correspondant à une valorisation de 7,5 Mds€ pour 100 % de Canal+ France ;
- Lagardère bénéficierait de droits de veto sur certaines opérations (introduction en bourse de Canal+ France, entrée de tiers au capital de filiales importantes de Canal+ France) ainsi que de droits de gouvernance (deux membres du Conseil de Surveillance seront notamment désignés sur proposition de Lagardère). Par ailleurs, dans l'hypothèse d'un processus de cession du contrôle de Canal+ France, Lagardère disposerait d'un droit de surenchère lui garantissant de pouvoir acquérir Canal+ France si Lagardère est le mieux disant ;
- Lagardère disposerait également d'une clause de liquidité (tant qu'il ne détiendrait que 20 % de Canal+ France) qui expirerait huit ans après la réalisation de l'opération. Cette clause lui permettrait d'obtenir l'introduction en bourse de Canal+ France. Dans l'hypothèse où Lagardère souhaiterait exercer cette faculté, Vivendi Universal bénéficierait préalablement d'un droit de préemption sur les actions détenues par Lagardère.

6 INFORMATIONS CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS

Achat de Time Warner Book Group

Le 6 février 2006, Time Warner Inc, Hachette SA, Hachette Livre SA et Hachette Livre UK Limited ont conclu un accord aux termes duquel le groupe Lagardère deviendrait propriétaire de 100 % des titres des sociétés Time Warner Book Group Inc et Time Life Entertainment Group Limited.

Cet accord est soumis à la condition suspensive de l'autorisation de l'opération par les autorités de concurrence compétentes.

Le prix d'acquisition, d'un montant de 537,5 MUS$, est fondé sur la valeur d'entreprise (c'est-à-dire hors dettes ou trésorerie) ; il fera l'objet d'ajustements de prix fondés sur des éléments bilantiels.

Time Warner Book Group est un éditeur de littérature grand public, avec de nombreux auteurs "*best sellers*" ; il édite également des livres illustrés, des ouvrages religieux, de la littérature pour la jeunesse et des livres audio.

C'est aussi un important distributeur pour des éditeurs tiers, comme Disney ou Microsoft.

Le groupe Time Warner Book Group est également présent au Royaume-Uni, en Australie et en Nouvelle-Zélande.

L'accord prévoit que la date de réalisation intervienne au plus tôt le dernier jour ouvré du mois de mars 2006.

NOTE 33 LISTE DES SOCIÉTÉS INCLUSES DANS LE PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION AU 31.12.2005

SOCIETES CONSOLIDÉES PAR INTÉGRATION GLOBALE AU 31 DÉCEMBRE 2005

Livre

Société	Siège	N° Siren	% d'intérêt	% de contrôle
HACHETTE LIVRE	43, quai de Grenelle - 75015 PARIS	602 060 147	100,00	100,00
AIQUE GRUPO EDITOR SA ARGENTINE	MADRID (ESPAGNE)		100,00	100,00
ARMAND COLIN SAS	21, rue du Montparnasse - 75006 PARIS	415 344 162	99,94	99,94
BIBLIO PARTICIPATIONS	43, quai de Grenelle - 75015 PARIS	377 627 583	100,00	100,00
BSSL (ex-SYLEMMA ANDRIEU)	place du Moulin-Wette - 60120 BONNEUIL-LES-EAUX	711 720 458	100,00	100,00
CALMANN LEVY	3, rue Auber - 75009 PARIS	572 082 279	69,57	69,57
CHAMBERS HARRAPS PUBLISHER	EDINBOURG (ECOSSE)		100,00	100,00
DIFFULIVRE	SAINT SULPICE (SUISSE)		100,00	100,00
DILIBEL	ALLEUR (BELGIQUE)		100,00	100,00
DISTRIBUCION AIQUE SA	BUENOS AIRES (ARGENTINE)		100,00	100,00
DUNOD EDITEUR SA	5, rue Laromiguière - 75005 PARIS	316 053 628	99,99	99,99
EDDL	5, rue du Pont de Lodi - 75006 PARIS	403 202 252	99,88	99,88
EDITION N°1	43, quai de Grenelle - 75015 PARIS	312 285 745	100,00	100,00
EDITIONS DALLOZ SA	31-35 rue Froidevaux - 75014 PARIS	572 195 550	90,00	90,00
EDITIONS GRASSET ET FASQUELLE	61, rue des Saints Pères - 75006 PARIS	562 023 705	95,00	95,30
EDITIONS JEAN-CLAUDE LATTES	17, rue Jacob - 75006 PARIS	682 028 659	100,00	100,00
EDITIONS LAROUSSE	21, rue du Montparnasse - 75006 PARIS	451 344 170	99,94	99,95
EDITIONS LAROUSSE MEXIQUE	MEXICO (MEXIQUE)		100,00	100,00
EDITIONS STOCK	27, rue Cassette - 75006 PARIS	612 035 659	99,89	100,00
EDUCATION MANAGMENT SA	58, rue Jean Bleuzen - 92170 VANVES	582 057 816	100,00	100,00
FERNAND HAZAN EDITEUR	64, quai Marcel Cachin - 94290 VILLENEUVE LE ROI	562 030 221	99,94	100,00
GIE NORMA	103, avenue des Champs-Elysées - 75008 PARIS	389 487 562	99,80	100,00
GROUPE HATIER INTERNATIONAL	31, rue de Fleurus - 75006 PARIS	572 079 093	100,00	100,00
H.L. 93	43, quai de Grenelle - 75015 PARIS	390 674 133	99,99	99,99
H.L. FINANCES	58, rue Jean Bleuzen - 92170 VANVES	384 562 070	99,90	100,00
HACHETTE COLLECTIONS	43, quai de Grenelle - 75015 PARIS	395 291 644	100,00	100,00
HACHETTE COLLECTIONS JAPON	TOKYO (JAPON)		100,00	100,00
HACHETTE FASCICOLI	MILAN (ITALIE)		100,00	100,00
HACHETTE JD	43, quai de Grenelle - 75015 PARIS	384 094 769	100,00	100,00
HACHETTE LIVRE UK	LONDRES (GRANDE-BRETAGNE)		100,00	100,00
HACHETTE PARTWORKS Ltd	LONDRES (GRANDE-BRETAGNE)		100,00	100,00
HATIER DEVELOPPEMENT	1, Avenue Gutemberg - 78310 MAUREPAS	302 655 089	100,00	100,00
JURIS ASSOCIATIONS	12, quai André Lassagne - 69001 LYON	325 909 380	90,00	99,99
LAROUSSE SA	21, rue du Montparnasse - 75006 PARIS	401 457 213	100,00	100,00
LE LIVRE DE PARIS	58, rue Jean Bleuzen - 92170 VANVES	542 042 114	100,00	100,00
LIBRAIRIE ARTHEME FAYARD	75, rue des Saints Pères - 75006 PARIS	562 136 895	99,89	99,89
LIBRAIRIE GENERALE FRANCAISE (L.G.F.)	43, quai de Grenelle - 75015 PARIS	542 086 749	59,99	59,99
SAMAS SA	58, rue Jean Bleuzen - 92170 VANVES	775 663 321	99,80	99,80
SPES EDITORIAL SL	BARCELONE (ESPAGNE)		100,00	100,00
THE WATTS PUBLISHING GROUP LTD	LONDRES (GRANDE-BRETAGNE)		100,00	100,00
GROUPE HATIER				
CENTRE DE TRAITEMENT DES RETOURS	137, route de Corbeil - Lieudit Balizy - 91160 LONGJUMEAU	381 737 519	100,00	100,00
EDELSA	MADRID (ESPAGNE)		100,00	100,00

Livre (suite)

Société	Siège	N° Siren	% d'intérêt	% de contrôle
LES EDITIONS DIDIER	13, rue de l'Odéon - 75006 PARIS	313 042 541	100,00	100,00
LES EDITIONS FOUCHER	31, rue de Fleurus - 75006 PARIS	352 559 066	100,00	100,00
LES EDITIONS HATIER	8, rue d'Assas - 75006 PARIS	352 585 624	100,00	100,00
LIBRAIRIE PAPETERIE NATIONALE	CASABLANCA (MAROC)		99,99	99,99
RAGEOT EDITEUR	6, rue d'Assas - 75006 PARIS	572 022 978	100,00	100,00
S.C.I. ASSAS RASPAIL	8, rue d'Assas - 75006 PARIS	315 844 431	100,00	100,00
S.C.I. DU 63 BOULEVARD RASPAIL	63, boulevard Raspail - 75006 PARIS	315 830 034	100,00	100,00
S.C.I. DU 8/8bis RUE D'ASSAS	8, rue d'Assas - 75006 PARIS	315 844 423	100,00	100,00
GROUPE SALVAT				
SALVAT EDITORES S.A	BARCELONE (ESPAGNE)		100,00	100,00
EDITORIAL SALVAT SL	BARCELONE (ESPAGNE)		100,00	100,00
FOMENTO DE EDICION Y CULTURA SA	MADRID (ESPAGNE)		100,00	100,00
GRUPO EDITORIAL BRUNO SL	MADRID (ESPAGNE)		100,00	100,00
HACHETTE LATINOAMERICA	MEXICO (MEXIQUE)		100,00	100,00
PAG SL	BARCELONE (ESPAGNE)		100,00	100,00
SALVAT EDITORES PORTUGAL	LISBONNE (PORTUGAL)		100,00	100,00
GROUPE ORION				
ORION PUBLISHING GROUP LTD	LONDRES (GRANDE-BRETAGNE)		98,75	98,75
LITTLE HAMPTON BOOK SERVICE LTD	LONDRES (GRANDE-BRETAGNE)		98,75	100,00
GROUPE OCTOPUS				
OCTOPUS PUBLISHING LTD	LONDRES (GRANDE-BRETAGNE)		100,00	100,00
CONRAN OCTOPUS LTD	LONDRES (GRANDE-BRETAGNE)		100,00	100,00
GROUPE HODDER HEADLINE				
HODDER HEADLINE LTD	LONDRES (GRANDE-BRETAGNE)		100,00	100,00
ALLIANCE DISTRIBUTION SERVICES PTY LTD	TUGGERA (AUSTRALIE)		50,00	50,00
BOOKPOINT LTD	ABINGDON (GRANDE-BRETAGNE)		100,00	100,00
HEADLINE BOOK PUBLISHING LTD	LONDRES (GRANDE-BRETAGNE)		100,00	100,00
HODDER & STOUGHTON LTD	LONDRES (GRANDE-BRETAGNE)		100,00	100,00
HODDER & STOUGHTON HOLDINGS LTD	LONDRES (GRANDE-BRETAGNE)		100,00	100,00
HODDER HEADLINE AUSTRALIA PTY LTD	SYDNEY (AUSTRALIE)		100,00	100,00
HODDER MOA BECKETT PUBLISHER LTD	AUCKLAND (NOUVELLE-ZELANDE)		100,00	100,00
JOHN MURRAY (PUBLISHER) LTD	LONDRES (GRANDE-BRETAGNE)		100,00	100,00
GROUPE ANAYA				
GRUPO ANAYA SA	MADRID (ESPAGNE)		100,00	100,00
ALGAIDA EDITORES SA	SEVILLE (ESPAGNE)		100,00	100,00
ALIANZA EDITORIAL SA	MADRID (ESPAGNE)		98,20	98,20
ALIANZA EDITORIAL MEXICANA	MEXICO (MEXIQUE)		98,20	100,00
COMERCIAL GRUPO ANAYA SA	MADRID (ESPAGNE)		100,00	100,00
EDITORIAL BARCANOVA SA	BARCELONE (ESPAGNE)		100,00	100,00
EDICIONES TORMES SA	MADRID (ESPAGNE)		100,00	100,00
EDICIONES XERAIS DE GALICIA SA	VIGO (ESPAGNE)		100,00	100,00

Presse

Société	Siège	N° Siren	% d'intérêt	% de contrôle
HACHETTE FILIPACCHI MEDIAS	151, rue Anatole France - 92300 LEVALLOIS-PERRET	642 015 440	100,00	100,00
HACHETTE FILIPACCHI PRESSE	149, rue Anatole France - 92300 LEVALLOIS-PERRET	582 101 424	99,97	99,97
BEIJING HACHETTE ADVERTISING	HONG KONG (CHINE)		99,97	100,00
COLOMBIER 58	149, rue Anatole France - 92300 LEVALLOIS-PERRET	351 183 611	99,94	99,98
COMPAGNIE IMMOBILIERE EUROPA	149, rue Anatole France - 92300 LEVALLOIS-PERRET	407 662 329	99,98	100,00
COMPAGNIE INTERNATIONALE DE PRESSE ET DE PUBLICITE (C.I.P.P.)	MONTE-CARLO (MONACO)		50,98	51,00
COMUNICACION Y PUBLICACIONES	BARCELONE (ESPAGNE)		73,37	74,00
CORSE PRESSE	214, route de Grenoble - 06200 NICE	423 375 922	89,13	99,99
DIVERSIFED MEDIA COMPANY LTD	NICOSIE (CHYPRE)		50,98	100,00
E.C.E.P.	149, rue Anatole France - 92300 LEVALLOIS-PERRET	300 938 826	99,97	100,00
EDITORAS DE REVISTAS Y SUPLEMENTOS SL	MADRID (ESPAGNE)		99,97	100,00
EDIZIONI ITALO FRANCESI (EDIF)	MILAN (ITALIE)		99,97	100,00
EUROSUD PUBLICITE	248, avenue Roger Salengro - 13015 MARSEILLE	071 800 098	86,91	99,89
F.E.P. U.K. LTD	LONDRES (GRANDE-BRETAGNE)		99,97	100,00
FENGISTONE HOLDING LTD	NICOSIE (CHYPRE)		50,98	100,00
FINANCIERE COMBOUL	149, rue Anatole France - 92300 LEVALLOIS-PERRET	423 101 971	99,96	100,00
FRANCE-CANADA EDITIONS ET PUBLICATION	MONTREAL (CANADA)		99,97	100,00
GROUPE HACHETTE FILIPACCHI PHOTOS	149, rue Anatole France - 92300 LEVALLOIS-PERRET	431 716 513	99,85	99,88
H.F PRESSE UKRAINE	KIEV (UKRAINE)		50,98	100,00
HACHETTE EDITION VENTURES	BRUXELLES (BELGIQUE)		50,98	51,00
HACHETTE FILIPACCHI 2000 SPOL	PRAGUE (REPUBLIQUE TCHEQUE)		50,98	51,00
HACHETTE FILIPACCHI ASSOCIES	149, rue Anatole France - 92300 LEVALLOIS-PERRET	324 286 319	99,97	100,00
HACHETTE FILIPACCHI EXPANSION	MEXICO (MEXIQUE)		51,00	51,00
HACHETTE FILIPACCHI FILM	149, rue Anatole France - 92300 LEVALLOIS-PERRET	572 028 959	99,97	100,00
HACHETTE FILIPACCHI HOLDINGS US	NEW YORK (USA)		99,97	100,00
HACHETTE FILIPACCHI HONG KONG Ltd	HONG KONG (CHINE)		99,97	100,00
HACHETTE FILIPACCHI INTERDECO	149, rue Anatole France - 92300 LEVALLOIS-PERRET	321 376 600	99,97	100,00
HACHETTE FILIPACCHI INVESTISSEMENTS	149, rue Anatole France - 92300 LEVALLOIS-PERRET	339 257 172	99,98	99,99
HACHETTE FILIPACCHI NORGE AS	OSLO (NORVEGE)		99,97	100,00
HACHETTE FILIPACCHI POLSKA	VARSOVIE (POLOGNE)		99,97	100,00
HACHETTE FILIPACCHI PRESSE FINANCES	149, rue Anatole France - 92300 LEVALLOIS-PERRET	410 208 136	99,97	100,00
HACHETTE FILIPACCHI PUBLICACOES LDA	LISBONNE (PORTUGAL)		99,11	100,00
HACHETTE FILIPACCHI S.A.	MADRID (ESPAGNE)		99,11	99,14
HACHETTE FILIPACCHI SVERIGE AB	STOCKHOLM (SUEDE)		99,97	100,00
HACHETTE FILIPACCHI TAIWAN	TAIPEH (TAIWAN)		99,97	100,00
HACHETTE FILIPACCHI UK LTD	LONDRES (GRANDE-BRETAGNE)		99,97	100,00
HACHETTE FUJIN GAHO	TOKYO (JAPON)		99,97	100,00
HACHETTE INTERDECO S.A.	MADRID (ESPAGNE)		99,32	100,00
HACHETTE MAGAZINE VDB	AMSTERDAM (PAYS-BAS)		50,98	51,00
HACHETTE PHOTOS PRESSE	13, rue d'Enghien - 75010 PARIS	379 412 000	99,85	100,00
H F DUTCH TRADEMARK HOLDING BV	AMSTERDAM (PAYS-BAS)		99,97	100,00
HACHETTE PHOTOS ILLUSTRATION	13, rue d'Enghien - 75010 PARIS	582 053 393	99,85	100,00
HACHETTE RUSCONI EDITORE	MILAN (ITALIE)		100,00	100,00
HACHETTE RUSCONI PUBBLICITA	MILAN (ITALIE)		100,00	100,00

Presse (suite)

Société	Siège	N° Siren	% d'intérêt	% de contrôle
INTERDECO	23, rue Baudin - 92300 LEVALLOIS-PERRET	345 404 040	99,97	100,00
INTERDECO GLOBAL ADVERTISING	23, rue Baudin - 92300 LEVALLOIS-PERRET	350 277 059	99,72	99,88
INTERDECO HACHETTE ADVERTISING POLSKA	VARSOVIE (POLOGNE)		99,97	100,00
INTERDECO SCANDINAVIA	STOCKHOLM (SUEDE)		99,97	100,00
INTERMAG	23, rue Baudin - 92300 LEVALLOIS-PERRET	382 841 930	99,97	100,00
INTERNATIONAL MEDIA HOLDING BV (IMH)	AMSTERDAM (PAYS-BAS)		99,97	100,00
INTERNATIONAL PUBLICATIONS HOLDING (IPH)	AMSTERDAM (PAYS-BAS)		99,97	100,00
KATZ PICTURES	LONDRES (GRANDE-BRETAGNE)		99,95	100,00
LA PROVENCE	248, avenue Roger Salengro - 13015 MARSEILLE	056 806 813	99,79	99,84
LES EDITIONS FILIPACCHI	151, rue Anatole France - 92300 LEVALLOIS-PERRET	712 003 516	99,97	100,00
MAISON D'EDITION HFS	MOSCOU (RUSSIE)		50,98	100,00
MARSEILLE PRESSE	248, avenue Roger Salengro - 13015 MARSEILLE	440 993 871	99,79	99,00
METROPOLE MEDIA PRESSE	149, rue Anatole France - 92300 LEVALLOIS-PERRET	424 798 577	73,35	73,38
MONTREUX PUBLICATIONS	MONTREUX (SUISSE)		50,09	50,10
MULTIEDICIONES UNIVERSALES	MADRID (ESPAGNE)		99,97	100,00
NICE MATIN	214, route de Grenoble - 06200 NICE	955 801 204	78,48	98,15
NOU. MAG. SRL	MILAN (ITALIE)		100,00	100,00
PRESSINTER	149, rue Anatole France - 92300 LEVALLOIS-PERRET	407 679 026	99,96	100,00
PUBLICACIONES HACHETTE FILIPACCHI	MADRID (ESPAGNE)		99,97	100,00
PUBLICATIONS FRANCE MONDE	149, rue Anatole France - 92300 LEVALLOIS-PERRET	562 113 787	99,94	99,97
PUBLICATIONS GROUPE LOISIRS (P.G.L.)	149, rue Anatole France - 92300 LEVALLOIS-PERRET	338 195 720	99,97	100,00
QUILLET S.A.	149, rue Anatole France - 92300 LEVALLOIS-PERRET	542 043 971	99,96	99,99
REVISTAS HISPANO AMERICANAS	MADRID (ESPAGNE)		99,11	100,00
SOCIETE DE CONCEPTION DE PRESSE ET D'EDITION (S.C.P.E.)	149-151, rue Anatole France - 92300 LEVALLOIS-PERRET	431 876 499	79,98	80,00
SOCIETE DE PRESSE H&H	149, rue Anatole France - 92300 LEVALLOIS-PERRET	452 134 307	99,97	100,00
SOCIETE DE TRAITEMENT DES PRODUITS DE PRESSE (S.T.P.P.)	10, rue Thierry Le Luron - 92300 LEVALLOIS-PERRET	732 053 491	99,97	100,00
SOCIETE D'EXPLOITATION DES AGENCES DE PRESSE	7/9, rue de la Bourse - 75002 PARIS	391 817 467	99,97	100,00
SOCIETE D'INFORMATION ET DE PUBLICATION	151, rue Anatole France - 92300 LEVALLOIS-PERRET	324 864 172	99,92	99,93
SODIPHO	13, rue d'Enghien - 75010 PARIS	382 799 245	99,85	100,00
SOGIDE	149, rue Anatole France - 92300 LEVALLOIS-PERRET	311 845 226	59,98	60,00
GROUPE TELEPHONE PUBLISHING				
TELEPHONE PUBLISHING	MADRID (ESPAGNE)		71,75	72,40
GABINETE ASTROLOGICO	MADRID (ESPAGNE)		71,75	100,00
SISTEMAS TELEFONICOS AUXILIARES	MADRID (ESPAGNE)		71,75	100,00
TELEFONIA DE FUTURO	MADRID (ESPAGNE)		71,75	100,00
VALOR ANADIDO TELEFONICO	MADRID (ESPAGNE)		71,75	100,00
GROUPE IMG				
JOHEMA LTD	MOSCOU (RUSSIE)		50,98	100,00
I.M.G	MOSCOU (RUSSIE)		43,35	85,00
AGENTSTVO V KAZHDY DOM N	NIZHNY NOVGOROD (RUSSIE)		39,00	90,00
ANTENNA (MINSK)	MINSK (RUSSIE)		23,83	55,00
EDITORIAL OFFICE OF NEWSPAPER	MOSCOU (RUSSIE)		47,16	100,00
EDITORIAL OFFICE TELESEM	ASTRAKHAN (RUSSIE)		22,10	51,00

Presse (suite)

Société	Siège	N° Siren	% d'intérêt	% de contrôle
GROUPE IMG (suite)				
EXPRESS-SOTCHI	SOTCHI (RUSSIE)		24,70	57,00
GAZETA NIZHEGORODSKI RABOCHI	NIZHNY NOVGOROD (RUSSIE)		22,33	51,54
GAZETA PRIZYV	VLADIMIR (RUSSIE)		20,80	48,00
GAZETA TELENEDELYA	EKATERINBURG (RUSSIE)		43,33	100,00
GAZETA TELENEDELYA	PERM (RUSSIE)		23,40	54,00
GAZETA TELESEM	MAGNITOGORSK (RUSSIE)		22,10	51,00
GAZETA V KAZHDY DOM	EKATERINBURG (RUSSIE)		43,33	100,00
GAZETA VA-BANK	EKATERINBURG (RUSSIE)		43,33	100,00
MEDIA RESERVE (CHISINAU)	CHISINAU (RUSSIE)		22,10	51,00
MEDIA RESERVE (KAZAN)	KAZAN (RUSSIE)		21,67	50,00
MEDIA RESERVE (KURSK)	KURSK (RUSSIE)		43,33	100,00
MEDIA RESERVE (RYAZAN)	RYAZAN (RUSSIE)		29,90	69,00
MEDIA RESERVE (SAMARA)	SAMARA (RUSSIE)		43,33	100,00
MEDIA RESERVE (SOTCHI)	SOTCHI (RUSSIE)		43,33	100,00
MEDIA RESERVE (VLADIMIR)	VLADIMIR (RUSSIE)		43,33	100,00
MEDIA RESERVE (VOLGOGRAD)	VOLGOGRAD (RUSSIE)		43,33	100,00
MIG	MOSCOU (RUSSIE)		43,33	100,00
RG PRESS-SERVICE	EKATERINBURG (RUSSIE)		43,33	100,00
TELESEM-ASTRAKHANI	ASTRAKHAN (RUSSIE)		43,33	100,00
TELESEM-BARNAUD	BARNAUD (RUSSIE)		28,60	100,00
TELESEM-CHEBOKSARAKH	CHEBOKSARY (RUSSIE)		26,96	90,00
TELESEM-CHELIABINSK	CHELYABINSK (RUSSIE)		35,97	83,00
TELESEM-IRKUTSK	IRKUTSK (RUSSIE)		22,10	51,00
TELESEM-KAZANI	KAZAN (RUSSIE)		22,10	51,00
TELESEM-KEMEROVO	KEMEROVO (RUSSIE)		14,59	51,00
TELESEM-KIROVE	KIROV (RUSSIE)		18,34	51,00
TELESEM-KRASNODAR	KRASNODAR (RUSSIE)		43,33	100,00
TELESEM-KRASNOYARSK	KRASNOYARSK (RUSSIE)		43,33	100,00
TELESEM-LIPETSK	LIPETSK (RUSSIE)		22,10	51,00
TELESEM-NOVGORODE	NIZHNY NOVGOROD (RUSSIE)		35,97	83,00
TELESEM-NOVOSIBIRSK	NOVOSIBIRSK (RUSSIE)		28,60	66,00
TELESEM-OMSK	OMSK (RUSSIE)		28,60	100,00
TELESEM-ORENBURG	ORENBURG (RUSSIE)		39,00	90,00
TELESEM-PENZA	PENZA (RUSSIE)		18,34	51,00
TELESEM-ROSTOVE	ROSTOV-ON-DON(RUSSIE)		43,33	100,00
TELESEM-RYAZAN	RYAZAN (RUSSIE)		22,10	51,00
TELESEM-SAMARA	SAMARA (RUSSIE)		21,67	50,00
TELESEM-SARANSKE	SARANSK (RUSSIE)		35,97	83,00
TELESEM-SARATOV	SARATOV (RUSSIE)		39,00	90,00
TELESEM-STAVROPOL	STAVROPOL (RUSSIE)		43,33	100,00
TELESEM-SURGUT	SURGUT (RUSSIE)		22,10	51,00
TELESEM-TOMSK	TOMSK (RUSSIE)		17,16	60,00
TELESEM-TVERI	TVER (RUSSIE)		22,10	51,00
TELESEM-TYUMEN	TYUMEN (RUSSIE)		22,10	51,00
TELESEM-UFE	UFA (RUSSIE)		22,10	51,00

Presse (suite)

Société	Siège	N° Siren	% d'intérêt	% de contrôle
GROUPE IMG (suite)				
TELESEM-ULIANOVSKE	ULIANOVSK (RUSSIE)		28,17	65,00
TELESEM-VLADIMIR	VLADIMIR (RUSSIE)		32,50	75,00
TELESEM-VLADIVOSTOKE	VLADIVOSTOK (RUSSIE)		14,59	51,00
TELESEM-VOLGOGRADE	VOLGOGRAD (RUSSIE)		42,90	99,00
TELESEM-YAROSLAVI	YAROSLAVL (RUSSIE)		43,33	100,00
VA-BANK-KAZAN	KAZAN (RUSSIE)		22,10	51,00
VA-BANK-NOVOSIBIRSKE	NOVOSIBIRSKE (RUSSIE)		43,33	100,00
VA-BANK-PERM	PERM (RUSSIE)		33,37	77,00

Distribution Services

Société	Siège	N° Siren	% d'intérêt	% de contrôle
HACHETTE DISTRIBUTION SERVICES	2, rue Lord Byron - 75008 PARIS	330 814 732	100,00	100,00
AELIA	114, avenue Charles De Gaulle - 92200 NEUILLY-SUR-SEINE	380 253 518	84,49	84,49
AELIA UK	LONDRES (GRANDE-BRETAGNE)		84,49	100,00
AEROBOUTIQUE FRANCE	114, avenue Charles De Gaulle - 92200 NEUILLY-SUR-SEINE	380 193 938	84,49	100,00
AEROBOUTIQUE INFLIGHT RETAIL	ZAC du Parc 12 rue St Exupéry - 77 290 COMPANS	408 053 809	55,56	65,76
AEROBOUTIQUE INFLIGHT RETAIL UK	LONDRES (GRANDE-BRETAGNE)		55,56	100,00
AEROBOUTIQUE RETAIL GROUPE	LONDRES (GRANDE-BRETAGNE)		41,67	75,00
AEROBOUTIQUE SALES GROUPE	CASABLANCA (MAROC)		44,45	80,00
AMP	BRUXELLES (BELGIQUE)		92,60	92,60
ALVADIS	BRUXELLES (BELGIQUE)		92,59	100,00
CHAUSSEM	BRUXELLES (BELGIQUE)		92,59	99,99
CURTIS CIRCULATION COMPANY	PENNSAUKEN (USA)		90,00	90,00
DIPRENSA	MADRID (ESPAGNE)		66,86	66,86
DISTRIDIJLE	MALINES (BELGIQUE)		92,60	100,00
DISTRILIM	HASSELT (BELGIQUE)		92,60	100,00
DISTRISUD	LIEGE (BELGIQUE)		92,52	99,92
DISTRIVESDRE	VERVIERS (BELGIQUE)		78,71	85,00
DISTRIWEST NV	REKKEM (BELGIQUE)		92,60	100,00
DUTY FREE ASSOCIATES	114, avenue Charles De Gaulle - 92200 NEUILLY-SUR-SEINE	423 402 312	84,49	100,00
DYNAPRESSE	CAROUGE (SUISSE)		62,28	100,00
EURODIS	114, avenue Charles De Gaulle - 92200 NEUILLY-SUR-SEINE	428 705 982	84,49	100,00
HACHETTE DISTRIBUTION & SERVICES	BRUXELLES (BELGIQUE)		92,42	100,00
HACHETTE DISTRIBUTION SERVICES FRANCE	2, rue Lord Byron - 75008 PARIS	389 540 378	100,00	100,00
HACHETTE DISTRIBUTION INC.	PENNSAUKEN (USA)		100,00	100,00
H.D.S. AUSTRALIA PTY	SYDNEY (AUSTRALIE)		100,00	100,00
H.D.S. CANADA	MONTREAL (CANADA)		100,00	100,00
H.D.S. DEUTSCHLAND	HUERTH HERMUELHEIM (ALLEMAGNE)		100,00	100,00
H.D.S. EINZELHANDEL	DIETZENBACH (ALLEMAGNE)		100,00	100,00
H.D.S. HONG KONG	HONG KONG (CHINE)		100,00	100,00
H.D.S. POLSKA	VARSOVIE (POLOGNE)		100,00	100,00
H.D.S. RETAIL NORTH AMERICA	NEW YORK (USA)		100,00	100,00
INMEDIO	GDANSK (POLOGNE)		100,00	100,00

Distribution Services (suite)

Société	Siège	N° Siren	% d'intérêt	% de contrôle
INTERNATIONALE PRESSE	DIETZENBACH (ALLEMAGNE)		75,10	100,00
I.B.D.	OSTENDE (BELGIQUE)		92,60	100,00
LE FURET DU NORD	37, rue Jules Guesde - 59160 LOMME	459 500 864	99,85	99,85
MARKEDIS	MADRID (ESPAGNE)		100,00	100,00
MEDICOM SANTE	126, rue Jules Guesde - 92300 LEVALLOIS-PERRET	451 199 947	51,00	51,00
MUSIC RAILWAY	52, avenue des Champs-Elysées - 75008 PARIS	414 434 431	99,99	100,00
NAVILLE	CAROUGE (SUISSE)		62,34	100,00
NEWSLINK	SYDNEY (AUSTRALIE)		100,00	100,00
O.L.F.	FRIBOURG (SUISSE)		62,34	100,00
PAYOT NAVILLE DISTRIBUTION	FRIBOURG (SUISSE)		62,34	65,00
PAYOT S.A.	LAUSANNE (SUISSE)		62,32	99,97
PRESSE IMPORT SA	CORMINBOEUF (SUISSE)		62,34	100,00
PRESS RELAY LOGAN	NEW YORK (USA)		87,00	87,00
PRESS RELAY/RMD - DELTA	NEW YORK (USA)		83,00	83,00
PRESS RELAY WASHINGTON NATIONAL	NEW YORK (USA)		90,00	90,00
PRESS-SHOP ALG	BRUXELLES (BELGIQUE)		75,69	81,75
RELAIS H	126, rue Jules Guesde - 92300 LEVALLOIS-PERRET	542 095 336	100,00	100,00
RELAY SP ZOO	VARSOVIE (POLOGNE)		100,00	100,00
SAARBACH	HUERTH HERMUELHEIM (ALLEMAGNE)		75,10	75,10
SARESCHRI	114, avenue Charles De Gaulle - 92200 NEUILLY-SUR-SEINE	418 459 566	42,25	50,00
SCHULZE GMBH	DIETZENBACH (ALLEMAGNE)		100,00	100,00
SCSC	126, rue Jules Guesde - 92300 LEVALLOIS-PERRET	431 960 004	100,00	100,00
SECJ	126, rue Jules Guesde - 92300 LEVALLOIS-PERRET	447 707 571	60,00	60,00
SIGMA	MADRID (ESPAGNE)		100,00	100,00
SOCIEDAD GENERAL ESPANOLA DE LIBRERIA (SGEL)	MADRID (ESPAGNE)		100,00	100,00
SPECIAL INTEREST	DIETZENBACH (ALLEMAGNE)		75,01	100,00
TIZZIT SA	BRUXELLES (BELGIQUE)		92,60	100,00
VIRGIN CAFE	15 boulevard du Général Leclerc - 92110 CLICHY	309 481 158	100,00	100,00
VIRGIN IMMOBILIER PLACEMENT	16 boulevard du Général Leclerc - 92110 CLICHY	377 977 269	100,00	100,00
VIRGIN STORES	17 boulevard du Général Leclerc - 92110 CLICHY	344 260 286	100,00	100,00
ZENDIS ESPAGNE	MADRID (ESPAGNE)		100,00	100,00
GROUPE LAPKER				
LAPKER	BUDAPEST (HONGRIE)		80,01	80,01
BAKONYHIR	BUDAPEST (HONGRIE)		80,01	100,00
BUVIHIR	BUDAPEST (HONGRIE)		80,01	100,00
DELHIR	BUDAPEST (HONGRIE)		80,01	100,00
ESZAKHIR	BUDAPEST (HONGRIE)		80,01	100,00
HIRKER	BUDAPEST (HONGRIE)		80,01	100,00
KISKER	BUDAPEST (HONGRIE)		80,01	100,00
KOROSHIR	BUDAPEST (HONGRIE)		80,01	100,00
PANNONHIR	BUDAPEST (HONGRIE)		80,01	100,00
PELSOHIR	BUDAPEST (HONGRIE)		80,01	100,00
RABAHIR	BUDAPEST (HONGRIE)		80,01	100,00
RONAHIR	BUDAPEST (HONGRIE)		80,01	100,00

Lagardere Active

Société	Siège	N° Siren	% d'intérêt	% de contrôle
LAGARDERE ACTIVE BROADCAST				
LAGARDERE ACTIVE BROADCAST	57, rue Grimaldi - 98000 MONACO	775 751 779	99,18	99,32
13 PRODUCTION	6 A, rue Crinas Prolongée - 13007 MARSEILLE	332 148 303	66,20	100,00
AKA FILMS	64, rue du Château - 92100 BOULOGNE	434 096 293	34,08	51,49
AMAYA-TECHNISONOR	1, rond-point Victor Hugo - 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX	542 088 604	66,20	100,00
ANGEL PRODUCTIONS	1, rond-point Victor Hugo - 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX	384 015 491	66,20	100,00
ATLANTIQUE PRODUCTIONS	27, rue Marbeuf - 75008 PARIS	324 873 421	66,21	100,00
AUBES PRODUCTIONS	27, rue Marbeuf - 75008 PARIS	429 138 019	30,04	45,00
BR COM	28, rue François 1er - 75008 PARIS	421 379 108	99,18	100,00
C.E.R.T.	SARREBRUCK (ALLEMAGNE)		98,89	99,81
CANAL J	12, rue d'Oradour sur Glane - 75015 PARIS	343 509 048	81,48	100,00
CANAL J INTERNATIONAL	12, rue d'Oradour sur Glane - 75015 PARIS	342 059 466	81,48	100,00
COMPAGNIE DES CHAINES THEMATIQUES	78, rue Olivier de Serres - 75015 PARIS	392 810 263	64,46	99,99
D.M.L.S. J	20, rue Pergolèse - 75016 PARIS	431 280 460	33,10	50,00
D.M.L.S. TV	20, rue Pergolèse - 75116 PARIS	413 155 524	66,20	100,00
DEMD PRODUCTIONS (ex-PATHE TELEVISION)	27, rue Marbeuf - 75008 PARIS	377 608 377	66,20	100,00
EDI POLOGNE	28, rue François 1er - 75008 PARIS	420 304 180	99,18	100,00
EDI ROMANIA	BUCAREST (ROUMANIE)		79,34	80,00
EUROPA MEDIA GROUPE	MOSCOU (RUSSIE)		97,19	100,00
EDITIONS MUSICALES FRANCOIS 1er	14, rue Pergolèse - 75116 Paris	381 649 771	66,27	100,00
EUROPA PLUS FRANCE	26 bis, rue François 1er - 75008 PARIS	354 076 176	97,19	97,97
EUROPA PLUS NIJNI NOVGOROD	NIJNI NOVGOROD (RUSSIE)		97,19	100,00
EUROPA PLUS SAINT-PETERSBOURG ZAO	SAINT-PETERSBOURG (RUSSIE)		97,19	100,00
EUROPA PLUS VYBORG	SAINT-PETERSBOURG (RUSSIE)		83,30	85,00
EUROPA PLUS ZAO	MOSCOU (RUSSIE)		97,19	100,00
EUROPE 1 IMMOBILIER	26 bis, rue François 1er - 75008 PARIS	622 009 959	89,19	90,00
EUROPE 1 TELECOMPAGNIE	26 bis, rue François 1er - 75008 PARIS	542 168 463	99,08	100,00
EUROPE 2 COMMUNICATION	26 bis, rue François 1er - 75008 PARIS	339 696 072	99,18	100,00
EUROPE 2 ENTREPRISES	28, rue François 1er - 75008 PARIS	352 819 577	99,18	100,00
EUROPE 2 NORMANDIE	10, rue Sadi Carnot - 14000 CAEN	347 736 597	99,18	100,00
EUROPE 2 PARIS	28, rue François 1er - 75008 PARIS	331 100 446	99,18	100,00
EUROPE 2 PRAGUE	PRAGUE (REPUBLIQUE TCHEQUE)		99,18	100,00
EUROPE AUDIOVISUEL	26 bis, rue François 1er - 75008 PARIS	309 001 477	66,20	100,00
EUROPE AUDIOVISUEL DEVELOPPEMENT	57, rue Grimaldi - 98000 MONACO		66,09	99,83
EUROPE DEVELOPPEMENT CZECH REPUBLIC	PRAGUE (REPUBLIQUE TCHEQUE)		99,18	100,00
RFM ENTREPRISE (ex-EUROPE FM)	28, rue François 1er - 75008 PARIS	405 188 871	99,18	100,00
EUROPE IMAGES INTERNATIONAL	1, rond-point Victor Hugo - 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX	339 412 611	66,20	100,00
EUROPE NEWS	26 bis, rue François 1er - 75008 PARIS	343 508 750	99,08	100,00
EUROZET	VARSOVIE (POLOGNE)		99,18	100,00
FRANKFURT BUSINESS RADIO GmbH & Co KG	FRANKFURT AM MAIN (ALLEMAGNE)		66,61	67,29
GMT PRODUCTIONS	64, rue du Château - 92100 BOULOGNE	342 171 667	66,20	100,00
HACHETTE PREMIERE & CIE	25, rue François 1er - 75008 PARIS	334 805 686	66,20	100,00
IMAGE & COMPAGNIE	14, rue Pergolèse - 75116 PARIS	334 027 620	66,20	100,00
IMAGES ET SON CONSEIL	57, rue Grimaldi - 98000 MONACO		99,18	100,00

Lagardere Active (suite)

Société	Siège	N° Siren	% d'intérêt	% de contrôle
INFINITIV	PRAGUE (REPUBLIQUE TCHEQUE)		99,18	100,00
INTEGRATED NETWORKS	MOSCOU (RUSSIE)		49,57	51,00
IRS FRANCE	28, rue François 1er - 75008 PARIS	378 394 258	99,18	100,00
KANOKO BV	AMSTERDAM (PAYS-BAS)		99,18	100,00
LA CHAINE METEO	78, rue Olivier de Serres - 75015 PARIS	393 326 285	64,46	100,00
LAGARDERE ACTIVE FM	28, rue François 1er - 75008 PARIS	441 942 760	99,18	100,00
LAGARDERE ACTIVE MANAGEMENT	28, rue François 1er - 75008 PARIS	353 057 854	99,18	100,00
LAGARDERE ACTIVE PUBLICITE	28, rue François 1er - 75008 PARIS	383 085 883	99,18	100,00
LAGARDERE ACTIVE PUBLICITE INTERNET	28, rue François 1er - 75008 PARIS	407 529 320	99,18	100,00
LAGARDERE ACTIVE PUBLICITE REGIONS	28, rue François 1er - 75008 PARIS	329 209 993	99,18	100,00
LAGARDERE ACTIVE PUBLICITE SERVICES	31, rue du Colisée - 75008 PARIS	443 001 805	99,18	100,00
LAGARDERE ACTIVE RADIO INTERNATIONAL	28, rue François 1er - 75008 PARIS	388 404 717	99,18	100,00
LAGARDERE IMAGES	28, rue François 1er - 75008 PARIS	334 595 881	64,46	65,00
LAGARDERE IMAGES INTERNATIONAL	1, rond-point Victor Hugo - 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX	612 039 164	66,20	100,00
LAGARDERE NETWORKS INTERNATIONAL	1, rond-point Victor Hugo - 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX	381 651 744	66,27	100,00
LAGARDERE THEMATIQUES	32, Rue François 1er - 75008 PARIS	350 787 594	81,48	100,00
LARI DEUTSCHLAND GMBH	SAARBRÜCK (ALLEMAGNE)		99,18	100,00
LAROCCO GROUP	MOSCOU (RUSSIE)		97,19	100,00
LEO VISION	27, rue Jean Bleuzen - 92170 VANVES	383 160 942	66,20	100,00
LES FILMS D'ICI	12, rue Clavel - 75019 PARIS	329 460 448	33,75	50,99
LES PRODUCTIONS 22	50, rue Marcel Dassault - 92100 BOULOGNE	423 324 862	66,20	100,00
M5 (ex-SOLOVEICIK & Cie)	1, rond-point Victor Hugo - 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX	424 230 225	66,20	100,00
MANOCO	MOSCOU (RUSSIE)		99,18	100,00
MATCH TV	28, rue François 1er - 75008 PARIS	438 604 738	64,46	99,97
MAXIMAL NEWS TELEVISION	28, rue François 1er - 75008 PARIS	384 316 907	66,20	100,00
MAXIMAL PRODUCTIONS	28, rue François 1er - 75008 PARIS	432 608 313	66,20	100,00
MCM	28, rue François 1er - 75008 PARIS	384 939 484	81,48	100,00
MCM BELGIQUE	BRUXELLES (BELGIQUE)		81,46	100,00
MEDIA PLUS REGION (SAMRA & TOGLIATTI)	MOSCOU (RUSSIE)		49,57	51,00
RADIOFM	MOSCOU (RUSSIE)		97,19	100,00
RADIO FM SAINT-PETERSBOURG	SAINT-PETERSBOURG (RUSSIE)		97,19	100,00
MEDIA PLUS ZAO	MOSCOU (RUSSIE)		97,19	100,00
MEZZO	28, rue François 1er - 75008 PARIS	418 141 685	48,89	60,00
MMT	MOSCOU (RUSSIE)		49,57	51,00
NATURE TV	28, rue François 1er - 75008 PARIS	441 273 059	99,18	100,00
OMEGA	MOSCOU (RUSSIE)		97,19	100,00
PALETTE PRODUCTION	140, rue de Rivoli - 75001 PARIS	398 762 955	66,20	74,80
PARIS NEWS	1, rond-point Victor Hugo - 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX	417 778 727	66,20	100,00
PERFORMANCES	28, rue François 1er - 75008 PARIS	327 655 551	99,18	100,00
PROMOTION ET SPECTACLES D'EUROPE 1	26 bis, rue François 1er - 75008 PARIS	632 042 495	99,08	100,00
RADIO 4 IN 1	FRANKFURT AM MAIN (ALLEMAGNE)		66,61	100,00
RADIO FM	MOSCOU (RUSSIE)		97,19	100,00
RADIO FM SAINT-PÉTERSBOURG	SAINT PÉTERSBOURG (RUSSIE)		97,19	100,00
RADIO BONTON	MOSCOU (RUSSIE)		99,18	100,00
RADIO MERCHANDISING COMPANY	PRAGUE (REPUBLIQUE TCHEQUE)		99,18	100,00
RADIO RETRO ZAO	MOSCOU (RUSSIE)		97,19	100,00

Lagardere Active (suite)

Société	Siège	N° Siren	% d'intérêt	% de contrôle
RADIO STACJA	VARSOVIE (POLOGNE)		66,45	67,00
RADIO VOLNA	EKATERINBOURG (RUSSIE)		49,57	51,00
RADIOZET	VARSOVIE (POLOGNE)		99,18	100,00
REGIE 1	28, rue François 1er - 75008 PARIS	383 154 663	50,38	51,00
REGIE RADIO MUSIC	26 bis, rue François 1er - 75008 PARIS	341 949 923	99,18	100,00
RETRO NOVOSIBIRSK	NOVOSIBIRSK (RUSSIE)		49,57	51,00
RFM ENTREPRISES	28, rue François 1er - 75008 PARIS	400 283 768	99,18	100,00
RG FREKVENCE 1	PRAGUE (REPUBLIQUE TCHEQUE)		99,18	100,00
RRM BUCAREST	BUCAREST (ROUMANIE)		99,18	100,00
RRM PRAGUE	PRAGUE (REPUBLIQUE TCHEQUE)		99,18	100,00
SATEL J	78, rue Olivier de Serres - 75015 PARIS	380 200 485	66,20	100,00
SOFINEUROPE	25, rue François 1er - 75008 PARIS	404 213 126	66,20	99,75
SOLANGE	MOSCOU (RUSSIE)		97,19	100,00
STUDIO ZET	VARSOVIE (POLOGNE)		99,18	100,00
TIMOON ANIMATION	4, place de Brazzavile - 75015 PARIS	448 829 275	43,69	66,00
TOP 50	25, rue François 1er - 75008 PARIS	307 718 320	66,20	100,00
LAGARDERE ACTIVE BROADBAND				
LAGARDERE ACTIVE	121, avenue de Malakoff - 75216 PARIS	428 705 537	100,00	100,00
CYBERTERRE	43, quai de Grenelle - 75015 PARIS	434 661 419	100,00	100,00
EUROPE 1 INTERACTIVE	11, rue de Cambrai - 75019 PARIS	415 096 502	100,00	100,00
HACHETTE BOOK GROUP Inc.	NEW YORK (USA)		100,00	100,00
HACHETTE PRODUCTIONS Inc.	NEW YORK (USA)		100,00	100,00
HACHETTE MULTIMEDIA	11, rue de Cambrai - 75019 PARIS	390 287 407	100,00	100,00
LAGARDERE ACTIVE BROADBAND	11, rue de Cambrai - 75019 PARIS	343 611 208	100,00	100,00
LAGARDERE ACTIVE BROADBAND MANAGEMENT	11, rue de Cambrai - 75019 PARIS	420 442 428	100,00	100,00
L.A.N.A.	NEW YORK (USA)		100,00	100,00
MEDIACAST	11, rue de Cambrai - 75019 PARIS	428 706 170	100,00	99,76
PLURIMEDIA	11, rue de Cambrai - 75019 PARIS	420 919 904	99,80	99,80
PLURIMEDIA SPECTACLES	11, rue de Cambrai - 75019 PARIS	334 937 563	99,80	100,00
TELEVISION HOLDINGS	121, avenue de Malakoff - 75216 PARIS	401 570 502	100,00	100,00
GROUPE LEGION				
LEGION GROUP SA	121, avenue de Malakoff - 75216 PARIS	388 581 555	100,00	100,00
FABIAN HOLDINGS BV	AMSTERDAM (PAYS-BAS)		100,00	100,00
GREENLAND INTERACTIVE Ltd	LONDRES (GRANDE-BRETAGNE)		50,00	50,00
LEGION UK Ltd	LONDRES (GRANDE-BRETAGNE)		100,00	100,00
LEGION TELEKOMMUNIKATION GmbH	DUSSELDORF (ALLEMAGNE)		100,00	100,00
WAP TOO	8, rue de Hanovre - 75002 PARIS	431 411 016	100,00	100,00

Hors Branches

Société	Siège	N° Siren	% d'intérêt	% de contrôle
LAGARDERE SCA	4, rue de Presbourg - 75116 PARIS	320 366 446		
ARJIL ET ASSOCIES	43, rue Vineuse - 75116 PARIS	418 883 203	100,00	100,00
ARJIL ET CIE	43, rue Vineuse - 75116 PARIS	320 366 453	100,00	99,92
ARLIS	6 rue Laurent Pichat 75016 PARIS	400 231 056	100,00	100,00
AXELIS	11 rue Pierre Rigaud - 94200 IVRY-SUR-SEINE	451 344 238	100,00	100,00
DARIADE	121, avenue de Malakoff - 75016 PARIS	400 231 072	100,00	100,00
DESIRADE	121, avenue de Malakoff - 75016 PARIS	402 345 268	100,00	100,00
ECRINVEST 4	121, avenue de Malakoff - 75016 PARIS	434 211 793	100,00	100,00
ECRINVEST 7	121, avenue de Malakoff - 75016 PARIS	451 291 371	100,00	100,00
EDIFINANCE PARTICIPATION	121, avenue de Malakoff - 75016 PARIS	440 143 741	100,00	100,00
H.B.G. Inc	NEW YORK (USA)		100,00	100,00
HACHETTE S.A.	4, rue de Presbourg - 75116 PARIS	402 345 128	100,00	100,00
HELIOS	121, avenue de Malakoff - 75016 PARIS	433 436 870	100,00	100,00
HOLPA	121, avenue de Malakoff - 75016 PARIS	572 011 526	100,00	100,00
LAGARDERE NORTH AMERICA, Inc	NEW YORK (USA)		100,00	100,00
LAGARDERE RESSOURCES	121, avenue de Malakoff - 75016 PARIS	348 991 167	100,00	100,00
M N C	121, avenue de Malakoff - 75016 PARIS	345 078 927	100,00	100,00
M.P. 55	121, avenue de Malakoff - 75016 PARIS	344 646 021	100,00	100,00
M.P. 65	121, avenue de Malakoff - 75016 PARIS	348 971 854	99,42	99,42
M.P. 98	121, avenue de Malakoff - 75016 PARIS	387 941 636	99,42	100,00
MATRA MANUFACTURING & SERVICES - DEP	8, avenue Jean d'Alembert - 78190 TRAPPES		100,00	100,00
MATRA PARTICIPATIONS	4, rue de Presbourg - 75116 PARIS	303 600 902	100,00	100,00
MATRAVISION INC	NEW YORK (USA)		100,00	100,00
PROMOTEC 5000 SL	MADRID (ESPAGNE)		100,00	100,00
SOFRIMO	121, avenue de Malakoff - 75016 PARIS	569 803 687	100,00	100,00
SOPREDIS	5 place des Marseillais - 94220 CHARENTON-LE-PONT	602 020 455	100,00	100,00
TEAM LAGARDERE	121, avenue de Malakoff - 75016 PARIS	482 741 725	100,00	100,00
GROUPE TRANSPORT				
MATRA TRANSPORT	4, rue de Presbourg - 75116 PARIS	662 000 447	100,00	100,00
MATRA TRANSFINEX	4, rue de Presbourg - 75116 PARIS	343 607 255	100,00	100,00
SOFIMATRANS	4, rue de Presbourg - 75116 PARIS	325 646 388	100,00	100,00

SOCIETES CONSOLIDÉES PAR INTÉGRATION PROPORTIONNELLE AU 31 DÉCEMBRE 2005

Livre

Société	Siège	N° Siren	% d'intérêt	% de contrôle
HARLEQUIN S.A.	83/85, boulevard Vincent Auriol - 75013 PARIS	318 671 591	50,00	50,00

Presse

Société	Siège	N° Siren	% d'intérêt	% de contrôle
DECOREVISTAS	MADRID (ESPAGNE)	-	49,99	50,00
DISNEY HACHETTE PRESSE	10, rue Thierry Le Luron - 92300 LEVALLOIS-PERRET	380 254 763	49,99	50,00
ELLE VERLAG	MUNICH (ALLEMAGNE)		49,99	50,00
GRIMOCO	CHYPRE		24,98	49,00
HACHETTE FILIPACCHI MAG. SP. ZOO	VARSOVIE (POLOGNE)		49,00	49,00
HACHETTE MARIE-CLAIRE ITALIA	MILAN (ITALIE)		49,00	49,00
HACHETTE MARIE-CLAIRE RUSSIE	MOSCOU (RUSSIE)		49,00	49,00
HACHETTE NEXT MEDIA	SEOUL (COREE DU SUD)		49,99	50,00
INTERQUOT SNC	23, rue Baudin - 92300 LEVALLOIS-PERRET	439 758 509	49,99	50,00
SOCIETE DE PRESSE FEMININE	149, rue Anatole France - 92300 LEVALLOIS-PERRET	441 174 554	49,98	50,00
GROUPE PSYCHOLOGIE MAGAZINE				
PSYCHOLOGIES MAGAZINE (FINEV)	149, rue Anatole France - 92300 LEVALLOIS-PERRET	326 929 528	48,99	49,00
INTERPSYCHO	149, rue Anatole France - 92300 LEVALLOIS-PERRET	448 976 530	48,99	100,00

Distribution Services

Société	Siège	N° Siren	% d'intérêt	% de contrôle
ADL PARTNER SUISSE	CAROUGE (SUISSE)		31,17	50,00
AMADEO	PRAGUE (REPUBLIQUE TCHEQUE)		50,00	100,00
HDS RETAIL CZ	PRAGUE (REPUBLIQUE TCHEQUE)		50,00	50,00
HUNGARO PRESSE	BUDAPEST (HONGRIE)		50,00	50,00
LOGAIR	4, place de Londres - 95726 ROISSY	443 014 527	27,78	50,00
M. TRAFIK	PRAGUE (REPUBLIQUE TCHEQUE)		50,00	100,00
SOCIETE DE DISTRIBUTION AEROPORTUAIRE	114, avenue Charles De Gaulle - 92200 NEUILLY-SUR-SEINE	552 016 628	43,09	51,00
VIRGIN MEGA	52, avenue des Champs-Elysées - 75008 PARIS	432 573 806	51,00	51,00

Lagardere Active

Société	Siège	N° Siren	% d'intérêt	% de contrôle
GROUPE LAGARDERE ACTIVE BROADCAST				
107.89 ANTENNE AC GmbH	WÜRSELEN (ALLEMAGNE)		44,55	100,00
107.89 ANTENNE AC GmbH & Co. KG	WÜRSELEN (ALLEMAGNE)		44,55	100,00
CAPITAL IMAGE	64, rue du Château – 92100 BOULOGNE BILLANCOURT	453 909 848	33,37	50,00
EURO RADIO SAAR	SARREBRUCK (ALLEMAGNE)		44,91	45,00
JEUNESSE TV	12, rue d'Oradour-sur-Glane - 75015 PARIS	480 937 184	42,55	66,00
NOUVELLES TELEVISONS NUMERIQUES	28, rue François 1er - 75008 PARIS	449 779 487	21,49	33,33
PHARE OUEST PRODUCTIONS	14, rue Pergolèse - 75116 PARIS	449 491 166	33,10	50,00
RADIO 3000	EUPEN (BELGIQUE)		21,83	49,00
RADMARK	Melis court 1-3 Meli road Rivogna 2128 (AFRIQUE DU SUD)		47,14	47,53
VIRGIN MEGA	52, avenue des Champs-Elysées - 75008 PARIS	432 573 806	48,60	49,00

Hors branches

Société	Siège	N° Siren	% d'intérêt	% de contrôle
SOGEADE	121, avenue de Malakoff - 75216 PARIS	401 959 994	50,00	50,00

Groupe EADS

Société	Siège	N° Siren	% d'intérêt	% de contrôle
EADS et ses filiales	AMSTERDAM (PAYS-BAS)		14,95	14,95

SOCIETES CONSOLIDÉES PAR MISE EN ÉQUIVALENCE AU 31 DÉCEMBRE 2005

Livre

Société	Siège	N° Siren	% d'intérêt	% de contrôle
EDITIONS J'AI LU	87, quai Panhard et Levassor - 75013 PARIS	582 039 673	35,33	35,33

Presse

Société	Siège	N° Siren	% d'intérêt	% de contrôle
166440 CANADA INC	MONTREAL (CANADA)	-	33,32	49,00
BAYARD HACHETTE ROUTAGE (BHR)	parc de Pontillat - 77340 PONTAULT COMBAULT	326 966 660	49,97	49,99
EDITIONS PHILIPPE AMAURY	25, avenue Michelet - 93400 SAINT-OUEN	552 102 121	24,99	25,00
HACHETTE FILIPACCHI AUSTRALIA	SIDNEY (AUSTRALIE)		99,97	100,00
HACHETTE FILIPACCHI POST COMPANY	BANGKOK (THAÏLANDE)		48,99	49,00
HACHETTE PACIFIC PTY LTD	SIDNEY (AUSTRALIE)		49,99	50,00
HACHETTE RIZZOLI INTERNATIONAL	AMSTERDAM (PAYS-BAS)		49,99	50,00
HACHETTE RIZZOLI MAGAZINES	GERAKAS - ATTICA (GRECE)		24,99	50,00
HAFIBA	11, rue de Rouvray - 92200 NEUILLY-SUR-SEINE	410 476 592	49,98	49,99
HOLDING E. PROUVOST	149, rue Anatole France - 92300 LEVALLOIS-PERRET		41,99	42,00
LES PUBLICATIONS TRANSCONTINENTALES HACHETTE	MONTREAL (CANADA)		49,99	25,00
PUBLIFA	12, rue Ampère - 75017 PARIS	429 556 640	49,99	50,00
S.E.T.C.	48/50, boulevard Senard - 92210 SAINT-CLOUD	378 558 779	39,29	39,31
SEFAM	22, rue Huyghens - 75014 PARIS	334 173 093	49,99	50,00
SOCIETE FRANCAISE D'EDITIONS DE JOURNAUX ET D'IMPRIMES COMMERCIAUX (S.F.E.J.I.C.)	25, avenue du Président Kennedy - 68000 MULHOUSE	945 750 735	20,01	20,01

Distribution Services

Société	Siège	N° Siren	% d'intérêt	% de contrôle
PHENIX AELIA PARTENAIRE	114, avenue Charles De Gaulle - 92200 NEUILLY-SUR-SEINE	447 571 019	21,12	25,00

Lagardère Active

Société	Siège	N° Siren	% d'intérêt	% de contrôle
GROUPE LAGARDERE ACTIVE BROADCAST				
EUROPE REGIES OUEST	16, AVENUE HENRY FRÉVILLE - 35200 RENNES	404 391 542	48,60	49,00
FIRST HUNGARIAN RADIO	BUDAPEST (HONGRIE)		24,79	25,00
JACARANDA	CENTURION (AFRIQUE DU SUD)		19,84	20,00
RADIO 1	BUDAPEST (HONGRIE)		24,79	25,00
RADIO XXI	BUCAREST (ROUMANIE)		19,84	20,00
LAGARDERE ACTIVE BROADBAND				
CANALSATELLITE	85/89, quai André Citroën - 75015 PARIS	383 866 795	34,00	34,00
LE MONDE INTERACTIF	16/18, quai de la Loire - 75019 PARIS	419 388 673	34,00	34,00

Hors branches

Société	Siège	N° Siren	% d'intérêt	% de contrôle
C.V.T	121, avenue de Malakoff - 75116 PARIS	304 233 406	25,00	25,00

NOTE 34 COMPTES CONSOLIDÉS 2004 ET 2003 EN NORMES FRANÇAISES

En application de l'article 28 du règlement n° 809/2004 de la Commission européenne, il est précisé que les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document :

- les comptes consolidés sur l'exercice 2004 et le rapport d'audit correspondant figurant aux pages 111 à 183 du Document de référence de l'exercice 2004 enregistrée par l'AMF le 6 avril 2005 sous le n° D.05-0355 ;
- les comptes consolidés sur l'exercice 2003 et le rapport d'audit correspondant figurant aux pages 85 à 150 du Document de référence de l'exercice 2003 enregistré par l'AMF le 7 avril 2004 sous le n° D.04-0424.

Les tableaux de synthèse constitués du compte de résultat, du tableau de financement et du bilan consolidés publiés au titre des exercices 2004 et 2003 sont rappelés ci-après.

Compte de résultat consolidé (Normes françaises)

	31.12.2004			31.12.2003		
(en M€)	Hors EADS	EADS 15,10 %	Total Groupe	Hors EADS	EADS 15,07 %	Total Groupe
Chiffre d'affaires	8 594	4 795	13 389	7 944	4 510	12 454
Autres produits d'exploitation	584	4	588	604	11	615
Produits d'exploitation	**9 178**	**4 799**	**13 977**	**8 548**	**4 521**	**13 069**
Achats et variation de stocks	(4 427)	(2 943)	(7 370)	(4 268)	(2 829)	(7 097)
Charges externes et autres charges	(2 349)	(25)	(2 374)	(2 163)	(36)	(2 199)
Impôts et taxes	(67)		(67)	(57)		(57)
Charges de personnel	(1 520)	(1 197)	(2 717)	(1 377)	(1 145)	(2 522)
Dotations aux amortissements	(250)	(210)	(460)	(223)	(225)	(448)
Dotations nettes aux provisions	(61)	(63)	(124)	(21)	(54)	(75)
Charges d'exploitation	**(8 674)**	**(4 438)**	**(13 112)**	**(8 109)**	**(4 289)**	**(12 398)**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**504**	**361**	**865**	**439**	**232**	**671**
Résultat financier	44	(51)	(7)	62	(20)	42
RÉSULTAT COURANT	**548**	**310**	**858**	**501**	**212**	**713**
Résultat exceptionnel	(78)	(22)	(100)	(30)	(49)	(79)
Rémunérations prioritaires nettes	(1)		(1)	(8)		(8)
Impôt sur les résultats	(151)	(107)	(258)	(121)	(72)	(193)
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition des sociétés intégrées	(79)	(43)	(122)	(79)	(45)	(124)
RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES	**239**	**138**	**377**	**263**	**46**	**309**
Contribution des sociétés mises en équivalence	40	13	53	11	38	49
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	**279**	**151**	**430**	**274**	**84**	**358**
Part des minoritaires	(23)	(25)	(48)	(11)	(13)	(24)
RÉSULTAT NET – PART DU GROUPE	**256**	**126**	**382**	**263**	**71**	**334**

Tableau de financement consolidé (Normes françaises)

(en M€)		31.12.2004 Hors EADS	31.12.2004 EADS	31.12.2004 Total Groupe	31.12.2003 Hors EADS	31.12.2003 EADS	31.12.2003 Total Groupe
Résultat net – Part du Groupe		256	126	382	263	71	334
Intérêts minoritaires dans les résultats		23	25	48	11	13	24
Résultat des sociétés mises en équivalence		(40)	(13)	(53)	(11)	(38)	(49)
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		36	6	42	19	6	25
Dotations aux amortissements et aux provisions		340	234	574	334	350	684
Dotations (ou reprises) provisions sur immobilisations financières		(101)		(101)	(125)	(6)	(131)
Variation des impôts différés[1]		42	88	130		(20)	(20)
(Gain) perte sur cessions d'actifs net d'impôt		(6)	(1)	(7)	(50)	(4)	(54)
Variation du besoin en fonds de roulement		(10)	298	288	83	344	427
Flux générés par l'activité	**(A)**	**540**	**763**	**1 303**	**524**	**716**	**1 240**
Investissements							
Incorporels et corporels		(353)	(554)	(907)	(208)	(445)	(653)
Financiers		(457)	(127)	(584)	(62)	(190)	(252)
	(B)	(810)	(681)	(1 491)	(270)	(635)	(905)
Cessions ou diminutions de l'actif immobilisé							
Prix de vente des immobilisations cédées net d'impôt							
Incorporelles et corporelles		27	16	43	7	8	15
Financières		682	81	763	157	60	217
Diminution des créances et des prêts		27	17	44	67	13	80
	(C)	736	114	850	231	81	312
(Acquisition) cession de valeurs mobilières de placement	**(D)**	(12)	(11)	(23)	21	46	67
Flux d'investissements	**(E) = (B)+(C)+(D)**	**(86)**	**(578)**	**(664)**	**(18)**	**(508)**	**(526)**
Fonds dégagés par les opérations	**(F) = (A)+(E)**	**454**	**185**	**639**	**506**	**208**	**714**
Opérations sur les capitaux propres							
Augmentation de capital de la société mère		32		32	10		10
Variation des intérêts minoritaires sur mouvements en capital		1		1	2		2
Variation des actions d'autocontrôle		(19)		(19)			
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère[2]		(77)	(49)	(126)	(74)	(37)	(111)
Dividendes versés aux intérêts minoritaires		(16)	(10)	(26)	(13)	(6)	(19)
Mouvements financiers							
Variation des dettes financières		(133)	71	(62)	(119)	171	52
Flux de financement	**(G)**	**(212)**	**12**	**(200)**	**(194)**	**128**	**(66)**
Autres mouvements							
Trésorerie sur sortie de périmètre de Matra Automobile					(302)		(302)
Trésorerie sur entrée de périmètre Editis		128	0	128			
Différences de conversion sur la trésorerie		(2)	(2)	(4)	(41)	(2)	(43)
Autres éléments		(120)	6	(114)		(24)	(24)
Total des autres mouvements	**(H)**	**6**	**4**	**10**	**(343)**	**(26)**	**(369)**
Variation de trésorerie	**(I) = (F)+(G)+(H)**	**248**	**201**	**449**	**(31)**	**310**	**279**
Trésorerie début de période		**766**	**1 115**	**1 881**	**796**	**805**	**1 601**
Trésorerie fin de période		**1 014**	**1 316**	**2 330**	**766**	**1 115**	**1 881**

(1) Y compris reprise de provision pour impôt sur la plus-value T-Online.
(2) Y compris quote-part du résultat versé aux associés commandités

Bilan consolidé (Normes françaises)

ACTIF *(en M€)*	31.12.2004 Hors EADS	31.12.2004 EADS 15,10 %	31.12.2004 Total Groupe	31.12.2003 Hors EADS	31.12.2003 EADS 15,04 %	31.12.2003 Total Groupe
Immobilisations incorporelles	2 260	82	2 342	1 714	49	1 763
Immobilisations corporelles	665	1 846	2 511	529	1 598	2 127
Écarts d'acquisition	993	669	1 662	1 040	696	1 736
Immobilisations financières						
Titres mis en équivalence	1 359	164	1 523	1 349	154	1 503
Titres de participation	66	70	136	74	75	149
Autres immobilisations financières	739	286	1 025	1 872	296	2 168
Actif immobilisé	**6 082**	**3 117**	**9 199**	**6 578**	**2 868**	**9 446**
Stocks et en-cours	510	1 590	2 100	461	1 628	2 089
Avances et acomptes versés	21	272	293	20	271	291
Créances clients & comptes rattachés	1 270	1 138	2 408	777	950	1 727
Autres créances	809	642	1 451	855	676	1 531
Valeurs mobilières de placement	1 494	97	1 591	971	100	1 071
Disponibilités	469	1 316	1 785	465	1 113	1 578
Actif circulant	**4 573**	**5 055**	**9 628**	**3 549**	**4 738**	**8 287**
Comptes de régularisation actif	66	143	209	81	143	224
Total actif	**10 721**	**8 315**	**19 036**	**10 208**	**7 749**	**17 957**

Bilan consolidé (Normes françaises)

PASSIF *(en M€)*	31.12.2004 Hors EADS	31.12.2004 EADS 15,10 %	31.12.2004 Total Groupe	31.12.2003 Hors EADS	31.12.2003 EADS 15,04 %	31.12.2003 Total Groupe
Capital social	859		859	852		852
Primes et réserves	1 853	937	2 790	1 729	967	2 696
Résultat de la période (part du Groupe)	256	126	382	263	71	334
Capitaux propres - Part du Groupe	**2 968**	**1 063**	**4 031**	**2 844**	**1 038**	**3 882**
Intérêts des minoritaires	163	111	274	147	108	255
Capitaux propres de l'ensemble	**3 131**	**1 174**	**4 305**	**2 991**	**1 146**	**4 137**
Titres subordonnés à durée indéterminée	416		416	416		416
Capitaux propres et autres fonds propres	**3 547**	**1 174**	**4 721**	**3 407**	**1 146**	**4 553**
Dettes subordonnées et assorties de conditions particulières	287		287	290		290
Provisions pour risques et charges	1 033	1 181	2 214	996	1 205	2 201
Dettes financières	2 988	774	3 762	2 812	717	3 529
Avances et acomptes reçus sur commandes	32	2 649	2 681	16	2 228	2 244
Fournisseurs et comptes rattachés	1 632	1 874	3 506	1 523	1 696	3 219
Dettes fiscales et sociales	570	141	711	567	149	716
Autres dettes	500	221	721	471	239	710
Comptes de régularisation Passif	132	301	433	126	369	495
Total Passif	**10 721**	**8 315**	**19 036**	**10 208**	**7 749**	**17 957**

NOTE 35 TRANSITION AUX NORMES IFRS

35_1 Cadre réglementaire et contexte de la publication.
35_2 EADS.
35_3 Première application des normes IFRS.
35_4 Impacts de la transition sur les capitaux propres consolidés.
Notes a à e : notes explicatives sur les ajustements.
35_5 Présentation des états financiers consolidés au format IFRS – hors intégration proportionnelle du groupe EADS :
- *compte de résultat 2004 ;*
- *bilan au 31 décembre 2004 ;*
- *tableau de financement 2004.*

Notes f à j : notes explicatives sur les reclassements.
35_6 Présentation du bilan et du compte de résultat consolidés au format IFRS intégrant la contribution du groupe EADS.

35_1 Cadre règlementaire et contexte de la publication

En application du règlement européen n° 1606/2002 adopté le 19 juillet 2002, les sociétés cotées sur un marché réglementé européen doivent préparer, à compter des exercices ouverts le 1er janvier 2005, leurs états financiers consolidés suivant les normes IFRS *(International Financial Reporting Standards)*, anciennement dénommées normes IAS *(International Accounting Standards)*.

Les informations financières consolidées que le groupe Lagardère publiera au titre de 2005 seront donc établies en référentiel IFRS / IAS, étant précisé qu'elles seront accompagnées de données comparatives 2004 retraitées suivant les mêmes normes. En conséquence, la date de première application du nouveau référentiel ("date de transition") est fixée au 1er janvier 2004. Les impacts liés à la transition et affectant rétrospectivement les résultats antérieurs sont enregistrés par imputation sur les capitaux propres du bilan d'ouverture au 1er janvier 2004.

Conformément à la recommandation de l'Autorité des Marchés Financiers relative à la communication financière pendant la période de transition, le groupe Lagardère a décidé de présenter, dans le présent document, l'impact chiffré attendu du passage aux normes IFRS sur :

- les capitaux propres à la date de transition du 1er janvier 2004 (étant précisé que l'impact de l'application des normes IAS 32 et 39 sur les instruments financiers sera enregistré dans les capitaux propres au 1er janvier 2005) ;
- la situation financière au 31 décembre 2004 et la performance de l'exercice 2004.

Ces informations financières 2004 ont été préparées en appliquant aux données 2004 les normes et interprétations IFRS que le groupe Lagardère estime devoir appliquer pour la préparation de ses comptes consolidés comparatifs au 31 décembre 2005. La base de préparation de ces informations financières 2004, telle que décrite ci-dessous, résulte en conséquence :

- des normes et interprétations IFRS applicables de manière obligatoire au 31 décembre 2005 telles qu'elles sont connues à ce jour ;
- de la résolution que le groupe Lagardère anticipe à ce jour des questions techniques et des projets en cours discutés par l'IASB *(International Accounting Standards Board)* et l'IFRIC *(International Financial Reporting Interpretation Committee)* et qui pourraient devoir être applicables lors de la publication des comptes consolidés de l'exercice 2005 ;
- des options retenues et des exemptions utilisées qui sont celles que le Groupe retiendra selon toute vraisemblance pour l'établissement de ses premiers comptes consolidés IFRS en 2005.

Pour toutes ces raisons, il est possible que le bilan d'ouverture audité ne soit pas le bilan d'ouverture à partir duquel les comptes consolidés de l'exercice 2005 seront effectivement établis.
Ces informations ont été établies sous la responsabilité de la Gérance ; elles ont fait l'objet d'un examen par le Comité d'Audit et de diligences d'audit par les Commissaires aux Comptes.

35_2 EADS

Les normes IFRS, à l'heure actuelle, ne remettent pas en cause la méthode de consolidation par intégration proportionnelle de la participation détenue dans le groupe EADS, telle que le groupe Lagardère la pratiquait en normes françaises.
Les comptes du groupe EADS sont déjà établis en conformité avec le référentiel IFRS ; de ce fait, le groupe EADS n'est pas considéré comme premier appliquant au regard des dispositions prévues en matière de transition IFRS.

35_3 Première application des normes IFRS (IFRS1)

La norme IFRS 1 définit les principes de première application du référentiel IFRS au 1er janvier 2004. Les normes IFRS sont d'application générale rétrospective. Toutefois, IFRS 1 a prévu quelques exceptions et la possibilité d'exercer certaines options pour les premiers appliquants.

Conformément à IFRS 1 et pour le périmètre hors EADS, le groupe Lagardère a décidé d'appliquer les options suivantes :

- non retraitement des regroupements d'entreprises comptabilisés antérieurement au 1er janvier 2004 ;
- pas de réévaluation des immobilisations corporelles au 1er janvier 2004 (maintien du coût historique) ;
- transfert dans les réserves de résultats accumulés des réserves de conversion relatives à la conversion des comptes des filiales étrangères au 01.01.2004 soit un montant négatif de 140 M€. Ce transfert est sans incidence sur le total des capitaux propres au 1er janvier 2004 ;
- imputation en capitaux propres au 01.01.2004 des écarts actuariels non amortis, nés des changements d'hypothèses de calcul des engagements au titre des avantages liés au personnel (impact non significatif).

Enfin, le Groupe a opté pour la non application anticipée au 1er janvier 2004 des normes IAS 32 – IAS 39 sur les instruments financiers qui s'appliqueront donc à compter du 1er janvier 2005.

35_4 Impacts de la transition sur les capitaux propres consolidés

Les impacts de la transition sur le tableau de variation des capitaux propres consolidés de l'exercice 2004 sont présentés dans le tableau de rapprochement ci-dessous et commentés dans les notes 1 à 5 qui suivent :

(en M€)		1er janvier 2004	Résultat net 2004 Hors EADS	Résultat net 2004 EADS	Autres mouvements	31 décembre 2004
Capitaux propres part du Groupe publiés en normes françaises		**3 882**	**256**	**126**	**(233)***	**4 031**
Impôts différés sur immobilisations incorporelles	*note a*	(237)	17			(220)
Impôts différés sur titres MEE	*note a*	(9)	3			(6)
Engagements sociaux	*note b*	(19)				(19)
Linéarisation des loyers	*note c*	(14)	1			(13)
Amortissements des écarts d'acquisition	*note d*		79	43		122
Pertes de valeur	*note d*		(6)			(6)
Paiements sur base d'actions	*note e*		(15)	(2)	17	0
Autres ajustements		(4)	2		2	0
Total des ajustements IFRS avant minoritaires		**(283)**	**81**	**41**	**19**	**(142)**
Intérêts minoritaires		11	(2)	(7)		2
Capitaux propres part du Groupe IFRS		**3 610**	**335**	**160**	**(214)**	**3 891**
Capitaux propres part du Groupe IFRS hors EADS		2 572	335		(115)	2 792
Capitaux propres part du Groupe IFRS EADS		1 038		160	(99)	1 099

* Dividendes versés (126 M€), augmentation de capital 31 M€, variation des actions propres (16 M€) et écarts de conversion (122 M€).

Note a – Impôts différés sur immobilisations incorporelles et titres mis en équivalence (IAS 12)

La norme IAS 12 (Impôts sur le résultat) requiert de comptabiliser des impôts différés sur toutes les différences existantes entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et passifs consolidés. En normes françaises, des impôts différés passifs n'étaient pas enregistrés relativement :

- aux immobilisations incorporelles reconnues lors de la comptabilisation des regroupements d'entreprises lorsqu'elles ne pouvaient être cédées indépendamment de l'entreprise acquise ;
- aux différences entre la valeur comptable des titres mis en équivalence et leur valeur fiscale.

Par ailleurs, IAS 12 interdit toute actualisation des impôts différés.

Le groupe Lagardère doit donc comptabiliser de nouveaux impôts différés passifs calculés sur l'écart entre la valeur comptable des immobilisations incorporelles et des titres mis en équivalence et leur valeur fiscale. La valeur fiscale des immobilisations incorporelles est généralement nulle et le taux d'impôt différé retenu est le taux de droit commun applicable aux cessions d'actifs. Pour les titres mis en équivalence, l'écart entre la valeur comptable et la valeur fiscale représente les résultats accumulés non distribués depuis la date d'acquisition sur

lesquels est appliqué le taux d'imposition qui sera supporté par le Groupe lors de la distribution de ces résultats.

(en M€)	Capitaux propres au 1.01.04	Résultat 2004	Capitaux propres au 31.12.04
Impôts différés sur immobilisations incorporelles	(237)	17	(220)
Impôts différés sur titres mis en équivalence	(9)	3	(6)

En 2004, la reprise d'impôt différé passif de 17 M€ sur immobilisations incorporelles est consécutive aux pertes de valeur comptabilisées sur cet exercice.

Note b – Engagements sociaux (IAS 19)

La norme IAS 19 (Avantages au personnel) impose la reconnaissance systématique, sous forme de provisions, des engagements sociaux correspondant aux avantages versés au personnel au moment et après son départ de l'entreprise dès lors que les régimes peuvent être qualifiés de régimes à prestations définies. Par ailleurs IAS 19 définit la méthode selon laquelle doivent être pratiquées les évaluations actuarielles. Cette méthode peut différer, sur certains aspects, des méthodes pratiquées selon les normes de chaque pays.

Le Groupe a procédé à un recensement des régimes à prestations définies au niveau de l'ensemble de ses entités et a réalisé une évaluation actuarielle des engagements conformément aux principes énoncés dans la norme.

Il en résulte la nécessité de constituer des provisions supplémentaires dans le bilan d'ouverture au 1er janvier 2004.

(en M€)	Capitaux propres au 1.01.04	Résultat 2004	Capitaux propres au 31.12.04
Provisions pour engagements sociaux	(28)	0	(28)
Incidence des impôts différés	9	(0)	9
Incidence nette	(19)	0	(19)

Note c – Linéarisation des loyers (IAS 17)

En application de la norme IAS 17 (Contrats de location), les charges afférentes aux contrats de location simple doivent être enregistrées de façon linéaire. En conséquence, les loyers qui ne sont pas répartis de façon linéaire sur la durée du contrat de location nécessitent d'être retraités.

(en M€)	Capitaux propres au 1.01.04	Résultat 2004	Capitaux propres au 31.12.04
Réajustement des charges de loyers antérieures	(14)	1	(13)
Incidence des impôts différés	0	0	0
Incidence nette	(14)	1	(13)

Note d – Amortissement des écarts d'acquisition et pertes de valeur (IFRS 3)

En normes françaises, les écarts d'acquisition sont amortis sur une durée maximale de 20 ans. Des tests de valorisation sont pratiqués en cas d'indices de pertes de valeur, et des amortissements exceptionnels sont enregistrés lorsque la valeur économique de l'actif testé est inférieure à sa valeur nette comptable.

Conformément à la norme IFRS 3 (Regroupements d'entreprises), les écarts d'acquisition ne sont plus amortis. Des tests de valorisation sont à pratiquer au minimum une fois par an et des pertes de valeur doivent être enregistrées suivant les mêmes modalités qu'en normes françaises.

La norme IFRS 3 s'applique de façon prospective à compter du 1er janvier 2004.

Dans les comptes du Groupe, la dotation aux amortissements des écarts d'acquisition s'élevait en 2004 à 122 M€ dont 43 M€ en provenance du groupe EADS. L'annulation des dotations pratiquées en 2004 conduit, dans quelques cas, à constater des pertes de valeurs par rapport à la valeur comptable au 31 décembre 2004.

(en M€)	Capitaux propres au 1.01.04	Résultat 2004	Capitaux propres au 31.12.04
Annulation des amortissements comptabilisés	–	122	122
Pertes de valeur à comptabiliser	–	(6)	(6)

Note e – Paiements sur base d'actions (IFRS 2)

En normes françaises, les plans d'achat ou de souscription d'actions conférant à leurs bénéficiaires le droit d'acheter ou de souscrire une action de l'émetteur à un prix convenu à la date d'attribution ne donnent pas lieu à la comptabilisation d'une charge.

Conformément à la norme IFRS 2, doit être enregistré en charges de personnel un montant représentatif de l'avantage consenti aux bénéficiaires, calculé à la date à laquelle les options sont attribuées. La charge est étalée sur la période d'acquisition des droits (deux ans pour le groupe Lagardère) et, durant cette période, peut être corrigée en fonction des départs ou des radiations. L'évolution ultérieure du cours de l'action n'entraîne, quant à elle, aucune modification de la charge à comptabiliser.

Il s'agit d'une charge comptable, sans effet sur la trésorerie, dont la contrepartie est directement inscrite en capitaux propres.

Pour le groupe Lagardère (hors EADS), IFRS 2 s'applique à compter du plan d'options émis le 18 décembre 2003, les plans antérieurs n'entrant pas dans le champ de première application de la norme.

Les plans concernés au 31 décembre 2004 sont les suivants :

Date d'attribution	Période d'acquisition des droits	Charge 2003	Charge 2004	Charge 2005	Charge 2006	Coût total du plan
18.12.2003	2 ans	(1)	(13)	(12)	–	26 M€
20.11.2004	2 ans	-	(2)	(18)	(16)	36 M€
		(1)	(15)	(30)	(16)	

Ces retraitements sont sans incidence sur le total des capitaux propres.

35_5 Présentation des états financiers consolidés au format IFRS – hors intégration proportionnelle du groupe EADS

Sont présentés ci-après le compte de résultat, le bilan et le tableau de financement au format IFRS avec un rapprochement entre les chiffres établis selon les normes françaises et les normes IFRS. Ces tableaux n'intègrent pas la contribution du groupe EADS.

Les ajustements reportés dans ces tableaux sont renvoyés aux notes explicatives *a* à *e* présentées plus haut, à la suite du tableau de rapprochement des capitaux propres consolidés. Les notes *f* à *j* commentent les reclassements opérés et sont présentées à la suite des tableaux.

Compte de résultat consolidé 2004 au format IFRS (hors EADS)

(en M€)	Normes françaises	Reclassements						Normes IFRS
		Ajustements *(note a à e supra)*	Chiffre d'affaires *(note f)*	Droits audiovisuels en stocks *(note h)*	Résultat financier *(note g)*	Résultat exceptionnel *(note g)*	Autres *(note g)*	
Chiffre d'affaires	8 594		(1 093)					7 501
Produits annexes	584		15	(124)	19		(3)	491
Produits des activités ordinaires	**9 178**	**0**	**(1 078)**	**(124)**	**19**	**0**	**(3)**	**7 992**
Achats et variations de stocks	(4 427)		781	(13)				(3 659)
Production immobilisée							2	2
Production stockée				21			(2)	19
Charges externes	(2 416)	1	297				15	(2 103)
Charges de personnel	(1 520)	(15)					(12)	(1 547)
Dotations aux amortissements	(250)	2		116			(2)	(134)
Autres (charges) et produits	(61)	(6)			76	(78)	2	(67)
Contribution des sociétés MEE		1					40	41
Résultat avant charges financières et impôts	**504**	**(17)**	**0**	**0**	**95**	**(78)**	**40**	**544**
Charges financières nettes	44				(96)			(52)
Résultat avant impôt	**548**	**(17)**	**0**	**0**	**(1)**	**(78)**	**40**	**492**
Résultat exceptionnel	(78)					78		
Amortis.écarts d'acquis.	(79)	79						
Rémunérations prioritaires	(1)				1			
Charges d'impôts	(151)	19						(132)
Résultat des MEE	40						(40)	
Résultat des activités abandonnées								
Résultat net consolidé total	**279**	**81**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**360**
Intérêts minoritaires	(23)	(2)						(25)
Résultat net consolidé – Part du Groupe	**256**	**79**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**335**

Bilan actif 31.12.2004 au format IFRS (hors EADS)

(En M€)	Normes françaises	Ajustements	Reclassements	Normes IFRS
Immobilisations incorporelles	2 260	6	(738)	1 528
Écarts d'acquisition	993	73	689	1 755
Immobilisations corporelles	665	2	0	667
Titres mis en équivalence	1 359	(1)	1	1 359
Autres actifs non courants	805	(3)	(612)	190
Impôts différés – Actif		10	64	74
Total actifs non courants	**6 082**	**87**	**(596)**	**5 573**
Stocks et en-cours nets	510	0	48	558
Autres BFR actif	2 166	0	(243)	1 923
Placements financiers et trésorerie	1 963	0	(6)	1 957
Total actifs courants	**4 639**	**0**	**(201)**	**4 438**
Total actif	**10 721**	**87**	**(797)**	**10 011**

Détail des ajustements sur le bilan actif 31.12.2004 au format IFRS (hors EADS)

(En M€)	ID sur immos incorpo-relles *(note a)*	ID sur titres MEE *(note a)*	Engagements sociaux *(note b)*	Linéari-sation des loyers *(note c)*	Annulation amortis. écarts d'acquisition *(note d)*	Pertes de valeur *(note d)*	Paiements sur base d'actions *(note e)*	Autres ajuste-ments	Total des ajuste-ments
Immobilisations incorporelles	6								6
Écarts d'acquisition					79	(6)			73
Immobilisations corporelles								2	2
Titres mis en équivalence								(1)	(1)
Autres actifs non courants								(3)	(3)
Impôts différés – Actif			9					1	10
Total actifs non courants	**6**	**0**	**9**	**0**	**79**	**(6)**	**0**	**(1)**	**87**
Stocks et en-cours nets									0
Autres BFR actif									0
Placements financiers et trésorerie									0
Total actifs courants	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Total actif	**6**	**0**	**9**	**0**	**79**	**(6)**	**0**	**(1)**	**87**

Notes *a* à *e* présentées *supra*.

Détail des reclassements sur le bilan actif 31.12.2004 au format IFRS (hors EADS)

(En M€)	Immos incorpo-relles *(note h)*	Droits audio-visuels *(note h)*	TSDI *(note i)*	Courants/ non courants *(note j)*	Impôts différés *(note j)*	Autres reclas-sements	Total des reclas-sements
Immobilisations incorporelles	(690)	(47)				(1)	(738)
Écarts d'acquisition	690					(1)	689
Immobilisations corporelles							0
Titres mis en équivalence						1	1
Autres actifs non courants			(643)	30		1	(612)
Impôts différés – Actif					64		64
Total actifs non courants	**0**	**(47)**	**(643)**	**30**	**64**	**0**	**(596)**
Stocks et en-cours nets		47				1	48
Autres BFR actif				(24)	(212)	(7)	(243)
Placements financiers et trésorerie				(6)			(6)
Total actifs courants	**0**	**47**	**0**	**(30)**	**(212)**	**(6)**	**(201)**
Total actif	**0**	**0**	**(643)**	**0**	**(148)**	**(6)**	**(797)**

Notes *h* à *j* présentées ci-après.

Bilan passif 31.12.2004 au format IFRS (hors EADS)

(En M€)	Normes françaises	Ajustements	Reclassements	Normes IFRS
Capital, primes et réserves	2 712	(255)	0	2 457
Résultat	256	79	0	335
Capitaux propres part du Groupe	**2 968**	**(176)**	**0**	**2 792**
Intérêts minoritaires	163	(9)	(1)	153
Capitaux propres totaux	**3 131**	**(185)**	**(1)**	**2 945**
Autres fonds propres	416	0	(416)	0
Dettes subordonnées	287	0	(287)	0
Prov. pour retraites et obligations assimilées	114	28	0	142
Provisions pour risques et charges non courantes	589	0	(340)	249
Dettes financières non courantes	2 988	0	(1 169)	1 819
Autres passifs non courants		0	70	70
Impôts différés – Passif	330	232	(147)	415
Total passifs non courants	**4 308**	**260**	**(1 873)**	**2 695**
Provisions pour risques et charges courantes		0	339	339
Dettes financières courantes		0	1 211	1 211
Autres BFR passif	2 866	12	(57)	2 821
Total passifs courants	**2 866**	**12**	**1 493**	**4 371**
Total passif	**10 721**	**87**	**(797)**	**10 011**

Détail des ajustements sur le bilan passif 31.12.2004 au format IFRS (hors EADS)

En M€)	ID sur immos incorpo-relles *(note a)*	ID sur titres MEE *(note a)*	Enga-gements sociaux *(note b)*	Linéari-sation des loyers *(note c)*	Annulation amortis. écarts d'acquisition *(note d)*	Pertes de valeur *(note d)*	Paiements sur base d'actions *(note e)*	Autres ajuste-ments	Incidence sur les mino-ritaires	Total des ajuste-ments
Capital, primes et réserves	(237)	(9)	(19)	(14)			15	(2)	11	(255)
Résultat	17	3		1	79	(6)	(15)	2	(2)	79
Capitaux propres part du Groupe	**(220)**	**(6)**	**(19)**	**(13)**	**79**	**(6)**	**0**	**0**	**9**	**(176)**
Intérêts minoritaires									(9)	(9)
Capitaux propres totaux	**(220)**	**(6)**	**(19)**	**(13)**	**79**	**(6)**	**0**	**0**	**0**	**(185)**
Autres fonds propres										0
Dettes subordonnées										0
Prov. pour retraites et obligations assimilées			28							28
Provisions pour risques et charges non courantes										0
Dettes financières non courantes										0
Autres passifs non courants										0
Impôts différés – Passif	226	6								232
Total passifs non courants	**226**	**6**	**28**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**260**
Provisions pour risques et charges courantes										0
Dettes financières courantes										0
Autres BFR passif				13				(1)		12
Total passifs courants	**0**	**0**	**0**	**13**	**0**	**0**	**0**	**(1)**	**0**	**12**
Total passif	**6**	**0**	**9**	**0**	**79**	**(6)**	**0**	**(1)**	**0**	**87**

Notes *a* à *e* présentées *supra*.

Détail des reclassements sur le bilan passif 31.12.2004 au format IFRS (hors EADS)

En M€)	TSDI *(note i)*	Courants/ non courants *(note j)*	Impôts différés *(note j)*	Autres reclassements	Total des reclassements
Capital, primes et réserves					0
Résultat					0
Capitaux propres part du Groupe					**0**
Intérêts minoritaires				(1)	(1)
Capitaux propres totaux	**0**	**0**	**0**	**(1)**	**(1)**
Autres fonds propres	(416)				(416)
Dettes subordonnées	(287)				(287)
Prov. pour retraites et obligations assimilées					0
Provisions pour risques et charges non courantes		(339)		(1)	(340)
Dettes financières non courantes	31	(1 196)		(4)	(1 169)
Autres passifs non courants	13	57			70
Impôts différés – Passif			(148)	1	(147)
Total passifs non courants	**(243)**	**(1 478)**	**(148)**	**(4)**	**(1 873)**
Provisions pour risques et charges courantes		339			339
Dettes financières courantes	16	1 196		(1)	1 211
Autres BFR passif		(57)		0	(57)
Total passifs courants	**16**	**1 478**	**0**	**(1)**	**1 493**
Total passif	**(643)**	**0**	**(148)**	**(6)**	**(797)**

Notes *i* à *j* présentées ci-après.

Tableau de financement 2004 au format IFRS (hors EADS)

	Normes françaises	Ajustements et reclassements						Normes IFRS
		Impôts payés	Intérêts payés et encaissés	Droits audiovisuels en stocks	Revalorisation Prime TSDI 92	Actifs reclassés en non courant	Autres	
Marge brute d'autofinancement	**550**	**133**	**54**	**(116)**	**17**		**(2)**	**636**
Variation besoin en fonds de roulement	(10)	8		(19)	(1)	(22)	3	(41)
Flux générés par l'activité	**540**	**141**	**54**	**(135)**	**16**	**(22)**	**1**	**595**
Intérêts payés et encaissés et impôts payés		(141)	(62)					(203)
Flux opérationnels	**540**	**0**	**(8)**	**(135)**	**16**	**(22)**	**1**	**392**
Investissements								
– incorporels et corporels	(353)			137				(216)
– financiers	(457)					33		(424)
Total investissements	**(810)**	**0**	**0**	**137**	**0**	**33**	**0**	**(640)**
Cessions ou diminution de l'actif immobilisé	736			(2)		(11)		723
(Acquisition) cession des placements financiers	(12)							(12)
Flux net d'investissements	**(86)**	**0**	**0**	**135**	**0**	**22**	**0**	**71**
Somme des flux opérationnels et d'investissements	**454**	**0**	**(8)**	**0**	**16**	**0**	**1**	**463**
Flux de financement	**(212)**		**8**		**(16)**			**(220)**
Autres mouvements (1)	**6**						**115**	**121**
Variation de trésorerie	**248**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**116**	**364**
Trésorerie début de période	**766**						**(123)**	**643**
Trésorerie fin de période	**1 014**						**(7)**	**1 007**

(1) Dans les comptes français, a été comptabilisé dans les mouvements de l'exercice 2004 un reclassement de 116 M€ correspondant à des placements financiers à exclure de la trésorerie courante. Dans les comptes présentés IFRS, ce reclassement a été opéré sur le trésorerie d'ouverture au 1er janvier 2004.

Note f – Reconnaissance du chiffre d'affaires (IAS 18)

Le Groupe a procédé à une revue d'ensemble des critères de présentation du chiffre d'affaires de son pôle Media, basée sur l'interprétation des dispositions contenues dans le référentiel IFRS et, si nécessaire, sur l'examen des pratiques décrites par les groupes européens et américains opérant dans les secteurs d'activité similaires. Cette revue conduit à opérer au sein du compte de résultat certains reclassements, qui sont sans incidence sur le résultat des activités. En particulier :

- présentation d'un chiffre d'affaires net des commissions de distribution (Presse Magazine et activité Fascicules du Livre) ; antérieurement et pour ces activités, les commissions de distribution étaient présentées parmi les charges de l'exercice ;
- enregistrement en chiffre d'affaires de la seule commission (au lieu d'un achat et d'une vente) pour les activités de distribution nationale (Curtis chez HDS) et pour les activités de régie publicitaire chez Lagardere Active ;
- annulation des achats et ventes correspondant aux opérations d'échanges semblables.

Sur l'exercice 2004, ces reclassements conduisent à présenter un chiffre d'affaires du pôle Media diminué de 13 % par rapport aux chiffres établis selon les méthodes comptables antérieures.

En M€)	CA 31.12.2004 publié	Commissions de distribution	CA égale commission pure	Échanges semblables	Divers	CA 31.12.2004 IFRS	Variation en %
LIVRE	1 431	(11)				1 420	(1)
PRESSE	2 120	(244)		(9)	(19)	1 848	(13)
DISTRIBUTION SERVICES	4 366		(691)			3 675	(16)
LAGARDERE ACTIVE	677		(82)	(35)	(2)	558	(18)
TOTAL LAGARDÈRE MEDIA	**8 594**	**(255)**	**(773)**	**(44)**	**(21)**	**7 501**	**(13)**

Note g – Autres reclassements au sein du compte de résultat

Le format retenu par le Groupe pour la présentation du compte de résultat IFRS conduit à opérer un certain nombre de reclassements à partir des comptes présentés en normes françaises, dont les principaux sont résumés ci-après :

- la rubrique IFRS "charges financières nettes" contient l'ensemble des charges et produits liés à l'endettement net du Groupe, à l'exclusion des autres éléments du résultat financier (normes françaises) qui ont été reclassés dans le résultat avant charges financières et impôts. Par exception, et conformément aux normes IFRS, les produits financiers générés par la trésorerie d'exploitation de l'activité Distribution Services (dont le besoin en fonds de roulement est négatif) sont exclus des charges financières nettes et sont rattachés aux produits annexes des activités ordinaires. Ceci conduit à reclasser 95 M€ précédemment inscrits en résultat financier :
  - 76 M€ en autres charges et produits (éléments non directement rattachés à l'endettement net) ;
  - 19 M€ en produits annexes, dont 11 M€ correspondant à la rémunération de la trésorerie d'exploitation de l'activité Distribution et 5 M€ aux dividendes reçus de sociétés non consolidées.
- l'ensemble des charges et produits inscrits en résultat exceptionnel (78 M€ en normes françaises) est reclassé dans le résultat avant charges financières et impôts ;
- le résultat des sociétés mises en équivalence a également fait l'objet d'un reclassement, sur une ligne spécifique, dans le résultat avant charges financières et impôts (40 M€).

Note h – Immobilisations incorporelles (IAS 38)

Certains actifs incorporels comptabilisés dans le cadre de regroupements d'entreprises ne répondent pas aux critères de reconnaissance des immobilisations incorporelles qui sont définis de façon plus restrictive en normes IFRS qu'en normes françaises. Ceci a conduit le groupe Lagardère à reclasser en écarts d'acquisition un montant de 690 M€ au 31.12.2004.

Ont été reclassés du poste d'immobilisations incorporelles en stocks :

- les coûts de production des œuvres audiovisuelles réalisées sur commande des diffuseurs ;
- les droits de diffusion acquis par les chaînes de télévision de Lagardere Active.

Au 31 décembre 2004, la valeur nette comptable des immobilisations reclassées en stocks s'élève à 47 M€. Il s'ensuit :

- au compte de résultat, l'annulation des sommes inscrites en production immobilisée (produits annexes) et de la dotation aux amortissements en contrepartie des comptes de variation de stock et de production stockée ;
- au niveau du tableau de financement, une diminution en 2004 des flux nets d'investissements de 135 M€, une diminution de la marge brute d'autofinancement de 116 M€ et une augmentation du besoin en fonds de roulement de 19 M€.

Note i – Titres subordonnés à durée indéterminée

Les TSDI 1988, présentés en autres fonds propres dans les comptes français, ont atteint en février 2004 l'échéance de 15 ans à partir de laquelle les intérêts servis sont intégralement remboursés au Groupe par un établissement financier de sorte que la charge effective d'intérêts est nulle.
Ces TSDI sont reclassés en dettes financières au 1er janvier 2004 après imputation de la prime correspondante, soit un montant net de 2 M€, dont le remboursement est intervenu en 2004.

Les TSDI 1992 ont fait l'objet d'une restructuration en 1996 et sont logés dans un Fonds Commun de Créances (FCC) dédié à cette opération. Le FCC a racheté les TSDI et ce rachat a été financé par une dette externe auprès d'investisseurs. En normes IFRS, le FCC (qualifié d'entité ad hoc) est consolidé. Les montants du TSDI 1992 et de la prime correspondante sont annulés en contrepartie de l'inscription de la dette externe du FCC parmi les dettes financières, soit 47 M€ au 31.12.2004. Cette dette est remboursable par semestrialité constante, l'échéance du dernier remboursement intervenant le 31 décembre 2007, date à laquelle le TSDI 1992 cesse de porter intérêt.

Note j – Autres reclassements au sein du bilan

Les autres reclassements au sein du bilan permettent le passage de la présentation du bilan en normes françaises vers la présentation du bilan en normes IFRS dans lequel une distinction est opérée entre les éléments courants et non courants (norme IAS 1 – Présentation des états financiers). Par ailleurs, l'application de la norme IAS 12 – Impôts sur le résultat – a entraîné des règles différentes de compensation des impôts différés actif et passif ainsi que la présentation en actifs et passifs non courants de l'ensemble des impôts différés.

35_6 Présentation des états financiers consolidés au format IFRS intégrant la contribution du groupe EADS

Au format IFRS et après intégration de la contribution du groupe EADS, le compte de résultat et le bilan de l'exercice 2004 se présentent comme suit :

Compte de résultat au 31.12.2004

	Normes IFRS			Normes françaises
(en M€)	Hors EADS	EADS 15,10 %	Total Groupe	Total Groupe
Chiffre d'affaires	7 501	4 795	12 296	13 389
Produits annexes	491	51	542	588
Produits des activités ordinaires	**7 992**	**4 846**	**12 838**	**13 977**
Achats et variations de stocks	(3 659)	(2 943)	(6 602)	(7 370)
Production immobilisée	2		2	
Production stockée	19	(36)	(17)	
Charges externes	(2 103)	(24)	(2 127)	(2 441)
Charges de personnel	(1 547)	(1 199)	(2 746)	(2 717)
Dotations aux amortissements	(134)	(209)	(343)	(460)
Autres (charges) et produits	(67)	(103)	(170)	(124)
Contribution des sociétés MEE	41	13	54	
Résultat avant charges financières et impôts	**544**	**345**	**889**	**865**
Charges financières nettes	(52)	(45)	(97)	(7)
Résultat avant impôt	**492**	**300**	**792**	**858**
Résultat exceptionnel				(100)
Rémunérations prioritaires				(1)
Amortis.écarts d'acquis.				(122)
Charge d'impôts	(132)	(108)	(240)	(258)
Résultat des MEE				53
Résultat des activités abandonnées				
Résultat net consolidé total	**360**	**192**	**552**	**430**
Intérêts minoritaires	(25)	(32)	(57)	(48)
Résultat net consolidé - Part du Groupe	**335**	**160**	**495**	**382**
Résultat par action non dilué			3,65	2,82
Résultat par action dilué			3,44	2,70

Bilan actif au 31.12.2004 au format IFRS

(en M€)	Hors EADS	EADS	Total Groupe
Immobilisations incorporelles	1 528	83	1 611
Écarts d'acquisition	1 755	713	2 468
Immobilisations corporelles	667	1 845	2 512
Titres mis en équivalence	1 359	164	1 523
Autres actifs non courants	190	430	620
Impôts différés – Actif	74	383	457
Total actifs non courants	**5 573**	**3 618**	**9 191**
Stocks et en cours nets	558	1 862	2 420
Autres BFR actif	1 923	1 061	2 984
Placements financiers et trésorerie	1 957	1 414	3 371
Total actifs courants	**4 438**	**4 337**	**8 775**
Total actif	**10 011**	**7 955**	**17 966**

Bilan passif au 31.12.2004 au format IFRS

(en M€)	Hors EADS	EADS	Total Groupe
Capital, primes et réserves	2 457	939	3 396
Résultat	335	160	495
Capitaux propres part du groupe	**2 792**	**1 099**	**3 891**
Intérêts minoritaires	153	119	272
Capitaux propres totaux	**2 945**	**1 218**	**4 163**
Prov. pour retraites et obligations assimilées	142	566	708
Provisions pour risques et charges non courantes	249	326	575
Dettes financières non courantes	1 819	665	2 484
Autres passifs non courants	70	1 455	1 525
Impôts différés – Passif	415	114	529
Total passifs non courants	**2 695**	**3 126**	**5 821**
Provisions pour risques et charges courantes	339	348	687
Dettes financières courantes	1 211	109	1 320
Autres BFR passif	2 821	3 154	5 975
Total passifs courants	**4 371**	**3 611**	**7 982**
Total passif	**10 011**	**7 955**	**17 966**

6_4 PRÉSENTATION DES COMPTES SOCIAUX DE LAGARDÈRE SCA

6_4_1 Comptes de résultat

Les comptes de résultat simplifiés se présentent comme suit :

(En M€)	31.12.03	31.12.04	31.12.05
Produits d'exploitation	2	1	-
Résultat d'exploitation	(6)	(25)	(26)
Résultat financier	35	6	134
Résultat courant	29	(19)	108
Résultat exceptionnel	44	87	1
Rémunérations prioritaires	(32)	(2)	-
Profit d'impôts	51	65	87
Résultat net comptable	92	131	196

• Au 31 décembre 2005, le résultat d'exploitation s'établit en perte à 26 M€. Il enregistre, pour l'essentiel, les frais de fonctionnement de la structure holding.

• Le résultat financier s'analyse comme suit :

(En M€)	31.12.03	31.12.04	31.12.05
Produits des VMP et assimilés	1	2	8
Intérêts nets sur créances et dettes filiales	48	65	48
Intérêts des emprunts et financements	(42)	(61)	(50)
Intérêts TSDI 1992 (nets de prime)	(4)	(3)	(3)
Dividendes encaissés ou à recevoir	11	17	118
Dotations et reprises aux provisions	14	(11)	23
Divers	7	(3)	(10)
Résultat Financier	**35**	**6**	**134**
Intérêts TSDI 1988 (nets de prime)	(32)	(2)	-
Résultat Financier et rémunérations prioritaires	**3**	**4**	**134**
Coût de la structure financière (hors dividendes, provisions et divers)	(29)	1	3

Au 31 décembre 2005, la structure financière fait ressortir un profit de 3 M€, proche des résultats enregistrés en 2004.

Le montant des dividendes reçus progresse sensiblement à 118 M€ grâce au dividende reçu de Désirade (109 M€ correspondant à une redistribution de dividendes reçus d'EADS). Le solde, soit 9 M€, est en provenance de Hachette Filipacchi Médias.

Les mouvements sur provisions représentent un profit net de 23 M€ dont 29 M€ au titre d'une reprise sur les titres Matra Manufacturing & Services (ex-Matra Automobile) effectuée à hauteur du montant des capitaux propres de cette société, redevenus positifs au 31 décembre 2005.

Le poste divers, en perte de 10 M€ au 31 décembre 2005, comporte notamment les frais de mise en place du nouveau crédit syndiqué de 2,2 Mds€.

- Le résultat exceptionnel dont le solde s'établit en profit à 1 M€ au 31 décembre 2005 comporte pour l'essentiel :
  - en pertes, une moins-value de cession sur actions propres de 21 M€ enregistrée à l'occasion de la vente à réméré d'une partie du portefeuille détenu à Barclays Capital Securities Limited. Cette transaction, réalisée en novembre 2005, s'inscrit dans le cadre d'une opération de couverture des plans d'options d'achat d'actions mis en place au profit des salariés du groupe Lagardère depuis 2001. Elle réserve à Lagardère la faculté de pouvoir racheter tout ou partie des actions cédées de façon à servir les options exercées dans le futur. Dans le même but, elle a été complétée par l'achat auprès de Barclays Bank PLC d'options d'achat d'actions Lagardère ;
  - en profits, des reprises de provisions pour risques et charges.
- Le profit d'impôt, soit 87 M€ au 31 décembre 2005, représente, comme pour les exercices précédents, le profit d'intégration fiscale correspondant à l'excédent des impôts versés par les filiales intégrées fiscalement sur l'impôt exigible.

6_4_2 Bilan et financement

Actif

(En M€)	31.12.03	31.12.04	31.12.05
Actif immobilisé	7 059	6 109	5 955
Créances d'exploitation et divers	57	60	196
Comptes courants Groupe	30	278	-
Disponibilités	243	604	3
TOTAL ACTIF	**7 389**	**7 051**	**6 154**

Passif

(En M€)	31.12.03	31.12.04	31.12.05
Capitaux propres	2 935	2 969	2 791
Autres fonds propres	416	416	416
Provisions pour risques et charges	260	172	139
Dettes financières	3 732	3 429	2 711
Concours bancaires à court terme	-	2	29
Autres dettes	46	63	68
TOTAL PASSIF	**7 389**	**7 051**	**6 154**

Au tableau de financement, les flux générés par l'activité de l'exercice 2005 s'élèvent à 12 M€ après prise en compte d'une augmentation du besoin en fonds de roulement de 133 M€ principalement constituée par l'inscription en créances, d'une part des options d'achats sur actions Lagardère acquises auprès d'une banque, d'autre part du versement au Trésor Public du prélèvement exceptionnel de 25 % sur les dividendes (49 M€).

Le solde des opérations d'investissement se traduit par une ressource de 173 M€ :

- les investissements financiers s'élèvent à 345 M€ dont 290 M€ relatifs à la mise en place de prêts au profit de filiales du Groupe et 55 M€ d'achats d'actions propres ;
- le prix de vente des immobilisations cédées correspond en totalité à des cessions d'actions d'auto contrôle, dont 75 M€ dans le cadre de la vente à réméré réalisée en couverture des plans d'options d'achats d'actions dont bénéficie le personnel ;
- les remboursements des créances et prêts, soit 436 M€, se rapportent exclusivement à des opérations de financement intra-groupe.

Les flux liés aux opérations financières sont négatifs de 813 M€ et comprennent :

- les dividendes versés (414 M€ dont 274 M€ au titre du dividende exceptionnel de 2 € par action versé en juillet 2005) ;
- une augmentation de capital de 40 M€ par exercice des options de souscription d'actions consenties au personnel ;
- le remboursement du Crédit Syndiqué 2003 (700 M€) et le rachat puis le remboursement des obligations échangeables en actions T-Online (767 M€) ;
- au titre des emprunts nouveaux, un tirage de 250 M€ sur le Crédit Syndiqué multidevises de 2,2 Mds€ mis en place fin juin 2005 et la mise en place d'un Crédit Structuré de 151 M€ ;
- une augmentation nette de la trésorerie placée par les filiales de 627 M€ dont 529 M€ en provenance de Lagardere Active Broadband suite à la cession d'une partie importante de son portefeuille d'actions T-Online.

L'ensemble de ces mouvements aboutit à une baisse de 628 M€ de la trésorerie disponible qui présente au 31 décembre 2005 un solde négatif de 26 M€.

L'endettement net total, représenté par la somme de la trésorerie disponible et des avances en compte courant auprès des filiales moins les dettes financières (y compris les TSDI 1992), évolue comme suit :

(En M€)	31.12.03	31.12.04	31.12.05
Trésorerie (endettement) net total	(3 459)	(2 549)	(2 737)

Sur l'exercice 2005, l'endettement net est en augmentation de 188 M€ qui représente, pour l'essentiel, l'excédent du montant des dividendes versés (414 M€) sur les ressources dégagées par les opérations (185 M€) et le produit de l'augmentation de capital (40 M€).

Cette page est laissée
intentionnellement blanche.

6_5 COMPTES SOCIAUX DE LAGARDÈRE SCA AU 31 DÉCEMBRE 2005

Bilan de la société mère au 31 décembre 2005

ACTIF *(en M€)*	31.12.05 Montants bruts	31.12.05 Amortissements et provisions	31.12.05 Montants nets	31.12.04 Montants nets	31.12.03 Montants nets
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	-	-	-	-	-
Immobilisations financières					
- Participations	3 304	205	3 099	3 051	3 062
- Créances rattachées aux participations	2 249	8	2 241	2 385	2 171
- Autres titres immobilisés	148	1	147	212	172
- Prêts	-	-	-	-	-
- Autres immobilisations financières	468	-	468	461	1 654
Actif immobilisé	**6 169**	**214**	**5 955**	**6 109**	**7 059**
Créances d'exploitation	-	-	-	-	-
Créances diverses	197	2	195	335	85
Valeurs mobilières de placement	-	-	-	601	240
Disponibilités	3	-	3	3	3
Charges constatées d'avance	-	-	-	-	-
Actif circulant	**200**	**2**	**198**	**939**	**328**
Charges à répartir sur plusieurs exercices	1	-	1	2	2
Écarts de conversion – Actif	-	-	-	1	-
Total Actif	**6 370**	**216**	**6 154**	**7 051**	**7 389**

Bilan de la société mère au 31 décembre 2005

PASSIF *(en M€)*	31.12.05 Montants nets	31.12.04 Montants nets	31.12.03 Montants nets
Capital social	866	859	851
Primes d'émission, de fusion et d'apport	1 611	1 579	1 554
Réserves			
- Réserve légale	87	87	85
- Réserves réglementée	-	120	120
- Autres réserves	31	1	1
Report à nouveau	-	192	232
Résultat net de l'exercice	196	131	92
Capitaux propres	**2 791**	**2 969**	**2 935**
Titres subordonnés à durée indéterminée	416	416	416
Capitaux propres et autres fonds propres	**3 207**	**3 385**	**3 351**
Provisions pour risques et charges	139	172	260
Emprunts assortis de conditions particulières	287	287	295
Dettes financières			
- Emprunts obligataires	825	1 602	1 701
- Emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit	499	777	776
- Dettes rattachées à des participations	1 129	765	961
Dettes d'exploitation	15	18	11
Dettes diverses	28	5	2
Comptes de régularisation			
Écart de conversion – Passif	25	40	32
Total Passif	**6 154**	**7 051**	**7 389**

Résultat de la société mère au 31 décembre 2005

en M€)	31.12.05	31.12.04	31.12.03
Produits d'exploitation	-	1	2
Charges d'exploitation	(26)	(26)	(8)
Résultat d'exploitation	**(26)**	**(25)**	**(6)**
Produits financiers	206	116	134
Charges financières	(96)	(99)	(113)
Variation des provisions	24	(11)	14
Résultat financier	**134**	**6**	**35**
Résultat courant avant impôt	**108**	**(19)**	**29**
Résultat exceptionnel	**1**	**87**	**44**
Rémunérations prioritaires nettes	-	(2)	(32)
Impôt sur les résultats	87	65	51
Résultat Net	**196**	**131**	**92**

Tableau de financement de la société mère au 31 décembre 2005

en M€)	31.12.05	31.12.04	31.12.03
Résultat net comptable	196	131	92
Dotations (reprises) sur amortissements et provisions	(72)	(82)	(44)
Résultat sur cessions d'immobilisations	21	(3)	(57)
Variation du besoin en fonds de roulement	(133)	(9)	(41)
Flux générés (consommés) par l'activité	**12**	**37**	**(50)**
Investissements financiers	(345)	(198)	(373)
Prix de vente des immobilisations financières cédées	82	-	143
Diminution des créances et des prêts	436	944	428
Solde des opérations d'investissement	**173**	**746**	**198**
Fonds dégagés (consommés) par les opérations	**185**	**783**	**148**
Dividendes versés	(414)	(126)	(111)
Diminution des emprunts et dettes financières	(1 467)	(101)	(1 057)
Augmentation de capital	40	32	10
Emprunts nouveaux	401	-	1 020
Variation des comptes courants Groupe	627	(229)	216
Solde des opérations financières	**(813)**	**(424)**	**78**
Variation de trésorerie	(628)	359	226
Trésorerie début de période	602	243	17
Trésorerie fin de période	**(26)**	**602**	**243**

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

Au 31 décembre 2005.

Commentaires généraux

La société Lagardère SCA est un holding financier dont le bilan est principalement composé, d'une part, de participations et de comptes courants existant avec ses filiales et, d'autre part, des moyens de financement du Groupe.

Principes et méthodes comptables

1 GÉNÉRALITÉS

Les comptes annuels sont établis en conformité avec les principes et méthodes comptables découlant des textes légaux et réglementaires applicables en France. Ils respectent en particulier les dispositions du Règlement 99-03 du Comité de la Réglementation Comptable.

Les chiffres présentés dans les tableaux ci-après sont exprimés en millions d'euros.

2 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les titres de participation sont évalués au coût d'achat ou à la valeur de souscription. Des provisions pour dépréciation sont constituées à raison des moins-values latentes, lesquelles sont généralement estimées à partir d'une étude de l'année écoulée et des perspectives attendues sur les années futures, ainsi que de tous autres éléments permettant d'asseoir une évaluation significative.

3 VALEURS MOBILIÈRES

Les titres de placement sont comptabilisés au coût d'achat suivant la méthode FIFO. Des provisions pour dépréciation sont constituées lorsque la cotation ou la valeur de réalisation de ces titres à la date de clôture est inférieure au coût d'entrée en portefeuille.

Dans le but d'apprécier directement le résultat économique des opérations sur valeurs mobilières de placement, les plus et moins-values nettes de cession sont regroupées sur une même ligne du compte de résultat, pour être compensées avec les revenus de ces valeurs.

4 OPÉRATIONS EN DEVISES

Les dettes et créances sont converties au bilan sur la base des cours de change en vigueur à la date de clôture. Les gains de change latents sont différés au bilan et n'entrent pas dans la formation du résultat comptable.

Une provision pour pertes de change est constituée à hauteur de la totalité des pertes latentes à l'exception des situations suivantes :

- lorsque l'opération traitée en devises est assortie d'une opération parallèle destinée à couvrir les conséquences de la fluctuation des changes (couverture à terme), la provision n'est constituée qu'à hauteur du risque non couvert ;
- lorsque les pertes ou gains de change latents portent sur des opérations dont les termes de dénouement sont voisins, la provision est limitée à l'excédent des pertes sur les gains.

Par ailleurs, les titres subordonnés à durée indéterminée émis les 22 et 28 décembre 1988 pour des montants respectifs de 250 et 200 MUS$ sont présentés au bilan au cours historique en vigueur le jour de l'émission, compte tenu des caractéristiques de ces émissions.

5 RÉMUNÉRATIONS PRIORITAIRES

Les intérêts relatifs aux "Autres fonds propres" (TSDI – émissions de 1988) sont, compte tenu du caractère spécifique de ces émissions, distingués des frais financiers courants et inscrits sur une ligne particulière "Rémunérations prioritaires".

Notes annexes aux comptes sociaux

(les chiffres qui suivent sont exprimés en millions d'euros.)

NOTE 1 ACTIF IMMOBILISÉ

Les variations des valeurs brutes s'analysent comme suit :

	01.01.05	Augmentation	Diminution	31.12.05
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Participations et autres titres	3 460	112	120	3 452
Créances rattachées à des participations	2 434	290	475	2 249
Autres immobilisations financières	461	7	–	468
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	**6 355**	**409**	**595**	**6 169**

Les variations des amortissements et provisions pour dépréciation s'analysent comme suit :

	01.01.05	Augmentation	Diminution	31.12.05
Immobilisations financières				
Participations et autres titres	197	41	32	206
Créances rattachées à des participations	49	–	41	8
TOTAL	**246**	**41**	**73**	**214**

NOTE 2 CRÉANCES

Au 31.12.05, les créances se ventilent par échéance comme suit :

	Montant brut	Échéance à moins d'un an	Échéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé	2 717	26	2 691
Créances de l'actif circulant	197	85	112
TOTAL	**2 914**	**111**	**2 803**

NOTE 3 VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

	31.12.2005	31.12.2004
Valeur brute	–	601
Provision pour dépréciation	–	–
Valeur nette	–	601
Valeur d'inventaire	–	604
Plus-values potentielles	**–**	**3**

NOTE 4 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Les mouvements de l'exercice s'analysent comme suit :

	Capital social	Primes et réserves	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Total
Capitaux propres au 31.12.04	859	1 787	192	131	2 969
Augmentation de capital*	7	33			40
Dividendes distribués		(88)	(326)		(414)
Affectation du résultat 2004			131	(131)	0
Taxe libératoire sur les réserves de plus-values à long terme		(3)	3		0
Résultat de l'exercice				196	196
Capitaux propres au 31.12.05	**866**	**1 729**	**0**	**196**	**2 791**

* Exercice des options d'actions consenties au personnel (40 M€).

Le capital social est composé de 142 042 120 titres au nominal de 6,1 €.

NOTE 5 TITRES SUBORDONNÉS À DURÉE INDÉTERMINÉE

En décembre 1988, Matra S.A. et Hachette S.A. ont émis des Titres Subordonnés à Durée Indéterminée pour des montants respectifs de 250 et 200 MUS$, soit 231 et 185 M€ présentant les caractéristiques suivantes :

- intérêts : LIBOR 6 mois majoré de 1,10 % ;
- durée indéterminée de la dette ;
- subordination du paiement des intérêts au versement d'un dividende aux actionnaires.

Corrélativement à cette émission, il a été conclu une convention avec un établissement financier permettant le remboursement à l'émetteur du service de la dette à partir de la seizième année jusqu'à l'expiration de la vie de la société, contre paiement de primes, respectivement de 65 et 52 MUS$ comptabilisées en "Autres immobilisations financières". Cette convention s'applique à partir de décembre 2003 pour le TSDI Matra et février 2004 pour le TSDI Hachette.

Le montant des intérêts nets de la revalorisation de la prime figure dans le compte de résultat à la rubrique "Rémunérations Prioritaires", de même que le remboursement des intérêts reçu de l'établissement financier. Le remboursement des intérêts par l'établissement financier pour les deux TSDI vient compenser le coût du service de la dette de sorte que la charge nette présentée au compte de résultat est nulle.

Compte tenu de leur caractère perpétuel, les Titres Subordonnés à Durée Indéterminée ainsi que les primes inscrites à l'actif du bilan sont convertis au cours historique en vigueur le jour de l'émission.

NOTE 6 EMPRUNTS ASSORTIS DE CONDITIONS PARTICULIÈRES

TSDI 1992

La société Matra Hachette S.A. a émis en décembre 1992 un emprunt sous forme de Titres Subordonnés à Durée Indéterminée présentant les caractéristiques suivantes :

- 287 M€ ;
- intérêts : taux EURIBOR 6 mois majoré de 1,45 % à échéances semestrielles "terme échu".

Les caractéristiques de cette émission diffèrent des précédentes, notamment sur les points suivants :

- elle est qualifiée de "reconditionnée" par suite de la conclusion avec une société tierce de conventions par lesquelles celle-ci rachètera au pair les TSDI à la fin de la quinzième année, et renoncera à la perception des intérêts à compter de cette date ;
- la faculté de différer le paiement des intérêts dépend non seulement de l'absence de versement d'un dividende aux actionnaires, mais aussi d'un certain niveau de résultat net consolidé négatif (perte supérieure au quart des capitaux propres et dettes subordonnées et assorties de conditions particulières).

Ceci conduit à comptabiliser cette émission non en "Autres fonds propres", mais en "Emprunts assortis de conditions particulières".

Il en résulte également que les coûts afférents à ces titres ne sont pas enregistrés en "Rémunérations prioritaires" mais en "Charges financières". Le montant de la prime est, de même que pour les TSDI 1988, porté en "Autres immobilisations financières" et revalorisé annuellement.

Pour l'année 2005, la revalorisation, comptabilisée en produits financiers, s'élève à 7 M€.

NOTE 7 EMPRUNTS OBLIGATAIRES

A. La Société a émis le 24 janvier 2001 sur le marché américain du placement privé un emprunt obligataire pour un montant total de 500 M$ réparti en trois tranches :

- une tranche à 5 ans pour 125 M$ avec un coupon de 7,06 % ;
- une tranche à 7 ans pour 150 M$ avec un coupon de 7,25 % ;
- une tranche à 10 ans pour 225 M$ avec un coupon de 7,49 %.

Chaque tranche fait l'objet de billets à ordre ("notes") spécifiques aux montants souscrits par les investisseurs. L'emprunt émis en dollars à taux fixe a fait l'objet de contrats d'échange simultanés avec des banques qui conduisent la société à être endettée en euros pour un montant total de 564 M€ et de payer un coupon annuel moyen de EURIBOR + 1,15 % par an.

Pour l'année 2005, la charge d'intérêts s'élève à 19 M€.

B. La Société a émis le 1er juillet 2002 un emprunt obligataire échangeable en actions T-Online International AG portant sur 86 % des actions T-Online détenues par une filiale de Lagardère SCA. L'emprunt d'un montant de 767 M€ a une maturité de 3 ans et porte un coupon annuel de 2,50 %.

L'échéance finale étant intervenue le 1er juillet 2005 la charge d'intérêt s'élève à 5 M€.

C. La Société a émis le 10 juillet 2003 un emprunt obligataire pour un montant de 100 M€ représenté par 100 000 obligations de 1 000 euros dont les caractéristiques sont :

- durée : 10 ans ;
- échéance : 10 juillet 2013.

Une opération d'échange (*swap*), portant sur les conditions financières de l'emprunt a été simultanément conclue avec une banque qui aboutit, pour Lagardère SCA, à payer par trimestrialités une rémunération effective calculée au taux EURIBOR 3 mois + 1,035 %.

Pour l'année 2005, la charge d'intérêts s'élève à 3 M€.

D. La Société a émis le 24 juillet 2003 sur le marché américain du placement privé un emprunt obligataire pour un montant de 38 M$ et de 116 M€ réparti en deux tranches :

- une tranche de 38 M$ dite *Senior Notes*, Series D avec un coupon à 5,18 % à échéance du 24 juillet 2013 ;
- une tranche de 116 M€ dite *Senior Notes*, Series E avec un coupon à 4,965 % à échéance du 24 juillet 2013.

La tranche de l'emprunt d'un montant de 38 M$ a fait l'objet d'un contrat d'échange de devise et de taux ; il en résulte que la société Lagardère est endettée en euros pour un montant de 34 M€, rémunéré semestriellement au taux EURIBOR 6 mois + 0,87 %.

La tranche de l'emprunt d'un montant de 116 M€ a fait l'objet d'une opération d'échange de taux conclue avec une banque, ce qui aboutit, pour Lagardère SCA à payer une rémunération semestrielle au taux EURIBOR 6 mois + 0,88 %.

Pour l'année 2005, la charge d'intérêts s'élève à 5 M€.

NOTE 8 ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

	31.12.05	Dont à un an au plus	Dont à plus d'un an et cinq ans au plus	Dont à plus de cinq ans
Titres subordonnés à durée indéterminée	287	–	–	287
Emprunts obligataires	825	152	169	504
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	499	28	320	151
Emprunts et dettes financières divers	1 129	846	–	283
Dettes d'exploitation et dettes diverses	43	39	4	–
TOTAL GÉNÉRAL	**2 783**	**1 065**	**493**	**1 225**

NOTE 9 ÉTAT DES PROVISIONS

Nature des provisions

	01.01.05	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	31.12.05
Provisions pour risques et charges	172	49	82	139
TOTAL 1	172	49	82	139
Provisions pour dépréciation				
des immobilisations financières	246	42	74	214
autres	2			2
TOTAL 2	248	42	74	216
TOTAL GÉNÉRAL	**420**	**91**	**156**	**355**
dont dotations et reprises :				
– financières		*51*	*75*	
– exceptionnelles		*40*	*50*	
– impôt			*31*	

NOTE 10 MONTANT DES POSTES DU BILAN CORRESPONDANT À DES OPÉRATIONS AVEC DES ENTREPRISES LIÉES ET AYANT UN LIEN DE PARTICIPATION (EN VALEUR NETTE)

	Postes d'Actif		Postes de Passif
Immobilisations financières	5 340	Dettes financières	1 129
Créances de l'actif circulant	56	Dettes d'exploitation et dettes diverses	28
Autres	–	Autres	25

NOTE 11 MONTANT DES POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT CORRESPONDANT À DES OPÉRATIONS AVEC DES ENTREPRISES LIÉES ET AYANT UN LIEN DE PARTICIPATION

	Charges		Produits
Intérêts des dettes	24	De participations	191
Pertes sur filiales	52	Profits sur filiales	75

NOTE 12 PRODUITS À RECEVOIR ET CHARGES À PAYER

	Montant		Montant
Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan :		**Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan :**	
Immobilisations financières	1	Dettes financières	11
Créances de l'actif circulant	1	Dettes d'exploitation et dettes diverses	11
Disponibilités	–		
TOTAL	**2**	**TOTAL**	**22**

NOTE 13 CHARGES À RÉPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES

Ce poste comporte les frais d'émission des TSDI de 1992 et fait l'objet d'un amortissement sur 15 ans.

NOTE 14 RÉSULTAT FINANCIER

	31.12.2005	31.12.2004
Produits financiers		
Produits financiers de participations	191	101
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	7	12
Autres intérêts et produits assimilés	–	–
Revenus nets des valeurs mobilières de placement	8	2
Reprises de provisions	75	25
Gains de change	–	1
Charges financières		
Intérêts et charges assimilés	(93)	(98)
Dotations aux provisions	(51)	(36)
Perte de change	(3)	(1)
Résultat financier	**134**	**6**

NOTE 15 RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

	31.12.2005	31.12.2004
Plus et moins-values de cessions d'actifs	(21)	3
Dotations et reprises de provisions	9	86
Autres produits et charges exceptionnels	13	(2)
Résultat exceptionnel	**1**	**87**

NOTE 16 IMPÔT SUR LES RÉSULTATS

Le profit d'impôt de 87 M€ en 2005 représente le profit d'intégration fiscale correspondant aux impôts versés par les filiales intégrées fiscalement. Au 31 décembre 2005, le Groupe fiscal constitué par Lagardère SCA et ses filiales dispose d'un déficit fiscal reportable de l'ordre de 170 M€.

NOTE 17 ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements donnés

	Montants
Garanties de loyers, données à des filiales	21
Engagements de cessions de titres dans le cadre des plans d'options au personnel	360
Cautions données au profit de tiers	11
Intérêts bancaires sur crédit long terme	162

Engagements reçus

	Montants
Abandons de créances sous réserve de retour à meilleure fortune	1
Lignes de crédit autorisées et non utilisées	1 950

Par ailleurs, dans le cadre d'une politique financière visant à réduire les risques de taux de change ou d'intérêts, des positions de couverture sont prises au moyen d'instruments cotés sur des marchés organisés ou traités de gré à gré.

Il s'agit, au 31 décembre 2005, des opérations suivantes :

- Vente de devises à terme ..... 57 M€
- *Swaps* de devises ..... 598 M€ *

Engagements sur opérations de taux portant sur les montants contractuels (en base) ci-après :

- *Swaps* de taux € pour ..... 948 M€
- Autres *Swaps* de taux ..... 598 M€ *

* Ces opérations couvrent les obligataires de 500 MUS$ et 38 MUS$ par un contrat unique d'échange de devises et de taux d'intérêts.

Cette page est laissée
intentionnellement blanche.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Au 31 décembre 2005

(en 000€)	Capital	Réserves	Quote-part du capital détenue en %
Renseignements concernant les participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de la Société Lagardère SCA, ou ayant une influence significative.			
A. Filiales			
(50 % au moins du capital détenu par Lagardère SCA)			
DESIRADE (121, Avenue de Malakoff - 75116 Paris)	466 933	251 443	100,00
HACHETTE SA (4, Rue de Presbourg - 75116 Paris)	793 000	223 890	100,00
HOLPA (121, Avenue de Malakoff - 75116 Paris)	536	2 591	86,91
MATRA MANUFACTURING & SERVICES (4, Rue de Presbourg - 75116 Paris)	13 528	(51 007)	100,00
LAGARDERE RESSOURCES (121, Avenue de Malakoff - 75116 Paris)	11 666	(20 591)	100,00
MATRA PARTICIPATIONS (4, Rue de Presbourg - 75116 Paris)	15 250	6 044	100,00
MATRAVISION Inc. (1633 Broadway - 45 th Floor New York, NY 10019) (U.S.A)	$30	$130 489	99,99
M N C (121, Avenue de Malakoff - 75116 Paris)	89 865	16 312	100,00
SOFIMATRANS (4, Rue de Presbourg - 75116 Paris)	29 884	15 769	100,00
SYMAH (121, Avenue de Malakoff - 75116 Paris)	37	5	100,00
B. Participations			
(10 à 50 % du capital detenu par Lagardère SCA)			
ARJIL & Compagnie (43, Rue Vineuse - 75116 Paris)	99 169	19 367	47,59
HACHETTE FILIPACCHI MEDIAS (149-151 rue Anatole France 92534 Levallois Perret)	64 170	426 521	34,71
C. Autres participations significatives			
(– 10 % du capital détenu par Lagardère SCA)			

Renseignements concernant les autres filiales et participations :

A. Filiales non reprises au paragraphe A
– Autres filiales

B. Participations non reprises au paragraphe B
Autres filiales

C. Participations non reprises au paragraphe C
– Autres filiales

Valeur comptable des titres détenus		Avances & prêts consentis par la Société et non remboursés	Montants des cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Bénéfice net ou pertes du dernier exercice	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice
Brute	Nette					
612 312	612 312				64 213	108 788
1 058 483	1 058 483	1 217 250			36 360	
16 498	2 906				216	
94 035	28 574			72 190	66 059	
26 332		7 597		77 505	(7 264)	
25 444	25 444	57 032			(2 830)	
85 168	85 168				$3 383	
112 732	109 370				3 193	
36 789	36 789				253	
75 511	35				(7)	
78 583	57 302				962	
1 082 116	1 082 116	65 012			24 864	9 637
	50	50				

INVENTAIRE DES VALEURS MOBILIÈRES

Au 31 décembre 2005. (Article 6 de la loi du 1er mars 1984)

I. Titres de participations (en 000 €)

A. Participations Françaises		
Valeurs d'inventaire supérieures à 15 K€, dont:		3 013 381
Nombre d'actions ou de parts:		
122 233 852	Désirade	612 312
51 997 499	Hachette	1 058 483
13 922 270	Hachette Filipacchi Médias	1 082 116
93 244	Holpa	2 906
845 465	Matra Manufacturing & Services	28 574
999 981	Matra Participations	25 444
7 848 480	MNC	109 370
3 117 651	Arjil et Compagnie	57 302
1 953 210	Sofimatrans	36 789
5 000	Sogeade Gérance	50
9 250	Symah	35
Valeurs d'inventaire inférieures à 15 K€.		0
Total des participations Françaises		3 013 381
B. Participations étrangères		
Nombre d'actions ou de parts:		
30 112	Matravision Inc.	85 168
Valeurs d'inventaire inférieures à 15 K€.		0
Total des participations Étrangères		**85 168**
Total des titres de participations		**3 098 549**

II. Autres titres immobilisés

C. Fonds d'investissement	**511**
Total des fonds d'investissement	511
D. Actions propres	**146 167**
Total des actions propres	**146 167**
Total des autres titres immobilisés	**146 678**

RÉSULTAT DE LAGARDÈRE SCA AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(Articles 133-135 et 148 du décret du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales)

Nature des indications	2001	2002	2003	2004	2005
I Capital en fin d'exercice *(en €)*					
a) Capital social	845 878 899	849 229 824	851 664 914	858 993 979	866 456 932
b) Nombre d'actions ordinaires existantes	138 668 672	139 218 004	139 617 199	140 818 685	142 042 120
c) Nombre maximal d'actions futures à créer par exercice d'options de souscriptions d'actions	5 890 385	2 653 353	3 550 108[1]	1 944 724[1]	1 706 788[1]
d) Nombre maximal d'actions futures à créer par conversion d'obligations	–	–	–	–	–
e) Nombre d'actions futures à créer par exercice de bons de souscriptions	–	–	–	–	–
II Opérations et résultat de l'exercice *(en M€)*					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	744	926	2 357	1 072	258
b) Résultat avant impôt et charges calculées (amortissements et provisions)	(119 935)	(72 115)	15 421	(9 021)	76 291
c) Impôt sur les bénéfices	104 517[2]	53 316[2]	50 774[2]	65 396[2]	87 008[2]
d) Résultat après impôt et charges calculées (amortissements et provisions)	96 475	(65 952)	91 572	131 631	196 553
e) Résultat distribué aux actionnaires	110 839	111 227	122 815	410 518	[3]
III Résultat par action *(en €)*					
a) Résultat après impôt, mais avant charges calculées (amortissements et provisions)	(0,11)	(0,14)	0,47	0,40	1,15
b) Résultat après impôt et charges calculées	0,70	(0,47)	0,66	0,93	1,38
c) Dividende distribué à chaque action	0,82	0,82	0,90	1,00+2,00[4]	[3]
IV Personnel					
a) Effectif moyen des salariés employés	–	–	–	–	–
b) Montant de la masse salariale de l'exercice	–	–	–	–	–
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	–	–	–	–	–

(1) Le nombre d'actions indiqué correspond aux plans d'options pour lesquels le prix d'exercice est inférieur au cours du 31.12.
(2) Essentiellement boni d'intégration fiscale.
(3) Il sera proposé à l'Assemblée Générale de distribuer un dividende de 1,10 € par action.
(4) Dividende exceptionnel de 2 € par action.

6_6 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX

Mesdames, Messieurs les Associés,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2005, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Lagardère S.C.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Gérance. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I – Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.
Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II – Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Principes et méthodes comptables :

La note de l'annexe "Principes et méthodes comptables" expose les critères d'appréciation de la valeur d'inventaire des titres de participation.
Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations retenues.
Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III – Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Gérance et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 27 mars 2006.

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS & GUÉRARD MAZARS	BARBIER FRINAULT & AUTRES ERNST & YOUNG
Jacques Kamienny	Jean-François Ginies

6_7 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Mesdames, Messieurs les Associés,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Lagardère S.C.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2005, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par la Gérance. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes. Ces comptes ont été préparés pour la première fois conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne. Ils comprennent à titre comparatif les données relatives à l'exercice 2004 retraitées selon les mêmes règles, à l'exception des normes IAS 32 et IAS 39 qui, conformément à l'option offerte par la norme IFRS 1, n'ont été appliquées par la société qu'à compter du 1er janvier 2005.

I – Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II – Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La note 3_15 de l'annexe aux comptes consolidés fournit une description des traitements comptables retenus par le groupe Lagardère et EADS pour la comptabilisation de leurs engagements de rachat d'intérêts minoritaires. En l'absence de disposition spécifique du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne sur ce sujet, nous nous sommes assurés que les traitements comptables retenus ne contreviennent pas aux principes généraux de ce référentiel et que la note 3_15 fournit une information appropriée sur les traitements retenus et leurs impacts sur les comptes consolidés du groupe Lagardère.

- Comme il est précisé dans la note 3_10 de l'annexe aux comptes consolidés, le groupe Lagardère réalise un test de dépréciation des immobilisations incorporelles du pôle Média. Nous avons apprécié les données et les hypothèses utilisées dans le cadre de la détermination de la valeur recouvrable de ces actifs à des fins de comparaison avec leur valeur comptable. Cette valeur recouvrable est appréhendée notamment sur la base des prévisions de flux de trésorerie préparées par le Groupe. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Par ailleurs, nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport de la Gérance sur la gestion du Groupe.
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 27 mars 2006.

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS & GUÉRARD	BARBIER FRINAULT & AUTRES
MAZARS	ERNST & YOUNG
Jacques Kamienny	Jean-François Ginies

6_8 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Mesdames, Messieurs les Associés,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Convention autorisée au cours de l'exercice

En application des articles L.225-40 et L.226.10 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil de Surveillance.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celle dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur son utilité et son bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967 d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de cette convention en vue de son approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France : ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

- *Mise en place d'un régime supplémentaire de retraite au profit de certains salariés de la société Lagardère Capital et Management, membres du Comité Exécutif du groupe Lagardère.*

Un régime supplémentaire de retraite complétant les régimes de retraite obligatoires a été mis en place par la société Lagardère Capital et Management en faveur de certains de ses salariés membres du Comité Exécutif leur permettant d'obtenir au maximum, lors de leur départ en retraite à 65 ans, un taux de retraite supplémentaire de 35 % d'une rémunération de référence, elle-même limitée à 50 plafonds annuels de Sécurité Sociale.

Six des salariés de la société Lagardère Capital et Management, membres du Comité Exécutif du groupe Lagardère, sont bénéficiaires de ce régime à compter de sa mise en place en 2005.

Ce régime a pris effet au 1er juillet 2005 et les droits s'acquièrent à raison de 1,75 % de la rémunération de référence par année d'ancienneté au sein du Comité Exécutif dans la limite de 20 années, le bénéfice du régime étant subordonné à la présence des bénéficiaires dans l'entreprise lors de leur départ en retraite ou préretraite. Il s'applique également en cas de licenciement après l'âge de 55 ans ou d'invalidité.

Pour l'année 2005, la charge enregistrée par Lagardère Capital et Management au titre de ce régime, incluse dans les coûts pris en compte par Lagardère Ressources dans le cadre de la Convention d'Assistance, s'est élevée à 2 451 000 €.

Votre Conseil de Surveillance, dans sa séance du 14 septembre 2005, a autorisé la mise en place de ce régime supplémentaire de retraite.

Convention approuvée au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution de la convention suivante approuvée au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice :

- *Convention d'Assistance avec Lagardère Capital et Management*
  Une convention a été conclue en 1988 par Lagardère Capital et Management avec les sociétés Matra et Hachette mettant à leur disposition un ensemble de moyens et de compétences propres à la stratégie générale, au développement international, aux opérations de sociétés, à la gestion des capacités financières, du potentiel humain et de l'image de l'entreprise. Tous les responsables de haut niveau qui travaillent au sein de Lagardère Capital et Management font partie des instances dirigeantes du Groupe et de ses principales sociétés filiales.

Du fait des différentes réorganisations antérieures intervenues depuis 1988, cette convention lie désormais Lagardère Capital et Management et Lagardère Ressources.
La rémunération de Lagardère Capital et Management a été modifiée à effet du 1er juillet 1999 par un avenant dont le Conseil de Surveillance a approuvé le principe le 22 septembre 1999 et la version définitive le 22 mars 2000. Elle a été modifiée à nouveau par un avenant approuvé par le Conseil de Surveillance le 12 mars 2004, et s'appliquant à compter du 1er janvier 2004.

Le Conseil de Surveillance, lors de sa réunion du 12 mars 2004, a approuvé un avenant modifiant à compter du 1er janvier 2004, les modalités de calcul de la rémunération de la société Lagardère Capital et Management.

À compter de cette date, la rémunération due par la société Lagardère Ressources à Lagardère Capital et Management est égale, pour un exercice donné, à la somme des charges encourues par la société Lagardère Capital et Management au cours du même exercice dans le cadre des prestations prévues à la Convention d'Assistance, augmentée d'une marge de dix pour cent. Le montant en valeur absolue de cette marge ne peut excéder un million d'euros.

Pour l'exercice 2005, la facturation de la société Lagardère Capital et Management s'est élevée à 15 015 301 € (incluant la charge du régime supplémentaire de retraite d'un montant de 2 451 000 €) par rapport à 12 865 335 € au titre de l'exercice 2004.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 27 mars 2006.

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS & GUÉRARD MAZARS	BARBIER FRINAULT & AUTRES ERNST & YOUNG
Jacques Kamienny	Jean-François Ginies

6_9 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

	2005			
(En milliers d'euros)	Mazars & Guérard	%	Ernst & Young	%
Audit				
– Commissariat aux comptes	2 430		3 250	
– Missions accessoires	1 230		481	
Sous-total	**3 660**	**95,5**	**3 731**	**98,8**
Autres prestations				
– Juridique, fiscal, social	145		26	
– Autres	29		19	
Sous-total	**174**	**4,5**	**45**	**1,2**
Total	**3 834**	**100**	**3 776**	**100**

	2004					
(En milliers d'euros)	Mazars & Guérard	%	Ernst & Young	%	M.Alain Ghez	%
Audit						
– Commissariat aux comptes	2 415		3 362		81	
– Missions accessoires	1 371		1094			
Sous-total	**3 786**	**96,1**	**4 456**	**98,1**	**81**	**100**
Autres prestations						
– Juridique, fiscal, social	132		70			
– Autres	23		16			
Sous-total	**155**	**3,9**	**86**	**1,9**	**0**	
Total	**3 941**	**100**	**4 542**	**100**	**81**	**100**

Cette page est laissée
intentionnellement blanche.

7_1 Présentation générale de la société en commandite par actions et de la Commandite Lagardère SCA ... 286

7_1_1 Présentation générale de la société en commandite par actions ... 286
7_1_2 Présentation de la Commandite Lagardère SCA ... 286

7_2 Renseignements concernant les Associés Commandités, les Gérants et les membres du Conseil de Surveillance ... 287

7_2_1 Associés Commandités ... 287
7_2_2 Gérants ... 287
7_2_3 Membres du Conseil de Surveillance ... 293
7_2_4 Informations complémentaires concernant les membres du Conseil de Surveillance et les Gérants ... 308

7_3 Rémunérations et avantages ... 309

7_3_1 Comité Exécutif ... 309
7_3_2 Gérants ... 310
7_3_3 Conseil de Surveillance ... 312
7_3_4 État récapitulatif des opérations sur les actions Lagardère SCA réalisées par les mandataires sociaux et leurs proches au cours de l'exercice 2005 ... 314
7_3_5 Ensemble du personnel ... 315

7_4 Organisation, fonctionnement et contrôle de la Société et du Groupe ... 317

7_4_1 Organisation générale du Groupe ... 317
7_4_2 Organisation et fonctionnement de Lagardère SCA ... 318
7_4_2_1 La Gérance ... 318
7_4_2_2 Le Conseil de Surveillance ... 320
7_4_3 Procédures de contrôle interne ... 324
7_4_3_1 Description ... 324
7_4_3_2 Rapport du Président du Conseil de Surveillance ... 331
7_4_3_3 Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance de la société Lagardère SCA, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière ... 332

7_5 Opérations conclues avec des apparentés (membres de la Gérance et du Conseil de Surveillance) ... 333

7_5_1 Opérations conclues avec LC&M ... 333
7_5_2 Conventions conclues avec les membres du Conseil de Surveillance ... 334

7

Informations concernant l'organisation de la Société et du Groupe – Gouvernement d'entreprise

7 INFORMATIONS CONCERNANT L'ORGANISATION DE LA SOCIÉTÉ ET DU GROUPE – GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

7_1 PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS ET DE LA COMMANDITE LAGARDÈRE SCA

7_1_1 Présentation générale de la société en commandite par actions

La société en commandite par actions est une société qui comprend deux catégories d'associés :

- un ou plusieurs commandités, indéfiniment responsables du passif social, et dont les droits ne sont pas librement cessibles ;
- des associés commanditaires (actionnaires) qui sont dans la même situation que les actionnaires d'une société anonyme : leurs actions sont négociables dans les mêmes conditions et leur responsabilité est limitée au montant de leur apport. Ils sont représentés par un Conseil de Surveillance.

La société en commandite par actions est dirigée par un ou plusieurs Gérants, personnes physiques ou morales, choisies parmi les commandités ou parmi les tiers non associés.

Compte tenu de l'existence de deux catégories d'associés, les décisions collectives exigent une double consultation : celle des commanditaires, réunis en Assemblée Générale, et celle des commandités. Toutefois les commanditaires procèdent seuls à la désignation des membres du Conseil de Surveillance, les commandités, s'ils sont aussi commanditaires, ne prenant pas part au vote.

7_1_2 Présentation de la Commandite Lagardère SCA

La loi et les spécificités des statuts (cf. § 8_2) de la Société font de la Commandite Lagardère une structure moderne, parfaitement adaptée aux exigences du gouvernement d'entreprise et répondant le mieux possible aux deux principes de base que sont la dissociation des fonctions de direction et de celles de contrôle et l'association la plus étroite des actionnaires à la marche de l'entreprise.

Elle se caractérise par :

- une séparation très nette des pouvoirs entre la Gérance —qui dirige les affaires sociales— et le Conseil de Surveillance, émanation des actionnaires, dont les Gérants ne sont pas membres et à la nomination duquel les Associés Commandités ne peuvent prendre part ;
- un droit d'opposition donné au Conseil de Surveillance sur la nomination ou sur le renouvellement du mandat d'un Gérant par les Associés Commandités, l'arbitrage ultime relevant de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires (cf.§ 3_1_13). La durée du mandat de Gérant est limitée à six ans, renouvelable ;
- la responsabilité indéfinie du commandité sur ses biens propres, qui témoigne de l'adéquation instaurée entre engagement patrimonial, pouvoir et responsabilité ;
- l'attribution au Conseil de Surveillance des mêmes pouvoirs et droits de communication et d'investigation que ceux qui sont dévolus aux Commissaires aux Comptes ;
- l'établissement par le Conseil de Surveillance d'un rapport sur toute proposition d'augmentation ou de réduction du capital social proposée aux actionnaires.

Ce régime exclut la confusion qui est reprochée aux sociétés anonymes classiques, entre le rôle du Président, lorsqu'il est Directeur Général, et celui du Conseil d'Administration dont il est issu.

7_2 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES ASSOCIÉS COMMANDITÉS, LES GÉRANTS ET LES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

7_2_1 Associés Commandités

ARNAUD LAGARDÈRE

4, rue de Presbourg – 75116 Paris

SOCIÉTÉ ARJIL COMMANDITÉE-ARCO

Société anonyme au capital de 40 000 €
121, avenue de Malakoff – 75116 PARIS

7_2_2 Gérants

ARNAUD LAGARDÈRE

4, rue de Presbourg – 75116 Paris
Né le 18 mars 1961

Nombre d'actions Lagardère SCA détenues en propre : 85 380

Arnaud Lagardère contrôle et préside par ailleurs la société Lagardère Capital & Management qui détient, au 31 décembre 2005, 7,12 % du capital de Lagardère SCA.

Diplômé d'Études Approfondies d'Économie de l'Université de Paris Dauphine, M. Arnaud Lagardère a été nommé Administrateur, Directeur Général de la Société MMB (devenue Lagardère SCA) en 1987. Il a été Président de la société Grolier Inc. aux États-Unis de 1994 à 1998.

A/ FONCTION PRINCIPALE :
Gérant de Lagardère SCA

B/ AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS AU SEIN DU GROUPE :
Président de Lagardère Capital & Management (SAS)

Président-Directeur Général d'Arjil Commanditée-ARCO (SA)

Président-Directeur Général de Hachette SA (Lagardère Media)

Administrateur de Hachette Livre (SA)

Administrateur de Hachette Distribution Services (SA)

Membre du Conseil de Surveillance de Virgin Stores (SA)

Administrateur de Hachette Filipacchi Médias (SA)

Représentant permanent de Hachette SA au Conseil de Gérance de SEDI TV-TEVA (SNC)

Président de Lagardere Active (SAS)

Président Délégué de Lagardere Active Broadcast (SA Monégasque)

Représentant permanent de Lagardere Active Publicité au Conseil d'Administration de Lagardere Active Radio International

Président de Lagardere Active Broadband (SAS)

Chairman of the Board of Directors de la société European Aeronautic Defence and Space Company – EADS N.V.

Chairman of the Board of Directors de la société EADS Participations B.V.

Administrateur de Lagardère Ressources (SAS)

Président de la Fondation Jean-Luc Lagardère

Président de Lagardère (SAS)

C/ AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS EN DEHORS DU GROUPE :
Membre du Conseil de Surveillance de DaimlerChrysler AG

Administrateur de France Télécom (SA)

Administrateur de LVMH Moët Hennessy-Louis Vuitton (SA)

Membre du Conseil de Surveillance de la société Le Monde (SA) *(à compter du 27 octobre 2005)*

Président de l'Association des Amis de Paris Jean-Bouin CASG (Association loi 1901)

D/ AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES :
Membre du Conseil de Surveillance de la société T-Online International AG

Représentant permanent de Lagardère Capital & Management au Conseil de Surveillance de LCM Partenaires (SA) *(sorti en décembre 2001)*

Président de Lagardere Active Broadband Finances (SAS) *(sorti en décembre 2001)*

Administrateur de LCM Expression (SA) *(sorti en juin 2002)*

Administrateur de multiThématiques (SA) *(sorti en décembre 2002)*

Cogérant d'I.S.-9 *(sorti en mai 2003)*

Gérant de Lagardere Active Publicité (SNC) *(sorti en mai 2003)*

Administrateur de la Société d'Agences et de Diffusion (SA) *(sorti en juin 2003)*

Gérant des Nouvelles Messageries de la Presse Parisienne – NMPP (SARL) *(sorti en juillet 2003)*

Administrateur de CanalSatellite (SA) *(sorti en décembre 2003)*

Administrateur de Lagardère-Sociétés (SAS) *(sorti en décembre 2003)*

Administrateur des Éditions P. Amaury (SA) *(sorti en décembre 2003)*

Président de Lagardère Images (SAS) *(sorti en octobre 2004)*

Président et Directeur Général de Lagardère Thématiques (SA) *(sorti en novembre 2004)*

Gérant de Lagardère Élevage *(sorti en mars 2005)*

Vice-Président du Conseil de Surveillance d'Arjil & Compagnie (SCA) *(sorti en avril 2005)*

Président du Club des Entreprises Paris 2012 (Association loi 1901) *(sorti en janvier 2006)*

Administrateur de Fimalac (SA) *(sorti en janvier 2006)*

SOCIÉTÉ ARJIL COMMANDITÉE-ARCO
Société anonyme au capital de 40 000 €
121, avenue de Malakoff – 75116 PARIS

Représentée par **Arnaud Lagardère, Philippe Camus** et **Pierre Leroy**

La Société Arjil Commanditée-ARCO a été nommée Gérant pour une durée de six ans à compter du 17 mars 1998, puis renouvelée, en 2004, pour une nouvelle période de six années.

FONCTIONS EXERCÉES DANS D'AUTRES SOCIÉTÉS PAR LA SOCIÉTÉ ARJIL COMMANDITÉE-ARCO : néant.

FONCTIONS EXERCÉES DANS D'AUTRES SOCIÉTÉS PAR SES REPRÉSENTANTS LÉGAUX :

ARNAUD LAGARDÈRE (voir pages précédentes)

PHILIPPE CAMUS
4, rue de Presbourg – 75116 Paris
Né le 28 juin 1948

Nombre d'actions Lagardère SCA détenues : 3 808

Ancien élève de l'École normale supérieure (Ulm), Philippe Camus est diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris (section Économie et Finances) et agrégé de Physique et d'Actuariat.
Il a été Président du Directoire d'Aerospatiale Matra en 1999, puis Président exécutif d'EADS de 2000 à 2005.

A/ FONCTIONS PRINCIPALES :
Vice-Président, Directeur Général délégué de la Société Arjil Commanditée-ARCO (SA)

Cogérant du groupe Lagardère

B/ AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS AU SEIN DU GROUPE :
Représentant permanent de la société Lagardère SCA au Conseil d'Administration de la société Hachette SA

Administrateur de la société Hachette Filipacchi Médias (SA)

Administrateur de la société La Provence (SA)

Administrateur de la société Nice-Matin (SA)

Administrateur des Éditions P. Amaury (SA)

Représentant permanent de la société Lagardere Active au Conseil d'Administration de la société Lagardere Active Broadcast (Monaco)

Représentant permanent de la société Hachette SA au Conseil d'Administration de la société Hachette Distribution Services (SA)

Chairman et CEO de Lagardere North America

C/ AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS EN DEHORS DU GROUPE :

Administrateur du Crédit Agricole

Administrateur d'ACCOR

D/ AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES :

Administrateur du Groupement d'Intérêt Économique PGS *(sorti le 29 novembre 2002)*

Administrateur du Crédit Lyonnais *(sorti le 30 juillet 2003)*

Président de la société EADS France (SAS) *(sorti le 11 mai 2005)*

Coprésident exécutif de la société EADS N.V. (Pays-Bas) *(sorti le 11 mai 2005)*

Coprésident exécutif de la société EADS Participations B.V. (Pays-Bas) *(sorti le 11 mai 2005)*

Président du Groupement des Industries Françaises Aéronautiques et Spatiales (GIFAS) *(sorti le 11 mai 2005)*

Administrateur de la société Dassault Aviation (SA) *(sorti le 11 mai 2005)*

Membre du Comité de rémunération de la société Airbus (SAS) *(sorti le 11 mai 2005)*

Membre du Comité des Associés d'Airbus (SAS) *(sorti le 11 mai 2005)*

PIERRE LEROY

4, rue de Presbourg – 75116 Paris

Né le 8 octobre 1948

Nombre d'actions Lagardère SCA détenues : 2 027

Diplômé de l'École supérieure de commerce de Reims et diplômé d'Études supérieures de Droit, M. Pierre Leroy a effectué toute sa carrière dans le groupe Lagardère.
Il a été nommé Administrateur, Directeur Général de MMB (devenue Lagardère SCA) en 1987, P-DG de Lagardère Sociétés en 1988 et Secrétaire Général du groupe Lagardère en 1993.

A/ FONCTIONS PRINCIPALES

Administrateur, Directeur Général Délégué de la société Arjil Commanditée-ARCO (SA)

Cogérant du groupe Lagardère

B/ AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS AU SEIN DU GROUPE :

Administrateur de la société Lagardère (SAS)

Administrateur Délégué de la société Lagardère Capital & Management (SAS)

Administrateur de la société Hachette SA

Administrateur de la société Hachette Livre (SA)

Administrateur de la société Hachette Filipacchi Médias (SA)

Administrateur de la société Hachette Filipacchi Presse (SA)

Administrateur de la société Lagardere Active Broadcast (société monégasque)

Administrateur de la société Lagardère Télévision Holdings SA (ex-Télévision Holdings SA)

Administrateur de la société Ecrinvest 4 (SA)

Administrateur de la société Sogeade Gérance (SAS)

Président de la société Désirade (SAS)

Président de la société Lagardère Ressources (SAS) (ex-Matra Hachette Général)

Président du Conseil de Surveillance de la société Arlis (SAS) (ex-Diolede)

Président du Conseil de Surveillance de la société Matra Manufacturing & Services (SAS) (ex-Matra Automobile)

Représentant permanent de la société Matra Participations au Conseil d'Administration de la société CVT (SA)

Gérant de la société Arjil & Cie (SCA)

Membre du Conseil de Surveillance de la société Arjil & Associés (SAS)

Président de la société Lagardère Expression (SAS) (ex-LCM Expression)

Président-Directeur Général de la société Matra Participations (SA)

Président de la société Sofrimo (SAS)

Président de la société Holpa (SAS)

Représentant permanent de la société Matra Participations au Conseil d'Administration de la société Hagena (SA)

Représentant permanent de la société Matra Participations au Conseil d'Administration de la société Galice (SA)

Administrateur de la Fondation Jean-Luc Lagardère

C/ AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS EN DEHORS DU GROUPE : néant.

D/ AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES :
Représentant permanent de la société Matra Participations au Conseil d'Administration de la société Gama Services (SA) *(sorti en mars 2001)*

Représentant permanent de la société Matra Participations au Conseil d'Administration de la société Gaya (SA) *(sorti en mars 2001)*

Président du Conseil d'Administration de la société LCM Partenaires (SA) *(sorti en décembre 2001)*

Président du Conseil d'Administration de la société MCP (SA) *(sorti en décembre 2001)*

Représentant permanent de la société Matra Participations au Conseil d'Administration de la société MP 77 (SA) *(sorti en novembre 2001)*

Administrateur de la société Les Éditions du Jeudi (SA) *(sorti en avril 2002)*

Représentant permanent de la société Hachette SA au Conseil d'Administration de la société Lagardere Active Broadband (SA) *(sorti en juin 2002)*

Représentant permanent de la société Hachette SA au Conseil d'Administration de la société Lagardere Active (SA) *(sorti en juin 2002)*

Représentant permanent de la société Matra Participations au Conseil d'Administration de la société Sofimatrans (SA) *(sorti en juin 2002)*

Représentant permanent de la société Matra Participations au Conseil d'Administration de la société MNC (SA) *(sorti en juin 2002)*

Représentant permanent de la société Matra Participations au Conseil d'Administration de la société Matra Transport (SA) *(sorti en juin 2002)*

Représentant permanent de la société Matra Participations au Conseil d'Administration de la société MP 55 (SA) *(sorti en juin 2002)*

Représentant permanent de la société Matra Participations au Conseil d'Administration de la société Matra SA *(sorti en juin 2002)*

Représentant permanent de la société Matra Participations au Conseil d'Administration de la société Dariade (SA) *(sorti en juin 2002)*

Président du Conseil d'Administration de la société Hachette 5 (SA) *(sorti en juin 2002)*

Représentant permanent de la société Matra Participations au Conseil d'Administration de la société Doris (SA) *(sorti en juillet 2002)*

Représentant permanent de la société Matra Participations au Conseil d'Administration de la société Eole (SA) *(sorti en juillet 2002)*

Représentant permanent de la société Matra Participations au Conseil d'Administration de la société Diviane (SA) *(sorti en novembre 2002)*

Contrôleur de gestion du GIE Presbourg Gestion et Stratégie *(sorti en novembre 2002)*

Représentant permanent de la société Matra Participations au Conseil d'Administration de la société Diolede (SA) *(sorti en avril 2003)*

Représentant permanent de la société Matra Participations au Conseil d'Administration de la société Sogemat Participations (SA) *(sorti en novembre 2003)*

Représentant permanent de la société Matra Hachette Général au Conseil d'Administration de la société Segera (SA) *(sorti en décembre 2003)*

Président de la société Lagardère-Sociétés (SAS) *(sorti en décembre 2003)*

Représentant permanent de la société Matra Participations au Conseil d'Administration de la société MP 71 (SA) *(sorti en mai 2004)*

Président de la société Cibejy (SAS) *(sorti en juillet 2004)*

7_2_3 Membres du Conseil de Surveillance

Liste des membres du Conseil de Surveillance durant l'exercice 2005

		Date de nomination ou de renouvellement	Date d'expiration du mandat
Président du Conseil Président du Comité d'Audit	**Raymond H. Lévy** *Président d'Honneur de la société Renault SA*	11.05.04	AGO 2010*
Membre du Conseil	**Bernard Arnault** *Président et Directeur Général de LVMH*	11.05.04	AGO 2010*
Membre du Conseil	**Manfred Bischoff** *Membre du Directoire de DaimlerChrysler AG*	11.05.04	(1)
Membre du Conseil	**Hubert Burda** *Chairman of the board de Hubert Burda Media*	11.05.04	AGO 2010*
Membre du Conseil	**René Carron** *Président de Crédit Agricole SA*	11.05.04	AGO 2010*
Membre du Conseil	**Georges Chodron de Courcel** *Directeur Général Délégué de BNP Paribas*	11.05.04	AGO 2006*
Membre du Conseil	**Groupama SA** *Représenté par M. Helman le Pas de Sécheval* *(Directeur Financier de Groupama) Membre du Comité d'Audit*	11.05.04	AGO 2008*
Membre du Conseil Membre du Comité d'Audit	**Pehr G. Gyllenhammar** *Président d'Aviva plc (Londres)*	11.05.04	AGO 2008*
Membre du Conseil	**Pierre Lescure** *Président d'AnnaRose Productions*	11.05.04	AGO 2008*
Membre du Conseil Membre du Comité d'Audit	**Christian Marbach** *Président du Groupement d'Intérêt Économique* Oseo-Services (anciennement dénommée *"Agence des PME")*	11.05.04	AGO 2006*
Membre du Conseil Membre du Comité d'Audit	**Bernard Mirat** *Ancien Vice-Président-Directeur Général* *de la Société des Bourses Françaises*	11.05.04	AGO 2006*
Membre du Conseil Membre du Comité d'Audit	**Didier Pineau-Valencienne** *Président d'Honneur de la société Schneider Electric* *Vice-Chairman du Crédit Suisse First Boston*	11.05.04	AGO 2008*
Membre du Conseil	**Henri Proglio** *Président-Directeur Général de la société Veolia Environnement*	11.05.04	AGO 2010*
Membre du Conseil	**Felix G. Rohatyn** *Ancien Ambassadeur des États-Unis en France*	11.05.04	AGO 2008*
Membre du Conseil	**François Roussely** *Président du Crédit Suisse First Boston en France*	11.05.04	AGO 2010*
Censeur	**Bernard Esambert**	11.05.04	AGO 2006*
Secrétaire	**Laure Rivière-Doumenc**		

* Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice précédent.
(1) M. Manfred Bischoff a démissionné le 10 mai 2005.

RAYMOND H. LÉVY
40, rue de Garches – 92420 Vaucresson
Né le 28 juin 1927

Date de nomination : 30 décembre 1992

Date d'expiration du mandat : AGO 2010*

Nombre d'actions Lagardère SCA détenues : 15 230

Président du Conseil de Surveillance de la Société Lagardère SCA et de son Comité d'Audit.

Ingénieur au corps des Mines, M. Raymond H. Lévy a notamment été Président d'Elf France, Usinor, la Régie Nationale des Usines Renault et du Consortium de Réalisation.

MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS DANS D'AUTRES SOCIÉTÉS :
En France :
Président du Conseil de Surveillance de la société Sogeade

Administrateur de la société Sogeade Gérance

M. Raymond H. Lévy est également Président d'Honneur de la société Renault SA

À l'étranger :
Administrateur de la société Renault Finance (Suisse)

AUTRES MANDATS EXERCÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES :
Président du Conseil de Surveillance du Consortium de Réalisation

BERNARD ARNAULT
22, avenue Montaigne – 75008 Paris
Né le 5 mars 1949

Date de nomination : 11 mai 2004

Date d'expiration du mandat : AGO 2010*

Nombre d'actions Lagardère SCA détenues : 150

Ancien élève de l'École Polytechnique, M. Bernard Arnault est actuellement Président-Directeur Général de la société LVMH.

MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS DANS D'AUTRES SOCIÉTÉS :
En France :
Président-Directeur Général de LVMH Moët Hennessy – Louis Vuitton, SA

Président du Conseil d'Administration de Christian Dior, SA

Président de Groupe Arnault SAS

Président du Conseil d'Administration de la Société Civile du Cheval Blanc

Administrateur de Christian Dior Couture, SA

* Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice précédent.

Membre du Conseil de Surveillance de Métropole Télévision "M6", SA

À l'étranger :
Administrateur de LVMH Moët Hennessy-Louis Vuitton (Japan) KK, Japon

AUTRES MANDATS EXERCÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES :
Président et Directeur Général de Montaigne Participations et Gestion

Administrateur de Financière Jean Goujon, SA, France

Administrateur de Vivendi Universal, SA, France

Administrateur de Moët Hennessy Inc., États-Unis

Directeur Général de Christian Dior, SA, France

Représentant légal de Christian Dior, Président de Montaigne Développement, SAS, France

Représentant légal de Montaigne Participations et Gestion, Président de Gasa Développement, France, et de Société Financière Saint Nivard, France

Représentant Permanent de Montaigne Participations et Gestion, Administrateur de Financière Agache, France

DR. HUBERT BURDA
Arabellastrasse 23 – D 81925 Münich – Allemagne
Né le 9 février 1940

Date de nomination : 11 mai 2004

Date d'expiration du mandat : AGO 2010*

Nombre d'actions Lagardère SCA détenues : 150

Dr. Hubert Burda est actuellement Président du Conseil de Hubert Burda Media.

MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS DANS D'AUTRES SOCIÉTÉS :
Chairman of the Board and Publisher of Hubert Burda Media (Allemagne)

Dr. Burda est également Président de l'association des éditeurs de magazines allemands (VDZ), cofondateur du European Publishers Council (EPC) et Président du Conseil de l'Université Ludwig-Maximilians de Munich

AUTRES MANDATS EXERCÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES :
Membre du Board de Kulturkreis der deutschen Wirtschaft im Bundesverband der Deutschen Industrie, Köln

Senator aD de Hermann von Helmholtz Gemeinschaft deutscher Forschungszentren, Bonn

Président de Verband deutscher Zeitschriftenverleger – VDZ, Bonn

Membre de European Publishers Council – EPC

Président du Conseil de Ludwig Maximilians Universität München

Council Member of the World Economic Forum, Genf

* Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice précédent.

Membre de Senate de Fraunhofer-Gesellschaft, München

Membre du Board de Deutsche Journalistenschule, München

German Founder Member de Club of Three, Konferenz der führenden Vertreter aus Politik, Wirtschaft und Kultur aus den drei Ländern Frankreich

Membre de Verein Weimarer Zukunft, Zur Unterstützung der Stiftung Weimarer Klassik

Membre du Conseil de Gerling Konzern, Köln

Membre du Conseil de Surveillance de Philip Morris, München

Membre du International Life Science Forum e.V., GSF, Neuherberg

Membre du Verein der Freunde und Förderer der Glyptothek und der antiken Sammlungen München e.V.

Membre de l'INSEAD Gesellschaft Deutschland e.V. Fontainebleau

Membre du Club Économique Francais de Bavière

Französischer Wirtschaftsclub in Bayern e.V.

Curateur de Universität Mannheim: Global Business Visions 2002

Membre de FIPP International Federation of the Periodical Press (FIPP)

Corporate Member de The Museum of Television & Radio

Membre du Conseil de Initiative D 21 e.V.

Membre du Conseil de Surveillance de Microsoft Deutschland GmbH

RENÉ CARRON
91/93, boulevard Pasteur – 75015 Paris
Né le 13 juin 1942

Date de nomination : 11 mai 2004

Date d'expiration du mandat : AGO 2010*

Nombre d'actions Lagardère SCA détenues : 150
M. René Carron a notamment été membre du Conseil économique et social. Il est actuellement Président du Conseil d'Administration du Crédit Agricole.

MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS DANS D'AUTRES SOCIÉTÉS :
En France :
Président du Conseil d'Administration du Crédit Agricole SA

Président de la Caisse Régionale du Crédit Agricole des Savoie

Vice-Président de la Fédération Nationale du Crédit Agricole

* Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice précédent.

Vice-Président de la Confédération Nationale de la Mutualité, de la Coopération et du Crédit Agricole (CNMCCA)

Président de la Confédération Internationale du Crédit Agricole (CICA)

Membre du Comité de Direction du GIE Gecam

Membre du Comité de Direction et Gérant de la société Adicam

Administrateur du Crédit Agricole Solidarité et Développement

Administrateur de la Fondation du Crédit Agricole Pays de France

Administrateur de la société Sacam

Administrateur de la société Suez

Administrateur de la société Scicam

À l'étranger :
Administrateur Vice-Président de Banca Intesa S.p.a. (Italie)

AUTRES MANDATS EXERCÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES :
Président de la Caisse Locale de Crédit Agricole de Yenne

Président du GIE Gecam

Conseiller Général de la Savoie

Membre du Conseil de Surveillance d'Eurazeo

Administrateur de la société Rue Impériale

Administrateur de la société Sapacam

Administrateur de la société Sofinco

Administrateur du Fonds Coopération Crédit Agricole Mutuel

Maire de la Commune de Yenne (73)

Conseiller de la BDF de la Savoie

Administrateur du Crédit Agricole Indosuez

Administrateur du Crédit Lyonnais

Président de la S.A.S. Rue La Boétie

GEORGES CHODRON DE COURCEL
23, avenue Mac Mahon – 75017 Paris
Né le 20 mai 1950

Nombre d'actions Lagardère SCA détenues : 150

Date de nomination : 19 mai 1998

Date d'expiration : AGO 2006*

* Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice précédent.

Ingénieur de l'École centrale des arts et manufactures de Paris, M. Georges Chodron de Courcel est actuellement Directeur Général Délégué de BNP Paribas.

MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS DANS D'AUTRES SOCIÉTÉS :

En France :

Directeur Général Délégué de BNP Paribas

Administrateur de la société Bouygues

Censeur de la société Scor SA et de Scor Vie

Administrateur de la société Nexans

Administrateur de la société Alstom

Censeur de la société SAFRAN

Président de la société BNP Paribas Emergis SAS

Président de la société Compagnie d'Investissement de Paris SAS

Président de la société Financière BNP Paribas SAS

Administrateur de la société Verner Investissements SAS

Censeur de la société Exane

À l'étranger :

Président de la société BNP Paribas Suisse SA (Suisse)

Président de la société BNP Paribas U.K. Holdings Ltd (Royaume-Uni)

Administrateur de la société BNP ZAO (Russie)

Administrateur de la société Erbé SA (Belgique)

AUTRES MANDATS EXERCÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES :

Membre du Conseil de Surveillance de SAGEM

Président de la société BNP Paribas Bank Polska (Pologne)

Président et Administrateur de la société BNP US Funding (États-Unis)

Administrateur de la société BNP Paribas Canada (Canada)

Administrateur de la société BNP Paribas Peregrine Limited (Malaisie)

Administrateur de la société BNP Prime Peregrine Holdings Limited (Malaisie)

Administrateur de la société BNP Paribas Securities Corp. (ex-Paribas Corporation) (États-Unis)

Administrateur de la société BNP Paribas U.K. Holdings Limited (Royaume-Uni)

Administrateur de la société Capstar Partners SAS

Représentant permanent de la société CIP, administrateur de la société FFP (Société Foncière, Financière et de Participations)

Représentant permanent de la société CIP, administrateur de la société Sommer SA

GROUPAMA SA(1)

Société Anonyme au capital de 1 239 777 322 €
8/10, rue d'Astorg – 75008 PARIS

Date de nomination : 13 septembre 2002

Date d'expiration du mandat : AGO 2008*

Nombre d'actions Lagardère SCA détenues par GROUPAMA SA : 150

Représenté par M. HELMAN LE PAS DE SÉCHEVAL Directeur Financier de Groupama
Né le 21 janvier 1966

Nombre d'actions Lagardère SCA détenues par M. Helman le Pas de Sécheval : 150

Ingénieur au corps des Mines, ancien élève de l'École normale supérieure, M. Helman le Pas de Sécheval a notamment été chef de service des opérations et de l'information financières à la Commission des Opérations de Bourse. Il est actuellement Directeur financier de Groupama.

MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS DANS D'AUTRES SOCIÉTÉS :
En France :
Président du Conseil d'administration de la société Groupama Immobilier

Président du Conseil d'Administration de la Compagnie Foncière Parisienne

Président du Conseil d'administration de la société Groupama Asset Management

Président du Conseil d'administration de la société Finama Private Equity

Vice-Président du Conseil de Surveillance de la Banque Finama

Représentant permanent de Groupama au Conseil d'Administration de la société Silic

Représentant permanent de Gan Assurances Vie au Conseil de Surveillance de la société Locindus

Administrateur de la société Scor

Administrateur de la société Scor Vie

Censeur au Conseil de Surveillance Gimar Finance & Compagnie

À l'étranger :
Administrateur de la société Gan Italia Vita (Italie)

Administrateur de la société Gan Italia SpA (Italie)

AUTRES MANDATS EXERCÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES : néant.

(1) La liste des fonctions de gestion, de direction, d'administration ou de surveillance exercées par Groupama SA dans d'autres sociétés et exercées au cours des cinq dernières années peut être consultée au 121, avenue de Malakoff – 75116 Paris ou adressée sur demande.
* Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice précédent.

PEHR G. GYLLENHAMMAR

11 Bolton Street – Mayfair – London W1J 8BB

Né le 28 avril 1935

Date de nomination : 19 mai 1998

Date d'expiration du mandat : AGO 2008*

Nombre d'actions Lagardère SCA détenues : 150

Membre du Comité d'Audit de Lagardère SCA

M. Pehr G. Gyllenhammar a notamment été Président de Volvo et de Aviva.

MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS DANS D'AUTRES SOCIÉTÉS :

Chairman of the Board of Directors of Svenska Skeppshypotekskassan (Swedish Ships' Mortgage Bank) (Suède)

Chairman of Reuters Founders Share Company Ltd. (Grande-Bretagne)

Chairman of Investment AB Kinnevik (Suède)

Vice-Chairman Europe de N.M Rothschild & Sons Ltd. (Grande-Bretagne)

AUTRES MANDATS EXERCÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES :

Chairman of the Board of Directors of Aviva plc (ex-CGNU plc) (Grande-Bretagne)

Member of the International Advisory Board of Renault Nissan (Japon)

Member of the International Advisory Group of Toshiba (Japon)

PIERRE LESCURE

122, rue de Grenelle – 75007 Paris

Né le 2 juillet 1945

Date de nomination : 22 mars 2000

Date d'expiration du mandat : AGO 2008*

Nombre d'actions Lagardère SCA détenues : 150

Journaliste, M. Pierre Lescure a notamment été Directeur de la Rédaction de France 2 et Président-Directeur Général de Canal+.

MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS DANS D'AUTRES SOCIÉTÉS :

En France :

Président de la société AnnaRose Productions (SAS)

Administrateur de la société Havas Advertising

Membre du Conseil de Surveillance de la société Le Monde SA

Membre du Conseil d'Administration de la société Thomson SA

Président de la société Lescure Farrugia Associés

* Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice précédent.

À l'étranger :
Membre du Conseil d'Administration de la société Kudelski (Suisse)

AUTRES MANDATS EXERCÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES :
Membre du Conseil d'Administration de Canal+ France

Membre du Conseil d'Administration de Vivendi Universal

Membre du Conseil d'Administration de Studio Canal

Membre du Conseil d'Administration du Paris Saint-Germain

Membre du Directoire de Canal+ Groupe

CHRISTIAN MARBACH
17, avenue Mirabeau – 78600 Maisons-Laffitte
Né le 9 octobre 1937

Date de nomination : 2 avril 1997

Date d'expiration du mandat : AGO 2006*

Nombre d'actions Lagardère SCA détenues : 406

Membre du Comité d'Audit de Lagardère SCA

Ingénieur au corps des Mines, M. Christian Marbach a notamment été Président de l'ANVAR.

MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS DANS D'AUTRES SOCIÉTÉS :
Président du Groupement d'Intérêt Économique Oseo-Services (anciennement dénommé "Agence des PME")

Administrateur de la Compagnie Générale de Géophysique (CGG)

Administrateur de la société Erap

Censeur de la société Sofinnova

AUTRES MANDATS EXERCÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES :
Administrateur d'Ondeo-Degrémont

Administrateur de Safege

BERNARD MIRAT
91, avenue de La Bourdonnais – 75007 Paris
Né le 3 juillet 1927

Date de nomination : 18 mars 1994

Date d'expiration du mandat : AGO 2006*

Nombre d'actions Lagardère SCA détenues (avec M^{me} Mirat) : 2 310

Membre du Comité d'Audit de Lagardère SCA

* Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice précédent.

Diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, ancien élève de l'École nationale d'administration, M. Bernard Mirat a notamment été Secrétaire Général adjoint de la Compagnie des agents de change et Vice-Président-Directeur Général de la Société des bourses françaises.

MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS DANS D'AUTRES SOCIÉTÉS :
Vice-Président du Conseil de Surveillance de la société G.T. Finance

Administrateur de la société Fimalac

Censeur de la société Holding Cholet-Dupont

AUTRES MANDATS EXERCÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES : néant.

DIDIER PINEAU-VALENCIENNE
24-32, rue Jean Goujon – 75008 Paris
Né le 21 mars 1931

Date de nomination : 19 mai 1998

Date d'expiration du mandat : AGO 2008*

Nombre d'actions Lagardère SCA détenues : 350

Membre du Comité d'Audit de la Société Lagardère SCA

Diplômé de l'École des hautes études commerciales, de Tuck School of Business Administration (Darmouth College) et de Harvard Business School, M. Didier Pineau-Valencienne a notamment été Président-Directeur Général de Schneider SA.

MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS DANS D'AUTRES SOCIÉTÉS :
En France :
Chairman and Partner - Sagard

Administrateur de la société Pernod Ricard

Administrateur de la société Fleury Michon

Président du Comité Consultatif International du Groupe École supérieure de commerce (ESC) Nantes Atlantique

Administrateur de BIPE Association

Maître de conférences à HEC

Conseiller du Centre d'enseignement supérieur de la Marine

À l'étranger :
Senior Advisor de Crédit Suisse First Boston

Administrateur de la société Swiss Helvetia Fund (États-Unis)

Member of the Advisory Board - Booz Allen & Hamilton (États-Unis)

* Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice précédent.

Member of the Board of Overseers - Tuck School of Business Administration - Dartmouth College (États-Unis)

Member of the Trustees - American University of Paris

AUTRES MANDATS EXERCÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES :
Administrateur de la société Wendel Investissement

Administrateur de la société Aventis

Administrateur de l'AFEP

Administrateur de la société Axa

Administrateur de la société Vivarte

Administrateur de la société AON

Member of trustees of IASC (USA)

Administrateur de la société Axa Financial (USA)

HENRI PROGLIO
36/38, avenue Kléber – 75116 Paris
Né le 29 juin 1949

Date de nomination : 11 mai 2004

Date d'expiration du mandat : AGO 2010*

Nombre d'actions Lagardère SCA détenues : 150

Diplômé de l'École des hautes études commerciales, M. Henri Proglio est Président-Directeur Général de Veolia Environnement.

MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS DANS D'AUTRES SOCIÉTÉS :
En France :
Président-Directeur Général de Veolia Environnement

Administrateur de Thales

Administrateur de Casino, Guichard-Perrachon

Administrateur d'EDF

Membre du Conseil de Surveillance de CNP Assurances

Membre du Conseil de Surveillance d'Elior

Censeur au Conseil de Surveillance de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne

Gérant de la société Veolia Eau

Président du Conseil d'Administration de Veolia Propreté

Président du Conseil d'Administration de Veolia Water

* Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice précédent.

Président du Conseil d'Administration de Veolia Transport

Administrateur de Sarp

Administrateur de Sarp Industries

Administrateur de Dalkia International

Administrateur de la Société des Eaux de Marseille

Membre des Conseils de Surveillance A et B de Dalkia (SAS)

Président du Conseil de Surveillance de Dalkia France

À l'étranger :
Director de Collex

Director de Veolia Transport Australia

Director d'Onyx Environmental Group

Director de Siram

Director de Onyx Asia

Director de Connex Northern Europe

Director d'Onyx North America Corp

AUTRES MANDATS EXERCÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES :
Président du directoire de Vivendi Environnement

Administrateur de EDF International

Administrateur de Vinci

Membre du Conseil de Surveillance de CEO

Membre du Conseil de Surveillance de CFSP

Administrateur de Comgen Australia

Président-Directeur Général de Connex

Administrateur de Connex Asia Holdings (Singapour)

Administrateur de Connex Leasing (Royaume-Uni)

Administrateur de Connex Transport AB (Suède)

Administrateur de Connex Transport U.K. (Royaume-Uni)

Administrateur de Coteba Management

Administrateur de Dalkia

Membre du Conseil de Surveillance de la Société des Eaux de Melun

Administrateur d'Esterra

Administrateur de B 1998 SL et FCC (Espagne)

Administrateur de Grucycsa (Espagne)

Administrateur de Montenay International Corp. (USA)

Administrateur d'Onel (USA)

Président-directeur général d'Onyx

Administrateur d'Onyx UK Holdings (Royaume-Uni)

Administrateur d'OWS (USA)

Administrateur de Safise

Administrateur de Seureca

Administrateur de Veolia U.K. Ltd. (Royaume-Uni)

Directeur général de Veolia Water

Administrateur de WASCO (ex-USFilter, USA)

FELIX G. ROHATYN
280 Park Avenue, 27th Floor – New York, NY 10017 – États-Unis
Né le 29 mai 1928

Date de nomination : 23 mai 2002

Date d'expiration du mandat : AGO 2008*

Nombre d'actions Lagardère SCA détenues : 150

M. Félix G. Rohatyn a notamment été associé-gérant de la Banque Lazard (New York) et ambassadeur des États-Unis en France.

MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS DANS D'AUTRES SOCIÉTÉS :
En France :
Membre du Conseil de Surveillance de Publicis Groupe SA

Administrateur de LVMH Moët Hennessy-Louis Vuitton SA

À l'étranger :
Administrateur Rothschilds Continuation Holdings AG

Président de Rohatyn Associates LLC (États-Unis)

Administrateur de French American Foundation (États-Unis)

Trustee and Vice-Chairman de Carnegie Hall (États-Unis)

Trustee of the Center for Strategic and International Studies (CSIS) (États-Unis)

* Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice précédent.

AUTRES MANDATS EXERCÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES :
Administrateur de Suez SA

Administrateur de Fiat s.p.a.

Administrateur de Comcast Corporation

FRANÇOIS ROUSSELY
22/30, avenue de Wagram – 75008 Paris
Né le 9 janvier 1945

Date de nomination : 11 mai 2004

Date d'expiration du mandat : AGO 2010*

Nombre d'actions Lagardère SCA détenues : 150

Diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris et ancien élève de l'École nationale d'administration, M. François Roussely a notamment été Président-Directeur Général d'EDF. Il est également Magistrat à la Cour des comptes et Président du Crédit Suisse.

MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉES DANS D'AUTRES SOCIÉTÉS :
Président du Crédit Suisse – France

Président du Crédit Suisse banque d'investissement France

Vice-Président du Crédit Suisse banque d'investissement Europe

Président du Conseil d'Administration de l'École nationale des ponts et chaussées ENPC

Membre du Conseil Consultatif de la Banque de France

Président d'honneur d'EDF

Président du Cercle des Aquitains

Conseiller Maître à la Cour des comptes

AUTRES MANDATS EXERCÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES :
Président du Conseil d'Administration d'EDF

Administrateur de la société AFII

Membre du Comité de l'Énergie Atomique CEA

Président du Conseil de Surveillance de la société Dalkia Holding

Président de la Fondation EDF

* Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice précédent.

Censeur

BERNARD ESAMBERT

43, rue Vineuse – 75116 PARIS
Né le 7 juillet 1934

Date de nomination : 11 mai 2004

Date d'expiration du mandat : AGO 2006*

Nombre d'actions Lagardère SCA détenues : 36 203 actions

Ingénieur au Corps des Mines, M. Bernard Esambert a notamment été Président-Directeur Général de la Compagnie Edmond de Rothschild Banque et Président du Conseil de Surveillance de la Banque Arjil.

MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS DANS D'AUTRES SOCIÉTÉS :
Président du Conseil de Surveillance de la société Arjil & Cie

Président de la société Arjil & Associés (SAS)

Administrateur de la société Hachette Filipacchi Médias

Administrateur de la société Pierre Fabre

Administrateur de la Compagnie Financière Edmond de Rothschild

Membre du Collège de l'AMF

Président de la Fondation française pour la recherche sur l'Épilepsie

Président de la Fédération pour la recherche sur le cerveau

Administrateur-Trésorier de la Fondation Touraine

Administrateur-Trésorier de l'Association Georges Pompidou

Président Honoraire de l'Institut Pasteur

AUTRES MANDATS EXERCÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES :
Administrateur de la société Sogeade Gérance (SAS)

Administrateur de la société Paroma

Vice-Président de l'Institut de l'Entreprise

Ancien Président du Centre Français du Commerce Extérieur (CFCE)

Administrateur de Saint Gobain

Président de l'École Polytechnique

* Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice précédent.

7_2_4 Informations complémentaires concernant les membres du Conseil de Surveillance et les Gérants

7_2_4_1 ABSENCE DE CONDAMNATION POUR FRAUDE, FAILLITE OU D'INCRIMINATION ET/OU SANCTION PUBLIQUE OFFICIELLE ET/OU D'EMPÊCHEMENT D'AGIR EN QUALITÉ DE MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE OU DE GÉRANT, OU D'INTERVENIR DANS LA GESTION OU LA CONDUITE DES AFFAIRES

À la connaissance de Lagardère SCA :

- aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée au cours des cinq dernières années, à l'encontre de l'un des membres du Conseil de Surveillance ou des Gérants ;
- aucun des membres du Conseil de Surveillance ou des Gérants n'a été associé au cours des cinq dernières années à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation ;
- aucune incrimination et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée à l'encontre de l'un des membres du Conseil de Surveillance ou d'un Gérant par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés) ;
- aucun des membres du Conseil de Surveillance ou des Gérants n'a déjà été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années.

7_2_4_2 CONTRATS DE SERVICE LIANT UN MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE OU UN GÉRANT À LAGARDÈRE SCA OU L'UNE QUELCONQUE DE SES FILIALES

À la connaissance de Lagardère SCA, aucun des membres du Conseil de Surveillance ou des Gérants n'est lié par un contrat de service avec Lagardère SCA ou l'une de ses filiales, à l'exception de M. Raymond Lévy* qui est titulaire d'un contrat de travail. M. Bernard Esambert*, censeur, est lié au Groupe par un contrat de Consultant qui expire le 31 décembre 2006.

7_2_4_3 CONFLITS D'INTÉRÊTS

À la connaissance de Lagardère SCA, il n'existe aucun arrangement ou accord conclu avec les principaux actionnaires, clients, fournisseurs ou autres, en vertu desquels les membres du Conseil de Surveillance ou les Gérants auraient été sélectionnés.

7_2_4_4 RESTRICTIONS CONCERNANT LA CESSION PAR LES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE OU PAR LES GÉRANTS DE LEUR PARTICIPATION DANS LE CAPITAL SOCIAL DE LAGARDÈRE SCA

À la connaissance de Lagardère SCA :

- il n'existe aucune restriction acceptée par les membres du Conseil de Surveillance concernant la cession, dans un certain laps de temps, de leur participation dans le capital social de la Société, à l'exception des règles d'intervention sur les titres de Lagardère SCA inscrites dans le règlement intérieur du Conseil de Surveillance (cf. § 7_4_2_2) ;
- il n'existe aucune restriction acceptée par les Gérants concernant la cession, dans un certain laps de temps, de leur participation dans le capital social de la Société.

* Voir § 7_3_3_1.

7_3 RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES

7_3_1 Comité Exécutif

7_3_1_1 RÉMUNÉRATIONS

Les salaires reçus par les membres du Comité Exécutif (en 2005 : MM. Lagardère, Camus, D'Hinnin, Funck-Brentano, Gut, Leroy, de Roquemaurel) pour leurs fonctions au sein du groupe Lagardère (hors EADS) sont à la charge totale de la Société Lagardère Capital & Management (cf.§ 7_5_1), employeur des personnes désignées.
La rémunération brute totale qui leur a été versée en 2005 s'élève à 8 158 000 €.

Les salariés de LC&M, membres du Comité Exécutif, bénéficient par ailleurs d'un régime supplémentaire de retraite qui a été mis en place, par LC&M, à effet du 1er juillet 2005 pour venir compléter les régimes légaux.
Ce régime permet aux bénéficiaires d'acquérir des droits de retraite supplémentaires qui complètent les régimes de retraite obligatoires à raison de 1,75 % de la rémunération de référence par année d'ancienneté. L'ancienneté prise en compte étant limitée à vingt années, le taux de remplacement de la retraite supplémentaire est plafonné à 35 % de la rémunération de référence.
La rémunération de référence correspond à la moyenne des cinq dernières années de rémunération brute annuelle, partie fixe plus partie variable limitée à 100 % de la partie fixe. La rémunération de référence est limitée à 50 plafonds annuels de la Sécurité sociale.
Le régime est à droits aléatoires ceux-ci n'étant confirmés que si le bénéficiaire est toujours dans l'entreprise au moment de la retraite, à l'exception du licenciement après l'âge de 55 ans ou des cas d'invalidité ou de préretraite.
La retraite est réversible à 60 % en faveur du conjoint.
Il n'est contractuellement prévu au bénéfice des intéressés aucune indemnité en cas de départ.

Par ailleurs, les jetons de présence perçus dans le cadre de Conseils d'Administration de sociétés du Groupe (hors EADS) par les personnes concernées se sont élevés globalement, pour 2005, à 109 140 € (125 188 € en 2004).

7_3_1_2 OPTIONS DE SOUSCRIPTION ET D'ACHAT D'ACTIONS

Il convient de noter que suite à la distribution en 2005 d'un dividende exceptionnel de 2 € prélevé en partie sur les réserves de la Société, il a été procédé en application des dispositions du décret du 23 mars 1967 sur les sociétés (articles 174-12 et 174-13) à un ajustement du prix de souscription et du prix d'achat des actions sous option et à un ajustement de leur nombre.
(Voir tableau page suivante)

Plan / Date de l'AG	Quantités attribuées Origine	Prix d'exercice avant repricing du 06.07.2005	Prix d'exercice après repricing du 06.07.2005	Nombre de bénéficiaires
Options de souscription				
30.10.1998 / 30.05.1997	224 000	27,44 €	27,14 €	8
10.12.1999 / 30.05.1997	250 000	44,00 €	43,52 €	7
18.12.2000 / 23.05.2000	205 000	63,00 €	62,31 €	8
Options d'achat				
19.12.2001 / 23.05.2000	195 000	47,00 €	46,48 €	7
19.12.2002 / 23.05.2000	195 000	52,02 €	51,45 €	7
18.12.2003 / 23.05.2000	185 000	52,02 €	51,45 €	6
20.11.2004 / 11.05.2004	185 000	52,50 €	51,92 €	6
21.11.2005 / 11.05.2004	230 000	inexistant	56,97 €	5

7_3_2 Gérants

7_3_2_1 RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES

• M. Arnaud Lagardère a perçu, en 2005, de la société Lagardère Capital & Management, avantages en nature compris, une rémunération brute de 2 094 665 €, soit un montant net, après déduction des charges sociales, de 1 880 672 € (contre respectivement 1 959 100 € et 1 760 715 € pour l'année précédente).

Le montant brut de cette rémunération se décompose de la façon suivante :

	2004	2005
Partie fixe	917 100	917 340
Partie variable versée au titre de l'exercice précédent	1 042 000	1 177 325
Total brut	**1 959 100**	**2 094 665**

M. Arnaud Lagardère a reçu de diverses sociétés du groupe Lagardère des jetons de présence en ses qualités d'administrateur ou de membre du Conseil de Surveillance pour un total de 13 421 € (12 306 € en 2004).

Par ailleurs, la société hollandaise EADS N.V., dont Lagardère détient indirectement 14,95 % du capital, lui a versé en 2005, pour l'exercice de son mandat de *Chairman of the Board,* la somme brute de 260 000 €. Elle lui a également versé 80 000 €, à titre de jetons de présence.

Quantités levées en 2005 avant repricing	Quantités restant à lever avant repricing	Quantités restant à lever après repricing	Quantités levées en 2005 après repricing	Nombre d'options annulées	Quantités restant à lever à fin 2005	Dates d'exercice
60 000	122 000	123 351	123 351	–	–	30.10.2000 au 29.10.2005
70 000	180 000	181 987	–	–	181 987	10.12.2001 au 09.12.2006
–	205 000	207 275	–	–	207 275	18.12.2002 au 17.12.2007
–	195 000	197 184	30 336	–	166 848	19.12.2003 au 19.12.2008
–	195 000	197 164	–	–	197 164	19.12.2004 au 19.12.2009
–	185 000	187 054	–	–	187 054	18.12.2005 au 18.12.2013
–	185 000	187 069	–	–	187 069	20.11.2006 au 20.11.2014
inexistant	inexistant	inexistant	–	–	230 000	21.11.2007 au 21.11.2015

• M. Philippe Camus, Cogérant, a quitté EADS pour rejoindre à temps complet le groupe Lagardère, à effet du 11 juillet 2005, et s'installer aux États-Unis pour la majeure partie de son temps. Il a reçu durant l'exercice les éléments suivants :

	EADS	LC&M et groupe Lagardère
Salaires		
1. Partie fixe	624 911	522 137
2. Partie variable au titre de l'exercice précédent	1 096 345	100 000
3. Montant soldant la partie variable pour l'exercice en cours	227 685	–
Total brut	**1 948 941**	**622 137**
Indemnités liées à la cessation de ses fonctions à EADS :		
– Indemnité contractuelle de départ	2 550 000	
– Prime spécifique de changement de fonction		2 550 000

La rémunération brute totale de M. Philippe Camus avait été de 2 010 251 € en 2004. Elle se compare avec la somme des éléments 1 et 2 du tableau ci-dessus, soit 2 343 393 €.
Il a perçu, en 2005, de diverses sociétés du Groupe dont il est administrateur ou membre du Conseil de Surveillance 9 767 € de jetons de présence (6 500 € en 2004).

• M. Pierre Leroy, Cogérant, a perçu en 2005, de la société Lagardère Capital & Management, une rémunération

brute, avantages en nature compris, de 1 597 980 €, soit un montant net, après déduction des charges sociales, de 1 426 751 € (contre, respectivement, 1 230 457 € et 1 099 462 € en 2004).

Le montant brut de cette rémunération se décompose de la façon suivante :

	2004	2005
Partie fixe	406 800	657 040
Partie variable versée au titre de l'exercice précédent	573 657	690 940
Prime exceptionnelle	250 000	250 000
Total brut	**1 230 457**	**1 597 980**

M. Pierre Leroy a reçu de diverses sociétés du groupe Lagardère des jetons de présence en ses qualités d'administrateur ou de membre du Conseil de Surveillance pour un total de 27 226 € (27 716 € en 2004).

La partie variable des rémunérations est établie à partir d'une base subissant, à la hausse comme à la baisse, l'effet :

- sur la moitié de son montant, de la performance individuelle de l'intéressé ;
- sur l'autre moitié de son montant et par parts égales :
  - du dépassement ou non d'un taux de hausse normatif du résultat d'exploitation du pôle médias, jusqu'en 2004, et, à partir de 2005, du résultat opérationnel courant des sociétés intégrées du même pôle ;
  - de l'évolution par rapport au budget des flux opérationnels au niveau du Groupe.

Les trois personnes mentionnées ci-dessus bénéficient du régime de retraite supplémentaire des cadres dirigeants exposé au § 7_3_1.

7_3_2_2 OPTIONS DE SOUSCRIPTION ET D'ACHAT D'ACTIONS

- M. Arnaud Lagardère n'a pas reçu d'options sur actions Lagardère en 2005.
  Il détient 192 110 options de souscription ou d'achat d'actions Lagardère SCA.
  (Prix moyen pondéré de souscription ou d'achat de ces options : 51,33 €).
- M. Philippe Camus s'est vu attribuer en 2005 par Lagardère SCA 50 000 options d'achat d'actions Lagardère pouvant être exercées entre le 21 novembre 2007 et le 21 novembre 2015 au prix de 56,97 € par action acquise.
  Il détient 171 337 options de souscription ou d'achat d'actions Lagardère SCA.
  (Prix moyen pondéré de souscription ou d'achat de ces options : 51,84 €).
- M. Pierre Leroy s'est vu attribuer en 2005 par Lagardère SCA 50 000 options d'achat d'actions Lagardère pouvant être exercées entre le 21 novembre 2007 et le 21 novembre 2015 au prix de 56,97 € par action acquise.
  Il détient 191 557 options de souscription ou d'achat d'actions Lagardère SCA.
  (Prix moyen pondéré de souscription ou d'achat de ces options : 54,71 €).

7_3_3 Conseil de Surveillance

7_3_3_1 RÉMUNÉRATIONS

L'Assemblée Générale mixte, réunie le 11 mai 2004, a décidé de fixer à un montant global de 600 000 €, la rémunération annuelle du Conseil de Surveillance, à titre de jetons de présence.

Chaque membre reçoit une part de base de 20 000 €. Les membres du Comité d'Audit ont droit à deux parts supplémentaires, les Présidences tant du Conseil de Surveillance que du Comité d'Audit donnant droit à une part supplémentaire.

Les jetons de présence versés nominativement aux membres du Conseil de Surveillance ont été les suivants (en €) :

	en 2005	en 2004
Raymond H. Lévy	100 000	80 000
Lagardère Capital & Management	6 667	20 000
Manfred Bischoff (Allemagne)	20 000 (1)	20 000 (1)
Georges Chodron de Courcel	20 000	20 000
Pehr G. Gyllenhammar (Grande-Bretagne)	60 000 (1)	20 000 (1)
Pierre Lescure	20 000	20 000
Christian Marbach	60 000	40 000
Bernard Mirat	60 000	40 000
Jacques Nivard	0	40 000 (2)
Groupama SA	60 000	40 000
Jean Peyrelevade	6 667	20 000
Didier Pineau-Valencienne	60 000	40 000
Felix G. Rohatyn (USA)	20 000 (1)	20 000 (1)
Michel Rouger	6 667	20 000
Yves Sabouret	6 667	20 000
Bernard Arnault	13 334	0
Hubert Burda (Allemagne)	13 334 (1)	0
René Carron	13 334	0
Henri Proglio	13 334	0
François Roussely	13 334	0
Bernard Esambert	13 334	0
Montant total distribué	**586 672**	**460 000**

(1) Moins retenue à la source. – (2) Succession.

En rémunération de ses fonctions de Conseil, M. Raymond H. Lévy a par ailleurs reçu du Groupe une rémunération brute de 209 886 € en 2005 (202 800 € en 2004). Il a perçu des sociétés du Groupe dont il est administrateur ou membre du Conseil de Surveillance un montant de 15 200 € à titre de jetons de présence.

M. Bernard Esambert, censeur du Conseil de Surveillance, a reçu, aux termes d'un contrat de Consultant à échéance du 31 décembre 2006 passé avec le Groupe, une somme de 168 000 € (hors taxes). En ses qualités d'administrateur ou de membre du Conseil de Surveillance de diverses sociétés du Groupe, il a reçu des jetons de présence pour un total de 25 992 € (25 712 € en 2004).

Les autres membres du Conseil de Surveillance ou représentants permanents n'ont reçu du Groupe aucune autre rémunération.

7_3_3_2 OPTIONS DE SOUSCRIPTION ET D'ACHAT D'ACTIONS

Néant.

7_3_4 État récapitulatif des opérations sur les actions Lagardère SCA réalisées par les mandataires sociaux et leurs proches au cours de l'exercice 2005

7_3_4_1 GÉRANCE

Arnaud Lagardère

- acquisition, le 24 mars 2005, au travers de la société Lagardère Capital & Management qu'il contrôle, d'un bloc de 2 417 000 actions Lagardère SCA au prix unitaire de 57,90 €.
- acquisition, le 29 mars 2005, au travers de la société Lagardère Capital & Management qu'il contrôle, de 2 500 000 Put au prix moyen de 42,00 €.
- cession, le 29 mars 2005, au travers de la société Lagardère Capital & Management qu'il contrôle, de 2 500 000 Call au prix moyen de 73,50 €.
- acquisition, entre le 1er et le 17 juin 2005, au travers de la société Lagardère Capital & Management qu'il contrôle, de 2 500 000 Call au prix moyen de 73,50 €.
- exercice, le 28 octobre 2005, de 40 443 options de souscription d'actions au prix de 27,14 € par action (options attribuées le 30 octobre 1998).

Philippe Camus

- levée, le 11 mars 2005, de 40 000 options de souscription d'actions lui ayant permis d'acquérir 40 000 actions Lagardère SCA au prix de 44 € par action.
- cession, le 15 mars 2005, de 40 000 actions Lagardère SCA au prix de 58 € par action.
- levée, le 18 août 2005, de 40 443 options de souscription d'actions lui ayant permis d'acquérir 40 443 actions Lagardère SCA au prix de 27,14 € par action.
- cession le 30 août 2005, de 40 443 actions Lagardère SCA au prix de 58,30 € par action.

Pierre Leroy

- levée, le 12 avril 2005, de 30 000 options de souscription d'actions lui ayant permis d'acquérir 30 000 actions Lagardère SCA au prix de 44 € par action.
- cession, le 13 avril 2005, de 30 000 actions Lagardère SCA au prix de 59,74 € par action.
- levée, le 20 décembre 2005, de 30 336 options d'achat d'actions, lui ayant permis d'acquérir 30 336 actions Lagardère SCA au prix de 46,48 € par action.
- cession, le 20 décembre 2005, de 30 336 actions Lagardère SCA au prix de 64,03 € par action.

7_3_4_2 CONSEIL DE SURVEILLANCE

Didier Pineau-Valencienne

• Acquisition, le 11 mars 2005, de 2 400 actions Lagardère SCA au prix de 58,27 € par action.

Bernard Esambert

• Ventes, aux dates et aux prix mentionnés ci-après, des quantités d'actions Lagardère SCA suivantes :

11 avril 2005	300	actions au prix unitaire de 60,00 €
13 juin 2005	700	actions au prix unitaire de 60,05 €
14 juin 2005	300	actions au prix unitaire de 60,10 €
15 juin 2005	1 000	actions au prix unitaire de 60,18 €
17 juin 2005	500	actions au prix unitaire de 60,15 €
22 juin 2005	1 000	actions au prix unitaire de 60,60 €
23 juin 2005	1 000	actions au prix unitaire de 60,65 €
24 juin 2005	1 000	actions au prix unitaire de 60,30 €
27 juin 2005	500	actions au prix unitaire de 60,25 €
28 juin 2005	2 700	actions au prix unitaire de 60,36 €
29 juin 2005	3 000	actions au prix unitaire de 61,15 €

À la connaissance de la Société, il n'y a pas eu d'autres opérations réalisées par les membres de la Gérance et du Conseil de Surveillance sur les titres de la société au cours de l'exercice écoulé

7_3_5 Ensemble du personnel

7_3_5_1 OPTIONS CONSENTIES AU PERSONNEL SUR LES ACTIONS DE L'ÉMETTEUR

Il convient de noter que suite à la distribution en 2005 d'un dividende exceptionnel de 2 € prélevé en partie sur les réserves de la Société, il a été procédé en application des dispositions du décret du 23 mars 1967 sur les sociétés (articles 174-12 et 174-13) à un ajustement du prix de souscription et du prix d'achat des actions sous option et à un ajustement de leur nombre.

(Voir tableau page suivante)

Plan / Date de l' AG	Quantités attribuées Origine	Prix d'exercice avant repricing du 06.07.2005	Prix d'exercice après repricing du 06.07.2005	Nombre de bénéficiaires
Options de souscription				
30.10.98 / 30.05.97	1 671 750	27,44 €	27,14 €	558
10.12.99 / 30.05.97	1 300 800	44,00 €	43,52 €	696
18.12.00 / 23.05.00	1 254 500	63,00 €	62,31 €	458
Options d'achat				
19.12.01 / 23.05.00	1 258 000	47,00 €	46,48 €	421
19.12.02 / 23.05.00	1 299 000	52,02 €	51,45 €	416
18.12.03 / 23.05.00	1 437 250	52,02 €	51,45 €	445
20.11.04 / 11.05.04	1 568 750	52,50 €	51,92 €	481
21.11.05 / 11.05.04	1 683 844	inexistant	56,97 €	495

7_3_5_2 OPTIONS CONSENTIES AU PERSONNEL SUR LES ACTIONS D'AUTRES SOCIÉTÉS DU GROUPE*

Date d'AG et date d'attribution	Prix d'exercice	Date d'exercice	Nombre d'options attribuées	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'options caduques	Nombre d'options restant à lever	Période de rachat (1) (2)
Hachette Livre							
AG du 22.12.95	898,38 €	du 01.01.2003					du 01.07.2004
29.04.1999		au 31.12.2005	2 050	14	650	0(3)	au 31.12.2005
Hachette Filipacchi Médias							
AG du 18.06.97	37,44 €	du 18.06.1997	1 577(4)	11	-	745(6)	du 19.06.2002
18.06.1997		au 17.06.2007					au 19.06.2007
AG du 18.06.97	46,20 €	du 22.07.1999	1 525(5)	63	-	1 095(7)	du 23.07.2004
22.07.1999		au 21.07.2009					au 23.07.2009
Virgin Stores							
AG du 25.09.98	40,04 €	du 15.04.2002	9 959	6	4 482	0(9)	du 16.04.2004
15.04.1999(8)		au 15.04.2009					au 15.04.2009
AG du 15.03.00	32,03 €	du 16.01.2003	56 269	8	3 984	0(10)	du 16.03.2005
15.03.2000		au 15.01.2010					au 15.03.2010
AG du 15.03.00	47,77 €	du 18.01.2004	2 988	2	1 992	996	du 18.01.2006
17.01.2001		au 17.01.2011					au 17.01.2011
AG du 15.03.00	47,77 €	du 20.04.2004	498	1	-	498	du 20.04.2006
19.04.2001		au 19.04.2011					au 17.01.2011
AG du 15.03.00	71,82 €	du 06.06.2004	1 992	1	-	1 992	du 06.06.2006
05.06.2001		au 05.06.2011					au 05.06.2011
AG du 25.09.02	99,40 €	du 05.07.2008	10 000	6	-	10 000	du 05.07.2008
05.07.04		au 05.07.2014					au 05.07.2014

(1) Les attributaires bénéficient d'une clause de rachat dépendant de formules intégrant l'évolution des capitaux propres et/ou de l'évolution des résultats.
(2) Pour Hachette Filipacchi Médias, il s'agit d'une période d'échange contre des actions Lagardère.
(3) En 2005, les 750 options restantes ont été exercées.
(4) Chaque option donne le droit de souscrire 300 actions.
(5) Chaque option donne le droit de souscrire 500 actions.
(6) En 2005, 227 options ont été exercées.
(7) En 2005, 383 options ont été exercées.
(8) Options d'achat.
(9) En 2005, 3 486 options ont été exercées.
(10) En 2005, 52 285 options ont été exercées.

* En ce qui concerne EADS, dont Lagardère SCA détient indirectement 14,95 %, il convient de se reporter, pour les options attribuées par cette dernière à son propre document de référence.

Qtés levées en 2005 avant repricing	Qtés restant à lever avant repricing	Qtés restant à lever après repricing	Qtés levées en 2005 après repricing	Nombre d'options annulées	Quantités restant à lever à fin 2005	Dates d'exercice
499 364	476 755	482 141	355 723	126 418	–	30.10.2000 au 29.10.2005
250 470	973 710	984 786	104 733	243 968	636 085	10.12.2001 au 09.12.2006
0	1 254 500	1 268 688	13 145	184 840	1 070 703	18.12.2002 au 17.12.2007
36 900	1 211 100	1 224 840	98 201	113 080	1 013 559	19.12.2003 au 19.12.2008
1 600	1 297 400	1 312 039	7 383	86 169	1 218 487	19.12.2004 au 19.12.2009
0	1 437 250	1 453 451	70	36 515	1 416 866	18.12.2005 au 18.12.2013
0	1 568 750	1 586 519	0	20 230	1 566 289	20.11.2006 au 20.11.2014
inexistant	inexistant	1 683 844	0	0	1 683 844	21.11.2007 au 21.11.2015

7_3_5_3 OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS CONSENTIES AUX DIX PREMIERS ATTRIBUTAIRES NON MANDATAIRES SOCIAUX, ET OPTIONS LEVÉES

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS CONSENTIES AUX DIX PREMIERS ATTRIBUTAIRES NON MANDATAIRES SOCIAUX, ET OPTIONS LEVÉES	Nombre total d'options attribuées/d'actions souscrites ou achetées	Prix d'achat ou de souscription en €	Date d'attribution
Options consenties durant l'exercice par l'émetteur et par toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix attributaires, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé (information globale)	382 000	56,97	21.11.2005
Options détenues sur l'émetteur et	199 576	27,44*/27,14**	30.10.1998
les sociétés visées précédemment,	120 266	44*/43,52**	10.12.1999
levées, durant l'exercice, par	13 145	63*/62,31**	18.12.2000
les personnes, dont le nombre	70 426	47*/46,48*	19.12.2001
d'actions ainsi achetées ou souscrites	7 833	52,02*/51,45**	19.12.2002
est le plus élevé (information globale)	70	51,45**	18.12.2003

* Avant ajustement du prix (repricing).
** Après ajustement du prix (repricing).

7_4 ORGANISATION, FONCTIONNEMENT ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ ET DU GROUPE

7_4_1 Organisation générale du Groupe

Le groupe Lagardère consolide aujourd'hui près de 450 sociétés dans ses comptes.

La société Lagardère SCA est la société holding qui contrôle l'ensemble des filiales et participations. Elle élabore la stratégie du Groupe, anime et finance son développement, arrête les principales décisions de gestion qui en découlent, et s'assure de leur mise en œuvre tant à son niveau de Société mère qu'au niveau de ses filiales opérationnelles.

La société Lagardère SCA n'emploie elle-même aucun salarié ; les moyens humains et opérationnels nécessaires à la mise en œuvre de sa politique et au contrôle des activités de son Groupe sont regroupés au sein d'une société de services, Lagardère Ressources, qu'elle contrôle à 100 % en sa qualité d'associé unique.

Les activités opérationnelles du Groupe sont regroupées en deux pôles :

- le pôle Lagardère Media, au travers de Hachette SA (qui a adopté la dénomination commerciale Lagardère Media) qui contrôle les activités opérationnelles Presse, Livre, Distribution et Services, Radio/Télévision, Production audiovisuelle et Nouveaux Médias, *via* respectivement les sociétés Hachette Filipacchi Médias, Hachette Livre, Hachette Distribution Services et Lagardere Active ;
- le pôle Hautes Technologies, constitué par la participation stratégique de 14,95 % dans EADS N.V., détenue au travers d'une filiale, elle-même détenue à parts égales par l'État français et le groupe Lagardère.

Il est rappelé que Hachette SA est l'opérateur des Nouvelles Messageries de la Presse Parisienne.

Les autres activités, d'importance moins significative, constituent le Hors Pôles et sont contrôlées directement par Lagardère SCA.

7_4_2 Organisation et fonctionnement de Lagardère SCA

7_4_2_1 LA GÉRANCE

La Direction Générale de la Société est assurée par les Gérants, choisis par les Associés Commandités. Ils représentent et engagent la Société dans ses rapports avec les tiers.

En s'appuyant sur le Comité Exécutif, constitué de cadres dirigeants du Groupe sous la présidence d'Arnaud Lagardère, elle a pour rôle :

- d'élaborer la stratégie du Groupe ;
- d'animer son développement et son contrôle ;
- d'arrêter les principales décisions de gestion qui en découlent et de procéder à leur mise en œuvre tant au niveau de la Société mère qu'à celui des différentes unités opérationnelles.

Le Comité Exécutif se fait assister de tout dirigeant du Groupe qu'il considère utile à ses travaux.

Pour assurer tant la mise en œuvre des décisions ainsi prises que leur contrôle, la Gérance a mis en place une organisation spécifique qui est principalement composée :

- des Directions Centrales du Groupe ;
- du Comité Financier.

DIRECTIONS CENTRALES DU GROUPE

Parmi les membres du Comité de Gérance, trois d'entre eux se sont vu plus particulièrement confier la charge d'organiser et d'animer les principales structures centrales du Groupe dont ils se répartissent les responsabilités, qui sont nécessaires à la mise en œuvre des décisions prises, à leur suivi et à leur contrôle : le Secrétaire Général, le Directeur Financier du Groupe et le Directeur des Ressources Humaines et de la Communication.

La Direction de l'Audit Interne ainsi que certaines directions ou services spécifiques sont rattachées directement à la Gérance.

Pour assurer les différentes missions qui leur sont confiées, les Directions Centrales du Groupe, leurs équipes et les moyens matériels correspondant sont regroupés au sein d'une société unique, Lagardère Ressources, filiale à 100 % de Lagardère SCA. Cette société, présidée par le Cogérant, Secrétaire Général du Groupe, emploie près de 200 personnes qui sont fonctionnellement rattachées aux Directeurs Centraux et donc à la Gérance de Lagardère SCA. Les missions confiées à ces Directions Centrales sont exercées au profit tant de Lagardère SCA que de l'ensemble de ses filiales ; différents contrats de prestations de services lient en conséquence Lagardère Ressources à ces différentes sociétés.

LES UNITÉS OPÉRATIONNELLES

Les activités opérationnelles sont exercées dans le cadre de sociétés juridiquement autonomes qui sont regroupées en branches : branche Livre, branche Presse, branche Distribution Services, Lagardere Active. Chaque branche dispose d'une organisation propre qui est mise en place par le responsable de la branche sous le contrôle de la Gérance ; les structures correspondant à cette organisation sont regroupées au sein d'une société holding spécifique : Hachette Livre pour la branche Livre, Hachette Filipacchi Médias pour la branche Presse, etc.

Le responsable de la branche concernée assure la direction générale de la société holding et préside le Conseil d'Administration de celle-ci dont les autres membres sont, pour la plupart, membres du Comité de Gérance de Lagardère SCA.

Ainsi, l'ensemble des organes de direction, d'administration et de contrôle de ces sociétés holding, sont nommés par la Gérance de Lagardère SCA au travers des assemblées générales desdites sociétés.

LE COMITÉ FINANCIER

Après le Comité de Gérance, le Comité Financier constitue le principal organe de suivi et de contrôle des activités opérationnelles du Groupe.

Le Comité Financier rassemble, sous la présidence du Directeur Financier du Groupe, les représentants de chacune des principales Directions Centrales du Groupe ainsi que les contrôleurs de gestion affectés à l'activité concernée, afin de disposer de toutes les compétences nécessaires à l'exercice de ses activités.

Il a pour mission principale d'examiner avec les principaux responsables de chaque branche concernée :

- le budget de l'exercice à venir ;
- le plan à trois ans ;
- les comptes annuels et semestriels ;
- les investissements et désinvestissements significatifs effectués notamment sous forme de prises de participations dans des sociétés extérieures au Groupe.

Il rend compte directement à la Gérance.

AUTRES COMITÉS

Par ailleurs, le Comité Reporting, également présidé par le Directeur Financier du Groupe, examine mensuellement avec les responsables financiers de chaque unité opérationnelle la réalisation du budget au cours du mois écoulé ainsi que les réestimés budgétaires, afin de permettre à la Gérance de suivre mensuellement l'évolution des activités et la situation financière de chaque branche et de pouvoir prendre toute mesure qui s'avèrerait nécessaire.

7_4_2_2 LE CONSEIL DE SURVEILLANCE

Composition et renouvellement

Conformément aux dispositions légales et statutaires (cf. § 8_2_4), le Conseil de Surveillance, qui assume le contrôle permanent de la gestion de la Société, est composé de 15 membres au plus, nommés pour une durée maximum de six ans, et désormais renouvelés par tiers tous les deux ans, devant détenir chacun, au moins 150 actions émises par la Société.

Suite à la démission de M. Manfred Bischoff intervenue le 10 mai 2005, il est aujourd'hui composé de 14 membres et d'un Censeur. L'identité, les renseignements divers se rapportant à chacun d'entre eux, leur date de nomination et la fin de leur mandat figurent en paragraphe 7_2_3.

La composition actuelle du Conseil en garantit la compétence, l'indépendance et la disponibilité pour représenter les intérêts des actionnaires.

L'examen de la situation de chacun des membres du Conseil permet de conclure que dix d'entre eux n'entretiennent aucune relation directe ou indirecte, de quelque nature que ce soit, avec la Société, son Groupe ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement et sa participation aux travaux du Conseil et, en conséquence, sont "indépendants" au sens du rapport consolidé AFEP-MEDEF sur le gouvernement d'entreprise des sociétés cotées ; il s'agit de :

- M. Hubert Burda ;
- M. Pehr G. Gyllenhammar ;
- M. Helman le Pas de Sécheval, représentant de la société Groupama ;
- M. Pierre Lescure ;
- M. Christian Marbach ;
- M. Bernard Mirat ;
- M. Didier Pineau-Valencienne ;
- M. Henri Proglio ;
- M. Félix G. Rohatyn ;
- M. François Roussely.

Les membres étrangers apportent au Conseil leur vision internationale des affaires.

Ainsi, au-delà des compétences rassemblées, on peut donc noter que la composition du Conseil se caractérise par un quota majoritaire de membres indépendants et par une présence internationale significative, au travers des éminentes personnalités qui ont bien voulu accepter de le rejoindre.
Notons que les mandats de MM. Georges Chodron de Courcel, Christian Marbach et Bernard Mirat viennent à expiration à l'issue de l'Assemblée qui statuera en 2006 sur les comptes de l'exercice 2005. M. Manfred Bischoff a démissionné, comme indiqué ci-dessus.

FONCTIONNEMENT

Les conditions et modalités de son organisation et de son fonctionnement sont fixées dans un règlement intérieur qui a également pour objet de rappeler et de préciser les devoirs incombant à chacun de ses membres, ainsi que les règles déontologiques au respect desquelles chaque membre est individuellement tenu.

Ce règlement concerne :

1) l'indépendance de ses membres : il fixe à au moins la moitié des membres en fonction la quote-part de ceux qui doivent remplir cette caractéristique, c'est-à-dire qui ne doivent entretenir aucune relation directe ou indirecte, de quelque nature que ce soit, avec la Société, son Groupe ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement et sa participation aux travaux du Conseil. Il en rend compte chaque année à l'Assemblée dans son rapport, après examen, au vu notamment d'un certain nombre de critères qu'il définit ;
2) le nombre de ses réunions annuelles : il en arrête chaque année, sur proposition de son Président et pour l'année à venir, un calendrier ;
3) les devoirs de chacun de ses membres : outre les obligations fondamentales de loyauté, de confidentialité et de diligence, ils ont trait notamment à la connaissance des textes légaux, réglementaires et statutaires, à la détention d'un nombre significatif d'actions, à la déclaration au Conseil de toute situation de conflit d'intérêt, à l'assiduité aux réunions ;
4) l'intervention sur les titres de la Société et de ses filiales : eu égard aux informations privilégiées et à la connaissance approfondie de certains aspects de la vie de la Société et de son Groupe dont disposent les membres du Conseil, ceux-ci sont en conséquence invités à s'abstenir d'effectuer des opérations sur les titres de la Société, en dehors des règles fixées par le règlement, à savoir :
   - interdiction pendant certaines périodes définies d'intervenir sur les titres ;
   - acquisitions préconisées une fois par an, à l'issue de l'Assemblée Générale, par le biais de la Société et par achat en bloc pour l'ensemble des membres du Conseil ;
   - conservation des actions pendant au moins six mois à l'issue du mandat ;
   - information du Président, de la Gérance et de l'Autorité des Marchés Financiers de toutes opérations effectuées sur les titres dans les cinq jours de la réalisation de celles-ci ;
5) le Comité d'Audit : celui-ci a pour mission de préparer les séances du Conseil (voir ci-après).

Le Conseil se réunit régulièrement pour examiner la situation et l'activité de la Société et de ses filiales, les comptes annuels et semestriels, les perspectives de chacune des activités, la stratégie du Groupe, les activités de la Direction de l'Audit Groupe. Il arrête chaque année pour l'année à venir un calendrier de ses réunions : il se réunira, à ce titre, au moins quatre fois en 2006.

Au cours de l'exercice 2005, le Conseil de Surveillance s'est réuni à trois reprises, en mars, en septembre et en décembre, avec des taux de participation respectifs de 87 %, 79 % et 64 %.

Les deux réunions principales de mars et de septembre, qui ont eu principalement pour objet d'examiner les comptes, ont été précédées d'un Comité d'Audit. Le Conseil de mars a, outre l'examen des comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2004, et outre les travaux relatifs à la préparation de l'Assemblée Générale Annuelle, procédé à un contrôle de la situation de la trésorerie du Groupe au regard notamment de la stratégie générale des activités. Le Conseil de septembre, outre l'examen des comptes sociaux et consolidés du premier semestre, des travaux du Comité d'Audit, de la situation générale des activités et de leurs perspectives, a examiné et adopté un règlement intérieur qui formalise les principes de fonctionnement que l'usage avait instauré. Il a constaté la démission de M. Mandfred Bischoff. Celui du mois de décembre avait spécifiquement pour objet

d'examiner la situation générale et les perspectives stratégiques de la branche Presse du Groupe animée et dirigée par la société Hachette Filipacchi Médias.

COMITÉ D'AUDIT

Le Conseil de Surveillance a créé en son sein un Comité d'Audit qui se réunit à fréquence régulière afin de préparer au mieux les travaux du Conseil.

Celui-ci rassemble, autour de M. Raymond H. Lévy qui le préside, MM. Helman le Pas de Sécheval, Pehr G. Gyllenhammar, Christian Marbach, Bernard Mirat et Didier Pineau-Valencienne et est donc constitué pour plus de la moitié de membres indépendants ; ses réunions sont ouvertes aux Commissaires aux Comptes.

En application de son règlement intérieur, il se réunit au moins quatre fois par an et a notamment pour mission :

- de procéder à l'examen des comptes, de s'assurer de la permanence des méthodes, de la qualité, de l'exhaustivité et de la sincérité des états financiers ;
- de prendre connaissance de l'existence et du bon fonctionnement des procédures de contrôle interne, notamment en matière d'exposition aux risques ;
- d'examiner plus spécifiquement, en ce qui concerne l'audit interne de la Société, ses activités, son programme d'audit, son organisation, son fonctionnement et ses réalisations ;
- d'examiner les conventions liant le Groupe aux dirigeants de Lagardère SCA.

Les membres du Comité d'Audit ont accès aux mêmes documents que les Commissaires aux Comptes dont ils examinent la synthèse des travaux ; ils entendent les principaux dirigeants du Groupe.

Le Président du Conseil de Surveillance rend compte aux membres du Conseil des travaux menés par le Comité d'Audit.

Les réunions de mars 2005 et septembre 2005 du Conseil de Surveillance ont été précédées par la réunion du Comité d'Audit, qui s'est réuni également en avril, juin et décembre 2005.

Au cours de ces cinq réunions d'une demi-journée chacune, auxquelles tous les membres du Comité ont participé (exception faite d'un membre excusé pour la réunion de juin 2005, et d'un membre excusé pour les réunions de mars et d'avril 2005), ont notamment été examinés outre les comptes annuels et semestriels, les activités de la Direction de l'Audit Groupe, l'expiration du mandat d'un Commissaire aux Comptes et le renouvellement du mandat d'un second Commissaire aux Comptes, les conséquences de la loi de Sécurité Financière, la cartographie des risques dans le Groupe, la transition aux normes comptables internationales IFRS, une présentation de l'activité de Lagardere Active BroadBand, le bilan des opérations Editis, le projet de régime de retraite des dirigeants du groupe Lagardère –salariés de Lagardère Capital & Management– l'évolution des charges de cette dernière faisant l'objet d'une re-facturation au Groupe – le bilan de l'opération de cession d'Editis, le bilan de l'arrêt de l'activité Automobile, une présentation du dossier d'investissement dans Le Monde.

Ces réunions se sont déroulées en la présence du Directeur Financier, du Directeur Central des Comptabilités, du Directeur du Contrôle de Gestion, du Directeur de l'Audit Interne et des Commissaires aux Comptes.

Les principaux documents examinés au cours de chacune de ces réunions avaient été préalablement communiqués à chacun des membres du Comité d'Audit.

CONFORMITÉ AU RÉGIME DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE EN VIGUEUR EN FRANCE :
DÉCLARATIONS ET EXPLICATIONS ÉVENTUELLES

La Société fait application des principes de gouvernement d'entreprise consolidés par l'AFEP et le MEDEF en octobre 2003.

S'agissant d'une société en commandite par actions dans laquelle existe une séparation très nette entre les Gérants, qui dirigent l'entreprise, et les membres du Conseil de Surveillance, qui ne procèdent qu'à un contrôle *a posteriori* de la gestion sans pouvoir s'y immiscer sous quelque forme que ce soit, le Conseil a adopté une organisation qui lui a paru adaptée tant au contenu de ses missions qu'à la nature de ses travaux : il s'est en conséquence doté d'un Comité d'Audit pour préparer les séances du Conseil dans les domaines principaux de la comptabilité, de la finance et de l'audit.

Eu égard aux spécificités de la société en commandite par actions Lagardère, le Conseil a considéré la création d'un Comité des Rémunérations comme étant sans objet et, eu égard à l'adoption d'un renouvellement par tiers, tous les deux ans, des membres composant le Conseil, il a considéré que la création d'un Comité des Nominations n'était pas opportune, le Conseil pouvant remplir lui-même les fonctions correspondantes.

Pour ces mêmes raisons, concernant l'indépendance de ses membres, il a considéré que le critère relatif à la durée des fonctions, s'agissant d'un contrôle de la gestion, était un critère essentiel dans l'appréciation de la compétence et ne pouvait en conséquence faire perdre aux membres du Conseil leur qualité de membre indépendant. De même, le fait pour deux membres du Conseil de faire partie ensemble d'un Conseil de Surveillance d'une ou plusieurs autres sociétés ne peut leur faire perdre leur qualité de membre indépendant.

Enfin, à ce jour, il n'a pas procédé à une évaluation formalisée de son fonctionnement ; en 2005, eu égard à l'accroissement de la complexité des travaux qui lui sont demandés (adoption des normes IFRS), il a décidé d'augmenter le nombre de ses séances qui passeront de deux à quatre au minimum en 2006, le nombre de réunions du Comité d'Audit restant fixé à au moins quatre réunions annuelles.

7_4_3 Procédures de contrôle interne

7_4_3_1 DESCRIPTION

En l'absence de référentiel français de contrôle interne, la description ci-après des procédures de contrôle interne en vigueur au sein de Lagardère se fonde sur un référentiel conçu par le groupe de travail chargé, au sein du Groupe, de définir la méthode de présentation des procédures de contrôle interne dans le présent Document de référence et d'en suivre l'application.

Le référentiel ainsi créé s'inspire, d'une part, des lignes directrices de l'AFEP et du MEDEF* et, d'autre part, du référentiel américain émanant du *Comittee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission* (COSO).

A Objectifs du contrôle interne

Lagardère SCA est dotée d'un certain nombre de procédures de contrôle interne ayant pour objectifs de :

- réaliser et optimiser les opérations ;
- assurer la fiabilité de l'information financière ;
- prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, étant entendu que, compte tenu des limites inhérentes à tout système organisé, ce système ne peut offrir une garantie totale d'élimination de ces risques ;
- assurer la conformité aux lois et règlements en vigueur.

B Définition du périmètre de contrôle

Les procédures décrites ci-après sont applicables aux sociétés dont le Groupe consolide les comptes selon les méthodes de l'intégration globale ou proportionnelle, à l'exception d'EADS N.V. dont la description du dispositif de contrôle interne est reproduite, en sa qualité de société cotée au premier marché de la Bourse de Paris, dans son propre Document de référence au titre de l'exercice 2005.

En raison de la seule influence notable exercée par Lagardère SCA sur les sociétés mises en équivalence, ces sociétés ne sont pas incluses dans le périmètre de contrôle, bien que le Groupe puisse éventuellement y disposer de droits spécifiques de contrôle liés à sa situation d'actionnaire particulier.

C Information financière, circuits financiers

C1. Comptes consolidés, reporting

C.1.1. Références et recueils de procédures

Un ensemble de textes de référence définissant les principes communs d'établissement des comptes consolidés ainsi que du suivi budgétaire s'applique à l'ensemble des intervenants du processus de reporting financier du Groupe. Notamment, le "Guide du Reporting du groupe Lagardère" détaille une charte d'organisation relative aux procédures de consolidation ainsi qu'un recueil de définitions des principaux indicateurs du reporting consolidé. Il s'accompagne des guides utilisateur et d'exploitation du système de gestion commun à l'ensemble du Groupe qui présentent le détail des travaux correspondants.

* Recommandations de l'AFEP et du MEDEF intitulées "L'application des dispositions de la loi de Sécurité financière concernant le Rapport du Président sur les Procédures de Contrôle Interne mises en place par la Société".

D'autres documents clés sont mis à disposition de l'ensemble des intervenants, notamment dans le cadre de l'établissement des comptes consolidés :

- la procédure définissant les modalités de réalisation des tests annuels d'évaluation des immobilisations incorporelles et des écarts d'acquisition ;
- le document cadre définissant les éléments de hors bilan à intégrer dans l'annexe aux comptes et leur traitement.

C.1.2. Fonctionnement du reporting, périodicité, calendrier

La structure de reporting du groupe Lagardère repose sur un découpage par Unités Opérationnelles (UO), engageant la responsabilité desdites UO du fait de la décentralisation de la production de leurs chiffres respectifs.

L'information financière et non financière collectée et consolidée à travers le processus de reporting financier du groupe Lagardère a pour objectifs, d'une part, de satisfaire aux exigences légales en la matière et, d'autre part, de permettre le contrôle et le pilotage du Groupe avec, notamment, une présentation du compte de résultat par nature et des indicateurs de gestion spécifiques à chaque activité.

L'ensemble du cycle de reporting est basé sur des principes unifiés et sur une base de données unique, partagés par l'ensemble des équipes des directions financières qui produisent les reportings, que ceux-ci soient limités au cycle de gestion ou destinés à la publication.

Cette organisation unifiée s'appuie sur les services financiers de chacune des UO et sur ceux de la Direction Financière du Groupe. Elle a pour objectif, d'une part, de répondre aux besoins du contrôle de gestion et, d'autre part, d'assurer la pertinence et la qualité des informations financières publiées, contribuant ainsi à la cohérence entre les différents reportings, les activités couvertes et les méthodes de consolidation.

C.1.2.1. Établissement des budgets

Dans le courant du dernier trimestre de l'année civile, l'ensemble des branches du Groupe établissent leurs budget-plans triannuels, dont les synthèses, soumises au Comité Financier, comprennent et commentent notamment les indicateurs suivants :

- chiffre d'affaires ;
- résultat des opérations ;
- résultat avant charges financières et impôts ;
- charges financières nettes ;
- résultat net ;
- flux générés par l'activité ;
- *free cash flow* ;
- somme des flux opérationnels et d'investissements ;
- augmentations de capital ;
- dividendes ;
- fonds opérationnels employés ;
- endettement net.

Ces données sont intégrées dans la base de données unique évoquée précédemment et servent à établir le budget-plan triannuel du Groupe.

C.1.2.2. Comptes rendus mensuels, reporting

Les services financiers de chacune des sociétés du Groupe renseignent la base de données financières du Groupe à partir de leurs données comptables arrêtées mensuellement.

Ces données incluent, par Unité Opérationnelle, un bilan et un compte de résultat commentés et des soldes intermédiaires de gestion.

Par ailleurs une attention particulière et régulière est portée sur l'actualisation des éléments prospectifs tels que les estimés de fin d'année.

Ces données sont intégrées dans le Compte Rendu Mensuel Groupe établi par la Direction du Contrôle de Gestion Groupe et transmis à la Gérance et aux principaux responsables du Groupe. Ce document reprend, par branche, et commente, par Unité Opérationnelle, l'évolution des indicateurs suivants :

- chiffre d'affaires ;
- résultat des opérations des sociétés intégrées ;
- contribution des mises en équivalence et autres éléments ;
- charges financières nettes ;
- charge d'impôts ;
- résultat net avant activités abandonnées et minoritaires ;
- marge brute d'autofinancement ;
- variation du BFR ;
- impôts/intérêts payés et encaissés ;
- flux nets d'investissements corporels et incorporels ;
- *free cash flow* ;
- flux net d'investissements financiers ;
- somme des flux opérationnels et d'investissements ;
- trésorerie ou endettement net ;
- fonds opérationnels employés.

Le Compte Rendu Mensuel Groupe est présenté au Directeur Financier du Groupe avant sa diffusion définitive.

Par ailleurs, la Direction Financière prépare mensuellement une analyse détaillée des flux et soldes de trésorerie par Unités Opérationnelles du Groupe et une analyse des *covenants* bancaires décrits au chapitre 3 paragraphe 3_1_2.

C.1.2.3. Comptes consolidés semestriels et annuels

Un ensemble d'informations additionnelles est produit dans le cadre de l'établissement des comptes consolidés semestriels ou annuels donnant lieu à publication.

Il s'agit en particulier du détail des opérations inter-compagnies et du reporting sur les engagements hors bilan, qui fait l'objet d'une note de procédure applicable à l'ensemble du Groupe.

Enfin, l'ensemble des immobilisations incorporelles et des écarts d'acquisition est soumis à des tests de valeur annuels (note 3_10 de l'annexe aux comptes consolidés), selon les méthodes des multiples, des flux actualisés et, éventuellement, des transactions comparables.

C.1.2.4. Transposition des normes IFRS

Le Groupe a achevé la transposition des normes IFRS dans ses comptes consolidés en mai 2005. Il a mis à la disposition de ses actionnaires le 17 mai 2005 un document de synthèse sur les conséquences de cette transposition sur ses comptes consolidés 2004. Ces éléments sont consultables sur le site Internet du Groupe (www.lagardere.com).

C.2. Engagements et flux financiers

C.2.1. Procédure d'investissement/désinvestissement

Sont soumis à la procédure d'investissement du Groupe :

- tous les investissements ou désinvestissements financiers ainsi que ;
- tous les investissements ou désinvestissements corporels ou incorporels de plus de 10 M€ s'ils sont budgétés et de plus de 5 M€ s'ils n'ont pas été budgétés, ou quel qu'en soit le montant si l'opération peut avoir une incidence quelconque sur les dispositifs anticoncentration, à savoir les seuils de cumul mono et pluri-media.

Le Comité Financier formule un avis auprès de la Gérance après avoir évalué l'intérêt stratégique de l'opération envisagée, s'être assuré de la connaissance et de la maîtrise des risques générés par sa réalisation et avoir validé les hypothèses sous-jacentes à l'analyse de sa rentabilité.

Ne sont pas concernées les opérations de trésorerie et les opérations courantes des sociétés financières, les augmentations de capital des sociétés consolidées ou contrôlées par incorporation de compte courant.

C.2.2. Financement et gestion de trésorerie

La procédure mise en place par la Direction de la Trésorerie et du Financement précise les conditions dans lesquelles celle-ci intervient auprès des banques dans le cadre du recours au financement externe ou de la gestion de la trésorerie.

C.2.2.1. Recours au financement externe

En règle générale, seul Lagardère SCA recourt au financement bancaire ou de marché à moyen ou long terme et finance, en retour, les branches. Outre le financement des opérations d'exploitation courante, les branches conservent la responsabilité de certaines opérations négociées antérieurement ou d'opérations spécifiques comme des opérations de titrisation ; de telles opérations font cependant l'objet d'une information régulière auprès de la Direction Financière du Groupe.

En conséquence, la Direction Financière du Groupe a la possibilité de mesurer l'utilisation de fonds par les sociétés de l'ensemble du périmètre du Groupe. Par ailleurs cette même Direction effectue, comme indiqué au *C.1.2.2*, un suivi permanent des *covenants* bancaires qui engagent l'ensemble du Groupe.

C.2.2.2. Gestion de trésorerie

Les placements de trésorerie doivent être effectués sur des instruments de taux de bonne qualité de signature et de maturité adaptée à la durée prévue du placement, à l'exclusion de tout placement spéculatif ou à risque.

C.2.2.3. Politique de couverture, suivi des risques de marché

La politique de couverture et le suivi des risques de marché, notamment l'existence d'un calcul de valeurs en risque, sont traités au paragraphe 3_1 du présent Document de référence. À la lumière des priorités qui s'en dégagent, la Direction Générale du Groupe et les responsables opérationnels adaptent régulièrement la politique de couverture et le dispositif de contrôle correspondant.

C.3. Fiabilisation des systèmes informatiques, audit du système de gestion unique

La Direction Informatique Groupe effectue de manière récurrente, avec la Direction des Risques, des enquêtes d'auto-évaluation de la sécurité des systèmes et réseaux informatiques. Les domaines traités sont :

- l'organisation et la sécurité générale des systèmes d'information ;
- la sécurité physique (intrusion, accidents) ;
- les postes de travail (administration et protection) ;
- les réseaux (locaux, distants, Internet) ;
- les contrôles d'accès aux ressources ;
- la disponibilité des applications et des données.

Les résultats de ces enquêtes permettent d'actualiser l'ensemble des mesures visant à préserver la confidentialité des données, protéger les systèmes informatiques contre les intrusions et minimiser les risques d'interruption de service de ces mêmes systèmes.

Par ailleurs une charte d'utilisation des systèmes informatiques s'impose à l'ensemble des salariés du Groupe.

Enfin, le Groupe a poursuivi en 2005 le déploiement de son réseau de communication sécurisé, en France et à l'international.

C.4. Audit

La Direction de l'Audit Groupe, rattachée à la Gérance, mène en permanence des missions d'audit interne qui relèvent soit du plan d'audit annuel, soit de demandes spécifiques de la Gérance et de la Direction Financière du Groupe, soit encore de demandes des responsables des branches. Son champ d'intervention inclut l'ensemble du Groupe hors EADS.

Les principaux sujets traités sont les suivants :

- revues de contrôle interne ;
- interventions dans le cadre de projets de fusions-acquisitions ou de cessions ;
- revue de risques opérationnels ou financiers ;
- suivi des plans d'actions consécutifs aux missions d'audit.

La Direction de l'Audit Groupe présente le plan d'audit annuel ainsi qu'une synthèse des missions effectuées et de leurs conclusions au Comité d'Audit. Dans ce cadre, le Comité d'Audit a pu se pencher sur les principales conclusions issues des travaux de l'audit interne, et poser à leur sujet les questions qui lui paraissaient nécessaires.

Les travaux de la Direction de l'Audit Groupe peuvent, le cas échéant, être complétés par des actions effectuées directement par les branches pour leur propre compte.

D Auto-évaluation du contrôle interne

Une démarche d'auto-évaluation du contrôle interne au sein des principales entités/filiales de Lagardère SCA a été initiée courant 2004.

Les enjeux de cette démarche sont, d'une part, d'améliorer la maîtrise et l'efficacité des opérations dans un cadre de progrès continu et, d'autre part, de définir précisément les responsabilités des opérationnels en matière de contrôle interne.

La méthodologie repose sur la définition d'un référentiel Groupe composé de six processus financiers et sept processus opérationnels, rassemblant 186 risques couverts par 376 points de contrôle. Pour chacun de ces points de contrôle, l'auto-évaluation vise à recenser l'existence de procédures et de contrôles ainsi que d'une formalisation de ces procédures et contrôles. Pour un certain nombre de contrôles jugés clés, un plan d'action est établi, le cas échéant, afin de répondre aux axes de progrès identifiés.

À ce stade, les informations qui résultent de cet exercice servent aux responsables opérationnels dans l'appréciation qu'ils portent sur la qualité des procédures de contrôle interne dont ils ont la responsabilité et dans la mise en œuvre de plans d'amélioration.

Cette démarche d'auto-évaluation conduit à une meilleure formalisation des procédures de contrôle interne et à leur appropriation par l'ensemble des responsables opérationnels. Elle sera donc poursuivie.
Les plans d'amélioration identifiés en 2005 par les opérationnels feront l'objet d'un suivi en 2006.

E Conformité aux principales lois et réglementations applicables au Groupe, protection des biens et des droits du Groupe

Dans le cadre de ses activités, le Groupe est soumis à un certain nombre de lois et réglementations spécifiques, dont les principales sont décrites au paragraphe 3_2_1 du présent document.

E.1. Conformité aux principales lois et réglementations applicables à Lagardère SCA

La Direction Juridique du Groupe veille au respect des principales lois et réglementations applicables à Lagardère SCA.

Elle intervient en particulier lors des opérations de fusion-acquisition (partenariat, croissance externe, cession, restructuration interne, etc.) dont les enjeux sont significatifs pour Lagardère SCA, ainsi que lors de la mise en place par Lagardère SCA d'opérations de financement et d'engagements hors bilan.

La Direction Juridique du Groupe veille par ailleurs à l'application des procédures destinées à s'assurer du respect par Lagardère SCA du dispositif anticoncentration prévu par la loi du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication.

Enfin, la Direction Juridique du Groupe, rattachée au Secrétariat Général du Groupe, intervient sur tous les aspects juridiques de la vie sociale de Lagardère SCA. Elle veille, à ce titre, à l'application de la réglementation boursière, Lagardère SCA étant cotée sur le premier marché de la Bourse de Paris.

E.2. Conformité aux principales lois et réglementations applicables aux branches

Les procédures mises en place au sein de chacune des branches du Groupe relatives au respect des lois et réglementations spécifiques à leur activité font l'objet d'un suivi régulier par les organes de Direction

desdites branches, par l'intermédiaire de leur Direction Juridique ou de leurs Conseils extérieurs, ainsi que d'une information auprès de la Direction Juridique Groupe.

E.3. Gestion des contentieux

La Direction Juridique du Groupe assure la gestion des contentieux de Lagardère SCA ainsi que, lorsque leur impact est jugé significatif pour le Groupe du point de vue financier ou en terme d'image, la gestion des contentieux des branches ; ces derniers, en dehors de ces cas particuliers, sont traités par la Direction Juridique de la branche concernée et/ou ses conseils extérieurs.

E.4. Protection des biens et droits du Groupe

Une part essentielle des biens et droits du Groupe réside dans les marques et autres droits de propriété intellectuelle lui appartenant. Compte tenu de l'importance que revêt la notoriété de ses marques pour ses activités, en particulier dans les domaines de la presse, de l'audiovisuel, de la distribution et de l'édition, le Groupe déploie des efforts importants pour protéger son portefeuille de marques commerciales. La protection de ces marques est assurée par leur dépôt et leur renouvellement et par la poursuite d'éventuelles contrefaçons. Un dispositif de suivi régulier des marques est mis en place à la fois au sein du Groupe et en liaison avec des conseils extérieurs spécialisés de manière à prévenir tout risque significatif susceptible d'affecter la validité des droits du Groupe sur ces marques.

E.5. Information de la Direction Juridique Groupe sur les opérations exceptionnelles des branches

La Direction Juridique du Groupe est informée des opérations exceptionnelles à réaliser par les branches, en ce compris :

- les investissements/désinvestissements envisagés, dans le cadre de la procédure décrite au paragraphe C.2.1 ci-dessus ;
- les engagements contractuels emportant unitairement des engagements financiers ou des engagements hors bilan significatifs au niveau du Groupe et ;
- les décisions de restructuration juridique impliquant des entités opérationnelles importantes.

F Risques généraux

Le Groupe est exposé dans l'exercice de ses activités, comme toute entreprise, à un ensemble de risques. Les principales mesures de maîtrise et de contrôle de ces risques sont décrites au chapitre 3 "Facteurs de Risques" du présent Document de référence.

En particulier Lagardere SCA et ses branches ont poursuivi en 2005 une démarche de cartographie des risques généraux, qui a été présentée à son Comité d'Audit et qui vise à hiérarchiser les principaux risques auxquels le Groupe pourrait se juger exposé, en termes de gravité, d'éventualité d'occurrence et de degré de maîtrise.

Plus généralement, la Direction Générale du Groupe et les responsables opérationnels font évoluer le dispositif de contrôle et de maîtrise des risques à la lumière des priorités dégagées par l'ensemble des actions de supervision de ce dispositif.

7_4_3_2 RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Mesdames, Messieurs,

Afin de répondre aux dispositions de l'article L. 621-18-3 du Code Monétaire et Financier issu de la Loi n° 2003-706 du 1er août 2003 (Loi de Sécurité Financière), le document de référence de Lagardère SCA présente l'ensemble des informations relatives d'une part aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance et d'autre part aux procédures de contrôle interne en vigueur au sein de Lagardère SCA.

Sur le premier point, les informations utiles concernant les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance au cours de l'exercice 2005 figurent dans la partie « Gouvernement d'entreprise » du document de référence au paragraphe 7.4.2.2. Nous avons revu ce paragraphe et nous en confirmons les termes.

Pour ce qui concerne le contrôle interne en vigueur au sein de Lagardère SCA, un groupe de travail constitué avec la Direction Financière, la Direction de l'Audit et la Direction Juridique du Groupe Lagardère a été chargé de définir une méthode de présentation des procédures de contrôle interne dans le document de référence et d'en suivre l'application.

Dans ce cadre, il a notamment été demandé à chacun des responsables de branche du Groupe Lagardère d'établir, sur la base de documents justificatifs et selon un cahier des charges prédéterminé, une présentation synthétique des procédures de contrôle interne existant au niveau de sa branche.

Les travaux menés par ce groupe de travail, sur la base des documents ainsi analysés, permettent de conclure que les procédures de contrôle interne existant au sein du Groupe sont conformes à la description qui vous en est faite au paragraphe 7.4.3.1 du document de référence 2005. Ces travaux ont fait l'objet de présentations et compte-rendus réguliers au cours de l'exercice.

Précisons que les procédures de contrôle interne en vigueur au sein d'EADS N.V. font l'objet d'une description dans le document d'enregistrement de cette entreprise, qui doit être déposé auprès des autorités néerlandaises compétentes et figurera sur le site internet de la société, et ne sont pas reproduites dans le document de référence de Lagardère SCA.

Le Président du Conseil de Surveillance

7_4_3_3 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE LA SOCIÉTÉ LAGARDÈRE SCA, POUR CE QUI CONCERNE LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

Mesdames, Messieurs les Associés,

À la suite de la demande qui nous a été faite et en notre qualité de commissaires aux comptes de la société Lagardère S.C.A., nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président du conseil de surveillance de votre société relatif aux procédures de contrôle interne au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

Le président du conseil de surveillance rend compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil de surveillance et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société, conformément aux dispositions de l'article L. 621-18-3 du Code monétaire et financier.

Nous vous présentons les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du président du conseil de surveillance, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du président du conseil de surveillance, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du président du conseil de surveillance ;

- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du président du conseil de surveillance.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 27 mars 2006

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS & GUÉRARD	BARBIER FRINAULT & AUTRES
MAZARS	ERNST & YOUNG
Jacques Kamienny	Jean-François Ginies

7_5 OPÉRATIONS CONCLUES AVEC DES APPARENTÉS (MEMBRES DE LA GÉRANCE ET DU CONSEIL DE SURVEILLANCE)

7_5_1 Opérations conclues avec LC&M

La société Lagardère Capital & Management, que contrôle et préside M. Arnaud Lagardère, par ailleurs Gérant commandité de Lagardère, incarne l'existence "concrète" du Groupe, en apportant à celui-ci, comme à chacune de ses composantes, un ensemble de moyens et de compétences spécifiques de management qui ont pour objectif :

- à long terme, d'assurer aux pôles opérationnels du Groupe les conditions d'environnement les plus aptes à garantir leur expansion ;
- de leur permettre, dans ce cadre, de bénéficier ensemble du poids économique et international d'un groupe de 13 milliards d'euros de chiffre d'affaires ;
- au plan de la réflexion et de l'action, d'apporter au Groupe un ensemble de services de management de très grande qualité dans les domaines suivants :
  - la conception et le développement des scénarios de stratégie économique, politique et financière, le suivi des plans ;
  - les études et le suivi des grands marchés et des mutations d'activités, les évaluations de données d'environnement pouvant engendrer des opportunités ;
  - la recherche et la détection de possibilités d'investissement ou de désinvestissement, de rapprochement de sociétés ;
  - les négociations d'affaires (acquisitions, fusions, cessions) ;
  - la mise en œuvre des opérations de sociétés, des techniques de financement et de gestion de capitaux les plus évoluées ;
  - les relations avec les milieux bancaires et financiers, les environnements caractéristiques des différents pays où le Groupe est, ou souhaite s'implanter ;
  - la gestion des ressources humaines et l'attraction des cadres de fort potentiel ;
  - la gestion de l'image globale du Groupe.

Pour remplir cette mission, Lagardère Capital & Management emploie les principaux dirigeants du Groupe, qui en constituent le Comité Exécutif. Celui-ci a pour rôle, autour des Gérants, d'élaborer la stratégie du Groupe et d'animer le développement de celui-ci, d'arrêter les principales décisions de gestion qui en découlent et d'assurer leur mise en œuvre tant au niveau global de la société mère qu'à celui des différentes activités. Lagardère Capital & Management a la charge de la totalité du coût salarial de ses dirigeants ainsi que de leur environnement de travail, et des honoraires de consultants extérieurs français ou internationaux auxquels ils sont susceptibles de faire appel.

Cette mission est exercée dans le cadre d'une convention liant Lagardère Capital & Management à Lagardère Ressources (ex-Matra Hachette Général), société qui assure la gestion de l'ensemble des moyens centraux du Groupe. Cette convention fait l'objet régulièrement, depuis son origine, de mentions dans les rapports spéciaux des Commissaires aux Comptes au titre des articles 225-38 et 226-10 du Code de commerce, reproduits dans les rapports annuels.

Depuis 2004, la rémunération de Lagardère Capital & Management est égale au montant des charges qu'elle expose dans le cadre de sa mission, majoré d'une marge fixée à 10 % et plafonnée en valeur absolue au montant de 1 M€. Ces charges sont examinées pour chaque exercice par le Comité d'Audit qui émet un avis sur leur évolution. Ces dispositions, après avoir été examinées par le Comité d'Audit, ont reçu l'agrément du Conseil de Surveillance le 12 mars 2004.

Ainsi, au titre de l'exercice 2005, la rémunération reçue du Groupe par Lagardère Capital & Management s'est élevée à 15,01 M€ (contre 12,86 M€ pour 2004).
La charge salariale, charges sociales comprises, qu'elle a enregistrée, est de 11,7 M€, correspondant à 7,5 M€ de rémunérations brutes. Compte tenu des autres dépenses (frais d'environnement remboursés au Groupe, concours extérieurs), le résultat d'exploitation, qui correspond à l'activité issue des conventions, s'est élevé, après imputation de l'impôt correspondant, à 0,67 M€.

7_5_2 Conventions conclues avec les membres du Conseil de Surveillance

Voir paragraphes 7_2_4_2 à 7_2_4_4

Cette page est laissée
intentionnellement blanche.

8_1 Capital social 338

8_1_1 **Montant et évolution du capital social** 338
8_1_1_1 Montant 338
8_1_1_2 Évolution sur les cinq derniers exercices 338
8_1_2 **Autodétention et autocontrôle** 338
8_1_2_1 Montants 338
8_1_2_2 Programmes de rachat d'actions 338
8_1_3 **Autres valeurs mobilières et autres droits donnant accès au capital social** 340
8_1_4 **Capital autorisé mais non émis** 340
8_1_4_1 Nantissements d'actions de l'émetteur inscrites au nominatif au 31 décembre 2005 341
8_1_4_2 Nantissements d'actions de l'émetteur inscrites au nominatif pour les actionnaires détenant plus de 0,5 % du capital au 31 décembre 2005 341
8_1_5 **Marché des titres** 341
8_1_5_1 Informations générales 341
8_1_5_2 Tableaux des revenus (pour les cinq derniers exercices) et des cours (sur quatre ans) 341
8_1_6 **Options consenties à des tiers sur les titres composant le capital des sociétés membres du Groupe (consolidé)** 343
8_1_7 **Répartition du capital - principaux actionnaires** 343
8_1_7_1 Évolution de la répartition du capital et des droits de vote durant les trois derniers exercices 343
8_1_7_2 Action de concert 343
8_1_7_3 Droits de vote 344
8_1_7_4 Principaux actionnaires 344
8_1_7_5 Groupe auquel appartient la Société 344

8_2 Principales dispositions statutaires 344

8_2_1 **Objet social** 344
8_2_2 **Gérance** 344
8_2_3 **Conseil de Surveillance** 346
8_2_4 **Associés commandités** 348
8_2_5 **Modification des droits des actionnaires** 350
8_2_6 **Assemblées Générales des actionnaires** 350
8_2_6_1 Dispositions générales 350
8_2_6_2 Assemblées Générales Ordinaires 350
8_2_6_3 Assemblées Générales Extraordinaires 351
8_2_6_4 Assistance, représentation aux Assemblées, procurations, droit de vote double 352
8_2_7 **Conditions d'un changement de contrôle de la Société** 353
8_2_8 **Déclaration de franchissement de seuils statutaires** 353

8_3 Contrats importants 354

8_4 Propriétés immobilières 355

8

Autres informations sur la Société

8 AUTRES INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ

8_1 CAPITAL SOCIAL

8_1_1 Montant et évolution du capital social

8_1_1_1 MONTANT

Au 31 décembre 2005, le capital social s'élevait à 866 456 932,00 € et était divisé en 142 042 120 actions de 6,10 € de nominal chacune, toutes de même rang et entièrement libérées.

8_1_1_2 ÉVOLUTION SUR LES CINQ DERNIERS EXERCICES

Montant des variations du capital*

Années	Nature des opérations	Nombre d'actions	Nominal (en €)	Primes (en €)	Montants successifs du capital (en €)	Nombre cumulé d'actions de la Société
31.12.2001		–	–	–	845 878 899	138 668 672
2002	Exercice d'options de souscription d'actions	549 332	3 350 925	8 061 960	849 229 824	139 218 004
2003		399 195	2 435 090	7 829 563	851 664 914	139 617 199
2004		1 201 486	7 329 065	24 273 251	858 993 978	140 818 685
2005		1 223 435	7 462 953	32 291 722	866 456 932	142 042 120

* Les chiffres figurant ci-dessus correspondent, pour les premiers, à la conversion en euros de données exprimées en francs.

Comme le montre le présent tableau, l'évolution du capital sur les cinq derniers exercices provient uniquement de l'exercice des options de souscription d'actions attribuées au personnel (cf. § 7_3_4).

8_1_2 Autodétention et autocontrôle

8_1_2_1 MONTANTS

Au 31 décembre 2005, la Société détenait directement 2 718 496 de ses propres actions représentant 1,91 % du capital à cette date pour un prix de revient global (valeur nette comptable) de 146 167 398,05 €, soit 53,77 € par action de 6,10 € de nominal chacune. La valeur boursière de ce portefeuille, sur la base du dernier cours au 31 décembre 2005, soit 65 €, s'élevait à 176 702 240 €.

Au 31 décembre 2005, la Société détenait indirectement, *via* sa filiale MP 55 contrôlée à 100 %, 707 627 de ses propres actions représentant 0,50 % du capital à cette date pour un prix de revient global de 13 811 776,04 €, soit 19,52 € par action.

En conséquence, au 31 décembre 2005, la Société détenait directement et indirectement 3 426 123 de ses propres actions représentant 2,41 % du capital à cette date pour un prix de revient global (valeur nette comptable) de 159 979 165,09 €, soit 46,69 € par action. La valeur de marché de ce portefeuille, sur la base du dernier cours au 31 décembre 2005, soit 65 €, s'élevait à 222 697 995 €.

8_1_2_2 PROGRAMMES DE RACHAT D'ACTIONS

Opérations effectuées au cours de l'exercice 2005

Au cours de l'exercice 2005 et sur la base des autorisations données par les Assemblées des 11 mai 2004 et 10 mai 2005, la Société :

- n'a annulé aucune action ;
- a acquis de gré à gré 963 071 actions pour un montant total de 54 723 452,70 €, soit à un prix moyen unitaire de 56,82 €, et moyennant 30 806,32 € de frais d'acquisition, en vue de couvrir une partie des plans d'options d'achat d'actions bénéficiant aux salariés du Groupe ;

- a acquis de gré à gré, le 3 novembre 2005 auprès de la société Barclay's Bank Plc 3 493 146 options d'achat *(call)* en vue de couvrir une partie des plans d'options d'achat d'actions bénéficiant aux salariés du Groupe, en trois opérations :
  - acquisition au prix de 17,4206 € par option de 496 366 options d'achat en couverture du plan 2001, à échéance du 19 décembre 2008, exerçables au prix de 46,48 € ;
  - acquisition au prix de 21,7388 € par option, de 1 424 017 options d'achat en couverture du plan 2003, à échéance du 18 décembre 2013, exerçables au prix de 51,45 € ;
  - acquisition au prix de 22,5983 € par option, de 1 572 763 options d'achat, en couverture du plan 2004, à échéance du 20 novembre 2014, exerçables au prix de 51,92 € ;
- a vendu à réméré, le 3 novembre 2005, à la société Barclay's Capital Securities Limited, dans le cadre des opérations de couverture des plans d'options d'achat d'actions bénéficiant aux salariés du Groupe, 1 840 337 actions en deux lots :
  - 613 860 actions au prix de 39,9794 €, pouvant être rachetées d'ici le 19 décembre 2008, en couverture du plan 2001, au prix de 46,48 € par action ;
  - 1 226 477 actions au prix de 41,2592 € par action, pouvant être rachetées d'ici le 19 décembre 2009, en couverture du plan 2002, au prix de 51,45 € par action ;
- a transféré aux salariés du Groupe 429 714 actions par suite :
  - de la levée de 144 154 options d'achat d'actions par les salariés et dirigeants du groupe Lagardère ;
  - de l'échange de 285 560 actions Lagardère SCA contre 259 600 actions de la société Hachette Filipacchi Médias acquises par les salariés de la branche Presse par suite de la levée d'options de souscription d'actions de cette société. Lagardère SCA avait pris l'engagement lors des offres publiques de 2000 de procéder à de tels échanges.

Ainsi, la totalité des acquisitions effectuées en 2005, que ce soit par achat de "*call*", ou par achat d'actions au comptant (dont 90 955 sur les 963 071 acquisitions effectuées l'ont été par exercice d'une partie desdits *call*) l'ont été uniquement en vue de couvrir les plans d'options d'achat d'actions mis en place depuis 2001 (cf. § 7_3_4).

Opérations effectuées dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée du 10 mai 2005

L'Assemblée Générale des actionnaires du 10 mai 2005 a, au vu notamment de la note d'information visée par l'AMF le 11 avril 2005 sous le visa n° 05-244, renouvelé l'autorisation donnée à la Gérance par l'Assemblée Générale du 11 mai 2004 d'acquérir un nombre d'actions Lagardère SCA représentant jusqu'à 10 % du capital pour un montant maximum de 700 millions d'euros, moyennant un prix d'achat maximum par action de 80 €, en vue de remplir les objectifs suivants :

- attribution d'actions aux bénéficiaires d'options d'achat d'action Lagardère SCA ;
- attribution gratuite d'actions aux salariés du groupe Lagardère ;
- toutes autres attributions d'actions aux salariés du Groupe dans le cadre de la réglementation en vigueur ;
- remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ;
- conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;

- animation du marché des actions de la Société par un prestataire de service d'investissement indépendant au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- réduction du capital par voie d'annulation de tout ou partie des actions acquises, sous réserve de l'adoption de la dix-huitième résolution soumise à l'Assemblée Générale Mixte du 10 mai 2005 (27 avril 2005 sur première convocation) ;
- toute autre opération conforme à la réglementation en vigueur et, notamment, aux Pratiques de Marché admises par l'Autorité des Marchés Financiers.

Cette autorisation a été donnée pour une durée de dix-huit mois à compter du 10 mai 2005.

Dans le cadre de cette autorisation et à la date d'établissement du présent document (28 mars 2006), mise à part l'acquisition des 3 493 146 *call* effectuée le 3 novembre 2005 permettant d'acquérir 3 493 146 actions d'ici le 20 novembre 2014 (soit 2,46 % du capital), la Société, dans le cadre des opérations de couverture des plans d'options d'achat d'actions, a exercé 203 534 *call* et rémérés, et acquis à ce titre 203 534 actions Lagardère SCA destinées à couvrir la levée d'un nombre d'options équivalent, soit 0,14 % du capital social au 11 mai 2005.

Il n'a été acquis aucune action au regard des autres finalités autorisées par l'Assemblée.

Il sera demandé à l'Assemblée Générale des actionnaires appelée à statuer en mai 2006 sur les comptes de l'exercice 2005 de renouveler cette autorisation.

8_1_3 Autres valeurs mobilières et autres droits donnant accès au capital social

8_1_3_1 VALEURS MOBILIÈRES

Il n'existe aucune valeur mobilière donnant ou pouvant donner accès, immédiatement ou à terme, au capital.

8_1_3_2 OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS

Au 31 décembre 2005, il existait 1 706 788 options de souscriptions d'actions pouvant être exercées et pouvant donner lieu à la création d'autant d'actions nouvelles.
En conséquence, le capital social pourrait, d'ici le 17 décembre 2007, être porté à 876 868 338,80 € et divisé en 143 748 908 actions de 6,10 € de nominal, par le biais d'une augmentation de capital de 10 411 406,80 € et création de 1 706 788 actions nouvelles.

8_1_4 Capital autorisé mais non émis

L'Assemblée Générale Mixte du 10 mai 2005 a autorisé la Gérance, pour une durée de vingt-six mois, à procéder à l'émission d'un certain nombre de valeurs mobilières donnant ou pouvant donner accès, immédiatement ou à terme, à des actions de la Société, dans les limites suivantes :

- augmentation nominale maximum du capital social pouvant résulter des émissions autorisées ..... 300 M€
- endettement maximum pouvant résulter des émissions autorisées ..... 2 500 M€

Dans le cadre de ces autorisations et de ces limites, l'Assemblée du 10 mai 2005 a notamment autorisé la Gérance :

- à augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, pour une durée de trente-huit mois, dans la limite d'un montant nominal de 30 M€, par émission d'actions destinées à être souscrites dans le cadre du plan d'épargne

groupe, conformément aux articles L. 443-1 et suivants du Code du travail et L.225-138 du Code de commerce, par les salariés de la Société et des sociétés et groupements qui lui sont liés ;

- à procéder à des attributions d'actions gratuites existantes ou à émettre, en une ou plusieurs fois, pour une durée de trente-huit mois, dans la limite de 1 % du nombre d'actions composant le capital social, au bénéfice des membres du personnel salarié de la Société et des sociétés et groupements qui lui sont liés.

Au 31 mars 2006, aucune utilisation par la Gérance de ces autorisations n'a été effectuée.

Bien que cela concerne des titres ne donnant pas accès au capital, on rappellera ici que l'Assemblée du 10 mai 2005 a renouvelé l'autorisation donnée à la Gérance d'émettre, en une ou plusieurs fois, des obligations et valeurs mobilières autres que celles donnant accès au capital de la Société, dans la limite d'un endettement maximum de 2,5 Mds€.

Enfin, l'Assemblée Générale Mixte du 11 mai 2004 a autorisé la Gérance, pour une durée de 38 mois, à procéder à des attributions d'options de souscription et d'achat d'actions Lagardère SCA, dans la limite de 3 % du nombre d'actions composant le capital, aux salariés et dirigeants de la Société et des sociétés et groupements qui lui sont liés. Il a été fait utilisation de cette autorisation à deux reprises, les 20 novembre 2004 et 21 novembre 2005 (cf. tableau § 7.3.5.1).

8_1_4_1 NANTISSEMENTS D'ACTIONS DE L'ÉMETTEUR INSCRITES AU NOMINATIF AU 31 DÉCEMBRE 2005

- Nombre d'actionnaires : 284
- Nombre d'actions : 7 825 397 soit 5,51 % du capital

8_1_4_2 NANTISSEMENTS D'ACTIONS DE L'ÉMETTEUR INSCRITES AU NOMINATIF POUR LES ACTIONNAIRES DÉTENANT PLUS DE 0,5 % DU CAPITAL AU 31 DÉCEMBRE 2005

7 676 892 actions appartenant à Lagardère Capital & Management, soit 5,40 % du capital.

8_1_5 Marché des titres

8_1_5_1 INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nombre d'actions constituant le capital au 31 décembre 2005 : 142 042 120

Nombre d'actions cotées au 31 décembre 2005 : 142 042 120

Place de cotation : Marché Eurolist, Compartiment A, d'Euronext Paris

8_1_5_2 TABLEAUX DES REVENUS (POUR LES CINQ DERNIERS EXERCICES) ET DES COURS (SUR QUATRE ANS)

Revenu par action versé au cours de l'année

Année de paiement	Nombre de titres rémunérés	Dividende (en €)	Avoir fiscal (en €)	Revenu global (en €)	Montant total de la distribution (en M€)
2001	137 164 803	0,78	0,39	1,17	107,0
2002	135 169 410	0,82	0,41	1,23	110,8
2003	135 642 097	0,82	0,41	1,23	111,2
2004	136 461 217	0,90	0,45	1,35	122,8
2005	136 720 742	1,00	–	1,00	136,72
(Dividende exceptionnel)	136 898 627	2,00	–	2,00	273,79

Tout dividende non réclamé dans les cinq ans de son exigibilité est prescrit et versé au Trésor public.

Volume des transactions et évolution du cours de l'action. *Source : Euronext Paris*

Années	Mois	Total des transactions en titres	Moyenne des volumes quotidiens	Total des capitaux traités (milliers) €	Moyennes quotidiennes des capitaux (en milliers) €	Premier cours coté du dernier jour du mois €	Cours du mois le plus haut €	Cours du mois le plus bas €
2002	Janvier	10 995 320	499 787	499 347,20	22 697,20	44,90	49,75	43,26
	Février	9 328 559	466 428	417 192,00	20 859,60	46,95	48,20	41,92
	Mars	10 829 870	541 494	559 174,00	27 958,70	53,65	54,40	46,61
	Avril	11 459 323	545 682	594 377,70	28 303,70	50,00	54,85	48,12
	Mai	20 731 800	942 355	1 013 130,80	46 051,40	47,27	51,50	45,10
	Juin	13 546 472	677 324	608 406,00	30 420,30	44,10	49,18	41,70
	Juillet	15 759 519	685 196	653 657,70	28 419,90	41,77	45,29	37,02
	Août	11 202 190	509 190	447 504,20	20 341,10	38,71	43,75	37,00
	Septembre	10 228 122	487 053	387 731,40	18 463,40	38,95	40,74	35,50
	Octobre	14 430 062	627 394	576 817,00	25 079,00	44,16	45,50	35,50
	Novembre	11 391 038	542 430	501 658,50	23 888,50	45,85	46,71	40,85
	Décembre	11 226 658	561 333	455 750,00	22 787,50	38,11	47,40	37,19
2003	Janvier	12 070 912	548 678	454 082,20	20 640,10	36,80	41,67	34,80
	Février	12 150 766	607 538	423 788,00	21 189,40	33,97	37,88	32,62
	Mars	13 278 422	632 306	444 903,90	21 185,90	31,51	38,07	29,52
	Avril	18 604 824	930 241	613 724,00	30 686,20	34,15	35,75	30,32
	Mai	34 011 065	1 619 575	1 170 852,90	55 754,90	34,26	35,90	32,59
	Juin	22 372 349	1 065 350	813 647,10	38 745,10	37,37	38,77	33,88
	Juillet	15 252 850	663 167	593 312,60	25 796,20	40,20	40,49	36,36
	Août	12 982 942	618 235	521 763,90	24 845,90	41,71	42,24	37,65
	Septembre	15 187 209	690 328	638 041,80	29 001,90	39,71	45,00	38,72
	Octobre	14 380 412	625 235	593 602,40	25 808,80	43,36	43,90	38,70
	Novembre	14 944 642	747 232	664 760,00	33 238,00	46,40	46,89	42,72
	Décembre	11 833 762	563 512	546 004,20	26 000,20	45,82	47,37	44,99
2004	Janvier	15 879 657	756 174	761 369,70	36 255,70	47,69	49,89	45,55
	Février	12 149 273	607 464	582 228,00	29 111,40	48,68	49,50	46,57
	Mars	15 684 343	681 928	723 221,20	31 444,40	45,70	49,09	43,60
	Avril	15 687 049	784 352	782 832,00	39 141,60	51,25	53,20	45,58
	Mai	20 380 917	970 520	1 009 012,20	48 048,20	49,88	51,25	48,10
	Juin	15 584 416	708 383	789 406,20	35 882,10	51,70	52,35	49,32
	Juillet	10 331 200	469 600	518 133,00	23 551,50	49,12	52,10	48,69
	Août	10 975 872	498 903	532 943,40	24 224,70	49,56	50,50	46,51
	Septembre	9 759 045	443 593	496 720,40	22 578,20	50,90	52,75	49,17
	Octobre	8 153 728	388 273	413 597,10	19 695,10	50,40	52,10	49,62
	Novembre	8 871 452	403 252	471 667,30	21 439,40	54,20	54,70	50,25
	Décembre	8 902 592	387 069	473 987,50	20 608,20	53,20	54,30	52,10
2005	Janvier	9 019 494	429 500	501 106,90	23 862,20	56,90	57,90	53,00
	Février	14 674 426	733 721	866 981,40	43 349,10	60,05	62,75	55,65
	Mars	19 393 368	923 494	1 126 681,60	53 651,50	58,60	59,90	56,80
	Avril	13 527 468	644 165	790 504,30	37 643,10	55,30	60,15	55,30
	Mai	20 723 624	941 983	1 186 982,60	53 953,80	57,15	58,90	55,45
	Juin	11 777 991	535 363	703 629,70	31 983,20	61,80	61,80	57,30
	Juillet	12 230 684	582 414	722 680,10	34 413,30	60,50	62,40	57,25
	Août	8 151 880	354 430	482 784,50	20 990,60	57,55	60,70	57,30
	Septembre	14 278 709	649 032	831 136,30	37 778,90	59,00	59,75	56,60
	Octobre	11 636 180	554 104	681 156,30	32 436,00	56,70	60,90	56,10
	Novembre	12 257 628	557 165	712 797,90	32 399,90	60,30	60,90	56,20
	Décembre	17 300 143	823 816	1 094 527,60	52 120,40	65,30	65,70	59,55
2006	Janvier	13 248 315	602 196	865 154,70	39 325,20	64,95	67,15	62,75
	Février	11 264 736	563 237	751 782,40	37 589,10	65,45	68,90	64,65

8_1_6 Options consenties à des tiers sur les titres composant le capital des sociétés membres du Groupe (consolidé)

Certaines des participations figurant dans les comptes consolidés de Lagardère SCA font l'objet d'options (exerçables uniquement sous condition). Ces engagements sont décrits dans les annexes aux comptes consolidés présentés au chapitre 6 du Document de référence. Il n'existe, à la date d'enregistrement du présent document, aucune autre promesse de vente portant sur tout ou partie d'une participation significative(1), directe ou indirecte, de Lagardère SCA.

8_1_7 Répartition du capital – principaux actionnaires

8_1_7_1 ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE DURANT LES TROIS DERNIERS EXERCICES

	Situation au 31.12.2005			Situation au 31.12.2004			Situation au 31.12.2003		
Actionnariat	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
Lagardère Capital & Management	10 108 383	7,12	8,54	7 691 383	5,46	6,96	7 691 383	5,51	6,79
DaimlerChrysler	0	0,00	0,00	3 289 116	2,34	3,78	3 289 116	2,36	3,61
Investisseurs institutionnels français	39 932 873	28,11	28,27	36 971 761	26,25	26,75	39 587 023	28,35	27,22
Investisseurs institutionnels étrangers	70 118 509	49,36	45,05	67 365 641	47,84	42,40	62 160 440	44,52	43,27
Public	15 039 304	10,59	14,60	16 265 341	11,55	15,45	17 765 017	12,72	14,50
Salariés & FCP du Groupe	3 416 928	2,41	3,54	4 502 340	3,20	4,66	4 723 726	3,38	4,61
Autocontrôle & Autodétention	3 426 123	2,41	-	4 733 103	3,36	-	4 400 494	3,15	-
Total	**142 042 120**	**100**	**100**	**140 818 685**	**100**	**100**	**139 617 199**	**100**	**100**

Sur les 2,41 % du capital détenus par les salariés du Groupe, – 1,07 % du capital sont détenus soit dans le cadre du plan d'épargne groupe au travers de fonds commun de placement, soit directement au titre des dispositions sur l'épargne salariale et la participation.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autre actionnaire détenant 5 % ou plus de son capital ou des droits de vote existants.

Au 31 décembre 2005, le capital social était réparti entre 133 060 actionnaires.

8_1_7_2 ACTION DE CONCERT

Depuis la cession par les groupes Marconi Corporation Plc (ex-GEC) et DaimlerChrysler de leurs participations dans le capital, les pactes qui avaient été signés avec Lagardère C.M. ont pris fin et, il n'y a plus en conséquence d'action de concert entre les trois sociétés.

(1) Les participations significatives sont celles représentant une quotité de capital d'une valeur de plus de 150 M€ (soit moins de 3% de l'actif immobilisé du Groupe).

8_1_7_3 DROITS DE VOTE

Compte tenu des droits de vote double attribués aux actions détenues nominativement par le même titulaire pendant au moins quatre ans (cf. § 8_2_6_4) le nombre total de droits de vote au 31 décembre 2005 s'élevait à 170 488 317.

Le pourcentage de droits de vote détenus par l'ensemble des membres du Conseil de Surveillance était de 0,06 %.

8_1_7_4 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

La société Lagardère Capital & Management (LC&M), avec 7,12 % du capital et 8,54 % des droits de vote, est le premier actionnaire stable du Groupe. Conformément aux dispositions statutaires (cf. § 8_1_7_3), les actions détenues nominativement depuis au moins quatre ans par la société LC&M disposent d'un droit de vote double. M. Arnaud Lagardère, qui la contrôle et la préside, est Gérant de Lagardère SCA en même temps que la société ARCO, filiale de LC&M. Sa nomination en tant qu'associé commandité a été approuvée par l'Assemblée du 13 mai 2003.

Le Conseil de Surveillance de la Société est doté de prérogatives, conformément aux dispositions légales et statutaires (cf. § 8_2_3), lui permettant de s'assurer qu'aucun contrôle abusif n'est exercé sur Lagardère SCA.

8_1_7_5 GROUPE AUQUEL APPARTIENT LA SOCIÉTÉ

Lagardère SCA est la société faîtière du groupe Lagardère dont l'organigramme au 31 décembre 2005 figure au § 4_3.

8_2 PRINCIPALES DISPOSITIONS STATUTAIRES

8_2_1 Objet social

La Société a pour objet, en France et à l'étranger :

- la prise de tous intérêts et participations dans toutes sociétés ou entreprises françaises ou étrangères par tous moyens ;
- la gestion de tous portefeuilles de valeurs mobilières et l'exécution de toutes opérations y afférentes, au comptant ou à terme, fermes ou conditionnelles ;
- l'acquisition et la concession de tous brevets, marques et exploitations commerciales et industrielles ;
- et, plus généralement, toutes opérations commerciales et financières, industrielles, mobilières et immobilières se rattachant aux objets ci-dessus, ou à tous autres objets connexes et qui seraient de nature à favoriser et développer l'activité sociale.

8_2_2 Gérance

1) La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs Gérants.

M. Jean-Luc Lagardère étant décédé le 14 mars 2003, le Conseil de Surveillance, réuni le 26 mars 2003, a donné son accord à la proposition de la société ARCO de nommer M. Arnaud Lagardère en qualité de Gérant pour une durée de six ans.

Il y a lieu de noter que le 12 mars 2004, sur proposition des associés commandités, le Conseil de Surveillance a approuvé le renouvellement pour une durée de six ans du mandat de Gérant de la Société Arjil Commanditée-ARCO et a agréé, à cette occasion, la nomination comme représentants légaux de cette société de MM. :

- Arnaud Lagardère, Président-Directeur Général ;
- Philippe Camus, Vice-Président, Directeur Général Délégué ;
- Pierre Leroy, Administrateur, Directeur Général Délégué.

2) Au cours de l'existence de la Société, tout nouveau Gérant est nommé par l'unanimité des commandités, avec l'accord du Conseil de Surveillance ou de l'Assemblée dans les conditions précisées à l'article 14.

3) Chaque Gérant est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi ou par les statuts aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil de Surveillance.
Conformément à la loi, chaque Gérant peut autoriser et consentir au nom de la Société toute caution, aval et garantie qu'il juge raisonnable.

Chacun des Gérants peut déléguer partie des pouvoirs lui appartenant à une ou plusieurs personnes employées ou non par la Société et ayant ou non avec celle-ci des liens contractuels ; une telle délégation n'affectera en rien les devoirs et responsabilités du Gérant en ce qui concerne l'exercice de tels pouvoirs.

4) Le ou les Gérants doivent donner tout le soin nécessaire aux affaires de la Société.

5) La limite d'âge pour les fonctions de Gérant, personne physique, est fixée à 80 ans.

6) Tout mandat de Gérant, par ailleurs renouvelable, est d'une durée maximum de six ans.
Chaque Gérant souhaitant démissionner doit prévenir les autres Gérants, les commandités et le Président du Conseil de Surveillance par lettres recommandées avec accusé de réception, trois mois au moins avant la date à laquelle cette démission doit prendre effet.

Est démissionnaire d'office de ses fonctions de Gérante, avec effet immédiat, toute personne morale, associée commanditée Gérante, en cas de changement de son ou ses Gérant(s), ou du Président de son Conseil d'Administration et/ou de son ou ses Directeurs Généraux Délégués, ou d'expiration de leur agrément résultant du § 8_2_3 ou en cas de réalisation d'une opération de cession ou de souscription de parts ou d'actions sans l'agrément du Conseil de Surveillance donné dans le cadre du § 8_2_3.

Lorsque les fonctions d'un Gérant prennent fin, la Gérance est exercée par le ou les Gérants restant en fonction, sans préjudice du droit des commandités de nommer un nouveau Gérant en remplacement ou de renouveler le Gérant sortant, dans les conditions prévues au paragraphe 2 ci-dessus.

En cas de cessation des fonctions d'un Gérant unique, il est procédé à la nomination d'un ou plusieurs nouveaux Gérants ou au renouvellement du Gérant unique, dans les conditions prévues au paragraphe 2 ci-dessus ; toutefois, dans l'attente de cette ou ces nominations, la Gérance est assurée par le ou les commandités qui peuvent alors déléguer tous pouvoirs nécessaires pour la Direction des Affaires Sociales jusqu'à nomination du ou des nouveaux Gérants.

Chaque Gérant peut être révoqué à tout moment pour incapacité (qu'elle soit la conséquence d'une procédure collective ou non) ou pour toute autre cause par décision unanime des commandités, après avis du Conseil de Surveillance pris dans les conditions prévues au § 8_2_3 ; chaque Gérant peut également être révoqué pour cause légitime par une décision de justice.

8_2_3 Conseil de Surveillance

Constitution du Conseil de Surveillance (Article 12)

1) La Société est pourvue d'un Conseil de Surveillance composé de quinze membres au plus, choisis exclusivement parmi les actionnaires n'ayant ni la qualité de commandité ni celle de Gérant.

2) Les membres du Conseil sont nommés ou révoqués par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, les actionnaires ayant la qualité de commandité ne pouvant participer au vote des résolutions correspondantes.

3) La durée de leurs fonctions est de six années au plus ; elle prend fin à l'issue de l'Assemblée qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat ; les membres du Conseil de Surveillance sont rééligibles.

   Le nombre des membres du Conseil de Surveillance ayant dépassé l'âge de 75 ans ne pourra être supérieur au tiers des membres en fonctions. Si cette proportion vient à être dépassée, le membre le plus âgé sera réputé démissionnaire d'office.

Réunion du Conseil de Surveillance (Article 13)

Le Conseil de Surveillance nomme, parmi ses membres, un Président, et s'il le souhaite un ou plusieurs Vice-Présidents, qui ont pour rôle de présider le Conseil.

Le Conseil se réunit aussi souvent que les intérêts de la Société l'exigent et, en tout état de cause, au moins une fois par semestre.

Les réunions du Conseil peuvent être convoquées par son Président, l'un de ses Vice-Présidents en son absence, par la moitié au moins de ses membres, par chacun des Gérants et par chacun des commandités.

Le Conseil ne délibère valablement qu'en présence de la moitié au moins de ses membres.

Ses décisions sont prises à la majorité des membres présents et représentés, la voix du Président étant prépondérante en cas de partage des voix.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les membres qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence.

Les délibérations sont constatées par des procès-verbaux.

Pouvoirs du Conseil de Surveillance (Article 14)

1) Le Conseil de Surveillance assume le contrôle permanent de la gestion de la Société tel qu'il est prévu par la loi.

   Conformément à celle-ci, il établit un rapport à l'occasion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, qui statue sur les comptes de la Société : le rapport est mis à la disposition des actionnaires en même temps que le rapport de la Gérance et les comptes annuels de l'exercice.

Il donne un avis à l'occasion de la révocation d'un ou plusieurs Gérants par les commandités ; à cet effet, il est saisi par ceux-ci au moins quinze jours à l'avance et doit rendre son avis dans les dix jours de la saisine, qui est effectuée par lettre recommandée adressée au Président du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance établit un rapport sur toute augmentation ou réduction de capital de la Société proposée aux actionnaires.

Le Conseil de Surveillance, après en avoir informé par écrit le ou les Gérants, peut, s'il l'estime nécessaire, convoquer les actionnaires en Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire, en se conformant aux dispositions légales relatives aux formalités de convocation.

Conformément à la loi, le Conseil de Surveillance a droit à la communication par la Gérance des mêmes documents que ceux mis à la disposition des Commissaires aux Comptes.

2) La nomination ou le renouvellement de tout Gérant est soumis à l'accord du Conseil de Surveillance. En cas de nomination comme Gérante de la société ARCO, l'accord du Conseil de Surveillance devra être obtenu non pas sur cette nomination, mais sur les personnes de ses Président et Directeurs Généraux.

Le Conseil de Surveillance dispose d'un délai maximum de vingt jours, à compter de la notification qui lui est faite par les associés commandités du projet de nomination, pour donner ou refuser son accord.

Dans le cas où, à deux reprises successives à l'intérieur d'une période de deux mois, le Conseil de Surveillance aurait refusé cet accord pour deux candidats successifs, alors que la Société est dépourvue de Gérant et que la Gérance est exercée provisoirement par les associés commandités en vertu de l'article 10-6, l'accord pourra être donné par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires statuant à la majorité, convoquée par le ou les associés commandités lui soumettant un seul de ces deux candidats.

Au cas où l'accord du Conseil de Surveillance ou de l'Assemblée n'aurait pas été obtenu en application des paragraphes ci-dessus, le ou les commandités nommeront une troisième personne. À défaut d'accord du Conseil de Surveillance sur cette nouvelle personne, sa nomination sera soumise à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui ne pourra refuser son accord qu'à la majorité des deux tiers des actionnaires présents ou représentés.

3) Si la société ARCO devient Gérante de la Société, et à compter de sa désignation en cette qualité, nul ne pourra devenir actionnaire de ladite société ARCO ni par acquisition d'actions ni par souscription à une augmentation de capital, par exercice de bons de souscription ou par conversion ou remboursement d'obligations, sans l'agrément préalable du Conseil de Surveillance, lequel devra donner ou refuser son agrément dans les vingt jours de la notification qui lui sera faite du projet correspondant, soit par la société ARCO, soit par ceux de ses actionnaires projetant de céder leurs titres.

En cas de réalisation de l'opération sans l'agrément du Conseil de Surveillance, la société ARCO, en vertu de l'article 10-6, 3e alinéa des statuts, serait démissionnaire d'office de ses fonctions de Gérante, de plein droit et avec effet immédiat.

4) Toute opération de cession d'actions ou d'émission de valeurs mobilières de la société ARCO pouvant modifier son contrôle immédiatement ou à terme est soumise à l'agrément préalable du Conseil de Surveillance de la

Société, qui doit faire connaître sa décision dans les vingt jours de la notification qui lui est faite du projet correspondant, soit par la société ARCO, soit par ceux de ses actionnaires projetant de céder leurs titres.

En cas de réalisation de l'opération sans l'agrément du Conseil de Surveillance, la société ARCO, en vertu de l'article 18-5 des statuts, perdrait de plein droit, avec effet immédiat, sa qualité d'associée commanditée.

5) L'agrément du Conseil de Surveillance prévu aux § 3 et 4 ci-dessus sera de plein droit réputé donné si le candidat acquéreur ou souscripteur présente une offre publique d'achat, déclarée recevable, visant la totalité des titres de la Société. Il ne sera pas nécessaire en cas de transmission d'actions de la société ARCO par voie de succession.

8_2_4 Associés commandités (article 18)

1) Les commandités sont :
   - **M. Arnaud Lagardère**,
     domicilié au 4, rue de Presbourg à Paris 16e (75) ;
   - **la société Arjil Commanditée-ARCO**,
     société anonyme au capital de 40 000 €
     dont le siège social est au 121, avenue de Malakoff à Paris 16e (75)
     387 928 393 RCS Paris.

2) La nomination d'un ou plusieurs nouveaux commandités est décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires, sur proposition unanime des commandités ou du commandité.

3) En cas de décès ou d'incapacité d'un commandité personne physique, la Société n'est pas dissoute. Il en est de même en cas de liquidation d'un commandité personne morale.

4) Toute personne physique commanditée qui exerce la fonction de Gérant perd sa qualité de commanditée, de plein droit et avec effet immédiat, si elle a été révoquée pour cause légitime dans les conditions prévues à l'article 10-6 des statuts.

5) Toute personne morale associée commanditée perd cette qualité, de plein droit et avec effet immédiat, en cas de réalisation d'une opération de cession ou de souscription d'actions pouvant modifier son contrôle, en l'absence d'agrément de cette opération par le Conseil de Surveillance, comme prévu par l'article 14-4 des statuts.

Dans les deux cas, les statuts seront de plein droit modifiés en conséquence ; acte en sera dressé et la publication en sera assurée par un Gérant ou, en l'absence de Gérant, par un associé commandité ou par le Conseil de Surveillance.

Les comptes sociaux de la société Arjil Commanditée-ARCO relatifs à l'exercice 2005 sont les suivants (en milliers €) :

Bilan

Actif	
Créances	11 095
Disponibilités	5
Total	**11 100**

Passif	
Capitaux propres	10 994
Dettes	106
Total	**11 100**

Compte de résultat

Produits d'exploitation	–
Charges d'exploitation	21
Résultat d'exploitation	(21)
Produits financiers	2 143
Charges financières	–
Résultat financier	2 143
Résultat exceptionnel	–
Impôts sur les bénéfices	718
Résultat de l'exercice	**1 404**

Droits des commandités (Article 18 bis)

Sauf dans le cas prévu à l'article 10-6 (cessation des fonctions d'un Gérant unique), le ou les commandités non Gérants ne participent pas directement à la gestion de la Société.

Ils exercent toutes les prérogatives attachées par la loi et les statuts à leur qualité.

En raison de la responsabilité indéfinie et solidaire leur incombant, les commandités non Gérants ont le droit d'obtenir communication de tous livres et documents sociaux et de poser par écrit toutes questions à la Gérance sur la gestion sociale, questions auxquelles la Gérance devra répondre également par écrit dans les meilleurs délais ; ils ont droit en outre, en raison de cette responsabilité indéfinie et solidaire, à une rémunération spécifique calculée conformément aux dispositions de l'article 25.

Décisions des commandités (Article 18 ter)

1) Les décisions du ou des commandités peuvent être recueillies soit en Assemblée, soit par voie de consultation écrite (lettre simple, télex, télégramme, téléfax, etc.).

2) En cas de consultation écrite, chaque commandité a un délai de quinze jours pour faire connaître à la Gérance sa décision sur chacune des résolutions. Le commandité qui n'a pas répondu dans ce délai est considéré comme ayant émis un vote défavorable.

3) Les décisions prises par le ou les commandités font l'objet d'un procès-verbal mentionnant notamment la date et le mode de consultation, le ou les rapports mis à la disposition du ou des commandités, le texte des résolutions et le résultat des votes.

Les procès-verbaux sont établis, selon le cas, par la Gérance ou par l'un des commandités et signés par le ou les commandités et/ou le ou les Gérants, selon le cas.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont valablement certifiés conformes par le Gérant ou l'un des Gérants s'ils sont plusieurs et par les commandités.

8_2_5 Modification des droits des actionnaires

Pour modifier les droits des actionnaires, inscrits dans les statuts de la Société, il faut à la fois :

- une décision unanime des associés commandités ;
- une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires prise à la majorité des deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés.

8_2_6 Assemblées Générales des actionnaires

8_2_6_1 DISPOSITIONS GÉNÉRALES (ARTICLE 19)

Les Assemblées Générales sont convoquées soit par la Gérance, soit par le Conseil de Surveillance ou par toute autre personne disposant de ce droit en vertu de la loi ou des statuts.

Les Assemblées Générales sont réunies au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation. Les convocations sont effectuées dans les formes et délais prévus par la loi et les règlements.

Les Assemblées Générales sont présidées par le Gérant ou par l'un des Gérants, s'ils sont plusieurs. Si l'Assemblée est convoquée par le Conseil de Surveillance, elle est présidée par le Président de ce Conseil ou l'un de ses membres désignés à cet effet. En cas de convocation par une autre personne spécialement habilitée par la loi, l'Assemblée est présidée par l'auteur de la convocation. Dans tous les cas, à défaut de la personne habilitée ou désignée pour présider l'Assemblée, celle-ci élit son Président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux actionnaires présents et acceptants, qui disposent, tant par eux-mêmes que comme mandataires, du plus grand nombre de voix.
Le bureau ainsi composé désigne un secrétaire qui peut ne pas être actionnaire.

Les membres du bureau ont pour mission de vérifier, certifier et signer la feuille de présence, de veiller à la bonne tenue des débats, de régler les incidents de séance, de contrôler les votes émis, d'en assurer la régularité et de veiller à l'établissement du procès-verbal.

Les délibérations de chaque Assemblée Générale seront consignées dans des procès-verbaux retranscrits sur un registre spécial et signés par les membres du bureau. Les procès-verbaux, ainsi préparés et conservés, sont considérés comme étant les transcriptions authentiques des Assemblées. Toute copie ou extrait d'un procès-verbal devra être certifié par l'un des Gérants, par le Président du Conseil de Surveillance ou par le secrétaire de l'Assemblée.

8_2_6_2 ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ORDINAIRES (ARTICLE 20)

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle examinera le rapport de gestion préparé par la Gérance ainsi que les rapports du Conseil de Surveillance et des Commissaires aux Comptes, discutera et approuvera les comptes annuels

et les propositions d'affectation du résultat, dans les conditions fixées par les statuts et par la loi. En outre, l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et toute autre Assemblée Générale Ordinaire pourra nommer et démettre les membres du Conseil de Surveillance, nommer les Commissaires aux Comptes et se prononcer sur toutes questions de sa compétence incluses dans l'ordre du jour de l'Assemblée, à l'exception de toutes celles définies à l'article 21 des statuts comme étant de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

À l'exception de celles relatives à l'élection, à la démission ou à la révocation des membres du Conseil de Surveillance, et à l'accord sur la nomination d'un Gérant, après exercice à deux reprises dans les deux mois de son droit de veto par le Conseil de Surveillance (voir § 8_2_3. Pouvoirs du Conseil de Surveillance), une délibération ne peut être adoptée lors d'une Assemblée Générale Ordinaire qu'avec l'accord unanime et préalable du ou des commandités. Ledit accord doit être recueilli par la Gérance, préalablement à la réunion de ladite Assemblée Générale Ordinaire.

À l'exception du cas expressément prévu au dernier alinéa (voir § 8_2_3. Pouvoirs du Conseil de Surveillance), ces délibérations sont adoptées à la majorité des voix des actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance à cette Assemblée.

8_2_6_3 ASSEMBLÉES GÉNÉRALES EXTRAORDINAIRES (ARTICLE 21)

L'Assemblée Générale Extraordinaire délibère valablement sur :

- toutes modifications aux statuts dont l'approbation par l'Assemblée Générale Extraordinaire est requise par la loi en vigueur, y compris, sans que cette énumération soit limitative et sous réserve des dispositions des statuts :
  - l'augmentation ou la réduction du capital social de la Société ;
  - la modification des conditions de cession des actions ;
  - la modification de la composition des Assemblées Générales Ordinaires ou des droits de vote des actionnaires lors des Assemblées Générales Ordinaires ou Extraordinaires ;
  - la modification de l'objet social, de la durée ou du siège social de la Société, sous réserve du pouvoir de la Gérance de changer le siège social conformément aux statuts ;
  - la transformation de la Société en une société ayant une forme légale différente, telle que la société anonyme ou la société à responsabilité limitée ;
- la dissolution de la Société ;
- la fusion de la Société ;
- et toutes autres matières sur lesquelles une Assemblée Générale Extraordinaire peut valablement délibérer, selon la loi.

Une délibération ne peut être adoptée, lors d'une Assemblée Générale Extraordinaire, qu'avec l'accord unanime et préalable du ou des commandités ; toutefois, en cas de pluralité de commandités, les délibérations requises pour décider la transformation de la Société en société d'une autre forme ne nécessiteront l'accord préalable que de la majorité de ceux-ci.

L'accord du ou des commandités devra être recueilli par la Gérance, préalablement à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire concernée.

8_2_6_4 ASSISTANCE, REPRÉSENTATION AUX ASSEMBLÉES, PROCURATIONS, DROITS DE VOTE DOUBLE (ARTICLE 19)

Tout actionnaire a le droit d'assister aux Assemblées Générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, sur simple justification de son identité et d'une inscription de sa qualité d'actionnaire sur un compte d'actionnaires au moins cinq jours avant la réunion de l'Assemblée.

Les actionnaires peuvent, sur décision de la Gérance publiée dans l'avis de réunion et dans l'avis de convocation, participer aux Assemblées Générales des actionnaires par voie de visioconférence et voter à ces Assemblées par voie de télécommunication (Internet…) ; la Gérance, après avis du Conseil de Surveillance, fixe les modalités de participation et de vote correspondantes, les technologies employées devant permettre de garantir la sécurité du vote et l'authentification des actionnaires ayant voté par un moyen de télécommunication.

L'actionnaire, à défaut d'assister personnellement à l'Assemblée, peut choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- donner une procuration à un autre actionnaire ou à son conjoint ; ou ;
- voter par correspondance ; ou ;
- adresser une procuration à la Société sans indications de mandataire, dans les conditions prévues par la loi et les règlements.

Pour toute procuration d'un actionnaire sans indication de mandataire, le Président de l'Assemblée Générale émettra un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions présentés ou agréés par la Gérance et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolutions. Pour émettre tout autre vote, l'actionnaire devra faire choix d'un mandataire qui accepte de voter dans le sens indiqué par lui.

Lors de chaque Assemblée, chaque actionnaire aura un nombre de voix égal au nombre d'actions qu'il possède ou représente, tel qu'arrêté au cinquième jour ouvrable précédant l'Assemblée ; toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis quatre ans au moins au nom du même titulaire, étant toutefois précisé que les actionnaires bénéficiant d'un droit de vote double au jour de la transformation de la Société en société en commandite par actions ont conservé ce droit.

En outre, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices, primes d'émission, le droit de vote double est conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement au propriétaire d'actions anciennes bénéficiant de ce droit.

Toute action transférée en propriété perd ce droit de vote double. Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai de quatre ans prévu ci-dessus ; de même, la fusion ou la scission de la Société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la ou des sociétés bénéficiaires si les statuts de celles-ci l'ont institué.

Le droit de vote est exercé par le propriétaire des titres donnés en gage, par l'usufruitier dans les Assemblées Ordinaires et par le nu-propriétaire dans les Assemblées Extraordinaires.

8_2_7 Conditions d'un changement de contrôle de la Société

Comme indiqué en tête de la section 7_1, la spécificité de la Société en commandite par actions est qu'elle comprend deux catégories d'associés : les associés commandités et les associés commanditaires.

Un changement de contrôle de la Société implique en conséquence à la fois un changement dans la composition de ces deux catégories d'associés. La Société étant cotée en bourse, un tiers peut, par le biais d'une offre publique d'achat, prendre le contrôle du capital et des droits de vote qui lui sont attachés. Mais il ne peut prendre le contrôle de l'Assemblée des associés commandités et, en conséquence, il ne peut modifier seul les statuts de la Société.

Par ailleurs, tout nouveau Gérant ne pouvant être nommé que par l'unanimité des commandités, avec l'accord du Conseil de Surveillance*, la personne qui prendrait le contrôle du capital et des droits de vote qui y sont attachés ne pourrait nommer de nouveaux Gérants.

Ainsi, sans l'accord des associés commandités, la nomination de nouveaux Gérants et la modification des statuts de la Société ne sont pas possibles.

Ces dispositions sont de nature à empêcher un changement de contrôle de la Société sans l'accord du ou des associés commandités.

8_2_8 Déclaration de franchissement de seuils statutaires

Sans préjudice des dispositions visées à l'article L 233-7 du Code de commerce, toute personne qui vient à posséder directement ou indirectement, au sens des dispositions dudit article L 233-7, au moins 1 % des droits de vote est tenue, dans les cinq jours de l'inscription en compte des titres qui lui permettent d'atteindre ou de franchir ce seuil, de déclarer à la Société par lettre recommandée avec accusé de réception envoyée au siège social le nombre total d'actions et de droits de vote qu'elle possède.

Cette déclaration devra être renouvelée dans les conditions ci-dessus prévues chaque fois qu'un nouveau seuil de 1 % sera franchi.

À défaut d'avoir été régulièrement déclarées dans les conditions ci-dessus exposées, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote pour toute Assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification, à la demande consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale d'un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble au moins 5 % du capital social.

Dans les mêmes conditions, les droits de vote attachés à ces actions et qui n'auraient pas été régulièrement déclarés ne peuvent être exercés ou délégués par l'actionnaire défaillant.

Conformément aux dispositions légales applicables en la matière, la Société est en droit de demander à tout moment à l'organisme chargé de la compensation des titres le nom ou, s'il s'agit d'une personne morale, la dénomination, la nationalité et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres Assemblées d'actionnaires, ainsi que la quantité des titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

* Voir à cet égard le § 8_2_3 présentant les Pouvoirs du Conseil de Surveillance — alinéa 2 — en cas de nomination ou de renouvellement de tout Gérant.

8_3 CONTRATS IMPORTANTS

8_3_1 Contrats importants auxquels le Groupe est partie

Dans les deux années précédant immédiatement la publication du présent Document de référence, la Société a signé les contrats importants (autres que ceux conclus dans le cadre normal des affaires) suivants :

Contrat de cession d'actifs à Wendel Investissement

Suite à l'acquisition le 20 décembre 2002 des actifs d'édition en Europe et en Amérique latine de Vivendi Universal Publishing, et à la décision de la Commission européenne le 7 janvier 2004 d'autoriser la reprise par le groupe Lagardère d'un certain nombre d'actifs éditoriaux d'Editis, le groupe Lagardère a mis en vente les actifs qu'il s'était engagé à revendre (ci-après les actifs cédés) conformément à la décision de la Commission européenne.

C'est dans ce cadre que Lagardère est arrivé à un accord avec Wendel Investissement le 28 mai 2004 portant sur la cession des actifs cédés.

Le transfert de propriété proprement dit des actifs cédés à une filiale du groupe Wendel Investissement, qui a pris à cette occasion la dénomination Editis Holding, est intervenu le 30 septembre 2004, une fois obtenues toutes les autorisations nécessaires des autorités de la concurrence concernées.

Le prix d'acquisition des actifs cédés était fondé sur une valeur d'entreprise (c'est-à-dire hors dette ou trésorerie) de 660 M€. Ce prix a fait l'objet d'ajustements fondés sur des éléments bilantiels et a donné lieu, à l'issue de la procédure d'ajustement de prix en octobre 2005, à une augmentation du prix d'acquisition d'environ 5,194 millions d'euros.

Contrat d'acquisition d'Hodder Headline Limited

Hachette Livre a signé le 2 août 2004 un projet d'accord avec W.H. Smith, en vue de l'acquisition d'Hodder Headline Limited. Après l'approbation des autorités britanniques de la concurrence et de l'Assemblée Générale des actionnaires de W.H. Smith, l'acquisition d'Hodder Headline par Hachette Livre a été finalisée le 24 septembre 2004.
Le prix d'acquisition était fondé sur une valeur d'entreprise de 210 millions de livres sterling (313 M€). Ce prix a fait l'objet d'ajustements fondés sur des éléments bilantiels et a donné lieu, à l'issue de la procédure d'ajustement de prix en février 2005, à une augmentation du prix d'acquisition d'environ 2,726 millions de livres sterling.

Acquisition de Time Warner Book Group et projet de prise de participation dans le capital de Groupe Canal+

Les accords conclus dans le cadre de l'acquisition, en 2006, de Time Warner Book Group par Hachette Livre et de la prise de participation de Lagardère dans le capital de Groupe Canal+ font l'objet d'une description au § 9_1 du présent Document de référence.

8_3_2 Contrats comportant des engagements importants pour l'ensemble du Groupe

Par ailleurs, ont été souscrits par Lagardère et/ou ses filiales un certain nombre de contrats importants (autres que ceux conclus dans le cadre normal des affaires) qui confèrent une obligation ou un engagement important pour l'ensemble du Groupe ; il s'agit des contrats de financements mentionnés à l'annexe aux comptes consolidés de l'exercice 2005 (notes 20 et 26) et en particulier :

- le 22 juin 2005, Lagardère SCA a conclu avec un groupe de 22 banques françaises et étrangères un contrat de crédit syndiqué, d'une durée initiale de cinq ans, pour un montant de 2 200 M€. Ce contrat de crédit syndiqué se substitue à deux lignes de crédit qui avaient été mises en place en juin 2001 et juillet 2003 pour des montants respectifs de 1 350 M€ et de 700 M€. Le montant utilisé, qui porte des intérêts à taux variable, est utilisé suivant la matérialisation des besoins du Groupe ; au 31 décembre 2005, le montant utilisé était de 250 M€ ;
- le 21 janvier 2001, Lagardère SCA a conclu avec un groupe d'investisseurs privés américains un contrat de financement pour un montant de 500 MUS$ réparti en trois tranches et converti en euros. Le 24 juillet 2003, une nouvelle tranche de 150 M€ a été souscrite. Ces emprunts, qui s'apparentent à des émissions obligataires et sont classés comme telles dans les comptes, sont remboursables sur des durées de cinq à dix ans et les taux fixes d'origine ont immédiatement fait l'objet de contrats d'échange à taux variable.

8_4 PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES

La valeur brute totale des immobilisations corporelles (terrains, constructions, matériel et outillage, immobilisations en cours) du groupe Lagardère s'élève à 5 392 M€, répartis en 1 627 M€ hors EADS et 3 765M€ pour EADS.

Hors EADS

Elle comprend notamment la valeur brute des terrains (153 M€) et des constructions (548 M€). En valeur nette, les terrains et constructions représentent 424 M€, soit moins de 5 % du total du bilan hors EADS. Ce périmètre prend notamment en compte un ensemble immobilier d'une valeur nette de 80 M€ au 31 décembre 2005 qui fait l'objet d'un contrat de location simple avec le groupe NMPP.

EADS

La valeur brute des immobilisations corporelles comprend 909 M€ de terrains et constructions, leur valeur nette s'élevant à 471 M€, soit moins de 5 % du total du bilan d'EADS.

Comme le laisse supposer la nature des activités hors EADS et EADS, les propriétés immobilières sont peu significatives à l'échelle du Groupe.

9_1 Évènements récents (survenus depuis le 1er janvier 2006) 358

9_1_1 Évènements significatifs 358
9_1_2 Changement significatif de la situation financière ou commerciale 359
9_1_3 Informations sur les tendances 359

9_2 Perspectives d'avenir 361

9_3 Prévisions ou estimations du bénéfice (le cas échéant) 361

9

Informations sur l'évolution récente et les perspectives d'avenir

9_1 ÉVÈNEMENTS RÉCENTS (SURVENUS DEPUIS LE 1ER JANVIER 2006)

9_1_1 Évènements significatifs

9_1_1_1 PROJET D'ACCORD LAGARDÈRE/VIVENDI UNIVERSAL/GROUPE CANAL+

Lagardère, Vivendi Universal et Groupe Canal+ ont annoncé, le 17 février 2006, un projet d'accord aux termes duquel Lagardère, déjà partenaire de Groupe Canal+ dans CanalSat, rejoindrait Groupe Canal+, TF1 et M6, au capital de Canal+ France(1), nouvelle société regroupant la totalité des activités de Groupe Canal+ et de TPS dans la télévision payante en France.

En devenant le deuxième actionnaire de Canal+ France, Lagardère renforce significativement sa présence dans la télévision payante en France.

Le nouvel ensemble serait détenu par :

- Groupe Canal+ à 65 % ;
- Lagardère à 20 % ,
- TF1 à 9,9 % ;
- M6 à 5,1 %.

Vivendi Universal, *via* Groupe Canal+, en détiendrait donc le contrôle exclusif.

Ce projet d'accord sera soumis à la consultation des instances sociales et institutions représentatives du personnel concernées, au Conseil Supérieur de l'Audiovisuel et à l'approbation des autorités de concurrence compétentes.

Le projet prévoit notamment que :

- Lagardère prendrait une participation de 20 % dans Canal+ France moyennant l'apport de ses 34 % dans CanalSat et le versement d'un montant de 525 M€(2), en numéraire ;
- Lagardère bénéficierait, en outre, d'une option d'achat portant sur 14 % supplémentaires du nouvel ensemble exerçable trois ans après la réalisation de l'opération. Le prix d'exercice de cette option serait égal à la valeur de marché de ces 14 % avec un montant minimum de 1,05 Mds€, correspondant à une valorisation de 7,5 Mds€ pour 100 % de Canal+ France.
- Lagardère bénéficierait de droits de veto sur certaines opérations (introduction en bourse de Canal+ France, entrée de tiers au capital de filiales importantes de Canal+ France) ainsi que de droits de gouvernance (deux membres du Conseil de Surveillance seront notamment désignés sur proposition de Lagardère). Par ailleurs, dans l'hypothèse d'un processus de cession du contrôle de Canal+ France, Lagardère disposerait d'un droit de surenchère lui garantissant de pouvoir acquérir Canal+ France si Lagardère est le mieux disant.
- Lagardère disposerait également d'une clause de liquidité (tant qu'il ne détiendrait que 20 % de Canal+ France) qui expirerait huit ans après la réalisation de l'opération. Cette clause lui permettrait d'obtenir l'introduction en bourse de Canal+ France. Dans l'hypothèse où Lagardère souhaiterait exercer cette faculté, Vivendi Universal bénéficierait préalablement d'un droit de préemption sur les actions détenues par Lagardère.

(1) Canal+ France serait, pour l'essentiel, constitué des actifs suivants : CanalSat, Canal+, Canal+ Distribution, TPS, multiThématiques, MediaOverseas, Sport+ et Kiosque. Par contre, StudioCanal, Cyfra+, la régie publicitaire, le PSG et i>TELE ne font pas partie de Canal+ France et restent détenus par Groupe Canal+.
(2) Simultanément à la réalisation des opérations, Lagardère devrait bénéficier du reversement des résultats accumulés et non distribués de CanalSat à hauteur de 150 M€.

9_1_1_2 ACHAT DE TIME WARNER BOOK GROUP

Le 6 février 2006, Time Warner Inc, Hachette SA, Hachette Livre SA et Hachette Livre UK Limited ont conclu un accord aux termes duquel le groupe Lagardère deviendrait propriétaire de 100 % des titres des sociétés Time Warner Book Group Inc. et Time Life Entertainment Group Limited.

Cet accord est soumis à la condition suspensive de l'autorisation de l'opération par les autorités de concurrence compétentes.

Le prix d'acquisition, d'un montant de 537,5 MUS$, est fondé sur la valeur d'entreprise (c'est-à-dire hors dettes ou trésorerie) ; il fera l'objet d'ajustements de prix fondés sur des éléments bilantiels.

Time Warner Book Group est un éditeur de littérature grand public, avec de nombreux auteurs *best sellers* ; il édite également des livres illustrés, des ouvrages religieux, de la littérature pour la jeunesse et des livres audio.

C'est aussi un important distributeur pour des éditeurs tiers, comme Disney ou Microsoft.
Le groupe Time Warner Book Group est également présent au Royaume-Uni, en Australie et en Nouvelle-Zélande.

L'accord prévoit que la date de réalisation intervienne au plus tôt le dernier jour ouvré du mois de mars 2006.

9_1_2 Changement significatif de la situation financière ou commerciale

Néant.

9_1_3 Informations sur les tendances

9_1_3_1 LAGARDÈRE MEDIA

A Livre

Les premiers mois de l'année 2006 sont pour Hachette Livre conformes aux prévisions avec une croissance du chiffre d'affaires en France due notamment à la Littérature Générale et à la Distribution qui bénéficie de l'arrivée depuis le 1er janvier des nouveaux éditeurs tiers (Payot-Rivages et Tonkam) et de Larousse France. L'activité Encyclopédies et Collections est également en progression notable en Espagne et à l'International.

Par ailleurs, l'accord conclu le 6 février 2006 sur l'acquisition de Time Warner Books Group vient accroître de manière significative le périmètre de Hachette Livre, qui renforce ainsi sa position sur le bassin anglophone et fait de Hachette Livre le n° 3 mondial de l'édition. Cet accord est soumis à l'examen des autorités américaines de concurrence.

B Presse

La diffusion de nos magazines est plutôt hésitante en ce début d'année, compte tenu d'une actualité 2006 assez pauvre par rapport à tous les évènements de début 2005. La publicité de nos magazines est pour le moment orientée favorablement par rapport à 2005. Les prix de notre principale matière première (le papier Magazine) sont généralement orientés à la hausse compte tenu notamment des augmentations de pagination publicitaire. Les prix, qui devraient être stables en 2006 au Japon, bénéficieront en Chine de la montée en puissance de l'industrie papetière locale et de ses coûts inférieurs. HFM continuera de privilégier une politique de contrats à long terme qui lui permet de mieux lisser les hausses.

9 INFORMATIONS SUR L'ÉVOLUTION RÉCENTE ET LES PERSPECTIVES D'AVENIR

En janvier 2006, les Groupes Hachette Filipacchi Médias et Burda ont conclu un accord, sous réserve d'un feu vert des autorités de concurrence, pour regrouper leurs sociétés éditrices en Pologne. Le rapprochement de ces sociétés, dont les portefeuilles de publications sont complémentaires, permettra d'en assurer le développement.

Depuis le début de l'année, HFM est engagé dans des réflexions sur l'avenir de la PQR dans le grand Sud, en vue d'un rapprochement des groupes Nice Matin, La Provence et le Midi libre dans le cadre d'un partenariat avec Le Monde.

C Distribution et Services

Les perspectives d'évolution de l'activité de Hachette Distribution Services pour 2006 dépendent une nouvelle fois pour partie de l'évolution du trafic en aéroports. Au niveau des activités de détail, sur les premiers mois de l'année 2006, les tendances sont à la poursuite de la croissance des trafics aériens, croissance qui pourrait cependant être fragilisée par les conséquences des risques de grippe aviaire sur ces mêmes trafics. Les principales tendances en ce début 2006 marquent également la poursuite de la baisse des ventes de presse et de tabac, ainsi que la dématérialisation croissante de la vidéo, des cartes téléphoniques et enfin de la musique, dont les ventes restent sur des tendances négatives de l'ordre de -13 % versus 2005. Concernant les activités de distribution de presse, départ de deux éditeurs significatifs, l'un en Belgique, l'autre aux États-Unis. Ainsi et globalement sur les deux premiers mois de l'année, le chiffre d'affaires consolidé progresse légèrement à taux de change courants par rapport 2005.

Néanmoins, au cours de l'année 2006 et au-delà, Hachette Distribution Services entend maintenir une croissance régulière de ses activités de base tout en pénétrant de nouveaux marchés par croissance interne ou par acquisitions dès lors qu'une complémentarité avec les activités existantes est justifiée. Au niveau des activités de détail, les objectifs se focalisent sur la consolidation des activités en Asie Pacifique suite au rachat de magasins WHSmith en Asie, sur la poursuite de la consolidation des activités sous la marque Virgin en France, le développement de points de vente spécialisés notamment à l'international, et la déclinaison de concepts dans les lieux de transport.

D Lagardere Active

D1 Lagardere Active Broadcast

Sur les deux premiers mois de l'année 2006, la publicité radio et télévision tant en France qu'à l'international sont en très légère progression par rapport à l'année dernière. Cependant, la part des mois de janvier et février dans le chiffre d'affaires annuel étant traditionnellement sous-pondérée, et la visibilité restant particulièrement faible, ces premiers résultats ne sauraient indiquer une quelconque tendance pour le reste de l'année 2006.

Lagardere Active poursuit sa stratégie de développement en concentrant l'allocation de ses ressources dans les activités et les pays dans lesquels elle a l'opportunité de réellement renforcer son leadership. Ainsi, Lagardere Active Radio International a acquis en février 2006 quatre radios en Russie, devenant le premier groupe de radio privé sur Moscou et Saint-Pétersbourg. Lagardere Active édite désormais 22 radios à l'international, soit 33 millions d'auditeurs. Enfin, l'engouement du public pour la Télévision Numérique Terrestre, après son lancement courant 2005, constitue un signe encourageant pour les chaînes de Lagardere Active. Et, bien qu'il soit anticipé que plusieurs années d'exploitation seront nécessaires avant d'atteindre l'équilibre, compte tenu de son déploiement sur l'ensemble du territoire, ou presque, la TNT offre à Lagardere Active une réelle opportunité de se développer efficacement dans la télévision gratuite.

D2 Lagardere Active Broadband

Lagardere Active Broadband a poursuivi le développement de ses activités dans les domaines de la production et de la distribution de services et contenus mobiles au cours des deux premiers mois de l'année 2006.

- En Allemagne, où Legion GmbH est leader de la fourniture de services interactifs (mobiles et vocaux) pour les médias, particulièrement pour la télévision et la radio; l'activité de ce début d'année est sensiblement en ligne avec celle du début d'année 2005 qui s'était située à un niveau élevé.
- En France et aux Etats-Unis, le début d'année 2006 montre une poursuite de la croissance des activités mobiles.

Aux Etats-Unis, Lagardere Active North America, qui a créé en 2005 le label BlingTones qui offre ses contenus aux clients des plus grands opérateurs mobiles, vient, début 2006, de décliner ce label en lançant ses premiers jeux "mobile" BlingGames.

9_1_3_2 EADS

L'information sur les tendances d'EADS a été publiée par EADS dans son communiqué du 8 mars 2006 (www.eads.net).

9_2 PERSPECTIVES D'AVENIR

9_2_1 Lagardère Media

La visibilité sur les différentes activités du Groupe reste limitée en ce début d'année, à l'image des exercices précédents.

Compte tenu cependant d'un début d'année un peu plus favorable qu'en 2005, le groupe table sur une nouvelle année de progression du résultat opérationnel courant des sociétés intégrées de Lagardère Média hors impact des investissements réalisés dans la Télévision Numérique Terrestre.

9_2_2 EADS

L'information sur les tendances d'EADS a été publiée par EADS dans son communiqué du 8 mars 2006 **(www.eads.net)**.

9_3 PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE (LE CAS ÉCHÉANT)

Néant.

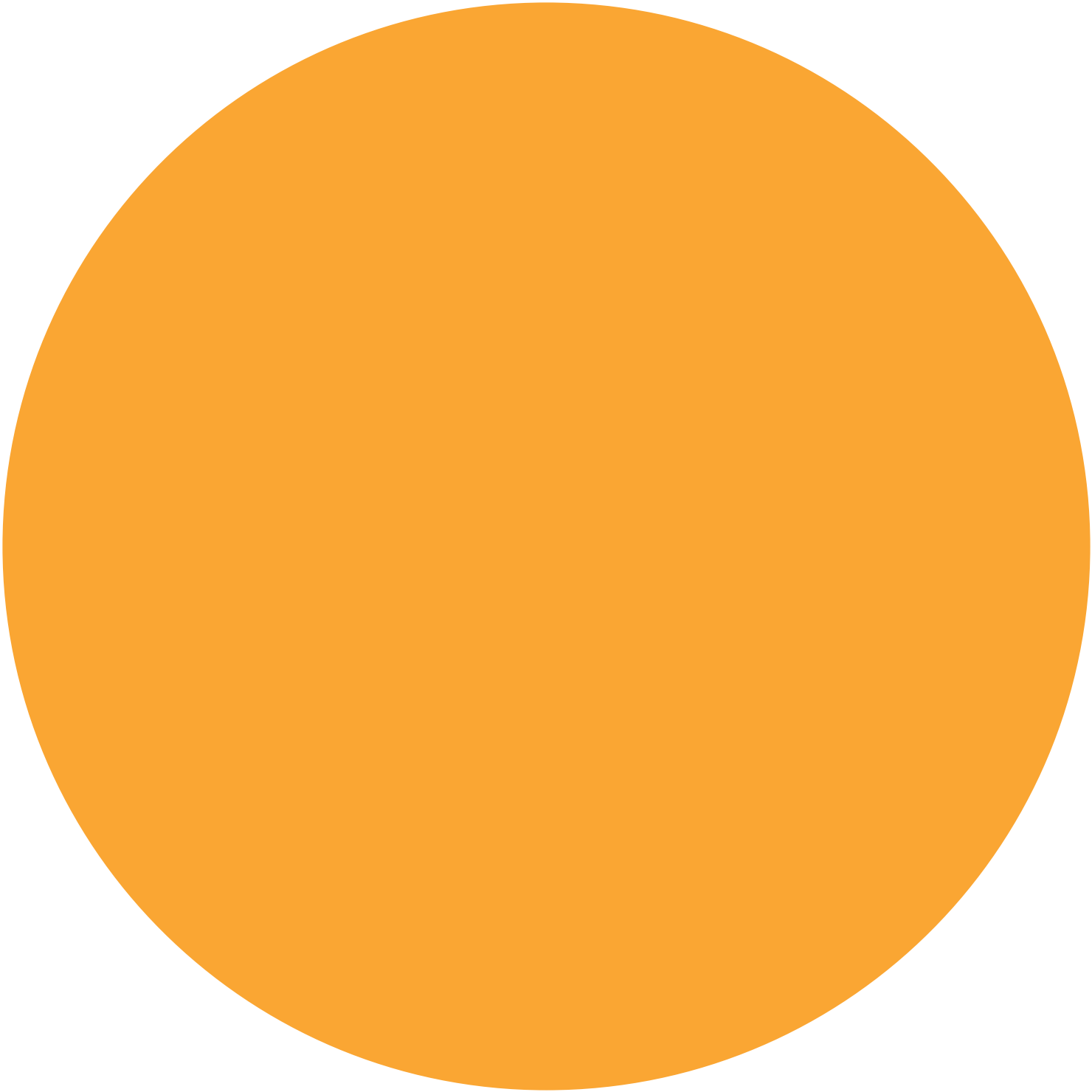

10

Documents accessibles au public

DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Les responsables du présent Document de référence attestent que, pendant la durée de validité du présent Document de référence, les documents suivants pourront être consultés par toute personne sur le site Internet de la société (www.lagardere.com) sous la rubrique "Informations Financières/Présentation/Documents et Rapports Financiers et Assemblées Générales" :

- statuts de la Société ;
- documents de référence relatifs aux 5 derniers exercices ;
- documents d'assemblées relatifs aux 3 derniers exercices, savoir :
  - ordre du jour ;
  - rapports de la Gérance ;
  - rapports du Conseil de Surveillance ;
  - rapports des Commissaires aux Comptes ;
  - comptes consolidés ;
  - comptes sociaux ;
  - projets de résolutions ;
  - résultats des votes ;
- rapport semestriel d'activité relatif au dernier exercice.

Cette page est laissée
intentionnellement blanche.

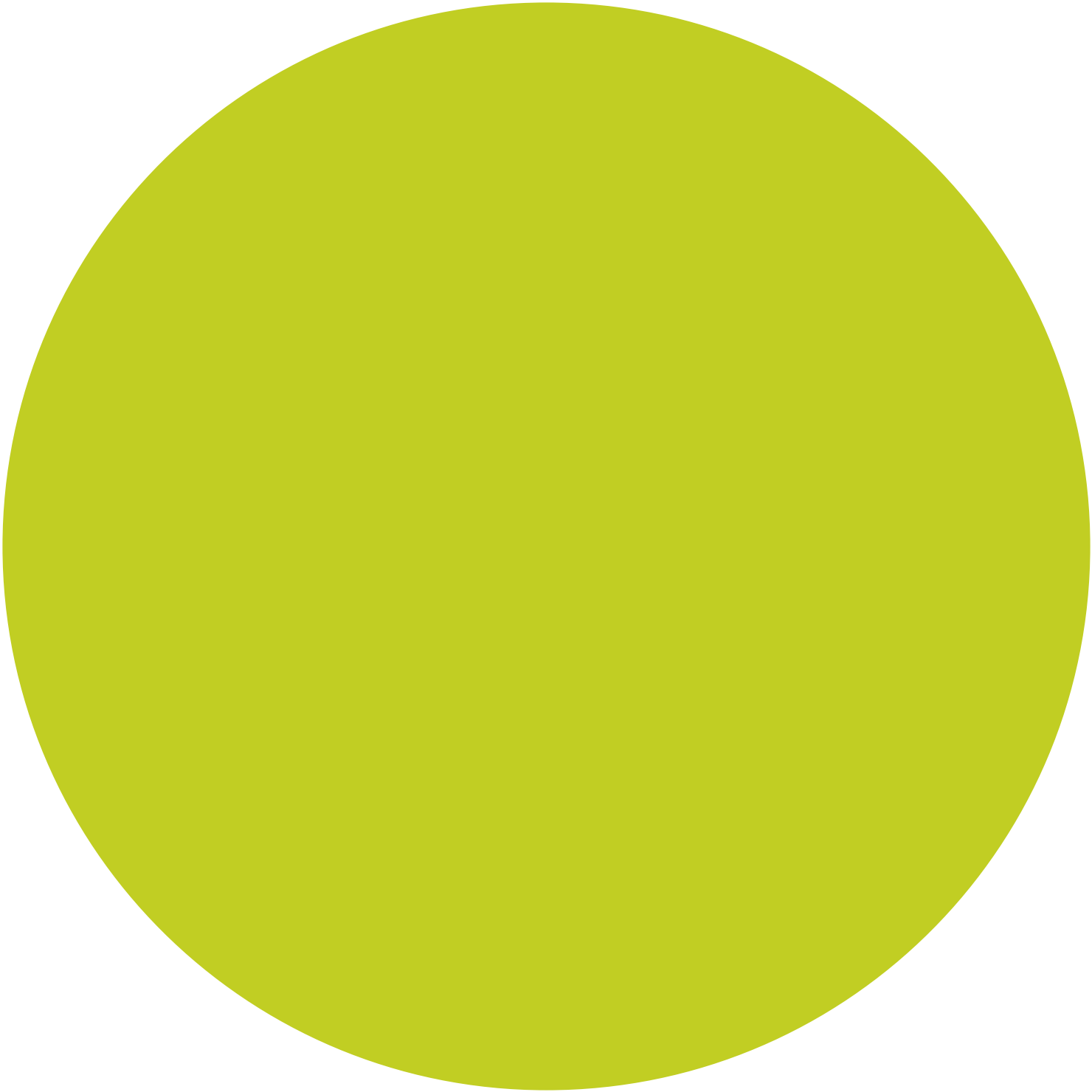

11

Table de concordance du Document de référence avec le schéma visé par la réglementation européenne

TABLE DE CONCORDANCE

Avec l'annexe I du règlement CE 809/2004.

Informations

1	**PERSONNES RESPONSABLES**	
1_1	Responsables du Document de référence	1_1
1_2	Attestation des responsables du Document de référence (Gérants, Président du Conseil de Surveillance)	1_2
2	**CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES**	
2_1	Contrôleurs légaux des comptes pour la période couverte par les informations financières historiques	1_3
3	**INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES**	
3_1	Présentation résumée des informations financières historiques (comptes consolidés)	2 et 6_3 (note 3_4)
3_2	Présentation résumée des informations financières intermédiaires éventuellement sélectionnées (comptes semestriels ou trimestriels)	–
4	**FACTEURS DE RISQUE**	3 et 6_3
4_1	Risques de marché (liquidité, taux, change, portefeuille actions)	3_1
4_3	Risques juridiques (réglementations particulières, concessions, brevets, licences, litiges significatifs faits exceptionnels...)	3_2
4_4	Risques industriels et liés à l'environnement	3_3
5	**INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ**	4_1
5_1	Histoire et évolution de la Société	4_2
5_2	Principaux investissements 2004, 2005 et début 2006	4_4 et 6_3 (note 5_2)
6	**APERÇU DES ACTIVITÉS**	5
6_1	Principales Activités	5_1
6_2	Principaux Marchés (par type d'activité et par marchés géographiques)	5_2 et 6_3
6_3	Évènements exceptionnels ayant affecté ces marchés	5_2
6_4	Dépendance éventuelle vis-à-vis de brevets, licences, contrats industriels, commerciaux, financiers	3_2_3
6_5	Sources relatives aux positions concurrentielles citées	5_2
7	**ORGANIGRAMME**	4_3
7_1	Description sommaire du Groupe	4_3_1
7_2	Principales filiales	4_3_2

8	**PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS**	
8_1	Immobilisations corporelles importantes existantes ou planifiées (en propriété ou en location) et charges majeures pesant dessus	8_4
8_2	Incidence environnementale sur leur utilisation	3_3
9	**EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT**	6
9_1	Situation financière	6_2
9_2	Résultat d'exploitation	6_2
10	**TRÉSORERIE ET CAPITAUX**	6_2_5
10_1	Informations sur les capitaux	–
10_2	Flux de trésorerie	6_2_5
10_3	Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement	6_2_5
10_4	Restriction à l'utilisation des capitaux	3_1_2
10_5	Services de financement attendus	–
11	**RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES (SI SIGNIFICATIFS)**	–
12	**INFORMATION SUR LES TENDANCES**	9_1_3
12_1	Principales tendances ayant affecté l'activité depuis fin 2005	–
12_2	Tendances et évènements raisonnablement susceptibles d'affecter les perspectives en 2006	–
13	**PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE (SI PRÉVISION INCLUE DANS LE DOCUMENT)**	–
14	**ORGANES DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE**	
14_1	Renseignements sur les membres des organes de direction et de surveillance	7_2
14_2	Conflits d'intérêts	7_2_4
15	**RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES**	7
15_1	Rémunérations des dirigeants et membres du Conseil de Surveillance	–
15_2	Provisions pour pensions, retraites	–
16	**FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE**	7
16_1	Date d'expiration des mandats	7_2
16_2	Contrats de travail ou de services	7_5
16_3	Comité d'Audit, Comité des Rémunérations et Comité des Nominations	7_4_2_2
16_4	Conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur	7_4_2_2
16_5	Rapport du Président sur le contrôle interne	7_4_3_2
16_6	Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président	7_4_3_3

11 TABLE DE CONCORDANCE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

17	**SALARIÉS**	
17_1	Effectifs salariés ; répartition par activité et par site ; travailleurs temporaires	5_4_1
17_2	Participation au capital et options de souscription ou d'achat d'actions des mandataires sociaux	7_3
17_3	Accords de participation au capital des salariés	5_4_1 / 7_3_5
18.	**PRINCIPAUX ACTIONNAIRES**	
18_1	Répartition du capital et des droits de vote	8_1_7
18_2	Droits de vote des principaux actionnaires	8_1_7
18_3	Contrôle de l'émetteur : nature	8_1_7
18_4	Accords éventuels pouvant entraîner un changement de contrôle de la Société	8_1_7
19	**OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS**	7_5
20	**INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ**	6
20_1	Informations financières historiques	–
20_2	Informations financières pro forma	–
20_3	États financiers (comptes sociaux et comptes consolidés)	6_3 / 6_6
20_4	Vérification des informations financières (rapports Commissaires aux Comptes)	6_7 / 6_4
20_5	Date des dernières informations financières	–
20_6	Informations financières intermédiaires et autres (informations semestrielles et trimestrielles)	–
20_7	Politique de distribution des dividendes	6_1_4
20_8	Procédures judiciaires et d'arbitrage (12 derniers mois)	3
20_9	Changement significatif de la situation financière ou commerciale (depuis la clôture du dernier exercice)	9_1_2
21	**INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**	
21_1	Renseignements de caractère général concernant le capital	8_1
21_2	Renseignements de caractère général concernant la société Lagardère SCA	8_2
22	**CONTRATS IMPORTANTS** (des deux dernières années)	8_3
23	**INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS**	–
24	**DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC**	10
25	**INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES (FILIALES ET PARTICIPATIONS)**	4_3_2 / 5_2 et 6_3

Cette page est laissée
intentionnellement blanche.

Document réalisé par la Direction des Relations Humaines et de la Communication de Lagardère SCA

Direction artistique : Yves Goube

Relecture : Régine Secretan

Conception et réalisation : BRIEF (www.brief.fr)

© Lagardère, avril 2006

Lagardère

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE/EXERCICE 2005